CASTELO-LILLOIS

Maxime Senave

2026 - Article 4 - 440 pages

www.lillechatellenie.fr

2026 - 4

FERRAIN

ISSN 2494-5315

Revue gratuite d'histoire et de généalogie

CHATELLENIE DE LILLE

2026 - 4

ARCHIVES DE LA SEIGNEURIE DE ROUBAIX

1486-1648

Par Maxime Senave

En Mairie – Riches archives que celles de la seigneurie de Roubaix conservées en Mairie s'étendant sur Roubaix, Wasquehal, Toufflers et Néchin. Maxime Senave nous en offre une nouvelle salve de dépouillement.

La châtellenie de Lille était une division administrative de l'Ancien Régime recoupant à peu de chose près l'actuel arrondissement de Lille. Elle était divisée en cinq quartiers : Carembault, Ferrain, Mélantois, Pévèle et Weppes avec à la tête de chacun un haut justicier, respectivement seigneur de Phalempin, Comines, Lille, Cysoing et Wavrin.

CC 274 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1486-1491 ..... p3
CC 275 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1497-1510 ..... p6
CC 276 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1517-1521 ..... p18
CC 278 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1531 ..... p25
CC 279 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1532-1542 ..... p27
CC 280 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1543-1547 ..... p37
CC 281 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1548-1551 ..... p46
CC 282 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1557-1561 ..... p54
CC 283 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1562-1566 ..... p64
CC 284 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1567-1569 ..... p67
CC 285 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1570-1572 ..... p70
CC 286 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1573-1576 ..... p72
CC 287 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1577-1579 ..... p77
CC 288 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1582-1584 ..... p81
CC 289 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1590-1601 ..... p91
CC 290 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1602-1605 ..... p94
CC 291 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1606-1609 ..... p97
CC 292 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1610-1612 ..... p100
CC 293 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1613-1618 ..... p102
CC 294 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1619-1622 ..... p105
CC 295 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1623-1626 ..... p109
CC 296 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1627-1631 ..... p114
CC 297 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1632-1635 ..... p119
CC 298 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1637-1644 ..... p123
CC 299 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1645-1648 ..... p126
CC bis 3 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1545-1559 ..... p128
CC bis 4 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1560-1569 ..... p161
CC bis 5 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1569-1580 ..... p195
CC bis 5-29 - Briefs des rentes de la seigneurie Delobel à Néchin de 1578 ..... p230
CC bis 6 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1581-1596 ..... p250
CC bis 7 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1596-1616 ..... p299
CC bis 8 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1624-1629 ..... p381
CC bis 9 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1633-1636 ..... p400
CC bis 10 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1638-1643 ..... p413
GG bis 8 - Comptes de l'hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix de 1584-1589 ..... p425

A.C. Roubaix - CC 274 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1486-1491

CC 274-1 - 1486 (copie CC 274-2)

Reliefs

De Pierot DELETOMBE dit Brugois pour le relief de 8 cens demi de terre en deux parties gisant à Roubaix du à cause du trespas de Jehan DELETOMBE dit Brugois son feu père.

Item reçu de Jehenne DELETOMBE veuve de Pierart DELEFAVARCQ le troisième jour d'avril 1486 pour le relief de tous les héritages acquis par eux deux ensembles tenus de mon dit seigneur.

Item reçu le seizième jour de mai au dit an 1486 de Pierot, Jennon et Jacquette DELETOMBE pour le relief de l'héritage à eux succédé par le trespas de Peronne DELETOMBE.

Item reçu de messire Jehan DUCOLOMBIER pour le relief d'un demi bonnier de jardin tenu de Fontenoit à lui échu par le trespas de feu Guilbert DUCOLOMBIER, son père.

Item reçu du dit messire Jehan pour le relief d'un quartier de terre tenu du fief de Roubaix à lui échu par le trespas de son dit feu père pour plein relief.

Item de Jaquemart DELESCLUSE à cause de sa femme et d'Agnies DUCOLOMBIER, veuve de Pierart DESCAMPS reçu pour le relief en une partie d'un quartier de terre du dit fief et en une autre pour 12 cens de terre demi à eux échu par le trespas du dit feu Guilbert reçu pour plein relief.

Reçu pour le relief des terres Decourchelles et celles Delevingne par les mains de Willame LECLERCQ en l'acquet des deux filles de feu Jehan CARPENTIER assavoir Jacqueline CARPENTIER à cause du fief Delevingne et Angnies CARPENTIER, sa femme qui a relevé le fief Decourchelles.

Ventes

De Marcq DUBRUILLE pour la vente d'un quartier de terre que Ruffin MATON acheta à Jehenne DUBRUILLE, sa sœur.

Item de Jaquet SORIS pour la vente de 2 cens une verge d'héritage en un lieu manoir étant au Bos vendu à Drienot DELETOMBE dit Brugois.

Item reçu des trois filles d'Ysabeau DELETOMBE par elles vendu à Gilles MERLIN d'un jardin manoir séant au vinaige du Bos, haboutant à l'héritage messire Guilbert BOSSUT contenant 4 cens ou environ.

Item reçu de Gillard DELELYS pour la vente de 3 cens d'héritage séant au Hustin à Roubaix faite à Jehenne DELELYS, sa belle-sœur au mois de février 1485.

Item de Jehan DUTRIES et Watier, son frère pour la vente faite le vingt et unième jour de mars 1485 de 2 cens de terre ahanable vendu à Loys DECOURCHELLES gisant à Carihem.

Item reçu de Pierart DELETOMBE pour la vente d'un bonnier de terre tant ahanable comme en jardin gisant au devant de la maison de la veuve et hoirs de Jehan ROUSSEL repris par proximité par Guilbert DUPONT.

Item reçu le lundi cinquième de juin 1485 de Mahieu DUSOLLIER pour la vente du tiers de 11 cens de terre gisant à Fontenoit faite à Allardt MATHON.

Item reçu le vingt et unième de novembre 1486 pour la vente qu'a fait Jaquemart FREMAULT de 15 cens et demi de terre gisant à la Bos du Busquet qu'a fait Jehan LEFEVRE.

Item de Pierart SEGART et sa femme reçu le quatrième jour se septembre 1486 pour la vente de demi bonnier de terre faite à Jaquemart PICQUAVET.

CC 274-3 - 1487

Reliefs

De Sandre DEVAVUEWICH pour le relief de sa terre de Le Vigne en Roubaix à cause du trespas de Jehan DEVAVUEHUICQ reçu le vingt sixième jour de juin an de ce compte.

Item reçu de la veuve et hoirs de Symon AGACE pour plein relief de 5 quartrons demi de terre à cause par le trespas du dit Symon.

Item reçu de Bernard DEGHUERMAUPRET pour plein relief d'un cent de terre en jardin du à cause du trespas de Gontier, son frère.

Ventes

En la main du bailly reçu le vingtième d'avril 1487 pour 6 cens demi de terre ahanable gisant emprès la disme vendu par Guilbert DEVRENAY à Robert CARETTE pour la somme de 66 livres.

Item au dit jour du dit Guilbert pour la vente d'un cent demi de terre gisant devant la maison du dit Guilbert.

Item le vingt sixième jour de juin 1487 reçu de la vente de 3 quartrons de terre vendus par les deux fils de Jehan DEBUISNE à messire Jacques WERI pour la somme de 17 livres francq argent.

Item de Willame AGACHE pour le dixième de la vente de sa maison.

Item reçu le deuxième jour de juillet 1487 pour la vente de 5 cens ….. (illisible)

CC 274-4 - 1487

Reliefs

De la veuve de Jehan POLLET pour demi relief à cause du trespas du dit Jehan pour la moitié de 8 cens de terre.

Item de Jean ROLGART de Wattrelos pour le relief de 5 cens de terre à Carihem à cause du trespas de Loiset, son frère, plein relief.

Item de Willamme PREVOST, dit de Laiens pour demi relief de 7 cens 5 verges de jardin à cause du trespas de Pierart, son père.

Item de Jehan DUBOS pour le relief de demi cent de jardin à Fontenoit à cause du trespas de Gillette CLAPEDE.

Item des hoirs de feu Jehan CATOIRE pour demi relief d'un jardin et manoir acheté aux hoirs de feu Christofle ROUSSEL à cause du trespas du dit Jehan.

Ventes

Reçu de Jehan LEFEVRE, boulangier pour la vente de 15 cens de terre gisant emprès le bos du Busquet fait à Jehan MONTAIGNE.

Item reçu de Fremin LECLERCQ dit Marchant pour la vente d'un demi bonnier de terre ahanable gisant au Wault de Roubaix faite à Henry DEBUISNES.

Item reçu de Willamme DESBONNES, sa femme et Pierart, leur fils pour la vente de 3 cens de jardin gisant à Roubaix emprès le bos de le Marque faite à Gillart CATOIRE, fils de Jehan.

Item de Guilbard LOQUIFIER, veuve de Jehan DEVRENAY pour la vente de son lieu manoir contenant 6 cens d'héritage et tenant au jardin de le disme faite à Gillart DUPRET.

CC 274-5 - 1489 (registre endommagé par l'humidité)

Reliefs

Sire Guilbert HOUSET pour le relief de 3 cens de jardin à cause du trespas de Jaque DEVRENAY, sa mère.

Item de Willame DELETOMBE dit Brugois pour le relief de 4 cens de terre gisant à Fontenoit à cause du trespas de Jehan DELETOMBE, son père.

Item de Guerin DUBOS, dit Procureur et hoirs de feu Jehan DUBOS dit Bosquet à cause du dit Jehan DUBOS pour le relief du fief de Le Bourde à Roubaix.

Item de Jehan LEFEVRE, fils de Guilbert pour demi relief de 7 cens demi de jardin à cause du trespas de Mieuchin LOQUIFIER.

Item le septième de mai aussi par relief de la veuve Jehan ROUSSEL dit Carpentier, par demi relief de 2 cens et demi.

Le douzième de mai reçu de la veuve Jehan POLET et Anthoire DESRUMAUX pour demi relief de 9 cens de terre échu à cause du trespas de Maigne BEULCARD, femme qui fut du dit POLET.

Item reçu de Pierart SEGARD pour le plein relief de ….. (blanc) de terre à cause du décès de Katerine DECOURCELLES.

Item à Anthoine DESREVAUX pour le relief de 6 cens de terre à lui échu à cause du trespas de Nicaise POLET pour plein relief.

Item de Guilbert DUPONT pour le relief et terre de le Mousserie échu à cause du trespas de mademoiselle DECROIX.

Item de Guillame ROUSSEL, bailly des Blanques Mailles à cause du trespas des enfants Jehan GANTOIS, plein relief.

Item de Gilles DELANNOY pour le relief du fief de Lannois gisant à Néchin tenu de mon dit, échu par le trespas de Jehan DELANNOY, fils de feu Tiercelet.

Ventes

De Guilbert DUPONT à cause de la vente qu'il a fait à Calotte, sa sœur …. (illisible).

Item reçu à cause de la vente faite par Gilbert CARETTE à Jehenne MALFAY pour 2 cens de terre vendus le 16/02/1488.

Item reçu à cause de la vente de 3 cens de terre séant au Busquet faite par Jaquemart PREVOST et Marguerite WAYMELLE, sa femme à la veuve de feu Jehan WAYMELLE.

Item reçu à cause de la vente de 5 cens gisant à Néchin faite par Jehan POULAIN à Jehan DELEPLANQUE, dit Galois.

CC 274-6 - 1490

Ventes

De la main de Jehan LOQUIFIER dit Fournier à cause de la vente de 11 cens de terre ou environ par Jehan MALFAIT le onzième jour de mai, an de ce compte et gisant la dite terre au Fourquempire, haboutant sur le chemin de Frennoit.

Item de la main du dit Jehan LOQUIFIER reçu pour la vente qu'a fait Ernoul et Clemence FOURNIER de leur part et portion qu'ils avaient en la maison qui fut leur père et terre ahanable séant au Hustin contenant 21 cens, vendu à leur frère.

Item reçu à cause de la vente de 3 cens de terre à labeur qui fut faite aux enfants de feu Jehan COUTIEL pour la dite terre emprès le Hustin.

Item le dernier jour d'août de la vente qui fut faite par Othoine DESREMAUX et sa femme de 3 cens de manoir ou environ gisant au Bos emprès le lieu manoir Pierart DUPIRE à Jehan DUPIRE.

Item le premier jour de septembre reçu pour la vente des dits de 6 cens de terre ahanable.

Item de Jehan DECROIX et demoiselle, sa femme à cause de la vente de 9 cens de terre emprès le Busquet faite à Anthone DESREVIAUX.

Item reçu le vingt quatrième jour de la main de Guilbert DUPONT à cause d'un parchon fait du manoir Guilbert BOUSSUT aux les hoirs de feu Jehan, son frère d'un lieu séant à le Gobrie.

Reliefs

De Guilbert DUPONT pour le relief de 5 cens de jardin au nom et pour Jehenne DELERUE, veuve Jehan DUPONT.

Item de Jehan DEHENNION dit Petit Jehan pour le relief de demi bonnier de jardin gisant à Roubaix échu par le trespas de Leurench DELEMOTE pour plein relief.

Item de Willame DELESPIERRE pour demi relief d'un bonnier de terre gisant à le Leuvrie échu à cause de trespas de Catherine DECOTTIGNIES.

Item reçu de Haquin FOURNIER pour plein relief à cause du tiers de 7 cens de jardin et ce échu à cause et par le trespas de Katherine LOQUIFIER, sa sœur.

CC 274-7 - 1491

Reliefs

Item reçu pour le relief du fief Jehan DELANNOY, fils de Tiercelet qui fut exécuté à Tieullemont relevé par sa sœur.

Item reçu le mardi dix neuvième d'avril 1491 après Pâques le relief du fief du petit Quesnoit gisant à Roubaix et relevé par Robert DELEPIERRE pour et au nom de sa femme.

Item reçu par Sydraac DELANNOY pour le relief de la terre de Malfait gisant à Ennechin qu'il acheta au bastaer Dampiere.

Ventes

Item reçu de la main Jehan FOURNIER pour la disme qu'il avait racheté de la vente qu'a fait Gillot DEFFRENNES, fils de feu Jehan à Jehan RYS de 5 cens de terre en jardin tenant et haboutant au tries de Carihem.

Item reçu pour les droits de disme de la vente qu'a fait Sandres DEWARNYK à mademoiselle de Mouscron, veuve de Cornille DELEBARRE.

Item reçu pour les droits de la vente faite par le dit Sandres DEWARNYK à la dite demoiselle pour le tour de treffons de la dite terre de le Vingne.

Item reçu le vingt sixième jour d'avril l'an 1491 la disme de la vente qu'a fait Kachelinne DEBUINES, veuve de Jehan SEGART pour 4 cens 3 quartrons de terre en deux pièces assavoir 2 cens et demi et 2 cens un quartron de terre ahanable ce pour la somme de 50 livres que Guillebert PROUVOST a acheté et recalengier de par Pitronne DEBUINES, femme de Jehan MAAS.

Item reçu le onzième de mai l'an 1491 de Jacquemart DELATTRE, sergent en la gouvernance de Lille venant d'une main assises sur la terre de Philippe DELEBARRE qui s'extend à Aury Fontaine et au Vert Pirre.

Item reçu les droits de disme de la vente qu'a fait le bastaer de Dampierre du fief de Mauffet venant de part sa femme, gisant à Ennechin et ce en mars 1490 qu'acheta Sydraac DELANNOY

Item reçu pour les droits que vendit Margrite LECLERCQ, veuve de Gillart DELOBIEL le premier jour de juin 1491 de 8 cens de terre ou environ tenus au Busquet.

Item reçu pour les droits de disme de la vente qu'ont fait les filles de feu Jehan COUTIEL assavoir Margritte, Allys et Pieronne de 3 cens de terre à labeur séant auprès le Huttin qu'a acheté Kathelinne CATOIRE, veuve de Jehan CATOIRE, le jeune.

Item reçu pour la disme d'une main assise fait par Jacques DELATTRE sur les héritages de Simon BOUTRY de demi bonnier de terre gisant à Roubaix.

Item reçu pour la disme d'un achat fait par Willekin STEPPE à Martin POLLET contenant 11 cens et demi en tout et fut fait en l'an 1490.

A.C. Roubaix - CC 275 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1497-1510

CC 275-1 - 1497

Reliefs

Premier reçu par le trespas de monseigneur de Santes pour 3 bonniers un cent de fief relevé par Pierre DELANNOY.

Item reçu par le relief du trespas de Jehan LECORNUT pour un fief relevé par Haquin, son fils contenant 2 cens demi d'héritage.

Item reçu encore à cause du dit Jehan pour encore un petit fief relevé par le dit Haquin.

Item reçu par le relief de la femme Jehan LORMIER pour certains héritages gisant au Fresne relevé par ses enfants.

Ventes

Le onzième jour d'octobre pour la vente faite par Margot COUTIEL de son manoir gisant en le rue Povret à Jaquemart DELEMASURE pour 30 livres.

Le premier jour de janvier pour 4 cens de lieu vendu par Jehan LEBOEF à Oste DELECAMBRE pour 15 livres.

Item le 21 de février pour 3 bonniers un cent de fief vendu par Pierre DELANNOY à Anthonus DELADOMRY pour 200 livres.

Item le dit Jour pour la vente de 15 cens de terre par le dit Pierre au dit Anthonus pour 60 livres.

Item reçu pour la vente que fit Jehan SUBART et sa femme du droit qu'elle avait au lieu Jehan BOUTRY, son père à Jennon et Belin BOUTRY.

Item pour le vente faite le huitième jour d'avril de 2 bonniers 14 cens de terre en fief par Pierre DECROIS de son fief du Mas à Sainghin à Robert DEBOULONGNE pour 506 livres.

Item le cinquième jour de juin pour la vente de 3 bonniers de terre gisant à Bailleul par monseigneur Anthonus DEHERIN à Jehan CAMBRY pour 420 livres.

CC 275-2 - 1503

Reliefs

Reçu de Gillame DEGOMMES pour le relief du fief de Bersin gisant à Ronchin relevé par le dit Gillame par le trespas de sa mère.

Item reçu par le trespas de Gilburde DELEBIECQUE pour le relief de 7 cens de masure relevé à plein relief par Jacquet et Tonnin, ses deux fieux.

Item reçu par le trespas de Jehan DEHONT pour le relief de 3 cens de jardin gisant à Dottignies relevé par ses enfants à plein relief.

Item reçu par le trespas de Pierart CARETTE pour le relief de 3 cens 3 quartrons de masure gisant à Roubaix par Mahieu, son fils à plein relief.

Item reçu par le trespas de Jehan BOUTRY pour le relief de 2 cens de masure relevé par Bellin et Jennon, ses deux filles à plein relief.

Item reçu par le trespas de Jehan LEDRUT pour le relief de 7 bonniers demi d'héritage relevé par Giermain, son fils à plein relief.

Item reçu par le trespas de Pierecon LEGRENDEUR par les mains Jehan DUTAILLIS pour le relief du fief gisant à Fives, relevé par Jacquet, son frère.

Item reçu par le trespas Micquielle DEBUISNES pour le relief de 7 cens d'héritage relevé à plein relief par Gilbiert et Henry, ses deux frères.

Item par le trespas Jehan DELANGELER pour le relief de 14 cens de fief gisant à la Madeleine relevé par Grard, son fils à une paire desperons.

Item reçu par le trespas Willamme LECLERCQ pour le relief de plusieurs héritage relevé par Noël et ses sœurs à demi relief.

Item reçu par le trespas de Gritte DELEHOLLE, femme qui fut Josse TANGRE pour plusieurs parties d'héritage gisant à Dottignies, relevé par Hacquot, Collin, Jennette et autres enfants des dits contenant 2 bonniers 9 cens demi d'héritage à plein relief.

Reçu par le trespas Gillame DUPREY pour le relief de plusieurs héritages gisant en Roubaix, relevé à plein relief par Pierre et Robinot DUPRET, ses enfants.

Item par le trespas de Gilbiert MERLIN pour certains héritages relevé par Jehan et Gilbiert, Jossine, Thonette à plein relief.

Remonte d'autres héritages délaissés par le dit Gilbiert ne sont point relevé.

Ventes

Le dix septième jour d'octobre par la vente de 8 cens de masure par Jehan DELESCLUSE à Jehan ROUSSIEL pour 74 livres.

Item reçu par la vente du manoir Ruffin MATON, gisant en la rue Saint-Georges à Jehan BREUSE pour 140 livres.

Item reçu le premier jour de novembre par la vente qu'a fait Oultre LEHONT et Francine, sa sœur de toute part de 3 cens d'héritage à Dottignies à Jehan LEHONT, leur frère.

Item le huitième de novembre par la vente de la maison Jehan DRUEN gisant en le grand rue à Carlot LECONTE pour 600 livres.

Item le sixième jour jour de décembre par la vente d'un quartron d'héritage par Jennotte BRACQUAVAL à Jaquemart MIROUL pour 7 livres.

Item le vingt et unième jour de décembre par la vente de 4 cens de manoir en arrentement par Jehan MATON à Garin POLLET pour 80 livres.

Item le dix septième de janvier par la vente de 6 cens de masure à Jehan FOURNIER à Lanbin DUPRET pour 202 livres.

Item reçu le quinzième de février par la vente d'un cent demi d'héritage gisant à Dottignies par Marie veuve de Jehan DEHONT à Jehan, son fils pour 15 livres.

Item reçu le vingt huitième jour de mars par la vente de 28 cens de terre gisant à Dottignies par jehan DESCAMPS et son fils à Jehan HASBROUCQ.

Item reçu le vingt cinquième d'avril par la vente faite par Bette DEHONT de sa portion de 3 cens d'héritage gisant à Dottignies à Jehan, son frère pour 60 sols.

Item reçu le neuvième de mai par la vente d'un fief gisant à Ronchin vendu par Gilles DETIEFFRIES à Clemench HESPIEL pour 1024 livres francq argent.

Item reçu le neuvième jour de mai par la vente de 5 cens de terre par Jehan PARSIS à Phlipart DEBUISNES et dont mademoiselle lui acquitte le tiers.

Item reçu par la vente de 4 cens de terre par Gilbiert MERLIN à Pierart ROUSSIEL et rachat par Jehan, son fils pour 34 livres.

Item par la vente di viage qu'à Phlipot MORIEL à Jehan LEFEVRE pour 86 livres.

Item reçu le dixième de juillet pour la manoir que vendent Marcq DEVRENAY et sa femme à Estiene HOUSSET pour 63 livres.

Item reçu le dixième d'août par mla vente du manoir vendu par Phlipart DUPRET dit Hiece à Phlipart LABAET pour 144 livres.

CC 275-3 - 1504

Reliefs

Reçu de Lionet GANTOIS pour le relief du fief de Dadisielles relevé par le dit Lionet par la trespas de Hues GANTOIS, son père.

Item de Bauduin MARCQUANT pour un fief en un rejet relevé par le trespas du dit Hues.

Item par le trespas de Giermain LEDRUT pour le relief de 7 bonniers 8 cens de terre relevé par Pollet, Jan et Giermain, ses enfants à plein relief.

Item reçu par le trespas Extor DEMELIADET pour certain héritage relevé par Anthonnine, sa fille à plein relief.

Item reçu par le trespas de Jehenne DELEFAUVARCQUE pour 4 cens de manoir relevé par Allart et Martin, ses deux frères à plein relief.

Item reçu par le trespas de Jacques DELEBARRE pour le relief du fief de le Vingne gisant à Roubaix relevé par Anthoine DELEBARRE, son frère.

Item reçu par le trespas de Jehan MERLIN pour le relief de 30 cens de terre en fief relevé par Guilbin, son fils.

Item reçu par le trespas du dit Jehan pour le relief de 16 cens de terre à plein relief et pour 19 cens à demi relief relevé par Guilbin, Wolutin, Jennette et Caline, ses enfants.

Item reçu par les trespas de Kateline DUQUESNE pour leur arrentement relevé par Allart, Cotin, Leurinch, Estiene, Jacquette et madelaine, ses enfants à demi relief.

Item reçu par le trespas de Simon DEBERTHONGLE pour le relief de deux fiefs à Lamsquespont relevé par Phlipe, son fils.

Item reçu par le trespas d'Henry DEBUISNES pour le relief de 25 cens demi de terre relevé par Pierecon, Hacquenot, Jennette, Maigne, Pélonne, Willemisne, Caline et Marion, ses enfants à plein relief.

Item reçu par le trespas Gillart CATOIRE pour le relief de 10 cens de terre à plein relief et pour 5 cens et demi à demi relief relevé par Jennette, sa fille.

Item reçu par le trespas de Jennette DELEBIECQUE pour 4 cens demi d'héritage relevé par messire Gilles et Guillame DELEBIECQUE, ses oncles à plein relief.

Item reçu par le trespas de messire Hues DELATTRE pour le relief d'un fief gisant à Lis relevé par Pasquette, sa fille.

Item reçu par le relief de Jehan RAMART, le jeune et sa femme pour le relief d'un quartron d'arrentement relevé par Jennette, leur fille à plein relief.

Item reçu par le trespas de Jehenne DESTOMBES pour 20 cens demi d'héritage relevé par Jacquemart, Jehan et Giermain, ses enfants à demi relief.

Item pour 8 cens de terre par le trespas dicelle Jehenne relevé par Hacquin DESESPURCUIS.

Item par le trespas de Jehan DEHENNION pour son arrentement relevé par Pironnielle, Martine et Jehenne DESNOLLES à plein relief.

Item reçu par le trespas Jehan FOURNIER dit Melsiant pour le relief de 4 cens 9 verges d'héritage à plein relief et pour 8 cens 18 verges à demi relief relevé par Caisin et Pelonne, ses sœurs

Item reçu par le trespas de Magrite WAMMELLE, femme qui fut Jaquemart PROUVOST pour le relief de 4 cens de terre à plein relief et 8 cens et le tiers d'un cent à demi relief relevé par Hacquin, Caisin, Pelonne et Margot, ses enfants.

Item reçu par le trespas de Robiert CARETTE pour le relief de 4 cens de manoir à plein relief et pour 16 cens à demi relief, relevé par Guilbin, Gillot, Pironnielle, Jennette, Caisine, Marion et Margot, ses enfants.

Item reçu le relief par le trespas de Grardine DESNOLLES pour le relief de 14 cens de manoir relevé par Pieronnielle, Martine et Jehenne, ses sœurs à plein relief.

Item reçu par le trespas dicelle Jehenne pour le tiers du dit lieu relevé par Pierart et Jehan LECLERCQ, ses enfants.

Item reçu par le trespas Guilbiert DEBUISNES pour le relief de 13 cens demi de terre relevé par Jehan, Magrite, Jehenne, Cateline, Willemine et Micquelette, ses enfants à demi relief.

Item reçu par le trespas Clemencq POLLET pour le relief de 7 cens de masure relevé par Collin, son fils à demi relief.

Item reçu par la trespas de maître Mathieu DEGEURMAUPRET pour le tiers de 8 cens de masure gisant à Carihem relevé par Jehenne, sa sœur.

Item reçu par le trespas de Jehan MENNEUIET pour le relief du fief de le Haie gisant à Roubaix relevé par maître Jehan, son fils.

Item reçu par le relief du dit Jehan pour le fief de Biaurieu relevé par le dit maître Jehan.

Item reçu par le relief du dit Jehan pour 2 bonniers 12 cens de fief relevé par le dit maître Jehan.

Item reçu par le trespas du dit Jehan Pour 12 cens.

Item reçu par le trespas du dit Jehan pour le relief de 2 cens de terre relevé à plein relief.

Item reçu par le trespas de demisielle Jehenne LENIENNE pour le relief de 2 cens de fief gisant à Fives relevé par maître Gilles AUPATIN, son fils.

Item reçu par le trespas Loy DELETOMBE pour un fief en rejet relevé par Oste, son fils au prix de 3 capons.

Item par le relief de Maigne DOMARDE pour son arrentement relevé par ses deux filles.

Item reçu par le trespas Jacquemart FONTENIER pour cent et demi d'arrentement relevé par Jacquet, son fils.

Item par le trespas de Pierre DENECHENNIELLE pour le relief de 5 cens de prêt à plein relief et pour 8 cens demi à demi relief relevé par Extor Belotine, sa sœur.

Item par le trespas de Guilbiert MERLIN pour certains héritages poursuivis par justice pour le relief, lequel a été relevé par Jossine, Jennette et Chonette, ses filles.

Item reçu de sœur mestresse de lhospital Sainte Elisabet au dit Roubaix pour le relief de 12 cens de jardin dont Jennet RENMART était responsible pour plein relief.

Item par le trespas Siphonien AUPATIN pour le relief d'un fief des reges à Fives qui est le relief relevé par Jehan AUPATIN, son fils.

Ventes

Le neuvième jour d'octobre par la vente de 4 cens de terre par Quateline LECLERCQ à Willame PICAVET dit Cuvelier pour 33 livres.

Item reçu par les mains du lieutenant le dixième jour du dit mois par la vente de 8 cens de terre vendu par Jehan FOURNIER à Phlipart MIROUL pour 84 livres.

Item le septième jour de décembre par la vente de 12 cens de terre par Jehan DEBUISNES à Jehan MAS.

Item le septième jour de février par la vente de 10 cens de jardin à Carihem par Gilles PLANCQUELLE, femme Jehan JOSSE et leur fils.

Item le vingt huitième jour du dit mois de cent et demi demi quartron d'arrentement par la veuve Jaquemart CAMBIER et ses enfants à Guilbiert CUVIELLE pour 36 livres.

Item le vingt et unième jour de mars par la vente d'un quartron de manoir par Pierart LEMAN à Jehenne, veuve de Loy BREUSSE pour 36 livres.

Item le vingt sixième d'avril par le vente de 2 cens de manoir par Jossine, veuve de Gillart CATOIRE et Jennette, sa fille à Jehan ROUSSIEL.

Item le neuvième jour de mai par la vente faite par Carles et Jehan POLLET et leur sœur pour leur part qu'ils ont au lieu Clemench POLLET qui fut leur père à Collin POLLET pour 60 livres.

Item le quinzième jour du dit mois par la donation d'entre-vif que fit Magrite DELETOMBE, veuve de Jehan DEBUISNES à Jennette, sa fille de son jardin manoir contenant 7 cens.

Item le vingt et unième du dit mois par la vente du tiers de 8 cens de masure gisant à Carihem par Jehenne DEGUERMAUPRET à Pierart YCRUCQUE pour 26 livres.

Item le quatrième jour de juin par la vente d'un cent de terre en jardin par Barnart DEGEURMAUPRET à Jehan CARETTE pour 17 livres 6 sols francq argent.

Item le neuvième jour de juillet par la vente de 2 cens par Baudart et Pierart FARVACQ à Willamme CASIER pour 30 livres.

Item le seizième jour de juillet par la vente qu'a fait Jaquemart DESCAMPS dit Ledieu de sa portion de manoir au Tilleul fait à Jehan LORFEVRE pour 100 livres francq argent.

Item le pénultième jour de juillet par la vente qu'a fait la veuve Jaquemart CAMBIER et ses enfants de 60 sols de sous-rente à vie au rachat de 30 livres à prendre sur son manoir en la rue Dorée fait à Colle CORIACH, veuve de Jehan CLAPEDE.

Item le cinquième jour d'août par la vente de 14 cens de lei manoir par Pierart et Jehan LECLERCQ, et Pieronnielle et Martine DESNOLLES à Jaquemart DUGARDIN pour 323 livres.

Item le vingt sixième jour de mars par la vente du lieu manoir Anthoine DELESPIER à petit Jan LECOUVREUR à payer chaque an à sa vie durant 15 livres 10 sols.

Item le vingt septième d'août par la vente de 2 cens de manoir par Collin DELESCLUSE à Jaquemart, son père pour 11 livres.

Item de la vente de la petite maison par Jehan FOURNIER à Josse DUQUASNE pour 72 livres.

CC 275-4 - 1505

Roubaix

Reçu par le trespas de Guilbiert DEBUISNES pour le relief d'un fief contenant 24 cens de terre et 17 sols de rente seigneuriale relevé par Jehan, son fils.

Reçu par le trespas de mademoisielle Jehenne FRUMAUDE pour le relief d'un fief gisant à Néchin contenant le sixième de la grande disme du dit Néchin relevé par Anthonnette, femme maître Jehan MENNOUIR.

Reçu par le trespas de Guilbiert DENOLLES pour le relief de sa maison relevé par ses frères.

Reçu par le trespas Lion MEURISSE pour le relief d'un bonnier d'héritage relevé par Hacquin, Chonette, Margot, Alison et Micqlette, ses enfants à demi relief.

Reçu par le trespas Gontier DECOURCELLES pour le relief de 12 cens de terre relevé par Mathieu, Pieronne et Sainte, enfants du dit Gontier à plein relief.

Reçu par le trespas de Quateline CAMBIER pour le relief de son arrentement relevé par ses enfants à demi relief.

Reçu par le trespas Pierart DUPIRE pour le relief d'un bonnier 15 cens d'héritage relevé par Jehan, son fils à plein relief.

Reçu par le trespas du dit Pierart pour le relief d'un fief en un rejet relevé par le dit Jehan.

Reçu par le trespas du dit Pierart pour le relief de 6 cens de terre relevé à demi relief.

Reçu par le trespas de maître Grard LEDRUT pour le relief de 8 cens de terre relevé par Guilbiert DONSIRE à plein relief.

Reçu par le trespas de messire Guilbiert BOURSUT pour le relief de 4 cens de manoir relevé par Jehenne, sa sœur à plein relief.

Reçu par le trespas Ysabeau PARSISE pour le relief de 3 cens et demi de jardin relevé par Jehan, son fils à plein relief.

Reçu par le trespas Jehan DESTOMBES pour le relief de 14 cens demi de terre relevé par Jehan, son fils à demi relief.

Reçu par le trespas du dit Jehan pour le relief d'un quartron demi de prêt relevé par le dit Jehan.

Reçu par le trespas de Ernoul COCQUET pour le relief d'un fief gisant à Ronchin contenant 5 cens de terre relevé par son fils.

Reçu par le trespas Jehenne CASIERE pour le relief de 6 cens de manoir relevé par maître Jehan et Willotin DELAOULTRE, ses deux fieux à plein relief.

Reçu par le trespas Olivier DECOURCELLES pour le relief de 18 cens de terre relevé par Jehenne, Magrite et Jacque, ses trois filles à demi relief.

Ventes

Le dixième jour d'octobre par la vente de la maison de Jacques, Hucon et Noullet DESNOLLES à Jehenne WASTINE, veuve de Guilbiert DESNOLLES pour la moitié, 35 livres.

Le dix neuvième jour de novembre par la vente d'un quartron de jardin Jacquemart MIROUL à Gontier ESCHEVIN pour 100 gros francq argent.

Le dixième jour de décembre de 2 cens de manoir par Allart MIROUL à Lois LEPERS pour 110 livres.

Le dernier jour de décembre par la vente de 4 cens de masure par Jehan DECOURCELLES à Mathieu, son frère pour 40 livres francq argent.

Le neuvième jour de janvier par la vente de 6 cens de terre gisant à Dottignies par Marcq DELENESTE à Jehan DEWALLE pour 54 livres.

Le vingt et unième jour de janvier par la vente de 4 cens et demi de terre pris en une pièce de 9 cens Colin DELESCLUSE à Pierart DEGIERMAUPRET dit Loncle, pour 58 livres.

Le vingt huitième jour de janvier par la vente du lieu manoir des hoirs Jaquemart CAMBIER à Piatte POLLET, fille de Jacque (Jacqueline) PROUVOST, pour 55 livres.

Le vingt huitième jour de janvier par la vente de deux tiers de cent par messire Guilbiert BOURSUT à Gilles MERLIN pour 7 livres.

La onzième jour de février par la vente de 14 cens d'héritage par Mahieu DUSOLLIER à Micquiel CATOIRE, pour 312 livres.

Le dit jour par la vente faite par Pasquette LEBRUNNE de 5 quartrons de jardin à Jehan LETIERCH, pour 18 livres.

Le dix huitième jour de mars par la vente qu'ont fait Hacquet, Jennin, enfants de feu Pierart FOURNIER et Peronne DEBAISIEU touchant son viage de toute leur part qu'il aurait en un bonnier 5 cens d'héritage au Hustin à Allarde, veuve de Jehan FOURNIER pour 28 livres.

Le vingt deuxième jour d'avril par la vente de tel part qu'avaient les enfants Jehan DUQUESNE en un cent d'arrentement à Venot DUQUESNE, leur frère pour 25 livres.

Le treizième jour de mai par la vente que fit Quateline DEHONT de sa part qu'elle avait en 3 cens de jardin contre ses frères et sœurs à Dottignies pour 60 sols.

Le troisième jour de juin par la vente de 4 cens de jardin manoir par Jehenne BOURSUT à Guilbiert BOURSUT pour 200 livres.

CC 275-5 - 1507

Reliefs

Reçu par le trespas d'Anthonette DUMES dit Daustain pour le relief d'un fief gisant à Néchin relevé par demoisielle Michielle DAUSTAIN, femme Walleran DEHASNESQUELN.

Reçu par le trespas de Pierart CATOIRE pour le relief de 12 cens demi de manoir relevé par Hacquin, son fils à plein relief.

Reçu par le trespas de Pierart DELEBIECQ dit Boncier pour le relief d'un fief gisant au dit Roubaix contenant 11 cens d'héritage relevé par Jacquemart, son fils.

Reçu par le trespas d'Oste DELECAMBRE pour le relief de 4 cens de terre relevé par Jehan, Allard et Guilbin, ses trois fieux à demi relief.

Reçu par le trespas de Guillamme DEGOMMES pour le relief d'un fief gisant à Sainghin contenant 12 bonniers de terre relevé par Anthoine, son fils.

Reçu par le trespas de la veuve DESBARBIEUX pour le relief de 3 cens d'arrentement relevé par Jehan, son fils à demi relief.

Reçu par le trespas Andrieu DEHASBROUCQ pour le relief d'un fief de le Lampardrie gisant à Dottignies tenu de quatre homaiges relevé par Jehan, son fils.

Reçu par le trespas de Jossine, veuve de Gilles CATOIRE pour le relief de 4 cens et demi de manoir relevé par Jehenne, sa fille à demi relief.

Reçu par le trespas de Noël LECLERCQ pour le relief de 4 cens d'héritage gisant à Hem relevé par Anthonin, son fils à plein relief.

Reçu par le trespas du dit Noël pour le relief d'un fief en un rejet contre le dit héritage relevé par le dit Anthonin.

Item reçu par le trespas Ysabeau DELAOULTRE, femme qui fut Mathieu DECOURCELLES pour le relief de 5 cens 3 quartrons d'héritage par Hacquet, Piercon, Belotine et Jennette, leurs enfants à plein relief.

Reçu par le trespas Pieronne DELEBROUCQUE, femme qui fut Jehan WINDERBECQ pour le relief de 4 bonniers 2 cens d'héritage gisant à Dottignies relevé par Willamme, Jehan, Simon, Graidin, Jacquemine, Ysabiel et autres enfants à demi relief.

Reçu par le trespas d'Oste DECOURCELLES et de Jehenne, sa femme pour le relief de 5 cens de manoir relevé par Caline, leur fille à plein relief.

Reçu par le trespas de Jehenne PLANCQUE, femme qui fut Daniel POLLET pour le relief de 10 cens d'héritage relevé par Guilbiert, Ollivier, Pasquier et Huart, ses frères à plein relief.

Reçu par le trespas de Jacquemart CASTELAIN, potier pour le relief d'un cent d'arrentement relevé par ses enfants à demi relief.

Reçu par le trespas Anthoinette DEMELIADET pour le relief de 2 bonniers 15 cens et demi d'héritage relevé au nom de Jacques DEBERGHELLES, son fils à plein relief.

<u>Ventes</u>

Le neuvième jour d'octobre par la vente d'un cent d'arrentement maisonnet par Josse DOMAIT à Willamme BRUGOIS pour 20 livres.

Le dit mois d'octobre par la vente de 8 cens d'héritage par Cateline DELEBIECQUE à Phlipart DELEBIECQUE pour 156 livres.

Le dix septième jour de décembre par la vente de 3 cens de terre par Jehenne DELANNOY, veuve de Pierart DUPIRE à Willamme SPERPE et repris présentement par proximité par Jehan DUPIRE, son fils pour 30 livres.

Le vingt deuxième jour de décembre par la vente faite par Magritte et Michiel AGACE, à cause de Michielle DELETOMBE, sa femme de 5 cens 3 quartrons de jardin manoir à Guilbiert DUPONT pour 120 livres francq argent.

Le troisième jour de juillet par la vente de 3 cens et demi de terre par Guilbin DUPONT à Guilbiert DUPONT, son oncle pour 35 livres francq argent.

Le premier jour de décembre par la vente faite par Hacquin CATOIRE et Belotte, sa sœur de leur lieu manoir contenant 12 cens et demi fait à Marcq DEBUISNES pour 336 livres.

Le sixième jour de février par la vente faite par Jacquemart DELEBIECQUE dit Boucier d'un fief contenant 11 cens et le sixième d'un cent à Jehan ROUSSIEL pour 156 livres.

Reçu le vingt quatrième jour de février par la vente de 2 cens et demi de terre faite par messire Gilles DELEBIECQUE à Guilbiert MATON, fils de feu Jacquemart pour 30 livres.

Reçu le neuvième jour de mars par la vente de 2 cens de jardin gisant à Carihem par Jacquemart et Jehan WANNIN à Mathieu DECOURCELLES, fils de feu Lois pour 40 livres francq argent.

Reçu le vingt troisième jour de mars par la vente d'un cent et terre par Jehan DUPIRE à Guilbiert MATON pour 13 livres 5 sols.

Reçu le vingtième jour d'avril par la vente de 3 cens 2 quartrons et demi de jardin manoir par Pironnielle ROUSSIELLE à Allard POLLET pour 60 livres.

Reçu le cinquième jour d'août par la vente de 6 cens de terre gisant à Dottignies par Willamme WINDREBECQUE à Jehan DEWALLES pour 63 livres.

Reçu le dit jour par la vente de 8 cens de terre gisant à Dottignies par Jehan WINDREBECQ au dit Jehan DEWALLES pour 72 livres.

Reçu par la vente de 18 cens de lieu manoir gisant à Fontenoit par Daniel POLLET à Pasquier LIBIERT, à le cerge de son viage pour 310 livres.

Reçu le dit jour pour la vente de 2 cens de terre par le dit Daniel POLLET à Jehan DESTOMBES pour 26 livres.

Pour la vente d'un fief en un rejet contre le jardin de Guilbiert DUPONT par Willamme ROUSSIEL au dit Guilbiert et dont Jan, son fils est héritier, pour 6 livres francq argent.

CC 275-6 - 1510

Reliefs

Reçu par le trespas de Guilbiert LEFEVRE dit Dupire pour le relief de 2 cens d'arrentement relevé par Jehan, Willot, Jacques, ses enfants à plein relief.

Reçu par le trespas de Lion DELEBIECQUE pour le relief d'un cent de terre relevé par son fils à plein relief.

Reçu par le trespas de Gille LESAUVAGE, femme qui fut Pierart MIROUL pour le relief de 5 cens de jardin relevé par Pierre, Jacquemart et Allart, ses enfants.

Reçu par le trespas de Jehenne DELADESOUBZ, femme qui fut Guilbiert DEBUISNES pour le relief de 5 cens 4 verges de terre relevé à demi relief de Jehan DEBUISNES, son fils.

Reçu par le trespas Hacquet FOURNIER pour le relief du quart de 6 cens et demi de jardin relevé par Cotin, Pierot et Drienet, ses frères à plein relief.

Reçu par le trespas de Jacques DUCROCQUET d'Amiens pour le relief d'un fief gisant à Roubaix contenant 4 bonniers 5 cens et demi de terre relevé par Guillamme DUCROCQUET, son fils.

Reçu par le trespas de Willemisne MESQUE, femme qui fut Olivier BRUNNIN pour le relief de 2 cens un quartron d'héritage gisant à Leers relevé par Jehan et Seinthine, ses enfants à demi relief.

Reçu par le trespas de Jehan CAMBRY pour le relief de 3 bonniers de terre gisant à Bailleul relevé à demi relief par maître Michiel, son fils.

Reçu par le trespas de mademoisielle Magritte DETENREMONDE pour le relief du fief de le Riandrye gisant à Marcq relevé par mademoisielle Jehenne DELANNOY.

Reçu par le trespas de Yzabiau MIROULLE pour le relief de 8 cens de terre relevé par Jehan et Glaude MULLIER à plein relief.

Reçu par le trespas de Jehenne SEMACQ, femme qui fut au brasseur de Roubaix pour le relief d'un arrentement relevé par ses enfants à demi relief.

Ventes

Reçu le dix neuvième jour d'octobre par la vente de 5 cens de terre gisant en la paroisse de Leers par Jacquemart DEHALLUIN et Sainte DECOURCELLES, sa femme à Jehan DECOURCELLES et repris par proximité Pieronne DECOURCELLES, femme de Jehan LETIERCH pour 50 livres.

Reçu le quinzième jour de janvier par la vente de 8 cens de terre par Jehan et Glaude MULLIER à Raphaël pour 107 livres et repris par proximité par Allart MIROUL dit Piece.

Reçu le dit jour par la vente de 6 cens de terre gisant à Dottignies par Loy DELENESTE à Jehan DELEWALLE pour 60 livres.

Reçu par la vente de demi cent de terre en jardin gisant à Dottignies par le dit Loy à sa mère et repris par Grart DELENESTE, son fils.

Reçu le cinquième jour de mars par la vente des trois parts d'arrentement contenant 3 cens de jardin manoir par Grard, Jacques et Jehan DESBARBIEUX à Pierart PATIN, leur beau-frère pour 193 livres.

Reçu le dix neuvième jour de mars par la vente de 5 cens 4 verges de terre par Jehan DEBUISNES à Jehan DELECAMBRE pour 72 livres.

Reçu le dit jour par la vente d'un arrentement tenant au cimentière du dit Roubaix fait par Jehan PARMENTIER à Willamme DUHAMEL pour 103 livres.

Reçu le seizième jour d'avril par la vente de 3 cens 14 verges et demie de terre par Jehan DEBUISNE à Jehan MAS pour 49 livres.

Reçu le sixième jour de mai par la vente du tiers de 6 cens 16 verges de jardin manoir par Pierart POLLET et Grarde DELERUIELLE, sa femme à Jehan MAS et repris par proximité par Allis DELERUIELLE, femme de Adrien DELESCLUSE.

Reçu le neuvième jour de juillet par la vente de 9 cens de terre par Guilbin DELEBIECQUE à Jacquemart LERUSTRE pour 115 livres et repris par proximité par Jacquemart CARETTE.

A.C. Roubaix - CC 276 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1517-1521

CC 276-1 - 1517

Dismage de Roncq

Reçu par le trespas d'Henry DELANDAS, fils de feu Collard pour le relief de la disme qui se ceuille et lève en le gran disme de la paroisse du dismage de Roncq, relevé par Nicholas BETTE à cause de sa femme.

Fief des Blancques Mailles

Reçu par le relief de mademoiselle Kathrine DE TENREMONDE, veuve de Jacques DELECHAMBRE dit Gantois pour le relief du fief appelé le fief des Blancques Mailles, relevé par mademoiselle Marie DELECHAMBRE dit Gantois, sa fille, épouse à Jehan GOMMER.

Roubaix

Reçu par le trespas de Pierre DELETOMBE dit Gontier pour le relief du fief et rejet séant emprès de grange de le disme du dit Roubaix, relevé par Jacquet PICCAVET

Reçu par le trespas de Jehan DELECHAMBRE pour le relief du quartier de terre, relevé par Ostelet et Willo, ses enfants à plein relief.

Reçu par le trespas du dit Jehan DELECHAMBRE pour le relief de 5 cens 4 verges pris en 17 cens 4 verges a lencontre de Jehan MAS et le relief de 5 cens de terre en manoir, relevé par les dits Ostelet et Willot, ses enfants à demi relief.

Reçu par le trespas de Jacquois DUGARDIN pour le relief d'un cent de terre pris en 4 cens pris a lencontre Jacquette DUGARDIN, sa sœur et pour 2 cens de terre en jardin et pour autres 5 cens de terre en jardin qu'il a acquis de la veuve et hoirs de Grard LEFEBVRE, relevé par Jacquet, Hacquinot et Gillette, ses enfants à plein relief.

Reçu de maitre Georges et Jacquet ROUSSEL pour le relief d'un jardin au Bentihart et pour le relief d'un cent 23 verges et les deux parts d'une verge en la rue de Lommelet et pour 2 cens 3 verges d'arrentement en la rue St-Georges échus par le trespas de la veuve Willame ROUSSEL, relevé par les dits à demi relief.

Reçu par le trespas de la dite veuve Willame ROUSSEL pour le relief de 7 cens demi de manoir gisant à Fontenoit, relevé par Jennette ROUSSEL à demi relief.

Item par le trespas de la dite veuve pour le relief de 4 cens demi de terre contenant plusieurs pièces, relevé par la dite Jennette ROUSSEL à demi relief.

Reçu par le trespas d'Adrien LESAUVAIGE pour le relief de la moitié de 7 cens et demi et 8 verges de terre en jardin, relevé par Pierart LESAUVAIGE, son frère à plein relief.

Reçu par le trespas de Jehan MATON pour le relief de 4 cens de jardin pris en quatre parties a lencontre Adrien et Marguerite DUBRUISLE, relevé par Guillebert MATON, son frère à demi relief.

Reçu par le trespas d'Adrien DELESCLUZE pour le relief de 6 cens, deux parts de 6 cens demi et 4 verges, relevé par la veuve du dit à demi relief.

Reçu de Micquielle DEGUERMAUPRET, veuve de Jehan DELEBECQ pour le relief de 4 cens de terre en jardin gisant à Carihem échu par le trespas de la veuve Jan DEGUERMAUPRET à demi relief.

Ventes

Reçu de Louys GOVART pour le xème de la vente à lui faite le 4ème de novembre de toute part et portion qu'il avait au jardin de feu Thery LEPLAT à Jehan DELECOURT

CC 276-2 - 1518 (registre endommagé)

Roubaix

Par le trespas de Gilles MERLIN pour le relief de 5 cens et demi de terre en jardin et pour demi cent de terre à labeur et pour un cent et demi de terre à labeur et pour encore 3 cens demi de terre à labeur, item pour 3 cens de terre à labeur, pour 7 cens de terre en jardin, relevé par la veuve et hoirs du dit assavoir Jehan, Guillebert et Magherite, enfants du dit à plein relief.

Item reçu par le trespas du dit Gilles pour le relief de 16 verges et pour 21 verges, et pour 3 cens 8 verges de terre, et pour 2 cens de terre, et le tiers d'une verges et pour 6 cens de terre, relevé par les dits à demi relief.

Item reçu des dits pour le relief de 7 cens de terre échu aussi par le trespas du dit Gilles à plein relief.

Reçu ….. pour autre demi cent ….. pris en 7 cens allencontre Jehan POTIER ….. Mouvaux en la rue Pellart, relevé par la veuve du dit à demi relief (acte endommagé).

Reçu par le trespas d'Allart POLLET pour le relief de 3 cens demi et un quartron de jardin gisant à Fontenois et pour le relief de demi et demi quartron de jardin, relevé par la veuve et hoirs du dit à demi relief.

Reçu par le trespas de Margherite DELENESTE pour le relief de demi bonnier de terre appelé le champ à le Pointe, gisant à Dottignies, et pour 8 cens 20 verges demie, et pour 3 cens 3 verges de prêt, et pour ….. un quartron de jardin pris en 2 bonniers 6 cens demi en quatre pièces au dit ….. (acte endommagé).

Item pour 6 cens 6 verges de terre à labeur relevé par Marcqet à plein relief.

Reçu par le trespas de Josse ….. pour le relief de 10 cens 12 verges ….. gisant à Dottignies, et pour 4 cens, et pour autres 10 cens de terre, relevé par les hoirs du dit à plein relief (acte endommagé).

….. 7 cens de terre gisant ….. par Loys MARISCHAL à plein relief (acte endommagé).

Reçu par le trespas de Willame AGACHE pour le relief de son lieu manoir en ….. pièces contenant en tout 3 cens 24 ….., relevé par Michiel, ….. Pierchon, Hacquinot et ….. à demi relief (acte endommagé).

Reçu par le trespas de Dame Catherine ….... feu monseigneur de Monsoretz pour ….. 20 bonniers ….. en la paroisse de Ronchin ….. relevé par Adrien de Monsoretz, fils de la dite Dame Catherine (acte endommagé).

Ventes

Reçu de Jaspin POULLAIN, fils de feu Jehan pour le xème de la vente par lui faite à Loys DELEGRANGE d'un fief gisant à Néchin contenant en grandeur 2 cens d'héritage

De Pierart DELETOMBE dit Brichoul lequel à vendu à Loyquin MIROUL dit Mentin tout son lieu manoir et arrentement gisant en la rue Povret à Roubaix.

De Liévine WINBERBECQ, demeurant à Dottignies pour le xème de la vente faite par elle à Jehan DELEVALLE de 5 cens de terre à labeur gisant au dit Dottignies.

Reçu d'Anthoine DELESPINE et Philippotte sa femme pour la vente par eux faite à Loy AULXHAIZES de demi quartron de terre en jardin pris en ….. tenant à l'héritage du dit Loy en la rue de Lhommelet (acte endommagé)

….. à Gilles ….. son lieu manoir et arrentement gisant à Fourcquencroix (acte endommagé).

De Jehan DELECOURT, fils de Jehan et Jehenne GRUART, sa femme pour le xème de la vente faite par les dits à Philippe MIROUL, marissal de leur lieu manoir et arrentement gisant sur le plache de Roubaix, tenant en le chimentiere.

De Gillequin POLLET, fils d'Anthoine pour la vente par lui faite à Guillebert THIBREGHIEN de tel part et portion d'héritage en jardin qui lui était succédé par le trespas de son feu père contenant environ 5 quartrons de terre.

De Margherite WINBERBECQ, veuve de Coppin DELENESTE pour la vente par elle faite à Jehan DUTRIES d'un bonnier de terre à labeur gisant à Dottignies en deux pièces, ci-comme demi bonnier et autre demi bonnier tenant au fief de la Haverie.

De Marcq DELENESTE pour la vente par lui faite à Jehan DELEVALLE, demeurant à Coyghem de 3 cens de terre à labeur gisant à Dottignies.

Du dit Marcq et sa sœur Margherite DELENESTE pour le xème de la vente par eux faite à Jehenne FOURNIER, veuve de Grard DELENESTE d'un cent et demi et 3 verges de terre en jardin gisant au dit Dottignies.

De Jehan et Pierre PROVOST, enfants de Jehan PROVOST, paroissiens de Néchin pour la vente par eux faite de 5 cens 4 verges de terre à labeur gisant au dit Néchin à Estienne DELEPLANCQ pour et au nom de Jehan DELEPLANCQ dit Gillois, son père.

D'Anthoine DUBOS pour la vente faite à Gardin DUBOS, son fils de 5 cens 3 quartrons de jardin et manoir sans autrement livrer par mesure, gisant en le Cousterie de Roubaix, tenant en la rue Dorée dit de Lhommelet.

CC 276-4 - 1519 (registre endommagé par l'humidité)

Ventes

Roubaix

De Hacquin MORTIER, fils de feu Jehan pour la vente d'un lieu manoir gisant à Larondrie contenant 6 cens ….. par lui faite à Bettremieu ….. (encre effacée).

Josse VANEECQUE dit Duquesne pour le xème du vendage par lui fait à Pierchon AZART d'une maison et lieu contenant 2 verges et trois quarts de verge gisant sur la plache à Roubaix.

Du dit Josse pour le vendage d'une autre maison et lieu gisant sur la dite plache contenant 3 verges trois quarts vendue à Jacques LECOUSTRE.

De Jehan BOUZEMARE et Belotte RAMART, sa femme lesquels ont vendu un lieu manoir gisant devant les Boutailles eu dit Roubaix contenant un quartron à Franche RAMART.

De Pasquier DUTOIT lequel a vendu un lieu manoir gisant en la rue Saint-Georges contenant 2 cens à Jehan MATON.

De Liévin YAN pour le vendage par lui fait à Lambert DUPRET du lieu manoir gisant au grand chemin oultre hayes vers le sepulchre contenant 8 cens.

De Quentin PLOUQUET pour le vendage qu'il a fait à Pierchon DUBOS d'un lieu manoir gisant en la rue Povret contenant 3 cens 18 verges.

De Catterine POLLET, veuve de Pierre DELETOMBE dit Gontier pour le transport d'un lieu manoir contenant un cent 10 verges gisant en le rue de Lommelet à Jehan DELETOMBE et Jehenne HOUZET, sa femme.

De Grard, Allard et Jennette FONTENIER, lesquels ont vendu à Anthonne DELESPINE telle part et portion qui leurs était succédé par le trespas Hacquin FONTENIER sur le lieu manoir qui fut au dit FONTENIER en la rue Saint-Georges.

De Lambert BARBION et Agnies DELEBECQ, sa femme et Katterine DELEBECQ, veuve de Jehan CATTOIRE, lesquels ont vendu à Guillame WILLOCQ un jardin contenant 4 cens 8 verges et le tiers d'une verge, tenant au chimentière.

Les dits Lambert BARBION, Agnies et Catterine DELEBECQ, lesquels ont vendu à Jehan FAUVARCQ un lieu manoir contenant 3 cens demi gisant devant le cure au dit Roubaix, tenant au chimentière.

De Michiel, Pierchon, Jehan et Pelonne AGAICHE, pour le vendage par eux fait à Jacquemart ROUSSEL de la moitié d'un lieu manoir qui fut Willame AGAICHE, tenant au Triechon, qui est en trois parties.

De Alixandre DECOURCELLES, Maroye DECOURCELLES, Jehan, Pierchon et Gillo PREVOST, pour le vendage par eux fait à Jehan ….. de 2 cens de terre qui fut Margo DECOURCELLES ….. (encre effacée).

Reliefs

Des enfants Guillebert MATON assavoir Jehan, Anthoine, Willotin, Maroye et Alizon pour le demi relief de 10 cens de terre, item pour 8 cens de terre et pour 4 cens, reçu par le trespas du dit Guillebert (encre effacée).

Des dits enfants pour le demi relief de 2 cens un quart de verge d'arrentement (encre effacée).

Des dits enfants pour le plein relief d'un cent et demi et une verge d'arrentement (encre effacée).

De Guillebert DESPLANCQ dit Merlin, fils feu Guillebert et de Magritte DORENART pour le demi relief de 5 cens de terre, item pour 6 cens 5 verges de terre et pour 6 cens de terre, reçu du dit Guillebert par le trespas de la dite Magritte, sa mère.

Reçu par le trespas de Margo DECOURCELLES pour le relief de 10 cens 15 verges de jardin et pour 2 cens de terre, relevé la moitié par Alixandre DECOURCELLES, frère à la dite Margo, par Maroye DECOURCELLES, sa nièce, par Gillo, Jehan et Pierchon PREVOST, neveux de la dite Margo, le tout à plein relief.

Reçu par le trespas de Guillebin DELEBIECQUE pour le relief d'un cent de terre, item pour 3 cens de terre, item un quartier de terre, item un quartier de terre, item 3 cens demi de terre, item 4 cens demi de jardin, item pour 4 cens 8 verges et le tiers d'une verge, item pour 2 cens demi de terre, item 2 cens de terre, item 3 cens une verge, le tout relevé plein relief par Agniez DELEBIECQUE, femme de Lambert BARBION et Catterine DELEBIECQ, veuve de Jehan CATTOIRE, sœurs du dit Guillebin.

De Pierchon DUBOS a été reçu pour le relief d'un fief de la terre de Fontenois ….. (encre effacée)

CC 276-5 - 1520

Roubaix

Des enfants Guillame WILLOCQ assavoir Jacquet, Anthonin, Grardin, Janette et Marion pour le demi relief de 7 cens de jardin, reçu par le trespas du dit Guillame à demi relief.

Des dits enfants pour le demi relief de 2 cens de terre, reçu par le trespas du dit Guillame à demi relief.

Des dits enfants pour le demi relief de 4 cens 8 verges un tiers de jardin, reçu par le trespas du dit Guillame à demi relief.

Des enfants Pierart SEGART assavoir Olivier, Ernoul, Peloinne, Caline et Jacquemine pour le relief de la moitié de 18 cens de terre, reçu le plein relief par le trespas du dit Pierart.

Des dits enfants pour le relief de 2 cens de terre pris en 5 cens, reçu le plein relief par le dit trespas.

Des enfants feu petit Jehan COUVREUR assavoir Chrestienne, Annechon, Yzsabiel et Jehenne pour le demi relief d'une maison et héritage contenant un quartron d'arrentement.

Des dits enfants pour le demi relief d'un cent 18 verges de manoir en la rue St Georges.

Willotin et Pierchon LEMOUTON ont relevé à plein relief cent et demi de jardin pris en 6 cens à eux échu par le trespas de Gillottin et Jennotte, leurs frère et sœur.

De Pasquier, Pierchon et Jehan DESMULLIERS, frères, lesqules ont relevé à plein relief par le trespas de leur père un cent et demi et 3 verges de terre.

De Pol et Germain LEDRUT, frères, lesquels ont relevé à plein relief le tiers de 7 bonniers 15 cens 20 verges demie de terre à eux échu par le trespas de Jehan leur frère.

Ventes

De Jacquemart DELEFAVARCQ, fils d'Allard pour la vente de 2 cens 2 verges de jardin gisant à Roubaix à Jehan CARETTE.

Des hoirs Margo DECOURCELLES pour la vente d’un cent 10 verges de jardin tenant à la Cousterie à Jehan DELETOMBE.

De Jehan DERUST dit Bourlut pour le vendage de 11 cens de terre gisant à Fourcquietpire à Jacques CORNILLE.

De Mahieu CARETTE pour la vente de demi cent de jardin pris en 4 cens demi de jardin qui fut Pierart CARETTE, tenant à le fosse de Fretin à Chonette CARETTE, sa soeur.

De la veuve Jacques DESBUCQUOIS pour la vente d'une maison et héritage nommé le Four au dit Roubaix à la veuve Jehan LEFEVRE, fournie pour sa vie seulement et après retourner à la dite veuve DESBUCQUOIS ou ses hoirs.

De la veuve et enfants Jehan DELECAMBRE pour la vente de 5 cens 4 verges de terre à Guillebert DELECAMBRE.

De Jacquemart ROUSSEL, carpentier et Jehenne AGAICHE, sa femme pour la vente de leur part et portion du lieu manoir qui fut Willame AGACHE à Guillebert AGAICHE, frère de la dite Jehenne.

De Agniez DELEBECQ et Lambert BARBION, son mari pour la vente de 5 cens de terre à labeur et cent et demi de jardin à Germain DESTOMBES.

CC 276-6 - 1521

Roubaix

Des enfants Pierart LECOMPTE et Jehenne DELEFAVARCQ assavoir Hacquinot, Anthonin et Pasquier pour le relief du lieu manoir contenant 7 cens à eux échu par le trespas de la dite Jehenne, leur mère pour le plein relief.

Des dits enfants pour encore le plein relief de 15 cens de terre en deux parties à eux échus comme dessus.

De la veuve et enfants Jacquemart FONTENIER pour le demi relief de la moitié de leur manoir en la rue St Georges à cause qu'elle l'avait acquis avec me dit Anthoine DELESPINE.

De Marquet, Pierchon, Philippe, Chonnette et Jennette DUPIRE, enfants de feu Jehan DUPIRE pour le relief de plusieurs héritages à eux échus par le trespas de leur dit père assavoir 10 cens de jardin, item 6 cens de terre, item 8 cens de terre, item encore 6 cens de terre.

Des dits enfants encore pour le demi relief de 4 cens de terre à eux échus que dessus.

Des dits enfants encore pour le relief de 3 cens un quartron de terre.

Au devant-dit Marquet DUPIRE pour le relief du rejet tenu en fief de Roubaix à lui échu par le trespas de son dit père.

De Margueritte ….. pour le relief de 2 cens 6 verges de terre pris en 10 cens contre Simon DELENESTE et Jehan DELEWALLE à elle échu par le trespas du dit Eloy, le dit relief échu en l'an 1519 (acte endommagé).

Du trespas de Jehan RYS pour le demi relief de 6 cens de terre reçu de Jehan, Loys, Pierart, Grégoire, Bernard et Pelonne, ses enfants.

Du trespas d'Adrien DELETOMBE dit Brugois pour le relief de 2 cens d'héritage en manoir, item 6 cens de terre, reçu de Willame et Pierart DELETOMBE, ses frères.

Du dit trespas ….. item pour 5 cens de terre en jardin manoir à Fontenoit, reçu des dits Willame et Pierart (acte endommagé).

Du dit trespas pour le demi relief de 10 cens de terre.

Du trespas de Willame DELETOMBE dit Brugois pour le relief de 4 cens de terre, reçu de Pierart, son frère.

Du dit trespas pour le demi relief de 4 cens de terre ….. item une masure et jardin, item pour 4 cens un quartron demi de terre en jardin pris en 6 cens de jardin et manoir, reçu du dit Pierart, son frère (acte endommagé).

Du dit trespas pour le relief de la moitié des héritages du devant-dit feu Adrien assavoir 2 cens de manoir, 6 cens de terre, un cent de terre, reçu du dit Pierart.

Du dit trespas encore pour le relief de 2 cens demi de terre pris en 10 cens contre la veuve du dit Adrien qui en a 5 cens et le dit Pierart 2 cens demi, reçu du dit Pierart DELETOMBE.

Du dit trespas ….. 2 cens demi, reçu du dit Pierart, son frère (acte endommagé).

Du dit trespas encore pour le demi relief d'un cent 2 verges et demie quart de verge d'arrentement, reçu du dit Pierart.

Reçu des tuteurs de Loys DEBRUGES, seigneur de la Grutuze et Despier, fils de messire et seigneur des dits lieu et de Marie DEMELUN pour le relief du fie appelé Engleghien contenant 28 bonniers

Ventes

De Catterine POLLET, veuve de Pierre DELETOMBE pour la vente de demi cent de jardin manoir gisant en la rue Povret à Jacques AUXHAISES.

De Margueritte DELETOMBE, veuve de Jehan DEBUISNES pour la vente de 7 cens de terre à Jehan DECOURCELLES.

De Ostelet WILLEQUIN et Pelonne MALGEULE pour la vente de 6 cens moins une verge demie de terre pris en 25 cens et demi à Jehan DELEWALLE.

De Mahieu DUSOLLIER et Jacquette DUGARDIN, sa femme pour la vente de 2 cens de manoir gisant à Roubaix aux hoirs Hacquois DUGARDIN.

….. de 6 cens 6 verges de terre gisant à Dottignies à Jehan DUTRIEU (acte endommagé).

Rue Povret

De Catterine DELEBECQUE, veuve de Jehan CATTOIRE pour la vente de 2 cens de manoir gisant en la rue Povret à Colard DELEBECQUE, fils de Jehan.

De Godefroy DELESPIERE, fils de feu Gilles pour la vente de 2 cens de terre pris en deux pièces à Bettremieu MULLIER.

De Charlotte STEPPE, fille de Willame pour la vente de 2 cens de manoir pris en l'héritage du dit Willame à Martin FASSET.

De Margotine et Yzablet DELENEST pour le vendage de 2 cens 6 verges de terre à Jehan DUTRIEU.

Annette JOSEPH a vendu 4 cens 10 verges de manoir en la rue Povret à Sire Jacques JOSEPH, son neveu.

A.C. Roubaix - CC 278 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1531

CC 278-1 - 1531

Par le trespas d'Agnies DUCOULLEMBIER, dit le Mosnier a été reçu le plein relief de 2 cens de terre et 3 cens 6 verges de terre de Gillette DESCAMPS, femme à Jacques DUGARDIN.

Par le dit trespas reçu le plein relief de 4 cens de jardin pour ce de Magritte DESCAMPS, femme à Jacques DUPRED.

Par le trespas de Jehan DEBUISNES, dit Guinart (?) a été reçu le relief du dit fief contenant un bonnier demi de terre à le Grimbrye, de Pierchon DEBUISNES, son fils.

Par le trespas de Jehenne ESQUINET, veuve de Piat LEMICQUIEL a été reçu le plein relief de 6 cens de manoir à Fontenoit en deux parties, pour ce de Willame, Eloy et Jehan DEGRIMAUPRET, frères.

Par le trespas de Caline FREMAULT, fille de Jehan a été reçu le relief de un cent un quartron une verge de jardin pris en 4 cens demi sur Jehan FREMAULT, de Jehan et Daniel POLLET, frères, et Pierre FREMAULT.

Par le trespas de Jehan DURAT dit Dordinghem a été reçu le relief du fief de Beaurepaire, gisant à Roubaix, pour ce de Jehan, son fils.

Par le relief de Robert DEBOULLOIGNE a été reçu le relief d'un fief contenant 3 bonniers 14 cens gisant à Sainghin, de Anthonnet DEBOULLOIGNE, sa sœur.

Par le trespas d'Agnies DELERUE, veuve de Jehan LEMOUTON, reçu le demi relief de 6 cens de manoir, de Willame et Pierre LEMOUTON, ses enfants.

Par le trespas de Philippe DELOBEL a été reçu le relief d'un fief gisant à Hem de Thomas DELOBEL, son neveu, pour ce ..... (blanc).

Par le dit trespas a été reçu le relief de 3 cens de terre, de Vinchant DELOBEL et Philippe DUVRELIET, ses neveux.

Par le dit trespas a été reçu le relief de 3 cens 3 quartrons, de Thomas DELOBEL et Jehan MULLIER, ses neveux.

<u>Ventes</u>

Du vendaige fait par Josse et Guilbert AGACHE, frères, fils de feu Collart, Guilbert AGACHE, fils de feu Willamme et les tuteurs de Jacques AGACHE, fils du dit feu Willame et Yzembart DELETOMBE, fils de Hoste de 2 cens de jardin et manoir en le rue allant au mollin.

Du transport fait par Philippe ROHART à Jehan HUBERT et Jacquemine ROHART, sa femme, fille du dit Philippe du fief Delemasure contenant 3 bonniers 4 cens et de quartiers de terre renteuse.

Quant au vendaige fait par Jehan POLLET, dit de Mouvaulx à Hoste CROHIN de 3 cens 17 verges de jardin en le rue Povret.

Du vendaige fait par Yzabeau DESCARYES, veuve de Grard DEFRENSNES et Eluter DEFRENSNES, son fils à Agnies DELESTRÉE, fille de feu Jehan d'un cent et demi de jardin.

Du vendaige fait par Gilles CATTOIRE et Elaine POLLET, sa femme à Jehan FREMAULT de 27 verges de terre vers le Hustin.

Du vendaige fait par Pierart POLLET, fils de feu Anthoine à Willame POLLET, son frère de 5 quartrons de terre pris en 3 cens 3 quartrons.

Du vendaige fait par Loys DUMONT à Lambin POLLET, fils de feu Pierart de 2 cens de jardin manoir en le rue de le Gobrye.

Du vendaige fait par Gabriel MALFAIT, fils de feu Philippe à Jacques CORNILLE, fils de Grard de 8 cens de terre.

Du vendaige fait par Eloy DEGERMAUPRET, fils de feu Jacques à Jehan et Willame DEGHERMAUPRED, ses frères de tel droit qu'il avait en deux jardins manoir à Fontenoit.

Du vendaige fait par Magdelaine DESPLANCQ, veuve de Guilbert DUCROCQUET à Guilbert DESPLANCQ, fils de feu Jehan d'un cent et demi d'héritage à Fontenoit.

Du vendaige fait par Pierre, Binot et Willame DEBUISNES, frères, enfants de feu Jehan à Jehan LECLERCQ, fils de feu Beltremieu d'un fief contenant 24 cens, gisant en la paroisse de Roubaix.

Du vendaige fait par Jehan LECLERCQ et Catterine DELECAMBRE, sa femme à Willame DELECAMBRE, fils de feu Beltremieu de 5 cens de terre.

Du vendaige fait par Paul PETIT et Martin SORYS, comme procureur de Mathieu PETIT à Philippe DELESCLUZE, fils de Jehan d'un cent et demi de jardin manoir en la grand rue de Roubaix.

Du vendaige fait par Pierre, Gadrain et Jacques LECLERCQ, frères, fils de feu Gilles et autres leurs sœurs et neveux à Jehan WATTE, demeurant en la paroisse de Lys lez Lannoy de 8 cens de terre.

Du vendaige fait par Jacques LEMOSNIER et Catterine DELEBECQ, sa femme, Hoste CROHIN et Jehenne DELEBECQ, sa femme à Gadrain DUBOS d'une maison gisant sur la place de Roubaix.

Du vendaige fait par Jacques DELEMONTAIGNE et Quinte DELENESTE, sa femme, demeurant à Dottignies de 8 cens de terre.

De Martin, Jehan et Lambert SORIS, frères, lesquels ont vendu à Collart DELERUE les quatre parts de cinq en 3 quartrons de jardin gisant au Tilloel.

De Lambert SORIS, fils de feu Pierart, lequel a vendu à Collart DELERUE un cent de jardin.

Du vendaige fait par Adrien DELECAUCHIE, escuyer, seigneur de Montsoret à damoiselle Margritte DEBAUFFREMEZ, veuve de Porus DELAFOSSE du fief contenant un bonnier gisant à Sainghin en Mélantois.
- Michiel BERNARD par proximité.

Du vendaige fait par Pierre DELETOMBE, dit Brugois à Estienne DUPONT de 2 cens de jardin gisant à Lommelet au Bos.

A.C. Roubaix - CC 279 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1532-1542

CC 279-2 - 1532

Par le trespas de Maigne POULLAIN, femme de Jehan PLOUCQUET a été reçu le plein relief des trois parts de 6 cens de jardin manoir, pour ce de Jehan POULLAIN, neveu de la dite Maigne.

Par le trespas de Jehan DEBRABANT, dit Beney a été reçu le plein relief de 2 cens de terre, pour ce de Jehenne DEBRABANT, sa fille, femme de Godefroy DESFRESNES.

Par le trespas de Maigne DELESCLUZE a été reçu le plein relief d'un cent 16 verges demie et demie quart de verge de terre, pour ce de Guillemette DEFRESNE, fille de Jacques et de la dite Maigne.

Par le trespas de Pierre BOURGOIS a été recu le demi relief du Gem (?) Thiebault, contenant 10 cens pour ce des hoirs du dit Pierre.

CC 279-3 - 1536

Roubaix

Par le trespas de Marie DELERUE qui fut femme à Jehan MATON a été reçu le demi relief de 4 cens 11 verges demie d'arrentement, pour ce du dit Jehan MATON.

Par le trespas de Guilbert DELESPAUL a été reçu le plein relief de 8 cens demi de jardin, pour ce de Pierre DELESPAULT, son fils.

Par le dit trespas a été encore reçu le plein relief de cent et demi de terre, pour ce du dit Pierre.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 3 cens demi de terre, pour ce de Allard DELESPAULT, fils du dit feu Guilbert.

Par le dit trespas reçu encore le demi relief de 2 cens d'arrentement, pour ce du dit Allard.

Par le trespas Jehenne MERLIN, femme de Willame PREVOST dit De Layens a été reçu le plein relief de 5 cens demi de terre, pour ce de Jehenne PREVOST, femme à Jehan DELESCLUSE, sa fille.

Par le dit trespas reçu le plein relief de 4 cens une verge demi de jardin, pour ce de Willame PREVOST.

Par le dit trespas reçu le plein relief de 3 cens 8 verges de terre, pour ce du dit Willame.

Par le trespas de Marie DELERUE, femme à Jehan MATON, reçu le demi relief de 8 cens 12 verges et les deux parts d'une, pour ce du dit Jehan MATON.

Par le dit trespas encore le demi relief de ..... (blanc) 5 verges de terre, pour ce du dit Jehan.

Par le trespas de Philippe DELEBECQ reçu le demi relief de 6 cens de manoir, pour ce de Gilles, Jehan, Jacques, Anthoine, Jehenne, Willemine DELEBECQ, enfants du dit Philippe.

Par le dit trespas reçu encore le demi relief de 6 cens pris en 7 cens 11 verges, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 3 cens 3 verges pris en 4 cens 4 verges, pour ce des dessus nommés.

CC 279-4 - 1537

Roubaix

Par le trespas de Marie ROUSSEL a été reçu le plein relief de 2 cens demi d'arrentement, pour ce de Alis ROUSSEL, sa sœur.

Par le trespas de Beatris CATTOIRE, qui fut femme à Jehan PARISIS a été reçu le demi relief de 7 cens de terre, pour ce de Hues PARISIS, son fils.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de la moitié de 7 cens 20 verges de terre, pour ce du dit Hues pour 2 cens 10 verges et Anthoine, son frère pour 5 cens demi.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief d'un fon de fosset, pour ce du dit Hues.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de la moitié de 2 cens de jardin contre les enfants Philippot DEBUISNES, pour ce du dit Anthoine.

Par le dit trespas a été encore reçu le plein relief de la moitié de 3 cens 23 verges de terre contre les enfants Philippot DEBUISNES, pour ce du dit Anthoine.

Par le trespas de Jehenne DELEGRANGE, veuve de Jacquemart CASTELLAIN a été reçu le demi relief d'un cent d'arrentement en le rue du Pottier, pour ce de Belotte CASTELAIN, femme à Ruffin MOUCQUE, Adrienne CASTELLAIN, femme de Pierre AGACHE et de Péronne CASTELLAIN, femme de Colard POLLET.

Par le trespas de Barbe POLLET, qui fut femme à Jacques DESCAMPS, dit Bracquaval a été reçu le demi relief de 5 cens demi d'arrentement en le rue Povret, pour ce de Hacquinot, Philippot, Jennotte et Marie DESCAMPS, ses enfants.

Par le dit trespas reçu encore le demi relief d'un tiers de mei quartron d'arrentement, pour ce des dessus nommés.

Par le trespas de Collart CALLEWART reçu le demi relief de 7 cens de terre à Dottignies, pour ce de Jehenne CALLEWART, femme à Pierre ROHART.

Par le trespas de Jehan MULLIER a été reçu le demi relief de 3 cens 3 quartrons de terre, pour ce de Bastien, Jacquot, Huchon, Noël et deux filles nommées Jennotte, enfants du dit feu Jehan.

Par le trespas de Philippote LECLERCQ a été reçu le plein relief de 2 cens demi 3 verges de terre ou environ, pris en une pièce de 8 cens 15 verges demie, pour ce de Hues et Jehan PICAVET, ses enfants.

Par le dit trespas reçu encore le plein relief de 2 cens de terre ou environ, pris que dessus, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le plein relief de 3 cens 3 quartrons de terre ou environ pris en une pièce de 7 cens 3 quartrons, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 4 cens de terre pris de dits 7 cens 3 quartrons, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu encore le demi relief de 12 cens de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 4 cens de terre pris en 8 cens 15 verges demie, pour ce des dessus nommés.

Par le trespas de Hacquinot DESPLANCQ reçu le plein relief de la moitié de 5 cens de jardin contre Pierchon, son frère, de ce du dit Pierchon.

Par le dit trespas reçu le plein relief de la cinquième part de la moitié de 6 cens demi d'héritage, de ce du dit Pierchon, Jennette, Bettry et Margotine DESPLANCQ.

Par le dit trespas reçu encore le plein relief de la cinquième part de la moitié de 6 cens de terre ou environ, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le plein relief de la cinquième part de la moitié de 3 cens demi de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le plein relief de la cinquième part de la moitié de 4 cens de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le plein relief de la cinquième par de la moitié de 6 cens de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le plein relief de la cinquième par de la moitié de 7 cens de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le plein relief de la cinquième par de la moitié de 16 cens demi de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le plein relief de la cinquième par de la moitié de 10 cens demi de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le plein relief de la cinquième par de la moitié de 6 cens 5 verges de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu encore le plein relief de la cinquième par de la moitié de 2 cens de pret ou environ, pour ce des dessus nommés.

CC 279-5 - 1539

Roubaix

Par le trespas Jehan DEWALLE a été reçu le demi relief d'un bonnier demi cent de terre, pour ce de Ollivier DEWALLE, fils du dit feu Jehan.

Par le dit trespas reçu encore le demi relief de 10 cens 12 verges de terre, pour ce d'icelui Ollivier.

Par le dit trespas reçu le demi relief d'un bonnier 14 cens demi de terre, pour ce que dessus.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 5 cens de terre, pour ce de Danckaert DELIESSENYERE, mari et bail de Caterine DEWALLE.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 10 cens 10 verges de terre pris en un bonnier 4 cens 10 verges contre Grard DEWIMBERBEK, pour ce du dit Ollivier.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 11 cens 10 verges pris en 17 cens 10 verges contre lui même, pour ce du dit Ollivier.

Par le dit trespas reçu le demi relief de demi bonnier 8 verges de terre, pour ce d'icelui Ollivier.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 12 cens de terre, pour ce d'icelui Ollivier.

Par le dit trespas reçu le demi relief d'un cent demi de manoir pris en 10 cens contre Simon et Eloy DELENESTE, pour ce d'icelui Ollivier.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 10 cens de terre, pour ce du dit Danckaert DELIESSENYERE, mari et bail de la dite Caterine.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 10 cens de terre pris en 28 cens contre les hoirs Pierart SANDRART, pour ce du dit Ollivier.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 3 cens 3 verges de terre, pour ce du dit Ollivier.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 3 cens de terre pris en 6 cens 6 verges, pour ce du dit Ollivier..

Par le trespas d'Estienne CARRETTE reçu le plein relief de 5 cens et le tiers d'un cent de jardin pris en 9 cens et le tiers d'un cent contre Pierart CARRETTE pour ce de Jehan, Nicaise et Oste CARRETTE, enfants du dit feu Estienne.

Par le trespas de Bettremieu MULLIER reçu le demi relief du tiers de 6 cens et le sixième d'un cent de terre, pour ce de Bettremieu MULLIER, fils du dit feu, Adrien LERNOUL, dit Daniel à cause d'Anthonnette MULLIER sa femme, aussi fille du dit feu Bettremieu, Bettremieu et Baulduyne MULLIER, enfants de feu Philippe, neveu et nièce du dit feu Bettremieu.

Par le trépas de Margotine AGACHE reçu le plein relief de 2 cens d'arrentement oultre les Hayes Saint Georges, pour ce de Bin et Jacquet AGACHE, Ruffin et Philippot DUBRUISLE, ses oncles.

Par le trespas de Jehan HAZART reçu le demi relief d'un cent 2 verges d'arrentement en la rue du Pottier, pour ce de Jehan et Amberghe HAZART, enfants du dit feu Jehan.

Par le trespas de Elayne DUSOLIER advenu l'an 1538 reçu le plein relief de 3 quartrons de manoir, pour ce de Jacquet ESCROHART, fils de la dite Elayne.

Par le trespas de Jehenne PLANCQ, femme de Jehan DESTOMBES reçu le demi relief de 2 cens 16 verges demie de jardin pour ce de Willame et Jehenne PREVOST, Anthoine POLLET, neveux et nièce de la dite Jehenne.

Par le trespas de Jacquemine WERY, qui fut femme de Jehan DELESCLUSE reçu le demi relief d'un cent 3 quartrons d'arrentement, pour ce de Jehan, Pierre, Philippe, Willamme, Thonin, Arnoul, Belotte, Jacquemine et Martine DELESCLUSE, femme de Jehan ..... (blanc), natif de Tourcoing, enfants du dit Jehan et de la dite défunte Jacquemine.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 4 cens d'arrentement oultre les Hayes du Sepulchre, pour ce des dessus nommés.

Par le trespas de Gilles CATTOIRE reçu le plein relief de 4 cens de terre, pour ce de Bynot, Jehan, Micquiel, Calyne, Jennotte et Marion CATTOIRE, ses enfants.

Par le dit trespas reçu encore le plein relief de 6 cens de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le plein relief de 8 cens de jardin, pour ce des dessus dits.

Par le dit trespas reçu le plein relief de 3 cens demi de terre, pour ce des dessus dits.

Par le dit trespas reçu le plein relief de 8 cens de terre, pour ce des dessus dits.

Par le dit trespas reçu encore le plein relief de 8 cens de terre, pour ce des dessus dits.

Par le trespas de Nicaise BRACQUAVAL en l'an 1537 reçu le demi relief de 3 cens 2 verges de jardin, pour ce de Lambert et Allard BRACQUAVAL, ses neveux.

Par le dit trespas reçu encore le demi relief de 3 cens demie verge d'arrentement vers les mollins, pour ce des dessus dits.

Par le trespas de Pierre DUPRET reçu le plein relief de 2 bonniers, 6 cens, 5 cens demi et trois quartiers de terre gisant à Roubaix, pour ce de Pierre DUPRET, fils du dit feu Pierre.

Par le trespas de Jacquette et Jossyne LE SAULVAIGE, filles de feu Pierart reçu le plein relief de la quatrième partie des héritages du dit feu Pierart, pour ce de Hacquinot, Jacquet et Garin LE SAULVAIGE, leurs frères.

Par le trespas de Marie DUQUESNE, veuve du dit Pierart LE SAULVAIGE reçu le demi relief de 14 cens 24 verges des dits héritages pour ce de Jehan et Adrien SAULVAIGE.

Par le trespas de ..... (blanc) MATON, femme de Jacques DESREVEAU reçu le demi relief de 2 cens d'arrentement, oultre la chapelle Saint Georges, pour ce de Willo et Kale, ses enfants.

Par le trespas de Jehan PREVOST, dit des Huchons en l'an 1522 reçu le plein relief de ses héritages, pour ce de ..... (blanc).

CC 279-6 - 1540

Roubaix

Par le trespas de Jehenne DEBUISNES, qui fut femme à Jehan DECOURCELLES, a été reçu le plein relief de 7 cens, 7 cens, 8 cens et 5 cens de terre et jardin, pour ce de ses enfants.

Par le trespas de Jehan DEFRESNES a été reçu le demi relief 2 cens, 4 cens, 2 cens et 4 cens de terre, pour ce de Elutere, Clement, Huchon, Marion, Thonnette et Magdelaine DEFRESNES.

Par le trespas de Jehan ROUSSEL a été reçu le demi relief de 12 cens de jardin, pour ce de Micquiel, Pierchon, Hacquin, Peronne, Jennon et Marguerite ROUSSEL, enfants du dit feu Jehan.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 11 cens demi de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 3 cens 3 verges de jardin, pour ce des dessus dits.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 2 cens de terre pris en 6 cens contre Péronne CATTOIRE, pour ce des dessus dits.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 11 cens du fief de Le Rue ou environ contre Jehan DELEBECQ, pour ce du dit Micquiel.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de demi bonnier de terre à Fontenoit, pour ce des dessus dits.

Par le trespas de Jehenne DEBUISNES, veuve de Philippart LECLERCQ a été reçu le demi relief de 4 cens de terre, pour ce de Philippe LECLERCQ, son fils.

Carihem

Par le trespas de Mathieu DECOURCELLES, fils de feu Gonthier reçu le plein relief de 13 cens de jardin pour ce de Jehan, Pierre, Belotine et Jennette DECOURCELLES, ses enfants.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 4 cens de jardin, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le plein relief de 5 cens de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas a encore reçu le plein relief de ..... (blanc) pris en 12 cens, pour ce des dessus nommés.

Par le trespas de Jacques CORNILLE a été reçu le demi relief de 8 cens de terre, pour ce de Grard, Philippot, Jennette, Peronne, Flourence et Micquielle ses enfants.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 8 cens de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas a encore été reçu le demi relief de 11 cens de terre, pour ce des dessus dits.

Par le dit trespas a encore été reçu le demi relief de 5 cens demi de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le trespas de Jehenne DELESPIERRE, femme à Jehan DESREUX a été reçu le plein relief de demi bonnier de terre, pour ce de Ollive DELESPIERRE, sa sœur.

Wasquehal

Par le trespas de Jehan HERRENG a été reçu le plein relief de 11 cens de terre pris en 14 cens contre Pierre HERRENG, pour ce de Pierre et Vallerien HERRENCQ, ses frères.

Par le trespas de Grard WASTIEL a été reçu le plein relief de 5 cens de terre, pour ce de Toussains et Charles WASTIEL, ses enfants.

Par le trespas du dit Toussains WASTIEL a été reçu le plein relief de de la moitié des dits 5 cens, 8 cens et le tiers d'un, pour ce du dit Charles, son frère.

Par le trespas de Jacques CORNILLE a été reçu le demi relief de 3 cens 16 verges demie de terre, pour ce de Grardin, Philippo, Florence, Jennotte, Peronne et Micquielle, ses enfants.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 4 cens demi de terre pris en un bonnier venant de Mahieu CARRETTE, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 6 cens de terre pris en une pièce de 7 cens demi 4 verges demie, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 9 cens et le tiers d'une verge de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le trespas de Jehan MELSIANT a été reçu le demi relief de demi bonnier de terre, pour ce de Guillame, Baulduin et Thomas MELSIANT, ses frères.

Par le trespas de Pierart DEMILLESCAMPS a été reçu le demi relief de 2 cens demi de manoir pris en 3 cens, pour ce de Jehan DEMILLESCAMPS, Jehenne DEMILLESCAMPS, femme de Daniel LECONTE, Caterine DEMILLESCAMPS, femme de Jehan HOUZET, Anthonnette DEMILLESCAMPS, femme de Guilbert GADENNE et Belotine DEMILLESCAMPS, veuve de Jehan GADENNE, les dits du sournom DEMILLESCAMPS, enfants et hoirs du dit feu Pierart, et Colin LEURIDAN, neveu du dit Pierard, le dit relief échu en l'an 1538.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 6 cens 5 verges de jardinage, pour ce des dessus nommés, échu que dessus.

Par le dit trespas a été reçu ..... (blanc) de terre, pour ce des dessus nommés, échu au dit an.

Par le dit trespas a encore été reçu le demi relief de 4 cens de terre, échu au dit an.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 2 cens demi de terre, pour ce des dessus nommés, échu au dit an.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief d'un cent de terre, pour ce des dessus nommés, échu au dit an.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief d'un cent demi et le sixième d'un cent de terre pris en 3 cens et le tiers d'un, pour ce des dessus nommés, échu au dit an.

Busquet

Par le trespas de Marie PREVOST, veuve de Gilles CLARISSE a été reçu le demi relief de 7 cens un quartron de terre pris en la masse qui fut Guilbert DESBARBIEURS, pour ce de Pierre CLARISSE, Jehan LEFEBVRE à cause de Peronne CLARISSE, sa femme, les dit du sournom CLARISSE, enfants du dit feu Gilles et de la dite Marie.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 12 cens de terre, venant d'une masse de 2 bonniers 6 cens 16 verges qui furent Guilbert LECLERCQ, pour ce des dessus nommés.

Croix

Du vendaige fait par Jehan et Philippe DECOTTIGNYES, et Jehan DEPONTHIEU, tuteurs de Thonin DECOTTIGNYES, fils mineur de feu Pierre et de Jacquemine DEPONTHIEU, les dits Jehan et Pierre DECOTTIGNYES et Josse FARVACQ, tuteurs et curateurs de Baudechon, Hacquinot et Franchois DECOTTIGNYES, enfants mineurs de feu Jacques et de Caterine CAULIER à Thery LEROUGE pour 19 .....
- Jehan PREVOST, dit Benoît a repris par proximité.

Wasquehal

De Vinchant MARTIN et Alixandre DUCOULLEMBIER, sa femme, lesquels ont vendu à Josse THIBREGHIEN, fils de Guilbert 2 cens de terre labourable et un quartron une verge et trois quarts de verge de terre pris en 2 cens demi.

Du vendaige fait par Willame MASUREL et Peronne DEMILLESCAMPS, sa femme à Pierart FREUMAULT tout tel droit part portion raison et action qu'il été dévolu et échu à la dite Peronne par les trespas de défunts Pierart DEMILLESCAMPS et Martine DELERUE, père et mère d'icelle Peronne en tous leurs biens et héritage tenus de la dite seigneurie de Wasquehal.
- repris par proximité par Jehan DEMILLESCAMPS, frère de la dite Peronne.

Du vendaige fait par Jehan COLPART et Jehenne LEPERS, sa femme à Pierart DELEDICQUE d'un cent de terre à labeur pris en 4 cens, tenant au chemin qui maisne du Grand Cottignyes vers Lille.

Du vendaige fait par Vinchant MARTIN et Alixandre DUCOULLEMBIER, sa femme, paravant veuve de Guilbert THIBREGHIEN, Anthoine DESBUCQUOIS et Marguerite THIBREGHIEN, sa femme, iceux du sournom THIBREGHIEN, enfants du dit feu Guilbert et de la dite Alixandre à Allard DEGHERMAUPONT à Allard DEGHERMAUPONT, fils de Pierre d'un demi cent et un pied de terre à labeur.

De Willame CORNILLE, fils de feu Grard, lequel a vendu à Josse THIBREGHIEN, fils de Guilbert 2 cens de terre labourable, tenant au chemin qui maisne de le Croisette du Pret à Fourquepire.

De Guilbert THIBREGHIEN, fils de Guilbert, lequel a vendu à Micquiel ROUSSEL la septième part de sept parts d'un lieu manoir contenant 10 cens de jardin ou environ, tenant à la ruelle qui maisne du Hamel à Roubaix.

De Micquiel LEPERS, fils de feu Jehan, lequel à vendu à David SLOSSE, fils de feu Pierart un cent et deux tiers de cent de jardin, tenant au triez de le Lee Rue au pont Delaoustre.

De maître Jacques DE REBRENETTE, licencié es loix, avocat en la chambre d'Arthois, demeurant en la ville d'Arras, lui fait fort de plusieurs autres ses frères et sœurs, tous neveux et nièces de défunte damoiselle Marie DUBOSQUEL à son trespas veuve de Gilles ENE, lesquels enssuivant l'accord fait par la dite damoiselle, lors vivant, ont vendu à Arnoul DESBONNET par forme d'arrentement 2 cens un quartron d'héritage gisant à Tourcoing, tenant au chemin menant de Lespinette Desrousseaux au Grand Cottignies.

Du vendaige fait par Robert DELEMONTAIGNE à Pierre DELEDICQUE de 10 cens demi de terre à labeur ou environ, tenant au chemin menant du Grand Cottignies à le Lee Rue.

Relief

Par le trespas de Jehan ROUSSEL a été reçu le relief d'un fief et rejet sur le chemin vers le Macquelerie, tenu de la seigneurie de Wasquehal pour ce de Micquiel ROUSSEL, son fils.

Fief du Bois à Néchin

Par le trespas de Huart DUCHASTELER a été reçu le demi relief des deux tiers de 7 cens 18 verges de terre, pour ce des enfants du dit Huart assavoir ..... (blanc).

Par le trespas de Jehenne DEBRABANT, dit Beney reçu le plein relief de 4 cens et 4 cens de terre pour ce de Jehan, Bernard et Marie DESFRESNES, ses enfants.

Par le trespas de Marguerite LECLERCQ, qui fut femme à Cornille POULLAIN a été reçu le demi relief de 4 cens de terre, échu en l'an 1538, pour ce de Hacquin, Clemence, Jehenne, Quentine, Jacquemine et Margo POULLAIN, ses enfants.

Par le trespas de Jehan DELEHAGHE a été reçu le demi relief de 2 cens de terre pris en 4 cens, pour ce de Jehenne DELEHAGHE, sa fille.

Par le trespas de Jehenne FLAMENG, qui fut femme à Anthoine BILLECOCQ a été reçu le demi relief de 3 cens de terre, pour ce de Jacques BILLECOCQ, son fils.

Par le dit trespas a encore été reçu le demi relief de 2 cens de jardin pris en 4 cens contre le dit Anthoine, dont les 2 cens sont à terrage, pour ce du dit Jacques.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 2 cens de jardin terrage pris en 4 cens, pour ce du dit Jacques.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 9 cens de terre, pour ce du dit Jacques.

CC 279-7 - 1542

Roubaix

Par le trespas de Jacquemine DUCOULLEMBIER a été reçu le demi relief de 2 cens demi d'arrentement en la rue Saint-Georges pour ce de Jehan, Jacques, Martin et Pierchon BREUSE, Gillette BREUSE, femme de Jehan BRUNIN, Jehenne BREUSE, femme de Micquiel CARRETTE, Chonnette BREUSE, femme de Gilles DUPRET et Marion BREUSE, les dits du sournom BREUSE, enfants de la dite Jacquemine.

Par le trespas de Marie FREUMAULT, qui fut femme de Guilbert THIBREGHIEN a été reçu le plein relief de 5 cens de terre pris en 10 cens contre Pierre FREUMAULT et Jehan DESCAMPS, pour ce de Hacquinot, Jennette et Peronne THIBREGHIEN, enfants de la dite Marie et du dit Guilbert, échu en l'an 1540.

Par le trespas de Jehenne DESCAMPS, qui fut femme de Jehan DUQUESNOIT a été reçu le demi relief de 4 cens une verge de jardin à Fontenoit, pour ce de Pierre, Pasquot, Gillette et Jennette DUQUESNOIT, ses enfants.

Par le trespas d'Anthoinnette DESMESTRES, qui fut femme de Guilbert DESPLANCQ dict Grand Bin Merlin, a été reçu le demi relief de 7 cens de jardin manoir, pour ce de Pierre DESPLANCQUES, Bettry DESPLANCQ, femme d'Anthoine DELECROIX, Margriette DESPLANCQUES, femme de Simon LEVIVIER et Jehenne DESPLANCQUES, femme à Pierre DESMULLIERS, les dits du surnom DESPLANCQ, ses enfants.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 2 cens de pret ou environ, pour ce des dessus nommés.

Par le trespas d'Alixandre DUCOULLEMBIER, qui fut femme de Vinchant MARTIN a été reçu le demi relief de 6 cens de terre, pour ce de Anthoinette et Marguerite MARTIN, ses enfants, le dit relief échu en l'an 1539.

Wasquehal

Par le trespas de Jehenne BREUSE, qui femme à Jehan DUCOULLEMBIER, reçu le demi relief de 5 cens de terre, pour ce de Jehan et Willottin DUCOULLEMBIER, ses enfants.

Par le trespas de Jehan DELERUE, dit Mortier reçu le demi relief de 6 cens de terre, pour ce de ses enfants, échu en l'an 1539.

Par le dit trespas reçu encore le demi relief de 3 cens de terre, pour ce les dessus nommés, échu au dit an.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 3 cens de terre, pour ce les dessus nommés, échu au dit an.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 7 cens 7 verges et le vingt quatrième d'une, pour ce les dessus nommés.

Par le dit trespas reçu encore le demi relief de 4 cens un quartron de terre, pour ce les dessus nommés, échu comme dessus.

Fresnes

Par le trespas de Pierart DEMILLESCAMPS a été reçu le demi relief de 10 cens de terre pris en 7 quartiers, pour ce de Jacques et Jehenne DEMILLESCAMPS, Martin LEPLAT, mari et bail de Jehenne DEMILLESCAMPS, Joachin DUTRIEU, mari et bail de Peronne DEMILLESCAMPS, Jehan FREUMAULT, mari et bail de Thomasse DEMILLESCAMPS, Lion THIELT, mari et bail de Marguerite DEMILLESCAMPS et Jehan DEFYVE, mari et bail de Micquielle DEMILLESCAMPS, lesquels du sournom DEMILLESCAMPS, enfants et hoirs du dit feu Pierart.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 14 cens d'héritage, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 4 cens de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 15 cens de terre, pour ce des dessus nommés.

Par les trespas de Baudechon DESAUBRIS a été reçu le plein relief du huitième des héritages qui senssuivent, assavoir du huitième de 18 cens de pret pris en sept quartiers, le huitième de 5 cens et du huitième de 3 cens demi en 10 cens demi, échu en l'an 1540, pour ce de Jehan, Guillame, Jacques et Micquiel DESOBRIS, ses frères.

Par le trespas de Catherine DUTHOIT, veuve de Daniel DELESPIERRE a été reçu le plein relief de 4 cens de terre, pour ce de Willame, Daniel et Jacques DELESPIERRE, ses fils.

Par le dit trespas reçu le plein relief de demi bonnier de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le plein relief de 3 quartrons de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le plein relief de demi bonnier de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le plein relief d'un bonnier de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le plein relief de 4 cens de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le plein relief d'un cent et demi de pret, pour ce des dessus nommés.

Busquet

Du vendaige fait par Caterine CASIER, veuve de Pierre DUHAMEL à Jacques LECAUCHETEUR de 4 cens de terre.
- repris par proximité de lignaige par Jehan MONTAIGNE.

Du vendaige fait par Jehan DECELLES à Isabeau LORNIER, veuve de .....(blanc) d'un lieu manoir contenant un cent 13 verges de jardin, tenant à la piedsente qui maisne de Roubaix à Croix.

Du vendaige fait par Abraham et Collard CLARISSE, frères à Jehan PREVOST, dit Benoit de 5 cens 20 verges de terre à labeur, tenant au chemin qui maisne de Roubaix à Croix.

Du vendaige fait par Adrien CASIER à Jacques PREVOST, fils de Guilbert d'un lieu manoir contenant 5 cens 5 verges de jardin, tenant au chemin qui maisne de Roubaix à Croix.

Du vendaige fait par le dit Adrien CASIER à Pierre HAZART, fils de feu Jehan de 11 cens 5 verges de terre à labeur.

Wasquehal

Du vendaige fait par Cornille LEHAZE, fils de feu Willame à Mahieu BONTE de 5 cens 3 quartrons de terre à labeur pris en 3 bonniers de la cense et terre des Famechons.

Du vendaige fait par Jehenne DUPONT, veuve de Pieraert DUPRET, Pierre, Willame, Gilles, Eloy et Jacques DUPRET, Pierre ROUSSEL et Jehenne DUPRET, sa femme, les dits du sournom DUPRET, enfants du dit feu Pieraert et de la dite Jehenne DUPONT à Jehan DELEBECQUE de demi cent de terre labourable pris en 4 cens ou environ, tenant aux terres de le Mousserie.

Néchin

Par le trespas d'Anthonne BILLECOCQ a été reçu le demi relief de 7 cens de manoir, pour ce de Jacques BILLECOCQ, son fils.

Par le dit trespas reçu le plein relief de 4 cens de jardin, pour ce du dit Jacques.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 9 cens de terre, pour ce du dit Jacques.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 2 cens de jardin, pour ce d'icelui Jacques.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 7 cens de terre pris en 19 cens, pour ce du dit Jacques.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 2 cens 4 verges de terre, pour ce du dit Jacques.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 2 cens de jardin, pour ce d'icelui Jacques.

Par le trespas de Marie FOURNIER qui fut femme de Pierart DUCHASTELER reçu le demi relief de 5 quartiers de jardin et terre, pour ce de Jehan, Nicollas, Gilles et Anthoine DUCHASTELER, Christosfe PLOUCQUET, mari de Jehenne DUCASTELER, Nicollas LEHAZE, mari de Peronne DUCASTELER, Arnoul DELANNOY, mari de Agniez DUCASTELER, Jehan LECLERCQ, mari d'Ysabeau DUCASTELER et Gillette DUCASTELER, les dits du sournom DUCASTELER enfants du dit feu Pierart et de la dite Marie.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 7 cens de jardin, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 5 cens demi de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas reçu le demi relief de 4 bonniers demi d'arrentement du bois du Bois, pour ce des dessus nommés.

A.C. Roubaix - CC 280 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1543-1547

CC 280-1 - 1543 (Copie en CC 280-2)

Roubaix

Par le trespas de Jehan WATTE a été reçu le demi relief de 8 cens de terre pour ce de Willem, Joachin, Caterine et Marie WATTE, Jehan DESMASURES, mari et bail de Barbe WATTE, les dits du surnom WATTE, enfants du dit feu Jehan.

Par le trespas de Mahieu CARRETTE a été reçu le plein relief de 4 cens de jardin pris en 4 cens demi contre Annechon CARRETTE pour ce de Hacquinot CARRETTE.

Par le dit trespas reçu le plein relief d'un cent de terre pour ce de le dit Hacquinot.

Par le trespas de Jehan ROUSSEL dit Croynet a été reçu le demi relief d'un cent demie verge d'arrentement en la rue de le Brasserie pour ce de Andrieu ROUSSEL, Charles LECLERCQ, mari et bail de Jennotte ROUSSEL, Jehan DEJONVILLE, mari et bail de Jacquemine ROUSSEL, Pasquo ROUSSEL, mari et bail de Belotine ROUSSEL, Cottin SALLEMBIEN, mari et bail Ermyne ROUSSEL et Grardin LIBERT, mari et bail de Pasquette ROUSSEL, les dits du sournom ROUSSEL, enfants du dit feu Jehan.

Par le trespas de Pierre DELESPAULT a été reçu le plein relief de 4 cens demi de jardin pris en 8 cens demi contre Allars DELESPAULT et cent et demi, pour ce de Guilbert et Micquiel DELESPAULT, ses enfants.

Par le trespas de Martin FREUMAULT a été reçu le demi relief de 2 cens d'arrentement oultre les Hayes Saint-Georges pour ce de Jossequin, Hacquinot, Pierchon, Thonin, Belotine, Philippotte, Jennotte et Margotine FREUMAULT, ses enfant.

Par le trespas de Bettry POLLET, veuve de Guilbert DUPONT a été reçu le demi relief d'un cent de jardin pris en 5 cens demi, pour ce de Jacquet et Daniel DUPONT, ses enfants.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 3 quartiers de pret pris en un bonnier.

Par le trespas de Damoiselle ..... (blanc) DEWARENGHIEN qui fut femme de Jehan DELATTRE a été reçu le plein relief de 4 cens de terre pris en demi bonnier, pour ce de ..... (blanc).

Par le trespas de la dite Bettry a été reçu le demi relief de 3 cens demi de terre, un cent de bois, 3 cens de terre et un cent de pret, pour ce de Marie DUPONT, sa fille.

Wasquehal

Par le trespas de Jehan DUCOULLEMBIER a été reçu le plein relief de 6 cens de manoir pour ce de Guillame DUCOULLEMBIER, son fils.

Par le trespas de Martin FREUMAULT a été reçu le demi relief de 3 cens venant de Nicollas DUPRET pour ce de Jossequin, Hacquinot, Pierchon, Thonin, Belothine, Philippote, Jennotte et Margotine FREUMAULT, ses enfants.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 17 cens de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 2 cens de terre venant de Hacquinot DELEMOTTE, pour ce dessus-dits.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 4 cens de terre pris en demi bonnier contre Baulduin, Thomas et Guillame MELSEANT, pour ce des dessus-dits.

Par le trespas de Jehan DUCOULLEMBIER a été reçu le demi relief de 5 cens de terre pris en 7 cens contre Vinchant MARTIN pour ce de Jehan DUCOULLEMBIER, son fils.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 5 cens de terre, pour ce du dit Jehan.

Par le trespas de Jehan DUCOULLOMBIER a été reçu le plein relief de la moitié de 17 cens de terre et la moitié de demi bonnier, pour ce de Philippe DUCOULLEMBIER.

Par le trespas de Bettry AGACHE, veuve de Simon DELEDICK a été reçu le plein relief de 9 cens 5 verges demie de terre, pour ce de Pierre DELEDICK, son fils.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 2 cens demi, 2 cens demi et 3 cens pris en 4 cens 3 quartrons contre Jennette PICAVET, pour ce de Piat DELEDICK, son fils.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 3 cens de terre, pour ce du dit Piat.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 4 cens de terre, pour ce du dit Piat.

Par le trespas de Jehan DEHORRON a été reçu le plein relief de 4 cens 4 verges de terre, pour ce de Guilbert DUHORION, son fils, le dit relief échu l'an 1541.

Par le dit trespas a été reçu le relief de 2 fiefs gisant en la paroisse de Tourcoing, l'un contenant 9 bonniers et l'autre 3 bonniers, pour ce du dit Guilbert.

Fresnes

Par le trespas de Jehan DESAILLY a été reçu le demi relief de 14 cens de terre, pour ce de Jacques, maître Jehan, Pierchon, Jennette, Mariette et Margotine DESAILLY, ses enfants.

Ventes

Du vendaige fait par Willame SPETEBROIT, fils de feu Philippe, demeurant à Estaire à Anthoine CORNILLE d'un quartron de jardin pris en 4 cens de manoir ou environ gisant à Tourcoing, tenant au chemin qui maisne de le Croix Mandalle vers Tourcoing.

Du vendaige fait par Estienne et Anthoine CASTELLAIN, frères, enfants de feu Pierart CASTELLAIN et Helayne FREUMAULT, Jehan, Thery et Jacquet FREUMAULT, Willame PIAT et Jehenne FREUMAULT, sa femme, Pierart DESCAMPS et Marie FREUMAULT, sa femme, Pierart DELETHOMBE et Caterine FREUMAULT, sa femme, Alisette FREUMAULT, iceux du sournom FREUMAULT, enfants de feu Christofle, comme et héritiers en ligne collatérale de feue Jehenne FREUMAULT, en son vivant femme du dit Anthoine CORNILLE à icelui Anthoine CORNILLE, vente d'un cent au dit Antoine, d'un cent pris en 4 cens de lieu manoir et jardin dessus déclarés.

De Pasquier PICAVET, fils de feu Mahieu, Nicollas et Grard PICAVET, fils de feu Jehan à David SLOSSE, fils de feu Pierart 4 cens de terre.

Du vendaige fait par Jehan et Jacques LEPERS, fils ..... (blanc) à Noël DELERUE, fils de Marcq 3 cens de terre pris en 6 cens.

Du vendaige fait par Jehan CASTIEL et Jehenne SEGARD, sa femme, fille de feu Jehan à Jehan DESPRETZ, fils de feu Jehan de 6 cens 2 verges de terre à labeur en deux pièces, ci-comme 4 cens et 2 cens 2 verges.

Du vendaige fait par Ollivier PICAVET, fils de feu Amand à Pierre LEURIDAN, fils de feu Jehan, ci-comme une partie de 3 cens demi et 3 verges de terre à labeur pris en 7 cens 7 verges contre Jehan DESPRETZ, la piedsente passant parmi qui maisne de le Lee Rue à Petit Cottygnies, item la sixième part de 5 cens 5 verges de terre à labeur tenant au chemin qui maisne de le Lee Rue à le Motte du Heulle et la sixième part de 4 cens de terre, tenant au chemin, qui maisne de le Lee Rue à Petit Cottygnies.

Du vendaige fait par Piat DELEDICK, fils de feu Simon à Jehan WASTIEL, fils de feu Forien de 5 cens de terre pris en 13 cens 3 quartrons par ci-devant en trois pièces dont en appartient à Claude TIERCH à cause de Jehenne PICAVET, sa femme un cent à prendre en 4 cens 3 quartrons hors de la dite pièce, les dits 4 cens 3 quartrons tenant au chemin qui maisne de du Grand Cottignies vers Lille et les 9 cens au dit chemin qui en appartient au dit WASTIEL par eschambge qu'il en a fait au dit DELEDICK.

Du vendaige fait par Marcq DELERUE, Martin AGACHE et Jehenne DELERUE, fille du dit Marcq à Pierre DELEDICK de 4 cens de terre à labeur.

Du vendaige fait par Philippotte LEFEBVRE, veuve d'Andrian GHISELIN, fille de Jehenne DESTOMBES à Augustin LEFEBVRE, son père de 11 cens demi de terre ou environ en deux pièces gisant à Tourcoing, ci-comme une pièce contenant 9 cens ou environ et 2 cens demi, tenant à 26 cens de terre appartenant à Toussaint MANETTE et Jennette LEFEBVRE.
- les dits 11 cens repris par proximité lignaige par Simon LEFEBVRE, frère de la dite vendresse.

Fresnes

Du vendaige fait par Pierre DEHOUPLYNE, prêtre chanoine de Saint-Pierre de Lille, Jehan DEHOUPLYNE, Arnoul LEMAISTRE et Claire HOULYNE, sa femme, Anthoine DUCASTEAU et Ysabeau HOUPLYNE, sa femme, Martin DUBOIS et Caterine HOUPLYNE, sa femme, iceux du sournom DE HOUPLYNE, enfants de défunts Jacques DEHOUPLYNE et Jehenne DUCASTIEL à Jehenne DEWANEBOSSART, veuve de Jehan DESOBRIS d'un cent 3 quartrons de jardin pris en 7 cens gisant à Croix, tenant au chemin qui maisne de la place de Croix au Doncheau du Broeucq.

Busquet

Du vendaige fait par les enfants Baudechon DUPIRE à Grard DUPIRE, leur oncle des deux parts de 8 cens 3 quartrons de jardin par devant appartenant à Jacquemart LEBAY

Du vendaige fait par Lucq VANTHIN, portier du château de Roubaix, à Jehan DELEBECQUE, fils de feu Collard 12 cens de terre à labeur ou environ en deux pièces, ci-comme l'une contenant 6 cens, tenant à la voye et piedsente qui maisne de Roubaix à Croix et autres 6 cens tenant au chemin qui maisne Desmulliers à Croix.

Wasquehal

De monseigneur le Comte de Bueren par le déshéritement fait par madame Bonne DELANNOY, Dame du dit Lannoy au profit de madame Franchoise DELANNOY, épouse de monseigneur de Bueren du fief et seigneurie Dupret, tenu de la seigneurie du dit Wasquehal pour en jouir après le trespas de la dite Dame de Lannoy.

Carihem

Par le trespas de Laurence DECOURCELLES, fille de feu Mathieu a été reçu le plein relief 4 cens 15 verges 2 quarts et demi de verge de jardin pour ce de Hacquinot,et Jacquot DECOTTIGNYES, ses enfants.

Néchin

Par le trespas de Pierart LEMERCHIER a été reçu le demi relief de demi bonnier de jardin, pour ce de Pierre, Philippe, Jehan, Jehenne, Grardine et Amand LEMERCHIER, ses enfants.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 4 cens 24 verges demie un tiers et demi tiers de verge de terre pris en demi bonnier contre Ruffin DELETHOMBE, pour ce des dessus nommés.

Par le trespas a été reçu le plein relief de cent et demi de terre contre Collart CASAU et 2 cens demi qui sont ensemble 4 cens, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 3 cens de terre à le Hamaide, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief 10 cens et les deux parts d'un cent de terre à terrage, pour ce des dessus nommés.

Par le trespas de Jehenne DESBRAYELLE, qui fut femme de Jehan CHEVALET a été reçu le demi relief de 4 cens de jardin manoir, pour ce de Amand et Gilles CHEVALLET, ses enfants.

Par le trespas de Josse SONVINDT, seigneur de Berlettes a été reçu le plein relief de 3 bonniers 9 cens de terre à terrage, pour ce de Claude DONGNYES, seigneur Destrées, mari et bail de Damoiselle Jacqueline DE BERLETTES, fille du dit feu Josse.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 15 cens 13 verges de manoir, pour ce du dit Claude à cause que dessus.

Par le trespas de Caterine DUCASTILLON a été reçu demi relief de 4 cens de jardin, pour ce de Joachin, Anthoine, Percheval et Allardin DUTRIEU, Jehan CARRETTE, mari et bail de Callotte DUTRIEU, Ysabeau DUTRIEU, veuve de Jehan DUPONT, Anthoine HESPEL, mari et bail de Guillemette DUTRIEU et Jacques FAUCILLE, mari et bail de Jehenne DUTRIEU, les dits du sournom DUTRIEU, enfants de feu ..... (blanc) et de la dite Caterine.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 6 cens de terre, pour ce des dessus dits.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 8 cens de jardin manoir, pour ce des dessus dits.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 9 cens de terre pris en 12 cens contre Jehan DUCASTILLON, pour ce des dessus dits.

Pour le trespas de Mandin DEPONTHIEU a été reçu le plein relief du sixième de 4 cens un quartron de terre à terrage, pour ce de Noël, Estienne, Jennette, Peronne et Barbette DEPONTHIEU, ses frères et sœurs.

CC 280-3 - 1545

Par le trespas de Guilbert PREVOST dit des Huchons a été reçu le demi relief de 4 cens demi de terre pour ce de Jacquet, Urbain, Pierchon, Hacquinot et Gillo PREVOST, Anthoine LEURIDAN, mari de Marie PREVOST et Calyne PREVOST, les dits du surnom PREVOST, enfants du dit feu Guilbert.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 10 cens de terre pour ce des dessus dénommés.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 9 cens et demi de terre pour ce des dessus dénommés.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 3 cens 6 verges demie de terre pour ce des dessus dénommés.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 6 cens 16 verges demie de jardin pour ce des dessus dénommés.

Par le trespas de Jehenne PREVOST qui fut femme de Jehan DELAOUSTRE a été reçu le plein relief de 6 cens de terre pour ce de Jehan DELAOUSTRE et Allard DELERUE, mari et bail d'Anne DELAOUSTRE, ses enfants.

Par le trespas de Willeminne FARVACQ qui fut femme à Quentin PLOUCQUET a été reçu le demi relief de 2 cens 10 verges d'arrentement pour ce de Jehan PLOUCQUET, Willame MEURIN, mari et bail et Marie PLOUCQUET et Mahieu FLAMENG, mari et bail de Legiere PLOUCQUET, sa femme, les dit du surnom PLOUCQUET enfants de la dite Willeminne.

Par le trespas de Martine DUCOUROUBLE, veuve de Martin FREMAULT a été reçu le demi relief de 2 cens d'arrentement oultre les Hayes St Georges pour ce de Josse, Hacquinot, Pierchon, Thonin, Belotine, Philippotte, Jennotte et Margotine FREMAULT, ses enfants.

Par le trespas de Marie DELESCLUSE, veuve de Jehan ROUSSEL dit Croynet a été reçu le demi relief d'un cent demi verge d'arrentement en la rue de la brasserie pour ce des dessus dits Charles LECLERCQ à cause de Jacquemine ROUSSEL, sa femme, Pasquier ROUSSEL à cause de Belotine ROUSSEL, sa femme, Grard LIBERT à cause de Pasquette ROUSSEL, sa femme, Jacques SALEMBIER à cause

d'Ermyne ROUSSEL, sa femme et Mariette ROUSSEL, fille de feu Andrieu, les dits du surnoms ROUSSEL, enfants et neveux de la dite Marie.

WASQUEHAL

Par le trespas de Jacquemart MATON a été reçu le demi relief de la moitié de 15 cens de terre pour ce de Gilles et Pierre MATON, ses enfants.

Par le trespas de Martine DUCOUROUBLE, veuve de Martin FREUMAULT a été reçu le demi relief de 3 cens de terre pour ce de Josse, Hacquinot, Pierchon, Thonin, Belotyne, Philipotte, Jennotte et Margotine FREUMAULT, ses enfants.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 2 cens de terre, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 4 cens terre pris en demi bonnier contre Baulduin, Guillame et Thomas MELSEANT, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief d'un cent de terre pris en 2 cens contre les dits MELSEANT, pour ce des dessus dits.

Par le trespas de Marie CORNILLE, veuve de Engheran FLAMENG a été reçu le plein relief de la moitié de 3 cens de jardin, pour ce de Anthoine CORNILLE, son frère.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 5 quartrons de jardin, pour ce du dit Anthoine.

Busquet

Par le trespas de Guilbert PREVOST, dit Deshuchons a été reçu le demi relief de 2 cens un quartron venant des enfants Eliot ROUSSEL, pour ce de Jacquet, Urbain, Pierchon, Hacquinot et Gillot PREVOST, Jehan DELERUE, mari et bail de Jehenne PREVOST, Anthoine LEURIDAN, mari et bail de Marie PREVOST et Calyne PREVOST, les dits du sournom PREVOST, enfants du dit feu Guilbert.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 4 cens demi de terre venant de Jacquemart MONTAIGNE, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief d'un cent huit verges venant de Pierart PATIN, pour ce des dessus dits.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 7 cens un quartron, pour ce des dessus dits.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief d'un cent de pret venant de Guilbert CASIER, pour ce des dessus nommés.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 4 cens 3 quartrons de terre pris en 6 cens demi contre Jehan, Huchon, Byno, Quentin et Jacquet PREVOST, enfants de Jehan, pour ce des dessus dits.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief d'un cent et les deux tiers d'un cent de pret, pour ce des dessus dits.

Ventes

De Jacques DILLIES, fils de feu Noël, lequel a vendu à Jehan WASTEL, fils de feu Forien 7 cens 11 verges de terre labourable ou environ gisant à Wasquehal, tenant au grand chemin qui maisne du Grand Cottignyes vers Mouvaux

De Jehan BONTE et Marie LEPERS, sa femme, fille de feu Anthoine, lequels ont vendu à Guilbert PREVOST, fils de feu Jehan, laboureur, 3 cens de terre pris en 26 cens et deux tiers de cent, gisant au dit Wasquehal, tenant à la ruelle menant du Trieste au dit Wasquehal.

De Claude TIERCH et Jehenne PICAVET, sa femme, lesquels ont vendu à Jehan DESQUIETRE un lieu manoir contenant 9 cens un quartron de jardin séant en la paroisse de Wasquehal, haboutant au tries de le Lee Rue.

De Pierre DECOTIGNYES, fils de feu Pierre, lequel a vendu à Jehan DUCROQUET, fils de feu Jehan la

cinquième part de 7 cens de terre gisant au dit Wasquehal.

De Anthoine CORNILLE et Anthoine LEFLAMENG, comme hoirs et héritiers en ligne collatérale de défunt Engheran LEFLAMENG et Marie CORNILLE, lesquels ont vendu à Jehenne LEBLOND, veuve de Jehan LEFEBVRE un lieu manoir contenant 3 cens de jardin et héritage, venant des dits défunts, gisant en la paroisse de Tourcoing.

De Jehan LEFEBVRE, fils de feu Mathieu, lequel a vendu à Anthoine LEFEBVRE, son frère demi cent de jardin pris en demi bonnier de son héritage et manoir, confrontant sur le tries du Grand Cottignies.

De Gilles et Pierre MATON, frères, enfants et héritiers de feu Jacques, lesquels ont vendu à Willame DUCOULEMBIER 7 cens demi de terre labourable gisant à Roubaix, tenus de la dite seigneurie de Wasquehal.

De Jehan DUCOULEMBIER, fils de feu Jehan, lequel a vendu à Willame DUCOULEMBIER, son frère 5 cens de terre à labeur gisant à Roubaix, tenant au fief de le Vigne.

Fresnes

De Jacques DESOBRIS, fils de feu Ollivier, lequel a vendu à Ollivier DESOBRIS, fils de feu Jehan cent et demi de jardin pris en 10 cens ou environ, tenant à la ruelle qui maisne Despinoy à Barbieurs.

De Guilbert HOCCON, escuyer, lequel a vendu à Jehan HOVINE, maître en la chambre des comptes à Lille, le fief du Fresnoy contenant 12 bonniers d'héritage et 4 cens de terre renteuse et un autre fief venant de Lois DESTOMBES contenant 3 bonniers, le tout tenu de la seigneurie de Wasquehal.

Fief du Bois à Néchin

Par le trespas de Grégoire RYS a été reçu le plein relief des deux tiers de la moitié de 4 cens 20 verges de terre, pour ce de Ollivier LECORNU, mari et bail de Jehenne RYS, fille du dit feu Grégoire.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief des deux parts des deux tiers de 8 cens de jardin, pour ce de Jehan RYS, laisné, fils du dit Grégoire.

Par le dit trespas à été reçu le plein relief de 3 cens de terre pris en 6 cens contre Bernard RYS, pour ce de Jehan RYS, le josne, fils du dit feu.

CC 280-4 - 1546

Wasquehal

De Urbain, Hacquinot, Collin et Jacquet BRUNNIN, frères, enfants de feu Robbert et Jehenne FREMAULT, lesquels ont vendu à Pierre FREMAULT, fils de Pierre 10 cens de terre labourable ou environ gisant en la paroisse de Tourcoing, tenus de la dite seigneurie de Wasquehal, et se passe une piedsente parmi qui maisne de le Croix Mandatte à le Macquelerye.
- repris par proximité par Pierre FREMAULT, fils de feu Pierre, oncle des dits vendeurs.

De Pierre DESTOMBES, fils de feu Jehan, lequel a vendu à Loys DESTOMBES, son frère le tiers d'un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 14 cens ou environ nommé le Petit Fresnoit, gisant à Tourcoing et tenu de la dite seigneurie de Wasquehal.

De Charles WASTEL, fils de feu Grard, lequel a vendu à Oste DUCOUROUBLE 5 cens 10 verges demie pris en 8 cens de terre ou environ, gisant à Wasquehal.

Du dit Charles WASTEL, lequel a vendu à Pierre WASTEL, fils de Pierre un cent de terre labourable pris en 5 cens.

De Jehan LEPERS et Marye CORNILLE, sa femme, fille de feu Pierre, lesquels ont vendu à Lion MASUREL un lieu manoir contenant 2 cens demi de jardin gisant à Tourcoing.

De Anthoine DESBUCQUOIS et Marguerite TIBREGHIEN, sa femme, lesquels ont vendu à Philippe DUCOULEMBIER un cent de terre pris en 7 cens gisant à Roubaix, tenu de la dite seigneurie de

Wasquehal.

Fief du Bois à Néchin

Par le trespas de Estienene DELEPLANCQUE a été reçu le demi relief de 6 cens, 6 cens et 26 cens de terre, pour ce de Jehenne DELERUE, veuve du dit Estienene.

Par le trespas de Anthonne PLOUCQUET a été reçu le demi relief de 5 quartrons de jardin pris en 10 cens, venant des hoirs Hoste PLOUCQUET, pour ce de Anthonne, Hacquin et Mandin, ses fils.

Par le trespas de Margheritte PREVOST, femme qui fut à Jehan LHOIR a été reçu le plein relief de 6 cens et demi de terre terrage.

CC 280-5 - 1547

Roubaix

Par le trespas de Anthonnette DESMAITRE, femme qui fut à Pierre DUBOIS a été reçu le demi relief de 7 cens de jardin, pour ce de Willame DUBOIS, son fils.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 7 cens demi de terre, pour ce que dessus dit.

Par le trespas d'Adryen FOURNIER a été reçu le plein relief du tiers de 6 cens de terre où le moulin dhuylle est assis, échu l'an 1540, pour ce de Loys FOURNIER, son fils.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief du tiers de 6 cens demi de jardin, échu comme le précédent, pour ce du dit Loys.

Par le trespas de Clémence DEBARGES a été reçu le plein relief de la moitié de 4 cens et le demi relief de l'autre moitié, pour ce de Jehenne DELANNOY.

Par le trespas de Jehan BREUSE a été reçu le demi relief de 2 cens et demi d'arrentement en la rue Saint-Georges, pour ce de Martin, Pierchon et Anne, ses enfants.

Par le trespas de Guilbert CUVELLE a été reçu demi relief d'un cent 17 verges d'arrentement en la rue de Lhommelet, pour ce de Marion, Marguerite Jacques, Augustin, Jan, Claude et Jennon CUVELLE, enfants du dit Guilbert.

Par le trespas de Martine DESPASSET, femme qui fut Gilles HOUZET a été reçu le demi relief de 7 cens et le tiers d'un cent, et 4 cens, et les deux parts d'un cent d'héritage échu l'an 1545, pour ce de Rolland HOUZET, fils de la dite Martine.

Par le trespas d'Augustin CUVELLE a été reçu le plein relief de la septième part d'un cent 17 verges d'arrentement en la rue de Lhommelet, pour ce de Jacquet, Jan, Glaude, Jehenne, Marguerite et Marye CUVELLE, ses frères et sœurs.

Wasquehal

Par le trespas d'Abraham SLOSSE, fils de feu Pierre a été reçu le plein relief de 8 cens de terre pris en 12 cens, pour ce de Chrestienne DELERUE, sa femme.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 8 cens une verge, 4 cens et le tiers d'un pour ce que dessus.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 11 cens 9 verges pour ce que dessus.

Par le trespas de Jehenne DEFALENPIN, femme qui fut Pierre DEHALLUYN a été reçu le plein relief de demi bonnier, demi bonnier 6 verges demie et 7 cens 3 verges, pour ce de Jehan et Thiery DEHALLUIN, ses fils.

Par le trespas de Guilbert TIBREGHIEN a été reçu le plein relief de 2 cens un quartron de jardin pris en 6 cens demi, pour ce de Pol DELEMOTTE à cause de sa femme.

Fresnes

Par le trespas de Jehenne WANNEBAUSART, femme qui fut Jehan DESOBRIS a été reçu le plein relief de 7 cens 8 verges d'héritage, pour ce de Ery, Olivier, Jennette, Chonette, Marion, Caterine, Franchoise et Pasquier DESOBRIS, ses enfants.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 4 cens de manoir qui fut belle, pour ce des dessus dits.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 2 cens d'héritage qui parmi devant aux enfants DELECHONTIERE, pour ce que dessus.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 5 cens de manoir, pour ce des dessus dits.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 7 cens d'héritage qui fut Pierart WAYMEL, pour ce des dessus dits.

Busquet

Par le trespas de Willame LEFEBVRE et sa femme a été reçu le relief de 5 cens 6 verges demie de terre en deux pièces, pour ce de Jacquet ESTIENENE et Péronne LEFEBVRE.

Par le trespas de Jehan DESMULLIERS a été reçu le plein relief de 18 cens de terre, pour ce de Jacqueline DESMULLIERS, sa fille.

Ventes

De Martin CATILLEN et Jehenne LEFEBVRE, sa femme, lesquels ont vendu Jacques ROUSSEL, laboureur 5 cens 10 verges de terre gisant à Tourcoing lez Lestocquoy, tenus de la dite seigneurie de Wasquehal, tenant à la piedsente qui maisne de le Macquelerye à Lestocquoy et à une piedsente qui maisne de Roubaix à Mouvaux.

De Grart CORNILLE, fils de feu Pierre, lequel à vendu à Martin SLOSSE, fils de feu Jehan 10 cens 7 verges de terre labourable ou environ gisant à Tourcoing, tenus de la dite seigneurie de Wasquehal, tenant à la piedsente menant de Lespinette Desrousseaux à le Macquelerye.

Du dit Grart CORNILLE, lequel à vendu à Loys DESTOMBES, fils de feu Jacques un cent et demi quartron de terre à labeur gisant au dit Tourcoing et tenu de la dite seigneurie de Wasquehal.

Beltremieu MEURISSE et Anthoinette LEPERS, sa femme, lesquels ont vendu à Guilbert PREVOST, laboureur 4 cens de terre pris en 26 cens et les deux parts d'un cent gisant à Wasquehal, tenant à la ruelle qui maisne du pont Delaoultre vers Trieste.

De Charles WASTEL, fils de feu Grart, lequel a vendu à Pierre WASTEL, fils de Pierre 4 cens de terre à labeur pris en 5 cens, dont le cinquième cent appartient au dit acheteur, gisant au dit Wasquehal, tenus de la dite seigneurie, tenant au fief et cense Delemasure.

De Jehan DESQUIETE, lequel a vendu à Pierre FREMAULT un lieu manoir contenant 9 cens un quartron de jardin et héritage, gisant en le Lee Rue, paroisse du dit Wasquehal, tenant au chemin de le Lee Rue.

De Jehan CASTEL et Jehenne SEGARD, sa femme, lesquels ont vendu à Jehan WASTEL, fils de Pierre 8 cens de terre à labeur gisant à Wasquehal.

De Jehan et Philippe DECOTTIGNIES, frères, lesquels ont vendu à Jehan DUCROCQUET, fils de feu Jehan les deux parts de cinq parts de 7 cens de terre à labeur gisant à Wasquehal.

Busquet

De Jacques DESESPRECHINS et Caterine LEFEBVRE, sa femme, lesquels ont vendu à Jacques LEFEBVRE, frère à la dite Caterine un quart et généralement tel droit que la dite Caterine était succédé et échu par les trespas de Willame LEFEBVRE et Péronne WAYMEL, ses père et mère en 5 cens 6 verges demie de manoir et jardin gisant à Croix, tenant à la piedsente menant de Roubaix à Croix.

De Jacques LEFEBVRE, lequel a vendu à Willame LEFEBVRE, son père la huitième part des dits 5 cens 6 verges demie de lieu manoir dessus déclarés.

De Josse TIBREGHIEN et Péronne DESROUSSEAUX, sa femme, paravant veuve de Willame LEFEVRE en secondes noces, lesquels ont vendu à Jacques LEFEBVRE, fils du dit feu Willame la moitié de l'acquet fait par son dit père durant la conjonction de lui et la dite Péronne DESROUSSEAUX.

Le fief du Bois à Néchin

Par le trespas de Jehenne DUMONCHIEL, fille de Jehan a été reçu le relief de 3 cens d'arrentement pris en 12 cens, pour ce de à Pierre NOLPHLE.

Par le trespas de la veuve Nicollas DEFAVARCQ a été reçu le plein relief d'un bonnier 12 cens de terre, pour ce de damoiselle Marye DUPUCH, sa fille.

A.C. Roubaix - CC 281 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1548-1551

CC 281-1 - 1548

Roubaix

Par le trespas d'Agnès LECLERCQ, femme qui fut à Guilbert DELECAMBRE a été reçu le plein relief de la moitié de 11 cens 18 verges d'héritage, pour ce de Jehan et Philippe DELECAMBRE, ses enfants.

Par le trespas de Christoffe PLOUCQUET a été reçu le plein relief de 12 cens de jardin, pour ce de Jehan, Jacquet, Jehenne, Marion, Christoffeline, Caterine, Pelonne et Annette PLOUCQUET, ses enfants.

Par le trespas de Jehenne LECLERCQ, veuve de Jehan ROUSSEL a été reçu le demi relief de 12 cens de jardin, pour ce de Jehan et Michel ROUSSEL, ses enfants.

Par le dit relief a été reçu le demi relief de la moitié de 11 cens demi de jardin, pour ce de Pierre TIBREGHIEN à cause de Pélonne ROUSSEL, sa femme.

Par le dit relief a été reçu le demi relief de demi bonniers d'héritage, pour ce de Michiel ROUSSEL.

Par le dit relief a été reçu le demi relief de 3 cens 3 verges d'héritage, pour ce de Marguerite ROUSSEL, sa fille, femme Pierre DUQUESNOIT.

Par le dit relief a été reçu le demi relief de 2 cens de terre, pour ce de Pierre ROUSSEL, son fils.

Par le dit relief a été reçu le demi relief de 11 cens en fief, pour ce de Michiel ROUSSEL.

Par le trespas de Eloy RYS a été reçu le plein relief de trois quarts de 5 cens un quartron de jardin de jardin, pour ce de Jehan LEFEBVRE, par sa femme, Oste MEURISSE, Jehenne et Cateline, les hoirs Alys RYS et les hoirs Jehenne RYS.

Par le trespas de Jehan DESPLANCQUES, fils Guilbert a été reçu le demi relief de 8 cens de terre, pour ce de Marguerite DESTOMBES, sa femme et veuve de lui demeurée.

Par les trespas de Jehan DELATTRE, fils Collart a été reçu le demi relief 5 cens et demi de terre, pour ce de Nicollas, son fils.

Par le trespas de Lyon TANGHE a été reçu le plein relief de 8 cens demi de terre, pour ce de Jehan, son fils.

WASQUEHAL

Par les trespas de Daniel DESBONNES a été reçu le demi relief d'un bonnier 8 cens un quartron d'héritage pour ce de Ernoul, Bernard, Jehan, Cenbault et Qualine LEPERS, ses hoirs.

Par le trespas de Marcq DELERUE a est reçu le plein relief de 8 cens 4 verges de terre à labeur, pour ce de Noël DELERUE, son fils.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 2 cens demi quartron de pret et 4 cens de terre, pour le dit Noël DELERUE, son fils.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief d'un bonnier de terre, pour ce de maître Jehan et Chrestienne DELERUE, chacun par moitié.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 3 cens 13 verges d'héritage et terre, pour ceux que dessus.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 2 cens 3 quartrons demi et le douzième d'un cent de terre, pour le dit maître Jehan.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 7 cens d'héritage, pour le dit Noël DELERUE.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief d'un cent demi d'héritage, pour le dit Noël.

Par le trespas de Daniel DELESPIERE a été reçu le plein relief de 14 cens demi d'héritage pris en 23 cens 4 verges, pour ce de Jehan, Pierre et Jacques DELESPIERE, ses enfants.

Busquet

Par le trespas de Jehenne HANEUZE, femme qui fut à Jehan PROVOST a été reçu le demi relief de 8 cens 2 verges et 5 cens 20 verges d'héritage gisant au Busquet, pour ce de Guilbert, Franchois, Piat, Sandrin, Hacquinot, Jacquo, Ostellet, Robert, Belot et Adrienne PREVOST, ses enfants.

Ventes

De Jehan LEFEBVRE, fils de feu Mathieu, lequel a vendu à Pierre FREMAULT 4 cens et 10 verges pris en 8 cens gisant à Wasquehal.

De Chrestienne DELEMONTAIGNE, veuve de feu Anthoine LEPERS, laquelle a vendu à Daniel FLORCQUIN, fils de feu Jehan 2 cens de jardin amassés de deux maisonnettes pris en 7 cens contre le dit acheteur à cause de sa femme.

De Chrestienne DELERUE, veuve d'Abraham SLOSSE, maître Jehan et Noël DELERUE, frères, enfants de feu Marcq, lesquels ont vendu à Pierre DELESPAUL la moitié d'un bonnier de terre nommé le bonnier le Magre.

De la dite Chrestienne, veuve du dit Abraham, maître Jehan et Noël DELERUE, ses frères, lesquels ont vendu au dit Pierre DELESPAUL et repris par proximité par Oste DUCOUROUBLE et Loyse DELERUE, sa femme 3 cens demi de terre labourable ou environ gisant au dit Wasquehal.

Des veuve et hoirs Ernout SEGARD, desquels a été vendu par Jehan LEJOSNE, sergent de la Gouvernance de Lille et par décret et exécution de justice 7 cens de jardin manoir et héritage ou environ gisant à Tourcoing et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal.

De Jacquemine SEGARD, fille de feu Pierre, laquelle a vendu à Loys DESTOMBES un lieu manoir contenant parmi jardin pret et terre à labeur 22 cens d'héritage ou environ.

De Jehan DEHALLUIN, fils de feu Pierre, Philippote CASTEL, veuve de feu Thery DEHALLUIN, en son vivant fils du dit feu Pierre, Pierre DEHALLUIN, Willaume DUBUS et Jehenne DHALLUIN, sa femme, Martine et Marguerite DEHALLUIN, les dits Pierre, Jehenne, Martine et Marguerite DEHALLUIN, enfants du dit feu Thery et en ceste pour représentant leur dit feu père, lesquels ont vendu à Gilles TIBREGHIEN, fils de Jacques un lieu manoir contenant demi bonnier de jardin avec ce 15 cens de terre à labeur en deux pièces ci-comme 7 cens nommé le Blan du Quesne et 8 cens tenant au lieu manoir ci-dessus.

De Jehan DUCOULOMBIER, lequel à vendu à Pierre TIBREGHIEN 5 cens de terre à labeur gisant à Roubaix et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal.
- les dits 5 cens ont été repris par proximité par Philippe DUCOULOMBIER, frère du dit vendeur.

FRESNES

De Jonchin DUTRIEU et Péronne DEMILLESCAMPS, sa femme, lesquels ont vendu à Guilbert TIELT 6 cens de jardin pris en 12 cens contre Martin LEPLAT à cause de sa femme, venant de feu Piero DEMILLESCAMP gisant à Croix et tenus de la seigneurie du Fresne.
- lesquels 6 cens ont été repris par proximité par Léon TIELT et Marguerite DEMILLESCAMP, sa femme.

De Jacques DEMILLESCAMP, fils de feu Pierre, lequel a vendu à Léon TIELT 7 cens demi de terre à labeur pris en 15 cens contre Jehan DEMILLESCAMP.

Fief du Bois à Néchin

Par le trespas de Barbe LEBRUN, femme qui fut à Jehan WILLECOMME a été reçu le plein relief de 2 cens de jardin pour ce de Ysabeau WILLECOMME, sa fille.

Par le trespas de Marie DUPONTHIEU, femme qui fut a Jehan BLAUWET a été reçu demi relief de 9 cens de jardin pour ce de Jehan et Nicollas BLAUWET, ses enfants.

Par le trespas de Jehan DELATTRE, fils de feu Collart a été reçu relief de 4 cens et demi de terre pour ce de Nicollas, son fils.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de demi bonnier de terre pour le dit Nicollas.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 11 cens de terre pour ce que dessus.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 10 cens de terre pour ce que dessus.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 6 cens de terre pour ce que dessus.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 10 cens et le demi relief de 10 cens de terre pour ce que dessus.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 13 cens de terre pour ce que dessus.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 6 cens de terre pour ce que dessus.

CC 281-2 - 1549

Roubaix

Par le trespas de Jehenne DELETOMBE, femme qui fut à feu Jacques ROUSSEL a été reçu le demi relief de un cent demi et demi quartron d'arrentement, pour ce de Pierre ROUSSEL, son fils.

Par le trespas de Pierart RYS a été reçu le plein relief de la moitié de 4 cens demi de jardin à Carihem, tenant au trieu du dit Carihem et aux terres de la cense du dit Carihem, pour ce de Pierre, son fils.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief d'un tiers de 8 cens de jardin manoir, pour ce du dit Pierre.

Par le trespas de ..... la moitié de 11 cens .... demi de jardin manoir, pour ce de Marguerite DELORTIOIR, sa femme. (acte endommagé)

Par les dit trespas a été reçu le demi relief de 5 cens 4 verges de terre empris le Wault, pour la dite Marguerite.

Par le trespas de Willamme PICAVET dit Cuvellier a été reçu le plein relief de 8 cens 15 verges demi de terre ou environ, pour ce de Caterine PICAVET, sa fille.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de ..... pour la dite Caterine. (acte endommagé)

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 12 cens de terre, pour ce que dessus.

Par le trespas de Betremieu DUBAR a été reçu le demi relief de 6 cens de manoir, pour ce Jacquemine DESMAISTRE, sa femme.

Par le trespas de Jacquemart CARRETTE à été reçu le plein relief de la moitié de 7 cens demi de jardin, pour ce de Jacques CARETTE, son fils.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 3 cens demi de jardin manoir tenant aux dits 7 cens demi, pour le dit Jacques.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 9 cens et le tiers d'un cent de terre, pour ce que dessus.

Par le trespas de Belotte CASTELLAINE, femme qui fut à Ruffin MOUCQUE a été reçu le demi relief de 3 cens 3 quartrons 2 verges trois quart de verges d'arrentement oultre les Hayes Saint-Georges pris en 4 cens 2 verges, pour le dit Ruffin.

Fief du Bois à Néchin

Par le trespas de Garin LEMERCHIER a été reçu le demi relief de 12 cens de jardin, pour ce de Jehan LEMERCHIER, son fils.

Par le dit trespas a été reçu demi relief pour 14 cens 16 verges demie, pour le dit Jehan.

Par le dit trespas a été reçu le demi relief de 2 bonniers trois quarts de terre à terraige en sept parties pour ce de Oste DEFRESNE, mari et bail de Péronne LEMERCHIER, Jehan DUQUESNE, fils de feu Vinchant et de Jehenne LEMERCHIER et Jehan DESFRESNES à cause de Jehenne DUQUESNE, sa femme, fille des dits feus Vincent et Jehenne LEMERCHIER.

Par le dit trespas a été reçu demi relief ....., pour ce que dessus. (acte endommagé)

Par le dit trespas a été reçu demi relief de 9 cens de terre, pour le dit Jehan.

Par le trespas de Jehan LEMERCHIER, fils du dit Garin a été reçu le plein relief de 26 cens 16 verges demie en deux parties, pour ce de Anthoine, Garin et Peronne LEMERCHIER, ses enfants.

Par le dit trespas a été reçu le plein relief de 13 cens demi de terre en deux parties, pour les dits enfants.

CC 281-3 - 1550

Roubaix

Des enfants Jehan PLOUCQUET à savoir Pierchon, Grardin, Adrien et Marion, lesquels par les trespas du dit Jehan, leur père ont relevé un tiers de 2 cens 10 verges d'arrentement en la Grand Rue.

De la veuve et enfants Pol BRACQUAVAT à savoir Calline, Leurence, Martin, Bello, Thonette, Phlippotte, Hacquinot, Phlippot et Pierre, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé à demi relief 2 cens d'arrentement gisant oultre les Hayes St Georges, tenant à Jehan LE MATTON.

De Jehan, Callotte et Jehenne DUTRIEU, enfants de feu Jehan, lesquels par le trespas de Marye DUPONT, leur mère ont relevé à demi relief un bonnier 10 cens demi d'héritage.

De Margheritte CLARIS, laquelle par le trespas de Péronne DECOURCELLES, sa tante a relevé à demi relief 5 cens de terre gisant à Carihem pris en une pièce de 10 cens.

Des enfants Grard BRUNIN à savoir ..... (blanc), lesquels par le trespas de la dite Péronne DECOURCELLES, leur tante ont relevé à demi relief 2 cens 10 verges d'héritage pris en 12 cens contre Jehan CAUDRON.

De Anthoine DEBUISNES, lequel par le trespas de Philippote DUBOIS, femme qui fut à feu Marcq DEBUISNES, sa mère a relevé à demi relief 5 cens de jardin manoir.

De lui lequel par le dit trespas a relevé à plein relief un cent demi et demi quartron d'héritage pris en 21 cens un quartron contre Gadrain et Anthoine DUBOIS.

Du dit Anthoine lequel par le dit trespas a relevé à demi relief 7 cens de jardin.

De Mathielle DUPRET, fille Gilles, laquelle par le trespas d'Agnès BREUSE, sa mère a relevé à plein relief la huitième part en 2 cens demi d'arrentement en la rue St Georges.

De laquelle a encore relevé par le dit trespas à demi relief les 7 parts de 8.

De Hacquinot REGNART, fils Wallerand, lequel par le trespas de Jehenne LEMAN, sa mère a relevé un fief gisant à Marquette, ce comprendant en un rejet sur le chemin qui maisne du Guesin au grand chemin qui va à Lille. (acte barré)

De Gilles DESPLANCQUES, dit Merlin, lequel pour le trespas de Jehenne DECOURGUE (?), sa mère a relevé à demi relief 4 cens de jardin manoir.

Wasquehal - Busquet

De Piat, Philippotte, Maryette, Jennette, Peronne et Chrestien DESPRETZ, enfants de Jehan, lesquels par le trespas de Jehenne SLOSSE, leur mère ont relevé à plein relief 18 cens de terre à Wasquehal.

De eux, lesquels par le dit trespas ont relevé à plein relief un bonnier 12 cens 7 verges de terre en quatre pièces.

De eux, lesquels ont encore relevé à demi relief de 7 cens de terre venant d'Alix DESTOMBES.

Des dits enfants pour le demi relief de 5 cens 17 verges d'héritage.

Des dits enfants pour le demi relief de la moitié de 7 cens 7 verges.

De eux encore pour le demi relief de 13 cens d'héritage en trois pièces.

Des dits enfants pour le demi relief de 2 cens de terre venant de Jehenne SEGART.

De Jehan, Pierre, Jacques, Jehenne, Péronne et Anthoine DELESPIER, lesquels par le trespas de Bauduin, leur père ont relevé à plein relief 8 cens demi 4 verges d'héritage pris en 23 cens 4 verges.

De Jennette DUPRET, femme à Gilles LEDOUX pour le plein relief de la moitié de 10 cens de terre échu par le trespas de Philippart, son père gisant à Wasquehal.

De Jehenne, Chrestienne, Péronne et Marye SEGARD, sœurs, lesquelles par le trepas de Pierre, leur père ont relevé à plein relief 4 cens une verge de jardin manoir.

FRESNES

De Jehan, Pierre, Jacques, Jehenne, Peronne et Anthoinette DELESPIERE, enfants de feu Daniel, lesquels par le trespas de Bauduin DELESPIERE, leur oncle ont relevé 4 cens de terre gisant en la seigneurie du Fresnes.

Des dits enfants pour le plein relief de demi bonnier de terre.

D'eux pour le plein relief de 3 quartrons de terre, demi bonnier, un bonnier pris en 30 cens contre la veuve Jehan DESAILLY, 4 cens, 2 cens et demi de pret.

Ventes

De Guilbert PROVOST, censier de Fresnes, lequel à vendu à Wallerand DECROIX, seigneur de Warembourg 7 cens de terre à labeur gisant à Wasquehal.

De Michiel et Jehan ROUSSEL, frères, fils de Jehan et de feue Jehenne HALLE, lesquels ont vendu à Guillaume DESTOMBES un cent 23 verges de jardin pris en 6 cens 3 quartrons de lieu manoir et héritage.

De Jehan SEGARD, fils de feu Hubert, lequel a vendu à Anthoine DUBAR demi bonnier de terre à labeur gisant à Wasquehal.

De la veuve et enfants Hubert SEGARD, lesquels ont vendu à Noël DELERUE la moitié de demi bonnier de terre contre Jehan LECLERCQ, par sa femme.
- le dit héritage a été repris par proximité lignagier par David SLOSSE.

De Peronne MATON, veuve de Willamme DUCOULOMBIER, laquelle a vendu à Josse TIBREGHIEN 4 cens demi de terre à labeur gisant à Roubaix, tenu de la site seigneurie.

De Jehenne SEGARD, veuve de Pierre DELEFAUVARCQ, laquelle à fait donation entre-vif à Jehenne, Chrestienne, Peronne et Marion SEGARD, ses nièces, filles de feu Pierre et de Catherine VRIENNE 6 cens deux tiers de terre à labeur.

De Noël DELERUE, lequel a vendu à Allard DESHERRENG 6 cens de terre gisant à Wasquehal .

De Pierre LEPERS et Pasque ROUSSEL, sa femme, lesquels ont vendu à Catherine VRIENNE, veuve de feu Pierre SEGARD 2 cens de terre pris en 8 cens ou environ contre Oste DUCOUROUBLE à qui le reste appartient

De Jehan DEMILLESCAMPS, lequel a vendu à Adrien SLOSSE un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 26 cens et un tiers de cent gisant à Wasquehal.

De Jacqueminne SEGARD, fille de feu Pierre, laquelle a vendu à Pierre DELEBECQUE de 6 cens de terre pris en 8 cens contre Pierre TIBREGHIEN, gisant à Roubaix

Fief du Bois à Néchin

De Jacques LEMERCHIER, lequel par le trespas de Margherite BRACQUAVAT, sa mère a relevé à demi relief 6 cens jardin ou environ.

De Jehan NOLPHE, lequel par le trespas de Pierre, son père a relevé à plein relief 4 cens demi de terre pris en 12 cens.

CC 281-4 - 1551

Roubaix

De Andrieu DEHAZEBROUCQ, fils de feu Jehan, lequel par le trespas de son dit feu père a relevé à demi relief un bonnier de terre gisant à Dottignies par le trespas de son père.

De Marie ESCHEVIN, femme à Pierre ROUSSEL, laquelle par le trespas de Margo MIROUT, sa mère a relevé à plein relief 11 cens demi de terre et 4 cens de manoir échu l'an 1549.

De Franchois DELESPAULT, lequel par le trespas d'Allart, son père a relevé à demi relief la moitié de 4 cens.

De Grardin, Nicollas, Guillemo, Margherite, Marie, Cateline, Anne et Chonnette DELECROIX, lesquelles par le trespas de Nicolas, leur père ont relevé à plein relief la moitié d'un bonnier ..... (acte endommagé)

De Marion, Cateline et Magdrenne DELESPAULT, lesquels pas le trespas de Allart, leur père ont relevé à plein relief 3 cens demi de terre.

De Jehan HAZEBROUCQ, lequel par le trespas de Jehan, son père a relevé à demi relief 8 cens 6 verges demie de terre pris en la moitié de 2 bonniers 6 cens demi.

De lui lequel par le dit trespas a relevé à demi relief la moitié de 5 cens de terre.

De Margheritte DELESPAULT, femme à Jacques LEBOURGOIS, laquelle par le trespas de Allart, son père à relevé à plein relief 2 cens d'arrentement à le Gobrye.

De Pierre, Philippotte et Magdelaine POLLET et Brounot DELEMOTTE, frère et sœurs, lesquels ..... (acte endommagé).

De Jacques, Willamme, Calinne et Marion LEBOURGOIS, frères et sœurs, lesquels par le trespas de Marion DUPONT, leur mère ont relevé à plein relief 3 cens demi, un cent de bois et 3 cens de terre.

De Péronne LECLERCQ, laquelle par le trespas de Jehenne DEBUISNES, sa mère à relevé à plein relief 5 cens de terre à labeur.

De Martin, Lienard et Jehan DERAISSE, frères, lesquels par le trespas de Béatry STEPPE, leur mère ont relevé à plein relief 2 cens un tiers de cent demi quartron moins d'arrentement en la rue St Georges.

De Jehan DEFFRENES, fils Gilles, lequel par le trespas de Jehenne DEFFRENES, sa sœur a relevé ..... (acte endommagé).

Wasquehal

De Pierre DEHALLUIN, lequel par le trespas de Thery, son père a relevé à plein relief la moitié de 23 cens 9 verges demie d'héritage à Wasquehal en trois pièces.

De Jehan DESHERRENG, lequel par le trespas de Jehenne et Marie DESHERRENG, ses sœurs a relevé à plein relief les deux parts de sept de 10 cens demi 8 petites verges et de 4 cens et de 2 cens d'héritage gisant à Wasquehal, venant de Pierre DESHERRENG, leur père.

De Jehan WASTEL, lequel par le trespas de Pierre, son père a relevé à plein relief un quartron de terre.

De lui lequel par le dit trespas a relevé à plein relief 3 cens de lieu manoir.

De lui lequel par le dit trespas a encore relevé à plein relief 9 cens.

De lui laquel par le dit trespas a relevé à plein relief 5 cens de terre à labeur.

De Pierre WASTEL, lequel par le trespas de feu Pierre, son père a relevé à plein relief 5 cens de terre à labeur.

De Piat DESPRES, lequel par le trespas de Jehan, son père a relevé à plein relief 7 cens d'héritage, venant d'Alix DESTOMBES.

De Valentin DERVEAU à cause de sa femme, fille du dit feu Jehan DESPRES, lequel par le dit trespas a relevé à plein relief la moitié de 7 cens 7 verges.

Un acte endommagé en haut de page.

De Jehan PREVOST, lequel par le dit trespas a relevé à demi relief 5 cens 17 verges d'héritage.

De lui lequel par le dit trespas a relevé à demi relief 2 cens de terre.

De lui lequel par le dit trespas a relevé à demi relief 10 cens 2 verges d'héritage.

De Pierre FREMAULT, fils Pierre par sa femme, lequel a relevé 2 cens 10 verges d'héritage pris en 5 cens 10 verges.

De Piat DESPRES, Willame PREVOST et Jehan MATON, lesquels ont relevé à savoir le dit Piat 9 cens, le dit PREVOST 8 cens et le dit MATON 19 cens de maison, lieu, terre et héritage qui sont ensemble .....

Au dit Willame PREVOST à cause de sa femme, fille du dit feu Jehan DESPRETZ, lequel par le dit trespas a relevé à demi relief 8 cens d'héritage

Fresnes

De Pierre et Willame DELOBEL, frères, lesquels par le trespas de leur mère ont relevé à demi relief 7 cens de terre, un bonnier 11 cens 5 quartrons.

Busquet

De Jehan, Franchois et Arnout FINS, frères, lesquels par le trespas de Guillame, leur père ont relevé à plein relief 14 cens 3 quartiers 2 verges d'héritage.

Ventes

De Glaude CASTEL, lequel a vendu à Guillebert CASTIEL, son frère et depuis repris à titre de proximité de louage par Jacques, aussi leur frère 5 cens de terre à labeur gisant à Wasquehal.

De la vente faite par décret de justice au siège de la gouvernance de Lille à Gilles COLLET, prêtre, chanoine de l'église collégiale St-Pierre de Lille comme command du sieur Hues DESTAILLEURS d'un lieu manoir contenant 7 cens de jardin gisant en la paroisse de Tourcoing, haboutant au chemin qui maisne de Lespinette Desrouseaux au Grand Cotignies, demeuré et délaissé du trespas de feu Jehan DESBONNET.

De don d'entre-vif fait par Jan PREVOST et Jehenne DELEBECQ, sa femme à Hacquinot ..... de tout droit à la dite Jehenne DELEBECQUE échu par le trespas de Collard DELEBECQUE, son père en un lieu manoir et héritage gisant en la paroisse de Roubaix et tenu de la seigneurie de Wasquehal contenant parmi jardin 8 cens d'héritage, haboutant au chemin et ruelle menant de Mouscron à Lille et un sixième de tous les héritages acquis par le dit feu Collinot, le tout gisant au dit Roubaix et tenus de la dite seigneurie. (acte endommagé)

De Jehan LEFEBVRE, fils de feu Mathieu, lequel a vendu à Pierre FREMAULT, fils de feu Pierre 9 cens de terre à labeur gisant à Wasquehal.

De Guillaume DELERUE, ... son fils, lesquels ont vendu à ..... COUROUBLE 5 cens 11 verges de terre gisant et tenus de la seigneurie du Breucq à Wasquehal (acte endommagé).

Fief du Bois à Néchin

De Jacquemine, Pierre, Collin, Jehan et Pasquette PARENT, enfants de Franche, lesquels par le trespas du dit feu leur père ont relevé à plein relief 10 cens demi de terre.

Des dits enfants ont encore relevé à plein relief la moitié de 6 cens 17 verges de lieu manoir et jardin.

De eux lesquels par le dit trespas ont relevé à plein relief 2 cens de terre à terraige. (acte barré)

Un acte endommagé en haut de page.

De eux lesquels par le dit trespas ont encore relevé à demi relief le quart de 4 cens de terre venant de Jehenne POLLET, femme qui fut Jehan DUCASTILLON.

De eux lesquels par le dit trespas ont encore relevé à demi relief 10 cens demi de terre qui furent Jehan PARENT, fils d'Oste.

D'eux lesquels par le dit trespas ont relevé à demi relief un cent 8 verges et le tiers d'une, 3 cens demi de jardin manoir, 2 cens de terre, 5 cens de jardin manoir.

CC 282-1 - 1557

Roubaix

De Guillebert, Collart, Ysabeau et Jehenne WILLOCQ, lesquels par le trespas de Anthoine, leur père ont relevé 2 cens demi de jardin pris en 8 cens.

De Jehenne LOCQUIFFIER, femme à Pasquier LIBERT, laquelle par le trespas de Pierre LOCQUIFFIER, son frère a relevé 21 cens demi d'héritage tant jardin que terre à labeur gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du Tilleul au Petit Quesnoy.

De Grard et Pierre LIBERT, enfants du dit Pasquier, lesquels par le trespas de la dite Jehenne LOCQUIFFIER, leur mère ont relevé 15 cens de lieu manoir jardin et terre à labeur gisant et tenant comme dessus.

De Mathieu et Jacques JOVENEL, frères, lesquels par le trespas de Anthoine JOVENEL, leur frère ont relevé demi cent et demi quartron de jardin gisant à Carihem, paroisse de Leers et tenus de la seigneurie de Roubaix.

De Jehan, Lucq, Martin, Jehenne et Mariette CAUCHETEUR, lesquels par le trespas de Pelonne LIBERT, leur mère ont relevé la moitié de 11 cens un tiers de lieu manoir jardin et héritage gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix.

De Bettremieu, Jacques, Anthoine, Jehan, Marie et Caterine LECLERCQ, enfants de Olivier, lesquels par le trespas de Micquielle DUBAR, leur mère ont relevé la moitié de 3 quartrons de terre.

Des enfants de feu Guillebert, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié de demi quartron 2 verges d'arrentement en la rue Pottier. (barré Jehenne SEGARD)

De Marguerite RYS, femme à Pierre DESBUCQUOIS, laquelle par le trespas de Pierre RYS, son père a relevé la moitié de 20 verges et de 4 cens demi d'héritage gisant à Carihem.

De Louykin et Estienne DELESPAULT, lesquels par le trespas de Jehan, leur frère ont relevé le quart de 8 cens demi quartron de terre.

De Loyse et Margueritte MALFAICT, sœurs, lesquelles par le trespas de Jehan, leur père ont relevé 7 cens un tiers de cent d'arrentement haboutant sur le grand chemin de Saint Georges allant à Lille.

De Jenin DUBOIS, lequel par le trespas de Willame, son père a relevé 7 cens de jardin et 7 cens demi de terre.

De lui lequel par le dit trespas a encore relevé la moitié de 3 cens demi de terre et 4 cens.

De Pierre, Aberghe et Maryotte DEVRENAY, lesquels par le trespas de Guillebert, leur père ont relevé la huitième part de 2 cens d'arrentement séant sur le chemin de Fourquemcroix.

De Thomas et Thoinette POLLET, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé la moitié de 2 cens d'arrentement gisant à la Gobrye.

De Jehan DEBOUVINES, lequel par le trespas de Jehan, son père à relevé la moitié de 4 cens de terre à Carihem.

Wasquehal

De Jehan, Toinette et Jehenne DELORTHIOIR, lesquels par le trespas de Ysabeau DUVILLAIGE, leur mère ont relevé la moitié de 12 cens de terre, 7 cens 3 quartrons et 5 cens et le tiers de demi cent.

De Jehan, Pierre, Mahieu, Martin, Caterine, Jehenne, Marie, Loyse et Philippote SLOSSE, lesquels par le trespas de Pierre, leur père ont relevé 10 cens demi de terre gisant et tenus de la seigneurie de Wasquehal.

De eux lesquels par le dit trespas ont relevé la moitié de 10 cens un quartron demi de terre et pret.

De Jacques LEBAISEUR, lequel par le trespas de Pierre, son père a relevé 9 cens un quartron un tiers de cent et la moitié de 3 cens 3 quartrons demi d'héritage.

De Jehenne et Loyse LEPERS lesquelles par le trespas de Chrestienne DELEMONTAIGNE, leur mère ont relevé la moitié de 5 cens et 6 cens de terre.

Fresnes

De Jehan, Jehenne, Caterine, Marie, Martine, Philippotte et Péronne DESOBRIS, lesquels par le trespas de Olivier, leur père ont relevé 5 cens de jardin.

De eux lesquels ont encore relevé par le dit trespas la moitié de 2 cens 8 verges, le tiers de 4 cens de jardin et encore 4 cens demi de jardin.

De Arnoul DESOBRYS, lequel par le trespas de Caterine DESOBRIS, sa sœur a relevé 5 cens de terre à labeur.

Busquet

De ..... (blanc) et PREVOST, lesquels par le trespas de Marguerite MEURISSE, leur mère ont relevé la moitié de 12 cens de terre, 5 cens 5 verges un quart de verge.

Ventes

Du vendaige fait par Arnoul DELAMOTTE à Pierre FREMAULT d'un cent de jardin et pret gisant et tenu de la seigneurie de Wasquehal.

Du vendaige fait par Pierre ROUSSEL à Leurent FREMAULT d'un cent de jardin pris en 6 cens 3 quartrons gisant et tenu que dessus, haboutant au chemin qui maisne de du Grand Cottignies au pont Delaoultre.

Du vendaige fait par Daniel LECOMPTE et Jehenne DESMILLESCAMPS, sa femme à Guillebert GADENNE de 6 cens demi quartron de terre à labeur gisant et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Pierre DELEDICQUE, fils de Jehan et Jehenne DELORTHIOIR, sa femme à Lenart FREMAULT de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 3 quartrons demi gisant et tenu de la seigneurie de Wasquehal.

Du vendaige fait par Simon LEFEBVRE à Pierre FREMAULT, fils de Pierre de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 20 cens d'héritage ou environ gisant en la paroisse de Tourcoing et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal.

Du vendaige fait par Paul DELEMOTTE à Pierre DELEBECQUE de 50 pieds de long et 7 pieds de large d'héritage pris le long le jardin du dit Paul contre le chemin qui maisne de Lille à Mouscron.

Du vendaige fait par les enfants Jehan PREVOST dit long pied et Jehenne DELEBECQUE, sa femme à Pierre DELEBECQUE de 9 cens demi de terre à labeur gisant à Roubaix et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal, tenant au chemin qui maisne de Lille à Mouscron.

Du vendaige fait par Jehan DESOBRIS et ses enfants à Pierre DELOBEL de tel droit qu'ils avaient en 3 cens de jardin ou environ gisant à Croix et tenus de la seigneurie du Fresnes, haboutant au chemin qui maisne de Croix à Hem.

Du vendaige fait par Pierre DELOBEL à Jehan LEURIDAN et Jacques LEGRAND, chacun par égale portion de 5 pieds d'héritage pris au coing de 10 cens demi de jardin manoir gisant et tenus comme dessus, haboutant les dits 5 pieds au chemin qui maisne de Croix à Hem.

Du vendaige fait par Glaude CROMBET et sa femme à Willame DUCOUROUBLE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens 20 verges gisant et tenus comme dessus, haboutant au dit chemin.

Du vendaige fait par Pierre, Jehan, Loys et Nicollas DEMILLESCAMPS, frères à Jehan HOUZET de 21 cens demi d'héritage gisant et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Glaude CROMBET et Anthonnette DESOBRYS, sa femme et Jacques DESOBRYS à Pierre DELOBEL de 5 quartrons 6 petites verges demie de jardin pris en 3 cens demi contre le dit acheteur, gisant et tenus comme dessus, haboutant au dit chemin.

Du vendaige fait par Jacques LEFEBVRE à Jacques SEGARD de 5 quartrons de jardin manoir gisant au dit Croix et tenus de la seigneurie du Busquet.

Du vendaige fait par Jacques LAUPOTE et Jehenne MONTAIGNE, sa femme à Nicollas DELEBECQUE de 3 cens de terre à labeur pris en 6 cens contre Jehan MONTAIGNE, gisant et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Jehan DELEPORTE et ses enfants à Jehan DELAOULTRE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 12 cens ou environ gisant et tenus comme dessus, tenant à la ruelle qui maisne du dit Busquet au mollin du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Jehan WAYMEL à Jehan LEURIDAN et Jacques LEGRAND de 5 pieds de rive et bord de ruelle sur la ruelle allant du Busquet à Sabin contre le jardin des hoirs Jehan FREMAULT, tenu que dessus.

Du vendaige fait par Piat DELEDICQUE à Jehan LEURIDAN et Jacques LEGRAND de 5 pieds d'héritage pris au coing du jardin du dit vendeur, haboutant au chemin qui maisne de du Grand Cottignies au pont Delaoultre.

Fief du Bois à Néchin

De Margueritte et Jehenne LECHISNE, lesquelles par le trespas de Gilles, leur père ont relevé la moitié de 2 cens un quartron d'héritage pris en 4 cens demi.

De Jehenne DUCHASTELLER, fille de feu Gilles, laquelle par le trespas de son dit père a relevé la huitième part de 7 cens 18 verges de terre et 5 cens.

CC 282-2 - 1559

Roubaix

De Pierre, Grard, Chonette et Marie LIBERT, frères et sœurs, lesquels par le trespas de Pasquier, leur père ont relevé la moitié de 6 cens et les deux parts d'un cent d'héritage arrentement au Hault Fontenoit.

De Bettremieu, Pierre, Marquet, Caterine et Margueritte LOCQUIFFIER, enfants de Gilles, lesquels par le trespas de Marguerite CONDENAIRE, leur mère ont relevé la moitié de 4 cens 10 verges d'arrentement.

De eux lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 7 cens 5 verges d'héritage à jardinet.

De Gilles, Olivette, Caline, Margotine et Anthonnette ROUSSEL, enfants de feu Jacques, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé les trois quarts de leur lieu manoir nommé Leschicquier au dit Roubaix

à l'opposite de la Grange de l'hospital.

De eux lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 7 cens de terre, d'un demi bonnier, de 8 cens et de 4 cens 3 quartrons d'héritage.

De eux lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié d'un cent demi d'arrentement en la Grande Rue Saint Georges.

De Tonin et Jacquet JOVENEL, lesquels par le trespas de Ysabeau DECOURCELLES, leur mère ont relevé 2 cens de terre à Carihem.

De Gilles, Jehan, Messior, Baltazart et Pierre LOCQUIFFIER, frères, enfants de feu Jehan, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé les trois quarts de 7 cens d'héritage.

Des dits enfants, lesquels par le dit trespas ont encore relevé 2 cens de terre, 2 cens de jardin ..... (encre effacée) et 2 cens demi d'arrentement tenant à la Grande Rue allant de l'église au Sépulchre.

De Willame DEGRIMAUPRET, lequel par le trespas de Jehan, son frère a relevé 3 quartrons d'héritage à Fontenoit.

De Pierre DUGARDIN, lequel par le trespas de Gillette DESCAMPS, sa mère à relevé la moitié de 11 cens un quartron de jardin.

De Pierre VANREUST, lequel par le trespas de Lucquette DESALOUX, sa mère a relevé la moitié de un cent deux tiers de cent d'arrentement en la Grande Rue Saint Georges.

De Margueritte, Marie, Caterine et Agnies DELECROIX, sœurs, lesquelles par le trespas de Marie LOTZ, leur mère ont relevé la moitié d'un bonnier d'héritage.

De Philippotte DUPRET, laquelle par le trespas de Jehenne, sa sœur a relevé la moitié d'un quartron d'héritage tenant en la Grande Rue Saint Georges.

De Jehan PREVOST, lequel par le trespas de Jehenne DESPRETZ, sa mère a relevé la moitié de 9 cens demi et 3 cens 6 verges d'héritage.

Carihem

De Jehan et Pierre RYS, lesquels par le trespas de Jehan RYS, leur père ont relevé la moitié de 3 cens de terre gisant au Carihem, paroisse de Leers.

Des ~~Jehenne RYS~~ enfants Jehan SALMON, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié d'un cent de terre.

De Jehan DUPIRE, lequel par le trespas de Jacques JOVENEL a relevé la moitié de 3 quartrons de terre au dit Carihem.

De Willame, Bettremieu, Pierre, Jehan, Chrestienne et Jehenne DELECAMBRE, frères et sœurs, lesquels par le trespas de Grardine DELAOUL, leur mère ont relevé la moitié de 9 cens et le quart de 10 cens de terre au dit Carihem.

Wasquehal

De Gilles, Olivette, Margotine, Calline et Thonnette ROUSSEL, frère et sœurs, enfants de feu Jacques, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié de 12 cens 10 verges de terre.

De eux, lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 5 cens 9 verges de terre, de demi bonnier, de 4 cens 2 verges et de 8 cens 20 verges de terre.

Des enfants Jehan DUCROCQUET, lesquels par le trespas de Eleyne DUBRUILLE, leur mère ont relevé la moitié de 15 cens de terre.

De Maryeritte, Caterine et Margotine DUCOULLOMBIER, sœurs, enfants de feu Christofle, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé 12 cens demi de terre.

Des dits enfants, lesquels par le trespas de leur dit père ont encore relevé la moitié de 6 cens de terre.

Fresnes

Des enfants Lyon LETIERCH, lesquels par le trespas de Margueritte DEMILLESCAMPS, leur mère ont relevé 5 cens de jardin.

De eux, lesquels par le dits trespas ont encore relevé la moitié de 15 cens, de 4 cens et 6 cens d'héritage.

De Pierre, Charles, Nicollas et Guillebert DUCOUROUBLE, frères, lesquels par le trespas de Willame, leur frère ont relevé la moitié de 3 cens 8 verges un quart d'héritage au Fresnes.

De eux, lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 3 cens demi 10 verges d'héritage.

Busquet

Des enfants Pierre AZART, lesquels par le trespas de Margueritte DEBUISNES, leur mère ont relevé la moitié de 4 cens de terre au Busquet.

De Gilles, Olivette, Calline, Margo et Thonnette ROUSSEL, frère et sœurs, lesquels par le trespas de Jacques, leur père ont relevé la moitié de 11 cens 5 verges et le quart d'une verge de terre.

De Alys, Loysette, Peronne et Jehenne MONTAIGNE, sœurs, enfants de feu Jehan, lesquelles par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié de 7 cens, de 4 cens, de 7 cens et de 3 cens de terre à labeur au Busquet.

De Jehan et Noé MONTAIGNE, enfants mineurs d'an de feu ..... (blanc), lesquels par le dit trespas ont relevé la moitié de 8 cens 11 verges de terre.

Des dits enfants Jehan MONTAIGNE, lesquels par le trespas de leur dit père ont encore relevé la moitié de 4 cens 2 verges de terre.

De Willame et Pierre DESREUVAUX, frères, lesquels par le trespas de Willame, leur père ont relevé 4 cens 17 verges d'héritage au dit Busquet.

Ventes

Du vendaige fait par Jehan ROUSSEL et Peronne MATON, sa femme à Loys DESTOMBES de 2 cens demi de terre à labeur gisant à Roubaix et tenus de la seigneurie de Wasquehal.

Du vendaige fait par Bernard DECOURCELLES et sa femme à Loys DESTOMBES, fils de feu Jacques de 3 cens de terre à labeur gisant en la paroisse de Tourcoing et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Leger LEPERS à Nicollas SLOSSE d'un cent de jardin manoir gisant et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal.

Du vendaige fait par Urbain VIENNE et Jehenne HERRENG, sa femme, Grard LECLERCQ et Marie HERRENG, sa femme à Jacques LEBAISEUR, fils de feu Pierre de 3 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus.

Du vendage fait par les dits Urbain VIENNE, Grard LECLERCQ et leurs femmes à Jehan DELERUE, fils de feu Jehan de 11 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du Vivier Desprez au Grand Cottignies.

Du vendaige fait par Peronne HOUZET, veuve de feu Willame DESOBRYS et ses enfants à Pierre DELOBEL de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 9 cens demi ou environ gisant en la paroisse de Croix et tenu de la dite seigneurie du Fresnes, haboutant au chemin qui maisne du dit Croix à Hem.

Du vendage fait par Ernoul DESOBRYS, fils de feu Jehan à Peronne MONTAIGNE, veuve de feu Olivier DESOBRYS d'un cent de terre à labeur pris en 3 cens gisant au dit Croix et tenus de la dite seigneurie du Fresne.

Du vendaige fait par Jacques LEFEBVRE à Jehan PREVOST de 3 verges demie de ruelle ou environ gisant à Croix et tenues de la seigneurie du Busquet.

Du vendaige fait par le dit Jehan PREVOST à Pierre PREVOST de 5 pieds d'héritage pris en la dite ruelle entre deux arbres sans toucher au bois montant .

Du vendaige fait par Ysabeau LORMIER, veuve de Josse DENYS à Guillaume MALFAICT d'un cent 13 verges de jardin manoir gisant au dit Croix et tenus de la dite seigneurie du Busquet, tenant à la ruelle qui maisne de Roubaix au dit Croix.

Du vendaige fait par Charlotte SLOSSE, veuve du dit Guillaume MALFAICT et Marcq, Guillaume, Franchoise et Piat, ses enfants à Franchois PREVOST d'un lieu manoir, jardin et héritage.

Du vendaige fait par décret par le siège de la gouvernance de Lille à Pierre DESBONNETZ d'un lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens d'héritage ou environ comme appartenant et demeurant à feu Paul LEMETTRE gisant à Tourcoing et tenu de la seigneurie de Wasquehal, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Mouscron.

De maître Hypolite PETIPAS, seigneur de Gamans, lequel par le trespas de Guillame, son père a relevé un fief gisant en la paroisse de Roubaix et tenu de la seigneurie de Wasquehal appelé la Pontenerye contenant 27 bonniers 5 cens un quartron ou environ d'héritage, tant lieu manoir, jardin, terre à labeur et héritage en plusieurs pièces.

De Germain PETIPAS, lequel par le trespas du dit Guillame, son père a relevé un fief gisant au dit Roubaix et tenu de la dite seigneurie de Wasquehal appelé la Mousserye et comprendant 13 bonniers 6 cens de terre à labeur ou environ en plusieurs pièces.

De lui lequel par le dit trespas a encore relevé un autre fief gisant et tenu comme dessus ce comprendant en un rejet, rive et bord de chemin de 50 pieds en longueur, sur le chemin allant de la dite Mousserye au Hault Fontenoit, contenant l'héritage des veuve et hoirs Pierre TIBREGHIEN et tenant un pareil rejet à lui aussi appartenant de semblable longueur.

Fief du Bois à Néchin

De Jehan, Agnès et Marion LE CORNU, frère et sœurs, lesquels par le trespas de Pierre LE CORNU, leur père ont relevé 12 cens de lieu manoir jardin et héritage gisant à Néchin.

De Jehenne DELEGRANGE, laquelle par le trespas de Jehan POULLAIN a relevé la moitié de 6 cens de jardin.

CC 282-3 - 1560

Roubaix

De Jacques CARETTE, lequel par le trespas de Margueritte DECOURCELLES, sa mère a relevé 13 cens de terre.

De Blase, Isabeau et Loyse DELESPIERE, frère et sœurs, lesquels par le trespas de Jehenne DELEDICQUE ont relevé la moitié de 3 cens, 10 cens pris en un bonnier, demi bonnier et 2 cens un quartron.

De Simon, Marie et Jossine ROZE, enfants de feu Simon, lesquels par le trespas de Jehenne ROZE, leur tante, femme qui fut à Andrieu DELAHOTTE ont relevé 10 cens de terre à labeur gisant à Dottignies à la grande route.

De eux enfants par le dit trespas ont encore relevé 6 cens de terre au dit Dottignies.

De Adrien et Magdelaine VANREUST, lesquels par le trespas de Robert, leur père ont relevé la moitié de 3 cens demi quartron de jardin manoir arrentement en la rue Saint-Georges.

De Jehan, Jacques, Guyllebert, Willame, Ysabeau, Jehenne et Martine PREVOST, frères et sœurs, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé 7 cens, 6 cens, 16 cens demi d'héritage.

De eux lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 2 cens de terre.

De Marie, Caterine et Margueritte DUCOULLOMBIER, sœurs, lesquelles par le trespas de Philippe, leur père ont relevé la moitié de 5 cens et le tiers d'un cent d'héritage arrentement sur la Grand rue de Roubaix allant à Lille.

De Jehan, Jacques, Nicollas, Jehenne et Martin LEFEBVRE, frères et sœur, lesquels par le trespas de Nicollas, leur père ont relevé la moitié de 9 cens demie verge d'héritage arrentement en la rue Povret.

Des dits enfants, lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 2 cens 11 verges demie de jardin manoir semblable arrentement en la rue du Potier.

De Guillebert DUGARDIN, lequel par le trespas de Gillette DESCAMPS, sa mère a relevé la moitié de 5 cens de terre.

De Martin CASTEL par sa femme, lequel par le dit trespas a encore relevé la moitié de 2 cens de jardin.

De Allart PARISIS par sa femme, lequel par le dit trespas a pareillement relevé de la moitié de 4 cens de jardin manoir.

De Jehenne DUGARDIN, laquelle par le dit trespas a pareillement relevé la moitié de 3 cens 2 verges d'héritage.

De la dite Jehenne, laquelle par le dit trespas a encore relevé la moitié de 3 cens demie verge d'arrentement vers les mollins.

De Micquiel, Jehan et Jehenne LESAUVAIGE, lesquels par le trespas de Piat, leur père ont relevé la moitié de 9 verges un quart de verge de lieu manoir vers les mollins Desmasures.

De Bettremieu, Jacques, Anthoine, Jehenne, Marie et Caterine LECLERCQ, frères et sœurs, lesquels par le trespas de Micquielle DUBAR, leur mère ont relevé la moitié de 10 cens demi de terre gisant à Hem.

De Margueritte, Jehenne et Caterine LEPOULTRE, lesquelles par le trespas de Jehan DUBUS, leur oncle ont relevé le tiers de 15 cens demi, 4 cens et 4 cens 13 verges.

De Anthonnette LEPLAT, laquelle par le trespas de Peronne CARRETTE, sa mère a relevé à demi relief le tiers de 4 cens de terre.

De Jehan LEFEBVRE, lequel par le trespas de Mahieu, son père a relevé 2 cens 10 verges de jardin gisant à Carihem pris en 4 cens 20 verges contre Jehan DESUSLEMONT.

<u>Wasquehal</u>

De Jehan MATON, lequel par le trespas de Jehenne, sa sœur a relevé la moitié de 15 cens de terre.

De Pierre, Nicollas, Jehenne et Margueritte WASTEL, lesquels par le trespas de Mahieu, leur père ont relevé 8 cens de terre.

De eux, lesquels par le dit trespas ont encore relevé 8 cens d'héritage.

De eux, lesquels par le dit trespas ont encore relevé 2 cens demi et demi quartron et le quart d'un quartron d'héritage pris en 5 cens un quartron demi contre Jehan WASTEL.

De eux, lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 20 cens de terre.

De eux, lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 10 cens 2 verges d'héritage.

De Jehan VANREUST à cause de Peronne ROUSSEL, sa femme, lequel par le trespas de Micquiel ROUSSEL, père de la dite Peronne a relevé un rejet, rive et bord de chemin.

De Guillebert, Marie, Jehan, Margueritte, Jehenne, Caterine, Willame et Anthonnette PREVOST, enfants de Willame, lesquels par le trespas de Philippotte DESPRETZ, leur mère ont relevé 8 cens de terre.

De Martin, Guillebert et Peronne ROUSSEL, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé 3 cens demi d'héritage.

De Jehan DUPRET, lequel par le trespas de Philippe, son père a relevé la moitié de 5 cens de terre.

De Pierre DECROIX, escuyer, lequel par le trespas de Jehan DECROIX, en son vivant aussi escuyer, seigneur du Petit Wasquehal, son père a relevé 3 bonniers un cent et les deux parts d'un cent de terre.

Busquet

De Jehan, Jacques, Guillebert, Willame, Ysabeau, Jehenne et Martine PREVOST, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé 4 cens demi de terre au Busquet.

De eux, lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 12 cens de terre.

De eux, lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 8 cens, 4 cens, 4 cens, 8 cens 14 verges demie et 4 cens 2 verges demie d'héritage.

Fief du Bois à Néchin

De Eustaisse DONGNIES, escuyer, lequel par le trespas de Madame Jacqueline DE BERLOTTE, sa mère a relevé 3 bonniers 9 cens de terre à labeur appelé les bains, gisant et tenus de la seigneurie de Lobel.

De Lui, lequel par le dit trespas a encore relevé 15 cens 13 verges d'héritage gisant et tenus comme dessus.

De Jehan, Anthoine, Jehenne, Ysabeau et Anthonnette DELERUE, frères et sœurs, lesquels par le trespas de Estienne, leur père ont relevé la moitié de 12 cens de terre pris en l'arrentement du bois du Bois.

Des dits enfants, lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de demi bonnier de terre.

De Allard DUCAJAN, Estienne LEPOULTRE, Jehan GILLEMAN et autres hoirs de feu Pol LEPOULTRE, lesquels par le dit trespas ont relevé la moitié de 6 cens de jardin.

Des hoirs de feu Micquiel BERNARD, chevalier, seigneur d'Estaimbourg, lequel par le trespas du dit Micquiel ont relevé 10 bonniers 10 cens de terre à labeur gisant à Bailleul et tenus du dit de Lobel.

CC 282-4 - 1561

Roubaix

De Jehenne, Caterine et Margueritte CROYN, sœurs, enfants de feu Oste, lesquelles par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié de 4 cens 3 verges demie de jardin manoir arrentement en la rue Povret.

De Jehan LOCQUIFFIER, fils feu Jehan, lequel par le trespas de Bettry DUPONT, sa mère a relevé 5 cens de jardin.

De Jehan et Caterine LONNART, frère et sœur, enfants de Baltazin et feue Jehenne LOCQUIFFIER, lesquels par le trespas de la dite Bettry DUPONT, leur grand-mère ont relevé 3 cens 5 verges à Fontenoit.

De Jehan DESREVEAULX, lequel par le trespas de Marguerite GODINET, sa mère a relevé 3 cens 14 verges d'arrentement en la rue Povret.

De Loys et Jehan LEURIDAN, frères, lesquels par le trespas de Pierre LEURIDAN, leur père ont relevé 3 cens 6 verges demie d'héritage.

De Remy, Pierre et Margueritte HALLET, frères et sœur, enfants de feu Jehan, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié de demi cent de jardin manoir arrentement en la rue Saint Georges.

De Jehenne CORNILLE, laquelle par le trespas du sieur Franchois, son frère a relevé 4 cens de jardin manoir arrentement en la rue Povret.

De la dite Jehenne, laquelle par le dit trespas a encore relevé 2 cens de jardin manoir arrentement en la rue de Fourquencroix.

De Jacquemine CORNILLE, laquelle par le dit trespas a relevé les deux tiers d'un cent de jardin manoir arrentement sur la Grand Rue allant au Sepulchre.

Des hoirs Caterine DESCAMPS, en son vivant femme de Jehan HOUZET, lesquels par le trespas de la dite Caterine ont relevé la moitié de 7 verges de lieu manoir arrentement en la Grand Rue.

De Péronne DUGARDIN, fille feu Jacques, laquelle par le trespas de feue Gillette DESCAMPS, sa mère a relevé la moitié de 4 cens de jardin.

De Jehan GARGATTE, lequel par le trespas de Jehan, son père a relevé 7 cens de jardin manoir gisant à Néchin et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

De Franchois DESCAMPS, lequel par le trespas de feu Jacques, son père a relevé 2 cens de jardin.

De Philippe, Nicollas, Lambert, Jacques, Jehenne et Marie AGACE, lesquels par le trespas de Guillebert, leur père ont relevé la moitié de 4 cens 5 verges et le huitième d'une verge d'arrentement à le Plancq du Triechon.

De Sandrin et Jacques BOUCHE, frères, lesquels par le trespas de feue Marie BOUCHE, leur sœur, femme qui fut à Guillebert WAUCQUET, ont relevé la moitié de cinq parts de six de 2 cens 13 verges demie d'arrentement en la rue de Lhommelet.

De Jehan et Jacques WATRELOS, frères, lesquels par le trespas de défunts Vinchant WATRELOS et Jacquemine TOURNEMINE, leurs père et mère ont relevé 6 cens de jardin manoir arrentement moins 4 verges demie gisant au Hault Fontenoit .

De Anthoine ROUSSEL, lequel par le trespas de Micquiel, son père a relevé la moitié de 3 cens de jardin et 4 cens.

De Messior ROUSSEL, lequel par le dit trespas a pareillement relevé 3 cens de jardin manoir.

De Péronne ROUSSEL, laquelle par le dit trespas a aussi relevé la moitié de 3 cens 2 verges un quart de verge de jardin.

De Philippe, Eloy, Pierre et Franchoise LEURIDAN, lesquels par le trespas de feu Bettremieu, leur père ont relevé la moitié de 8 cens demi 4 quartrons et demi et demi cent à Fontenoit.

Des enfants Gilles DELEGATTE, lesquels par le trespas de feue ..... (blanc), leur mère ont relevé la moitié de demi cent de jardin.

De Florent, Mayken et Jehenne DESCAMPS, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé un cent 10 verges de terre.

Des enfants Jehan DEHAZEBROUCQ, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié de 13 cens 17 verges et 5 cens demi moins 2 verges demie de terre à labeur à Dottignies.

Wasquehal

De Loys, Ruffin, Martin et Ysabeau DESBONNETZ, lesquels par le trespas de Loys, leur père ont relevé 12 cens de terre pris en 15 cens.

De demoiselle Caterine DEWARS, veuve de feu Wallerand DECROIX, en son vivant seigneur de Wayebourg, laquelle par le trespas de feue demoiselle Marie DUPRET, sa mère a relevé la moitié de 7 cens de terre à labeur gisant et tenu de la dite seigneurie de Wasquehal.

De elle, laquelle par le dit trespas a relevé 4 bonniers 8 cens et le sixième d'un cent de terre à labeur gisant et tenus comme dessus en plusieurs pièces.

Fief du Bois à Néchin

De Marie et Jacquemine DESFRENES, filles de Jehan, lesquelles par le trespas de Pasque PARENT, leur mère ont relevé 4 cens et 5 cens de jardin.

A.C. Roubaix - CC 283 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1562-1566

CC 283-1 - 1562

Wasquehal

Pierre SEGARD lequel par le trespas de feue Cyprienne, sa sœur a relevé la moitié de 9 cens 8 cens 3 cens et 5 cens demi gisant et tenus de la seigneurie de Wasquehal.

Jehan, Isabeau, Marie et Jehenne LEFEBVRE, frère et soeurs lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé 7 cens de jardin gisant et tenus comme dessus.

Des dits enfants, lesquels par le dit trespas ont relevé 10 cens de terre gisant et tenus comme dessus.

De eux, lesquels ont encore relevé par le dit trespas de leur père 9 cens d'héritage gisant et tenus que dessus.

Busquet

Péronne AZART, laquelle par le trespas de feue Caterine AZART, sa soeur a relevé 7 cens de jardin manoir.

De la dite Péronne, laquelle par le dit trespas a encore relevé la moitié de 2 cens de terre.

Fief du Bois à Néchin

Jehan, Isabeau, Pasquette, Franchoise et Annette GRUART, frère et sœurs, lesquels par le trespas de feu Jehan GRUART, leur père ont relevé 8 cens de jardin.

Agnès LEHAIZE, laquelle par le trespas de feue Péronne DUCHASTELLER, sa mère a relevé 6 cens et 2 cens d'héritage.

Anthoinette DESPLANCQUE, laquelle par le trespas de la dite femme Péronne a relevé 10 cens d'héritage.

Adrien et Jehenne DUPRET, frère et sœur, lesquels par le trespas de feue Jehenne DELEPLANQUE, leur mère, ont relevé 6 cens de terre.

Les dits enfants, lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 6 cens demi et 5 cens d'héritage.

Jehan DELEPLANQUE, lequel par le trespas de feue Jehenne DELEPLANCQUE, sa mère a relevé 26 cens d'héritage.

CC 283-2 - 1563

Roubaix

De Jacques, Thomas, Alexandre, Caterine et Bauduin et les enfants de feu Micquielle DUBAR, lesquels par le trespas de feue Jacquemine DESMETTRE ont relevé la moitié de 6 cens de jardin.

De Jehan, Willame, Guillebert, Jacques, Ysabeau, Jehenne et Martine PREVOST, enfants de défunts Jean et Marguerite MALFAICT, lesquels par le trespas de leur dite mère ont relevé la moitié de 2 cens de terre.

De Pierre, Gilles, Arnoul, Jacques, Eloy et Jehenne DUPRET, enfants de feu Pierre, lesquels par le trespas de Jehenne DUPONT, leur mère ont relevé 7 cens de bois et 4 cens de terre à labeur.

Des dits enfants, lesquels par le dit trespas ont relevé la moitié de 4 cens demi.

Wasquehal

De Jehan, Jacques, Pierre, Philippotte, Loyse, Marie et Catherine FREMAULX, lesquels par le trespas de feu Pierre FREMAULX, leur père ont relevé la moitié de 13 cens, 3 cens, 3 cens.

Des dits enfants, lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 8 cens un quartron de terre.

De eux, lesquels par le trespas que dessus ont encore relevé la moitié de 9 cens et 4 cens.

Busquet

De Jehan, Willame, Guillebert, Jacques, Ysabeau, Jehenne et Martine PREVOST, enfants de défunts Jean et Marguerite MALFAICT, lesquels par le trespas de leur mère ont relevé la moitié de 8 cens, 4 cens, 4 cens, 8 cens 14 verges demie, 4 cens 2 verges demie gisant et tenus de la seigneurie du Busquet.

Des dits enfants, lesquels par le dit trespas ont encore relevé 12 cens de terre.

De Willame et Jehenne DELESPIERE, frère et sœur, lesquels par le trespas de Jehenne DESMULLIERS, leur grand-mère ont relevé la moitié de 3 cens de terre et un cent 17 verges de pret.

Fief du Bois à Néchin

De Jehan, Massette et Marie DUTRIES, lesquels par le trespas de Joachin, leur père ont relevé la moitié de 8 cens et 4 cens d'héritage au dit Néchin.

De eux, lesquels par le dit trespas ont encore relevé 5 cens demi et demi quartron d'héritage.

De Jehan POLLET et Jehan PLOUCQUET, lesquels par le trespas d'Agnies DEFFRESNES, leur mère ont relevé la moitié de 3 cens de jardin pris en 5 cens.

CC 283-3 - 1564

Roubaix

De Jacques, Pierre et Peronne DUGARDIN, frères et soeur, lesquels par le trespas de Noëlle DELESPAULT, leur mère ont relevé la moitié de 3 cens 3 quartrons de jardin manoir arrentement en la Grand Rue allant de l'église au Sepulchre.

De Jacques, Jehan et Anthoine DELEBECQUE, frères, lesquels par le trespas de Willemine DELEBECQUE, leur soeur ont relevé 4 cens 4 verges d'héritage.

De Jehan, Jacques et Nicollas MARTIN, frères, lesquels par le trespas de Vinchant, leur père ont relevé la moitié d'un cent une verge de terre.

De Margueritte et Caterine CRAUWIN, soeurs, lesquelles par le trespas de Jehenne DELEBECQUE, leur mère ont relevé la moitié de 4 cens 4 verges de jardin manoir arrentement gisant en la rue Povret.

De Anthoine DUPRET, lequel par le trespas d'Eloy, son père a relevé 7 cens une verge demie de bosquet gisant à Fontenoit.

De Jehan, Pierre, Jehan et Guillebert MATON, frères, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé la moitié de 3 cens 6 verges et de 8 cens 12 verges d'héritage.

De eux, lesquels par le dit trespas ont encore relevé à demi relief 4 cens 11 verges demie d'arrentement en la rue Saint-Georges.

De Eloy DESREVEAULX, lequel par le trespas de Jehan, son père a relevé 3 cens 14 verges de jardin manoir arrentement en la rue Povret.

Carihem

Des enfants Bernard DECOURCELLES, lequel par le trespas de Barbe DELEMOTTE, leur mère ont relevé la moitié de 4 cens demi 5 quartrons de terre et jardin gisant à Carihem.

De Jehan, Ysabeau, Willemine et Philippe MEIGNOT, frères et soeurs, lesquels par le trespas de Gilles MEIGNOT, leur père ont relevé la moitié de 13 cens 12 verges de jardin manoir au dit Carihem.

Wasquehal

Des enfants Loys DESTOMBES à savoir Jehan ….. (blanc), lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé 9 cens 21 verges de jardin.

De eux, lesquels par le diit trespas ont relevé 11 cens 9 verges de terre.

De eux, lesquels par le dit trespas ont encore relevé 5 cens de terre à labeur.

De eux, lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 10 cens 10 verges de terre.

Des dits enfants, lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 11 cens de terre.

De eux, lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 4 cens 3 quartrons de terre.

Des dits enfants, lesquels par le diit trespas ont relevé 3 cens de terre.

De Jehan, Pasquier, Jehan et Marie TIBREGHIEN, lesquels par le trespas de Péronne ROUSSEL, leur mère ont relevé la moitié de 7 cens demi, 13 cens 3 quartrons et 10 cens gisant au Haux Fontenoit.

De eux, lesquels ont relevé par le dit trespas 2 cens de terre.

De Jehan, Pierre, Jehan et Guillebert MATON, frères, lesquels par le trespas de Jehan MATON, leur père ont relevé la moitié de 4 cens de terre et la moitié de 15 cens de terre.

De Allard DESHERENGS, lesquel par le trespas de feue Jehanne DESBONNETZ a relevé la moitié de 6 cens de terre.

Des enfants Mahieu BONTE, lesquels par le trespas de leur dit père a relevé la moitié de 3 bonniers 14 cens de terre.

CC 283-4 - 1566

Roubaix

De Jehan et Ysambarde DESMULLIERS, frère et soeur, lesquels par le trespas de Bernard DESMULLIERS, leur père ont relevé la moitié de 4 cens de jardin manoir arrentement oultre les hayes du sépulchre.

De Jehan, Philippote et Caterine DUPRET, frère et soeurs, enfants de feu Gilles DUPRET, lesquels par le trespas de leur mère ont relevé 2 cens demi de lieu manoir arrentement en la rue Saint-Georges.

De Jehan, Ysambart, Pierre, Marie, Anne, Jehenne, Pelonne et Caterine DEBUISNES, frères et soeurs, enfants de feu Jehan DEBUISNES, lesquels par le trespas de leur père ont relevé 8 cens 8 verges demie et 4 cens.

De Willame, Jehenne et Barbe ROUSSEL, frère et soeurs, lesquels par le trespas de feu Pierre ROUSSEL, leur père ont relevé la moitié d'un bonnier et tiers d'un cent de terre à labeur pris contre Jehan DUPONT.

Des dits enfants, lesquels par le trespas de leur dit père ont encore relevé 6 cens 4 verges demie d'arrentement gisant à Fontenoit.

De Caterine, Philippote et Antonette DERVEAULX, filles d'Eloy, lesquelles par le trespas de Vicente LECLERCQ, leur mère ont relevé à demi relief 22 verges demie de lieu manoir d'arrentement à Fourcquencroix.

Busquet

De Jehan, Marie et Messior PREVOST, lesquels par le trespas de Péronne DESPRETZ, leur mère ont relevé un cent 3 quartrons de jardin gisant au Busquet et tenus de la seigneurie du Busquet.

Wasquehal

De Jehan, Philippote et Caterine DUPRET, enfants de feu Gilles, lesquels par le trespas de leur mère ont relevé 3 cens demi de terre à labeur pris en 4 cens contre Jehan DELEBECQUE gisant à Roubaix et tenus de la seigneurie de Wasquehal au Hault Fontenoit.

A.C. Roubaix - CC 284 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1567-1569

CC 284-1 - 1567

Roubaix

De Nicollas, Lambert et Jacques AGACHE, frères, lesquels par le trespas de Marye AGACHE, leur sœur ont relevé la moitié de 3 cens 23 verges un tiers et un quart de verge emprès la ruelle du Trichon.

De Marye, Margueritte, Jehan, Jenne et Annette LEURIDAN, frère et sœurs, lesquels par le trespas de Thomas LEURIDAN, leur père ont relevé la moitié de trois quarts de 11 cens 18 verges de jardin.

Des dits enfants, frère et sœur, lesquels par le trespas que dessus ont relevé la moitié de 3 cens 2 verges.

Des dits enfants, lesquels ont relevé par le trespas de leur dit feu père la moitié de 3 cens demie verge d'arrentement vers les mollins.

Dottignies

De Jehan DEHAZEBROUCQ, fils de feu Jehan, lequel par le trespas de Pironne DUSMETTE, sa mère a relevé la moitié de 8 cens 6 verges demie à la grande rente.

Du dit Jehan, lequel a relevé par le trespas de sa dite mère la moitié de 5 cens demi de terre à labeur.

Du dit, lequel a relevé comme dessus la moitié de 13 cens de terre à la petite rente.

De Jenne DEWALLE, fille de feu Jehan, laquelle a relevé par le trespas de son père cent et demi de terre à la grande rente.

Fief du Bois à Néchin

De Jehan, Martin, Anthoine et Marguerite DELEHAEGHE, fils et filles de Gilles et les hoirs Jehan DELEHAEGHE à savoir Oste et Jehan DELEHAEGHE, lesquels par le trespas de Jehenne DELEHAEGHE, leur tante ont relevé à double relief 4 cens de terre à labeur.

CC 284-2 - 1568

Roubaix

De Rolland HOUZET, lequel a relevé par le trespas de Pieronne TIBREGHIEN, sa femme la moitié de 8 cens de lieu manoir pris en 12 cens.

Du dit HOUZET, lequel par le trespas que dessus a relevé la moitié de 2 cens 7 verges demie pris en 6 cens 20 verges contre Oste MACQUET et les veuve et enfants Pasquier DUQUESNOIT.

De Philippe HANGOUART, lequel par le trespas de Wallerand HANGOUART, son frère a relevé à double relief 2 bonniers 2 cens et demi et 10 cens 8 verges demie.

De Jehan et Willame WATTE, frères, fils de feu Jehan, Anthonnette DESMASURES, fille de Jehan et Eloy LEURIDAN, fils de feu Philippe, lesquels ont relevé par trespas savoir les dits Jehan et Willame WATTE de Marguerite MOUCQUE, leur mère et les dits Anthonette DESMASURES et Eloy LEURIDAN leur grand-mère, relevé 8 cens de terre à labeur de la seigneurie de Roubaix.

De Charles, Marie, Jehan et Pasquier LIBERT, frères et sœur, enfants de feu Grard, lesquels par le trespas de leur dit feu père ont relevé 2 cens d'arrentement à demi relief.

Des dits, lesquels ont relevé par le trespas que dessus un cent demi et le tiers de demi quartron aussi arrentement.

Des dits, lesquels ont relevé comme dessus un cent demie verge d'arrentement.

Des dits enfants, lesquels ont relevé par le trespas de leur dit père 6 cens et les deux parts d'un cent aussi arrentement.

Wasquehal

De Jehan, Mathis et Gilles DELERUE, frères, enfants de feu Nicollas, lesquels par le trespas de leur dit feu père ont relevé 13 cens 2 verges tenus de la seigneurie du dit Wasquehal.

Fresnes

De Anthonne DESAILLY, lequel par le trespas de Jacques, leur frère a relevé à double relief 14 cens de terre tenus de la dite seigneurie du Frene.

CC 284-3 - 1569

Roubaix

De Gilles, Pasquier, Jehan et Michiel PREVOST, fils de Pierre, lesquels par le trespas de Catherine PREVOST, leur mère ont relevé 8 cens de terre et 2 cens demi pris en 8 cens contre Pierre FREMAULT.

De Jacquemine, Jehan et Michiel LOCQUIFFIER, frères et sœur, enfants de feu Pierre, lesquels par le trespas de Florence TAIZE, leur mère ont relevé 4 cens demi de jardin.

Des dits enfants, lesquels par le trespas que dessus ont relevé 2 cens de jardin pris en 8 cens.

De Robert DUPRET, lequel par le trespas de Bon, son frère a relevé 2 bonniers 6 cens, 5 cens demi et trois quartiers.

De Paul, Georges, Robert et Barbe LEMAISTRE, frères et sœur, enfants de feu Gilles, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé 3 cens 3 verges.

De Pierre HALLET, lequel par le trespas de Jehenne MEURISSE, sa mère a relevé demi cent d'arrentement en la rue Saint-Georges.

De Blasette, Margueritte et Jehenne WYBERT, sœurs, filles de feu Guillaume, lesquelles par le trespas de leur dit feu père ont relevé 4 cens de terre pris en un bonnier contre Blase DELESPIER.

De Jehan, Gilles, Jehenne, Leurence et Gradinne DECOURCELLES, frères et sœurs, enfants de feu Jehan, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé 2 cens 8 verges, 5 cens un quartron, 2 cens et 4 cens de terre.

De Toussaint DELORTHIOIR, lequel par le trespas de Péronne GLORIEULX, sa mère a relevé 4 cens 3 quartrons 3 verges de terre.

De Anthonne, Pierre, Jacques, Jehenne, Jacquemine et Christienne DUBOIS, frères et sœurs, lesquels par le trespas de Gadrain DUBOIS, leur père ont relevé 18 cens demi et demi quartron de jardin.

Des dits, lesquels ont relevé par le trespas que dessus 3 cens d'arrentement en la rue de Lhommelet dict Dorée.

CC 285-1 et CC 285-2 - 1570

Roubaix

Gaspar et Willame DESPLANCQUES, frères, lesquels par le trespas de Pierre, leur père ont relevé à double relief 10 cens 22 verges demie de jardin, 6 cens demie de jardin et terre à labeur, deux pièces de 10 cens de terre à labeur, 6 cens et 2 cens de pret.

Les dits Gaspar et Willame DESPLANCQUES, lesquels par le trepas que dessus ont relevé à demi relief 3 cens demi de terre, 4 cens et 16 cens demi.

De Philippotte et Caterine DUPRET, sœurs, lesquelles par le trespas de Jehan, leur frère ont relevé le tiers de 2 cens demi d'arrentement en la rue Saint-George.

Des dits enfants, lesquelles par le trespas que dessus ont relevé le tiers de 3 cens demi de terre.

De Grard SORYS, lesquel par le trespas de Jacquemine MASUREL, sa femme a relevé 4 cens demi de jardin à demi relief.

De Loys, Oste, Catherine et Jacquemine DELESCLUZE, frères et sœurs, lesquels par le trespas de Philippe, leur père ont relevé à demi relief 2 cens d'arrentement à le Gobrys.

De Anthoine, Franchoise et Catherine DECOURCELLES, frère et sœurs, lesquels par le trespas de Marie PARISIS, leur mère ont relevé à demi relief 3 cens 10 verges d'arrentement en la rue de Lhomellet dit Dorée.

Des dits enfants, lesquels par le trespas que dessus ont relevé à demi relief 2 cens un quart de verges aussi arrentement en la dite rue Dorée.

Des dits enfants, lesquels par le trespas de leur dite mère ont relevé à demi relief en la rue de Lhommelet et Dorée un cent et le tiers d'un cent d'arrentement.

De Gilles, Clémence, Annette, Marie, Jacques, Jenne, Jehan, Pierre, Gaspar et Mahieu LEPERS, frères et sœurs, lesquels par le trespas de Pierre LEPERS, leur père ont relevé à demi relief 5 cens 3 verges demie, 4 cens, 10 cens, 9 cens 6 verges, 14 cens demi, 7 cens 9 verges demie, 15 cens demi, 13 cens un quartron, 18 cens, 14 cens, 15 cens et 4 cens demi.

Wasquehal

De Pierre PETIT à cause de Jehenne DESBONNETZ, sa femme, lequel par le trespas de Arnoult DESBONNETZ, son beau-père a relevé 2 cens un quartron de lieu manoir.

De Jehan, Pierre, Martin et Mahieu SLOSSE, frères, lesquels par le trespas de Jehenne LECOMPTE, leur mère ont relevé 5 cens un quartron demi de pret.

De Jehan DESHERRENGS, fils de feu Allard, lequel par le trespas de son dit père a relevé 6 cens de terre.

CC 285-3 - 1571

Roubaix

De Jehan et Caterine LONNART, frère et sœur, lesquels par le trespas de feu Baltazart, leur père ont relevé la moitié de 5 cens de jardin gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

De Jehan, Willame, Jacques et Margueritte POLLET, frères et sœur, lesquels par le trespas de Philippe, leur père ont relevé la moitié d'un cent de jardin manoir.

De Pierre, Jacques et Pasquette POLLET, frères et sœur, lesquels par le trespas de Pierre, leur père ont relevé la moitié de 3 cens 4 verges demie de jardin manoir arrentement à le Gobrye.

De Bettremieu, Jehan, Ysacq, Rolland, Chrestienne, Margueritte et Jehenne DECOURCELLES, lesquels par le trespas de feu Bernard, leur père ont relevé la moitié de 4 cens demi de jardin manoir et de 5 quartrons à Carihem.

Des dits enfants, lesquels par le dit trespas ont encore relevé la moitié de 4 cens demi de terre à labeur pris en 9 cens contre Gilles CATTOIRE au dit Carihem.

De eux, lesquels par le dit trespas ont encore relevé 2 cens un quartron et 3 cens de terre à labeur au dit Carihem.

Wasquehal

De Nicollas, Hector, Guillaume, Vallentin et Peronne DELORTHIOIR, frères et sœur, lesquels par le trespas de Nicollas, leur père ont relevé 6 cens 3 quartrons de terre à labeur, gisant et tenus de la seigneurie de Wasquehal.

Fief du Bois à Néchin

Des enfants Jehan DELATTRE en son vivant greffier de Saint-Briche en Tournay, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé 8 cens de terre en quatre parties.

CC 285-4 - 1572

Roubaix

De Isabeau BONENFFANT et Margueritte AGACHE, nièces de feu sire Jehan DESCAMPS en son vivant prêtre du dit Roubaix, lesquelles par le trespas du dit feu sire Jehan ont relevé 9 cens un quartron de terre à labeur pour le dit relief eschu l'an 1570.

De elles, lesquelles ont encore relevé un petit lieu manoir contenant environ 21 verges trois quarts d'arrentement en la rue du Pottier.

De Jehan, Maximilien, Pierre, Jacques, Margueritte, Noulle et Caterine AGACE, frères et sœurs, lesquels par le trespas de Willame, leur père ont relevé tout un petit lieu manoir contenant un quartron demi d'héritage, haboutant et tenant à la dite rue du Pottier.

De sire Franchois DESCAMPS, prêtre, lequel par le trespas de Jacquemine CORNILLE, sa mère a relevé un petit lieu manoir contenant parmi jardin les deux tiers d'un cent d'héritage, haboutant en la grand rue et tenant par derrière au grand jardin de lhostel.

Des enfants Collin DECOURCELLES, lesquels par le trespas de leu dit père ont relevé 7 cens de jardin manoir.

A.C. Roubaix - CC 286 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1573-1576

CC 286-1 - 1573

Roubaix

De Pierre, Jehan et Caterine DESTOMBES, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé à demi relief 7 cens demi de jardin manoir gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix.

Des dits enfants, lesquels par le trespas que dessus ont relevé à demi relief 3 quartrons de jardin pris en cent demi contre les hoirs Pasquier DUQUESNOIT.

De Willame DUPIRE, lequel par le trespas d'Anthoinette DUBOIS, sa femme a relevé la moitié de 8 cens d'arrentement.

De Jehan MATON, lequel par le trespas de Peronne LECLERCQ, sa mère a relevé 2 cens 18 verges de terre gisant à Hem et tenus de la dite seigneurie et 3 cens demi quartron et le douzième d'un cent.

De ..... (blanc) relevé par le trespas de Marguerite ESPIERGARD, leur mère le tiers de 15 cens demi de terre à labeur gisant à Néchin et tenu de la salle du dit Roubaix.

De Caterine DELEFARVACQ, laquelle par le trespas de Jehan, son père a relevé demi bonnier de terre à labeur et un cent.

De Marcq LOCQUIFIER, lequel par le trespas de Gilles, son père a relevé un cent demi de jardin et 11 cens de terre à labeur.

De Pierre LOCQUIFIER, lequel a relevé par le même trespas 2 cens de terre à labeur gisant et tenus de la dite seigneurie.

Du dit par le trespas que dessus a relevé 7 cens 5 verges de jardin y compris les hayes et fossez.

De Jehan HOUZET, lequel par le trespas de ..... (blanc), son frère a relevé la moitié d'un lieu manoir arrentement contenant 4 cens.

De Michiel, Jehan, Ysabeau, Barbe et les hoirs Cornille et Gilles FAUVARCQ, lesquels par le trespas de Marguerite LIBERT, leur mère ont relevé la moitié de 8 cens 6 verges demie de terre, 5 cens demi, 4 cens pris en 8 cens, 5 cens, 4 cens et 7 cens, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

Des dits enfants, lesquels ont relevé à demi relief par le dit trespas 4 cens demi de lieu manoir, 3 cens demi, 3 cens 3 verges, 2 cens, 2 cens 2 verges un quart de verge, 9 cens et le tiers d'un cent, 9 cens et le tiers d'un cent et un cent.

Des dits enfants, lesquels ont relevé par le même trespas un lieu manoir contenant 9 cens.

Du devant dit Marcq LOCQUIFIER, lequel par le trespas de son dit père a relevé un lieu manoir arrentement contenant 4 cens 10 verges.

WASQUEHAL

De Willame DESOBRIS, lequel par le trespas de feu Jehan, son père a relevé 3 cens de terre à labeur gisant et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal.

Au dit, lequel a relevé par le dit trespas 8 cens demi et le tiers d'un cent de terre.

De Jehan, Pierre et Caterine DESTOMBES, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé la moitié de 7 cens demi de terre à labeur gisant au Hault Fontenoit et tenu de la dite seigneurie.

De Jehan et Cristophle VANREUST, lesquels ont relevé à demi relief par le trespas de Calixte, leur père 4 cens 6 verges demie de jardin.

CC 286-2 - 1574

Roubaix

De ..... (blanc) ont relevé demi bonnier de terre pris en un bonnier contre Jehan CRAUWIN par Loyse DELESPIERE, sa femme, gisant à Hem et tenu de la seigneurie de Roubaix.

Les dits enfants par le même relief que dessus sur 5 cens un quartron de terre pris en 6 cens 3 quartrons contre les hoirs Eloy DEMENIN.

Les dits enfants, lesquels ont aussi relevé à demi relief 10 cens demi d'héritage gisant et tenant comme dessus.

De Ysabeau DUGARDIN, laquelle par le trespas de feu Willame, son père a relevé à plein relief un cent de lieu manoir haboutant au chemin allant de l'église au molin.

De Willame, Thoinette et Caterine LEFEBVRE, enfants de feu Willame, lesquels ont relevé à demi relief demi cent de jardin haboutant à la ruielle du Triechon.

De Jehan AZART, lequel par le trespas de Péronne DEVERNAY, sa mère a relevé à demi relief un cent 2 verges et le quart d'une verge de lieu manoir gisant devant le Saint Sépulchre.

De ..... (blanc) ont relevé à demi relief 3 quartrons et 4 cens de lieu manoir gisant à Hem, haboutant au chemin qui maisne de le Leuvrie à Maulfaict.

Wasquehal

De Pasquier, Noël, Jehan, Pierre, Fleure, Marie, Michelle, Philippotte et Marguerite LEMAHIEU, enfants de feu Noël, lesquels par le trespas de leur dit feu père ont relevé à demi relief 5 cens de terre gisant et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal.

De ..... (blanc), enfants de feu Jehan, lesquels par le trespas de leur dit feu père ont relevé à plein relief 8 cens de lieu manoir, la moitié d'un bonnier de terre, 5 cens et la moitié de 5 cens quartron demi moins verge demie de jardin, gisant et tenus comme dessus.

Des dits, lesquels ont relevé à demi relief par le même trespas 13 cens 3 quartrons demie verge de terre, 3 cens demi et demi quartron, 7 cens 11 verges, 4 cens 2 verges et la moitié de 13 cens demi de terre.

De Pierre, Franchois, Jehan, Philippotte, Jacqueline et Louise DELERUE, enfants de Guilbert, lesquels par le trespas de Caterine FREMAULT, leur mère ont relevé à plein relief 5 cens 17 verges de terre, demi bonnier et 5 cens.

Des dits enfants, lesquels par le même trespas ont relevé à demi relief 3 cens 3 quartrons demi d'héritage.

Busquet

De Piat, Franchois, Jacques et autres enfants et héritiers de feu Jehan WANNEL, lesquels par le trespas de leur dit feu père ont relevé 10 cens de lieu manoir gisant à Croix et tenus de la dite seigneurie du Busquet.

De ..... (blanc), laquelle par le trespas de Jehan MASUREL, son mari a relevé à demi relief les 10 cens de lieu manoir dessus-dit étant acquis par le dit MASUREL aux hoirs WANNEL.

Fief du Bois à Néchin

De ..... (blanc), laquelle par le trespas de Jenne CARRETTE, sa mère a relevé un tiers de 2 cens un quartron de jardin et la moitié de 4 cens demi d'héritage contre l'enfant de feu Gilles LECIGNE.

~~De Marguerite LECLERCQ et Margueritte POULLAIN, lesquelles par le trespas de Clémence POULLAIN ont relevé 3 quartrons 5 verges de jardin manoir~~.

CC 286-3 - 1575

Roubaix

De Martin, Bettremieu et Pierre DELECAMBRE, frères, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé 7 cens et 4 cens d'héritage gisant à Carihem, paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie.

De Jehan, Pierre, Martin, Caterine, Péronne, Ysabeau et Jenne CORNU, lesquels par le trespas de feu Jehan, leur père ont relevé la moitié de 10 cens de lieu manoir gisant à Roubaix.

De Michiel, Jehan, Hubert, Marie, Gillette et Marguerite CAULDON, frères et sœurs, lesquels par le trespas de feu Jehan, leur père ont relevé la moitié d'un cent de terre arrentement gisant en la rue Povret.

De Pierre, Franchois, Vincenette et Jenne CUVELLE, lesquels par le trespas de feu Jacques, leur père ont relevé la moitié de demi cent de jardin.

Des hoirs Pierre MATON, lesquels ont relevé la moitié d'un cent et demi de lieu manoir arrentement gisant en la rue de Lomelet à présent appartenant par achat à Pierre DECOURCELLES.

De Pierre, Pasquier et Péronne VANREUST, lesquels par le trespas de feu Pasquier, leur père ont relevé la moitié d'un lieu manoir gisant à le Gobrie contenant 2 cens.

De Anthoine, Jenne et Caterine ROUSSEL, frère et sœurs, lesquels par le trespas de feu Michiel, leur père ont relevé le sixième de 4 cens de terre à labeur.

De Marie DELECAMBRE, femme à Jehan AGACHE, laquelle par le trespas de feu Louis, son père a relevé la moitié de 4 cens de terre.

Wasquehal

De Gisles DELERUE, lequel par le trespas de feue ..... (blanc), sa mère a relevé la moitié de 3 cens 8 verges trois quarts de verge.

De Philippe et Laurent DESTOMBES, frères, lesquels par le trespas de feu Louis, leur père ont relevé les trois parts d'un lieu manoir et 3 cens et les trois parts d'un cent de terre à labeur gisant tenus de la dite seigneurie.

De Jehan, Péronne, Marie, Gillette et Michielle DESTOMBES, frère et sœurs, lesquels par le même trespas ont relevé la moitié de 9 cens 4 verges et de 5 cens de terre gisant et tenus comme dessus et la moitié de 9 cens 15 verges et 2 cens 3 verges de terre.

De Pierre et Marie FREMAULT, lesquels par le trespas de feu Jehan, leur père ont relevé la moitié de 7 cens de terre à labeur et les cinq parts de 7 cens, parts 8 cens, 5 cens et 4 cens d'héritage.

Des dits enfants, lesquels par le même trespas ont relevé les cinq parts de sept pris en un cent, et 9 cens un quartron de terre à labeur.

CC 286-4 - 1576

Roubaix

De Jacques, Péronne, Magdelaine et Jenne SORIS, lesquels par le trespas de Grard, leur père ont relevé 4 cens d'héritage et autres 4 cens gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

De Pasquier et Jenne LECOMPTE, lesquels par le trespas de Jacques, leur père ont relevé la moitié de 3 cens 4 verges de terre et la moitié d'un cent de lieu manoir, gisant et tenus de la dite seigneurie, appartenant le tout à eux par partage.

De Pierre, Nicolas, Adrien, Jacques, Marguerite, Marie et Jacqueline LECOMPTE, frères et sœurs, lesquels par le trespas du dit feu Jacques, leur père ont relevé la moitié de 30 cens 12 verges un quart de verge de terre à labeur, un cent 19 verges de terre nouvellement arrentées et 3 cens 14 verges de lieu manoir, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

De Jacques et Willame DUPRET, frères, lesquels par le trespas de feu Pierre DUPRET, leur frère ont relevé la moitié de demi cent de lieu manoir arrentement, gisant en la rue Saint-George.

De Gilles, Pierre, Gérard, Marguerite, Anthoinette et Jenne SLOSSE, enfants de Pierre, lesquels par le trespas de Barbe FAUVARCQ, leur mère ont relevé 5 cens demi, 8 cens et 5 cens de lieu manoir et terre à labeur, et la moitié de 2 cens et le tiers de demi cent de jardin.

De Hubert DEBUISNES, lequel par le trespas de feu Ysambart, son père à relevé la moitié de 8 cens 8 verges demie de lieu manoir.

De Jehan DEBOUVINES, fils de feu Jehan, lequel par le trespas de Péronne DUGARDIN, sa mère a relevé 5 quartrons de lieu manoir gisant en la grand rue.

De Jehan et Ysabeau LEMOUTON, enfants de Pierre, lesquels par le trespas d'Ysabeau AGACE, leur mère ont relevé la moitié de 9 cens un quartron de terre à labeur pris contre Ysabeau BONENFANT.

De Olivier, Adrien et Caterine GLORIEULX, lesquels par le trespas de feu Jehan, leur père ont relevé 10 cens et la moitié de 3 cens d'héritage gisant à Carihem et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

De Guilebert, Jehan, Adrien et Jacquemine HELLIN, lesquels par le trespas de feu Martin, leur père ont relevé la moitié de 10 cens et 6 cens de terre à labeur gisant à Dottignies et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

De Guilbert, Anthoine, Ambroise, Marie, Marguerite et Péronne PREVOST, frères et sœurs, enfants de feu Guilbert, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié d'un lieu manoir contenant 13 cens contre Jenne DEFFRENNES, leur mère.

De Jehan, Andrieu et Jacquemine CATTOIRE, lesquels par le trespas de feu Jehan, leur père ont relevé la moitié de 5 cens de terre 8 cens de lieu manoir.

Wasquehal

De Guilbert et Jehan PREVOST, frères, lesquels par le trespas de Péronne HERNEQUIN, leur mère ont relevé le sixième de 8 cens de terre à labeur et de 8 cens de lieu manoir, gisant et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal.

De Hughues DESMARESCAULT par Caterine LEURIDAN, sa femme, lequel a relevé par le trespas de la veuve Pierre LEURIDAN la moitié de 3 cens demi 3 verges demie, de 5 cens 5 verges et de 4 cens de terre à labeur pris contre eux même.

De Lion, Robert et Grardine CORNILE, frères et sœur, lesquels par le trespas de feu Gilles, leur père ont relevé 3 cens et 6 cens de terre à labeur.

De Pierre, Franchois, ... (blanc), Philippotte, Jacqueline et Louise DELERUE, frères et sœurs, lesquels par le trespas de feu Guilebert, leur père ont relevé la moitié de 3 cens 3 quartrons demi de terre à labeur et autres 3 cens de terre, gisant et tenus de la dite seigneurie.

De Guilebert, Anthoine, Ambroise, Marie, Marguerite et Péronne PREVOST, frères et sœurs, lesquels par le trespas de Gilbert, leur père ont relevé 8 cent et 8 cens 14 verges demie de terre à labeur gisant à Croix et tenus de la seigneurie du Busquet.

Des dits enfants, lesquels par le trespas dessus-dit ont relevé la moitié de 4 cens demi de terre à labeur, gisant et tenus comme dessus, contre Jenne DEFFRENNES, leur mère.

De Pierre, Vinchent, Jacques, Jehan, Forien, Oste, Gilles et Philippotte WASTEL, frères et sœur, lesquels par le trespas de feue Philippotte TIBREGHIEN, leur mère ont relevé la moitié de 12 cens et 8 cens de terre à labeur, gisant et tenus de la seigneurie de Wasquehal.

Fief du Bois à Néchin

De Artus, Jehan, Estienne, Pierre, Bertrand et Franche PARENT, lesquels par le trespas de feu Pierre, leur père ont relevé ..... (blanc) d'héritage gisant à Néchin et tenu de la seigneurie de Lobel à Néchin.

De Jehan, Allard, Adrien et Roland DUCASTILLON, frères, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé au dit temps 18 cens d'héritage et 12 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus.

De Guilbert DELECROIX par Agnès DUCASTILLON, sa femme, lequel par le dit trespas a relevé 6 cens un quartron d'héritage pris en 12 cens contre Jehan DUTRIES.

De Bon, Charles, Nicolas, Jehenne et Jacqueline DELATTRE, frères et soeurs, lesquels par le trespas de feu Nicolas, leur père ont relevé 10 cens, 11 cens, 6 cens, 20 cens, 13 cens, 2 cens 7 verges, 10 cens et 6 cens d'héritage.

A.C. Roubaix - CC 287 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1577-1579

CC 287-1 - 1577

Roubaix

De Michiel DELENESTE, demeurant à Dottignies, lequel par le trespas de feu Michiel, son père a releve 3 cens 6 verges de terre gisant au dit Dottignies et tenus de Roubaix.

De Martin SLOSSE, lequel par le trespas de feue Philippote SLOSSE, sa sœur a relevé 3 cens 16 verges de terre, 8 cens, 6 cens et 4 cens 14 verges de terre à terrage.

De Anthoine, Franchoise et Caterine DECOURCELLES, frère et sœurs, lesquels par le trespas de feu Pierre, leur père ont relevé à demi relief 3 cens 10 verges, un cent demi, 2 cens un quart de verge et un cent le tiers d'un cent d'arrentement.

De Jehan, Pierre, Martin, Caterine, Péronne, Ysabeau et Jenne CORNU, lesquels par le trespas de feue Jenne BATAILLE, leur mère ont relevé la moitié de 10 cens de lieu manoir.

De Philippe et Anthoine DELEBECQUE, frères, lesquels ont relevé par le trespas de feu Jehan, leur père ont relevé 6 cens de jardin, un cent de terre et de 4 cens 4 verges. (encre effacée)

De Martin et Jehan CAUCHETEUR et aultres, lesquels par le trespas de feu Jehan, leur père ont relevé la moitié de 11 cens et le tiers d'un cent de lieu manoir.

De Gilles DELEBECQUE, lequels par le trespas de feu Jacques et Anthoine, ses frères a relevé 3 cens 4 verges de lieu manoir.

De Bertrand DUGARDIN, lequel par le trespas de Charles, son père a relevé 8 cens de terre à labeur.

Wasquehal

De Jehan CASTEL à cause de Jacquemine SLOSSE, sa femme, lesquels par le trespas de feue Philippote SLOSSE, leur sœur ont relevé a demi relief 18 cens 3 quartrons demi et le douzième d'un cent de terre gisant et tenus de la seigneurie de Wasquehal.

Busquet

Des enfants de feu Jehan TONNEL, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé le tiers 7 cens de terre tenus de la seigneurie du Busquet.

Fief du Bois à Néchin

De Michel LAMPOL à cause de Marie DUBAR et Olivier RASSON à cause de Jenne DUBAR, sa femme, lesquels par le trespas de feu Thomas, leur père et Gillette DUCHASTELER, leur mère ont relevé la moitié de deux tiers d'un bonnier d'arrentement.

CC 287-2 - 1578

Roubaix

De Michiel DELENESTE, demeurant à Dottignies, lequel par le trespas de feu Michiel, son père a relevé 3 cens 6 verges de terre gisant au dit Dottignies et tenus de Roubaix.

De Martin SLOSSE, lequel par le trespas de feu Philippote SLOSSE, sa sœur a relevé 3 cens 16 verges de terre, 8 cens, 6 cens et 4 cens 14 verges de terre à terrage.

De Anthoine, Françoise et Caterine DECOURCELLES, frère et sœurs, lesquels par le trespas de feu Pierre, leur père ont relevé à demi relief 3 cens 10 verges, un cent demi, 2 cens un quart de verge et un cent et le tiers d'un cent d'arrentement.

De Jehan, Pierre, Martin, Caterine, Péronne, Ysabeau et Jenne CORNU, lesquels par le trespas de feue Jenne BATAILLE, leur mère ont relevé la moitié de 10 cens de lieu manoir.

De Philippe et Anthoine DELEBECQUE, frères, lesquels par le trespas de de feu Jehan, leur père ont relevé 6 cens de lieu manoir "doians usser une auwe" et un cent de jardin masnoir pris en 4 cens 4 verges.

..... et Jehan CAUCHETEUR et aultres, lesquels par le trespas de feu Jehan, leur père ont relevé la moitié de 11 cens et le tiers d'un de lieu masnoir (acte endommagé).

De Gilles DELEBECQUE, lequel par le trespas de feu Jacques et Anthoine DELEBECQUE, ses deux frères a relevé 3 cens 4 verges.

De Bertrand DUGARDIN, lequel par le trespas de Charles, son père a relevé 8 cens de terre à labeur.

Wasquehal

De Jehan CASTEL à cause de Jacquemine SLOSSE, sa femme, lesquels par le trespas de feue Philippote SLOSSE, leur sœur ont relevé 18 cens 3 quartrons demi et le douxième d'un cent de terre à labeur, relief gisant et tenu d'icelle seigneurie du dit Wasquehal.

Busquet

De ..... (blanc), enfants de Jehan TONNEL, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé le tiers de 7 cens de terre tenus de la seigneurie du Busquet.

Fief du Bois à Néchin

De Michiel LAMPOL à cause de Marie DUBAR et Ollivier RANSON à cause de Jenne DUBAR, leurs femmes, lesquels ont relevé chacun la moitié de deux tiers d'un bonnier d'arrentement, item et chacun 5 cens par le trespas de feu Thomas, leur père et Gillette DUCHASTELER, leur mère.

Roubaix

De Jacqueline LEGRAND, demeurant à Moustier, pays de Haynault, laquelle par le trespas de Jacques LEGRAND, son frère a à relevé la moitié de tout un lieu manoir contenant 9 cens 6 verges, gisant et tenus du dit Roubaix.

De Michiel, Anthoine, Jehan, Pasquier, Ysabeau et Jenne LOCQUIFIER, lesquels par le trespas de feu Gilles, leur père ont relevé demi cent de lieu manoir, gisant et tenu comme dessus déclaré.

De Baltazart, Anthoine, Philippe et Marguerite LONNART, lesquels par le trespas de feu Jehan, leur père ont relevé la moitié de 5 cens et la moitié d'un cent pris contre Robine DUPIRE, veuve de Baltazart LONNART.

De Jossine DELEBERGUE, laquelle par le trespas de Catherine DELEWALLE, sa mère a relevé 6 bonniers ou environ de terre gisant à Dottignies et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

De Philippe, Jehan, Pierre, Liénard et Denis DUPIRE, lesquels par le trespas de feu Philippe, leur père ont relevé la moitié de 12 cens 15 verges d'héritage.

Wasquehal

De Pasquier DEROUBAIX et Garin SALEMBIEN à cause de Péronne et Arthuse SLOSSE, leurs femmes, lesquels par le trespas de feu David SLOSSE, leur père ont relevé 5 bonniers de terre, gisant et tenus de la seigneurie de Wasquehal, item la moitié de 4 cens, 4 cens, 4 cens, 3 cens, 4 cens, 4 cens et 9 cens 9 verges de lieu manoir et terre à labeur gisant et tenus comme dessus.

De Charles CORNILLE, lequel par le trespas de Mahieu LEMESRE, son oncle a relevé la moitié de 6 cens de jardin.

CC 287-4 - 1579

Roubaix

De Martin, Annette et Caterine LEURIDAN, enfants de Pierre, lesquels par la profession de Marguerite FAUVARCQ, religieuse en l'hospital de Roubaix ont relevé le quart pris en un tiers de plusieurs héritages délaissés par feu Pierre DESPLANCQUE, leur grand-père.

De Andrieu, Jehan, Anthoine et Bettremieu DUPONT, enfants de Pierre, lesquels par le trespas de Philippotte CAULDRON, leur mère ont relevé 3 cens de jardin et 6 cens de terre gisant à Carihem, paroisse de Leers.

De Jehan et Ysabeau CAULDRON, enfants d'Andrieu, lesquels par le trespas de Grardine DECOURCELLES, leur mère ont relevé 13 cens demi de terre et la moitié de 4 cens de terre gisant au dit Carihem.

De Nicolas LECOMPTE, lequel par le trespas de Pierre, son père a relevé 8 cens d'héritage.

De Guilbert, Bettremieu, Cornile, Willame, Jehan, Jacques et Jenne DELOBEL, enfants de feu Willame, lesquels par le trespas Jenne PREVOST, leur mère ont relevé 10 cens ou environ de labeur à labeur.

De Jehan, Roland et Willame GLORIEULX, lesquels par le trespas d'Olivier, leur père ont relevé 5 cens et 2 cens demi de terre gisant au dit Carihem.

De ..... (blanc), enfants de feu Melchior, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé un cent ou environ d'héritage.

De Jehan DELETOMBE, fils feu Jehan, lequel par le trespas de Franchoise DESREVEAULX, sa mère a relevé 3 cens 13 verges de lieu manoir arrentement.

De maître Franchois DELEFORTRIE, lequel par le trespas de damoiselle Marie DELASALLE, sa mère a relevé 8 bonniers 10 cens de terre et 2 fiefs.

De Charles et Philippe DUGARDIN, frères, lesquels par le trespas de sire Victor DUGARDIN, leur frère ont relevé un cent 18 verges et la dixième partie de 2 cens de lieu manoir arrentement.

De Jenne, Alix, Caterine et Marguerite DUPRET, filles de feu Lambert, lesquelles par le trespas de Péronne FAUVARCQ, leur mère ont relevé la moitié de 6 cens de lieu manoir et la moitié de 8 cens d'arrentement.

De Anthoine BAULIN, lequel par le trespas d'Anthoinette DESCAMPS, sa grand-mère a relevé la moitié de 6 cens demi et 9 cens d'héritage.

De ~~Cristophle~~ Nicolas DELETOMBE, et Cristophle, Franchois, Jehan et Pierre LECOMPTE, enfants de Pasquier et de Françoise DELETOMBE, lesquels par le trespas de Cristophle DELETOMBE, leur père et grand-père ont relevé la moitié de 4 cens d'arrentement.

De Pol, Jehan, Josse, Vincenette, Marie et Caterine DELESCLUZE, enfants de feu Willame et Pierre DELESCLUZE, fils feu Philippe, lesquels par le trespas de Péronne DELESPAULT, leur mère ont relevé la huitième partie de 5 cens 3 quartrons de manoir.

De Jacques, Nicolas, Toussain, Adrien, Noëlle et Pasquette POLLET, enfants de feu Jehan, lesquels par le trespas de Péronne POLLET, leur mère ont relevé la moitié de 7 cens demi 8 verges, de 14 cens 24 verges, de 4 cens un quartron et de cent et demi d'héritage.

De Ysabeau, Péronne, Jenne, Magdelaine, Marie, Roland, Anthoine et Jaspard DUBOIS, enfants d'Anthoine, lesquels par le trespas de Loyse SLOSSE, leur mère ont relevé la moitié de 15 cens demi de terre à terrage et la moitié de 8 cens et 18 verges trois quarts d'arrentement.

De Jehan, Pierre, Jacques et Marguerite POLLET, lesquels par le trespas de Gilles, leur père ont relevé trois parts de 3 cens 17 verges demie de manoir arrentement pris contre Willemine AUX HAIZES, leur mère.

De Anthonnette, Agnès, Marguerite et Jenne LEDRUD, lesquelles par le trespas de Germain, leur père ont relevé 5 bonniers 4 cens 17 verges demie de terre.

De Lambert, Vinchent et Franchois VANREUST, et Noëlle POLLET, fille de Willame et feue Lucquette VANREUST, lesquels par le trespas de Jenne MATHON, leur mère ont relevé 2 cens et les deux parts d'un cent et la moitié de 5 cens 7 verges trois quarts d'arrentement et un cent de jardin.

WASQUEHAL

De ..... (blanc), lesquels par le trespas de Jenne SLOSSE, leur mère ont relevé le quart de 8 cens de terre, de 8 cens une verge, de 4 cens le tiers d'un cent et de un cent 9 verges de terre à prendre contre les hoirs Abraham SLOSSE. (acte barré)

De Philippe, Saincte, Estenemine, Crestienne, Péronne et Caterine FERRET, lesquels par le trespas de feu Guilame, leur père ont relevé la moitié de 3 cens de lieu manoir gisant à Tourcoing et tenus du dit Wasquehal.

De Daniel, Pierre, Péronne, Noëlle et Ysabeau YSAAR, enfants d'Anthoine et de feue Jenne SLOSSE, lesquels par le trespas de la dite Jenne ont relevé ..... (blanc).

Busquet

De Philippe, Jehan, Pierre, Liénard et Denis DUPIRE, lesquels par le trespas de feu Philippe, leur père ont relevé 3 cens d'héritage gisant et tenus de la seigneurie du Busquet.

De Guilbert, Bettremieu, Cornile, Willame, Jehan, Jacques et Jenne DELOBEL, enfants de feu Willame, lesquels par le trespas de Jenne PREVOST, leur mère ont relevé 6 cens de terre tenus de la seigneurie du Busquet.

De Lois, Martin, Jehan, Nicolas, Jossine, Marguerite et Jenne BELLEMAN, lesquels par le trespas de Pierre, leur père ont relevé la moitié de un cent 13 verges demie d'héritage gisant et tenus de la dite seigneurie du Busquet.

A.C. Roubaix - CC 288 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1582-1584

CC 288-1 - 1582

Roubaix

De ..... blanc et Guillaume HANGOUART, lequel par le trespas de Philippe, leur père ont relevé 2 bonniers 2 cens demi , 10 cens 8 verges demie, 8 cens 15 verges demie d'héritage gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix.

De ..... (blanc), lesquels par le trespas de Martin LECLERCQ ont relevé 4 cens de terre pris en 8 cens gisant et tenus du dit Roubaix.

De ..... (blanc), lequel par le trespas de Caterine DELESCLUZE a relevé 3 cens, 7 cens et 5 cens 3 quartrons gisant au dit Roubaix.

De Noëlle FERRET, veuve de Jacques LEZYS, Ysambart, Jehan, Philippe, Robert, Wallerand et Jenne LEZYS, ses enfants sur 5 cens de manoir, demi bonnier et 4 cens de jardin gisant et tenus du dit Roubaix.

De Jenne FREMAULT, veuve de Pierre DELEBECQUE, Franchois, Philippe, Pierre, Marie, Philippotte, Jenne, Caterine et Péronne DELEBECQUE, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié d'un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens.

De Charles, Grard, Jehan, Michiel, Pierre, Thonette, Margueritte et Barbe FARVARCQ, enfants de Michiel, lesquels par le trespas de Péronne POTTIER, leur mère ont relevé 5 cens, 6 cens et 9 cens et le tiers d'un cent, sur 6 cens, 10 cens et 5 cens moins le sixième d'un cent d'héritage gisant et tenus du dit Roubaix.

Des enfants Grard WILLOCQ, lesquels par le trespas de leur père ont relevé 2 cens demi de jardin et demi quart et la moitié de demi quartron de jardin

Des enfants et par le trespas de Péronne CORNU, leur mère ont relevé quelque petite portion qui est la moitié de demi quartron ci-dessus.

De Pierre FARVACQ, lequel par le trespas de Margueritte, sa sœur a relevé 3 cens et 18 cens d'héritage.

De Jehan et Michiel FARVACQ, lesquels par le trespas du devant dit Pierre FARVACQ ont relevé les susdits 3 cens et 18 cens d'héritage.

De Jan, Estienne, Philippe, Christoffle, Charles, Andrieu, Jenne et Anne LECLERCQ, enfants de Andrieu, lesquels par relief de Marie LECIGNE, leur mère ont relevé la moitié d'un cent un quartron de jardin.

De Jan ….. (blanc) DELESPAULT, enfants de Estienne et Alix POLLET, leurs père et mère, lesquels par le relief de leur dite mère ont relevé les moitiés de 14 cens; 9 cens et 6 cens, 6 cens, 5 cens demi, 2 cens, un cent, 2 cens une verge, 2 cens, un cent demi et un cent demi.

De Gilles, Jacques, Jehan, Jaspar, Pierre, Jenne, ... (blanc) LEPERS, enfants de Pierre et Anne DESREVEAUX, lesquels par le trespas d'Anne LEURIDAN, leur mère (?) ont relevé la moitié de 2 cens, 2 cens demi, 4 cens demi 3 verges, un cent demi demi quartron, 3 cens, 2 cens demi, 2 cens demie verge, un cent demi 4 verges d'héritage.

WASQUEHAL

De Franchois, Philippe, Pierre, Marie, Philippotte, Jenne, Caterine et Péronne DELEBECQUE, enfants de feu Pierre, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié de 7 cens, 14 cens, 4 cens, 4 cens7

cens, 6 cens demi, 9 cens, 4 cens un quartron, 7 cens demi, 4 cens 4 verges, 4 cens le tiers d'un cent, 6 cens, 6 cens et le sixième d'une cent, 5 cens, 4 cens, 2 cens demi, 4 cens demi, 10 cens, 2 cens demi, 11 cens 3 quartrons, 2 cens et 9 cens.

De Pasquier, Jehan, Philippe, Guillebert, Nicollas et Toussaint GADENNE, par relief de Toussaint, leur père ont relevé 6 cens 6 verges, un bonnier 4 cens et 6 cens demi le tiers de cent.

Fief du Bois à Néchin

De Pierre, Allard, Guillame, Ysabeau, Jacquemine et Jenne DUTRIES, Jenne DUTRIES, fille de Jan et Agnès, fille d'Anthoine DEPEVELE et de feue Caterine DUTRIES, les dits DUTRIES enfants de feu Jehan et de Jehenne DEBEVERE, lesquels par le trespas de leurs dits père et mère ont relevé 14 cens 16 verges demie de jardin.

De ..... (blanc) DECOURCELLES, lesquels par le trespas de Cornille, leur père ont relevé 4 cens et 3 cens de jardin gisant à Néchin.

De Jehan, Pierre, Amand et Ermez CHEVALET, enfants de feu Gilles CHEVALLET, lesquels ont relevé 4 cens de jardin manoir gisant au dit Néchin.

CC 288-3 - 1583

Roubaix

De Pierre, Yolente et Eleyne DUPREY, enfants de feus Alexandre et de Ysabeau LEGRAND, lesquels par les trespas de leurs dits père et mère ont relevé 6 cens 6 verges et 2 cens 14 verges demie d'héritage.

Des maîtresses et religieuses de l'hospital Sainte-Elyzabeth en Roubaix, lesquelles par le trespas de Alexandre DUPREY comme responsible ont relevé 26 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne de l'église au mollin de Roubaix.

De Marie ALBRECHT, laquelle par le trespas de Jenne, sa sœur a relevé la moitié d'un lieu manoir contenant un quartron d'héritage.

De Jan, Marie, Jacquemine et les enfants de Caterine DELESPAULT, enfants de feu Estienne, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié de 2 cens, 4 cens demi quartron, 4 cens et 14 cens, item la moitié de 3 cens demi, 5 cens demi, 2 cens, 6 cens, 6 cens et un cent d'héritage, item 2 cens une verge, un cent demi et 2 cens d'arrentement.

De Bernard, Jan, Noëlle et Péronne DESMULLIERS, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé 2 cens d'arrentement.

De Pierre, Margueritte, Anthoinette et Jenne SLOSSE, lesquels par le trespas de Grard, leur frère ont relevé un cinquième de 8 cens, 5 cens demi, 5 cens et un pareil 5 cens en la moitié de 2 cens et le sixième d'un cent.

De Josse, Pasquier, Marie et Jenne DUPONT, enfants de feu Jehan, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié d'un bonnier et le tiers d'un cent.

De Jan, Pasquier, Pierre, Jacques, Lambert, Margueritte et Jenne FARVACQ, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé 8 cens 6 verges demie, la moitié de 2 cens 2 verges, 11 cens, 4 cens, un cent 16 verges, 18 cens et les deux tiers de cent, un cent 3 quartrons et 9 cens 6 verges.

- des dits FARVACQ, lesquels par le trespas du sus-dit Lambert, leur frère ont relevé un septième des sus-dits héritages.

De Ysabeau, Margueritte, Péronne, Jenne et Roze DELESCLUZE, Jehan POLLET, fils de Damyn DELESCLUZE et les enfants de Caterine DELESCLUZE, enfants de feu Jehan, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié de 4 cens et le sixième d'un cent, 4 cens et 7 cens d'arrentement.

De Pierre, Michiel, Guillebert et Adrienne DELESCLUZE et ..... (blanc) DELESCLUZE, fils Anthoine, les dits DELESCLUZE enfants de feus Jacques et de Guillemette POLLET, lesquels par le trespas de leurs dits père et mère on relevé une verge demie et un quart de verge.

De Noëlle ..... (blanc) HESPEL, lesquelles par le trespas de Jan, leur père ont relevé la moitié d'une verge demie d'héritage.

De Charles ..... (blanc), lesquels par le trespas de Philippote DELEAULCOURT, leur mère ont relevé la moitié de 3 verges trois quarts de terre.

De Adrienne LEURIDAN et les enfants Roland LEURIDAN, enfants de Jehan et Martine DEBUISNES, lesquels par le trespas de la dite Martine, leur mère ont relevé 3 cens, un quartron, un cent trois quarts et 2 cens moins le tiers de demi quartron d'héritage.

De Adrien, Jenne et Thonnette POLLET, lesquels par le trespas de Jacques, leur père ont relevé 3 cens demi quartron de jardin.

De Victor et Hughues WAUCQUET, lesquels par le trespas de Guillebert, leur père ont relevé 2 cens 13 verges demie.

Du dit Hughues WAUCQUET, lequel par le trespas du dit Victor, son frère a relevé la moitié des dits 2 cens 13 verges demie.

Jan, Michiel, Jenne et Margueritte DELEFARVARCQUES, enfants de Jan, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié d'un bonnier de terre et 2 cens.

De Adrien et Caterine LECLERCQ, lesquels par le trespas de Martin, leur père ont relevé la moitié de 2 cens et de 9 cens un quartron de terre.

De Pasquier et Lenard ROUSSEL, lesquels par le trespas de Charles ROUSSEL ont relevé un cent demi et la moitié de demi quartron d'héritage.

De Martin, Annette, Caterine, Jacques, Franchoise, Margueritte, Angnette et Eleine LEURIDAN, lesquels par le trespas de Pierre LEURIDAN, leur père ont relevé la moitié de 9 cens demi 11 verges trois quarts de verge et de 7 cens de terre à labeur.

De Jacques, Caterine, Jan et Marie DESREVEAULX, lesquels par le trespas de Eloy, leur père ont relevé la moitié de 22 verges demie d'héritage.

De Hercules, ... (blanc) et Annette DESREVEAULX, enfants de Hubert, lesquels par le trespas de Margueritte DELEMOTTE, leur mère ont relevé la moitié de 9 verges d'arrentement.

De Caterine et Philippotte MONNET, lesquelles par le trespas de Micquiel, leur père ont relevé la moitié d'un quartron d'arrentement.

De Jenne DESREVEAULX, fille de Jacques, laquelle par le trespas Marie DELESPAULT, sa mère a relevé 5 cens demi et 2 cens une verge d'héritage.

Micquiel, Jan, Mariette et Caterine ROUSSEL, enfants de Anthoine, lesquels par le trespas de Franchoise DECOURCELLES, leur mère ont relevé la moitié de 2 cens 2 verges et un quart de verge et de un cent d'héritage pris en 5 cens et 2 cens 10 verges d'héritage.

De Ysabeau et Hélène DOVILLERS, lesquelles par le trespas de Willame leur père ont relevé 5 quartrons 2 verges d'héritage.

Des avant-dits Jan, Pasquier, Pierre, Jacques, Margueritte et Jenne FARVACQ, lesquels par le trespas de Margueritte DUPRET, leur mère ont relevé la moitié des héritages déclaré folio 26 verso du présent compte et 4 cens d'arrentement.

De Grard, Anthoine, Christoffle, Margueritte et Barbe FLAMENG, lesquels par le trespas de Mahieu, leur père ont relevé la moitié de 10 cens un quartron, 2 cens 10 verges et un cent 3 verges.

De Pierre FLAMENG, lequel par le trespas du sus-dit Grard, son père à relevé un cinquième des sus-dits héritages.

De Willame POLLET, lequel par le trespas de Pasquette, sa sœur a relevé la moitié de 3 cens d'héritage.

De Engrand, Michiel, Mahieuwette et Anne PICAVET, Jacques PICAVET, fils Nicollas, Willame, Adrien, Michiel, Jossine et Caterine TANGHE, enfants de Jan et Margueritte PICAVET, Nicollas, Engrand, Pierre, Meurisse, Caterine, Philippotte, Anthonnette AGACHE, enfants de Charles et de Marie PICAVET, lesquels par le trespas de Nicollas PICAVET, leur père et grand-père ont relevé la moitié d'un cent 19 verges demie d'héritage.

De Pierre, Martin et Jenne LEFEBVRE, Jacques, Pierre, Jenne et Noëlle LEFEBVRE, Caterine DELESPAULT, fille de Jan et de feue Marie LEFEBVRE, Jacques, Noël et Martin DESTOMBES, enfants de Jacques et de ….. (blanc) LEFEBVRE, lesquels par le trespas de Jan LEFEBVRE ont relevé 6 cens, 10 cens, 9 cens 2 verges demie, 14 cens, 8 cens, 4 cens, 2 cens, 4 cens, 6 cens et 4 bonniers de fief esclichiet.

De Jacques, Pierre, Jenne et Noëlle LEFEBVRE, Caterine DELESPAULT, fille de Jan et de feue Marie LEFEBVRE, lesquels par le trespas de Jacques, leur père ont relevé 2 cens 11 verges demie et la moitié des trois parts de cinq d'un cent 11 verges, un cent 4 verges trois quarts et 16 verges d'héritage.

De Margueritte et Adrienne PREVOST et Chrestienne LORFEBVRE, lesquelles par le trespas de Péronne DELERUE, leur mère ont relevé la moitié d'un cent demi et demi quartron, 12 cens et 4 cens 18 verges de hayes.

De Anthoine POLLET, lequel par les trespas de Jehan POLLET, son père et Andrieu POLLET, son frère a relevé 3 cens demi et un cent 20 verges d'héritage.

De Jan, Jenne, Péronne, Thonnette et Philippotte CAUCHETEUR, lesquels par le trespas de Jan et Jenne LORFEBVRE, leurs père et mère ont relevé 2 cens de manoir.

De Guillamme, Philippe, Jheremie, Jan et Josse DESBOUVRIES, enfants de Jehan et de Gillette DESROEULX, lesquels par le trespas de leur dite mère ont relevé la moitié de 8 cens 16 verges et le tiers de verge d'héritage.

De Pierre et Adrienne REGNART, enfants de Eloy et de Jacqueline ….. (blanc), lesquels par le trespas de leur dite mère ont relevé 3 quartrons d'héritage.

De la dite Adrienne REGNART, laquelle par le trespas du dit Pierre, son frère a relevé la moitié des dits 3 quartrons d'héritage.

De Lambert, ... (blanc) GROILLON, lesquels par le trespas de Pierre, leur père ont relevé la moitié de 5 verges trois quarts d'héritage.

De Pierre, Noé, Jan, Christofle, Chrestienne, Jenne et Elayne LORFEBVRE, lesquels par le trespas de Jenne THIELT, leur mère ont relevé la moitié de demi bonnier d'héritage.

De Jehan, Vinchent, Pierre et Jehenne LECLERCQ, lesquels par le trespas de Anthoine, leur père ont relevé la moitié d'un cent 24 verges demie d'héritage.

WASQUEHAL

De Jehan, Charles, Caterine, Philippotte et Massette DESBONNETS, enfants de Vinchent et de Caterine WASTEL, lesquels par le trespas de leur dite mère ont relevé un tiers de 6 cens et demi et le sixième d'un cent.

De Martin, Pierre, Jehan, Anthonnette, Marie, Jenne, Caterine, Margueritte et Margueritte DESMULLIERS, enfants de feu Robert, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié de 4 cens de terre à labeur.

De Philippe, Thonnette, Philippotte, Marie et Jenne LEFEBVRE, lesquels par le trespas de Mathieu, leur père ont relevé 6 cens demi de manoir et 9 cens de terre à labeur.

De Gilles, Jan, Pierre, Caterine, Jacquemine, Philippote, Jenne, Margueritte et Anthonnette SLOSSE, lesquels par le trespas de Mahieu, leur père ont relevé 4 cens demi de terre, 3 cens demi et 5 cens un quartron de pret.

De Jan, Adrienne, Jenne, Marie, Caterine, Anthonnette et Simonne VANHEE, lesquels par le trespas de Pierre, leur père ont relevé la moitié de 8 cens demi 4 verges, 5 cens, 5 cens, 12 cens demi, 2 cens, 3 cens.

De Jenne et Martine PICAVET, enfants de Nicolas, lesquelles par le trespas de Péronne, leur sœur ont relevé la moitié de 7 cens demi de terre.

De ..... (blanc), lesquels par les trespas de Michiel, leur ..... (blanc) ont relevé 6 cens 8 petites verges, 3 cens demi et un cent un quartron d'héritage.

De Guillebert, Jehan, Jenne et Thonnette PREVOST, enfants de Willame, lesquels par le trespas de Caterine PREVOST, leur sœur ont relevé un cinquième en 8 cens, un cent demi et en un cent 20 verges pris en 10 cens contre Jacques DESPRETZ.

De Jan, Mahieu, Barbette, Péronne, Margueritte, Sainctine et Marie CASTEL, enfants de Jacques, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé 6 cens et 4 cens d'héritage et la moitié de 5 cens, le tiers de 6 cens demi et le sixième d'un cent, et de 2 cens d'héritage.

De Pierre, Martin et Jenne LEFEBVRE, Jacques, Pierre, Jenne et Noëlle LEFEBVRE, Caterine DELESPAULT, fille de Jan et de feue Marie LEFEBVRE, Jacques, Noël et Martin DESTOMBES, enfants de Jacques et de ..... (blanc) LEFEBVRE, lesquels par le trespas de Jan LEFEBVRE, leur frère et oncle ont relevé 16 cens un quartron de terre.

Busquet

De Martin, Angnette, Caterine, Jacques, Franchoise, Margueritte, Angnette et Eleyne LEURIDAN, lesquels par le trespas de Pierre, leur père ont relevé la moitié d'un bonnier 12 cens et 4 cens un quartron d'héritage.

Des enfants Nicollas PICAVET déclarés au présent compte, lesquels par le trespas du dit Nicollas ont relevé 5 cens 3 quartrons.

De Margueritte, Adrienne PREVOST et Chrestienne LORFEBVRE, lesquelles par le trespas de Péronne DELERUE, leur mère ont relevé la moitié de 4 cens de terre.

Des veuves et enfants Jacques CAZIER, lesquels par le trespas du dit Jacques ont relevé 5 cens 5 verges de lieu manoir.

Des enfants Olivier DESOBRIS et Péronne MONTAIGNE, lesquels par le trespas de leur dite mère ont relevé 8 cens 10 verges demie et 7 cens de terre.

Fief du Bois à Néchin

De Jan, Estienne, Adrien, Quentin, Pierre, Pierre et Nicollas DELEPLANCQUE, lesquels par le trespas de Jan DELEPLANCQUE et Florence DESBRAYELLES, leurs père et mère ont relevé 26 cens de jardin, 8 cens 22 verges et 6 cens de terre à labeur.

Des enfants du sus-dits Jehan DELEPLANCQUE, le josne, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé un septième des sus-dits héritages.

Des enfants Jehan DUTRIES à savoir ..... (blanc), lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié de 8 cens, 6 cens demi et demi quartron, et de 4 cens de jardin pris à l'encontre de Marye DUTRIES.

Des veuve et enfants Nicollas BOURGHOIS à savoir Pierre, Damien, Amand, Jehan, Marie et Jenne, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié de 3 cens 23 verges demie, et de 7 cens d'héritage.

Des veuves et enfants Jehan LEBOURGOIS à savoir ..... (blanc) lesquels par son trespas ont relevé la moitié de demi bonnier, 4 cens et 13 cens d'héritage.

De ..... (blanc), lesquels par le trespas de Nicollas LECLERCQ ont relevé 3 cens 4 verges de lieu manoir

De Jehan, Marie, Ohonnette, Thonnette et Péronne PLOUCQUET, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé la moitié de 5 cens de jardin.

Seigneurie du Quesnoy à Toufflers

Des enfants Jehan DUTRIES à savoir ..... (blanc), lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié de 4 cens, 5 cens et 10 cens de terre.

Des devant-dits enfants de Jehan DELEPLANCQUE et Florence DESBRAYELLES, sa femme, lesquels par le trespas de leur dite mère ont relevé 10 cens de terre en deux parties.

De Pierre, Mathys et Jenne PARMENTIER, lesquels par le trespas de Josse, leur père ont relevé la moitié de 18 cens, 7 cens, le tiers d'un bonnier et 12 cens de terre.

De Gillette CASTEL, laquelle par le trespas de Marie, sa sœur a relevé un quartron d'héritage.

De Gilles, Alexandre, Anthoine et les hoirs de Magdeleine et Anthonnette DESPRETS, lesquels par le trespas de Ysabeau DESPRETS ont relevé 12 cens de terre.

Jacques et Jenne HAIZONS, lesquels par le trespas de Mathieu, leur père ont relevé 3 cens de terre.

De Bectremieu, Jehan, Michiel et Margueritte TRENTESAULCH, enfants de Gilles et de Margueritte GOSSART, lesquels par le trespas de leur mère ont relevé 3 cens 16 verges de jardin.

Des enfants Willame MULLIER, lesquels par le trespas de ..... (blanc), leur mère ont relevé 3 cens demi de terre.

Royère et fief du Bois à Néchin

Des devant-dits enfants de Jehan DUTRIES, lesquels ont relevé la moitié de 14 cens, 2 cens et 8 cens demi d'héritage.

De Marie RUHON, laquelle par le trespas de Barbe, sa sœur a relevé la moitié de 3 cens de terre pris en 4 cens.

De Jacques PLOUCQUET et Michielle et Marie PLOUCQUET, lesquels par le trespas de Jacques, leur père ont relevé la moitié de 4 cens, 20 cens, 5 cens 9 verges, 6 cens, 3 cens et 12 cens d'héritage.

Des devant-dits enfants de Jehan DELEPLANCQUE, lesquels par le trespas de leurs père et mère ont relevé 6 cens, 4 cens et 4 cens d'héritage.

De Jenne et Péronne DELEBECQUE, lesquelles par le trespas de Jan, leur père ont relevé 2 cens demi 5 verges d'héritage à eux échu que dessus.

CC 288-4 - 1584

Roubaix

De Godefroi et Marie VANREUST, lesquels par le trespas de Vincent, leur père ont relevé 2 cens 2 verges d'arrentement.

De Anthoine et Marie DESPLANCQUES, lesquels par le trespas de Willame, leur père ont relevé un tiers des héritages échus aux dits DESPLANCQUES impartis à l'encontre de Jaspar DESPLANCQUES et les enfants de Antoine DESPLANCQUES.

De Anthoine, Hughes, Jenne, Loyse et Ysabeau DUBUS, lesquels par le trespas de Jaspar, leur père ont relevé la moitié de 2 cens de jardin.

De Jaspar DESPLANCQUES, Willamme DESPLANQUES et les enfants Anthonnette DESPLANCQUES, à savoir Martin, Anne et Caterine LEURIDAN, lesquels par le trespas de Anthonnette LEZAIRE, leur mère et grand-mère ont relevé la moitié de 3 cens demi, 4 cens et 16 cens demi d'héritage.

De Péronne DUBOIS, fille de défunts Jehan et de Marie PLOUCQUET, laquelle par les trespas de ses père et mère a relevé 7 cens, 7 cens demi, 3 cens demi, 4 cens, 2 cens 13 verges, 8 cens, 3 cens 16 verges et les deux parts d'une verge.

De Margueritte, Marie et Catherine DUCOULLOMBIER, lesquelles par le trespas de Loyse MALFAICT, leur mère ont relevé 5 cens et le tiers d'un cent de pret.

De Anthonnette MARTIN, laquelle par le trespas de Chrestienne DECRESME, sa mère a relevé un dixième en 5 cens demi d'héritage.

De Jaspar THIBREGHIEN, fils de Jaspart, lequel par le trespas de Jenne LECOMPTE, sa mère a relevé la moitié d'un cent et la moitié de 3 cens 11 verges d'héritage.

De Simon, Anthoine, Chrestienne, Margueritte et Grardine LECLERCQ, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé les deux tiers de 6 cens demi et le sixième d'un cent et demi bonnier.

De Anthoine, Loys et Vincenette CRAUWIN, Blazette, Margueritte et Jenne WYBERT, lesquels par le trespas de Loyse DELESPIERE, leur mère ont relevé un bonnier de terre en deux pièces.

Du dit Anthoine CRAUWIN, lequel par le trespas des dits Loys et Vincenette CRAUWIN et de Jenne WYBERT a relevé leurs parts et portion au dit bonnier de terre.

De Charles, Grard, Jan, Micquiel, Pierre, Margueritte et Barbe FARVARCQUE, ... fille d'Anthoine PREVOST et d'Anthonnette FARVACQ, lesquels par le trespas de Micquiel FARVACQUE, leur père et grand-père ont relevé 7 cens et 4 cens d'héritage, et la moitié de 9 cens le tiers d'un cent, 6 cens, 10 cens, 5 cens moins le sixième d'un cent, 4 cens et 7 cens, la moitié de 3 cens et 18 cens d'héritage.

De la dite ..... (blanc) PREVOST, laquelle par le trespas de la dite Anthonnette FARVACQUES, sa mère a relevé un huitième en sa dite partie d'héritage.

De Jan et Arnould BAUDOULT, enfants de Jacques, lesquels par le trespas de Rose DELESCLUZE, leur mère ont relevé un septième en 4 cens et le sixième d'un cent, 4 cens et 7 cens d'arrentement.

De Caterine POLLET, laquelle par le trespas de Nicollas, son père a relevé 5 cens 4 verges un quart d'héritage.

De Ysaac DECOURCELLES, lequel par le trespas de Jan, son père a relevé 3 cens demi de terre.

Carihem

De Anthonnette, Caterine et Jenne CORNU et Péronne DESUSLEMONT, enfant de Jenne RYS, leur mère, lesquelles par le trespas de leur dit mère ont relevé 2 cens 10 verges d'héritage.

De Pierre DELECAMBRE, lequel par le trespas de Bettremieu DELECAMBRE, son frère a relevé 10 cens de jardin, un cent, 7 cens, 2 cens 10 verges et 3 cens d'héritage.

De Jehan DELECAMBRE, lequel par le trespas de Marie DUHAMEL, sa mère a relevé la moitié de 3 bonniers 11 cens demi 4 verges d'héritage.

De Pierre et Marie DELECAMBRE, enfants du dit Jehan, lesquels par le trespas d'Ysabeau CAUDRON, leur mère ont relevé la moitié de 9 cens 15 verges à double relief et la moitié de l'autre moitié et la moitié de 4 cens 8 verges.

De Charles DEMARCHENELLES, escuyer, seigneur du dit lieu, lequel par le trespas de Gabriel DEMARCHENELLES, son frère a relevé 10 cens de terre.

Salle de Roubaix à Néchin

De Loys, Robert, Jossine et Marie DELANNOY, lesquels par le trespas de Charles DELANNOY, seigneur du Haultpont ont relevé 4 cens, 6 cens, 6 cens et 5 cens d'héritage.

WASQUEHAL

De Mahieu, Loys, Andrieu, Olivier, Jenne, Péronne, Noëlle et Marie MATON, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé 8 cens 12 verges et les deux parts d'une, et 4 cens 5 verges d'héritage.

De Charles, Jan, Ysabeau, Marie, Barbe, Micquielle et Jenne CORNILLE, lesquels par le trespas de Charles, leur père ont relevé 4 cens, 4 cens un quartron et 2 cens de manoir

De Margueritte, Marie et Caterine DUCOULOMBIER, lesquels par le trespas le Loyse MALFACIT, leur mère ont relevé le moitié de 6 cens de terre à labeur.

De Jehan, Mahieu, Barbette, Margueritte et Sainctine CASTEL et les enfants de Pierre DUQUESNOIT et Péronne CASTEL, à savoir Pierre DUQUESNOIT, lesquels par le trespas de Jacques CASTEL ont relevé 6 cens et 4 cens d'héritage et la moitié de 5 cens, et le tiers de 6 cens demi et le sixième d'un cent et 2 cens d'héritage. (acte barré)

De Franchois, Jehan, Godefroi, Pierre, Marie, Jenne et Caterine DESREVEAULX, lesquels par le trespas de Vallentin, leur père ont relevé la moitié de 2 cens un quartron demi de terre.

De Nicolas WASTEL, Jacques et Anthonnette WASTEL, enfants d'Anthoine, Jacques et Marie WASTEL, enfants de Wallerand, Anthoine, Jan et Jenne LEPERS, enfants d'Anthoine et Chrestienne WASTEL, lesquels par le trespas de Pierre WASTEL, leur père et grand-père ont relevé 5 cens de terre.

De Jenne DECOUROUBLE et les enfants Jacques DECOUROUBLE, à savoir Loyse et Caterine, lesquels par le trespas de Loyse DELERUE, leur mère et grand-mère ont relevé la moitié de 14 cens demi, 5 cens 24 verges, 9 cens 5 verges demie, 5 cens demi et le sixième d'un cent, et de 9 cens de terre à labeur.

De Pierre, Jan, Noël, Loys, Anthonnette, Margueritte et Philipotte FREMAULT, lesquels par le trespas d'Anthoine, leur père ont relevé 6 cens, 4 cens, et la moitié de 9 cens 3 quartrons d'héritage.

De Jacques, Pierre, Philipotte, Loyse, Marie et Caterine DESPRETZ et les enfants de feu Jehan FREMAULT, à savoir Pierre et Marie FREMAULT, lesquels par le trespas de Marie DESPRETZ, leur mère ont relevé 13 cens 3 quartons 5 petites verges en quatre pièces et un bonnier un cent 2 verges demie en trois pièces.

De Gilles et Margueritte WASTEL, lesquels par le trespas de Jacques, leur père ont relevé 6 cens et un quartron d'héritage.

Busquet

De Nicollas, Pierre, Jacques, Jan, Marie, Jenne et Margueritte CORNILLE, enfants de Roland, lesquels par le trespas de Péronne LEPLAT, leur mère ont relevé la moitié de 8 cens 5 verges un quart, et de 12 cens 3 verges un quart d'héritage.

De Franchois, Marie, Franchoise, Margueritte et Anne LEMAHIEU, enfants de Vaas, lesquels par le trespas de Jenne WAIGNON, leur mère ont relevé un bonnier 12 cens 9 verges d'héritage.

De Nicollas, Charles et Marie WAIGNON, lesquels par le trespas de Jacqueline DESMULLIERS, leur mère ont relevé 18 cens de terre.

Fief du Bois à Néchin

De Martin RYS, fils de Sébastien, lequel par le trespas de Margueritte POULLAIN, sa mère a relevé la moitié de 2 cens un quartron 3 verges trois quarts de verge d'héritage.

De Caterine, Margueritte et Péronne PARENT, lesquelles par le trespas de Jan, leur père ont relevé 10 cens demi un quartron une verge, 4 cens, un cent, un cent 3 quartons 2 verges, un quartron, 4 cens trois quarts un quart de verge.

De Loys DUSOLLIER, Franchoise DUSOLLIER, fille de Jacques, Margueritte et Jehan FRUICT, enfants de Gilles et de Jenne DUSOLLIER, lesquels par le trespas de Jan DUSOLLIER, leur père et grand-père ont relevé 13 cens un quartron d'héritage.

De Adrien PLOUVIER, lequel par le trespas de Angnies LEHAZE, sa mère a relevé 8 cens de jardin en deux parties et un tiers de bonnier de terre à labeur.

De Jan NOLPH, lequel par le trespas de Marie DUPIRE, sa mère a relevé 5 cens demi quartron de jardin.

De Jehan DECASAU, lequel par le trespas de Caterine DUCHASTELER a relevé trois parts de huit en 5 cens.

De Pierre TIERTEMPS, lequel par le trespas de Nicollas LECLERCQ a relevé 3 cens 4 verges d'héritage.

Quesnoy à Toufflers

De Franchois, Jehan, Godefroi, Pierre, Marie, Jenne et Caterine DESREVEAULX, lesquels par le trespas de Vallentin, leur père ont relevé 2 bonniers 9 cens d'héritage.

De Jaspar et Anthoine CAMBRY, lesquels par le trespas de Jacques DESONNEVILLE ont relevé 7 bonniers 14 cens 15 verges trois quarts d'héritage.

De Jaspar DESPLANCQUES, les enfants de Willame DESPLANCQUES et Anthonnette DESPLANCQUES, lesquels par le trespas d'Anthonnette LEZAIRE, leur mère et grand-mère ont relevé 10 cens de terre.

Grigoire et Glaude WAYMEL, lesquels par le trespas de Jenne CLARISSE, leur mère ont relevé 4 cens un quartron d'héritage.

Du dit Glaude WAYMEL, lequel par le trespas de du dit Grigoire, son frère a relevé la moitié des dits 4 cens un quartron d'héritage.

De Anne, Marie, Aliénore, Charles et Anthoine DEJONVILLE, lesquels par le trespas de Marbrien DEJONVILLE ont relevé la moitié de 6 cens de terre.

De Jehan et Pierre DESMILLESCAMPS, enfants de Urbain, lesquels par le trespas de Jenne PREVOST, leur mère ont relevé 7 cens un quartron d'héritage en deux parties.

Royère et fief du Bois à Néchin

De Loys, Robert et Jossine et Marie DELANNOY, lesquels par le trespas de Charles DELANNOY, seigneur du Haultpont, leur père ont relevé demi bonnier d'héritage.

De Noël, Jan, Micquiel, Pierre, Guillamme et Jacques FABVREL, lesquels par le trespas de Thomas, leur père ont relevé 2 cens de jardin.

De eux, lesquels par le trespas de leur dit père ont relevé la moitié de 9 cens demi de jardin tenus du fief du Bois.

De Pierre QUIERTEMPS, lequel par le trespas de Nicollas LECLERCQ a relevé 2 cens de masnoir.

A.C. Roubaix - CC 289 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1590-1601

CC 289-1 - 1590

Roubaix

De Jenne AZART, fille de Pierre, laquelle par le trespas de Caterine DELEFARVARCQUE, sa mère a relevé la moitié d'un bonnier et 2 cens de terre.

De Gilles HOUZET, Josse CUVELLE, mari de Jacquemine HOUZET, Pierre DESSAUVAIGES, mari de Péronne HOUZET, Pierre, Gilles, Anne et Jacquemine DELESCLUZE, enfants de Josse et de Anne HOUZET, lesquels par le trespas de Roland HOUZET, leur père et grand-père ont relevé 7 cens et le tiers d'un cent de jardin manoir.

De Jacques et Pierre DELECAMBRE, lesquels par le trespas de Pierre, leur père ont relevé 10 cens, un cent, 7 cens, 2 cens 10 verges, 2 cens, 4 cens et 3 cens de terre tenus de Carihem.

De Grard et Jehan LECLERCQ, lesquels par le trespas de Jenne SORYS, leur mère ont relevé 2 cens de jardin manoir et le tiers de 2 cens de jardin.

De Jacques, Jan, Pierre, Marie, Péronne et Chrestienne BRACQUAVAL, lesquels par le trespas de Margueritte DELERUE, leur mère ont relevé la moitié de 8 cens, 5 cens 4 verges, un cent demi, 7 cens demi, 7 cens demi, 6 cens demi et 6 cens d'héritage.

WASQUEHAL

De Jehan, Jacques, Adrienne, Anne DUCROCQUET, les enfants de Jehan SEGARD, à savoir Georges, Jehan, Jacques et Marie, par Philippotte DUCROCQUET, leur mère, lesquels par le trespas de Jehan, leur père et grand-père ont relevé 15 cens de terre à labeur.

De Jehan et Marie WASTEL, lesquels par le trespas de Pierre, leur père ont relevé 11 cens, 4 cens et 8 cens d'héritage.

De Jenne et Franchoise DELOS, lesquelles par le trespas de Jacques, leur père ont relevé 5 cens et 7 cens 3 quartrons de terre.

De Jan, Guillamme, Mahieu et Anthoine DELEDICQUE, lesquels par le trespas d'Augustin, leur père ont relevé la moitié de 9 cens un quartron de jardin.

De Jenne et Franchoise WASTEL, lesquelles par le trespas de Pierre, leur père ont relevé 3 cens de terre.

CC 289-2 - 1598

Roubaix

De Josse LEPERS, bail et mari de feue Ollive LORFEBVRE pour le relief du par le trespas de la dite Ollive LORFEBVRE de 2 cens de lieu manoir et jardin gisant et tenus de Roubaix.

De Jacquemine MIROUL, fille et héritière de feu Christoffle pour le relief du par le trespas du dit Christoffle de 11 verges et au tiers d'une verge de lieu manoir et héritage, gisant et tenus du dit Roubaix.

Des hoirs et héritiers de feue Nicaise LOCQUIFIER, en son vivant veuve de Philippe DUPIRE, pour le relief du par le trespas de la dite Nicaise, de la moitié de 5 cens 15 verges un quart de verge de lieu manoir jardin et héritage et la moitié de 7 cens de jardin, gisant et tenus du dit Roubaix.

Des hoirs et héritiers de feue Franchoise NORRY, en son vivant veuve de Jacques LHERNOULT, pour le relief du par son trespas de la moitié de 5 cens 23 verges de terre à labeur, la moitié de 4 cens et le sixième d'un cent aussi terre à labeur, la moitié de 5 cens de jardin manoir, et la moitié de 11 cens et le tiers d'un cent de lieu manoir et jardin, le tout gisant et tenus du dit Roubaix.

Des hoirs et héritiers de Martinne DELAOULTRE, en son vivant veuve de Blaze DELESPIERE, pour le relief du par son trespas de la moitié de 3 cens 3 quartrons et la moitié de 10 cens demi de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix.

Des héritiers de feu Gilles DELAOULTRE pour le relief du par son trespas de la moitié de 18 cens de terre à labeur gisant à la Magdelaine lez Lille et tenus de Roubaix, esclichies hors du fief Dorifontaine.

Wasquehal

Des héritiers de feu Jehan PREUDHOMME, en son vivant escuyer, seigneur Delaoultre, pour le relief du par son trespas de 20 cens et le tiers d'un cent de terre à labeur et 2 cens de pret gisant au dit Wasquehal et tenus d'icelle seigneurie.

Des hoirs et héritiers de feu Pierre DEHALLEWIN pour le relief du par son trespas de la moitié de 7 bonniers 13 cens et un tiers de cent de terre à labeur, la moitié de 7 cens demi de lieu manoir et jardin, et par la moitié de 2 verges demie aussi jardin, gisant en la paroisse de Tourcoing et tenus de la seigneurie de Wasquehal.

Des hoirs et héritiers de Oste DESQUIEN pour le relief du par son trespas de la moitié de 3 cens de lieu manoir et jardin, gisant et tenus du dit Wasquehal.

Pour le relief du par le trespas de maître Marcq DELERUE de la moitié de 12 cens 4 verges de terre à labeur, 2 cens demi quartron de pret, 8 cens de terre et 6 cens de jardin.

Fief du Bois à Néchin

Des hoirs et héritiers de feue Amande POULLAIN pour le relief du par son trespas de 6 cens de lieu manoir et jardin, gisant et tenus de la seigneurie Delobel à Néchin.

De la veuve Meurisse ESCROHART pour le relief du par le trespas du dit Meurisse de 3 cens demi, 3 cens et 5 cens 3 quartrons d'héritage gisant à Néchin et tenus de la seigneurie Delobel.

QUESNOY A TOUFFLERS

De Anthoine CARPENTIER pour relief du par le trespas de Marguerite DESBONNETZ, sa belle-mère de 10 cens de terre.

Des hoirs et héritiers de feu Jacques BILLECOCQ pour relief du par le trespas du dit Jacques de la moitié de 10 cens de terre.

CC 289-3 - 1600

Roubaix

Pour le relief du par le trespas de Pierre BOURGHOIS de la moitié de 3 cens 11 verges de jardin gisant à Roubaix et tenus d'icelle.

Pour le relief du à cause du trespas du dit Pierre BOURGHOIS par la moitié d'un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 18 verges qui est arrentement.

WASQUEHAL

Pour le relief du à cause du trespas de David DURIEU par la moitié de 13 cens, 2 cens et deux tiers de cent d'héritage gisant au dit Wasquehal et tenus d'icelle seigneurie.

Fief du Bois à Néchin

De Catherine BRAYE, fille de feu Willame, pour le relief du à cause du trespas de son dit père par demi cent d'héritage.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief du par le trespas de Alixandre MATHON d'un bonnier 5 cens de terre.

Royère

Pour le relief du par le trespas de Marie DELESCLUSE, femme de Bertrand LEPLAT de 2 cens, 6 cens une verge et demie de terre.

CC 289-4 - 1601

Roubaix

Pour le relief du à cause du trespas de Legiere PLOUCQUET, veuve de Mahieu FLAMENG de la moitié de 10 cens de lieu manoir et jardin, par la moitié de 2 cens 10 verges de lieu manoir et héritage arrentement, par 24 cens 6 verges d'héritage et la moitié de 5 bonniers 2 verges gisant à Dottignies.

Pour le relief du à cause du trespas de Noelle FERRET, veuve de Jacques LEZYS par la moitié de 5 cens, 8 cens et 3 cens d'héritage gisant et tenus du dit Roubaix.

Busquet

Pour le relief du à cause du trespas de Catherine DESROUSSEAULX, veuve de Jehan DELAOULTRE par 3 cens demi 4 verges demie, 7 cens et la moitié de 4 cens d'héritage gisant en la paroisse de Croix et tenus de la seigneurie du Busquet.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief du à cause du trespas de Anthoine DOUTRELIGNE par 14 cens une verge de terre.

A.C. Roubaix - CC 290 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1602-1605

CC 290-1 - 1602

Roubaix

Pour le relief du par le trespas d'Anne LEURIDAN, veuve de Jean DESTOMBES de la moitié de 7 cens, 6 cens 3 quartrons et 6 cens de terre à labeur, item par la moitié de 7 cens et demi de lieu manoir et jardin, de 3 cens et 5 cens encore lieu manoir et jardin, 2 cens, 10 cens de terre à labeur par 4 cens 3 quartrons, 3 quartrons et 5 cens de jardinage, le tout gisant et tenu de Roubaix.

Pour le relief du par le trespas d'Evrard PLOUCQUET de la moitié de 5 cens 3 quartrons, 4 cens et de la moitié 5 cens un quartron et sixième de cent de terre et héritage gisant à Hem et tenus de Roubaix.

Pour le relief du par le trespas d'Anthoinette MULLIER, femme de Jean DELESPIERRE, demeurant à Hem de la moitié de 10 cens de terre à labeur.

Pour le relief du à cause du trespas d'Anne LEURIDAN, veuve de Jean DESTOMBES de la moitié 7 cens demi de terre.

Pour le relief du à cause du trespas de Pieronne PURLE, femme de Martin LEFEBVRE de la moitié de 13 cens le tiers d'un cent 3 verges demie et de la moitié de 22 cens de terre à labeur.

Pour le relief du à cause du trespas de Jean SALLEMBIEN de la moitié de 5 cens demi d'héritage.

CC 290-2 - 1603

Roubaix

Pour le relief du par le trespas de Philippotte LEZYS, femme de Jean LECLERCQ de la moitié de 12 cens de terre à labeur.

Wasquehal

Pour le relief du à cause du trespas de Charles et Catherine DESBONNETZ, enfants de feu Charles par les deux tiers de 2 cens demi et sixième d'un cent d'héritage pris en 6 cens.

Busquet

Pour le relief du à cause du trespas Marguerite PROUVOST, femme d'Alixandre PLOUCQUET pour le tiers de 12 cens 2 verges d'héritage.

Pour le relief du à cause du dit trespas pour la moitié de 4 cens 2 verges de terre.

Néchin

Pour le relief du à cause du trespas maître Jean DEBEAUCHAIN au jour de son trespas chanoine de l'église Notre-Dame en Tournay par la moitié de 10 cens de lieu manoir et jardin, 2 cens de pret, tiers de bonnier 6 cens le tiers d'un cent de terre à labeur et moitié de 5 cens de jardin.

Quesnoy à Toufflers

Pour le relief du à cause du trespas de Marie LECLERCQ, veuve de ..... (blanc) GAPAIN pour 9 cens 5 verges de terre à labeur.

Royère

Pour le relief du à cause du trespas de Christoffle BROCQUART par la moitié de 8 cens et 9 cens de terre.

CC 290-3 - 1604

ROUBAIX

Pour le relief du par le trespas de Jean CORNU de 10 cens de lieu manoir jardin et héritage gisant et tenus de Roubaix.

Pour le relief du à cause du trespas de Catherine POTTIER, veuve de Jean CATTOIRE par 5 cens, 6 cens, 8 cens et 3 cens de jardin et terre à labeur.

Pour le relief du par le trespas de Franchois DELETHOMBE par la moitié d'un cent 10 verges de lieu manoir jardin et héritage gisant et tenus de Roubaix.

WASQUEHAL

Pour le relief du à cause du trespas de Jacquemine SELOSSE, femme de Jean CASTEL par 19 cens de terre à labeur.

Pour le relief du à cause du trespas de Philippe FERRET par la moitié de 5 cens 9 verges demie et 2 cens demi 3 verges 3 quartrons demi et 5 cens demi de terre et héritage.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief du à cause du trespas Eleuzart CRAUWIN par 2 cens et demi d'héritage

Pour le relief du à cause du trespas Anne HESPEL, femme de Jacques POTTIER par la moitié de 4 bonniers 12 cens de terre à labeur.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief du à cause du trespas de maître Mathias PARMENTIER par 18 cens 7 cens tiers d'un bonnier de terre à labeur et 12 cens de pret.

Pour le relief du à cause du trespas de Franchoise LECLERCQ, femme de Simon WAYMEL par 8 cens demi d'héritage.

CC 290-4 - 1605

Roubaix

Pour le relief du par le trespas de Jacques DEMALLERY, escuyer, à son trespas bailly de Sainghin en Weppes par 2 cens de lieu manoir et jardin.

Pour le relief du par le trespas de Marguerite LOCQUIFFIER, fille de feu Pierre par la moitié de 2 cens et 7 cens 5 verges d'héritage.

Pour le relief du à cause du trespas Jacques DUBOIS par 5 cens de lieu manoir et jardin et héritage.

Pour le relief du à cause du trespas Pieronne DELECROIX, femme à Jehan DUPONT pour la moitié des deux tiers d'un cent de lieu manoir et jardin.

Pour le relief du à cause du trespas Jacques FAUVARCQ par un cent 3 quartrons de lieu manoir et jardin et par 8 cens 6 verges demie et 2 cens 2 verges un quart d'héritage.

Pour le relief du à cause du trespas Pasquier LECONTE par demi cent de lieu manoir et jardin.

Pour le relief du à cause du trespas de Marguerite DECOURCHELLES par 4 cens demi de terre et 6 quartrons de lieu manoir et jardin.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief du à cause du trespas Guillaume BRUIELLE, demeurant à Lille par la moitié de 4 cens et 2 cens demi de terre.

Pour le relief du à cause du trespas Isambart LEZY par la moitié de 9 cens de terre à labeur et par la moitié de demi bonnier de terre.

WASQUEHAL

Pour le relief du à cause du trespas Nicolle PHELIPPO, veuve de Vinchant DEHENNION par la moitié de trois sixième en 6 cens demi et le sixième d'un cent de jardin.

Pour le relief du à cause du trespas Adrienne LEPLAT, veuve d'Anthoine FREMAULT pour 7 cens un tiers de cent et la moitié de 9 cens 3 quartrons de terre et héritage.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief du à cause du trespas Jehenne PARENT, femme de Lion DELERUE par la moitié de 6 cens et 14 cens d'héritage.

Pour le relief du à cause du trespas ….. (blanc) DUBOSQUET, fils de feu Franchois par 6 cens de lieu manoir et jardin.

Royère

Pour le relief du à cause du trespas Louys LEPLAT par 16 cens demi de terre.

A.C. Roubaix - CC 291 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1606-1609

CC 291-1 - 1606

Roubaix

Pour le relief du à cause du trespas Pasquie FAUVARCQ par la moitié de 4 cens d'héritage, item par 3 cens demi, 7 cens demi.

Pour le relief du à cause du trespas damoiselle Isabeau PETITPAS par 3 bonniers 8 cens d'héritage.

Fresnes et Busquet

Pour le relief du à cause du trespas Jehan THIELT par 5 cens d'héritage tenus de la seigneurie du Fresnes.

Pour le relief du à cause du trespas Michiel PICAVET par la moitié de 5 cens 3 quartrons 2 verges et la moitié de quatre parts de sept en 4 cens d'héritage.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief du à cause du trespas Thiery DELEPLANCQ par la moitié de 6 cens 3 quartrons d'héritage, par la moitié de 5 cens.

CC 291-2 - 1607

Roubaix

Pour le relief du à cause du trespas Pierre LEFEBVRE par les trois parts de cinq en un cent 11 verges d'héritage, item par 16 verges d'héritage.

Pour le relief du à cause du trespas Pieronne CRUCQUE, femme de Marcq LOCQUIFFIER par la moitié de 14 cens 11 verges de lieu manoir et jardin, la moitié de 7 cens 5 verges, 8 cens 20 verges demie, 12 cens 22 verges de terre à labeur, item la moitié de 6 cens, un cent et 8 cens.

Pour le relief du à cause du trespas Noël DESTOMBES par 7 cens 6 verges et 8 cens d'héritage.

Pour le relief du à cause du trespas Pierre MATHON par la moitié de 2 cens de lieu manoir et jardin.

Wasquehal

Pour le relief du à cause du trespas Vinchant DELEMONTAIGNE par 5 cens un quartron de lieu manoir et jardin.

Pour le relief du à cause du trespas Noelle DELEMONTAIGNE par le tiers des dits 5 cens un quartron de lieu manoir et jardin.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief du à cause du trespas Barbrien LOCQUIFFIER par la moitié de 6 cens et demi de terre à labeur tenus du Quesnoy.

CC 291-3 - 1608

Roubaix

Pour le relief du à cause du trespas Pierre DELECAMBRE par 10 cens et un cens d'héritage.

Pour le relief du à cause du trespas Anthonette DECOTTIGNIES, femme de Pierre MOUTON par la moitié de 6 cens un quartron et 7 cens demi, et par la moitié 6 cens 4 verges.

Wasquehal

Pour le relief du à cause du trespas Marguerite LEFEBVRE, veuve de Pierre WASTEL par 14 cens de terre à labeur gisant et tenus du dit Wasquehal.

Pour le relief du à cause du trespas Anthonette DECOTTIGNIES, femme de Pierre MOUTON par la moitié de 7 cens demi, la moitié 7 cens et la moitié de demi cent de terre à labeur gisant à Roubaix et tenus de la seigneurie de Wasquehal.

Pour le relief du à cause du trespas Daniel FLORCQUIN et Louyse LEPERS, sa femme par 19 cens un quartron d'héritage gisant et tenus de Wasquehal.

Busquet

Pour le relief du à cause du trespas Jehenne PARENT, veuve de Grard LEBLAN par la moitié de 4 cens 17 verges de pret et terre à labeur.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief du à cause du trespas Marguerite WANNEBOSSART, veuve d'Anthone VAYMEL par 4 cens un quartron d'héritage tenus du dit Quesnoy.

CC 291-4 - 1609

Roubaix

Pour le relief du à cause du trespas Pieronne DUCOUROUBLE par la moitié de 4 cens de terre, la moitié de 6 cens de lieu manoir et jardin, la moitié de 2 cens 14 verges de jardin, la moitié de 4 cens 6 verges et tiers d'une, la moitié de demi bonnier de terre, la moitié de 2 cens, 7 cens tiers de cent, un cent 4 verges et 4 cens une verge d'héritage.

Pour le relief du à cause du trespas Jehan LECONTE par la moitié de 7 verges et demie de lieu manoir et héritage.

Pour le relief du à cause du trespas Catherine RYS, veuve de Jehan PREVOST par la moitié de 7 cens de terre, la moitié de 6 cens, la moitié de 3 cens, la moitié de 12 cens 3 quartrons un quart de verge, la moitié de 6 cens et la moitié d'un cent d'héritage.

Wasquehal

Pour le relief du à cause du trespas Pieronne DUCOUROUBLE, veuve de Gilles ROUSSEL par la moitié de 4 cens, 7 cens, 6 cens et 8 cens 9 verges d'héritage.

Pour le relief du à cause du trespas Jehan LECONTE par la moitié de 10 cens de terre à labeur.

Pour le relief du à cause du trespas Pieronne BONTE, veuve de Jacques DUCOUROUBLE par la moitié de 5 cens, 12 cens, 5 cens 24 verges et 9 cens 5 verges demie d'héritage.

Busquet

Pour le relief du à cause du trespas Catherine RYS, veuve de Jehan PREVOST par la moitié de 29 cens 5 verges un quart de lieu manoir jardin et héritage, la moitié de 5 cens 5 verges et le quart d'une verge et la moitié de 2 cens demi de pret.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief du à cause du trespas Bertrand DELANNOY par 3 cens demi de jardin, demi bonnier de terre à labeur et 2 cens demi et tiers de cent de pret tenus de Lobel.

A.C. Roubaix - CC 292 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1610-1612

CC 292-1 - 1610

Roubaix

Pour le relief du à cause du trespas Bettremieu LECLERCQ par la moitié de 6 cens un quartron et sixième de cent, 3 cens demi quartron douzième de cent et 2 cens 18 verges d'héritage.

Pour le relief du à cause du trespas Marcq LOCQUIFFIER par un cent demi de jardin, 6 cens de terre, 11 cens de terre, la moitié de 6 cens demi cent 4 verges et sixième d'une, la moitié de 8 cens, la moitié de 14 cens 11 verges, de 7 cens 5 verges, de 8 cens 20 verges demie et 12 cens 22 verges de terre.

Pour le relief du à cause du trespas Louys BOUVIER par la moitié de 15 cens tiers et sixième de cent d'héritage.

Wasquehal

Pour le relief du à cause du trespas Jacquemine DESMULLIERS, femme de Noël DURIEU par la moitié de 6 cens de terre, d'un quartron de terre, de 7 cens 7 verges et quarante huitième de verge, de 4 cens un quartron, de 3 cens, de 7 cens, de 2 cens, de 8 cens et 7 cens.

Pour le relief du à cause du trespas Marguerite PROUVOST, veuve de Noël LEMAHIEU pour la moitié de 5 cens de terre.

Busquet

Pour le relief du à cause du trespas Pierre ROUSSEL par 3 cens d'héritage, la moitié de 5 cens 20 verges de terre, de 7 cens, 7 cens et demi.

CC 292-2 (copie CC 292-3) - 1611

Roubaix

Pour le relief du à cause du trespas maître Jacques ROUSSEL par 6 cens, 5 cens, 2 cens et 4 cens d'héritage tenus du dit Roubaix.

Pour le relief du à cause du trespas Noël DELESPAULT par la moitié de 2 cens ou environ de lieu manoir jardin et héritage par lui délaissé, tenus du dit Roubaix.

Wasquehal

Pour le relief du à cause du trespas Noël DURIEU par la moitié de 6 cens un quartron, 7 cens 7 verges quarante huitième d'une, 4 cens un quartron, 3 cens, 7 cens, 2 cens et 7 cens.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief du à cause du trespas Catherine DELEPLANCQ, femme de Jehan LECLERCQ par 6 cens de lieu manoir et jardin et par un cent de jardinage.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief d'un bonnier 14 cens de terre à labeur du à cause du trespas Pierre POLLINCOVE.

Pour le relief de 12 cens et demi de terre du à cause du trespas Deny ROTTY.

Pour le relief d'un cent et demi de pret du à cause du trespas Jehenne MAS, femme de Franchois GAPAM.

CC 292-4 - 1612

Roubaix

Pour le relief du à cause du trespas maître Pierre PREVOST, en son vivant prêtre, curé propriétaire du dit Roubaix, homme vivant et morant pour 10 cens 15 verges de terre appartenant à l'hospital ste-Elisabeth en Roubaix.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief de 14 cens, un bonnier 10 cens de terre du à cause du trespas de Ferdinand DE LIEDEBACKE, chevalier, baron de Heulle, seigneur de Mouscron.

Pour le relief d'un bonnier de terre séant à Bailleul, tenu de Lobel du à cause du trespas Jehan SAMIN.

Pour le relief de 2 cens, 5 cens, 7 cens demi et 2 cens de terre tenus de la salle de Roubaix et le relief de 2 cens demi de terre tenus de la Royère du à cause du trespas Hugues DEFRESNES.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief d'un bonnier de terre à labeur du à cause du trespas Nicollas PLOUCQUET, serrurier.

A.C. Roubaix - CC 293 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1613-1618

CC 293-1 - 1613

Roubaix

Pour le relief du à cause du trespas Simon BAYART par la moitié de 8 cens une verge de terre, de 3 cens, 7 cens trois quartrons un tiers, de 6 cens demi et de 6 cens.

Pour le relief du à cause du trespas Michiel LOCQUIFFIER par 5 cens et demi de jardin et par la moitié d'un cent 5 verges d'héritage.

Pour le relief du à cause du trespas Catherine MALFAICT, femme de Blaze ROUSSEL par la moitié de 11 cens de terre.

Wasquehal

Pour le relief du tiers de 6 cens demi et le sixième de cent d'héritage gisant à Wasquehal et tenus d'icelle seigneurie du à cause du trespas Philippotte DESBONNETZ.

Pour le relief de la moitié de 8 cens de terre gisant et tenus du dit Wasquehal du à cause du trespas Pierre WASTEL.

Pour le relief du à cause du trespas Claude DESMARESCAULX par la moitié de 6 cens de terre.

Pour le relief du à cause du trespas Nicollas WASTEL par le quart de 13 cens demi, par 8 cens, 10 cens 2 verges, 3 cens 10 verges, 8 cens, un cent demi quartron et quart de quartron, un cent 3 quartrons et demi et un cent demi.

Pour le relief du à cause du trespas Marie DESREVAULX, femme de Philippe LEURIDAN par 9 cens et 10 cens 3 quartrons d'héritage, gisant et tenus du dit Wasquehal.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief d'un bonnier 5 verges et du tiers d'un bonnier de terre gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de Lobel du à cause du trespas Jehan BROUCQ.

Pour le relief de la moitié de 8 cens, 5 cens demi demi quartron et moitié de 4 cens tant jardin que terre à labeur gisant au dit Néchin et tenus de Lobel du à cause du trespas Florence CORNILLE.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief du à cause du trespas Florence CORNILLE par la moitié de 4 cens, 5 cens et 10 cens d'héritage.

Pour le relief du à cause du trespas Rolland DECARMON par la moitié de 13 cens de terre à labeur tenus de la seigneurie du Quesnoy.

Pour le relief du à cause du trespas Jehan DECOURCHELLES de la moitié de 5 cens, 3 cens demi et 7 cens de terre tenus de la dite seigneurie du Quesnoi.

Royère

Pour le relief du à cause du trespas Florence CORNILLE par la moitié de 14 cens, 2 cens et 8 cens demi d'héritage tenus de la dite seigneurie Royère.

CC 293-2 - 1617

Roubaix

Pour le relief d'un cent et demi de lieu manoir jardin et héritage du à cause du trespas Gilles POLLET.

Wasquehal

Pour le relief de la moitié de 5 cens 9 verges demie, 2 cens demi 3 verges, 3 quartrons demi et 5 cens demi de terre et héritage du à cause du trespas de la veuve Philippe FERRET.

Pour le relief de 6 cens de terre du à cause du trespas Franchois DELESPIER.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief de la moitié de 11 cens, 2 cens et 3 cens pris en 6 cens de terre et héritage du à cause du trespas Anthonette LECLERCQ, veuve de Loys LEPLAT.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief de 5 bonniers un cent de terre tenus de la seigneurie du Quesnoy du à cause du trespas messire Jacques DELANGLEE, chevalier, seigneur de Pecq.

Pour le relief de 6 cens et demi de terre tenus d'icelle seigneurie du à cause du trespas Jehenne BILLECOCQ.

CC 293-3 (copie CC 293-4) - 1618

Roubaix

Pour le relief de 5 cens 20 verges demie de lieu manoir jardin et héritage du à cause du trespas Jacques et Jehan WATTRELOS.

Pour le relief de 8 cens de terre à labeur du à cause du trespas Bertran DUGARDIN.

Pour le relief de la moitié de 6 cens 6 verges de lieu manoir jardin et héritage du à cause du trespas Jehan DELEBECQUE.

Pour le relief de la moitié de 2 cens 13 verges demie de lieu manoir jardin et héritage du à cause du trespas Adrien DELESPAULT.

Wasquehal

Pour le relief de 8 cens de lieu manoir jardin et héritage et de 11 cens 3 verges demie de terre à labeur tenus du dit Wasquehal du à cause du trespas Bertran DUGARDIN.

Pour le relief de 11 cens, 7 cens un quartron et 3 cens de terre à labeur tenus du dit Wasquehal du à cause du trespas Josse FREMAULT.

Pour le relief de 2 bonniers 8 cens un quartron demi, 8 cens 23 verges d'héritage, 7 cens un quartron, 8 cens 17 verges et 8 cens de terre du à cause du trespas Jaspart DELADESOUBZ et Pieronne FREMAULT, sa femme.

Busquet

Pour le relief de la moitié de 8 cens et 8 cens 14 verges de terre et héritage tenus de la dite seigneurie du Busquet du à cause du trespas Nicollas DEROCQUE, bourgeois de la ville de Lille.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief d'un quart de 8 cens 22 verges de terre et héritage tenus de la seigneurie de Lobel à Néchin du à cause du trespas Nicollas DELEPLANCQUE.

Pour le relief de 2 cens 3 quartrons de jardin et héritage tenus du dit Lobel à Néchin du à cause du trespas Anthone DELEDORPE.

Quesnoy à Toufflers

Pour le relief de la moitié de 3 cens de terre à labeur tenus de la terre et seigneurie du Quesnoy du à cause du trespas de Thomas CLARISSE.

A.C. Roubaix - CC 294 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1619-1622

CC 294-1 - 1619

Roubaix

Pour le relief de 11 cens demi de terre et héritage du à cause du trespas Eloy LEURIDAN.

Pour le relief de 9 cens et tiers de cent d'héritage du à cause du trespas du dit Eloy LEURIDAN.

Pour le relief de la moitié de 2 lieux manoirs contenant ensemble 4 cens d'héritage du à cause du trespas Marie MALFAICT, veuve de Nicollas LECONTE.

Pour le relief de la moitié de 7 cens 3 quartrons de terre à labeur du à cause du trespas Pasque CRUCQ.

Pour le relief de la moitié de 5 cens un quartron, 4 cens, 4 cens , 2 cens demi, un cent demi, demi cent, 4 cens 14 verges et deux parts d'un cent une verge du à cause du trespas Catherine LEBRUN, femme de Pierre DELESPAULT.

Pour le relief de la moitié de demi bonnier et le tiers d'un cent, 8 cens, 4 cens 5 verges et son fief du à cause du trespas Philippe DELEBECQ.

Wasquehal

Pour le relief de la moitié de 11 cens un quartron de terre du à cause du trespas Pierre LEMERCHIER.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief de 6 cens d'héritage tenus du fief du Bois du à cause du trespas Adrien DELEPLANCQ.

Pour le relief de 13 cens de terreà labeur tenus de la dite terre et seigneurie du Quesnoy à Toufflers du Bois du à cause du trespas maître Martin VANDERWONDE.

CC 294-2 - 1620

Roubaix

Pour le relief de 3 cens, 10 cens demi et de la moitié de 8 cens et 10 cens de terre à labeur du à cause du trespas maître Jean DELESPIER.

Pour le relief de 7 cens 19 verges et 4 cens du à cause du trespas Cornille WAUCQUET.

Pour le relief de 2 cens 16 verges demie et de la moitié de 2 cens 2 verges, 4 cens, 3 cens demi, 4 cens, deux cinquième en 5 cens demi, 2 cens moins 20 verges et 2 cens du à cause du trespas Anthonne DECROIX.

Wasquehal

Pour le relief de 3 cens tiers de cent, 4 cens un quartron, 22 cens, 2 cens demi, 10 cens, 5 cens 3 quartrons, 4 cens demi, demi quartron et 4 cens, le sixième de 8 cens du à cause du trespas de la femme Anthoine BOUSSEMARE.

Pour le relief de 4 cens, 7 cens et 10 cens du à cause du trespas Franchois DELERUE.

Royère

Pour le relief de 4 cens, un cent demi quartron pris en 4 cens et demi et deux tiers en 22 cens du à cause du trespas Innocent PARFAICT.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief de 3 cens un quartron d'héritage du à cause du trespas de Jenne DESPRETZ, femme de Nicolas DECARNE.

Pour le relief de 9 cens de terre du à cause du trespas Marie MARISSAL.

Pour le relief de 3 cens demi quartron de terre du à cause du trespas Philippe DEBOUVINES.

CC 294-3 - 1621

Roubaix

Pour le relief de la moitié de 10 cens demi et 4 cens de terre à labeur du à cause du trespas de la veuve maître Jean DESFRENNES.

Pour le relief de 4 cens de terre à labeur du à cause du trespas de la veuve Josse LECOMTE.

Pour le relief de 3 cens 8 verges de terre du à cause du trespas Marie DESFRENNES, femme de Bon MARISSAL.

Pour le relief de la moitié de 8 cens de terre du à cause du trespas de Otte BONTE.

Pour le relief de la moitié de 5 cens un quartron, de 4 cens et 4 cens, 8 cens et demi, item le relief de 2 cens demi, un cent et demi, demi cent, 4 cens 14 verges et sur les deux parts de cinq en un cent une verge du à cause du trespas de Pierre DELESPAUL.

Pour le relief de 4 cens, 2 cens et de la moitié de 6 cens d'héritage du à cause du trespas d'Anne MULIER, veuve de Thomas BATAILLE.

Pour le relief de la moitié de 5 quartrons 2 verges et trois quarts d'héritage du à cause du trespas Philippe POUCHIN.

Wasquehal

Pour le relief de 7 bonniers 14 cens 10 verges demie du à cause du trespas de la veuve Martin DECROIX.

Pour le relief de la moitié de 3 cens demi 3 verges demie, 8 cens demi et tiers de cent, 5 cens 6 verges demie, 8 cens, 6 cens et 5 quartrons de terre du à cause du trespas de Otte BONTE.

Pour le relief de la moitié de 3 cens du à cause du trespas de Isabeau DEMONTAIGNE, femme de Loys DECOTTIGNIES.

Pour le relief de 12 cens, 3 cens demi, 2 cens, 6 cens du à cause du trespas de Anthonette MOLLET, veuve de Jacques LOHIER.

Fresnes

Pour le relief de la moitié de 23 cens et de 5 cens 3 quartrons du à cause du trespas de Mahieu CASTEL.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief de 4 bonniers 4 cens demi du à cause du trespas de Vallentin POTTIER.

Royère

Pour le relief de la moitié de 7 cens 20 verges, de 7 cens et tiers de cent et de 6 cens et demi mentionné au cartulaire, seigneurie de la Royère du à cause du trespas de Jenne MARISSAL, veuve de maître Jean DESFRENNES.

Pour le relief de 7 cens, 5 cens et tiers de cent du à cause du trespas de Thomas RIDON.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief de 5 bonniers un cent d'héritage du à cause du trespas du seigneur de Pecq.

Pour le relief de 7 cens d'héritage du à cause du trespas de Pasque AGACHE.

Pour le relief de 8 cens, 3 cens et 5 cens du à cause du trespas de Otte CASTEL.

Pour le relief de 5 cens et 7 cens du à cause du trespas de Gillette WASTINNE, veuve de Jean LECLERCQ.

CC 294-4 - 1622

ROUBAIX

Pour le relief de la moitié de 6 cens 16 verges demie, 11 cens de terre à labeur du à cause du trespas de la veuve maître Jean DESFRENNES.

Pour le relief de la moitié de 6 cens 19 verges, 8 cens, 7 cens, un cent 21 verges et 3 cens demi d'héritage du à cause du trespas de Wallerand DESCHAMPS.

Pour le relief de la moitié 16 verges et 3 cens demi du à cause du trespas de Gilles LEPERS.

Pour le relief de 3 cens, 2 cens un quartron, 2 cens 2 verges, un cent d'héritage, la moitié de 8 cens, 4 cens, un cent, 5 cens, 2 cens 3 quartrons, 4 cens, 4 cens 24 verges, 3 cens 20 verges, 4 cens 4 verges demie, et 4 cens 8 verges du à cause du trespas de Jan VANREUST.

Pour le relief de la moitié de 15 cens, 4 cens et 4 cens et 8 cens d'héritage du trespas de Jacques ROUSSEL.

Pour le relief d'un cent demi 3 quartrons demi et 15 verges trois quarts d'héritage du à cause du trespas de Jehan DELESCLUZE.

Pour le relief de la moitié de 3 cens demi quartron et deux quarts de verge d'héritage du trespas de Pierre DELEPLANCQUE, le viel.

Pour le relief de 3 quartrons d'arrentement du à cause du trespas de Philippe THIBREGHIEN.

Pour le relief de 10 cens un quartron et un cent 3 verges trois quarts et pour le relief de la moitié de 7 cens, un bonnier 9 cens, 2 cens, 3 cens 7 verges et quart, 3 quartrons demi et un cent 14 verges un quart d'héritage du par le trespas de Barbe FLAMENG, femme de Pierre DELEBECQ.

Pour le relief de 4 cens, un cent 10 verges, un cent 22 verges trois quarts et le tiers d'une verge et 15 verges demie du à cause du trespas de Anne VANREUST.

Wasquehal

Pour le relief de la moitié de 6 cens deux tiers de cent, 8 cens demi, 22 cens, 5 cens, 20 cens, 11 cens demi, 9 cens un quartron, 8 cens d'héritage tenus de la dite seigneurie du à cause du trespas Anthone BOUSSEMARRE.

Pour le relief de la moitié de 4 cens et le sixième d'un cent, 6 cens, 4 cens, 4 cens, 5 cens, 2 cens demi trois quarts de quartron, de 4 cens, 2 cens, 4 cens le tiers de cent, 4 cens demi, 2 cens demi, 3 cens 3 quartrons et demi d'héritage du à cause du trespas de Otte DELEDICQ.

Pour le relief de 4 cens et 2 cens demi d'héritage du à cause du trespas de Louys FREMAULT.

Pour le relief de la moitié de 6 cens un quartron, 2 cens, un quartron 10 verges demie et de la moitié de demi cent 8 verges d'héritage du à cause du trespas d'Evrard DELEBECQ.

Busquet

Pour le relief de 3 verges et demie de jardin du à cause du trespas de Jehan POLLET.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief de la moitié de cinq quartiers, 14 cens 16 verges demie, 9 cens et 8 cens d'héritage du à cause du trespas de Garrin LEMERCHIER.

Pour le relief de 2 cens 3 quartrons pris en 6 cens 3 quartrons d'héritage du à cause du trespas de Pierre DELEPLANCQ.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief de la moitié de 3 cens 10 verges de pret et le relief de 3 cens 10 verges de pret du à cause du trespas Guillamme HENNOCQ et Philippe HESPEL.

Pour le relief de la moitié de 3 cens 10 verges de pret du à cause du trespas de Gilles HESPEL.

Pour le relief de 3 cens un quartron de terre à labeur du à cause du trespas de Jehenne DESPRETZ.

Pour le relief de 6 cens de terre pris en 12 cens et de 3 cens du à cause du trespas d'Isabeau CORNU.

A.C. Roubaix - CC 295 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1623-1626

CC 295-1 - 1623

ROUBAIX

Pour le relief de la moitié de 6 cens 9 verges trois quarts du à cause du trespas de Agnies DESMAZURE.

Pour le relief d'un tiers de 4 bonniers 5 cens de terre cotterie du à cause du trespas de Georges MARISAL.

Pour le relief de la moitié de 7 cens, la moitié d'un bonnier 7 cens 9 verges et la moitié de 2 cens du à cause du trespas de la femme Jacques LECOMTE.

Pour le relief de 5 cens 23 verges et 9 cens demi 11 verges trois quarts d'héritage du à cause du trespas de Catherine L'HERNOULT.

Pour le relief de 5 cens un quartron, 4 cens et 4 cens de terre du à cause du trespas de Jehenne DELESPAULT, femme d'Arthus ROUSSEL.

Pour le relief de la quatrième partie de 5 cens 20 verges demie du à cause du trespas de Margueritte DURETZ.

Pour le relief de 4 cens et 8 cens deux tiers, 4 cens 14 verges et 4 cens 8 verges et la moitié de relief de 13 cens 3 quartrons, 8 cens demi, demi cent tiers de cent du à cause du trespas de Barbe DESPLANCQUES, femme d'Anthoinne DEHALLEWIN.

Pour le relief de la moitié de 2 cens 3 quartrons d'héritage du à cause du trespas de Hubert HEDDEBAULT.

Wasquehal

Pour le relief de la moitié de 8 verges, un cent et 6 cens de terre du à cause du trespas de la veuve Jehan BOURGHOIS.

Pour le relief de 8 cens demi de terre du à cause du trespas de Jehenne DELESPAULT, femme d'Arthus ROUSSEL.

Pour le relief de 2 bonniers 10 cens un quartron d'héritage du à cause du trespas de Jehan DELESPIER.

Pour le relief de 14 cens, 2 cens et 4 cens demi d'héritage du à cause du trespas de Franchoise PETITPAS, femme de monseigneur BIEAULT.

Busquet

Pour le relief de la moitié de 5 cens, 6 cens d'héritage du à cause du trespas de Catherine L'HERNOULT, veuve de Pierre LEURIDAN.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief de 3 cens demi et la moitié de relief d'autres 3 cens demi du à cause du trespas de Marguerite PREVOST, veuve de Meurisse ESCROHART.

Pour le relief de 20 cens et 9 cens de terre du à cause du trespas de Jehan HESPEL.

Royère

Pour le relief de 2 cens d'héritage du à cause du trespas de Jehan WANIN.

CC 295-2 - 1624

ROUBAIX

Pour le relief de la moitié de 6 cens, 7 cens, 4 cens, 5 cens moins le sixième d'un cent, 8 cens demi 4 verges demie de terre du à cause du trespas de Jacques LEZAIRE.

Pour le relief d'un quartron de terre du à cause du trespas de Martin PARISIS.

Pour le relief de 3 cens demi de terre du à cause du trespas de Pasquier MULLIER.

Pour le relief de 6 verges de terre esclichés hors du fief du Rozuer du à cause du trespas de Jehan POLLET.

Pour le relief de la moitié d'un cent 15 grandes verges d'héritage du à cause du trespas d'Adrien DUBUISSON.

Pour le relief de la moitié de 2 cens 14 verges du à cause du trespas de la veuve Lambert VANREUST.

Wasquehal

Pour le relief de 4 cens de terre du à cause du trespas de Catherine DESMULLIERS.

Pour le relief de 4 cens 2 verges, 4 cens, 5 cens, 2 cens et 3 cens une verge trois quarts du à cause du trespas de Gille DELEREU.

Pour le relief de 4 cens demi, 11 cens, de la moitié de 4 cens, autres 4 cens et 13 cens d'héritage du à cause du trespas de Pierre PREVOST.

Pour le relief de 2 cens et tiers de cent pris en 7 cens du à cause du trespas de Philippe LEFEBVRE.

Fresnes

Pour le relief de 14 cens demi, 4 cens demi, 9 cens 9 verges d'héritage du à cause du trespas de Franchois LEMAHIEU.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief de 8 cens de terre du à cause du trespas de Anthonne BAILLE.

Pour le relief de 4 cens et 5 cens du à cause du trespas de Marguerite DUFERMONT.

Pour le relief de 2 cens, 8 cens et la moitié de 7 cens 14 verges, 2 cens, 2 cens 27 verges, 24 cens, 2 cens demi, 4 cens, 8 cens un quartron, 2 cens demi tiers et 8 cens du à cause du trespas de Toussaint LESCHEVIN.

Pour le relief de 9 cens de terre du à cause du trespas de Jacques LEZAIRE.

Pour le relief de 9 cens du à cause du trespas de Jossine DELAOULTRE.

CC 295-3 - 1625

ROUBAIX

Pour le relief de la moitié de 21 cens un quartron de terre du à cause du trespas de Marie WERBROUCQ, veuve de Jehan LEROUX.

Pour le relief de la moitié de 2 cens, 2 cens, 3 cens 4 verges du à cause du trespas de Jehenne PREVOST, femme de Franchois DELEBECQUE.

Pour le relief de la moitié de 21 cens esclichés hors du fief de l'Orifontainne du à cause du trespas de Gilles MARTIN.

Pour le relief de 7 cens demi de terre esclichés hors du fief de l'Orifontainne du à cause du trespas de Jehan LABBE.

Pour le relief de demi cent demi quartron et 2 cens 7 verges et demi de terre du à cause du trespas de Thomas DECOTTIGNIES.

Pour le relief d'un tiers de 5 cens demi de terre du à cause du trespas de Jacques PLOUCQUET.

Pour le relief de la moitié de 6 cens, 2 cens demi, 4 cens demi, 8 cens et 5 cens 11 verges d'héritage du à cause du trespas de Gillette HENNION, veuve de Pierre DELESPAULT.

Pour le relief de la moitié d'un bonnier 19 verges, 7 cens, 3 cens 7 verges, un cent demi verge, , un cent 14 verges, un cent 2 verges, 4 verges, 9 cens, 2 cens et plein relief de 7 cens, 5 cens, 6 cens sixième de cent d'héritage du à cause du trespas de Pierre DELEBECQ.

Pour le relief de la moitié de 3 cens, 4 cens, 8 cens de terre du à cause du trespas de Marie DELESPAULT, femme de Pierre DELEBECQ.

Wasquehal

Pour le relief de demi cent de terre du à cause du trespas de la veuve Martin FREMAULT.

Pour le relief de 3 cens un quartron demi de terre du à cause du trespas de la veuve Nicollas WASTEL.

Fresnes

Pour le relief d'un bonnier d'héritage du à cause du trespas de messire Adrien DEBETHZ, chevalier, seigneur des Fontainnes.

Pour le relief de 5 cens 20 verges, 7 cens de terre à labeur du à cause du trespas de Philippe ROUSSEL.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief de la moitié de 4 cens pris en 8 cens, 2 cens 3 quartrons et la moitié de demi quartron du à cause du trespas de maître Anthoine MONSTROEUL.

Pour le relief de la moitié de 4 cens, 2 cens 3 quartrons et la moitié de demi quartron et de 2 cens du à cause du trespas de Margueritte BOULLE, femme de Franchois ROTY.

Pour le relief d'un bonnier 6 cens 3 quartrons de terre du à cause du trespas de Simon POTTIER.

Royère

Pour le relief de 3 cens de terre du à cause du trespas de Quintin CAMPENAIRE.

Pour le relief de 9 cens de terre et 8 cens d'arrentement du à cause du trespas de Jehan DELERUE.

Pour le relief de la moitié de 8 cens et 9 cens de manoir et jardin du à cause du trespas de Catherine DUMOULIN, veuve de Christoffle BROCQUART.

Pour le relief de la moitié de 7 cens, un cent et 4 cens un quartron de terre du à cause du trespas de maître Anthoine MONSTROEUL.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief de la moitié de 8 cens, 2 cens, 5 cens et 2 cens demi de terre du à cause du trespas de Margueritte BOUILET, femme de Franchois ROTY.

Pour le relief de la moitié de 2 cens, 2 cens demi et 5 cens d'héritage du à cause du trespas de maître Anthoine MONSTROEUL.

Pour le relief de 3 cens demi et 2 cens demi d'héritage du à cause du trespas de Jacques DESMILLESCAMPS.

Pour le relief de 7 cens demi de terre du à cause du trespas de Pierre LEBAISEUR.

Pour le relief de la moitié de 17 cens demi et tiers de cent d'héritage du à cause du trespas de la veuve Isambart LEZY.

Pour le relief de 2 cens d'héritage du à cause du trespas de Thomas DECOTTIGNIES.

CC 295-4 - 1626

ROUBAIX

Pour le relief de la moitié de 3 cens 2 verges, 2 cens 8 verges et tiers d'un cent 4 verges, 6 cens et un demi cent du à cause du trespas de Marie POLLET, femme de Floris LECLERCQ.

Pour le relief de 5 cens demi de jardin du à cause du trespas de Victor LOCQUIFFIER.

Pour le relief de 2 cens demi d'héritage du à cause du trespas de Jehan DUGARDIN.

Pour le relief de 6 cens de terre du à cause du trespas de Marie DESMARESCAULX, veuve de Charles DUBAR.

Pour le relief de la moitié de 14 cens de lieu manoir et jardin du à cause du trespas de Otte FREMAULT.

Pour le relief de la moitié de 3 cens, 3 cens, 4 cens demi et un cent d'héritage du à cause du trespas de la femme Jehan DECOUCHELLES.

Pour le relief de la moitié de 6 cens 9 verges trois quarts d'héritage du à cause du trespas de Adrien DUCOUROUBLE.

Pour le relief de 2 cens et 2 cens d'héritage du à cause du trespas de Jehan LECLERCQ.

Wasquehal

Pour le relief de la moitié de 13 cens deux tiers, 4 cens demi quartier, 8 cens du à cause du trespas de Marie FLAMENG, femme de Jehan DUTHOIT.

Pour le relief de la moitié de 13 cens de terre, 2 cens deux tiers du à cause du trespas de Marie DESREUMAULX, femme de Jehan DELEFORTRY.

Pour le relief d'un bonnier et demi d'héritage et demi bonnier 6 cens d'héritage du à cause du trespas de Baulduin DECROIX, escuier, seigneur Doyembourg.

Pour le relief de 5 cens de terre du à cause du trespas de Guillebert et sa femme.

Pour le relief de 7 cens demi, 13 cens 13 verges, 5 cens et le tiers, 3 cens 3 quartrons demi et 5 cens et la moitié de relief de 11 cens, 3 cens demi 3 verges demie, 5 cens 5 verges, 4 cens, 8 cens et un bonnier et un cent demi d'héritage du à cause du trespas de Otte FREMAULT.

Busquet

Pour la moitié de relief de 4 cens demi d'héritage du à cause du trespas d'Otte FREMAULT.

CC 296-1 - 1627

ROUBAIX

Pour le relief de 4 cens et les deux parts d'un cent de lieu manoir du à cause du trespas de Jehan SAUVAIGE.

Pour le relief de 10 cens demi et 4 cens d'héritage du à cause du trespas de la veuve Otte DELEDICQ.

Pour le relief de 11 cens demi de terre du à cause du trespas de Jehenne CATTOIRE.

Pour le relief de 6 cens de terre et la moitié de relief de 6 cens 3 quartrons du à cause du trespas de Chrestienne LECLERCQ.

Pour le relief d'un quartron de terre du à cause du trespas de Baltazart DESTOMBES.

Pour le relief de 4 cens et de la moitié de 11 cens du à cause du trespas de Blase ROUSSEL.

Pour le relief de un cent demi, 11 cens, 6 cens, un cent 4 verges, 8 cens, 5 cens, un cent et 4 cens 10 verges d'héritage du à cause du trespas de Péronne LOCQUIFFIER.

Wasquehal

Pour le relief de 5 cens et 7 cens 3 quartrons d'héritage du à cause du trespas de Jacques DELOS.

Pour le relief de 4 cens, 6 cens 20 verges, 10 cens, 8 cens, 5 cens, 9 cens, 3 cens, 7 cens et la moitié de relief de 9 cens 4 verges, 2 cens, 4 cens, 3 cens, 3 cens demi, 2 cens, 5 cens 23 verges, 3 cens, un cent demi, 5 cens, 8 cens, 4 cens et 3 cens d'héritage du à cause du trespas de Jacques FREMAULT.

Pour le relief de 11 cens un quartron et 6 cens demi quartron de terre du à cause du trespas de Pierre LEMERCHIER.

Pour le relief de 8 cens d'héritage et la moitié de relief 5 cens, 2 cens demi, 5 cens un quartron tiers, et 4 cens, 2 cens, 3 cens 3 quartrons et 2 cens d'héritage du à cause du trespas de Marguerite BAUWET, veuve de Otte DELEDICQUE.

Pour le relief de 3 cens demi d'héritage du à cause du trespas de Franchois DESREVEAUX.

Pour le relief de 3 bonnier un cent d'héritage du à cause du trespas de Jacques DECROIX.

Fresnes

Pour le relief de la moitié d'un bonnier 12 cens un quartron d'héritage du à cause du trespas de la femme de monseigneur DECOUROUBLE, seigneur Delevingne.

Pour le relief de 6 cens et la moitié de relief de 6 cens, 5 cens, 2 cens 8 verges d'héritage du à cause du trespas de Noël LETHIERS.

Royère

Pour le relief de la moitié de 6 cens, 2 cens demi, 3 cens 15 verges, 6 cens demi, 3 cens et 2 cens demi du à cause du trespas de Jehan CORNU.

Pour le relief de 4 cens de terre et 14 cens d'arrentement du à cause du trespas de César DELEBECQUE.

Pour le relief de 12 cens un quartron de lieu manoir et jardin du à cause du trespas de Florent SIMON.

Pour le relief de la moitié de 13 cens de terre et 10 cens, 3 cens de lieu manoir et 5 cens du à cause du trespas de Philippe DESREVEAUX.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief de 4 cens, 3 cens, demi bonnier 4 cens demi et le tiers de demi quartron, 3 cens 3 quartrons, 4 cens un quartron et 3 cens de terre du à cause du trespas de Philippe DESREVEAUX.

Pour le relief de 5 cens de terre du à cause du trespas de César DELEBECQUE.

Pour le relief de 6 cens de terre du à cause du trespas de Jacquemine LEFEBVRE.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief de 11 cens de terre à labeur du à cause du trespas de Philippe DESREVEAUX.

Pour le relief de 7 cens d'héritage du à cause du trespas de Jean CORNU.

CC 296-2 - 1628

ROUBAIX

Pour le relief de demi cent 3 verges d'héritage du à cause du trespas de la veuve Josse SORYS.

Pour le relief de d'un cent d'héritage et cent et demi 2 verges et encore un cent du à cause du trespas de Franchois DELEBECQUE.

Pour le relief de 2 cens d'héritage du à cause du trespas de Beltremieu LECLERCQ.

Pour la moitié du relief de 4 cens, 7 cens, 8 cens sixième de cent et 6 cens d'héritage du à cause du trespas de Michiel ALLAVAINE.

Pour le demi relief de 2 cens, 4 cens et un cent 7 verges d'héritage du à cause du trespas de la veuve Jacques FLORQUIN.

Pour le relief de la moitié de 4 cens de lieu manoir et jardin du à cause du trespas de Chrestien LECLERCQ.

Pour le relief d'un cent 13 verges de lieu manoir et jardin du à cause du trespas de Péronne DELESCLUSE, veuve de Jehan DELEBECQ.

Pour le relief de trois parts de 5 en 2 cens d'héritage et demi relief de demi quartier une verge et demie du à cause du trespas de Catherinne LEFEBVRE, veuve de Pierre FLAMENG.

Pour le demi relief de 2 cens d'arrentement du à cause du trespas de Pierre BROCQUART.

Pour le relief de 3 quartrons 20 verges et demie, 4 cens demi, 3 cens 17 verges et demie et 6 verges un quart du à cause du trespas de la veuve Jehan POLLET.

Wasquehal

Pour le relief de 2 cens d'héritage du à cause du trespas de Pierre HERICOURT.

Pour le relief de 10 cens, 9 cens, 4 cens et la moitié de relief de 22 cens, 9 cens demi et 4 verges et 2 cens un tiers d'héritage du à cause du trespas de Martin LEFEBVRE.

Pour le demi relief d'un cent d'héritage, 11 cens 7 verges et un rejet, 13 cens 3 quartrons et 72 verges d'héritage du à cause du trespas de Péronne DELESCLUSE, veuve de Jehan DELEBECQ.

Fresnes

Pour le demi relief de 10 cens demi de terre du à cause du trespas de la veuve Anthoine CASTEL.

Busquet

Pour la moitié de relief de demie cent de jardin du à cause du trespas de Pierre SAVELON.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief de 4 cens de terre et la moitié de relief de 8 cens de jardin du à cause du trespas de Rolland DUCASTILLON.

Royère

Pour le relief de 10 cens, 5 cens, 2 cens, 5 cens et 4 cens d'héritage du à cause du trespas de Nicollas DEFRATRISART.

Pour le relief de la moitié de 6 cens d'héritage du à cause du trespas de Michiel ALAVAINE.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief de 14 cens et 3 cens d'héritage du à cause du trespas de Franchois DESREVEAUX.

Pour le relief de 8 cens demi de terre du à cause du trespas de Jacques MOSNIER.

Pour le relief de 2 cens, 3 cens demi et un cent 3 quartrons d'héritage du à cause du trespas de la veuve Jehan TERRIEN.

Pour le relief de 7 cens de terre du à cause du trespas de Michiel ALAVAINE.

Pour le relief de la moitié de 3 cens un quartron du à cause du trespas de Guillaume FLORIN.

CC 296-3 - 1630

ROUBAIX

Pour le relief de 6 cens de jardin du à cause du trespas de Martin BUCQUET.

Pour la moitié de relief de 7 cens demi et plein relief d'autres 7 cens demi du à cause du trespas de de Pierronne BRACQUAVAL, femme de Cornille LEMESRE.

Pour le relief de 3 cens d'héritage du à cause du trespas de Franchois DUBUS.

Pour le demi relief de 2 cens 10 verges et 2 cens une verge du à cause du trespas de Christofle FLAMENG.

Pour le relief de 7 bonniers 14 cens d'héritage du à cause du trespas de Jacqueline DECROIX, veuve de Jehan CORDONAN.

Pour le relief de 2 cens demi, 2 cens un quartron, le tiers d'un cent et cent et demi d'héritage du à cause du trespas de Pierre DELANNOY.

Pour le relief de 3 cens demi, demi quartron de lieu manoir et jardin, du à cause du trespas de Margueritte MASQUELIN.

Pour le demi relief de 3 bonniers 7 cens 12 verges et 12 bonnier 10 cens 14 verges du à cause du trespas de Christophe FLAMENG.

Wasquehal

Pour la moitié de relief 16 cens un quartron, 2 cens demi, 11 cens 3 quartrons, 5 cens un quartron, 7 cens demi, 5 cens demi, 4 cens, 4 cens, 5 cens demi quartron, 15 cens demi, 6 cens 3 quatrons, 4 cens 3 quartrons et 4 cens demi d'héritage du à cause du trespas de Christofle FLAMENG.

Pour le relief de 4 cens et 2 cens demi d'héritage du à cause du trespas de maître Martin FRUMAULT.

Pour la moitié de relief de 4 cens, 6 cens 20 verges, 5 cens pris en 10 cens, 3 cens pris en 9 cens, 3 cens, 7 cens, un cent demi, 5 cens 23 verges, 3 cens pris en 6 cens, un cent demi pris en 3 cens 2 verges demie, 5 cens, 3 cens demi et 9 cens 3 quartrons d'héritage du à cause du trespas Pierre FRUMAULT.

Royère

Pour la moitié de relief de 5 cens demi, 6 cens, 3 cens demi et 9 cens et plein relief de 3 cens de lieu manoir et jardin du à cause du trespas de Jehan DUPRETZ.

Pour le relief de 4 cens pris en 11 cens et un cent pris en 6 cens d'héritage du à cause du trespas de Loyse LEPLAT.

Pour le relief de 2 cens, 8 cens 3 quartrons d'héritage du à cause du trespas de Agnies DESFRENNES, femme de Nicollas DUCASTELET.

Pour le demi relief des trois parts de 4 cens d'héritage et plein relief de l'autre quart du à cause du trespas de Jehan DEROENNE.

QUESNOY A TOUFFLERS

Pour le relief de 12 cens d'héritage du à cause du trespas de Marguerite MULLIER.

Pour le relief d'un bonnier 6 cens d'héritage du à cause du trespas de Marie DELAHAYE, femme d'Anthonne MOREL.

Pour le relief de demi cent d'arrentement gisant au tries du Fresnoit du à cause du trespas de maître Estienne CAUDRON.

CC 296-4 - 1631

ROUBAIX

Pour le relief de la moitié de 10 cens 22 verges demie, 6 cens, la moitié de 10 cens, 3 cens demi, la moitié de 4 cens et 16 cens demie verge, 8 cens, 7 cens, 4 cens, 8 cens demi, 9 cens et 8 cens d'héritage du à cause du trespas de Jaspart DESPLANCQUES.

Pour le relief de 12 cens d'héritage et trois maisons sur la plache de Roubaix du à cause du trespas de monseigneur DELAHAYE étant homme vivant et mourant pour l'hospital.

Pour le demi relief de 6 cens de lieu manoir et jardin du à cause du trespas de Thomas MULLIER.

Pour le relief de 17 verges et demie de lieu manoir et jardin et un cent pris en 4 cens du à cause du trespas de Thomas DELERUE.

Pour la moitié de relief de 7 cens et 5 cens demi et un quartron demi d'héritage du à cause du trespas de la veuve Otte FRUMAULT.

Wasquehal

Pour le relief de 11 cens et 12 cens 13 verges et demie d'héritage du à cause du trespas de Catherine THIBREGHIEN.

Pour la moitié de relief de demi bonnier 2 cens demi 9 verges en plusieurs pièces, de 5 cens, 4 cens et 3 cens d'héritage du à cause du trespas de la veuve Otte FRUMAULT.

Busquet

Pour la moitié de relief de 4 cens demi de terre du à cause du trespas de la veuve Otte FRUMAULT.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief de 6 cens et 4 cens de jardin du à cause du trespas de Jehan QUEVALET.

A.C. Roubaix - CC 297 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1632-1635

CC 297-1 - 1632

Roubaix

Pour le demi relief de 7 cens et 5 cens demi un quartron et demi du à cause du trespas de Marcq BROCART.

Pour le relief de la moitié de 12 cens du à cause du trespas de Jehan LECLERCQ.

Pour le relief de 14 cens 11 verges, 7 cens 5 verges, 8 cens 20 verges, 12 cens et 2 cens d'héritage du à cause du trespas de Gilles LOCQUIFFIER.

Pour le relief d'un bonnier 14 cens 6 verges d'héritage gisant à Dottignies du à cause du trespas de Margueritte FLAMENG, veuve de Jacques MALFAICT.

Wasquehal

Pour le relief de 8 cens de terre du à cause du trespas de Georges CARLIER.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief de 4 cens et 4 cens de terre du à cause du trespas de Jehan DELEPLANCQUE.

Pour le relief de 4 cens de jardin du à cause du trespas de Jehan QUEVALET.

Quesnoy à Toufflers

Pour le relief de 12 cens d'héritage du à cause du trespas d'Anthoine ALAVAINE.

Pour le relief de 8 cens demi d'héritage du à cause du trespas de Jacques MALFAICT.

Pour le relief de 4 cens demi d'héritage du à cause du trespas de Jehan DELEPLANCQ.

CC 297-2 - 1633

Roubaix

Pour le relief d'une maison faisant le toucquet de la place de Roubaix du à cause du trespas de Josse CLARISSE.

Pour le relief d'une maison faisant le toucquet de la place du dit Roubaix du à cause du trespas de messire Hughes CLARISSE.

Pour le demi relief de 6 cens 19 verges, 7 cens, 7 cens, un cent ..... verges et 7 cens d'héritage du à cause du trespas de Marie DECOURCHELLES, veuve de Walleran MATHON.

Pour le relief d'un quartron d'héritage du à cause du trespas d'Eustase BRACQUEVAL.

Pour le relief de la moitié de 8 cens demi, 4 cens, 5 cens 15 verges un quart, 7 cens d'héritage du à cause du trespas de Robert LEZY.

Pour le relief de la moitié de 4 cens de lieu manoir et jardin du à cause du trespas de Margueritte FAUVARCQUE.

Pour le relief de 3 cens 14 verges d'héritage du à cause du trespas de Pierre LECOMTE.

Pour le relief d'un cent demi quartron et la moitié de 7 cens d'héritage du à cause du trespas d'Antoine LECOMTE.

Pour le relief d'un cent de lieu manoir et jardin du à cause du trespas de Charles LECOMTE.

Pour le demi relief de 7 cens 3 quartrons et de 11 cens demi d'héritage du à cause du trespas de Jehan BAYART.

Wasquehal

Pour le relief de la moitié de 13 cens, 3 cens, 8 cens d'héritage du à cause du trespas de Guillebert FLAMENG.

Pour le relief de la moitié de 3 cens demi d'héritage et 15 verges du à cause du trespas de Jehan BOUSSEMARRE.

Quesnoy à Toufflers

Pour le relief de 5 cens, 3 cens et 2 cens demi d'héritage du à cause du trespas d'Anthoine FLORCQUIN.

Pour le relief de la moitié de 8 cens 15 verges, 6 cens et 3 cens d'héritage du à cause du trespas de la veuve Guillame FLORCQUIN.

CC 297-3 - 1634

Roubaix

Pour la moitié du relief de messire Hughes CLARISSE comme responsible de l'hospital du dit Roubaix, ayant fait donation au dit hospital de l'autre moitié.

Pour la moitié du relief de 15 cens 4 verges d'héritage du à cause du trespas de Cornille LEMESRE.

Pour le relief de la moitié de 5 cens et 6 cens 3 quartrons du à cause du trespas de Jehan HESPEL.

Pour le relief de la moitié de 9 cens 3 quartrons, 11 cens, 5 cens 2 verges demie, 4 cens, un cent 5 quartrons, un cent et 6 cens du à cause du trespas de maître Hippolite PETITPAS.

Pour le relief de 14 cens 20 verges, un rejet et 2 cens d'héritage du à cause du trespas du dit Hippolite PETITPAS.

Pour le relief de demi cent, un cent et demi, 6 cens demi, 2 cens et le tiers de demi cent d'héritage du à cause du trespas de Jehan LECLERCQ.

Pour le relief de 9 cens demi d'héritage du à cause du trespas de Guillaume BLOME.

Pour le relief de la moitié d'un bonnier 12 cens, la moitié d'un bonnier 4 cens du à cause du trespas de Josse DELERUE.

Pour le relief de 9 cens demi d'héritage du à cause du trespas d'Andrieu BLOME.

Pour le demi relief de 3 cens de terre du à cause du trespas de Jehan DUTHOIT.

Busquet

Pour le relief de la moitié de 5 cens 5 verges, 7 cens et 4 cens d'héritage du à cause du trespas de Jacques FLORIN.

Fresnes

Pour le relief de 14 cens, 2 cens et 4 cens demi d'héritage du à cause du trespas de maître Hippolite PETITPAS.

Royère

Pour le relief de 8 cens, 9 cens, 3 cens, 2 cens un quartron et 3 cens demi quartron du à cause du trespas de Flouren FLORCQUIN.

Quesnoy à Toufflers

Pour le relief de 6 cens d'héritage du à cause du trespas d'Antoine WAINEL.

Pour le relief de 4 cens de lieu manoir et jardin du à cause du trespas de Jacques DELEDORPE.

Pour le relief de 4 cens, 5 cens 3 quartrons, 9 cens et 3 cens d'héritage du à cause du trespas de Gilles LECLERCQ.

Pour le relief de 14 cens de terre du à cause du trespas de Lion DELERUE.

Pour le relief de 4 cens demi de terre du à cause du trespas de DESMILESCAMP.

Pour le relief de 2 cens demi et le tiers d'un cent du à cause du trespas de Gilles GAPPAN.

Pour le relief de 6 cens, 7 cens 18 verges, 7 cens, 3 cens demi et 5 cens du à cause du trespas de Flouren FLORCQUIN.

Pour le relief de 10 cens de terre du à cause du trespas de Steven (?) DEBEAUCARNE.

CC 297-4 - 1635

Roubaix

Pour le demi relief d'un cent et demi et cent 18 verges, un quartron et demi du à cause du trespas de Jehan DELEAUCOURT.

Pour le relief du fief de la portion de la disme de Roncq appartenant à la chapelle de l'Orrette en Lille du à cause du trespas de maître Pierre DEMONCHEAUX, responsible.

Pour le relief de 3 cens 4 verges pris en 6 cens 4 verges, et un cent pris en 2 cens, demi relief de 3 cens pris de dits 6 cens 4 verges et un cent pris des dits 2 cens du à cause du trespas de Marie MOUTON.

Pour le relief de 4 cens, 4 cens et 11 cens demi de terre du à cause du trespas de Marie LOCQUIFFIER.

Wasquehal

Pour le relief de 2 cens un quartron et 3 cens deux tiers de jardinage du à cause du trespas de Pasquier GADENNE.

Pour le relief de 20 cens et le tiers de cent, et de 2 cens de pret demi d'héritage du à cause du trespas de monsieur DELAOULTRE.

Pour le demi relief de 4 cens 10 verges et 10 cens 9 verges d'héritage du à cause du trespas de Michiel CATTEL.

Pour le relief du tiers de 9 cens et 10 cens d'héritage du à cause du trespas de Marie LEFEBVRE.

Busquet

Pour le relief de 8 cens 5 verges d'héritage du à cause du trespas de Marie LOCQUIFFIER, veuve de Jehan LECLERCQ.

Pour le demi relief de 12 cens d'héritage du à cause du trespas de Jehan DELEAUCOURT.

Fresnes

Pour le relief de la moitié de 12 cens, 5 cens, un cent et 2 cens 8 verges de terre du à cause du trespas de Noël LETHIELT.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief de 4 cens et 12 cens d'héritage du à cause du trespas de Simon LEMERCHIER.

Pour le relief de 4 bonniers et 2 cens d'héritage du à cause du trespas de Franchois GHESCIERE.

Royère

Pour le relief de 5 cens d'héritage du à cause du trespas de Simon LEMERCHIER.

Pour le relief de 8 cens et 9 cens d'héritage du à cause du trespas d'Anne LEMERCHIER.

Quesnoy à Toufflers

Pour le relief de 3 cens d'héritage du à cause du trespas de Marie SARDON, femme de Pierre DESREVEAULX.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief de 5 cens, 2 cens demi 5 verges d'héritage du à cause du trespas d'Anne DUBRUISLE, veuve de Jehan DELEROENNE.

Pour le relief de 8 cens d'héritage du à cause du trespas de Simon LEMERCHIER.

A.C. Roubaix - CC 298 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1637-1644

CC 298-1 - 1637

Roubaix

Pour le demi relief de 2 cens et d'autres 2 cens demi d'héritage du à cause du trespas de Jean DELESPAULT, en son vivant lieutenant du dit Roubaix.

Pour le relief d'un cent pris en 2 cens 14 verges du à cause du trespas d'Estienne VANREUST.

Pour le relief de demi cent d'arrentement pris en 2 cens 14 verges du à cause du trespas de Pierre VANREUST.

Pour le demi relief de 2 cens d'arrentement du à cause du trespas de Catherine DELESPAULT, veuve de Jean FLAMENG.

Pour le demi relief de 2 cens de jardin et manoir du à cause du trespas de Margueritte ROUSSEL, veuve de Pacquié FAUVARCQ.

Pour le relief d'un cent pris en 6 cens 15 verges et 5 cens de jardin, sur 8 cens pris en un bonnier, sur un cent 11 verges et tiers d'une, 9 cens 6 verges, 8 cens, la moitié de 3 cens et demi, 4 cens une verge, 9 cens, 3 cens, 7 cens, 3 cens, 2 cens 3 quartrons, 10 cens, 14 cens et 2 cens pris en 4 cens du à cause du trespas de Jehan LEPERS.

Pour le demi relief de 4 cens de lieu manoir et jardin du à cause du trespas de Guillaume DUBOIS.

Pour le relief de 8 cens pris en un bonnier du à cause du trespas de Lambert POLLET.

Pour le relief de 3 cens et demi de terre à labeur du à cause du trespas Abraham DESPLANCQ.

Item à cause du trespas du dit Abraham DESPLANCQ pour le relief de 6 cens de terre à labeur, pour le relief de 6 cens et un quartron du à cause du dit trespas.

Pour le relief de 4 grandes verges pris en 4 cens et demi du à cause du trespas de Pierre SAVELON.

Pour le relief de 2 bonniers du fief de Courchelle en portion de pourcelet du à cause du trespas de Franchois CORDONNIER.

Pour le demi relief d'un cent d'arrentement du à cause du trespas de Jacques BOURGHOIS.

Pour le demi relief d'un quart de cent d'arrentement du à cause du trespas de Pierre POLLET.

Pour le relief d'une verge et demie d'arrentement du à cause du trespas de Matias ROBERT.

Pour le relief d'un cent et demi quartron pris en 5 cens du à cause du trespas d'Arnoul MIROUL.

Pour le relief de 2 cens pris en 4 cens, sur un bonnier 7 cens 9 verges pris en plusieurs pièces du à cause du trespas de Jacques LECOMPTE.

Wasquehal

Pour le demi relief de 9 cens et un quartron du à cause du trespas de Jean LECOMTE.

Item pour le demi relief de 10 cens de jardin du à cause du trespas du dit Jean LECOMTE.

Pour le relief de 2 cens et 2 cens et demi du à cause du trespas de Philippe FLAMENG.

Item pour le relief de 4 cens du à cause du trespas de Philippe FLAMENG.

Item pour le relief de 10 cens et odem du à cause du trespas du dit Philippe.

Pour le relief de 10 cens du à cause du trespas d'Isabeau DELOBEL.

Royère

Pour le relief de 2 cens 3 verges du à cause du trespas de Franchois HOSCEDE.

Pour le demi relief de huit en 7 cens 18 verges du à cause du trespas de Gilles MARSY.

Pour le relief de 24 cens, 2 cens, les deux parts d'un cent, demi bonnier moins le tiers d'un cent, et 8 cens une verge, 2 cens et 2 cens 17 verges, 5 cens 2 verges, 4 cens, 16 cens deux tiers de cent, 9 cens, le tiers de 10 cens, 9 cens demi, sur la moitié de 5 cens et de 16 cens demi, sur 8 cens du à cause du trespas de Michel LESCHEVIN.

CC 298-2 - 1638

Roubaix

Pour le demi relief de 5 cens et demi de jardin du à cause du trespas de la veuve Victor LOCQUIFFIER.

Pour le relief d'un cent d'arrentement du à cause du trespas de la dite veuve.

Pour le relief d'un tiers de 5 bonniers 4 cens 17 verges demie d'héritage du à cause du trespas de maître Franchois BRAEM.

Wasquehal

Pour le relief d'un tiers de 6 cens 3 quartrons d'héritage du à cause du trespas de maître Franchois BRAEM.

Pour le relief d'un cent de terre du à cause du trespas de Pierre DECROIX, seigneur Doyembourg

Pour le relief de 12 cens, 4 cens sixième de cent, 33 cens, 10 cens un quartron et 12 cens un quartron du à cause du trespas du dit seigneur Doyembourg.

Pour le demi relief de 3 cens demi du à cause du trespas de Jean LECONTE.

Pour le relief de 6 cens 3 quartrons d'héritage et autres 3 cens un quartron du à cause du trespas de la veuve Jacques LEURIDAN.

Pour le relief de 8 verges et un quart d'arrentement du à cause du trespas de Mathyas LECLERCQ.

CC 298-3 - 1639

Roubaix

Pour le demi relief de 4 grandes verges de jardin du à cause du trespas de Pierre SAVELON.

Pour le relief d'un cent 8 verges d'arrentement du à cause du trespas de Guillame DELECROIX.

Pour le relief des deux tiers de cent d'arrentement du à cause du trespas de Pierre DUPIRE, dit Lieunart.

Pour le relief d'un cent et 6 verges trois quarts des dits arrentements du à cause du trespas de la veuve Charles BOURGHOIS.

Wasquehal

Pour le demi relief de 2 cens, 9 cens 10 verges petites et 7 cens 11 verges du à cause du trespas de Martin LECONTE.

Fief du Bois à Néchin

Pour le demi relief de 8 cens d'héritage du à cause du trespas d'Allard VISART.

Quesnoy à Toufflers

Pour le relief de 3 cens d'héritage du à cause du trespas de Jaspart LEPERS.

CC 298-4 - 1644

Roubaix

Pour le relief d'un quartron et demi d'héritage du à cause du trespas de Martin FREMAULT, advenu pendant l'an de ce compte.

Wasquehal

Pour le relief d'un huitième de demi bonnier, 6 cens et demi, 18 verges petites du par le trespas de Philippotte FREMAULT.

Pour le relief de 14 cens de terre à labeur du à cause du trespas de Jean WASTEL.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief du tiers de 2 bonniers et 8 cens de terre à terrage et tenus de la seigneurie de Lobel à Néchin du à cause du trespas de la veuve Jean DUMORTIER.

Quesnoy à Toufflers

Pour le relief du à cause du trespas du docteur POLAINCAUVE par la moitié de 5 cens, 3 cens et 16 cens d'héritage.

Pour le relief du à cause du trespas de Pierre DESFRESNES par 2 cens d'héritage.

Royère

Pour le relief du à cause du trespas de la veuve Jean DURET par 5 cens et 13 cens d'héritage moins le tiers d'un cent.

A.C. Roubaix - CC 299 - Comptes de la seigneurie de Roubaix de 1645-1648

CC 299-1 - 1645

Roubaix

Pour le relief de 18 verges de long et de large d'héritage du à cause du trespas de Jean CASTEL, en son vivant censier de Lahaize au dit Roubaix advenu pendant le terme de ce compte.

Pour le demi relief de 10 verges et demi quartron d'arrentement à cause du trespas de la femme Pierre MULLIER advenu ..... (blanc).

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief de 5 cens demi d'héritage pris en 11 cens advenu par le trespas de maître Adrien DESREVEAULX.

CC 299-2 - 1646

Néant

CC 299-3 - 1647

Néant

CC 299-4 - 1648

Roubaix

Pour le relief de 13 verges de manoir et jardin et un cent demi quartron une verge aussi lieu manoir et jardin du à cause du trespas de Thomas ROUZÉ, demeurant à Roubaix.

Pour le relief d'un cent et demi de lieu manoir et jardin ou environ du à cause du trespas de Jean LORFEBVRE, en son vivant brasseur à Roubaix.

Pour le relief d'une partie de sept d'un lieu manoir et jardin contenant 2 cens et demi du à cause du trespas de Yolente DUJARDIN, de Roubaix.

Pour le relief .... (acte endommagé) du à cause du trespas de Philippe DELEBECQUE, demeurant à Roubaix.

Pour le relief de 12 cens ou environ, 4 cens, un cent un quartron 10 verges et demi cent d'héritage du à cause du trespas de Pierre FLAMENG, demeurant à Roubaix.

Pour le relief de 4 cens de lieu manoir et jardin du à cause du trespas de Josse LEZAIRE, de Roubaix.

Pour le relief d'un quartron de lieu manoir et jardin du à cause du trespas de Pierre DELESPAULT, laisné, de Roubaix.

Pour le relief ..... (acte endommagé) du à cause du trespas de Pierre FLORCQUIN, laisné, de Roubaix.

Pour le relief d'un quartron de lieu manoir et jardin pris en 9 cens et le tiers d'un quartron du à cause du trespas de Pierre DELEPLANCQUE.

Pour le relief de demi cent et le tiers d'un cent de lieu manoir et jardin et un quartron pris en 8 cens du à cause du trespas de Gilles FLORCQUIN, dit Dure Teste, de Roubaix.

Wasquehal

Pour le relief de 5 cens une verge et 4 cens 4 verges d'héritage du à cause du trespas de Margheritte DELEBECQUE.

Pour le relief de 2 cens de terre à labeur pris en 22 cens contre les héritiers de Mahieu BONTE, de Marcq du à cause du trespas de la femme de Jean BONTE, de Wambrechies.

Pour le relief de 5 cens de terre à labeur du à cause du trespas de Charles FERRET, de Roubaix.

Fief du Bois à Néchin

Pour le relief du par le trespas de Jacques DESFRENNES sur 4 cens 4 verges, 5 cens demi et 2 cens d'héritage.

Pour le relief du par le trespas de Jenne DELERUE, femme à Robert ..... (blanc) sur 8 cens.

Quesnoy à Toufflers

Pour le relief de 4 cens de terre à labeur du à cause du de Pasquier DUMOULIN.

Pour le relief de 4 cens de lieu manoir et jardin du à cause du trespas d'Anthoine DECOTTIGNIES, de Néchin.

Pour le relief du à cause de la cinquième part de 10 cens d'héritage du à cause du trespas d'Evrard PLOUCQUET.

Pour le relief d'un troisième de 5 cens d'héritage du à cause du trespas de Pierre VISART.

Pour le relief de 4 cens qui est un tiers de 12 cens du à cause du trespas de Catherine POULLAIN, veuve de Gérard LECONTE.

CC bis 3-1 - 1545

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Jehan DESCAMPS, dit le Monnier à Jehan DELANNOY, monnier d'un cent de jardin pris en 4 cens, desquels 4 cens le dit acheteur en a pareil acquis un pareil cent.

Du vendaige fait par Thomas JAPPAM et Elizabeth HAROULT, sa femme, demeurant à la Chappelle en Pevele à Arnoul DELECAMBRE de la moitié d'un bonnier de terre à labeur gisant au dimaige de Ronchin à prendre allencontre de Guillame VINCQUE a qui appartient l'autre moitié.

Du vendaige fait par Guillame DESPLANCQ, dit Merlin, fils de feu Jehan, demeurant à Grandglize en Haynault à Jehan DESPLANCQ, dit de Barges de 4 cens demi de terre à labeur ou environ.

Du vendaige fait par le dit Willame DESPLANCQUES à Oste MACQUET d'un cent et demi de jardin pris en 6 cens 20 verges, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à Fontenoit.

Du vendaige fait par Pierre DESMULIERS et Jehenne DESPLANCQUES, sa femme, fille de feu Guillebert à Anthoine DELECROIX d'un bonnier et demi de terre à labeur ou environ en quatre pièces, ci-comme l'une contenant 10 cens demi, la seconde de 6 cens 5 verges, la tierche contenant 3 cens demi et 4 cens.

Du vendaige fait par Thomas et Jehan DEFFONTAINES, frères, en leur noms, Arnoul DUTRONQUOIT, procureur de Marguerite DEFFONTAINES, sa femme, Thomas LEMONNIER et Jehenne DEFFONTAINES, sa femme et Jehan SAFRES (?) et Rictrude DEFFONTAINES, sa femme à Jehan BURETTE, fils de feu Allard, demeurant à Mons en Baroeul, paroisse de Fives de la huitième part de 4 cens de terre à labeur

Du vendaige fait par Estienne DELEPLANCQUE et Jehenne THIBREGHIEN, sa femme à Jehan DELEFARVACQUE de 5 cens de terre de nouveau mis à usage de jardin pris en 10 cens. Repris par Jehan POLLET, cousin germain du dit vendeur et présentement reconnu par l'acheteur.

Du vendaige fait par Wallerand DUPONT et Guillemette DELATTRE, sa femme, demeurant à Ascq à Mahieu ERNEQUIN, fils de feu Jehan, demeurant à Hem de 3 cens de terre à labeur gisant à Hem, tenant au chemin de la fosse de la Leuvrie menant de Roubaix à Lempempont.

Du vendaige fait par Oste MACQUET et Leurenche DUBOIS, sa femme, fille de Gadrin de tout tel droit part portion et action qui peut être succédé à la dite Leurenche par le trespas de Margueritte MASUREL, qui fut sa mère contenant en jardin et héritage un cent un quartron et le tiers d'un quartron, tenant au chemin menant de Baustihart à Fontenoit.

Du vendaige fait par Loys DESCAMPS, bonnetier et Jacquemine LEPLAT, veuve de Martin FIS, demeurant en la paroisse de Marquette de 20 cens de terre en jardinage gisant au dit Marquette, tenant au grand chemin Dippre vers le pont de Marquette, d'autre au chemin menant du dit grand chemin Dippre au chemin de Bruges.

Du vendaige fait par Philippe POLLET, fils de Gilles, demeurant à Roubaix à Gilles POLLET, son père de tout tel droit part portion et action qui lui était succédé et échu par le trespas de feue Jehenne DUBOS, sa mère et qui lui polra escheix par le trespas du dit Gilles POLLET, acheteur, son père en un lieu manoir et jardin contenant en grandeur 3 cens 17 verges demie d'héritage, tenant au chemin de Fourquencroix à la grande rue du sépulcre et au grand pret.

Du vendaige fait par Allard PREVOST, fils de feu Jehan et damoiselle Jehenne LAMOI, qui fut sa femme à Guillame PETITPAS de 28 cens demi de terre à labeur gisant du dismage de Fives, vers le faubourg de la porte Saint Saulveur et à la motte Thomas.

Du vendaige fait par Guillebert DESPLANCQUES, dit Merlin à Jehan DESPLANCQUES, son frère au siège de la gouvernance à Lille de 7 cens de terre à labeur.

Du vendaige fait par Jehan LECLERCQ, fils de feu Anthonne à Quintin DELECOELLERIE d'un rejet et flégard et rive d'un chemin commençant à la porte du lieu manoir qui fut au dit Anthonne LECLERCQ en allant au long du dit chemin et jardin jusqu'à l'héritage et ruelle qui fut Léon MEURISSE et à présent à Nicolas LECLERCQ par achat.

Du vendaige fait par Loys DESCAMPS, bonnetier à Jehan DUVRELIEX d'un fief et flégard contenant 370 pieds ou environ allant oultre le pouchelet vers la Marque et tenant au chemin Dippre.

Lobel

Du vendaige fait par Jehan DELEFONTAINE et Ysabeau DUTRIEZ, sa femme à Jehan DUTRIEZ de demi cent de jardin pris en ..... (blanc), haboutant au triez de devant le Castillon.

Du vendaige fait par ..... (blanc) au dit Joachin DUTRIEZ de demi cent de jardin pris en ..... (blanc) et un cent demi quartron de terre à labeur arrentement, haboutant au chemin qui maisne vers le Castillon.

Du vendaige fait par les dits Jehan DELEFONTAINE et Ysabeau DUTRIEZ à Joachin DUTRIEZ d'un cent et demi de jardin pris en ..... (blanc), dessus dits.

Du vendaige fait par le dit Jehan DUTRIEZ, Allard DUTRIEZ et Catherine DUTRIEZ, femme à Jehan CARETTE à Jehan DUCASTILLON de 3 cens 3 quartrons de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de Néchin au Castillon.

Du vendaige fait par Franchois POLLET, fils de feu Thomas à Franche PARENT de 2 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de le Croix vers Leers.

Du vendaige fait par Bauduin GAUDIN à Jehan COLLART de 6 cens de jardin pris au lieu de l'on dit Bracqueval.

Du vendaige fait par Jehenne DUTRIEZ, demeurant à Lille à Joachin DUTRIEZ, son frère d'un quartier de jardin pris au lieu qui fut Jehan DUTRIEZ et de 3 quartrons pris en 4 cens, tenant au chemin qui maisne du Castillon à Leers et d'un cent et demi et demi quartron de terre à labeur pris au jardin Cotin, tenant au chemin qui maisne du Castillon vers Lannoy.

Du vendaige fait par ..... (blanc) à Pierre BRACQUAVAL de 4 cens de terre à labeur, tenant au jardin du molin de Néchin appartenant à monseigneur de Mouscron, le dit vendaige fait pour la carite à coutume du pays.

Du vendaige fait par Gilles PREVOST à Marguerite LIBERT, veuve de Jehan FARVACQUES de demi bonnier de terre à labeur, tenant au chemin qui maisne du Tilleul à Lannoy.

Du vendaige fait par Jacques DESCAMPS, fils de Jehan à Willame MULIER, fils de feu Blaze d'un lieu manoir contenant 2 cens d'arrentement et héritage gisant au dit Roubaix, tenu de la seigneurie du dit lieu, tenant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois.

CC bis 3-2 - 1546

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Pasquier ROUSSEL et Ysabeau ROUSSEL, sa femme à Jacques SALEMBIER et Hermine ROUSSEL, sa femme, icelles du sournom ROUSSEL, filles de défunts Jehan ROUSSEL et Marie DELESCLUZE à Pierre LOCQUIFFIER, fils de feu Jehan, demeurant à Roubaix de six parts les deux d'un lieu manoir contenant ..... (blanc) d'héritage ou environ tenant au grand chemin de Roubaix et au chemin de la brasserie.

Du vendaige fait par Allard DEGREMAUPONT et Jacquemine DUBOIS, sa femme, fille de Gadrin à Anthoine DUBOIS, fils de feu Pierre du tiers et quatrième tel droit part portion et action qu'il auroit etre venu, succédé et échu à la dite Jacquemine DUBOIS par le trespas de Marguerite MASUREL, qui fut sa mère, en son temps femme au dit Gadrin en 3 cens 3 quartrons demi moins le tiers un cent un quartron et le tiers de demi quartron abordant au chemin qui maisne du Bettihart à Fontenoit.

Du vendaige fait par Jacques DUPONT, demeurant à Roubaix à Robert VANREUST, fils de Robert de deux lieux manoirs et 3 cens et demi quartron de jardin haboutant sur la rue Saint-Georges et tenant le long de le rue de Lhommelet.

Du vendaige fait par Péronne ESTOCQUART, veuve de Jehan LEBOURGOIS à Jehan LEURIDAN d'un lieu manoir contenant parmi jardin deux tiers de cent d'héritage confrontant à la grand rue.

Du vendaige fait par Marie PLOUCQUET, veuve d'Anthonne LECLERCQ pour autant que touchier luy peult et Jehan LECLERCQ, son fils à Willame VERIN, demeurant à Tourcoing de 10 cens demi de terre labourable gisant en la paroisse de Hem tenant au chemin qui maisne de Mauffet à Lampempont.

Du vendaige fait par Gilles LEVUEULE et Jehenne NIFFLE, sa femme, demeurant à Saint-Genois à Pierre ROHART, demeurant à Helchin d'un cent 8 verges de terre labourable pris en 10 cens contre le dit Pierre acheteur gisant à Dottignies.

Du vendaige fait par Willame MULIER à sire Jehan DESCAMPS, prêtre, demeurant à Roubaix d'un lieu manoir contenant 2 cens de jardin arrentement gisant à Roubaix, tenant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet.

Du vendaige fait par Gilles PREVOST et Catherine LEBOURGOIS, sa femme à Pierre BONENFFANT, fils de Pierre d'un cent et le tiers d'un cent de jardin pris en 4 cens, dont le reste du dit 4 cens appartient au dit acheteur à cause de sa femme par partage.

Du vendaige fait par Baulduin DESCAMPS, Jehenne et Chonnette DEBEAUCARNE dit Loir, sœurs, filles de Guillame, demeurant à Lille à Thomas LEROUX, marchand, demeurant à Lille d'un lieu manoir, grange, étable et aussi édifices contenant ci-comme en lieu manoir et jardinage 12 cens d'héritage et 2 cens de terre à labeur à usance de pret ou environ séant en la rue de le Louvière, paroisse de Fives. Le dit lieu

manoir et héritage appartenant au dit Baulduin DESCAMPS allencontre des dits Jehenne et Chonnette DEBEAUCARNE.

Du vendaige fait par Anthonne PARISIS et Catherine DEBUISNES, sa femme à Jehan DELERUE et Jehan DEBUISNES, ci-comme au dit DELERUE 6 cens de terre labourable tenant au chemin qui maisne du molin de Roubaix au pont Beaumont et au dit DEBUISNES 5 cens aussi à labeur.

Du vendaige fait par Gilles GROULLON et Guilleberde CLAPEDE, sa femme, Pasquier et Hacquinot GHESQUIERE, frères, enfants de Jehan et d'Ysabeau CLAPEDE et Jehenne DESCAMPS, fille de Jehan qu'il a eu de défunte Catherine CLAPEDE à Olive DELESPIERE, veuve de Blaze MULIER, à savoir le dit GROULLON et sa femme de la moitié d'un lieu manoir contenant 2 cens d'arrentement et les cinq parts de l'autre moitié du dit lieu et héritage et les dits du sournom GHESQUIERE et la dite Jehenne DESCAMPS les deux autres parts en la dite moitié du dit arrentement, icelle Jehenne faisant une part contre les dits GHESQUIERE, le dit lieu et héritage tenant aux terres de le Gobrie et au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois à Fourquencroix.

Du vendaige fait par Olive DELESPIERRE, veuve de Blaze MULIER pour autant que touchiex luy peult et Jehan DELESPIERRE, fils de feu Jacques à Willame DELESPIERRE, frère du dit Jehan, demeurant à Hem de 8 cens de terre à labeur pris en un bonnier d'héritage ou environ gisant à Hem en la cousture de Ribaubus.

Du vendaige fait par Pierre MASUREL et Catherine DESPLANCQUES, sa femme, demeurant à Tourcoing à Pierre DESPLANCQUES, fils de feu Guillebert de 5 cens de jardin et héritage ou environ gisant en la paroisse de Roubaix, tenant au chemin qui maisne Lhommelet au Bois à Fourquencroix.

Du vendaige fait par Michiel DELETOMBE, Nicolas DERAT et Jehenne DELETOMBE, sa femme, Marc LEROUGE et Catherine DELETOMBE, sa femme, iceux du sournom DELETOMBE, frère et sœurs, enfants et héritiers de défunts Henry et Catherine POLLET à Anthonne DEBUISNES d'un lieu manoir contenant 4 cens 6 verges de jardin et héritage ou environ, tenant au chemin qui maisne de l'église du dit Roubaix à Fontenoit.

Du vendaige fait par Philippe MIROUL à Philippe DUPIRE, marissal de 7 cens de jardin tenant au chemin qui maisne du petit Quennoy au Molin.

Du vendaige fait par Jehenne CARETTE, veuve de Lambert POLLET, Jehan, Guillebert, Pierchon, Pasquier, Lambin, Philippotte, Magdelaine et Philippotte POLLET, frères et sœurs, enfants du dit défunt Lambert et de la dite Jehenne CARETTE à Bernard DESMULIERS d'un lieu manoir contenant 2 cens d'héritage arrentement, tenant au chemin qui maisne de Fourquencroix à l'église

Du vendaige fait par Gilles PREVOST et Catherine LEBOURGEOIS à Jehan LORFEBVRE, demeurant à Roubaix de 2 cens et un tiers de cent de terre pris en 7 cens ou environ.

Du vendaige fait par Pierre SEGARD, Philippe DUBOIS et Ysabeau SEGARD, sa femme, fille du dit Pierre à Willame DESMULIERS, fils de Pierre, d'un lieu manoir et jardin au dit Pierre appartenant contenant 2 cens d'arrentement ou environ, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois à Fourquencroix, tenant aux terres de le Gobrie.

Du vendaige fait par Jehan QUEVALET, fils de Jehan à Mandin et Gilles QUEVALET et Jehan LECLERCQ de 4 cens et demi de jardin, tenant au chemin qui maisne de Néchin à Estaimbourg.

Du vendaige fait par Jehan DELEPLANCQUE à Jacques COULLON de 7 cens et demi de terre à labeur.

Du vendaige fait par Philippe DELESCLUZE à Jacques LEMAISTRE, marissal d'un cent et un quartron d'héritage ou environ gisant en la grand rue, devant la chapelle du Sépulchre, tenant du long à la rue Pottier.

CC bis 3-6 - 1547

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Gilles LERNOULD et Peronne LEHOUC, sa femme, Pierre SALEMBIER et Jehenne LEHOUC, sa femme, demeurant ci-comme le dit LERNOULD à Fives et le dit SALEMBIER et sa femme à Mons en Baroeul, paroisse de Fives à Jehan DUVRELIER, fils de feu Jacques, brasseur et laboureur, demeurant à Marquette des deux tiers de 5 cens de terre à labeur, item les deux tiers d'un cent et demi de terre labourable pris en 7 cens, item les deux tiers de 6 cens de jardin ou environ, haboutant au chemin qui maisne de le Croix de Marquette au pont Decolles.

Du don d'entre-vif fait par damoiselle Jehenne DUPRET, veuve de Jehan DECROIX à Jehenne DELANNOY, fille maisniere de Martin DELANNOY, escuyer, son neveu de tout un lieu manoir contenant 2 cens de jardin et héritage gisant à Roubaix, naguère acquis par la donnatresse à Oste DELETOMBE, confrontant sur le grand rue de Roubaix.

Du vendaige fait par Jacques et Mahieu BREUSE, frères, enfants de feu Jehan et Chatherine AGACHE à Pierre DUPRET de la huitième part de huit de tout tel droit part portion et action qu'ils auraient en un lieu manoir contenant 2 cens et demi de jardin et héritage ou environ à eux succédé et échu par le trespas du dit Jehan BREUSE, leur père que par le trespas de Jehan BREUSE, leur grand-père.

Du vendaige fait par Jehan HOCHEPIED et Jehenne DEGAND, sa femme, demeurant à Sailly à Jehan DESREVEAULX, demeurant à Ronchin de 7 cens demi de terre ahanable ou environ gisant au dit Ronchin.

Du vendaige fait par Oste BEGHIN, prêtre, demeurant à Lille et Thibault BEGHIN, demeurant à Bruges à Jehan DUGARDIN, fils de Bertrand de 17 cens 5 verges et demie de terre à labeur pris en une masse de terre contenant 22 cens 24 verges ou environ gisant à Ronchin.

Du vendaige fait par Martin et Pierre BREUSE, Jehan BRUNNIN et Gillette BREUSE, sa femme et Martin BREUSE, iceux du sournom BREUZE, frères et sœur, enfants de défunts Jehan BREUSE et Jacquemine DUCOULEMBIER à Gilles DUPRET, fils de feu Pierre des six parts de huit de tout un lieu manoir et héritage à eux échu par les trépas de leurs dits feus père et mère contenant 2 cens demi de jardin, tenant au bois du Trinchon et confrontant sur la rue Saint-Georges.

Du vendaige fait par Liévin DELESPAU à Lambert VANREUST, fils de Robert d'un lieu manoir contenant 8 cens de jardin tenant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois à Lhommelet Dupire.

Du vendaige fait par Charles CUDON et Margueritte DELEFOSSE, sa femme à Pasquier DESREVEAULX de 4 cens de terre labourable séant à Ronchin, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Fretin et au grand chemin qui maisne du dit Ronchin à Lille.

Du vendaige fait par Jehenne LIBERT, veuve de Pierre DESMAISTRES, demeurant à Tourcoing à Margueritte LIBERT, veuve de Jehan FARVACQUES de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens d'héritage pris en 18 cens ou environ gisant à Roubaix, tenant au triez du Fontenoit.

Du vendaige fait par Charles LECLERCQ et Jehenne ROUSSEL, sa femme, Jehan DEJONVILLE et Jacqueline ROUSSEL, sa femme à Grard LIBERT des deux parts de six parts d'un lieu manoir contenant un cent de jardin un quart de verge ou environ tenant au grand jardin et au chemin menant de le Grand Rue de Roubaix à le Brasserie.

Du vendaige fait par Jehan et Jacques CHUFFART, frères, enfants et héritiers de feu Jehan, demeurant le dit Jehan à Gruson et le dit Jacques à Ennevelin à Jacques DUREZ, fils de feu Jehan, demeurant à Ronchin de 2 cens demi de terre à labeur gisant au dit Ronchin, tenant à la piedsente qui maisne du molin de Lesquin à Lille.

Du vendaige fait par Gilles HESPEL, fils de défunts Jehan et Jacquemine DESTOMBES, demeurant à Anvers à Jehan LEFEBVRE, fils de Nicolas, demeurant à Roubaix de la moitié de tout tel droit part portion et action qu'il aurait en un lieu manoir contenant 4 cens de jardin et arrentement à lui échu par les trépas de ses père et mère, tenant au chemin de le Gobrie.

Du vendaige fait par Jacques DUGARDIN à maître Pierre DUCROCQ d'un lieu manoir contenant 7 verges et demie et demi quart de verge d'héritage séant sur la marchié et plache de Roubaix.

Du vendaige fait par Gilles DELEBECQUE à Pierre DUGARDIN, Jacques DUPONT, Anthonne DEBUISNES et Pierre DUPRET, tuteurs et curateurs de Pierchon, Thonnin, Noël et Philippotte DELESPAU, enfants mineurs d'an délaissés de défunts Pierre et Jehenne DEBUISNES, leurs père et mère d'un lieu manoir contenant 4 cens 8 verges d'héritage tenant à la piedsente qui maisne de Lannoy à Tourcoing.

Du vendaige fait par Jehan HAIZOU et Jehenne LEMERCHIER, sa femme à Oste DESFRESNES de demi bonnier de jardin gisant en la paroisse de Néchin, tenant au chemin qui maisne de Néchin à Toufflers.

Du vendaige fait par Jehan NOLF, Béatrix et Jehenne NOLF, frère et sœurs à Pierre NOLF, leur frère des trois parts de tel droit part portion et action qu'ils auraient en un lieu manoir contenant 2 cens d'héritage d'héritage qui fut à Jehenne DE MONCHEAULX, leur mère.

Du vendaige fait par Jehan et Thomas PREVOST, frères à Jacques LEFEBVRE des deux tiers de 4 cens de manoir et jardin, tenant au chemin aui maisne de Néchin à Toufflers.

Du vendaige fait par Pierre FAYT et Ysabeau WILLECOME, sa femme à Franche PARENT de 2 cens de manoir et jardin gisant au Brucquoit à Néchin, haboutant au chemin qui maisne du Brucquoit à Bracqueval.

Aultre recepte faicte des amendes dues et eschues après procès en seigneurie de Roubaix

Oste DESFRENES et Péronne LEMERCHIER, sa femme, lesquels pour certaine injure, oppression, insulte et violence par eux commises aux personnes de Jehenne DELERUE, veuve d'Estienne DELEPLANCQUE et Jehan DELEPLANCQUE, son fils ont été condamnés en jugement par jour et heure de plaid à l'amende de 6 livres.

CC bis 3-7 - 1548

Reliefs de fiefs

Roubaix

De Jacques DETENREMONDE, fils de feu Pierre pour le relief d'un fief nommé le fief des Blancques Mailles gisant en la paroisse de Roubaix à lui échu par le trespas de feu Eustasse DETENREMONDE, son frère.

De Martin SORIS, ministre de la chapelle du Saint-Sépulcre pour le relief d'un fief gisant en la paroisse de Roubaix appartenant à la dite chapelle, contenant 3 bonniers un cent de fief au relief de 9 sols.

De Jehan DELANNOY, fils de feu Martin pour le relief d'un fief gisant en la paroisse de Néchin, nommé le fief de Lannoy contenant parmi motte, bassecourt et terre labourable 4 bonniers et demi. Au dit DELANNOY échu par le trespas du dit feu Martin, son père.

Au dit Jehan DELANNOY pour le relief d'un fief gisant en la paroisse de Néchin, contenant 2 bonniers de terre labourable ou environ appelé le fief de Calonne, tenant au chemin qui maisne de Néchin à Hem, à lui échu par le trespas du dit feu Martin, son père.

Icelui Jehan DELANNOY pour le relief d'un fief tenue de la seigneurie de Laubel gisant en la paroisse de Néchin contenant au gros d'icelui 26 cens de terre labourable ou environ, à lui échu par le trépas de son dit père.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Jehan DELESPIERRE, fils de feu Jacques, demeurant à Hem à Willame DELESPIERRE, son frère d'un cent de terre à labeur pris en un bonnier gisant au dit Hem.

Du vendaige fait par Christoffle, Pierre et Valeryen TAPPEGUION, France Loys PICAVET, Pierre DUBOIS et Margueritte PICAVET, sa femme, Loys LECLERCQ, demeurant tous à Lille, Anthonne WARDACROIX et Marie LECLERCQ, sa femme, demeurant à Gruson, les dits du surnom LAPEGUION, PICAVET et LECLERCQ, neveux et nièces et héritiers de défunte Marie LOKIN, dernièrement veuve d'Anthonne COFFIN à Marguerite VAILLANT, veuve de Jehan LECOMPTE des sixièmes parts de huit d'un sixième que les dits vendeurs auraient en 8 cens et demi d'héritage ou environ gisant en deux pièces en la paroisse de Fives ci-comme la première pièce contenant 6 cens et demi et la seconde pièce contenant 2 cens de pret.

Du vendaige fait par Jehenne DELETOMBE, veuve de Jacques ROUSSEL pour autant que touchier luy peult et Pierre ROUSSEL, son fils à Jehan CUVELLE, fils de feu Guillebert d’une yssue contenant de 6 pieds demi de large, venant icelle yssue sur le rue de Lhommelet.

Du vendaige fait par Gilles DECOURCHELLES, fils de feu Mahieu à Jehan DECOURCHELLES, son frère de 2 cens de terre à labeur et 2 cens 3 quartrons pris en 5 cens 3 quartrons contre Bernard DECOURCHELLES, tenant d'un boult aux terres de Carihem, la piedsente passant parmi qui maisne de Leers à Roubaix.

Du vendaige fait par Gilles LOCQUIFFIER dit Fromer à Jacques CUVELLE, fils de feu Guillebert par forme d'arrentement perpétuel demi cent de jardin pris en 2 cens gisant à Roubaix, à prendre le dit demi cent à front du chemin menant du petit Quesnoit à la disme.

Du vendaige fait par Pierre DUQUESNOY et Marguerite ROUSSEL, sa femme à Pierre DUPRET d'un lieu manoir contenant 8 cens de jardin et héritage haboutant au chemin qui maisne des Blancques Mailles à Fontenoit.

Du vendaige fait par Jehenne LENOIR, veuve de Jehan DUTOIT pour autant que touchier luy peult, Hues AGAICHE et Ysabeau DUTOIT, sa femme, fille du dit feu Jehan et de la dite Jehenne LENOIR à Thomas LEROUX, demeurant à Lille d'un fief contenant 5 verges d'héritage ou environ que l'on dit le bois Warnet dit le fief à Lerche (?) séant à Fives en la rue de le Louvière.

Du vendaige fait par Sébastien et Jacques MULIER, frères, Jehenne MULIER, femme de Guillame MAHIEU et Jannette MULIER à Willame DELESPIERRE, laboureur, demeurant à Hem de 2 cens un quartron de terre à labeur pris en 10 cens un quartron gisant à Hem.

Du vendaige fait par Pierre BECQUART et Marie SANDRART, sa femme, demeurant à Evregnies à Pierre DUQUESNOY d'un lieu manoir jardin et terre labourable qui s'ensuit à savoir un lieu manoir contenant 10 cens de jardin et héritage, tenant à la ruelle menant du manoir Simon TANGHE au chemin qui maisne de Dottignies à Courtray, item 8 cens de terre, item 10 cens de terre et 2 cens de terre tenant à la voye et piedsente qui maisne de Dottignies à Courtray.

Du vendaige fait par Anthonne DELECROIX et Béatrix DELEPLANCQUE, sa femme à Cornille DELERUE de 6 cens de terre à terrage tenant aux terres de la cense Desmasures.

Du vendaige fait par Philippe MIROUL à Christoffle MIROUL, serrurier, son neveu d'un lieu manoir contenant une verge et demie ou environ tenant au chimetière de Roubaix et confrontant sur le marchié du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Agniez CARETTE à Willame DUCOULEMBIER d'un lieu manoir contenant demi cent de jardin et héritage, haboutant au chemin qui maisne de l'église à la Fosse au Quesne.

Du vendaige fait par Noulette WAUCQUET, veuve de Simon PICAVET, Jehan, Simon et Gilles, Marguerite, Clémence et Jehan PICAVET, ses enfants à Estienne DELESPAU, fils de feu Pierre d'un lieu manoir jardin et héritage contenant 2 cens d'héritage ou environ tenant à la rue du Pottier et haboutant à la rue du Sépulcre.

Du vendaige fait par Pierre DEFLANDRES, mesureur de grains, demeurant à Lille à Jehan FUCQUE, marchand de grains d'un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur en totalité 5 cens séant en une pièce à Fives, haboutant au grand chemin qui maisne de Lille à Tournay.

CC bis 3-9 - 1549

Reliefs de fiefs

Roubaix

De Jehan DEHAZEBROUCQ, fils de feu Jehan pour le relief d'un fief gisant en la paroisse de Dottignies tenu du fief des quatre hommaiges à lui échu par le trespas du dit feu Jehan, son père.

De Nicolas DELATTRE, fils de feu Jehan pour le relief d'un fief gisant en la paroisse de Néchin contenant 4 cens de jardin tenant à la piedsente qui maisne de Lannoy au dit Néchin a lui échu par le trespas du dit feu Jehan, son père.

De lui pour le relief d'un fief gisant à Néchin contenant 2 cens demi de terre nommé le Saverie, et le terrage qu'il prends sur 5 cens de jardin nommé le Long Camp à lui appartenant, item appartient au dit fief le wez devant sa maison et 20 pieds dehors du dit wez du long du chemin, échu par le trespas du dit Jehan, son père.

De Jacques GOSSART, fils de feu Jacques pour le relief d'un fief contenant 2 cens de terre labourable gisant au dit Néchin, tenant au chemin qui maisne du bois au Bois au hault pont, relief à lui échu par le trespas du dit feu Jacques, son père.

De Pierre DELERUE, fils de feu Nicolas pour le relief d'un fief gisant en la dite paroisse de Néchin contenant 10 cens d'héritage par lui acquis de Pierre DELEPLANCQUE.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Jacques SORIS, fils de feu Pierre à Quintin SABIN de demi cent de jardin pris en 4 cens gisant au Tilleul, tenant du long de la piedsente qui maisne de le disme à la maison Bettremieu LEURIDAN.

Du vendaige fait par Jenin LALLART, demeurant à Fives à Jehan LALART, son père de demi cent et demi quartron de manoir et jardin pris en 5 cens ou environ, dont le reste appartient au dit acheteur gisant à Fives.

Du vendaige fait par Jehan, Pierre, Philippe, Willame, Arnould et Anthoine DELESCLUZE, Pierre AZART et Ysabeau DELESCLUZE, sa femme, frères et sœurs, enfants de Jehan qu'il a eu de feue Jacquemine WERY à Jehan FARVACQUE, fils de feu Jehan d'un lieu manoir contenant un cent 3 quartrons de jardin et héritage gisant sur le Grand Rue de Roubaix, tenant d'un bout au Grand Chemin.

Du vendaige fait par Robert FRUMAULX et Marguerite DEFFONTAINES, sa femme à Franchois DELECAMBRE de 4 cens de terre labourable.

Du vendaige fait par Jehan LEURIDAN à sire Charles POTTIER d'un lieu manoir contenant deux tiers de cent de jardin et héritage gisant sur le grand rue, tenant par derrière au grand jardin.

Du vendaige fait par Pierre JOLY et demoiselle Jehenne PARENT, sa femme, demeurant à Lille, la dite Jehenne fille de feu Jacques, sœur et héritière du défunt Jacques et Jehan PARENT (?) à demoiselle Ysabeau LESCOHIEUX, veuve de Jehan DEBACHY de 8 cens demi de terre à labeur en une pièce gisant en la paroisse et dismage de Ronchin, tenant à la piedsente qui maisne de Ronchin à Fives.

Du vendaige fait par maître Nicolas LEFIN, prêtre, Olivier et Jacques LEFIN, frères, enfants de feu Guillame dit Roulion à Arnould DELECAMBRE de 15 cens de terre à labeur pris en 4 pièces.

Du vendaige fait par Jehan DELESCLUZE à Jehan LEFEBVRE, fils de Collart d'un lieu manoir contenant 4 cens de jardin arrentement, tenant au grand chemin menant de Roubaix à Wattrelos.

Du vendaige fait par Mahieu LEBAISEUR, demeurant à Mouvaux à Jehan LEFEBVRE, fils de Nicolas d'un lieu manoir contenant 2 cens de jardin arrentement, tenant au grand chemin menant de Roubaix à Fourquencroix.

Du vendaige fait par Jehan PREVOST, fils de feu Jacques, demeurant à Templeuve à Cornille DELERUE d'un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens d'héritage, haboutant au chemin qui maisne du Tilleul au petit Quesnoy, item d'un autre jardin contenant 4 cens et un tiers de cent haboutant au dit chemin et 8 cens de terre labourable.

Du vendaige fait par sire Pierre DELEPLANCQ, prêtre à Pierre DELERUE, fils de feu Nicolas d'un fief tenu de la seigneurie de Lobel contenant parmi jardin et terre à labeur 10 cens d'héritage ou environ, tenant au chemin qui maisne de Leers à Templeuve.

Du vendaige fait par Nicolas DUPONCHEAU à Quintin DUPRET de 6 cens demi de terre à terrage gisant auprès du Guennelet a Lenffant.

Du vendaige fait par Nicolas DELECROIX à Pierre BRACQUAVAL de 3 cens de terre à labeur gisant lez le baille de Pecq.

Du vendaige fait par Jacquemine DUCASTILLON à la veuve de Franchois PARENT de 2 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de Néchin à Leers.

Du vendaige fait par Jehan BARBIEUX à cause de Jehenne DELEPLANCQUE, sa femme à Pierre PREVOST de 4 cens de terre à disme et passe la piedsente parmi qui maisne de l'église au Maresquel.

Du vendaige fait par Jehan LECLERCQ à Nicolas DELEPLANCQUE d'un fief gisant au dit Néchin contenant un cent d'héritage, tenant à la terre de l'église de Néchin.

Du vendaige fait par Jehan et maître Guillame DECROIX, dit de Donnez, frères, enfants de feu Jehan à Jehan DUGARDIN d'un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 46 cens et demi de terre gisant à Fives, y compris 2 cens de fief haboutant par devant au chemin qui maisne de la porte du lieu à l'église du dit Fives, tenant à la piedsente qui maisne du dit Fives à Flers.

CC bis 3-10 - 1550

Reliefs de fiefs

Roubaix

De Charles DELANNOY, fils de feu Martin pour le relief d'un fief gisant en la paroisse de Néchin nommé le fief de Lannoy à lui échu par le trespas de Jehan DELANNOY, son frère.

De lui pour le relief d'un fief gisant en la dite paroisse de Néchin contenant 2 bonniers de terre labourable nommé le fief de Calonne à lui échu par le trespas du dit Jehan, son frère.

De lui pour le relief d'un fief tenu de la seigneurie de Lobel nommé le fief de Berghes à lui échu par le trespas de son dit frère.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Jehan DESPLANCQUES à Jehan ROUSEE, fils de feu Guillebert d'un lieu manoir contenant 5 cens et le tiers d'un cent ou environ de jardin séant au hamel du Plouich, paroisse de Marcq, tenant au chemin qui maisne de la cense Desquesnes au riez du Ploich.

Du vendaige fait par Jacques LEBOURGOIS, fils de Pierre à Willame DUBOIS de 3 cens demi de terre à labeur.

Du vendaige fait par Jacques et Pierre CAULIER et Anthonne CASTELLAIN, curateurs avec maître Oste CAULIER, prêtre de Hue CAULIER, frères, enfants de feu Jehan à Jehan BRIXY, dit du Bois d'un lieu manoir contenant 5 cens de jardin et 2 cens de terre à labeur ou environ séant à la rue de le Louvière, paroisse de Fives.

Du vendaige fait par Jehan FARVACQUES à Jacques HESPEL, de Wattrelos de 6 cens 19 verges de terre, tenant aux terres de le Tannerie.

Du vendaige fait par Guillame LEBOURGEOIS, fils de Pierre à Guillebert DELESPAULT de 3 cens de terre à labeur.

Du vendaige fait par Jacquemine WAUCQUET à Gilles WAUCQUET, son frère d'un quartron et demi de jardin ou environ et tout tel droit part portion qui lui était venu succédé et échu de ses père et mère.

CC bis 3-11 - 1550

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Anthonnette LEFEBVRE, veuve de Jehan RAOUL, Nicollas, Israel, Pierre, Bernard, Jenin et Marguerite RAOUL, enfants du dit feu Jehan et de la dite Anthonnette LEFEBVRE à Jehan WILLEMOT de demi bonnier de terre à labeur gisant au dismage et paroisse de Faches, tenant au chemin qui maisne de Faches à Fourmestrau.

Du vendaige fait par Martin DUBAR et Robert OBERS, maris et bails de Clarette et Jehenne FROMONT à Jehan DUGARDIN, fils de Bertrand de 4 cens d'héritage ou environ tant à labeur que autrement, gisant en la paroisse de Fives et tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église de Fives à Tournay.

Du vendaige fait par Jehan HALLET, fils de feu Jehan, Nicollas BURETTE et Philippotte HALLET, sa femme à Martin DUGARDIN, fils de feu Pierre de 7 cens de terre à labeur ou environ en une pièce, gisant en la paroisse de Fives et tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de le Croix Ferrette à Annappes.

Du vendaige fait par Jehan CARRETTE et Jacquemine PREVOST, sa femme à Gilles LOCQUIFIER de 7 cens 5 petites verges de jardin avec une petite maison, gisant en la paroisse de Roubaix et tenus de la dite seigneurie, haboutant au chemin qui maisne à la viese forge.

Du vendaige fait par Jehan DELESPIERE à Willame DELESPIERE, son frère d'un cent de terre pris en 7 cens et les dits 7 cens en un bonnier, tenus de la dite seigneurie.

Du vendaige fait par demoiselle Marguerite DUTHOIT, veuve de Mahieu HOCHART d'un cent de bois ou environ pris en 4 cens gisant en la paroisse de Fives à Jehan PICCAVET, pour les deux tiers et Marcq DESPINOY pour l'autre tiers, tenu de la seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Jacques CARRETTE à Marguerite LIBERT, veuve de Jehan FARVACQUES de 9 cens et le tiers d'un cent de terre à labeur, tenant au chemin qui maisne de l'église de Roubaix à Fontenoit.

Du vendaige fait par Léon HOUSET et Marguerite WOMMIEL, sa femme d'un cent de terre labourable gisant à Roubaix et tenu de la seigneurie du dit lieu.

Du vendaige fait par Nicollas DELATTRE, fils de Jehan à Daniel PREVOST de 5 cens demi de terre gisant à Néchin, tenus de la salle de Roubaix, haboutant à le Plancque de Hem.

Du vendaige fait par Antoine PARISIS à maître Pierre DUCROCQ d'un lieu manoir contenant 13 cens 23 verges de terre ou environ dont il y a 8 cens de jardin ou environ tenant au trieu du Wault et 5 cens 23 verges de terre à labeur.

Du vendaige fait par sire Nicolle LECLERCQ, prêtre à Jehan LECLERCQ de tel part et portion qu'il pourrait avoir en 2 bonniers 12 cens de terre arrentement, à savoir un bonnier 5 verges à Grard LECLERCQ ne la cousture de Lattre, item 14 cens 12 verges que l'on dit le secq pret à Néchin, gisant et tenus de Lobel.

CC bis 3-14 - 1551

Reliefs de fiefs

Roubaix

De Roland DELAHAYE, receveur de Roubaix pour et en l'argent d'Arnoul DE HORUNT, fils de feu Simon pour le relief d'un fief nommé le fief de Smerpont gisant en la paroisse de Warcoing à lui échu par le trespas de Jehan DE HORNUT, son frère, icelui fief du fief des quatre hommages.

De Jehan DELAOULTRE pour et en l'acquis d'Anthoine DE HERRIN, chevalier, seigneur du dit lieu pour le relief du fief du Pire appartenant au dit seigneur DE HERRIN se comprenant icellui fief en rentes sur 28 bonniers d'héritage ou environ à lui échu par le trespas d'Anthoine DE HERRIN, escuyer, seigneur du dit lieu, son père.

De Pierre PREVOST pour et en l'acquis de Jacques DE CORDES pour le relief de son fief de Ladesoubz contenant en totalité 10 bonniers 10 cens de terre ou environ gisant à Estaimbourg, tenu de la seigneurie de Lobel, à lui échu par les trespas de Nicollas DE CORDES, son père.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Jehan MOREL avec autres ses cohéritiers de feu Jehan FLAMENG à Jehan DUGARDIN, fils de feu Bertran comme command de maître Philippe TOURNEMINE de 2 cens un quartron de terre à labeur pris en 4 cens demi gisant en la paroisse de Ronchin, sur le dismage de Fives, tenus de la seigneurie de Roubaix, tenant au chemin qui maisne de Ronchin à Lille.

Du vendaige fait par Jehan MOREL héritier avec autres du sus-dit feu Jehan FLAMENG et comme procureur de ses cohéritiers à Jacques DURES, laboureur comme command de maître Philippe TOURNEMINE premier de 18 cens demi de terre, item 7 cens demi pris en 9 cens 3 quartron allencontre de Nicollas DELANNOY, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Fretin, item 11 cens demi ou environ dont il y a demi bonnier de fief, tenant à la piedsente qui maisne du dit Ronchin à Lezennes, item 15 cens de terre, tenant au chemin qui maisne du dit Lezennes à Seclin le le chemin du dit Lille au dit Fretin passant au travers.

Du vendaige fait par Jehenne DEBETHUNE, veuve de Leurens BRAYE à Jehan RIS d'un lieu manoir avec jardin contenant un cent 3 quartrons pris en 8 cens environ allencontre du dit Jehan RIS auquel le reste appartient gisant à Carihem, paroisse de Leers, tenant au tries de Carihem.

Du vendaige fait par Allard DESMAISTRES à Wallerand MALATIRE de 18 cens de terre à labeur tout en une pièce gisant en la paroisse de la Madeleine lez Lille, tenus de la seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Eloy LOCQUIFIER à Gilles LOCQUIFIER d'un cent de terre 6 cens gisant en la paroisse de Roubaix, tenant à la ruelle qui maisne du mollin du dit Roubaix à la cense de Beaurewart.

Du vendaige fait par Pierre DELESCLUZE, fils de Jan à Bernabé GHESQUIERE d'un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens d'héritage ou environ gisant en la paroisse de Roubaix et tenus d'icelle seigneurie, haboutant au chemin qui maisne du Tilleul à Lannoy.

Du vendaige fait par Gilles LEFEBVRE à Jacques ROUSSEL de 4 cens 3 quartrons d'héritage pris en 6 cens tenus de la seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Jehenne ESPINOY, veuve de Walerand COULLON à Hues DESFRESNES, fils de feu Jehan de 2 cens et demi de jardin ou environ pris en 5 cens tenus de la seigneurie de Roubaix tenant

et haboutant au chemin qui maisne du Quesne Piedeleu à le Lerue et au chemin qui maisne du dit Quesne à le Royère.

Du vendaige fait par Oste DESFRENES au sus-dit Hues DESFRESNES de 2 cens et demi de jardin parfait des 5 cens ci-dessus mentionnés tenus de la seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Jacques DELEPORTE et Jehenne DUBOSQUEL, sa femme à Grard DUBOSQUIEL, fils de feu Robert d'un douzième de tout tel droit et action qu'ils auraient en un lieu contenant en totalité 8 bonniers 13 cens ou environ gisant à Marquette, tenus de la seigneurie de Roubaix à prendre les dits douzième allencontre du dit Grard auquel le surplus appartient.

Du vendaige fait par Pallard REGNARE, fils de Bertrand et de Jehenne DEMAN à Wallerand DUMONT d'un lieu manoir contenant avec jardin 2 cens et demi d'héritage ou environ tenant au chemin qui maisne de le viese court à Bruges et un flégard et rejet faisant rive de chemin tenu en fief de la seigneurie de Roubaix, le tout gisant à Marquette.

Du vendaige fait par Anthoine VENANT et Jossine POLLET, sa femme, Franchois PETIT et Caterine POLET, sa femme à Leurens FLAMENG, dit Thomel de cinq parts prises en sept de 6 cens demi d'héritage avec une maison située sur les dites cinq parts, gisant en la paroisse de la Madeleine lez Lille, le tout tenu de la seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Gilles FREMAULT à Guilbert DEVERNAY d'un lieu et manoir avec quelque portion de jardin séant en la rue du Pottier, paroisse et seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Lambert POLLET, fils de Lambert à Bernard DELEMOTTE de la sixième part pris en sept de 3 cens de jardin ou environ à lui appartenant et la sixième part de sept à lui échu par le trespas de Philippote POLLET, sa sœur, tenant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois.

Du vendaige fait par Jehan et Guillebert POLLET, frères, fils de Lambert à Pierre POLLET, leur frère pour deux sixièmes pris en la septième part de 3 cens 4 verges demie de jardin ou environ à eux échus par le trespas de Philippote POLLET, leur sœur.

Du vendaige fait par Jacques, Martin et Pierre BEUZE à Gilles DUPRET d'un cent et demi et la moitié de demi quartron de jardin pris en 2 cens et demi allencontre du dit Gilles, à iceux échu par le trespas de Mahieunette DUPRET, fille du dit Gilles et de défunte Agnés BEUZE, tenant au bois du Triechon.

Du vendaige fait par sire Charles POTTIER, à présent curé de Willems à sire Franchois CORNILLE, chapelain de l'hospital Sainte-Elisabeth à Roubaix d'une maison et héritage confrontant sur le grand rue du dit Roubaix contenant les deux tiers d'un cent.

Du vendaige fait par Jehan VIENNE et Noëlle DELETOMBE, sa femme à Pasquier DUQUESNOIT, laboureur comme command de Guillame PETITPAS de 10 cens de terre à labeur gisant à Roubaix et tenus d'icelle seigneurie.

Du vendaige fait par Jehan DELESCLUZE et Chrestienne MIROUL, sa femme, Wallerand BONNENFANT, Eloy LOCQUIFIER, Jehan DEBUISNES, Jehan MATON, tuteurs de Gillot, Simon, Péronne et Chonnette DUPRET, enfants mineurs d'an de feu Jacques et de la dite Chrestienne en premier mariage de 7 quartrons de jardin et manoir pris en 2 cens contre Jehan SEGART et sa femme, tenant en la rue Paillart dit Povret.

Du vendaige fait par Jehan LAUSE et Grardinne CARETTE, sa femme à Gilles LECHUGE de 2 cens un quartron de jardin à eux échu par le trespas de Jehan CARETTE, haboutant au chemin qui maisne de bans de Lobel à Templeuve.

Du vendaige fait par Nicollas LEBRUN et Pieronne LOCQUIFIER, sa femme à Regnault TAINTENIER de 11 cens de terre à terrage gisant en la haulte cousture.

CC bis 3-15 - 1552

Ventes

Roubaix

De Oste MEURISSE et Jehan LEFEBVRE pour le vendaige par eux fait à Pierre RIS, demeurant à Estaimpuis de 4 cens un quartron et la moitié de demi quartron pris en 5 cens de jardin gisant à Carihem.

De Noël HOUZET, fils de feu Gilles pour le vendaige par lui fait à Jehan HOUZET, cuvelier, demeurant à Roubaix du vingtième d'une maison contenant 14 cens de terre à labeur et jardin, 12 cens ou environ en deux pièces gisant à Roubaix tenant à savoir le dit lieu manoir contenant 7 cens et le tiers d'un cent au chemin qui maisne de la fosse au Quesne à le Rue et 4 cens et les deux tiers d'un cent au dit chemin.
- lequel cinquième pris comme dessus à été depuis repris à titre de proximité par Rolland HOUZET, frère du dit vendeur et par le dit Jehan HOUZET.

De Seuvrin DUVAT et Godelievre OLBIN, sa femme pour le vendaige par eux fait à Willame MULLIER d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ gisant au dit Roubaix, tenant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois et aux terres de le Gobrye.

Du don fait par sire Jehan DESCAMPS, prêtre à Legiere DESCAMPS, sa fille illégitime d'un lieu manoir contenant 2 cens de jardin arrentement, tenant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois.

De Pierre DELEMOTTE et Martine DEVRENAY, sa femme, lesquels ont vendu à Gilles FREMAULT un lieu manoir contenant parmi jardin de 2 cens ou environ arrentement, tenant au grand chemin qui maisne du Sépulchre à Fourquencroix.

Du vendaige fait par Hues AGACE et Ysabeau DUTHOIT, sa femme, demeurant à Fives à Thomas LEROUX de 5 cens d'héritage à prendre sur le derrière du lieu du dit vendeur et du long du jardin du dit LEROUX.

De Mahieu, Micquiel et Jehan BERON, frères, enfants de feu Jehan, lesquels ont vendu à Jehan DUGARDIN, fils de Bertran 2 cens un quartron de terre à labeur pris en 4 cens demi contre le dit vendeur, gisant à Ronchin, tenus de la dite seigneurie, haboutant au chemin qui maisne du dit Ronchin à la porte Saint-Sauveur à Lille.

Du vendaige fait par les dessus nommés à Jacques DURECK de 2 cens un quartron pris en 4 cens demi gisant en la paroisse du dit Ronchin et tenus de la dite seigneurie, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Douai.

De Caterine PAYELLE, veuve de Jehan DELECAMBRE et ses enfants qu'elle a eu du dit feu Jehan, laquelle a vendu à Jacques LEZY, laboureur, demeurant à Roubaix un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens ou environ gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, tenant au chemin qui maisne du petit Quesnoit à le disme.

Du vendaige fait par Magdelaine et Philippote POLLET, sœurs, fille de feu Lambert, héritières avec autres de feu Philippine POLLET, leur sœur à Pierre POLLET des deux parts de six de demi cent de jardin ou environ à elles échus par le trespas de leur dite sœur.

Du vendaige fait par Jehenne HESPEL, veuve de Jehan DUHAMEL à Jehan DECOURCELLES de 4 cens demi d'héritage en deux pièces tenant, à savoir 3 cens 3 quartrons aux terres de la cense du Carihem et les 3 quartrons tenant aux terres de la dite cense.

Du vendaige fait par Jehan CORNU, carlier, demeurant à Roubaix à Anthoine LEZY, demeurant à Annappes de 6 cens 5 verges de terre, y compris une ruelle et yssue allant au long du jardin Anthonne ROUZE.

De Jehan JOVENEL et Ysabeau DECOURCELLES, sa femme, demeurant à Leers, lesquels ont vendu à Anthoine HELLIN 2 cens de jardin pris en 4 cens gisant à Carihem, paroisse de Leers et seigneurie de Roubaix, tenant au triez du dit Carihem.

Du vendaige fait par Micquiel DELENESTE à Jacques DELEBERGHE et pour Liévine DELEBERGHE, sa fille d'un cent de jardin et terre à labeur sur lequel il y a portion de maison au dit DELEBERGHE appartenant, pris en 4 cens gisant en la paroisse de Dottignies et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

De Gilles FREMAULT lequel a vendu à Guillebert DEVRENAY le tiers d'un lieu manoir contenant 2 cens de jardin arrentement, tenant au chemin qui maisne de l'hospital du Sepulchre à Fourquencroix.

Du vendaige fait par Jehenne LENOIR, veuve de Jehan DUTHOIT à Eloy DEFLANDRES de 4 cens un quartron d'héritage jardin et terre à labeur pris en 17 cens ou environ gisant en la paroisse de Fives, tenus de la dite seigneurie de Roubaix, tenant au chemin qui maisne du Virondre au buisson de Wallincamps.

Du vendaige fait par Wallerand DEHENNIN, fils de feu Jacques à Anthoine DEHENNIN, son frère d'un bonnier de terre gisant au dismage de Ronchin et tenu de la dite seigneurie, la voye allant du dit Ronchin à Lezennes passant parmi.

Du transport fait par Clémence HESPEL, veuve de Pierre LEPERS à Pierre LEPERS, son fils de la moitié de 27 cens un quartron d'héritage en plusieurs pièces séant au dit Roubaix et tenus de la dite seigneurie.

Du vendaige fait par Jehan DESCAMPS à Mahieu DECOURCELLES de 2 cens de terre ou environ gisant à Roubaix, la piedsente allant de Frommez à le Plancq Desmasures passant parmi.

De Pierre RYS pour le vendaige par lui fait à Jehan DECOURCELLES de quartron et demi de jardin ou environ pris en cinq cens un quartron à prendre au bout du dit jardin gisant à Carihem, paroisse de Leers et tenu de la dite seigneurie.

Du vendaige fait par Jehan DEFFRESNES, demeurant à Leers à Jehan CATTOIRE, fils de feu Philippe d'un cent de terre à labeur gisant à Carihem et tenu de la dite seigneurie de Roubaix

Du vendaige fait par Eliachin DUVERLIER et Péronne EXCROHART, sa femme, Marie et Guillemette EXCROHART, sœurs, filles de feu Pierre à Olivier LECLERCQ de 3 quartrons de de jardin gisant à hem, au vinaige de Chauvain, haboutant au chemin qui maisne de le Leuvrie à Malfait.

De Willame MULLIER pour le vendaige par lui fait à Jehan LEFEBVRE d'un lieu manoir contenant parmi jardin de 9 cens un quartron, tenant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois, item 8 cens de terre à labeur tenant au dit chemin et 6 cens aussi à labeur tenant au dit lieu manoir.

De Pierre DECOURCELLES pour le vendaige par lui fait à Jehan GLORIEUX de 3 cens de terre à labeur gisant à Carihem, paroisse de Leers, seigneurie du dit Roubaix, haboutant au triez du dit Carihem.

De Pierre PINCHART et Jehenne POLLET, sa femme, lesquels ont vendu à Micquiel ROUSSEL 5 quartrons de terre à labeur gisant au dit Roubaix, tenant aux terres de la Mousserye.

De Anthonne DELECROIX et Béatris DESPLANCQUES, sa femme, lesquels ont vendu à Guillebert DELECROIX demi cent et demi quartron de jardin pris en 7 cens haboutant au chemin qui maisne Descoutraux au mollin Desmasures, d'autre à l'héritage du dit Anthonne et de deux sens à l'héritage Pierre LEMOUTON pour la somme de 30 livres.
- lequel demi cent demi quartron de jardin a été repris à titre de proximité par Oste DELECROIX, fils du dit Anthonne et par le dit Guillebert amiablement.

Du vendaige fait par Pierre PLATTEL, marissal, demeurant à Fives à Jacquemine LESUR, veuve de Willame DESMASURES et Jehan DESMASURES, son fils de 4 cens de terre à labeur, chacun par indivis, gisant à Ronchin, tenus de la seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Jehan LEFEBVRE à Willame MULLIER d'un lieu manoir vulgairement appelé Paradis, contenant parmi jardin 4 cens ou environ, haboutant au chemin qui maisne de l'hospital du Sepulchre à Fourquencroix.

Du dit Jehan LEFEBVRE, lequel a vendu à Estienne DELESPAULT un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'arrentement, haboutant au dit chemin.

Du vendaige fait par Grardine LEMERCHIER, veuve de Nicollas DELECROIX à Philippe LEMERCHIER de 10 cens et les deux parts d'un cent de terre à terrage gisant en la paroisse de Néchin et tenus de la seigneurie de Lobel.

De Jehenne DELATTRE, veuve de Jehan DUGARDIN pour le vendaige par elle faite à Jehan DELERUE de 5 cens de terre à labeur gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel.

De la donation d'entre-vif faite par Jacques MOUSQUE, fils de Ruffin à Calixte DOMLERS, mari et bail de Jehenne MOUSQUE, d'un septième de 3 cens 3 quartrons de lieu manoir et jardin, tenant à la rue Saint-Georges.

CC bis 3-17 - 1553

Reliefs de fiefs

Ventes

Roubaix

De Philippe DUVERLIER, lequel par le trespas de Jehan, son père a relevé un fief ce comprendant en un rejet et bout de chemin contenant en longueur 370 pieds ou environ gisant en la paroisse de Marquette.

De Jehan DUPRET, escuyer, seigneur de Baudimont, lequel par le trespas de feu Pierre, son frère a relevé un fief ce comprendant en 6 cens de terre à labeur gisant à Roubaix, tenant aux terres de le Ponthenerie et à le plancq et pret de le Vigne.

De Josse LERNOUL dit Daniel pour la donne faite par Jehan DECARTES à demiselle Catherine DECARTES, sa femme, soeur du dit Jehan d'un fief ce comprendant en 3 bonniers 2 cens 11 verges de terre à labeur gisant au dit Roubaix en trois pièces emprès la cense de le Wassignies

De Bauduin DELEHAMAIDE, lequel par le trespas de Micquiel, son père à relevé un fief gisant en la paroisse de Ronchin ce comprendant parmi lieu manoir fosse jardin et terre à labeur 7 bonniers 14 cens ou environ.

Ventes

Roubaix

De Simon POLLET pour le vendaige par lui fait de Guillebert DELECROIX, fils d'Anthoine d'un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois à Fourquencroix.

De Anthoine DELECROIX et Bettry DESPLANCQ, sa femme, lesquels ont vendu à Anthonne DUBOIS, fils de Gadrain, brasseur un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 13 cens quartron et demi ou environ haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois au mollin Desmasures.

De Willame POLLET et Ysabeau MOUCQ, sa femme, Jacques LEFEBVRE et Adrienne MOUCQ, sa femme, Daniel HALLET et Micquielle MOUCQ, sa femme, lesquels par ensemble ont vendu à Gilles FREMAULT un lieu manoir contenant parmi jardin cent et demi et 3 verges de 25 verges pour le cent pris en 4 cens arrentement, haboutant sur la grand rue Saint-Georges au dit Roubaix.

De Anthoine POLLET, lequel à vendu à Gilles, son père le quart de 3 cens 17 verges de jardin pris au lieu et jardin du dit Gilles, haboutant au chemin de Fourquencroix.

De Innocent DUBAR, laboureur, demeurant à Hem pour le vendaige par lui fait à Jehan MEURISSE du fief et cense de le Pouillerie, gisant en la paroisse de Lys ce comprendant en lieu manoir jardin et terre à labeur 4 bonniers 14 cens ou environ en une masse, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à Lannoy.

De Jehan PLOUCQUET, lequel à vendu à Anthoine PETIPAS 2 cens 3 quartrons de terre à labeur pris en 5 cens demi gisant au dit Roubaix.

De Philippe DE SAINCT VENANT, escuyer, seigneur de le Censsoye, lequel a vendu à Mahieu LECOUVREUR un fief ce comprendant en un rejet et bord de chemin sur le grand chemin de Marquette.
- lequel fief repris à titre de proximité de lignagière par Grardt DUBOSQUEL et par le dit LECOUVREUR amiablement.

De Anthoine POLLET pour le vendaige par lui fait à Pierre LEPERS d'un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens une verge demie d'héritage, tenant au chemin qui maisne de Lhommelet au mollin Desmasures.

De Jehan CAUCHETEUR, fils de feu Jehan, lequel a vendu à Jehan LEURIDAN 2 cens 3 quartrons de terre et jardin pris en 12 cens, tenant au chemin qui maisne du mollin de Roubaix à Lampenpont.
- lesquels 2 cens 3 quartrons d'héritage ont été repris à titre de proximité de lignagière par Pierre CAUCHETEUR, frère du dit vendeur et par le dit Jehan LEURIDAN amiablement.

De Jacques AGACHE pour le vendaige par lui fait à Guillebert AGACHE de demi cent et demi quartron de jardin arrentement gisant au Triechon.

De Grart DELECOURT, lequel a vendu à Pierre DELECOURT la douzième part de 6 cens de terre à labeur et 3 cens de bois, les dits 6 cens tenant au grand chemin qui maisne d'Ypres à l'église de Marquette et les dits 3 cens de bois à la rivière de le Marcq.

De Jehan CRESPEL pour le vendaige par lui fait à Jaspart DEHARNES de 7 cens de terre à labeur gisant en la paroisse de Ronchin.

De Jennet DORIMONT, fils de Martin pour le vendaige par lui fait à Jehan LEFEBVRE de 7 cens 16 verges de terre à labeur en deux pièces, l'une de 4 cens gisant à Fromez et l'autre pièce contenant 3 cens 16 verges gisant comme Dessus.

Au dit Jennet pour le vendaige par lui fait à Guillebert DELEMOTTE d'un cent et demi de jardin gisant à Fontenoit.

De Jehan RYS, fils de Pierre pour le vendaige par lui fait à Pierre RYS, son frère de telle part et action qu'il aurait et peut avoir en 3 jardins gisant à Carihem, paroisse de Leers et seigneurie du dit Roubaix, l'un contenant 2 cens un quartron pris en 4 cens demi, le second contenant la moitié 2 cens deux tiers de cent et le troisième contenant la moitié du tiers de 2 cens un quartron, gisant et tenant au triez du dit Carihem.

De Toussains DELINSELLES, lequel a vendu à sire Grardt BOURGOIS, prêtre un lieu manoir confrontant sur la grand rue du dit Roubaix devant les Boutailles contenant un quartron.

De Jehan CRESPEL pour le vendaige par lui fait à Jaspart DEHARNES de 10 cens de terre gisant à Ronchin et tenus de la seigneurie de Roubaix.

De Melchior DUBUS et Jossine MATON, sa femme, pour le vendaige par eux fait à Jehan ROUSSEL de 2 cens 3 verges de terre à labeur pris en 4 cens 6 verges, gisant à Laronderie.

De Hues AGACE et Isabeau DUTHOIT pour le vendaige par eux fait à Alyame VAILLANT, brasseur à Fives d'un portion de jardin gisant au dit Fives.

De Amand et Gilles KEVALET, frères, pour le vendaige par eux fait à Jehan LECLERCQ, fils de feu Anthoine de 3 cens de jardin gisant à le Lee Rue au dit Néchin, seigneurie de Lobel, haboutant au grand chemin qui maisne du dit Néchin à Estaimbourg.

De Estieneme DELERUE lequel a vendu à Rogier LEHAZE un cent de jardin pris au jardin du bois du Bois.

De Anthoine PLOUCQUET et Marguerite DUBRUCQUOIT, sa femme, lesquels ont vendu à Nicollas DELATTRE 2 cens de terre à terrage gisant où l'on dit le Brucquoit au dit Néchin, seigneurie de Lobel, tenant au chemin qui maisne du dit Brucquoit à la justice Delobel.

CC bis 3-23 - 1554

Reliefs de fiefs

Roubaix

De Bonus DUPRET, escuyer, lequel par le trespas de Jehan, son frère à relevé un fief ce comprendant en 6 cens de terre à labeur gisant au dit Roubaix, tenant aux terres de la Pontenerie.

De Blase DELESPIERE, lequel par les trespas de Willame, son père et Jacques, son frère a relevé un fief ce comprendant en un bonnier de terre à labeur pris au fief de Larondrie en la paroisse de Hem.

Ventes

Roubaix

De Willame, Jehan, Louys et Jehenne DE VENDEVILLE, enfants de feu Anthoine, lesquels ont vendu à Jacques DURETZ 6 cens et les deux parts d'un cent de terre gisant à Ronchin, la piedsente qui maisne de Fretin à Lille passant parmi.

De Jehenne PETIT et ses enfants qu'elle eut de feu Paul BRACQUAVAL, son mari lesquels ont vendu à Jehan MATON un lieu manoir et jardin contenant 2 cens arrentement, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix vers Lille.

Du vendaige fait par Margheritte, Caterine et Anthonette MALATRIE, sœurs à Jehan DUBERHAULT, dit de Hollande, demeurant à Lille des 3 parts de 18 cens de terre à labeur gisant en la Madeleine lez Lille, haboutant au grand chemin allant du dit Lille à Menin.

Du vendaige fait par Gilles DESFRENNES à Bernard DECOURCHELLES de 4 cens demi de terre à labeur gisant à Carihem, paroisse de Leers.

Du vendaige fait par Hubert DEFRANCE et demiselle Jehenne DUVAT, sa femme à Pasquier POLLET d'un lieu manoir contenant 7 cens ou environ gisant à Fives, haboutant au chemin qui maisne du dit Fives à Wallecamp.

De Jacques FLORENT et Philippe BRIXY avec autres héritiers de feu Jehan BRIXY, lesquels par l'action de demiselle Jehenne DUVAL, veuve du dit feu Jehan BRIXY ont renoncé au droit et action qu'ils auraient du 7 cens de lieu manoir dessus déclarés.

Du vendaige fait par Jehan DEFFRENNES, caudrelier à Jehan CATTOIRE de 4 cens demi de terre à labeur gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie.

Du vendaige fait par Jehan DEFFRENNES, fils de Gilles, demeurant à Leers à Willame DELECAMBRE de 5 cens un quartron de terre à labeur gisant au dit Leers, tenant aux seigneuries de la cense de Carihem.

Du vendaige fait par Jehan DELECAMBRE, demeurant à Hellemmes à Pierre HALLE de 2 cens de jardin pris en 8 cens gisant à Fives.

Du vendaige fait par Philippotte DUPONT à Pasquier DUQUESNOIT de 8 cens et le sixième d'un cent de terre à labeur gisant au dit Roubaix, tenant au chemin allant de l'église à Fontenoit.

Du vendaige fait par Gérard BRIXY et Marie HERMEZ, sa femme à Jehan LEPERS de 4 cens de terre gisant à Fives.

De Bernard FOURMESTRAU, Anthoine, Simon et Jaspart MOREL, cousins germains, lesquels ont vendu à Franchois DELECAMBRE 8 cens de terre gisant à Hellemmes.

Du don d'entre-vif et sains rappel fait par Marguerite DORENART, veuve de Rolland DELESCLUZE à Franchois DELEMOTTE et Jehenne HOUZET, sa femme d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens demi arrentement, confrontant la rue de l'Hommelet par derrière les hayes.

Du vendaige fait par Willame MULLIER à Jehan DESREVEAULX, fils de feu Collart d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens arrentement, gisant à le Gobrie, tenant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois.

Du vendaige fait par Pierre CAUCHETEUR à Mahieu FLAMENG d'un lieu manoir et jardin contenant 10 cens un quartron, haboutant au chemin qui maisne du petit Quesnoit à Lampempont.

Du vendaige fait par Olivier DEPEVELE à Bernarbé GHESQUIERE de 3 lieux manoirs et jardin contenant 5 cens ou environ, haboutant au chemin qui maisne du Thilleul à Lannoy.

Du vendaige fait par Jehenne DESCAMPS, veuve d'Andrieu LESAUVAIGE et Anthoine son fils à Guillame PETIPAS de 5 quartrons demi de pret es pretz Delebecq en deux pièces, ci-comme un cent tenant au Rieu Deleberghe et un quartron demi.

De Philippote DUPONT, veuve de Willame DESMETTRES, laquelle a vendu à Micquiel ROUSSEL un rejet et bord de chemin au long du chemin allant de le Fosse au Quesne à Fontenoit.

De Liénard DERASCHE, lequel a vendu à Piat LESAUVAIGE le tiers de 2 cens de jardin manoir arrentement séant en la rue Saint-Georges.

De Martin DERASCHE, lequel à pareillement vendu un autre tiers du dit jardin manoir à Martin FASSET.

Du vendaige fait par Willame MULLIER à Rolland DELAHAYE, receveur de Roubaix d'un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens appelé le Paradis, tenant à la grand rue de Fourquencroix.

Du vendaige fait par Ysambart, Bettremine, Pelonne, Marie, Jacquemine et Anthoinette DUPONT, frère et sœurs, enfants de défunts Estienne et Ysabeau LEHAZE à Pierre PREVOST d'un lieu manoir séant en la plache du dit Roubaix contenant une verge demie un quart.

Du vendaige fait par Philippe DE SAINT-VENANT, dit Marchant, escuyer, seigneur de la Cessoye à Jehan ROUZÉE, fils de feu Guillebert et Micquiel DUMONT de 12 cens de terre à labeur gisant au Plouy, paroisse de Marcq.

Du vendaige fait par messire Philippe DE HAILLIES, chevalier, seigneur de Bachighe du bois à Jehenne PINCHON, veuve de Pierre WALLET d'un fief ce comprendant en un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens gisant hors la porte de Fives de la ville de Lille, haboutant au grand chemin allant du dit Lille à Tournay et 8 cens demi de terre hors la porte Saint-Sauveur de la dite ville.

Du vendaige fait par Jehan PARISIS à sire Daniel HESPEL, prêtre d'un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent d'héritage arrentement confrontant sur la grand rue Saint-Georges.

Du vendaige fait par Jehan CRESPEL et sa femme à Jaspart DEHARNES de 7 cens de terre à labeur gisant à Ronchin.

De l'eschangement fait par Nicollas, Marie et Anthoinette PENNEQUIN, enfants de feu Jacques et de feue Péronne LEMAISTRE à Jacques LEMESRE, fils de feu Jacques de 6 cens de terre gisant sur le dismage de Ronchin et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de la ville de Lille à Douai.

Du vendaige fait par Ruffin DELETHOMBE à Pierre DELETHOMBE d'un fief ce comprendant en un rejet et bord de chemin sur le chemin allant des bans Delobel à Leers.

CC bis 3-26 - 1555

Reliefs de fief

Roubaix

De Jehan DOUDELET, fils de feu Jacques, lequel par les trespas de Michiel DOUDELET, son grand-père à relevé un fief gisant en la paroisse de Marquette ce comprendant en un rejet et portion de chemin, sur le chemin qui maisne du pont à Marcq au pont à Marquette, du côté de l'abbaye.

De damoiselle Anne LECLERCQ, veuve de Jehan DURETZ, laquelle par le trespas de maître Ysambart, son frère a relevé un fief gisant en la paroisse de Lambersart appelé le fief Dubosquiel, contenant parmi lieu manoir jardin et terre à labeur 22 bonniers ou environ, tenant au lieu qui maisne du lieu du Crocquet à Lompret et à la ruelle qui maisne de Mangarin à Verlinghem.

De la dite veuve, laquelle par le dit trespas a encore relevé un autre fief appelé le Camp Grardiel gisant au dit Roubaix ce comprendant en 2 bonniers 6 cens de terre en 2 parties de 10 cens et 7 quartiers.

D'icelle, laquelle par le dit trespas a encore relevé un autre fief appelé le Petit Wasier gisant à Wambrechies ce comprendant en 11 sols 4 deniers de rente seigneuriale que le dit fief à droit de prendre sur 3 bonniers 3 cens demi de terre gisant au dit Wambrechies.

D'icelle, laquelle par le dit trespas a encore relevé un autre fief appelé le fief du Petit Quesnoit gisant au dit Roubaix ce comprendant en une rente seigneuriale de 39 sols à prendre sur 26 cens demi de terre à labeur gisant au dit Roubaix.

De Noble Homme Pierre DELATROUILLERE, seigneur de Beaumanoir, Houplin etc... lequel par le trespas de messire Jacques DELATROUILLERE, son frère a relevé un fief tenu de la seigneurie de Roubaix, gisant à Ancoines ce comprendant en 22 cens de terre,tenant au rieu d'Ancoines.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Anthoine DUBOIS à Jacques LECOMPTE d’un cent d'héritage avec brasserye et étable étant dessus, haboutant par devant au chemin allant de l’église de Roubaix à Fontenoit.

Du vendaige fait par Jehan ROUSSEL et Péronne MATON, sa femme à Grard LEBOURGOIS de 3 cens de terre à labeur gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix vers Lille.

Du vendaige fait par Philippe DUPIRE et Marie WILLOCQ, sa femme, Jehenne WILLOCQ veuve de Nicollas TEIZE à Jacques LEZY de 5 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne du Petit Quesnoit à le Grange de le Disme.

Du vendaige fait par Lambert, Jehan, Anthoine LEDOUCH, frères à Guillame PETIPAS d'un cent de pret au pretz Delebecq.

Du vendaige fait par Jehan VIANE et Noëlle DELETHOMBE, sa femme à Pasquier DUQUESNOIT d'un lieu manoir jardin et terre à labeur contenant 12 cens ou environ, haboutant le dit lieu au petit triez de Fontenoit.

Du vendaige fait par Paul DELEMOTTE à Bertrand DUGARDIN de demi bonnier de terre à labeur gisant à Larondel.

Du vendaige fait par Jehan MOUCQUE à Eloy REGNARRE d'un quartron de jardin pris en 4 cens contre Gilles FREMAULT et Calixte DEVILLERS arrentement, haboutant à la rue de Lhommelet.

Du vendaige fait par Jehan DERASCHE, fils de feu Jacques à Martin FASCHET du tiers d'un cent 3 quartrons demi de lieu manoir jardin et héritage arrentement, haboutant par devant à la grand rue Saint-Georges et par derrière tenant au bois du Triechon.

Du vendaige fait par Jehan ROUSSEL et Péronne MATON à Willame LEFEBVRE de demi cent de jardin pris en un cent et demi arrentement, confrontant la grand rue Saint-Georges.

Du vendaige fait par Eloy DELETHOMBE et Micquielle CATTOIRE, sa femme à Pierre DELEBECQUE d'un lieu manoir contenant parmi jardin un cent et le tiers d'un arrentement, haboutant sur la rue de Lhommelet et par derrière aux hayes de Saint-Georges.

Du don d'entre-vif fait par Franchois SALLENBIEN, fils de feu Gilles à Jehenne SALLENBIEN, sa fille d'un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens ou environ gisant au hamel du Plouy, paroisse de Marcq, haboutant au chemin qui maisne du dit hamel à le Croix des Poissonniers.

Du vendaige fait par Jacques QUINZAIN à Euxtasse HERRENG du huitième de 21 cens de terre gisant à Bauwin Marlière, paroisse de Ronchin.

Du vendaige fait par décret de justice en la gouvernance de Lille d'un lieu manoir appartenant aux hoirs Thomas CORDEWAMER à Micquiel DEMONT, gisant à Fives, haboutant au chemin allant à Lille.

Du vendaige fait par Allard AGACHE, Jaspart FRANCHOME, Vinchant BERNARD Jehan HARSASSIN, tuteurs de Philippot, Jenin, Anthoine et Guillemette PICAVET, enfants mineurs de feu Jehan et Barbe BERNARD à Willame LEPERS de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi 3 quartrons demi de verge, haboutant sur la rue du Pottier au dit Roubaix.

D'un don d'entre-vif fait par Jehan DUPIRE à Matthieu, Anthoine et Jacques JOVENEL de tel droit part et action qu'il aurait en un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens gisant à Carihem, paroisse de Leers.

Du vendaige fait par Jehan HUBERT et Jaquemine ROHART, sa femme à Cornille DELERUE d'un fief gisant au dit Roubaix appelé le fief de le Masure ce comprendant en 3 bonniers 4 cens de terre à labeur et en rente y appendant 4 livres.

Du vendaige fait par Jehan GLORIEUX à Bettremieu DELECAMBRE de 3 quartrons de jardin gisant à Carihem.

Du vendaige fait par Chrestienne LEFEBVRE, veuve de Pasquier ALOE à Anthoine LECLERCQ d'un lieu manoir confrontant la grand rue Saint-Georges appelé Sainte-Barbe contenant parmi jardin 2 cens ou environ.

Du vendaige fait par Jehan, Jehenne, Gillette, Jacquemine CATTOIRE et autres cohéritiers à Pasquier DUQUESNOIT de 4 cens de jardin tenant au triez de Fontenoit.

Du vendaige fait par Jehan et Willame DEGHERMAUPRET, frères à Bettremieu LEURIDAN de demi cent de jardin pris en 2 cens, haboutant au tries de Fontenoit.

Du vendaige fait par Pierre, Ysabeau et Caterine LEZAIRE, frère et sœurs à Pierre LEURIDAN de 3 cens de terre gisant au dit Roubaix.

Du vendaige fait par Pélonne LEBOURGOIS, veuve de Philippe HOUZET, Ysambart, Godeffroy, et Estienne HOUZET, ses enfants à Grard LEBOURGOIS de 2 cens de lieu manoir et jardin arrentement, haboutant au grand chemin allant du dit Roubaix vers Lille.

Du vendaige fait par Cornille DELERUE à Pasquier DELESPAULT d'un lieu manoir fournil et autres édifices contenant parmi jardin 4 cens ou environ faisant le toucquet de Lhommelet au bois, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix au mollin Desmasure et à la Fosse au Quesne.

Du vendaige fait par Nicollas ESPARANT à Renault TAINTENIER de 2 cens de jardin gisant au dit Néchin et tenus de la seigneurie de Lobel, tenant au chemin qui maisne de le Vextre à Toufflers.

CC bis 3-30 - 1556

Reliefs de fief

Roubaix

De Demoiselle Loyse DE DRUA laquelle par le trespas de Ysambart DE DRUA, prêtre, son frère a relevé un fief gisant et tenu de la dite ville de Roubaix appelé le fief Delevigne.

De Gilles ROUSSEL, fils de feu Jacques, lequel par le trespas de son dit père a relevé un fief ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin su le chemin qui maisne du Hault Fontenoit vers le Macquelerys.

De Pierre WILLOCQ, lequel par le trespas de Jacques, son père a relevé un fief ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne du tilleul au Petit Quesnoy contenant en longueur 272 pieds.

De Jehan DEBUISNES, lequel par le trespas de Pierre, son père a relevé un fief qui se comprend en un bord de chemin sur le chemin qui maisne de Roubaix à Lannoy (acte barré).

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Jehan DUMONT à Jehan DE DEUX VILLES de 7 cens de terre à labeur gisant au Plouy, paroisse de Marcq et tenus de la seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Hues AGACE et Ysabeau DUTHOIT, sa femme à Alleame LE VAILLANT d'un lieu manoir contenant parmi jardin 18 petites verges ou environ gisant à Fives et tenu de la dite seigneurie, tenant au grand chemin menant à Lille.

Du vendaige fait par Willemine CARRETTE, veuve de Willame ALBRECHT à Marcq LEMAY de demi quartron d'héritage gisant à Roubaix en la rue Pottier pris hors de son lieu manoir.

Du vendaige fait par Jehan et Gilles DESPLANCQUES, père et fils à Guillebert DESROEULX d'un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens 16 verges demie gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois à Fourquencroix.

Du vendaige fait par les dits DESPLANCQUES à Jehan LEFEBVRE de 4 cens de jardin haboutant au dit chemin.

Du vendaige fait par les dits DESPLANCQUES, père et fils à Lambert DECRESME d'un cent demi de terre à labeur gisant comme dessus.

Du vendaige fait par Pierre, Jehan et Grard PLOUCQUET, frères à Grard LIBERT d'une petite maison et héritage contenant 3 quartrons et le tiers d'un quartron d'héritage, haboutant sur la grand rue du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Jehan BRACQUAVAL et Jehenne PLOUCQUET, sa femme, Benoît THIBAULT et Christofline PLOUCQUET, sa femme, Marion, Caterine, Péronne et Annette PLOUCQUET, sœurs à Lucq PLOUCQUET de 4 cens de jardin gisant à Néchin et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Lespinette.

Du vendaige fait par Adrien DESESPERCHINS et Micquielle MATON, sa femme à Pierre LECOMPTE de 4 cens de terre à labeur, tenant au chemin qui maisne de Roubaix vers Lille.

Du vendaige fait par Jehan et Pierre DESROUSSEAUX à Guillame DELELYS et Nicollas DUVELLIER de deux septièmes de 3 cens de jardin gisant à la Madeleine lez Lille, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Menin.

Du vendaige fait par Olivier LEFEBVRE à Jehan HALLET de 2 verges petites et un quart d'héritage pris en son jardin du long son héritage, haboutant au grand chemin Saint-Georges.

Du vendaige fait par Grard LIBERT à Willamme AGACE de 4 verges un quart de jardin.

Du vendaige fait par Caterine DESROEULX, veuve de Pierre LEBOURGOIS, et Anthoine, Daniel et Gilles LEBOURGOIS, ses enfants à Micquiel FAVARCQ de 10 cens de terre à labeur gisant et tenus de la dite seigneurie, haboutant au chemin qui maisne du Tilleul à Lannoy.

Du vendaige fait par Philippe DELESCLUZE et Margheritte DESPRETZ à Pierre LEPERS des cinq parts de huit en 5 cens 5 verges petites de jardin manoir, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois au mollin Desmasures.

Du vendaige fait par Jehan et Bettremieu DESPRETZ, Jacques PETIPAS et Franchoise DESPRETZ, sa femme au dit Pierre LEPERS des autres trois parts du dit lieu manoir avec le fournil étant dessus.

Du vendaige fait par Marcq LEFEBVRE au dit Pierre LEPERS de la moitié d'un lieu manoir jardin et terre à labeur contenant ensemble 2 bonniers 12 cens ou environ, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois au mollin Desmasures.

Du vendaige fait par Jehan et Grard HANTSE, Josse BONTE et Caterine HANTSE, sa femme, se faisant fort de Jehan MULIER et Chrestienne HANTSE à Josse DEWALLE d'un lieu manoir contenant parmi jardin

3 cens gisant à Dottignies et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, tenant au chemin allant de Dottignies à Courtray.

Du vendaige fait par Oste DELECROIX et Marie LECOMPTE à Pierre LOCQUIFFIER de demi quartron d'héritage avec un ouvroir étant dessus, haboutant sur la grand rue du dit Roubaix menant au Sépulchre.

Du vendaige fait par Cornille DECOURCELLES à Willame DELECAMBRE d'un lieu manoir jardin et héritage contenant 8 cens demi un tiers gisant à Carihem, seigneurie du dit Roubaix, tenant au triez du dit Carihem.

Du vendaige fait par Jehan DELEGATTE et Jacquemine DUPONT, sa femme à Jehan ROUSSEL de demi cent d'héritage, tenu de la dite seigneurie.

Du vendaige fait par Jacques LEBOURGOIS et Marguerite DELESPAULT, sa femme à Franchois DELESPAULT, son frère d'un cent de jardin pris en 2 cens contre les dits vendeurs.

Du vendaige fait par Robert MULLIER, fils de feu Blase à Ysabeau et Loyse DELESPIERE, filles de feu Willame de 8 cens de terre à labeur à Hem et tenus de la dite seigneurie, haboutant au chemin qui maisne de Larondrie à Lenpempont.

Du vendaige fait par Jehan CUVELLE à Guillebert CATTOIRE ou son command d'un lieu manoir jardin et héritage contenant demi cent d'héritage gisant en le rue Dorée au dit Roubaix (acte barré).

Du vendaige fait par Willame POLLET à Pasquier DUQUESNOIT du tiers de 11 cens de terre à labeur.

Du vendaige fait par Allard, Jehan et Thomas MOREL, frères à Pierre BAUE de 5 cens de terre à labeur gisant à Ronchin et tenus du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Pasquier DUQUESNOIT à Bettremieu LEURIDAN de 8 grandes verges de jardin et héritage enclavé au jardin du dit acheteur.

Du vendaige fait par Jehan DESROUSSEAUX à Pierre DELESAUCH de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 2 verges gisant à Fives et tenu de la dite seigneurie, haboutant au chemin qui maisne de Virondel à Lille.

Du vendaige fait par Jehan DEHENNIN à Robert DEHARNES de 4 cens de terre à labeur gisant à Ronchin et tenus de la dite seigneurie.

Du vendaige fait par Mahieu JOUVNEL à Willame DELECAMBRE du tiers d'un lieu manoir contenant 2 cens gisant à Carihem et tenu de la dite seigneurie, tenant au triez du dit Carihem.

Du vendaige fait par Martin SORYS à Andrieu LECLERCQ d'un lieu manoir contenant parmi jardin un cent, confrondant sur la grand rue de Roubaix allant au Sépulchre.

Du vendaige fait par Garin LE VAILLANT à Jehan BURETTE de 4 cens de terre à labeur gisant à Fives et tenus de la dite seigneurie, haboutant à la piedsente qui maisne de la hayes Bertin à Tournay.

Du vendaige fait par Anthoine LECLERCQ à Jehenne LECOCQ, veuve de Jacques LECLERCQ d'un septième en 6 cens un quartron de terre gisant à Ronchin et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, tenant à la piedsente qui maisne de Lille à Fretin.

Du vendaige fait par Pierre et Anthoine LIBERT, père et fils à Pierre ROUSSEL d'un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens d'héritage, gisant au Hault Fontenoit, paroisse et seigneurie de Roubaix, haboutant à la piedsente qui maisne du dit Hault Fontenoit vers Roubaix.

Du vendaige fait par Guillebert CATTOIRE à Oste DELECROIX de 4 cens de terre à labeur gisant et tenus de la dite seigneurie.

Du vendaige fait par Henry DESROUSSEAUX, fils de feu Pierre à Loys LEPLAT de huit septièmes de 3 cens de jardin gisant à la Madeleine lez Lille, haboutant au chemin qui maisne du dit Lille à Menin.

Du vendaige fait par Jehenne DUCHASTELLE, veuve de Christoffle PLOUCQUET à Ernoul DELANNOY du tiers d'un bonnier de terre à labeur gisant et tenu de la seigneurie de Lobel en arrentement.

Du vendaige fait par Gilles DUCHASTELLE au dit Ernoul DELANNOY de 5 cens et les deux tiers d'un cent de pret arrentement, gisant et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par le dit Gilles à Rogier LEHAZE de 4 cens de pret et pasture gisant à Néchin, tenant au rieu qui maisne de Templeuve à Néchin.

De Jehan POULLAIN, fils de Cornille, lequel a vendu à Anthoine CRAUWIN tel droit part et action qu'il avait en 4 cens de jardin manoir et héritage gisant au dit Néchin, haboutant au chemin qui maisne des bans du dit Lobel à Leers.

De Ambroise LOCQUIFFIER et Marguerite PLOUCQUET, sa femme, lesquels ont vendu à Jehan DELEPLANCQUE, fils Estienene tout un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens, haboutant au chemin de le Vexte menant au Brucquoit.

Du vendaige fait par Vallentin DESREVEAUX et Chrestienne DESPRETZ, sa femme à Pierre FREMAULT de 9 cens de terre à labeur gisant et tenus de la seigneurie de Wasquehal, tenant à la ruelle allant de la Macquellerye vers Wasquehal.

Du vendaige fait par Pierre DUCHASTEAU et Ysabeau LEFEBVRE, sa femme à Pierre DELEBECQ de 5 cens de terre à labeur pris en 33 cens gisant au Hault Fontenoit et tenus de la dite seigneurie, tenant aux terres du dit Fontenoit.

Du vendaige fait par Jacques TIBREGHIEN à Pierre FREMAULT de 13 cens de terre à labeur gisant à Tourcoing et tenus de la dite seigneurie.

Du vendaige fait par Jehan PREVOST et Jehenne DESPRETZ, sa femme de 2 cens de terre à labeur gisant au dit Wasquehal et tenus de la dite seigneurie à Pierre LEBAISEUR.

Du vendaige fait par le dit PREVOST et sa femme à Mahieu WASTEL de 10 cens 2 verges de terre à labeur gisant à Wasquehal et tenus de la dite seigneurie.

Du vendaige fait par maître Jehan HOVINE à Pierre DELEBECQUE de 4 cens demi de terre à labeur gisant à Roubaix et tenus de la dite seigneurie.

Du vendaige fait par Marie LEMAISTRE, veuve de Jacques CORNILLE, et Charles CORNILLE, son fils à Lyon MASUREL de 3 quartrons de jardin et héritage gisant à Tourcoing et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de le Croix Mandalle vers l'église de Tourcoing.

Du vendaige fait par Ernoul et Bernard DESBONNETS, frères et Jehan CEMBLAULT à Martin SLOSSE de 18 cens d'héritage gisant à Tourcoing et tenus de la dite seigneurie, haboutant au chemin qui maisne de Lespinette Desrousseaux vers Lille.

Du vendaige fait par Anthoine DECOTTIGNIES à Jehan DUCROCQUET du cinquième de 7 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Vinchant DESROUSSEAUX et sa femme à Pierre DESTOMBES de 6 cens de terre à labeur gisant au dit Tourcoing et tenus de la dite seigneurie.

Du vendaige fait par Chrestienne SEGARD, veuve de Jehan MELSEANT à Pierre FREMAULT de 4 cens 16 verges demie de terre à labeur gisant et tenus que dessus.

Du vendaige fait par Pasquier DELESPIERE et Marie LEFEBVRE, sa femme à Loys DESTOMBES de 9 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Piat DELEDICQUE à Guillebert PREVOST de 6 cens demi et le sixième d'un cent de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, tenant au chemin qui maisne de le Mousserye au Grand Cottignies.

Du vendaige fait par Piat DESPRETZ à Pierre DELEDICQUE de 8 cens demi de terre à labeur pris en 17 cens contre Jehan MATON gisant au dit Wasquehal et tenus de la dite seigneurie.

Du vendaige fait par Ruffin DELEMOTTE à Pierre FREMAULT d'un cent de jardin et pret gisant à Tourcoing et tenu de la dite seigneurie, la piedsente passant parmi allant à Tourcoing.

Du vendaige fait par Nicollas HENNIART, demeurant à Houplines sur la Lys à Willame DESOBRYS de 8 cens de terre à labeur gisant au dit Roubaix et tenus que dessus, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Mouscron.

Du vendaige fait par Anthoine DUBAR et Chrestienne SEGARD, sa femme à Jehan LECLERCQ de 2 cens d'héritage pris en 12 cens demi de terre à labeur gisant et tenus de la dite seigneurie, tenant à la Croix de Laoultre.

Du vendaige fait par Piat DELEDICQUE à Pierre, son frère de 7 cens 17 verges demie de terre à labeur gisant et tenus de la dite seigneurie.

CC bis 3-35 - 1558

Reliefs de fief

Roubaix

De Jehan DEBUISNES lequel par le trespas de Pierre, son père a relevé un fief qui se comprend en une rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne de Roubaix à Lannoy, du long des héritages des veuve et enfants Jehan FARVARCQ, après le Tilleul.

De Jacques DEBETZ, escuyer, seigneur Dangreau, lequel par le trespas de Jehan DEVREDIERE, en son vivant chevalier, seigneur de Fontaine Péronne etc...., son oncle a relevé un fief gisant en la paroisse de Croix et tenu de la dite seigneurie de Roubaix appelé le fief de Lymoge ce comprendant au gros d'icelui 4 bonniers un cent demi et le tiers d'un cent d'héritage ou environ, tant en pret, pasture et terre à labeur en plusieurs pièces.

De Jacques DEBOULOIGNE, lequel par le trespas de damoiselle Marie DELECAMBE dit Ganthois, sa mère a relevé un fief gisant en la paroisse de la Madeleine lez Lille et tenu de la dite seigneurie de Roubaix appelé le fief de Dadizelles contenant en gros d'icelui 7 quartiers demi d'héritage ou environ.

De Micquiel MULLIER lequel par le trespas de Nicollas, son père a relevé un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix appelé le fief Delerue ce comprendant en 3 bonniers 12 cens d'héritage parmi lieu manoir ruelle et terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de la Fosse au Quesne à la Croisette du pret.

De Simon DEHORUN, fils de feu Simon, lequel par le trespas de Arnoul, son frère à relevé un fief gisant en la paroisse de Warcoing et tenu du fief des quatre hommaiges appartenant à ma dite Dame, ce comprendant en 14 bonniers un quartier d'héritage tant en maison, pret, pasture que terre à labeur appelé le fief du Smerpont, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Audenarde, se passe le grand chemin parmi qui maisne de Tournay à Courtray, et la rivière de Lespiere aussi passant parmi qui maisne de Wattrelos à la rivière de Lespault.

De ..... (blanc) DOLLEHAING, escuyer, seigneur d'Estaimbourg, lequel par le trespas d'Anthoine DOLLEHAING, son frère a relevé un fief gisant en la paroisse de Bailleul en Tournaisis appelé le fief de Sottrud ce comprendant ci-comme au gros d'icelui en un lieu manoir jardin et terre à labeur en tout 50 bonniers ou environ, tout tenant ensemble en plusieurs pièces.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Bernard DESMULLIERS à Bamabé GHESQUIERE en avril 1556 de 6 cens demi de terre à labeur, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Jehan, Pasquier, Martin, Willame LECLERCQ, frères, enfants de feu Philippe à Thomas LEURIDAN de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens demi ou environ gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix à Lenpempont.

Du vendaige fait par Jehan WAUCQUET à Georges WAUCQUET de 7 verges petites de pret, de tout tel droit part et action qu'il avait en 5 quartrons de pret et héritage contre Jehenne DEROCQ, veuve de Jehan WAUCQUET.

Du vendaige fait par Pierre DESBUCQUOIS et Margueritte RYS, sa femme à Jehan DESUSLEMONT du tiers de tel droit qu'il avait en 3 cens de lieu manoir jardin et héritage gisant à Carihem, paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par maître Pierre DUCROCQ, prêtre, vicaire du dit Roubaix à Jehan DELERUE, fils de feu Jehan de 6 cens de terre à labeur gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, tenant à la piedsente qui maisne Desbucques à Lille.

Du vendaige fait par Eloy, Jehenne et Margueritte HOUZET, Ysambart, Estienne et Godeffroy HOUZET à Lambert VANREUST de 2 cens de lieu manoir jardin et héritage gisant et tenus comme dessus, haboutant à la rue Pottier et tenant par derrière aux Hayes.

De la vente par décret faite au siège de la gouvernance de Lille à Robert LEHAGIER du tiers de 37 cens de terre à labeur en une pièce gisant au Plouy à Marcq et du tiers de 19 cens un quartron de terre gisant à Ronchin et tenus de la seigneurie de Roubaix, appartenant à Jacques DELATENTE, escuyer à Gand et damoiselle Marguerite PENEL, sa femme.

Du vendaige fait par Paul LIBERT à Vinchant WATRELOS de 5 cens 20 verges demie ou environ de lieu manoir, jardin et héritage gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix, tenant à la piedsente qui maisne des Blancques Mailles au Hault Fontenoit.

Du vendaige fait par Jacques CARRETTE, fils de feu Jacques à Jehan FAVARCQ, bouchier de 7 cens demi de jardin gisant et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

Du vendaige fait par Jehan DUPRET et Micquielle CORNILLE, sa femme à Gilles ROUSSEL de 8 cens de terre à labeur ou environ gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de la Croisette du Pret au Fresnoit, tenant aux terres de le Vigne.

Du vendaige fait par Lambert VANREUST à Philippe DELESCLUZE de demi cent de lieu manoir et jardin gisant et tenu comme dessus pris en 2 cens contre le dit vendeur, haboutant à la rue Povret.

Du vendaige fait par Jehan CARRETTE, fils de feu Mahieu à Margueritte LIBERT, veuve de Jehan FAUVARCQ d'un cent de terre à labeur gisant et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Jehan DU.....T et Martine DELEBARGE, sa femme à Pierre BAUDUIN un cent de terre à labeur pris en 15 cens gisant à Marcq en Baroeul et tenus de la seigneurie de Roubaix.

De l'eschambgement fait par Pierre DUPANT à Jacques LHERNOUL dit Daniel de 8 cens de lieu manoir jardin et héritage, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à le Croisette du Pret et par devant aux terres de Fontenoit, et un lieu manoir contenant parmi jardin demi quartron sur la place du dit Roubaix, tenant au chimetière de l'église du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Nicollas POLLET à Péronne POLLET, veuve de Jehan POLLET de 7 cens un quartron de lieu manoir jardin et héritage gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au tries de Fontenoit.

Du vendaige fait par Adrien DESESPRECHINS et Micquielle MATON, sa femme à Pierre DECOURCELLES de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ gisant et tenus comme dessus, haboutant à la rue de Lhommelet.

Du vendaige fait par Margueritte DESTOMBES, veuve de Jehan DESPLANCQUES, dit des Barges à Jehan CATTOIRE, fils de feu Gilles d'un cent de terre à labeur pris en 8 cens du long le jardin du dit acheteur gisant et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet Dupire au mollin Desmasures.

Du vendaige fait par Estienene, Martin, Arnoul et Jacques DEVENDEVILLE, enfants de défunts Jehan et de Collette VAILLANT en vertu de lettres patentes à Wallerand DESMERPONT de 7 cens demi de lieu manoir jardin et héritage gisant à Fives et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église de Fives à Ronchin.

Du vendaige fait par Wallerand, Engrand, Victor, Marie et Caterine CARRETTE, enfants de Jehan et de défunte Marie LEPER à Gerosme CAULIER de 3 cens de pret, sur lui desquels la Malladrie est assisse, gisant à la Madeleine et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Menin.

Du vendaige fait par Pasquier DELESPIERE à Lucq MULLIER de 7 cens de terre à labeur pris en un bonnier contre les hoirs Willamme DELESPIERE gisant à Hem et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Philippe, Jacques, Margueritte DEMALLERY, frères et sœur, enfants de défunts Jehan et damoiselle Ysabeau DEDRUA à Jacques LEGRAND de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens 6 verges ou environ, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

Du vendaige fait par Jehan ROUSSEL et Péronne MATON, sa femme à Jehan POLLET d'un lieu manoir contenant parmi jardin 3 quartrons 6 petites verges demie gisant et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix vers Lille.

Quand au vendaige fait par Pierre DELERUE à Oste DELERUE d'un fief gisant et tenu de la seigneurie de Lobel ce comprendant en 10 cens de lieu manoir et jardin, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Castillon.

CC bis 3-37 - 1559

Reliefs de fief

Roubaix

De Lambin MULLIER, lequel par le trespas de Pasquier, son père a relevé un fief gisant en la paroisse de Croix et tenu de la dite seigneurie de Roubaix ce comprendant en 12 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de Beaumont au dit Roubaix.

De Jacques DEMONCHEAU, fils de feu Micquiel, lequel par le trespas de feue Damoiselle Pasque DELATTRE, sa mère a relevé un fief nommé le fief de Millescamps gisant en la paroisse de Lys et tenu comme dessus, ce comprendant en 4 bonniers un quartier de terre à labeur ou environ, tenant au bois de Coullombier.

De Anthoine DUQUESNOIT, lequel par le trespas de Pasquier, son père a relevé un fief gisant et tenu de la seigneurie de Roubaix ce comprendant en 30 cens 5 verges de terre à labeur ou environ en une pièce, tenant aux terres de Fontenoit.

De Jehan LECLERCQ, lequel par le trespas de Jehan, son père a relevé un fief gisant et tenu comme dessus, ce comprendant au gros d'icelle en un bonnier et demi de terre à labeur.

De Jacques DOUDELET, lequel par le trespas de Jehan, son père a relevé un fief gisant en la paroisse de Marquette et tenu comme dessus ce comprendant en un rejet et flégard sur le chemin du dit Marquette.

De Jehan LEFEBVRE, lequel par le trespas de Nicollas, son père a relevé un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix emprès la grange de le disme, tenant à le voye allant du long du dit fief de 5 pieds de large.

De Philippe DEBRAINFORT, seigneur du dit lieu de Willems, lequel par le trespas de Georges, son frère, en son vivant, chevalier, seigneur du dit lieu a relevé un fief tenu en justice de Vicompte de la seigneurie de Lobel, ce comprendant en la ville terre et seigneurie de Willems.

De Maximillien VILLAIN, seigneur de Rasseghien, lequel par le trespas d'Anthoine, son frère a relevé un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Lobel ce comprendant ci-comme au gros d'icelle en 9 bonniers 9 cens de terre à labeur, auquel fief appert un terrage qui relève sur plusieurs héritage au dit Néchin.

De Jehan TAVERNE, lequel par le trespas de Margueritte MORGADT, sa mère a relevé un fief gisant et tenu comme dessus, ce comprendant en un rejet sur le chemin qui maisne du dit Néchin à Estaimbourg, du long son héritage appelé le Camp Baudon.

Ventes **(idem CC bis 4-1)**

Roubaix

Du vendaige fait par Bernard DESMULLIERS à Bamabé GHESQUIERE en avril 1556 de 6 cens demi de terre à labeur, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Jehan FREMAULT et Jehenne PREVOST, sa femme à Lambert VANREUST de 2 cens un quartron de terre à labeur pris en 9 cens contre Pasquier DUQUESNOIT, gisant et tenus comme dessus, tenant à la piedsente qui maisne de Lhommelet au Bois à Fontenoit.

Du vendaige fait par Willame DELESPIERE à Blase DELESPIERE de 8 cens de terre à labeur gisant à Hem et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de Lampempont à Lannoy.

Du vendaige fait par Oste DELECROIX à Anthoine DUBOIS, fils de Gadrain de demi cent et demi quartron gisant et tenu de la seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois au mollin Desmasures.

Du vendaige fait par Charles et Martin LECOMPTE, frères, Martin DESOBRYS et Jehenne LECOMPTE, sa femme à Oste DELECROIX de trois quarts d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 16 verges demie arrentement, gisant et tenus comme dessus, haboutant au dit chemin.

Du vendaige fait par Jehan RYS, fils de feu Bernard à Bernard DECOURCELLES de 5 cens 3 quartrons d'héritage gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au tries de Carihem.

Du vendaige fait par Willame MEURISSE, Florent DELAFALESQUE, Philippe MAS, Thomas DUBAR, Anthonne LEURIDAN et Maillin MAS à Mathieu CORDUANIER d'un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens demi ou environ gisant en la paroisse de Fives et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du dit Fives à la motte Thomas, tenant à la ruelle qui maisne du dit chemin à le Reuwe du Bois.

Du vendaige fait par Pierre DUPRET, fils de feu Pierre à Jehan HESPEL, fils d'Anthoine d'un lieu manoir contenant parmi jardinet une verge demie d'héritage gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant sur la place du dit lieu.

Du vendaige fait par Jehan ROUSSEL et Péronne MATON, sa femme à Gilles ROUSSEL de 4 cens 6 verges de terre à labeur ou environ, gisant à Larondel, paroisse et seigneurie du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Micquiel ROUSSEL et Bettremine DUPONT, sa femme à Pierre LEURIDAN, fils de Jehan de 8 cens et le sixième d'un cent de terre à labeur, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit et de la Fosse au Quesne à Lhommelet au Bois.

Du vendaige fait par par décret de justice par le siège de la gouvernance de Lille à Jehan ENE, procureur postulant en icelle gouvernance d'un fief tenu de la dite seigneurie de Roubaix appelé Labregonde gisant à Marquette.

Du vendaige fait par Jehan et Guillame DEMOUCHIN, frères à Anthoine WILLANT des deux tiers de 5 cens de lieu manoir jardin et terre à labeur gisant au Plouych, paroisse de Marcq et tenu comme dessus, haboutant à la ruelle qui maisne du Plouych au grand chemin qui maisne de Lille à Menin.

De Gilles FREMAULT, lequel à vendu à Willame PREVOST, fils de Jehan 2 cens 4 verges de lieu manoir jardin et héritage gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église vers Lille.

Du vendaige fait par Jehan DELADESOUBZ et Philippotte POLLET, sa femme et Magdelaine POLLET à Willame MULLIER de 2 cens de manoir jardin gisant et tenus comme dessus, haboutant au chemin au maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois.

Du vendaige fait par Guillebert DUGARDIN à Jehan PREVOST de 5 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du mollin du dit Roubaix à Lampempont.

Du vendaige fait par Jehan DUPIRE et Mathieu JOVENEL à Willame DELECAMBRE d'un cent d'héritage à jardin pris en 13 cens contre le dit acheteur, gisant à Leers et tenu comme dessus, tenant au triez du Carihem.

Du vendaige fait par Simon, Marie et Jossine ROSE, frère et sœurs, enfants de feu Simon à Martin HELLIN, fils de feu Jacques de 16 cens de lieu manoir jardin et terre labourable gisant au dit Dottignies et tenus comme dessus, haboutant à la ruelle qui maisne du chemin venant de Courtray à la Haverye au dit Dottignies.

Du vendaige fait par Loyse DELESPIERE, fille de feu Willame à Jehan LECLERCQ, fils de feu Pierre du tiers de 6 cens de terre à labeur, gisant à Hem et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Jehenne DUGARDIN, veuve de Jehan DESBUISSONS à Pierre DUGARDIN, son frère de 4 cens de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de le Cauchie allant de l'église au mollin.

Du vendaige fait par Jehan WAUCQUET à Georges WAUCQUET de tout tel droit qu'il avait en 5 quartrons de pret gisant à Fives et tenus de la dite seigneurie de Roubaix (acte barré).

Du vendaige fait par Pierre LEPERS et Anthonnette DELERUE, sa femme à Thomas LEURIDAN de la moitié de 5 cens de jardin contre le dit acheteur par sa femme, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du Petit Quesnoit à Beaumont.

Du vendaige fait par Anthoine TIBREGHIEN et Barbe LEURIDAN, sa femme à Grard DEHAS de tout un lieu manoir contenant parmi jardinet un quartron ou environ gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, à l'opposite de Lhostellerye des Boutailles.

Du vendaige fait par Guillame DELELYS, Marie COUSTURE, veuve de Philippe DUVRELIER et Jacquemine DUVRELIER, fille du dit Philippe à Loys LEPLAT de tout tel droit part et action qu'ils avaient et ont en 3 cens de jardin gisant au Plouych à Marcq et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Philippe CORDUANIER à Caterine DUGARDIN, fille de feu Jehan de trois quartrons d'héritage gisant en la paroisse de Fives, haboutant au chemin qui maisne du Ponchelet à Tournay.

Du vendaige fait par décret de justice par la justice de Roubaix à Jacques LEGRAND d'un petit lieu manoir contenant parmi jardin un cent 6 verges demie ou environ gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, appartenant et délaissé par feu Pierre DECELLES et sa femme, haboutant à la rue de Lhommelet.

Du vendaige fait par Martin CASTEL et Marie DUGARDIN, sa femme à Jehan CAUCHETEUR, fils de Jehan 2 cens de lieu manoir jardin et héritage gisant et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de l'église au mollin.

Du vendaige fait par Péronne STEPPE, veuve de Martin FASSET à Jehan LEFEBVRE, fils de Nicollas de 8 cens de terre à labeur, gisant et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Anthoine LOCQUIFFIER à Martin LECLERCQ de 4 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Daniel et Grard DELEWALLE, frères à Grard DEHONT des deux parts de sept de 10 cens 12 verges de terre gisant à Dottignies et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Jaspart DUBOSQUEL à Alleame VAILLANT de la moitié d'un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 5 bonniers d'héritage ou environ, gisant à Fives et tenus de la dite seigneurie de Roubaix appelé le viel Virondel.

Du vendaige fait par Pierre DELERUE à Oste DELERUE ou son command qui auste Cornille DECOURCELLES d'un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Lobel ce comprendant en 10 cens de jardin manoir, haboutant au chemin qui maisne de Néchin au Castillon, tenant aux terres du Carnoy.

Du vendaige fait par les enfants Jehan GAUDIN à Allard CARRETTE de demi bonnier de jardin manoir, gisant et tenu de la seigneurie de Lobel, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin vers Toufflers.

Du vendaige fait par sire Allard DUTRIES et ses cohéritiers à Jehenne GOSSART, veuve de Pierre LECLERCQ de 12 cens de terre à labeur à terrage gisant et tenus de la dite seigneurie de Lobel.

CC bis 4-5 - 1560

Reliefs de fiefs

Roubaix

De Jehan MULLIER, lequel par le trespas de Lambin, son frère a relevé un fief gisant en la paroisse de Croix et tenu de la dite seigneurie de Roubaix ce comprendant en 12 cens de terre, haboutant au chemin qui maisne de Beaumont au dit Roubaix.

De Charles DELEDOUVE, fils de feu messire Jacques, en son vivant chevalier, lequel par le trespas de Jacques, son frère a relevé un fief qui est la ville, chasteau, terre et seigneurie de Sainghin en Mélantois, s'étendant tant en la paroisse du dit lieu que les paroisses de Péronne, Fretin, Ennevelin, Mérignies, Lompret et Noefville.

Du dit Charles DELEDOUVE, lequel par le dit trespas a encore relevé un autre fief appelé le fief du Maretz à Sainghin, gisant au dit Sainghin et tenu comme dessus ce comprendant tan en lieu manoir pret jardin 4 bonniers d'héritage ou environ et en terre à labeur 25 bonniers 2 cens.

De Thomas MEURISSE, lequel par le trespas de Jehan, son père a relevé un fief gisant en la paroisse de Lys appelé le fief de la Pouillerye et tenu comme dessus, ce comprendant parmi lieu manoir, avec jardin yssue terre à labeur et rejet 4 bonniers 8 cens d'héritage ou environ, tout tenant ensemble, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix à Lannoy.

De Jehan ROUSSEL, lequel par le trespas de Micquiel, son père a relevé un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en 11 cens et le sixième d'un cent de terre à labeur ou environ, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

De Cornille LECLERCQ, lequel par le trespas de Noé, son frère a relevé un fief gisant et tenu comme dessus appelé le quard du fief Grardel, ce comprendant en 9 cens 15 verges de terre à labeur ou environ, tenant à la voye et piedsente qui maisne des Hucquet à Beauwet.

De Damoiselle Marie GHISELIN, laquelle par le trespas ~~de feu Gilles, son père~~ Agnies GOMMER, sa mère, en son vivant seigneur de Bousbecque a relevé un fief gisant en la paroisse d'Avelin au hamel des Pretz nommé le fief Watier et tenu comme dessus, ce comprendant en 23 cens de pret parmi les fosses allentours.

De Henry LEPREUDHOME, escuyer, lequel par le trespas de Pierre, son père a relevé un fief gisant en la paroisse de Fives et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en 36 sols 6 deniers de rentes justiciables chaque an qui se prendront sur 3 bonniers 4 cens et le tiers d'un cent de terre et héritage appartenant à plusieurs personnes.

De Georges GHISELIN, escuyer, seigneur de Bousbecque, lequel par le trespas d'Agnies GOMMER, sa mère a relevé un fief gisant en la paroisse de Fives, nommé le fief de la Falesque, ce comprendant ci-comme le gros d'icelui parmi lieu manoir, pret et terre à labeur, tout tenant ensemble, 2 bonniers 14 cens demi d'héritage ou environ.

De Barbe THIEULLAIME, laquelle par le trespas de feu maître Wallerand, son père a relevé un fief gisant à Ennevelin et tenu comme dessus, ce comprendant en 22 cens de terre à labeur ou environ emprès la Plancque a la Goutter, tenant à l'yssue des Pretz Dangremont.

De Martin ROUSSEL, lequel par le trespas de Micquiel, son père a relevé un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne de Lhommelet au Bois à la Fosse au Quesne, de 50 pieds de en longueur.

De Jehan MALFAICT, lequel par le trespas de Jehan, son père a relevé un fief gisant et tenu comme dessus, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin que l'on dit la Croisette du Pret, du lez du chemin qui maisne vers Mouvaux.

De Margueritte LEFEBVRE, femme de Jehan BARBYEUR, laquelle par le trespas de Marcq, son père a relevé un fief gisant et tenu comme dessus, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne de Lhommelet au Bois au mollin Desmasures, au hamel des Coutteaulx.

De Euxtasse DONGNIES, escuyer, lequel par le trespas de dame madame Jacqueline DEBERLETTES, sa mère, en son vivant femme de monseigneur DESTREES a relevé un fief gisant et tenu de la seigneurie de Lobel, ce comprendant parmi lieu manoir jardin pret pasture et terre à labeur 12 bonniers demi d'héritage ou environ.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Margueritte, Caterine, Marie et Agnés DELECROIX, sœurs, filles et héritières de feu Nicollas et de feue Marie ALOE à François FERDINANDES d'un bonnier d'héritage gisant en la paroisse de Hem en deux pièces et tenu de la dite seigneurie de Roubaix à savoir demi bonnier de jardin et demi bonnier de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne du Maulfait à le Leuvrye.

Du vendaige fait par Jacques LEGRAND à Jaquemine SORYS, veuve d'Anthoine DELEDEUSLE d'un petit lieu manoir contenant parmi jardin un cent et le tiers d'un cent gisant et tenu de la seigneurie de Roubaix, haboutant à la rue de Lhommelet.

Du vendaige fait par Marie VREDIER, veuve de Pierre DEMESPLAU, Franchois ESPERGARD, Caterine MARONNIER (?), sa femme et Marie DEMESPLAU, fille du dit Pierre à Pierre CASTELLAIN d'un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens d'héritage ou environ gisant à Ronchin et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Fretin.

Du vendaige fait par Arnoul, Franchois, Jacques, Jehan et Charles DEBERTRANGLES, escuyers, frères, neveux et héritiers en ligne collatérale de défunte damoiselle Adrienne DUQUESNE, à son trespas veuve de Noble Homme Arnoul DELANNOY, seigneur de Templeuve à maître Jehan HYEMS, chanoine de St-Pierre de Lille de tout un fief gisant en la paroisse de Fives et tenu comme dessus, ce comprendant en 3 bonniers 4 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne au mollin dhuille de Hellemmes.

Du vendaige fait par Anthoinette MARCHANT, veuve de Thomas MASUREL à Jehan WILLAINT d'un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de la Madeleine et tenus comme dessus, haboutant grand au chemin allant de Lille à Menin.

Du vendaige fait par la dite Anthoinette à Jehan DEBAISIEU d'un cent demi quartron d'héritage et la moitié de demi quartron à jardinet à la dite Madeleine, haboutant à la piedsente qui maisne de le grange à l'église de la dite Madeleine.

Du vendaige fait par le siège de la gouvernance de Lille par décret de justice à Jehan DUGARDIN de demi bonnier de terre à labeur gisant en la paroisse de Fives et tenu comme dessus, comme appartenant aux hoirs Vaas CORDUANIER, haboutant au chemin de la grande rivière.

De leschambgement fait par maître Michiel CAMBRY, chanoine de Tournay à Jacquemine CAMBRY, sa sœur de 3 bonniers 6 cens de terre à labeur en une pièce gisant en la paroisse de Néchin et tenu comme dessus

Du vendaige fait par Marie TEIZE, veuve de Jehan LECLERCQ et Jehan LECLERCQ, son fils à Blase DELESPIER, fils de Willame de tout un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant ci-comme au gros d'icelui en un bonnier et demi de terre à labeur en deux pièces, haboutant au chemin qui maisne de la Justice de Roubaix aux Barbyeurs, et en rentes justiciables plusieurs rentes tenant sur 4 bonniers 13 cens et le tiers d'un cent.

Du vendaige fait par Marie VERDIERE, veuve de Pierre DEMESPLAU, Caterine MARRONNIER et Marie DEMESPLAU à Nicollas DESMASURES, chacun de tel droit part portion et action qu'ils auraient en tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens demi ou environ gisant à Ronchin et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du dit Ronchin à Lille, tenant au chemin allant de Fretin au dit Lille.

Du vendaige fait par Pasquier PAYELLE et Agnies ESPERGARD, sa femme à Oste DEFFRENNES d'un fief gisant en la paroisse de Néchin et tenu comme dessus, ce comprendant en deux rasières de bled.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice par la justice du dit Roubaix à Pierre DELEVINCQUIERE de 2 bonniers d'héritage gisant à Dottignies et tenus comme dessus en quatre pièces délaissés par Jacques DELEBERGHE et Péronne DEHAZEBROUCQ, sa femme, ci-comme un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens, et 12 cens de terre à labeur, et 9 cens aussi terre à labeur, et 7 cens aussi terre à labeur au dit Dottignies.

Du vendaige fait par Pierre FREMAULT, fils de feu Jehan à Pierre DESPLANCQUES d'un cent et demi de terre à labeur gisant et tenu de la seigneurie du dit Roubaix pris en 3 cens contre Jehan DESCAMPS en la coulture des Frommez.

Du vendaige fait par Jehenne PREVOST, veuve de Nicollas POTTIER, Pierre ROSE et Jehenne POTTIER, sa femme à Hubert GECAME et Gilles PETIT, chacun également de 3 lieux manoirs contenant parmi jardin 10 cens d'héritage ou environ gisant en la paroisse de Marcq en Baroeul et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du Ries du Ploych au Ries de le Magdeleine.

Du vendaige fait par Jehan BATAILLE, fils de feu Pierre à Grigoire PAYELLE de tout un fief gisant en la paroisse de Leers et tenu comme dessus, ce comprendant en sept quartiers d'héritage, ci-comme un viese manoir pret et terre à labeur, tout tenant ensemble, tenant au chemin qui maisne du Castillon vers Toufflers.

Du vendaige fait par Jacquemine CORNILLE, veuve de Jacques DESCAMPS et Franchois DESCAMPS, son fils à Pierre DUGARDIN d'un petit lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Peronne DUGARDIN, veuve de Jehan DELANNOY et Pierre DELANNOY, son fils à Philippe DUPIRE de tout un fief gisant et tenu comme dessus, ce comprendant en un rejet, rive et bord de chemin sur le chemin allant du mollin vers Hem.

Du vendaige fait par Philippe ROHART, Loys HAULTBOIS, Caterine ROHART, sa femme, Philippe ..... et Jossine ROHART, sa femme à Andrieu BLOMME de 3 bonniers 2 cens de terre à labeur gisant en la paroisse de Dottignies et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de la Haverye à Courtrai.

Du vendaige fait par Martin ROUSSEL à Jehan DUPONT, fils de Jacques d'un fief gisant et tenu de la seigneurie de Roubaix ce comprendant en un rejet rive et bord du chemin, sur le chemin qui maisne de l'Hommelet à la Fosse au Quesne, en longueur de 50 pieds.

Du vendaige fait par le dit Martin ROUSSEL à Pierre ROUSSEL, fils de Willame d'un rejet rive et bord de chemin sur le chemin dessus-dit allant vers Fontenoit, gisant et tenu comme dessus.

Du vendaige fait par Caterine DUHAMEL, veuve de Pierre RYS à Jehan DECOURCELLES de 3 cens demi de jardin gisant à Carihem, paroisse de Leers et tenus comme dessus, haboutant au tries du dit Carihem.

Du vendaige fait par Jehan CHOMBART et Ysabeau FREMAULT, sa femme à Gilles ROUSSEL, fils de feu Jacques d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du dit lieu vers Lille.

Du vendaige fait par Pierre LECANDELE à Pol PARMENTIER de tout un fief gisant en la paroisse de Ronchin et tenu comme dessus, ce comprendant ci-comme au gros d'icelui en 7 bonniers 14 cens 4 verges demie d'héritage à labeur, en plusieurs pièces.

Du vendaige fait par Micquiel, Jehan et Jehenne LESAUVAIGE, frères et sœur à Hubert DESRUMAULX d'un petit lieu manoir contenant parmi jardin 9 verges un quart d'héritage gisant en la paroisse de Wattrelos emprès le mollin Desmasures et tenu comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Mouscron.

Lobel

Du vendaige fait par Jehenne DUBUS, veuve de Willame LEPOULTRE, Jehan LEURENT, Collette GONTIER, sa femme, Jehan DUPRET et Jehenne GONTIER, sa femme à Jehan LECLERCQ, fils de feu Anthoine d'un lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Lobel, haboutant au chemin qui maisne de des Brayelles à le Lee Rue.

Du vendaige fait par Bernard DEFFRENNES à Jehan PARENT de 4 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, la piedsente qui maisne de l'église du dit Néchin au bois du Bois passant parmi.

Du vendaige fait par Pierre et Arnoul VANDERBECKEN, frères, Georges BOUCHART et Jehan ARENT à Simon PHILIPPOT de 12 cens 8 verges de terre gisant en la paroisse de Ramegnies et tenus comme dessus, haboutant au chemin Royal.

CC bis 4-8 - 1561

Reliefs de fiefs

Roubaix

De Philippe DEHERIMEZ, seigneur de Faches, lequel par le trespas de feue demoiselle Jehenne DEHERIMEZ, en son vivant Dame du dit Faches et femme de Franchois DEHAYNIN, seigneur Damfroipret, sa tante a relevé un fief appelé le fief Delehaye sextendant aux paroisses du dit Roubaix, Hem, Croix et allentours et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant ci-comme au gros d'icelui parmi lieu motte bassecourt maison jardin pret et terre à labeur y compris la moitié du tries de le Petoire, avec la moitié du chemin qui maisne jusqu'au pret de Lestanoir, 26 bonniers 8 cens demi quartron de terre en plusieurs pièces.

Du dit Philippe, lequel par le dit trespas a encore relevé un autre fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en trois quartiers de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne des Hucquets au petit Beaumont.

De lui, lequel par le dit trespas a relevé un autre fief nommé le fief de Beaurieu gisant aux dits lieux de Roubaix Hem et allentours et tenu comme dessus, ce comprendant ci-comme au gros d'icelui en 6 bonniers 11 cens d'héritage, tout en une pièce, tenant au fief de le Vigne.

Du dit Philippe, lequel par le dit trespas a encore relevé un autre fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant ci-comme au gros d'icelui en 2 bonniers 3 quartiers de terre à labeur ou environ, tenant aux terres de Gorghemetz et haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix à Hem.

De Jacques COENE, lequel par le trespas de Jaspart, son père a relevé un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix nommé le fief Delebourde, ce comprendant ci-comme au gros d'icelui, parmi lieu manoir jardin chemin yssue et terre à labeur 15 bonniers 13 cens d'héritage ou environ, tout ensemble, tenant aux terres de la cense de la Havrye et aux terres de la cense de le Vigne.

De Nicollas PARMENTIER, lequel par le trespas de paul, son père a relevé un fief gisant en la paroisse et terroir de Ronchin et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant ci-comme au gros d'icelui en 8 bonniers 3 cens 18 verges et le quart d'un verge de terre à labeur en plusieurs pièces au dit Ronchin et allentours.

De Arnoul, Franchois, Jacques, Jehan et Charles DEBERTRANGLES, escuyers, frères, neveux et héritiers en ligne collatérale de défunte damoiselle Adrienne DUQUESNE, à son trespas veuve de Noble Homme Arnoul DELANNOY, seigneur de Templeuve, lesquels par le trespas de la dite DUQUESNE, leur tante ont relevé un fief gisant en la paroisse de Fives et tenu comme dessus, ce comprendant en 3 bonniers 4 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne au mollin dhuylle de Hallesmes.

Lobel

De Anthoine LEMERCHIER, lequel par le trespas de feu Pierre LEMERCHIER, son père a relevé un fief gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel, ce comprendant en 3 cens de terre à labeur.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Jehan ROUZEE, l'aisne et Jehan ROUZEE, le josne, frères, enfants de feu Nicollas à Jehan DEDEUXVILLE de 6 cens de lieu manoir jardin et héritage gisant en la paroisse de Marcq en Baroeul et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du tries du Ploych à la cense Desquennes.

Du vendaige fait par Jacques LEGRAND à Jacques DUGAUCQUIER de tout un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en un rejt rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne de l'église au mollin du dit lieu, commenchant au bois de la Salle jusque la haye Despolletz.

Du vendaige fait par Mahieu DEVRENAY, fils de feu Guillebert à Eloy DESRUMAULX de 22 verges demie de jardin et héritage arrentement, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fourquencroix.

Du vendaige fait par Salutro DECORDES, demeurant à Venise à Jehan DESMERPONT des trois parts de huit de 21 cens de terre à labeur en une pièce en la paroisse de Ronchin et tenus de la dite seigneurie de Roubaix

Du vendaige fait par Jehan, Pierre et Margueritte DEHAIS, frères et sœur, enfants de feu Grard à Andrieu LECLERCQ, cordonnier de tout un petit lieu manoir gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant sur la grand rue allant de l'église au Sépulchre.

Du vendaige fait par maître Jehan HYOMS, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre à Lille à Hubert DELYOT, de tout un fief gisant en la paroisse de Fives et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en 3 bonniers 4 cens de terre à labeur ou environ, haboutant au chemin qui maisne de le Motte Thomas à Hellemmes.

Du vendaige fait par Micquiel DESCAMPS à Jehan DESCAMPS, son père d'un quartron d'héritage tant jardin que terre à labeur pris au lieu manoir et jardin du dit Jehan contenant 5 cens gisant en la paroisse de Marcq en Baroeul et tenu comme dessus, haboutant au tries du Ploych.

Du vendaige fait par Bauduin HESPEL, fils de feu Clément et Marie HESPEL, sa sœur et Jacques BELCHERE à Anthoine DETHIEFFRIES de tout un fief nommé le fief de Thieffries, gisant en la paroisse de Ronchin et tenu comme dessus, ce comprendant ci-comme au gros d'icelui en 6 bonniers 5 cens de terre à labeur au dit Ronchin, en trois pièces.

Du vendaige fait par Micquielle BECQUART, veuve de Pasquier MALBRANCQUE à Gilles DELESPIERE, teinturier, de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Fives et tenu comme dessus, haboutant au grand chemin allant de Lille à Tournay.

Du vendaige fait par Marie JACQUART, veuve de Jacques DURETZ et ses enfants à Pierre BAUE des deux tiers de 10 cens de terre à labeur gisant en la paroisse de Ronchin et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du dit Lille à Fretin.

Du vendaige fait par Philippe DEMARHEM et Marie HOUZET, sa femme, et Estiennette HOUZET veuve d'Euxtasse LIENART à Clémence CARDON, veuve de Jehan HOUZET de tout un petit lieu manoir contenant parmi jardin 7 verges d'héritage, gisant et tenues de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la grand rue allant de l'église au Sepulchre.

Du vendaige fait par décrét et exécution de justice par le siège de la gouvernance de Lille de 2 cens 10 verges d'héritage pris en 3 cens 10 verges de jardinage comme appartenant à Thomasse SALEMBIER à Martin ROUZEE, gisant en la paroisse de Marcq en Baroeul et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du riez du Ploych à la Croix du Pissourraulx.

Du vendaige fait par Clément DEFRESNE à Nicollas DUCHASTELLER de 4 verges demie de terre à labeur pris en un cent gisant à Néchin et tenues comme dessus.

Du vendaige fait par Jehan CATTOIRE à Rolland DELAHAYE, receveur du dit Roubaix pour et au nom de mes dites Dames d'un cent de terre à labeur, gisant aux terres de la cense de Carihem, en la paroisse de Leers, appartenant à mes dites dames et tenu de la seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Jehan OUDART et Ysabeau DELESPIERE, sa femme à Guillame WYBERT de 4 cens de terre à labeur gisant à Hem et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse de le Leuvrye à Lampenpont.

Du vendaige fait par Olivier BRAYE et Margueritte MARTIN, sa femme à Gilles FARVARCQ de 6 cens de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la ruelle qui maisne de Fontenoit à Tourcoing qui est du dit héritage.

Du vendaige fait par Henry PIPPART et Caterine LEPOULTRE, sa femme à Thomas DUBAR de 4 cens de terre à labeur gisant à Néchin et tenus comme dessus, tenant aux terres du Haultpont.

De leschambgement fait par Jehenne SEGARD et ses enfants à Mahieu DEVRENAY d'un petit lieu manoir contenant parmi jardin demi quartron une verge demie d'héritage gisant et tenu de la seigneurie de Roubaix, haboutant à la rue Pottier et le dit Mahieu 2 verges demies d'héritage gisant et tenues commes dessus, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fourquencroix.

Du vendaige fait par Jacqueline LEFEBVRE, veuve de maître Loys BLANCQUART, chirurgien et ses enfants à Pierre LOCQUIFFIER, fils de Gilles du quart d'une verge d'héritage sextendant à front de rue de 2 pieds en largeur et 14 pieds de profond du long l'héritage du dit acheteur.

Du vendaige fait par Jehan ROUSSEL, fils de feu Micquiel, vente d'un fief de 4 cens à Jehan FARVARCQ de tout un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en 4 cens de terre à labeur gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix esclicher hors de 11 cens et le sixième d'un cent de fief, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

Du vendaige fait par Philippe CARDON à Hubert DELYOT de 15 cens de terre à labeur gisant en la paroisse de Fives en deux pièces et tenus de la seigneurie de Roubaix, assavoir 9 cens et 6 cens, haboutant au chemin qui maisne de Lilles à Lezennes.

Du vendaige fait par Grard SORYS, fils de feu Jehan à Philippe HESPEL de 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du Tilloel à Lannoy.

Du vendaige fait par Jacques LEMAURE, fils de feu Anthoine à Loys WILLEMS d'un cent demi de terre à labeur gisant en la paroisse de Faches et tenu comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du dit Faches à Fourmestrau.

Du vendaige fait par Bernabé GHESQUIERE à Jehan DELERUE de 6 cens demi de terre à labeur, gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de la cense de Beaurewart au mollin du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Jehan DEBEAUCARNE à Pierre LEPERS de 9 cens de terre à labeur, gisant et tenus comme dessus, tenant à la cense de le Vigne et aux terres de la Tannerye.

Du vendaige fait par Jehan LEURIDAN, hoste des Boutailles à Jehan DEFRENNES, chirurgien d'un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 3 quartrons d'héritage, gisant et tenu comme dessus, haboutant à la grand rue qui maisne de l'église vers la chapelle Saint-Georges et par devant au bois du Triechon.

De la donation faite d'entre-vif faite par feu maître Pierre DUCROCQ, en son vivant prêtre, demeurant au dit Roubaix à Pierre, Noé et Adrien DUCROCQ, ses neveux, enfants de Jehan et de Jehenne DESCAMPS d'un petit lieu manoir gisant et tenu comme dessus, haboutant sur la place du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Martine YVORE, fille de défunts Jehan et Jehenne DUCROCQ, et Bertine DUCROCQ, veuve de Pierre BAZIN, nièces du dit maître Pierre DUCROCQ à Jehan DUCROCQ de tel droit part et action qu'elles auraient et ont en 8 cens de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Leurend DESPRETZ et Margueritte LEPOULTRE, sa femme à Thomas DUBAR de 4 cens demi de terre à labeur gisant à Néchin et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Gilles DELEBECQUE à Pierre DELESPAULT de 6 cens de terre à labeur, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, tenant aux terres de la cense de le Vigne.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice par la justice du dit Roubaix d'un petit lieu manoir, gisant et tenu comme dessus, confrontant sur la place du dit lieu, contenant parmi jardinet une verge demie un quart de verge d'héritage comme délaissé par le trespas de Pierre PREVOST à Marie AGACHE, mère du dit Pierre.

Lobel

Du vendaige fait par Anthoine PLOUCQUET et Margueritte DUBRUCQUOIT, sa femme à Jacques BILLECOCQ de 4 cens demi de jardin manoir gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel, haboutant au chemin qui maisne de du Brucquoit à la justice.

Du vendaige fait par Jehan DEFFRENNES, fils de feu Nicaise à Jehan DEFFRENNES, fils de feu Oste de 5 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, en la coulture de la Sablonniere.

Du vendaige fait par Pierre LEBLANCQ et Jehenne DUSOLLIER, sa femme à Jehan DUSOLLIER de 2 cens demi de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, tenant à la piedsente qui maisne de Laubertrie au Brucquoit.

CC bis 4-12 - 1562

Reliefs de fiefs

Roubaix

De Pierre DECROIX, escuyer, seigneur de Wasquehal, lequel par le trespas de Jehan DECROIX, en son vivant aussi escuyer, seigneur du dit lieu a relevé un fief gisant en la paroisse de Marcq en Baroeul et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en 3 bonniers de terre à labeur.

De Franchois et Jehan DECROIX, frères, escuyers, lesquels par le dit trespas ont aussi relevé un fief nommé la Havrye, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant ci-comme du gros d'icelui parmi lieu manoir jardin pret et terre à labeur 12 bonniers d'héritage ou environ.

De eux, lesquels par le dit trespas ont encore relevé un autre fief gisant et tenu comme dessus, ce comprendant en 8 bonniers de terre à labeur ou environ.

De eux encore, lesquels par le trespas de leur dit feu père ont relevé semblable fief gisant et tenu comme dessus, ce comprendant en 4 bonniers de terre à labeur ou environ.

~~De Anthoine DUQUESNOIT, lequel par le trespas de Pasquier, son père a relevé un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en 30 cens 5 verges de terre à labeur en une pièce, tenant au fief Delerue~~.

De Mathienette DELYOT, femme de Jehan FOURMESTRAU, laquelle par le trespas d'Hubert DELYOT, son père a relevé un fief gisant en la paroisse de Fives et tenu comme dessus, ce comprendant en 3 bonniers 4 cens de terre à labeur ou environ en une pièce, haboutant au chemin qui maisne de la Motte Thomas à Hellemmes.

Lobel

De Jan DECORDES, lequel par le trespas de Jacques DECORDES, son frère a relevé un fief appelé le fief de Ladesoubz, gisant aux paroisses de Pecq, Estaimbourg et environs et tenu de la dite seigneurie de Lobel, ce comprendant parmi maison de plaisance, motte fossez pret pasture et terre à labeur 10 bonniers d'héritage ou environ en plusieurs pièces

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Nicollas FLAMENG, Anthoine GONSE, Marie FLAMENG, sa femme et les enfants de défunte Noëlle FLAMENG, mineurs d'an à Jehan et Micquiel LEROCQ, frères de 9 cens un quartron d'héritage à jardinet, gisant en la paroisse de Fives et tenu de la dite seigneurie de Roubaix

Du vendaige fait par Margueritte DUPRET, veuve de Marcq DESPINOY, Pierre DESPINOY, son fils, Alleame VAILLANT et Sebille DESPINOY, sa femme, Pol ROHART, Grardine DESPINOY, sa femme, Jehan VAILLANT, Martine DESPINOY, sa femme, Micquiel DEROCQ, Agnies DESPINOY, sa femme et Magdelaine DESPINOY, fille du dit feu Marcq à Grard DUBOSQUIEL, bourgeois de la ville de Lille et y demeurant d'un quart et demi d'héritage pris en la moitié, également tout tel droit part portion et action qu'iceux vendeurs respectivement auraient en un lieu manoir brasserye cuisine officine et terre à labeur contenant parmi jardin 5 bonniers d'héritage ou environ gisant et tenus comme dessus appelé la Vive Virondel, haboutant au chemin qui maisne du dit Lille à Lannoy.

Du vendaige fait par Franchois DUBOSQUIEL, seigneur de Gadinez et demoiselle Margueritte DEQUE VECQUE, son épouse, demeurant au château de Labroye, baillage de Hesein au dit Grard DUBOSQUIEL du reste du dit Vive Virondel, gisant et tenu comme dessus.

Du vendaige fait par Wallerand DECROIX, escuyer, seigneur de Lespinoy et damoiselle Jacqueline DEPENEL, sa femme, damoiselle Marguerite DEPENEL, veve de Jacques DELATENTE et damoiselle Franchoise DECORENHUZE, veuve de Robert LEHUGIER à Pierre DRUMEZ, fils de feu Jehan de 19 cens un quartron de terre à labeur ou environ, gisant au terroir et dismage de Ronchin et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, tenant au chemin qui maisne de Maison Colle à Wazemmes.

Du vendaige par eux fait à Pierre DECOUROUBLE, fils de feu Guillebert, laboureur, demeurant à Marcq en Baroeul de 2 bonniers 5 cens de terre à labeur ou environ gisant au dit Marcq en baroeul et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du riez du Ploych à la cense Desquennes.

Du vendaige fait par Jehan WAUCQUET à Jehan DILLIES d'un quartron 2 petites verges d'héritage pris en l'héritage d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 16 verges d'héritage ou environ gisant au dit Fives et tenu comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de Beaubale à Mons en Baroeul.

Du vendaige fait par messire Philippe DEHANLIES, chevalier, seigneur de Basinghchem et dame Jehenne DEMONTMORENCHY, son épouse à Gilles DELESPIERE de 7 cens d'héritage ou environ, tant jardin que terre à labeur, gisant en la paroisse de Fives et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Jehan DUCROCQ à Jehan PREVOST de 8 cens d'héritage à labeur amassés d'un lieu manoir et autres édifices, gisant et tenus de la seigneurie de la dite Roubaix.

Du vendaige fait par Anthoine BRUNIN, fils de feu Grard à Arnoul FERRET de 4 cens de terre à la beur pris en 10 cens contre le dit acheteur, gisant en la paroisse de Leers et tenus comme dessus, haboutant à la ruelle allant du tries de Carihem vers Roubaix.

Du vendaige fait par Pierre GLORIEUX, fils de Jehan au dit Jehan GLORIEUX, son père d'un quartron demi de jardin pris en 5 cens contre son dit père impartis de tout tel droit qu'il avait des dits 5 cens de jardin manoir gisant au dit Leers et tenus comme dessus, haboutant les dits 5 cens au tries du dit Carihem.

Du vendaige fait par Urbain PREVOST, fils de feu Guillebert à Jehan DEFFRENNES, chirurgien de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens 16 verges d'héritage ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, tenant à la ruelle qui maisne du dit Roubaix aux Barbyeurs.

Du vendaige fait par Hues DEFRESNE, fils de feu Jehan à Charles DELANNOY, escuyer, seigneur du Haultpont de 2 cens de terre à labeur gisant à Néchin et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, tenant et enclavés de trois sens aux bois du dit Haulpont.

Du vendaige fait par Margueritte VAILLANT, veuve de Jehan LECOMPTE à Gilles DELESPIERE de 5 cens de pret ou environ gisant à Fives et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, tenant à la piedsente qui maisne de Lille à le Haye Bertin.

De leschambgement fait par Josse DEWALLES à Woultre DEWALLES, son frère de 3 cens de jardin manoir gisant à Dottignies et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du dit Dottignies à Courtray et le dit Woultre à son dit frère tout tel droit part portion et action qu'il avait et a en 10 cens de jardin manoir gisant et tenus de la seigneurie de Coyghem, haboutant à la place du dit Coyghem.

Du vendaige fait par Bernard MUTEAU, Piat et Nicollas PREVOST, frères à Jacques DURETZ des deux parties d'héritage assavoir tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens gisant à Houplin au hamel d'Ancoines et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au long au chemin qui maisne de ries Alobel du dit Ancoines au maretz du dit lieu et 2 cens demi de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, haboutant au chemin dessus dit.

Du vendaige fait par Messior ROUSSEL fils de feu Micquiel à Lambert VANREUST de 2 cens de jardin pris en 3 cens de jardin manoir qui est le lieu manoir du dit vendeur, iceux 2 cens gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Lhommelet au Bois.

Du vendaige fait par le dit Messior ROUSSEL au dit Lambert VANREUST de tout un lieu manoir amassé de maison et autre édifice contenant parmi jardin comme dessus un cent 4 verges d'héritage gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin dessus dit.

Du vendaige fait par Gerosme DUQUESNE et Agnies GANGATTE, sa femme à Pierre DLETHOMBE d'un cent de jardin manoir pris en 7 cens contre les hoirs Jehan GANGATTE gisant à Néchin et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, tenant au chemin qui maisne de le Royère au Quesne Pied Deleu.

Du vendaige fait par Jacques CARRETTTE, fils de feu Jacques à Jehan FARVARCQ de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens demi d'héritage ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église vers Fontenoit.

Du vendaige fait par Pierre LIBERT, Jehan FLEURY, Chonnette LIBERT, sa femme, Jehan DESUSLEMONT et Marye LIBERT, sa femme à Charles LECLERCQ, cordonnier de 4 cens un quartron 2 verges de jardin ou environ, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix en arrentement, tenant aux terres de Fontenoit.

Du vendaige fait par Micquielle DEFFERETZ, veuve de Jehan HOUZET à Jehan DEBOUVINES de 4 cens de terre à labeur gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, tenant aux terres de la cense du Coullombier.

Du vendaige fait par Hubert, Marie et Adrienne LONGHELOT, frère et sœurs à Micquiel LEHAIZE de tout un petit lieu manoir contenant parmi jardin un cent d'héritage ou environ gisant en la paroisse de Dottignies et tenu comme dessus appelé Lesarpe au dit Dottignies, haboutant à la piedsente de l'église au mollin de Coyghem.

Du vendaige fait par Jacqueline LEFEBVRE, veuve de maître Loys BLANCQUART, en son vivant chirurgien, demeurant au dit Roubaix, Marie, Ysabeau, Loys, Franchois, Péronne et Noëlle BLANCQUART, ses enfants eu du dit feu maître Loys à Noé DELESPAULT de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens demi d'héritage ou environ arrentement, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la grand rue allant de l'église au Sépulchre.

Du vendaige fait par Jacquemine SORYS, veuve d'Anthone DELEDEUSLE à Philippe DELETHOMBE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent et le tiers d'un cent d'héritage, gisant et tenu comme dessus, haboutant à la rue de Lhommelet et Dorée.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice par la justice du dit Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens arrentement, gisant au Hault Fontenoit, paroisse et seigneurie du dit Roubaix, comme délaissé par le trespas de feue Péronne LIBERT, tenant aux terres de la cense de Fontenoit.

Lobel

Du vendaige fait par Jehan LEMERCHIER à Jehan LEBOURGOIS de 4 cens de terre à labeur gisant et tenus de la seigneurie de Lobel, tenant à la terre Jehan DELERUE et haboutant au chemin qui maisne des bans au Maresquiel.

Du vendaige fait par Jehan DUTRIES et ses cohéritiers à Regnault TAINTENIER de 2 bonniers de terre à labeur, la moitié à terrage, gisant et tenus comme dessus en le coulture derrière le Brucquoit.

Du vendaige fait par Jehan CARPENTIER et Jacquemine LEBRUN, sa femme au dit Regnault de 10 cens de terre à terrage gisant et tenus comme dessus en le coulture de la sablonnière, tenant au chemin de la justice.

Du vendaige fait par le dit CARPENTIER et sa femme au dit Regnault TAINTENIER de 3 cens de terre à labeur à terrage, gisant et tenus comme dessus en la dite coulture.

CC bis 4-13 - 1563

Reliefs de fiefs

Roubaix

De Franchois DECROIX, escuyer, lequel par le trespas de demoiselle Marie TENREMONDE, sa mère a relevé un fief appelé le fief de la Riandrie, gisant en la paroisse de Marcq lez Lille et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant parmi lieu manoir pret pasture chemin fossez rejet et terre à labeur, tout en une masse 18 bonniers d'héritage ou environ.

De Jehan DESPONTIN, procureur spécial de Dame Loyse DEGHISTELLE, veuve de messire Franchois DUPAIAIGE, en son vivant chevalier, seigneur du dit lieu, lequel par le trespas du dit feu seigneur DUPAIAIGE a pour et au nom d'icelle DEGHISTELLE, sa femme ou pour l'héritier apparant d'icelui fief a relevé un fief nommé le fief de Herseau, gisant en la paroisse de Wambrechies, Marquette et environ, ce

comprendant ci-comme du gros d'icelui 18 bonniers 13 cens d'héritage ou environ, en ce compris un lieu manoir motte fossez bassecourt jardin pret et terre à labeur en plusieurs pièces au dit Wambrechies

De Caterine DETENREMONDE, fille de feu Jacques, en son vivant escuyer, laquelle par le trespas de son dit feu père a relevé un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix appelé le fief des Blancques Mailles, ce comprendant ci-comme du gros d'icelui en 10 cens de terre à labeur ou environ.

De Philippe Guillamme DENASSAU, Comte de Buren, lequel par le trespas de Dame Franchoise DELANNOY, Dame héritière du dit lieu, sa grand-mère a relevé un fief gisant en la paroisse de Lys et tenu comme dessus appelé le fief des Boutz, ce comprendant en plusieurs rentes justiciables.

De Franchois DEBAUFFREMEZ, escuyer, seigneur du dit lieu, lequel par le trespas de Jehan BUISINE qui était homme vivant et morant a relevé un fief gisant et sextendant en la paroisse de Roncq et tenu comme dessus, appartenant à la chapelle nommée Dame de Lorrette, situé au Chimetière de l'église St-Etienne en la ville de Lille, ce comprendant en une disme qui se prend sur la grande disme de la paroisse, terroir et dismage de Roncq.

De Margueritte LECLERCQ, femme à Grard LEBOURGOIS, laquelle par le trespas de Cornille LECLERCQ, son frère a relevé un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix appelé le fief Grardel, ce comprendant en 9 cens 15 verges de terre à labeur ou environ, tenant à la piedsente qui maisne Deshucquetz à la cense Delahaye.

De Charles LEPREUDHOMME, escuyer, lequel par le trespas de messire Charles, son père, en son vivant chevalier, seigneur d'Annappes flers autres a relevé un fief appelé le fief Henryot le Preudhomme, gisant et sextendant en la paroisse d'Avelin et allentours et tenu comme dessus, ce comprendant en plusieurs rentes justiciables.

De Anthoine DEBOULLENOIS, chirurgien, fils de feu maître Guy, lequel par le trespas de Margueritte DEBEAUMAREZ, sa mère a relevé un fief gisant en la paroisse de Fives et tenu comme dessus, ce comprendant en 4 cens de terre à labeur pris en une pièce de 25 cens aussi au dit BOULLENOIS appartenant, qui est terre côtière tenue du dit Roubaix, tenant à la piedsente qui maisne Delahaye Bertin à Hellemmes.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Anne LEZAIRE veuve de Willame MULLIER et ses enfants à Jehan DELECROIX de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois.

Du vendaige fait par Péronne STEPPE, veuve de Martin FASSET, Marye, Jehenne, Bettry, Barbe, Marguerite, Péronne et Jehan FASSET, ses enfants à Pierre VANREUST de tout un lieu manoir contenant 2 verges un quart de verge d'héritage arrentement gisant et tenu comme dessus, haboutant à la place du dit lieu.

Du vendaige fait par maître Jehan DEFFRENNES, chirurgien à Willame AGAICHE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 3 quartrons d'héritage ou environ arrentement, gisant et tenu comme dessus, haboutant au grand chemin qui maisne de l'église vers Lille.

Du vendaige fait par Micquiel LEHAGE, fils de feu Grard à Waultre DEWALLE pour et au nom de Péronne SENAVE, veuve d'Olivier DEWALLE, sa mère de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent d'héritage gisant à Dottignies et tenu comme dessus appelé la Sarpe, haboutant à la ruelle ou piedsente qui maisne de l'église au grand chemin allant de Dottignies à Courtray.

Du vendaige fait par Marie AGACE, veuve de Guillebert PREVOST à Jehan DUGARDIN de tout un lieu manoir contenant parmi jardinage une verge demie un quart de verge d'héritage gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, confrontant sur la place du dit lieu.

Du vendaige fait par Noé DELESPAULT à Pierre LOCQUIFFIER de demi quartron d'héritage pris en 2 cens demi de jardin manoir gisant et tenu comme dessus, pris entre les deux manoirs des dits vendeur et acheteur à frond de rue 10 pieds de large et 100 pieds en longueur, haboutant au grand chemin allant de l'église au Sépulchre.

Du vendaige fait par Gilles LOCQUIFFIER, fils de feu Jehan à Jehan DELERUE de cent et demi de jardin pris en 2 cens contre le dit vendeur, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du Tilloel au Petit Quesnoit.

Du vendaige fait par le dit Gilles LOCQUIFFIER à Martin LECLERCQ, carpentier de 2 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, tenant aux terres de la cense de la Pontenerie.

Du vendaige fait par Mahieu DEVRENAY, fils de feu Guillebert à Gilles CARRETTE de tout un petit lieu manoir contenant parmi jardin demi quartron 3 petites verges d'héritage ou environ, gisant et tenu comme dessus, haboutant à la rue Pottier.

Du vendaige fait par Jehan DUPRET, fils de feu Philippe et Micquielle CORNILLE, sa femme à Philippe CORNILLE de 8 cens de terre gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du Fourquempire à le Croisette du Pret.

Du vendaige fait par Pierre LECOMPTE, fils de feu Henry à Jehan ROUZEE de la moitié de 5 cens 3 quartrons de terre à labeur gisant à Marcq en Baroeul et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Anthoine BRUNIN, fils de feu Grard à Bettremieu DELECAMBRE de 2 cens 40 verges petites de terre à labeur ou environ gisant à Leers et tenus comme dessus, la piedsente passant parmi allant du dit Roubaix au dit Leers.

Du vendaige fait par Jacques POULLE, fils de feu Pierre à Franchois POULLE, son frère de 20 cens de terre à labeur, séant hors la porte de Saint-Sauveur de la ville de Lille, paroisse de Fives et tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant du long le chemin allant du dit Lille à Lezennes.

Du vendaige fait par Caterine DELELYS, veuve d'Allard DUQUESNOIT à Pierre LEPERS de 2 cens de jardin pris en 6 cens de jardin manoir contre la dite vendresse même, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix au hamel du Huttin, haboutant les dits 6 cens à la ruelle qui maisne du dit Huttin Lobel Vingtmailles, tenant aux terres de la cense de le Vigne.

Du vendaige fait par damoiselle Jehenne DELANNOY, fille maisnée de feu Martin, en son vivant escuyer, Seigneur du Haultpont à Jaspart DUBUS, cuvelier de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage arrentement, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la grand rue allant de l'église à la chapelle du Sépulchre.

Du vendaige fait par Ysabeau CLERBAULT, veuve d'Arnoul LECHERF et Ysabeau LECHERF, sa fille à Jehan SALLEMBIEN de 2 cens 3 quartrons demi de terre à labeur gisant en la paroisse de Fives et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du Cheminet de Lezennes à Hellemmes.

Du vendaige fait par Pierre DUGARDIN et Amberghe DELESCLUZE, sa femme à Pierre LEPERS de 15 cens de terre à labeur ou environ, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix en trois parties, assavoir

3 cens de terrage vers le hamel de Frommez, item 8 cens aussi à terrage et 4 cens à disme gisant à le Gobrye.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice par la justice du dit Roubaix à Jehan DESFRENNES, chirurgien de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi d'héritage ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, délaissé vacant par le trespas de feu Gilles FREMAULT, haboutant à la grand rue allant de l'église à la chapelle du Sépulchre.

Du vendaige fait par Jehan CARRETTE, fils de feu Estienene à Margueritte LIBERT, veuve de Jehan FARVACQ de 5 cens 3 quartrons et 3 verges petites d'héritage, partie à jardinet et le reste terre à labeur gisant et tenus comme dessus, tenant du bout au fief de le Rue.

Du vendaige fait par Jacques DESMAITRES, fils de feu Rogier à sire Daniel HESPEL, prêtre de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent et le sixième d'un cent d'héritage, gisant et tenu comme dessus.

Du vendaige fait par Clément POLLET, fils de feu Anthoine à Rolland DELEHAYE, receveur du dit Roubaix, pour lui ou son command de 3 cens 14 verges d'héritage à jardinet amassé de deux maisons et autres édifices, gisant et tenus comme dessus, haboutant à le rue Povret.

Du vendaige fait par Jacques DUPRET, fils de feu Pierre à Jacques DESTOMBES de 4 cens demi de terre à labeur pris en 9 cens contre le dit acheteur même, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, tenant aux pretz Delebecque.

Du vendaige fait par le dit Jacques DUPRET à Pierre LEPERS de 2 cens de terre à labeur, gisant et tenus comme dessus emprès Fontenoit.

Lobel

Du vendaige fait par Adrien DESFRATRES et Anthonnette DESPLANCQUES, sa femme à Thomas DUBAR de 10 cens de terre à labeur, gisant à Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel, tenant au chemin allant des bans du dit Lobel au bois du Bois.

Du vendaige fait par Noé CASTEL et Caterine DUCASTILLON, sa femme à Jehan DUCASTILLON de 12 cens de terre à labeur, gisant et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne des dits bans de Lobel à Leers, tenant au fief du Carnoit.

CC bis 4-16 - 1564

Reliefs de fiefs

Roubaix

De Magdelaine DEHERRIN, laquelle par le trespas de messire Anthoine DEHERRIN, chevalier, seigneur du dit lieu, son père a relevé un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix appelé le fief Dupire, ce comprendant en plusieurs rentes justiciables qui se prennent annuellement sur 28 bonniers d'héritage ou environ au dit Roubaix.

De maître Pierre FOURMANOIR, licencié es loix, lequel par le trespas de Martin, son père a relevé un fief gisant en la paroisse de Néchin appelé le fief de le Disme et tenu comme dessus, ce comprendant en la sixième partie de la grande disme du dit Néchin.

De Adrien DUPLOYCH, fils d'Adrien DUPLOYCH, bailly de Roubaix, comme responsible pour et au nom de la chapelle du Saint Sépulchre au dit Roubaix, lequel par le trespas de Jehan DESREVEAULX, en son

vivant aussi responsible d'icelle chapelle, a relevé un fief à icelle appartenant gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en 3 bonniers un cent de terre à labeur ou environ séant entre Gorghemelz et le tries de le Petoire, le chemin entre-deux qui maisne du dit Gorghemelz à le Leuvrye.

De Jacques FEBVRE, escuyer, procureur spécial et à ces fins fondé de Florent DARGENTEAU, seigneur du dit lieu, lequel par le trespas de Dame Jacqueline DEBERLETTES, qui fut femme du seigneur Destrées a relevé un fief gisant en la paroisse de Fretin et tenu comme dessus nommé le fief des Obeaulx, ce comprendant ci-comme au gros d'icelui en 3 bonniers 10 cens de terre en quatre pièces au dit Fretin.

De lui en la dite qualité, lequel par le dit trespas a encore relevé un autre fief gisant à Templemars et tenu comme dessus, ce comprendant en plusieurs rentes justiciables sur plusieurs héritages tenus du dit fief.

De Loys DELATROUILLIERE, chevalier, seigneur du dit lieu, lequel par le trespas de messire Pierre DELATROUILLIERE, son oncle a relevé un fief gisant en la paroisse de Houplin lez Seclin au hamel d'Ancoines, ce comprendant en 22 cens de terre à labeur ou environ, haboutant au chemin qui maisne de Beaumanoir au ries d'Ancoines.

De Nicollas DUVRELIER, lequel par le trespas de Philippe, son père a relevé un fief gisant à Marquette et tenu comme dessus, ce comprendant en un rejet et flégard de 1000 pieds en longueur ou environ sur le chemin qui maisne du Quesne au grand chemin de Lille.

Lobel

De Loys DELETHOMBE, lequel par le trespas de Pierre, son frère a relevé un fief gisant et tenu de la seigneurie de Lobel, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne des bans du dit Lobel au Castillon.

De Andrieu HARDY pour l'achat par lui fait à Jacquemine LEBRUN, femme à Jehan CARPENTIER d'un fief gisant et tenu comme dessus au lieu que l'on dit le Brucquoit, ce comprendant en 3 cens de terre à labeur, tenant aux fosses du dit Brucquoit.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Clément POLLET, fils de feu Anthoine à Rolland DELAHAY, receveur du dit Roubaix de 3 cens 14 verges d'héritage à jardinet amassé de deux maisons gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à le rue Povret.

Du vendaige fait par Gilles HOUZET et Ysabeau SORYS, sa femme à Grard SORYS de demi cent de jardin pris en 4 cens contre le dit acheteur même, gisant emprès le Tilloeul, paroisse et seigneurie du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du Tilloeul au Petit Quesnoit.

Du vendaige fait par Jehan LOCQUIFFIER, fils de feu Jehan à Baltazart LONNART de 5 cens d'héritage ci-devant jardin et à présent mis à labeur, gisant et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois à le Fosse au Quesne.

Du vendaige fait par Jehan LECOUVREUR, fils de feu Jehan à Maximilien DEVARENNES, escuyer, seigneur de Hollebecq de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent d'héritage gisant à Marquette et tenu comme dessus, haboutant au grand chemin qui maisne de Lille à Ypres et tenant de la ruelle qui maisne du dit grand chemin au mollin à eauwe.

Du vendaige fait par Oste DUCOULLOMBIER et Willemine WERRIN, sa femme à Jehan DELERUE, fils de feu Jehan du tiers de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ arrentement, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la grand rue allant de l'église paroissiale au Sépulchre.

Du vendaige fait par David DELESCLUZE, demeurant à Quesnoy sur Deûle à Anthoine WILLANT de la moitié de 5 cens 3 quartrons de terre à labeur gisant à Marcq et tenus comme dessus contre le dit Anthoine même.

Du vendaige fait par Glaude CUVELLE, fils de feu Guillebert à Nicollas PICAVET de tout un lieu manoir amassé de deux maisons contenant parmi jardin un cent 3 quartrons d'héritage arrentement, haboutant à la rue de Lhommelet dit Dorée, à Nicolas PICAVET.

Du vendaige fait par Anthoine DUBOS, brasseur, fils de feu Pierre à Anthoine DEBUISNES d'un fief gisant et tenu de la seigneurie de Roubaix, ce comprendant en deux chappons en plumes qui se prennent chaque an sur la maison et cense de Fontenoit au dit Roubaix, appartenant à mes dites Dames.

Du vendaige fait par Jehan ROUSSEL, fils de feu Micquiel à Jacques LEGRAND de tout un fief gisant et tenu comme dessus, ce comprendant en 7 cens et le sixième d'un cent de terre à labeur ou environ, haboutant au chemin qui maisne de l'église à le Fosse au Quesne.

Du vendaige fait par Jehan PREVOST, fils de Willame et Caterine PREVOST, sa sœur à Jehan DESTOMBES de 3 quartrons d'héritage à jardinet pris en cent et demi contre les veuve et enfants Pasquier DUQUESNOIT, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne au tries de Fontenoit.

Du vendaige fait par le dit Jehan ROUSSEL et Caterine DESPLANCQUES, sa femme à Jehan LEFEBVRE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois.

Du vendaige fait par Bernard DELEMOTTE et Marie FREMAULT, sa femme à Pierre LEPERS, fils de feu Pierre de cent et demi de terre à labeur pris en 3 cens contre Jehan DESCAMPS, gisant et tenu comme dessus.

Du vendaige fait par Anthoine DUPRET à Jehan DUPONT de 7 cens verge et demie de bois qui se coppe à 6 ans, gisant et tenu comme dessus, haboutant à la ruelle et piedsente qui maisne de Lhommelet au Bois au tries de Fontenoit.

Du vendaige fait par Benoit THIBAULT et Christoffle PLOUCQUET, sa femme à Jehan BRACQUAVAL du sixième de 5 cens de jardin manoir gisant à Néchin et tenu comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de l'église du dit Néchin à Estaimbourg.

Du vendaige fait par Godeffroy HOUZET et Martine DEBUISNE, sa femme à Jacques LHERNOUL dict Daniel de 4 cens de terre à labeur gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix au vinage des Hucquetz, haboutant à la piedsente qui maisne des dits Hucquetz vers Lille.

Du vendaige fait par sire Andrieu, Grardin et Jehan CRESPEL, frères à Bertrand BAUE de 8 cens de terre à labeur gisant à Ronchin et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Jehan DEBUISNES, fils de feu Pierre à Jehan BRACQUAVAL, fils de feu Allard de 8 cens de terre à labeur gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant à la piedsente qui maisne des Hucquetz vers Lille.

Du vendaige fait par Guillebert CATTOIRE à Anthoine LEBOURGOIS d'un fief gisant et tenu comme dessus, ce comprendant en un rejet rive et flégard sur le triez du Wault de 3 pieds de large.

Du vendaige fait par Charles DECOUROUBLE, fils de feu Guillebert à Margueritte DELEBECQUE, veuve de Pierre DUCOUROUBLE de la moitié de 7 cens 3 quartrons de terre à labeur impartis contre Nicollas DUCOUROUBLE, son frère, gisant au hamel du Ploych à Marcq en Baroeul et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Jehan DEBUISNES à Micquiel FARVARCQ de tout un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en un rejet et flégard allant en long et depuis les étables ou demeure à présent le dit acheteur, jusque le jardin et héritage Pierre ROUSSEL, sur le chemin qui maisne du dit Roubaix vers Lannoy, et 9 cens un quartron de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, tenant à la piedsente qui maisne Deshucquets à le Grimbrye.

Du vendaige fait par le dit Jehan DEBUISNES à Pierre LEURIDAN, fils de feu Jehan de 10 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Pierre et Allard REGNARRE, frères à Grard DUBOSQUIEL des deux tiers de 4 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Marquette et tenus comme dessus contre Jehan REGNARRE, leur frère, haboutant au chemin qui maisne de grand chemin de Bruges au grand chemin d'Ypres.

Du vendaige fait par Wallerand ARTUS, fils de feu maître Jehan, escuyer au dit Grard DUBOSQUIEL de la moitié de 24 à 25 cens de terre à labeur ou environ en trois pièces gisant au dit Marquette et tenus comme dessus allencontre de Jacques ARTUS, escuyer.

Du vendaige fait par Victor DURYES, fils de feu Micquiel à Mahieu FLAMENG de 5 bonniers d'héritage tant jardin manoir pret et terre à labeur séant en la paroisse de Dottignies et tenus comme dessus, haboutant à la piedsente qui maisne du dit Dottignies vers Courtray.

Du vendaige fait par Gilles DUPRET, fils de feu Pierre à Lambert VANREUST de 4 cens de terre à labeur gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Nicollas DELECOURT, fils de feu Meurisse à Philippe HOCHART, fils de feu Pierre de 2 cens 3 quartrons de terre à labeur ou environ, ci-devant à jardinet gisant en la Madeleine lez Lille et tenus comme dessus, pris en 6 cens contre la veuve Leurent THONNEL

Du vendaige fait par demoiselle Loyse DEDRUA, fille et héritière de feu Raphael à maître Wallerand DUCOUROUBLE, docteur en médecine de tout un fief et seigneurie viscomtier appelé le Vigne, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant ci-comme au gros d'icelui parmi lieu manoir jardin fossez pret et terre à labeur 15 bonniers 14 cens 6 verges et les trois parts d'une verge d'héritage, auquel fief et seigneurie de le Vigne appartient en rentes justiciables sur 10 bonniers d'héritage ou environ en tenu, duquel fief de le Vigne sont tenus 6 arrières fiefs et hommaiges, assavoir monseigneur le Prince DESPINOY en tient un, ce comprendant en 27 bonniers de terre à labeur ou environ parmi les terres de la cense de Maulfaict au dit Roubaix contre Pierre LECOCQ, seigneur de Lespierre qui en tient un autre fief ce comprendant en 10 bonniers de terre, item Philippe DE HERMEZ, seigneur de Faces de le Haye et en tient aussi un autre fief ce comprendant un bonnier de terre à labeur, item le dit Pierre LECOCQ en tient encore un autre fief contenant cinq quartiers d'héritage, Item Philippe Guillamme DENASSAU, Comte de Bueren en tient un fief contenant 3 bonniers d'héritage et Jehan LEFEBVRE en tient aussi un fief contenant 5 cens de terre ou environ.

Du vendaige fait par Micquiel CHUFFART, fils de feu Guillamme à Pierre BAUE de cent et demi de terre à labeur pris en 3 cens contre Jacques LECLERCQ à qui le surplus appartient gisant à Ronchin et tenu comme dessus.

Du vendaige fait par Philippe HUBAULT et Jehenne LEPOULDRE, sa femme à Noé DELAOULTRE de 5 cens et le tiers de demi cent de terre à labeur gisant à Néchin et tenus comme dessus, tenant aux terres du Haultpont.

Du vendaige fait par Jacques, Ernoul, Marcq, Josse, Jehan et Caterine DELEBECQUE, frères et soeur à Pierre MEURIN de 7 cens de terre à labeur, gisant à Hellemmes et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Audenarde.

Du vendaige fait par Margueritte DELEPLANCQUE, veuve de Pierre DELETHOMBE à Anthoine FLORIN d'un cent de jardin et héritage gisant à Néchin et tenu comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de le Royère au Quesne Pied de Leu.

Du vendaige fait par Pierre MATON, fils de feu Jehan à Jehan, son frère de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage arrentement gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la grand rue allant de l'église vers Lille, et 8 cens 12 verges de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, haboutant au chemin de le Croisette Dupret qui maisne au mollin du Fresnoit.

Du vendaige fait par Andrieu CAPPON, fils de feu Nicollas à Jehan DESBONNETZ d'un lieu manoir contenant parmi jardin les deux tiers de 4 cens d'héritage gisant et tenu comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

Lobel

Du vendaige fait par Jehan CARPENTIER et Jacquemine LEBRUN, sa femme à Andrieu LEHARDI de 16 cens d'héritage tant lieu manoir jardin que terre à labeur, les 3 cens fief appelé le Brucquoit, haboutant au chemin qui maisne de le Vexte vers la justice du dit Lobel.

Du vendaige fait par Jacques BILLECOCQ à Willamme MASUREL de 4 cens de jardin manoir gisant et tenus de la dite seigneurie de Lobel, haboutant au chemin qui maisne du Crocquet à la justice, et 7 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, haboutant au dit chemin.

Du vendaige fait par Jehan POLLET à Jehan PLOUCQUET de 5 cens de jardin gisant et tenus comme dessus, tenant au chemin du pret.

Du vendaige fait par Margotine DELEPLANCQUE, veuve de Pierre DELETHOMBE à Jehan LECLERCQ, fils de feu Jehan d'un bonnier de terre à labeur arrentement gisant et tenu comme dessus.

Du vendaige fait par la dite Margotine à Jacques DUPRET d'un fief appelé le fief Cardon gisant et tenu comme dessus, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne des bans du dit Lobel au Castillon.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice par la justice de Roubaix à Jehan LECOMPTE de tout un petit lieu manoir contenant parmi jardin demi cent et le tiers d'un cent faisant le coing des rues Povret et Pottier au dit Roubaix comme délaissé par Jacques LECOMPTE.

Du vendaige fait par Jehan PREVOST, fils de Jehan dit Long Pied à ses frères et sœurs également d'un septième pris en un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens arrentement, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la rue Povret.

CC bis 4-23 - 1565

Reliefs de fiefs

Roubaix

De Jehan THIEULLAINE, lequel par le trespas de Oste, son père a relevé un fief gisant à Marquette appelé le fief de Labragonde et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en plusieurs rentes justiciables sur 11 bonniers 10 cens et le tiers d'un cent de terre séant au dit Marquette.

De dame Franchoise DE TZEVEL, à présent femme de messire Guillame DEMAULDE, chevalier, laquelle par le trespas de damoiselle Marie DESROSIERES, sa mère a relevé un fief appelé le fief du Vertbois gisant en la paroisse de Bercles en Hainaut, ce comprendant parmi lieu manoir pret et terre ahanable 15 bonniers d'héritage ou environ.

De Pierre DAULT, escuyer, seigneur de le Macquelerie, lequel par le trespas de maître Robert DUCROCQUET, son oncle a relevé un fief gisant et tenu de la seigneurie de Roubaix, ce comprendant en 4 bonniers 5 cens demi de terre à labeur ou environ en une pièce.

De Guillame HESPEL, lequel par le trespas de maître Pierre HESPEL, son père a relevé un fief gisant à Lezennes contenant 6 bonniers de terre à labeur en trois pièces, ci-comme la première contenant 2 bonniers, haboutant au chemin qui maisne du dit Lezennes à Ronchin, item la seconde pièce contenant aussi 2 bonniers, haboutant au chemin qui maisne du dit Lezennes à Sainghin, la piedsente passant parmi et la troisième pièce contenant pareillement 2 bonniers, haboutant au chemin qui maisne du dit Lezennes à Flers.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Josse DEHAGHES, Marie AGACE, sa femme, Leurent et Glaude AGACE, Sainctine AGACE à Philippe TEIZE de 8 cens de terre à labeur gisant à Marquette et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Godeffroy HOUSET et Martine DEBUISNES, sa femme à Jehan DEBUISNES, frère de la dite Martine de 6 cens de terre à labeur, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du dit Mollin au tries de le Bonnerye.

Du vendaige fait par Thomas POLLET, fils de feu Jehan à Loys PARISIS de la moitié de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois.

Du vendaige fait par Willame DEGRIMAUPRET, fils de feu Jacques à Péronne POLLET, veuve de Jehan POLLET de tout un lieu manoir contenant parmi jardin cent et demi d'héritage, gisant et tenu comme dessus.

Du vendaige fait par Pierre DUPRET, fils de feu Pierre à Pierre ROUSSEL de la moitié de 7 cens demi de jardin, gisant et tenus comme dessus, haboutant au tries de Fontenoit.

Du vendaige fait par Allard FERRET et Jehenne AGACHE, sa femme à Pierre VANREUST de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la ruelle du Triechon et par derrière aux Hayes de Saint-Georges.

Du vendaige fait par Guillebert CATTOIRE, fils de feu Gilles à Godeffroy HOUZET, hoste des Boutailles au dit Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent d'héritage, gisant et tenu comme dessus, haboutant à la rue de Lhommelet dit Dorée.

Du vendaige fait par Jacques SEGARD, fils de Jehan au dit Godeffroy HOUZET de tout un autre petit lieu manoir contenant parmi jardinet un quartron d'héritage arrentement, gisant et tenu comme dessus, haboutant à la rue Povret.

Du vendaige fait par Gilles LOCQUIFFIER, dit Fournier à Jacques LHERNOUL dit Daniel pour la neuvième partie de tout un fief gisant et tenu de la seigneurie de Roubaix, ce comprendant en un rejet, rive et bord de chemin qui maisne du mollin du dit Roubaix à Lampempont contre le jardin Jehan CAUCHETEUR d'environ 300 pieds en longueur et pour autre partie 6 cens de terre à labeur avec un mollin à huylle étant dessus que l'on dict tordoir, gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Beaurewart au mollin du dit lieu, tenant aux terres de la cense de le Pontenerye.

Du vendaige fait par Baltazart LOCQUIFFIER, fils de feu Jehan à Grard LIBERT, fils de feu Pasquier de 2 cens de jardin pris en 2 cens demi arrentement du long le jardin manoir Mahieu FLAMENG, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la grand rue allant de l'église à lhospital du Sépulchre.

Du vendaige fait par Jehenne DELELYS, veuve de Philippe DELETHOMBE et se enfants à Josse LEPERS de tout un petit lieu manoir contenant parmi jardin un cent et le tiers d'un cent d'héritage arrentement, haboutant à la rue de Lhommelet.

Du vendaige fait par Willame PROUVOST et Jacquemine DUPONT, sa femme à Lambert VANREUST, fils de feu Robert de 2 cens de jardin pris en 10 cens contre Pasquier DELECROIX par sa femme.

Du vendaige fait par Charles et Loys ALATRUYE et leurs cohéritiers à Caterine MAIGNOT, veuve de Leurent FLAMENG dit Thonnel de 10 cens de terre à labeur gisant à la Madeleine et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Pierre DELEVENCQUIERE, fils de feu Germain, se faisant fort de Jacquemine, Péronne et Adrienne DELEVENCQUIERE, ses enfants à Jehan HAZEBROUCQ, fils de feu Jehan de 9 cens de terre à labeur gisant à Dottignies et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Pasquier DESREMAULX, fils de feu Josse à Nicollas CROMBET de 4 cens de terre à labeur gisant en la paroisse de Ronchin et tenus comme dessus, pris en 9 cens impartis contre le dit acheteur même, haboutant les dits 9 cens au grand chemin qui maisne de Lille à l'église du dit Ronchin.

Du vendaige fait par Jehan DELERUE, dit Mortier et Jehenne PREVOST, sa femme à Pierre LEURIDAN de 7 cens de terre à labeur, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la ruyelle qui maisne de Barbyeurs aux Huchons.

Du vendaige fait par Martine DESBUCQUOIS, veuve d'Olivier LEFEBVRE, Jehenne, Ysabeau, Marye et Caterine LEFEBVRE, ses enfants, iceux se faisant fort de Jacquemine, leur sœur à maître Hector LECOCQ, chirurgien d'un petit lieu manoir contenant parmi jardin demi cent d'héritage ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la grand rue allant de l'église à la chapelle de Saint-Georges.

Du vendaige fait par les tuteurs des enfants Bernabé GHESQUIERE assavoir Jacquet, Tonnette, Margueritte, Jacquemine, Loyse et Péronne GHESQUIERE, frère et sœurs en vertu de lettres patentes at autorisation de vente à Micquiel FARVARCQ de 5 cens de jardin et héritage gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix vers Lannoy et un autre jardin manoir appartenant aux dits enfants même.

Du vendaige fait par Jehan PREVOST, fils de Jehan dict Long Pied à Jehan DELEBECQUE, fils de feu Collard pour et moins des autres enfants du dit Long Pied de tel droit part et portion qu'il avait en 2 cens de jardin manoir arrentement qui était de environ 5 verges petites gisant et tenus comme dessus, haboutant le lieu manoir à la rue Povret.

Du vendaige fait par Andrieu CRESPEL, prêtre curé de l'église de Lesquin à Mahieu DUPRET de 5 cens de terre à labeur gisant au dismage et terroir de Hellemmes et tenus comme dessus, tenant aux terres de lhospital Saint-Nicaise en Lille.

Lobel

Du vendaige fait par Simonne DELEPLANCQ, veuve de Jehan DELEGRANGE à Adrien DUPRET de 4 cens de jardin, gisant et tenu de la dite seigneurie de Lobel, haboutant au chemin qui maisne du Brucquoit vers Toufflers.

Du vendaige fait par Jehan POLLET à Jehan PLOUCQUET de 5 cens de jardin manoir gisant et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice par les hommes aux impôts de la châtellenie de Lille à Gadrain DUBOIS, brasseur de tout un lieu manoir et brasserye contenant parmi jardin 6 cens un quartron d'héritage, comme appartenant et abandonné par Anthoine DUBOIS, fils de Pierre, haboutant au chemin qui maisne de l'église du dit Roubaix vers Fontenoit.

CC bis 4-26 - 1566

Reliefs de fiefs

Roubaix

De Philippe DEPONTREWART, escuyer, lequel par le trespas de messire Philippe, son père, en son vivant aussi escuyer, seigneur du dit lieu a relevé un fief séant aux paroisses d'Avelin, Antroeuilles et des parties d'environ appelé le fief des Anneaulx et tenu de la seigneurie de Roubaix, ce comprendant parmi lieu manoir pret et terre à labeur 19 bonniers 8 cens 15 verges ou environ en plusieurs pièces, ci-comme la grande pièce que l'on dit la pièce de la Bricquerie contenant 4 bonniers demi 15 verges de terre, item 2 bonnier demi de bois derrière le dit lieu des Anneaulx, item 5 quartiers au comble de Marcq, item 2 bonniers 5 cens de terre, item 6 cens de terre, item 3 bonniers 3 quartiers de terre que l'on dit à le Haye Caton, item un bonnier demi 7 verges de terre séant où l'on dit le Quesnel, item 14 cens demi une verge au dit Quesnel, item 10 cens de terre séant où l'on dit Landidus, item 14 cens une verge de terre au dit Landidus et 10 cens 11 verges. Duquel fief des Anneaux, sont tenus trois fiefs et hommaige, ci-comme Anthoine DELACHAPPELLE, fils de feu Jehan en tient un fief contenant 4 bonniers d'héritage, item les hoirs Jehan CARRETTE en tiennent un fief ce comprendant en 5 quartiers de terre à labeur, item les dits hoirs Jehan CARRETTE en tiennent un autre fief contenant 2 cens de terre.

De Jehan LEPREUDHOME, escuyer, seigneur de Haillies Annappes etc... lequel par le trespas de Charles LEPREUDHOME, son frère, aussi en son vivant escuyer, a relevé un fief gisant en la paroisse d'Avelin nomme le fief Henryet Lepreudhome et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, lequel se comprend en plusieurs rentes justiciables tenant sur 24 bonniers 11 cens d'héritage ou environ qui sont tenus du dit fief.

De Jacques DOUDELET, lequel par le trespas de Jacques, son père a relevé un fief gisant à Marquette et tenu comme dessus, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin allant de le viese coint à Bruges.

Lobel

De damoiselle Anne OLLEHAING, Dame d'Estaimbourg, laquelle par le trespas de Josse, son frère a relevé un fief nommé le fief de Sottrud gisant en la paroisse de Bailleul en Tournaisis et tenu de la dite seigneurie de Lobel, ce comprendant ci-comme du gros d'icelui parmi lieu manoir 10 bonniers d'héritage ou environ, et en terre assavoir 12 bonniers séant à lopposite du dit lieu et cense de Sottrud, item 10 bonniers nommé le Haulte Vinseure, item 10 bonniers et 6 bonniers de pret pasture gisant soubz le mollin de Wasnes, et s'y appartient au dit fief plusieurs rentes justiciables qui se prennent sur 8 bonniers 8 cens d'héritage ou environ.

De Pierre DELEPLANCQUE, lequel par le trespas de Nicollas, son père a relevé un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Lobel, ce comprendant en un cent de terre à labeur.

CC bis 4-27 - 1566

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Jehan DEFFRENNES, chirurgien à Pierre DUGARDIN de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi d'héritage ou environ gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au grand chemin allant de l'église au Sepulchre.

Du vendaige fait par Bettremieu, Anthoine, Jehan, Grigoire, Mahieu, Josse et Magdeleine PREVOST, Jehan HOUZET et Ysabeau PREVOST, sa femme à Jacques DEFFRENNES de 4 cens de terre à labeur gisant en la paroisse de Leers et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Jaspart DUBUS, Marie CAUDRON sa femme, Pierre DUPONT et Jehenne CAUDRON, sa femme à Bettremieu DELECAMBRE de 7 cens de terre à labeur pris en 13 cens, gisant au dit Leers et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par les enfants de feu Franchois DELESPAULT, assavoir Jehan, Ruffin, Marguerite et Hubert à Pasquier DELESPAULT de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens d'héritage, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois à Lhommeau Ving Mailles.

Du vendaige fait par Hermand SCHEIFFART DE MEROEDE, seigneur de Haren et Caterine DARGENTEAU, son épouse à Noble Homme Jacques, seigneur du dit Argenteau du demi quind es fiefs et seigneurie des Obeaulx en la paroisse de fretin et d'un autre fief gisant à Templemars, appréciés ci-comme les dit fief des Obeaulx à 60 florins carolus et l'autre fief à 8 florins carolus.

Du vendaige fait par Messior LOCQUIFFIER à Jehan LOCQUIFFIER de 2 cens de jardin, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Pierre ROUSSEL, fils de feu Willame, Willame, Jehenne et Barbe ROUSSEL, ses enfants à Jehan DESTOMBES de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens demi d'héritage, gisant et tenus comme dessus, haboutant au tries de Fontenoit.

Du vendaige fait par Philippe GHERUN et demiselle Catherine WAS, sa femme, auparavant veuve de Jehan ROSEAU et Pierre ROSEAU, son fils à Pierre DRUMEZ, fils de feu Jehan de 26 cens demi de terre à labeur séant au terroir de Ronchin et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Fretin.

Du vendaige fait par Jehan LOCQUIFFIER, fils de feu Jacques à Marcq LOCQUIFFIER d'un cent de terre à labeur pris en 6 cens contre le dit acheteur même, sur lesquels le mollin à huylle est assis, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix à la cense de Beaurewart.

Du vendaige fait par les tuteurs des enfants Bernabé GHESQUIERE assavoir Jacquet, Thonnette, Marguerite, Jacquemine, Loyse et Péronne GHESQUIERE à Micquiel FARVARCQ de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens demi quartron d'héritage ou environ gisant au dit Roubaix et tenus de la seigneurie du dit lieu, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix à Lannoy.

Du vendaige fait par Pierre LOCQUIFFIER, fils de feu Jehan à Jehan LOCQUIFFIER de 2 cens de jardin pris au lieu manoir du dit vendeur.

Du vendaige fait par Caterine DELELYS, fille de feu Jacques et veuve d’Allard DUQUESNOIT à Pierre LEPERS d'un cent de jardin pris en 4 cens contre la dite vendresse même impartis, haboutant les dits 4 cens à la ruelle du Huttin allant du dit lieu vers Lobel.

Du vendaige fait par Chrestienne LOCQUIFFIER, veuve de Marcq DEBUISNES à Florence TEIZE, veuve de Pierre LOCQUIFFIER, dit Fommer de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix au lieu que l'on dit la viese forge.

Du vendaige fait par Jehan DUGARDIN, fils de Pierre à Jacques DELESCLUZE de tout un lieu manoir contenant parmi jardinet une verge demie un quart de verge gisant et tenu comme dessus, haboutant à la place du dit lieu.

Du vendaige fait par Anthoine TIBREGHIEN, fils de feu Anthoine à Guillebert DELESPAULT de 4 cens de jardin séant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, faisant le coing du hamel de Lhommelet au Bois, du coste de Fourquencroix, haboutant au chemin qui maisne du dit Fourquencroix au dit Hommelet.

Du vendaige fait par Péronne MIROUL, veuve d'Adrien LOCQUIFFIER, Jehan, Eloy et Pierre LOCQUIFFIER, ses enfants à Pierre SLOSSE de 2 cens de jardin ou environ, gisant et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du Tilloeul au Petit Quesnoit.

Du vendaige fait par Caterine DUBOSQUIEL, veuve d'Arnoul DESMERPONT à Bernard DESROEULX de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 11 cens demi d'héritage ou environ, haboutant au chemin qui maisne de Fives au Buisson de Wallemcamp, et avec ce 8 cens de terre à labeur ou environ, le fond gisant à la Louvière, paroisse du dit Fives et tenus des seigneuries du dit Roubaix, Wasquehal et Fives, dont tiennent de la seigneurie de Roubaix 5 cens demi et 8 cens.

Du vendaige fait par Pierre, Caterine et Jehenne DESCAMPS, frère et sœurs à Pierre LEPERS de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens demi d'héritage ou environ gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au tries du Huttin, et un cent demi de terre à labeur gisant et tenu comme dessus, tenant aux terres de la cense de le Vigne.

Du vendaige fait par Péronne DELANNOY, fille de défunt Jehan et Péronne DUGARDIN, et Pierre et Mariette DELANNOY, orphelins et mineurs d'ans à Marcq LOCQUIFFIER de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens d'héritage, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église au mollin du dit lieu.

Du vendaige fait par Philippotte RUYELLE, veuve de Guillebert FERRET à Messior LECOMPTE, fils de Jacques de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu comme dessus arrentement, haboutant à le rue Povret.

Du vendaige fait par Margueritte DESTOMBES, veuve de Jehan DESPLANCQUES, dit des Barges, Jehan, Noé, Jehan, Anthonnette et Gillette DESPLANCQUES, ses enfants à Jehan CATTOIRE de 4 cens de terre à labeur, séant et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix au mollin Desmasures.

Du vendaige fait par Pierre ROUSSEL, fils de feu Jehan à Jehan PREVOST de 2 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, haboutant à la ruelle qui maisne du mollin du dit lieu aux Barbyeur.

Du vendaige fait par Micquiel DESCAMPS et Philippotte MEIGNOT, sa femme à Simon ESPLECHIN de 2 cens demi quartron ou environ de jardin gisant en la paroisse de Leers et tenus comme dessus, haboutant au tries de Carihem.

Du vendaige fait par Jehan DUGARDIN, fils de feu Jehan et Marie ROUSSEL, sa femme à Grard LIBERT d'un sixième et généralement de tel droit qu'ils auraient en tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent d'héritage ou environ gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix à lopposite de la chapelle du Sépulchre, haboutant à la ruelle allant du dit Sépulchre vers le brasserye de mes dites Dames.

Du vendaige fait par Messior LECOMPTE, fils de Jacques à Chonnette DELESCLUZE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ arrentement, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à le rue Povret.

Du vendaige fait par Olivier LECLERCQ, fils de feu Anthoine à Blaze DELESPIERE de 10 cens demi de terre à labeur gisant aux Haulxcamps, paroisse de Hem et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant d'un bout au chemin qui maisne de le Fosse de le Leuvrye vers Roubaix et vers le mollin des Haulxcamp, et passe la piedsente parmi allant de la dite Leuvrye au bois de Ribaubus.

Du vendaige fait par Jacques CARETTE, fils de feu Pierre à Jehan DEBEAUCARNE de 13 cens de terre à labeur gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix vers le hamel des Frommes.

Du vendaige fait par Charles LECOMPTE et Marie DUTAILLY, sa femme, Pierre DELESCLUZE et Isabeau DUTAILLY, sa femme à Oste DELECROIX de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix arrentement, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice par la justice de Roubaix à Thomas LEURIDAN de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens d'héritage gisant et tenu comme dessus délaissé par Allard PARISIS et feue Adrienne DUGARDIN, sa femme, haboutant au chemin qui maisne de l'église au mollin du dit lieu.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice à Chonnette DELESCLUZE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 3 quartrons d'héritage arrentement, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la grand rue allant de l'église au Sépulchre.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice par la dite justice à Anthoine DUBOIS, brasseur au dit Roubaix de tout un petit lieu manoir contenant parmi jardinet demi quartron d'héritage arrentement ou environ, gisant et tenu comme dessus, haboutant à le rue Pottier.

Du vendaige fait par Allard FERRET et Jehenne AGACE, sa femme à Pierre VANREUST de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ arrentement gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, tenant à la ruelle du Triechon.

Du vendaige fait par Rolland DELAHAYE, receveur du dit Roubaix à Jacques LECOMPTE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 14 verges d'héritage arrentement, haboutant à le rue Povret.

CC bis 4-29 - 1567

Relief de fiefs

Roubaix

De Pierre COCQUET, fils de feu Jehan, lequel par le trespas de son dit père advenu environ l'an 1540 a relevé un fief gisant entre Ronchin et Faches et tenu de la seigneurie de Roubaix, ce comprendant en 5 cens de terre à labeur ou environ haboutant au chemin qui maisne du dit Ronchin à Seclin, d'autre au chemin qui maisne du dit Faches à Fourmestrau (acte barré).

CC bis 4-30 - 1567

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Jehan MEYNOT, fils de feu Gilles à Simon DESESPRECHINS, fils de feu Guillebert de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ gisant en la paroisse de Leers et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au tries du Carihem.

Du vendaige fait par Daniel MOTTE, fils de feu Jehan et Jehenne LECOMPTE, sa femme à Jehan LESAUVAIGE, fils de feu Piat d'un cent de jardin et héritage pris en 7 cens contre Pasquier LECOMPTE, frère de la dite vendresse, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix au hamel des Frommes, tenant à la piedsente qui maisne du dit Roubaix à la cense Desmazures.

Du vendaige fait par Mathis DELESPINE, fils de feu Mathys à Gilles PICAVET de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 bonniers 2 cens d'héritage séant en la paroisse de Fives et tenus ci-comme les

4 cens du prieuré de Fives et le surplus de la dite seigneurie de Roubaix et de Henry LEPREUDHOME, escuyer à cause de son fief tenu du dit Roubaix, lequel fief par moitié haboutant par devant au chemin qui maisne du dit Lille au Ponchel du dit Fives, et au grand chemin qui maisne de Lille à Tournay.

Du vendaige fait par Jacques AGACHE, fils de feu Guillebert à Nicollas AGACHE, son frère d'un cinquième et généralement de tout tel droit qu'il avait et a en un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la ruyelle du Triechon allant du dit Roubaix vers Lille.

Du vendaige fait par Jehan DESCAMPS, Philippe VANREUST, Marye DESCAMPS, sa femme, Jehan DUCROCQ et Jehenne DESCAMPS, sa femme à Grard LIBERT comme command de Lambert VANREUST de 3 quartrons pris en un cent demi contre Péronne RAMART, veuve de Jacques DESCAMPS, sans toucher aux édifices et bois montants, gisant et tenus comme dessus, haboutant à la rue Povret.

Du vendaige fait par Jehan DEHENNIN et Jacquemine CRESPEL, sa femme à sire Nicolle BRIBOUL, prêtre de 3 cens de terre à labeur séant au dismage de Ronchin et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Péronne RAMART, veuve de Jacques DESCAMPS, dit Bracquaval et Grard DESCAMPS, son fils à Grard LIBERT de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 quartrons d'héritage ou environ gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la rue Povret.

Du vendaige fait par Jehan ALLARD et Jacquemine DESCAMPS, sa femme à Lambert VANREUST comme command de Willame LAMPE, acheteur de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi moins verge demie d'héritage, gisant et tenu comme dessus, haboutant au tryes du Huttin.

De Grard DAMART, receveur et bourgeois en Lille auquel suivant le décret fait et passé au siège de la gouvernance de Lille à son profit le 2ème jour de mai 1566 a été baillye ladhéritement d'un fief gisant en la paroisse d'Avelin et tenu comme dessus, venant de Godeffroy MOREAU et paravant de Jehan DASSEGNYES en 9 cens de pret pris en 18 cens appelé le pret de Fretin dont les autres 9 cens sont francq allemelz tenus de la salle de Lille, haboutant le dit fief au chemin qui maisne du dit Avelin à Rossiel à Tourmignies.

Du vendaige fait par Pasquier THYBREGHIEN à Gilles LEMETTRE, fils de feu Paul de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

Du vendaige fait par Guillebert DELESPAULT, fils de feu Pierre à Jacques LEZIS de 4 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, tenant de deux sens aux terres de la cense de le Vigne appartenant à maître Wallerand DUCOUROUBLE.

Du vendaige fait par Pierre LOCQUIFFIER, fils de Gilles à Noé DELESPAULT de demi quartron d'héritage pris en 2 cens demi de jardin gisant et tenu comme dessus, haboutant le dit demi quartron au grand chemin qui maisne de l'église au Sépulchre.

Du vendaige fait par Eloy RUDAM et demoiselle Marguerite MULLIER, sa femme, fille de feu Micquiel, héritiers par bénéfice d'icelui feu Micquiel à Pierre HOUBLON, teinturier de Saye, demeurant en la ville de Lille de tout un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix appelé le fief Delerue, ce comprendant parmi lieu manoir avec jardin, rejet et terre à labeur 4 bonniers 12 cens d'héritage ou environ en plusieurs pièces, le tout tenant ensemble, le chemin passant parmi allant de le fosse au Quesne à le Croisette du Pret.

Du vendaige fait par Pierre DELEVENCQUIERE, fils de feu Germain à Grard DELEHOUT de 6 cens 20 verges de terre à labeur séant à Dottignies et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Nicollas DESFONTAINNES, fils de feu Jacques à Mahieu LEMOISNE de 2 cens d'héritage tant jardin que terre à labeur pris en 11 cens de jardin manoir, dont le reste est tenu de la seigneurie de Bersée et du seigneur de Croix, séant le dit lieu à Hellemmes, haboutant au chemin qui maisne du dit Hellemmes au Fresnelet, par derrière à la piedsente des Rogations menant du dit Fresnelet à Ronchin.

Du vendaige fait par Jehenne LEBOURGOIS, fille de feu Grard et veuve de Pierre BONENFANT à Eloy LEURIDAN de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens d'héritage gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix appelé le lieu de le Viese Forge, haboutant à la ruyelle de la dite Viese Forge.

Du vendaige fait par demoiselle Magdelayne DEHAUDION, dite de Ghibrechyes, veuve d'Adrien DELAMOTTE, en son vivant escuyer, seigneur de Baraffle, résidente au château de Tournay à Jaspart MARISSAL, receveur du dit Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens 20 verges demie d'héritage ou environ, gisant et tenu comme dessus, haboutant par devant à le grand rue allant de l'église du dit Roubaix au Sépulchre.

Du vendaige fait par Nicollas AGACHE, fils de feu Guillebert à Lambert AGACHE, son frère d'un cinquième et généralement de tout tel droit et action qu'il avait en tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu comme dessus, haboutant à la ruyelle du Triechon.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice par la justice du dit Roubaix à Roland DELECAMBRE de tout un petit lieu manoir contenant parmi jardin un cent 3 quartrons d'héritage ou environ délaissé et appartenant à Pierre CAUCHETEUR, dit Mas, haboutant par devant au chemin qui maisne des molins du dit lieu à Lempempont.

CC bis 4-31 - 1568

Reliefs de fiefs

Roubaix

De Anthoine DESAILLY, lequel par le trespas de Jacques, son frère a relevé un fief appelé le Nor....., gisant en la paroisse de Croix et Roubaix ce comprendant ci-comme au gros d'icelui en un lieu manoir avec bois rejet et terre à labeur, tout tenant ensemble 11 bonniers 8 cens demie verge d'héritage ou environ.

De Philippe HANGOUART, lequel par le trespas de maître Wallerand, son frère à relevé un fief gisant en la paroisse de Hem et tenu comme dessus appelé le fief de Larondrye, ce comprendant en 8 bonniers d'héritage ou environ, tant lieu manoir pret rejet jardin et terre à labeur, tout tenant ensemble en plusieurs pièces, haboutant au chemin qui maisne de Lannoy vers Lille.

De Robert DUPRET, lequel par le trespas de Bon, son frère a relevé un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en 6 cens de terre à labeur ou environ, haboutant au chemin qui maisne du molin du dit Roubaix au tries de le Petoire.

Lobel

De Bon DUPRET, escuyer, lequel par le trespas de damoiselle Jehenne DUPRET, sa sœur a relevé un fief gisant et tenu de la seigneurie de Lobel à Néchin appelé le fief du Carnoit, ce comprendant en un lieu manoir avec terre à labeur, tout tenant ensemble, 15 bonniers d'héritage ou environ, tenant au chemin du Planty et au chemin qui maisne des bans du dit Lobel au Castillon.

CC bis 4-32 - 1568

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Jehan et Pierre DEBUISNES, Valentin TRUFFART, Marye DEBUISNES, sa femme, Pierre LEGUILLEBERT, Jehenne DEBUISNES, sa femme, Agnès DEBUISNES, veuve de Anthoine WILLOCQ, Catherine veuve de Mahieu FRICQ et Péronne DEBUISNES, les dits du sournom DEBUISNES, frères et sœurs, enfants de défunts Jehan et Jehenne MIROUL à Ysambart DEBUISNES, leur frère de tout un lieu manoir contenant parmi jardin7 cens pris en 8 cens contre le dit acheteur même, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au tries du Wault, et 3 cens demi de terre à labeur pris en 4 cens contre le dit acheteur, tenant à la piedsente qui maisne du dit tries du Wault vers Lille.

Du vendaige fait par Willame AGAC à Jehan CASTEL de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 7 quartrons d'héritage ou environ, gisant et tenu comme dessus, haboutant à la grand rue Saint-Georges.

Du vendaige fait par Catherine DELELYS, veuve d'Allard DUQUESNOIT à Pierre LEPERS d'un cent demi de jardin pris en 3 cens contre la dite venderesse même, gisant et tenu comme dessus lez le tries du Huttin.

Du vendaige fait par Waultre VANESPUTE et Jehenne DELEWALLE, sa femme à Grard DELEHOULT d'un cent demi de terre à labeur gisant à Dottignies et tenu comme dessus, pris en 10 cens 12 verges contre les hoirs Andrieu DELEHOLLE.

Du vendaige fait par Guillame DUGARDIN, fils de feu Bertrand à Philippe DOBY, bonnetier et devant repris par Martin DUGARDIN, frère du dit vendeur de 27 cens de terre à labeur ou environ gisant à Ronchin et tenus comme dessus, ci-comme 18 cens pris en 36 cens contre le dit Martin DUGARDIN, tenant à la piedsente qui maisne du dit Ronchin à Haubourdin et 9 cens pris en 18 cens contre le dit Martin, et se passe le chemin qui maisne au dit Haubourdin parmi.

Du vendaige fait par Jacques LHERNOUL dit Daniel à Pierre HOUBLON de demi bonnier de jardinage ou environ gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à le Croisette Dupret, tenant à le ruyelle qui maisne du dit lieu à Fontenoit et par derrière aux terres du dit Fontenoit.

Du vendaige fait par Philippe BROUCQ et Ysabeau DESMULLIERS, sa femme à Pierre POLLET, fils de Gilles de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu comme dessus, haboutant au grand chemin qui maisne de l'église du dit lieu à Fourquencroix.

Du vendaige fait par Pierre GLORIEULX, fils de Jehan à Péronne HESPEL, sa mère, veuve du dit feu Jehan GLORIEULX d'un quartron et demi d'héritage et généralement de tel droit et action que le dit Pierre pouvait avoir en 5 cens un quartron de jardin manoir, séant en la paroisse de Leers et tenu comme dessus, haboutant au tries du Carihem.

Du vendaige fait par Jacques PROUVOST, fils de feu Guillebert à Jehan PROUVOST, son frère de 3 cens de terre à labeur gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix, la piedsente passant parmi allant des Huchons aux Barbyeurs.

Du vendaige fait par Mahieu PICAVET et Barbe ROUSSEL, sa femme à Pierre LEMOUTON, fils de Josse de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens 6 petites verges d'héritage gisant et tenu de la seigneurie de Roubaix, haboutant à la piedsente qui maisne du dit Roubaix au Haut Fontenoit.

Du vendaige fait par Marye FREMAULT, veuve de Bernard DELEMOTTE à Jehan POLLET d'un cent 3 quartrons une verge un quart d'héritage pris en 3 cens demi 2 verges demie de jardin contre le dit acheteur même, gisant et tenu comme dessus, avec de tel droit de biens meubles et réputés pour meuble manoir et bois montant que la dite vendresse a et peut avoir en un lieu manoir étant sur un cent de jardin et héritage délaissé à la dite vendresse par le trespas de Pierre, son père.

Du vendaige fait par Anthonnette MACHEMBECQ, veuve de Jehan TIELT, Guillebert, Nicollas, Adrien et Robert TIELT, ses enfants à Jehan ROUZEE, fils de feu Jacques d'un cent demi de terre à labeur séant en la paroisse de Marcq et tenu comme dessus, haboutant du bout à la piedsente qui maisne du hamel du Ploych à le Cauchie allant de Lille à Bruges

Du vendaige fait par Jacquemine DUBOIS, veuve d'Allard DEGRIMAUPONT, Gadrain et Ysambart DEGRIMAUPONT, ses enfants à Garin DEGRIMAUPONT de 6 cens 11 verges demie de terre à labeur, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne des Blancques Mailles à le Croisette du Pret.

Du vendaige fait par Lambert AGACE à Pierre VANREUST de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage, gisant et tenu comme dessus, haboutant à la ruelle du Triechon et à la piedsente allant du dit Roubaix vers Lille.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice par le siège de la gouvernance de Lille à Dame Loyse DEGHISTELLE, à présent épouse de messire Euxtasse DECROY, chevalier, seigneur de Raminghem (?), la motte du fief terre justice et seigneurie de Herseaulx, gisant aux paroisses de Wambrechies, Marquette et allentours venant de feu messire Franchois DUPAYAIGE, chevalier, seigneur du dit lieu, vivant mari et bail de la dite Dame Loyse ce comprendant ci-comme du gros d'icelui fief 21 bonniers 14 cens 7 verges d'héritage ou environ, desquels en a été par devant bailly en arrentement 3 bonniers un cent 7 verges de terre et pret que possèdent à présent Guillebert DELEVIGNE et les hoirs Jacquemart DUVRELIER.

Du vendaige fait par Grard et Eloy SORYS, frères, enfants de feu Jehan à Noé LEFEBVRE de demi cent de jardin manoir moins une verge, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix pris en 5 cens du côté vers le dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix à Lannoy.

Du vendaige fait par Jacques DESMERPONT à Wallerand, Pierre, Philippe et Anthoine DESMERPONT, frères et Jehan DRUMEZ d'un sixième et généralement de tout tel droit part et action que le vendeur avait en 2 bonniers d'héritage ou environ amassé de maison et plusieurs autres édifices séant au faulxbourg de la porte Desrigneaulx de la ville de Lille et tenus comme dessus, haboutant à la ruelle qui maisne au Becquerel.

Du vendaige fait par Jehan LOCQUIFFIER, Thonnette DELEFARVARCQ, sa femme, Jehan DUCOULOMBIER et Jacquemine DELEFARVARCQ, sa femme à Pierre LEPERS de 6 cens d'héritage en deux pièces, gisant au hamel de Frommes, paroisse et seigneurie du dit Roubaix, ci-comme un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens, haboutant à la ruelle des dits Frommes et un cent de jardin pris en 2 cens contre les dits vendeurs mêmes, haboutant à la dite ruelle des Frommes.

Du vendaige fait par Marie LEQUIEN, veuve d'Estienene DEMOUCHIN et Estienene DEMOUCHIN, son fils à Anthoine WILLANT du tiers de 5 cens d'héritage tant à labeur que jardinage, séant à Marcq en Baroeul à prendre contre le dit acheteur à qui les deux autres terres appartiennent;

Du vendaige fait par demiselle Catherine DECARTES, veuve de Josse LHERNOUL à Jehan DELESPIERE de tout un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en 3 bonniers 2 cens 16 verges de terre à labeur ou environ en trois pièces, le chemin passant parmi allant du dit Roubaix au Primpont.

CC bis 4-33 - 1569

Reliefs de fiefs

Roubaix

De Thomas MEURISSE, lequel par le trespas de Jehan, son père a relevé un fief gisant en la paroisse de Lys et tenu de la dite ville et seigneurie de Roubaix appelé le fief de la Pouillerye, ce comprendant parmi lieu manoir avec jardin yssue terre à labeur et rejet ensemble 4 bonniers 14 cens d'héritage ou environ, tout en une masse, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix à Lannoy.

De Franchois DELEFORTRYE, licencié es loix et conseiller en la ville de Lille, lequel par le trespas de feu Jehan, son père a relevé un fief gisant en la paroisse de Hem, ce comprendant en 5 quartrons de terre à labeur.

Du dit Franchois, lequel par le dit trespas a encore relevé un autre fief gisant et tenus comme dessus, ce comprendant en un bonnier de terre à labeur ou environ.

De Anthoine ..... (encre effacée) a relevé un fief appelé le fief de Bersin, gisant en la paroisse de Sainghin en Mélantois et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en 12 bonniers de terre à labeur ou environ en plusieurs pièces.

De Jacques DURETZ, lequel par le trespas de Jacques, son père a relevé un fief séant à Roubaix et tenu comme dessus, ce comprendant en 6 cens demi de terre à labeur, tenant à la piedsente qui maisne de Ronchin à Lezennes et haboutant au chemin Levesque.

De Jehan DEBAUFFREMEZ, escuyer, lequel par le trespas de Jacques, son père a relevé un fief appelé le fief de Dorifontaine, gisant en la paroisse de la Madeleine lez Lille, ce comprendant ci-comme au gros d'icelui en 5 bonniers 7 cens 4 verges de terre à labeur ou environ en deux pièces.

Lobel

De Robert DUPRET, escuyer, lequel par le trespas de Bon DUPRET, son frère a relevé un fief gisant et tenu de la seigneurie de Lobel appelé le fief du Carnoit, ce comprendant parmi lieu manoir et terre à labeur, tout tenant ensemble, 15 bonniers d'héritage ou environ, tenant au chemin Plantry et au chemin qui maisne des bans du dit Lobel au Castillon.

De Jehan DELABROYE, escuyer, seigneur d'Estaimbourg, lequel par le trespas de damoiselle Anne DOLLEHAING, en son vivant dame du dit Estaimbourg, sa cousine a relevé un fief gisant en la paroisse de Bailleul en Tournaisis et tenu de la dite seigneurie de Lobel appellé le fief de Sottrud, ce comprendant ci-comme du gros d'icelui parmi lieu manoir avec jardin et terre à labeur 50 bonniers d'héritage ou environ, et s'y appartient au dit fief plusieurs rentes justiciables qui se prennent sur 8 bonniers 8 cens d'héritage ou environ.

Ventes **(copie CC bis 5-1)**

Roubaix

Du vendaige fait par Grard PLOUQUET, fils de feu Jehan et Liévine FREMAULT, sa femme à Jehan POLLET du tiers de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent d'héritage ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, item le tiers de 4 cens de jardin ou environ, et le tiers d'un cent de terre à labeur, tenant à la grande Plancque Desmasures.

Du vendaige fait par Grard et Eloy SORYS, frères à Noël LEFEBVRE de 24 verges ou environ de jardin pris en 2 cens demi contre le dit acheteur même.

Du vendaige fait par Baltazart LOCQUIFFIER, fils de feu Jehan à Jehan, Willame, Pasquier et Marye LIBERT, frères et sœur, enfants de feu Grard de tout un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent d'héritage ou environ, gisant et tenu comme dessus, haboutant à la grand rue allant de l'église à la chapelle du Sépulchre.

Du vendaige fait par Pierre VANREUST, fils de feu Robert à Lambert AGACE, fils de feu Guillebert de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage gisant et tenu de la seigneurie de Roubaix, haboutant à la ruyelle du Triechon, la rive du dit Triechon entre-deux.

Du vendaige fait par Jacques GAILLARD et Ysabeau LECHERF, sa femme à Guillame DRUMEZ de 12 cens de terre à labeur séant en la paroisse de Fives et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Anthoine LEBOURGOIS, fils de feu Pierre à Jehan PROUVOST d'un petit fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en un flégard et rejet pris du long le tries du Wault de 3 pieds de large du long l'héritage du dit acheteur, commenchant d'un des bouts à la ruelle du dit Wault menant au Crocquet.

Du vendaige fait par Grard CRESPEL à Jehan DELECROIX de 4 cens de terre à labeur ou environ séant au dit Ronchin et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Marye MIROUL, veuve de Philippe LECLERCQ et ses enfants à savoir Jehan, Pasquier, Martin et Willame à Jacques LEZYS, laboureur, demeurant à Roubaix de 4 cens de terre à labeur gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix, tenant du bout aux terres de la cense de le Vigne appartenant à maître Wallerand DUCOUROUBLE.

Du vendaige fait par Franchois DESROUSSEAULX, fils de Jehan, Péronne DEFLANDRES, sa femme, Jacques LALOUX, Marguerite DEFLANDRES, sa femme, Jehan CORNILLE, Anthonnette DEFLANDRES, sa femme, Marie et Jehenne DEFLANDRES, les dits du sournom DEFLANDRES, sœurs, filles de défunts Eloy et Marye DELEBECQUE à Guillame DEBRUYELLE, marchand de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu comme dessus.

Du vendaige fait par Daniel MOUCQ, fils de Jehan au profit de Jacques et Philippotte MOUCQ, frère et sœur au dit Daniel en tous les biens immeubles que lui pourrait compter et appartenir de son dit feu père, ce comprendant en tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent d'héritage ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la rue de Lhommelet dite Dorée.

Du vendaige fait par Philipotte DECOURCELLES, veuve de Gadrain DUBOIS, Anthoine, Pierre et Jacques DUBOIS, Willame DUPIRE, Jehenne DUBOIS, sa femme, de Jacques DECOULLOIGNE, Chrestienne DUBOIS, sa femme, Jacquemine DUBOIS, veuve d'Allard DEGRIMAUPONT à Jehan LEFEBVRE, fils de

feu Nicollas de 6 cens de terre à labeur, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix en la coulture du Quesne Cattin.

Du vendaige fait par Franchois DELECAMBRE, fils de feu Hubert à Pasquier DELEPLANCQUE de 14 cens de terre à labeur gisant au dismage et terroir de Hellemmes et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Lannoy.

Du vendaige fait par Grard LEBOURGOIS et Micquielle LECLERCQ, sa femme à Jaspart MARISSAL, receveur de Roubaix de tout un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en 9 cens 15 verges de terre à labeur ou environ, tenant à la piedsente qui maisne du hamel des Hucquetz à Lannoy.

Du vendaige fait par Pierre PREVOST, Gilles, Pasquier, Jehan, Micquiel PREVOST, ses enfants qu'il a eu de feue Caterine CATTOIRE, eux se faisant fort de Josse, Nicollas et Bettremieu PREVOST, mineurs, aussi enfants du dit Pierre à Pierre DELESPAULT de 10 cens demi de terre à labeur séant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix en deux pièces, assavoir 8 cens haboutant au chemin qui maisne du hamel des Coutteaulx au pont Delebecque, et 2 cens demi tenant au rieu Delebecque.

Du vendaige fait par Pierre DUTAILLY et Caterine FREMAULT, sa femme à Guillebert ROUSSEL de 2 cens d'héritage, moitié à jardinet avec tel droit qu'ils auraient en une petite maison étant dessus, ci-comme un cent de jardin tenant à la ruelle qui maisne du Huttin à Frommes et un cent de terre lez la grande Plancque Desmasures.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice par les échevins de la ville de Lille à Jehan DUTHOIT, pottier de tout un lieu manoir amassé de plusieurs maisons et édifices à usance de Potterye gisant à la Madeleine lez Lille et tenu comme dessus, haboutant à le grand rue et Cauchies allant du dit Lille à Menin, et à la ruelle qui maisne de la maison et héritage de la viese grange des enfants orphelins du dit Lille à l'église de la Madeleine, comme délaissé vacant par le trespas de Marye FASCON, veuve de Jehan DEBAISIEU.

Du vendaige fait par Eloy DE GRIMAUPONT, fils de feu Pierre à Pierre LEMOUTON, fils de Josse de 6 cens 17 verges de terre à labeur gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne des Blanches Mailles à la Croisette Dupret.

Du vendaige fait par Jacques DESTOMBES, fils de Loys à Jehan LADMERAND de 8 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, tenant d'un sens aux terres de la Pontenerye.

Du vendaige fait par Agnies SORYS, veuve de Franchois POLLET à Grard SORYS, son frère de demi cent d'héritage gisant et tenu comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du Tilleul au Petit Quesnoit.

Du vendaige fait par Jehan HENNEBELLE, fils de feu Jehan comme procureur spécial de Guillame, Charles et Micquiel LHERMITE dit du Byes, Toussaint DHOMMESSENT, Marye LHERMITE, sa femme, les dits du sournom LHERMITE, frères et sœur, enfants de défunts Guillame et Marguerite DESSAIGES à Jacques HENNEBELLE, fils du dit Jehan de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 21 cens d'héritage ou environ gisant à Ancoines, paroisse d'Houplin et tenu comme dessus.

Du vendaige fait par Jehan ROUSSEL, fils de feu Grard à Germain PETIPAS d'un petit lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi d'héritage ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, tenant à la piedsente allant du hamel du Huttin à Frommes.

Du vendaige fait par Guillebert, Collin, Ysabeau et Jehenne WILLOCQ, frères et soeurs, enfants et héritiers de feu Anthoine à Jacques LHERNOUL, dit Daniel de tout un lieu manoir amassé de maison et

aultres édifices contenant parmi jardin 6 cens d'héritage ou environ, les deux cens et demi tenus du dit Roubaix et les 3 cens demi tenus de la seigneurie de la Pontenerye, haboutant à le ruelle de le viese forge allant du dit Roubaix à Lannoy.

Du vendaige fait par Pierre BONENFFANT, fils de feu Robert, Wallerand et Ysabeau BONENFFANT, ses enfants, Pierre, Jacques, Jehan et Robert BONENFANT, frères, enfants de feu Pierre qui fut fils du dit Pierre à Christoffe DELETHOMBE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens d'héritage, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au grand chemin allant de l'église à Fourquencroix.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice par la justice du dit Roubaix à Jacques LECOMPTE, pour lui ou son command de tout un petit lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi gisant et tenu comme dessus, haboutant à la rue Pottier, comme délaissé vacant par Willame LEPERS, dit Grosse Teste.

Lobel

Du vendaige fait par Jehan DUQUESNE, fils de feu Jehan à Jehan DEFFRENNES, fils de feu Oste d'un bonnier et le tiers d'un cent de terre à labeur séant au dit Néchin et tenu de la seigneurie de Lobel, haboutant au chemin qui maisne du Castillon vers la justice du dit Lobel.

Feuilles volantes

CC bis 4-33/1 - 1569

Vente faite par Pierre BONENFFANT, natif et demeurant en la ville de Roubaix, homme de plus de 86 ans à Christoffe DELETHOMBE, de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens arrentement gisant et tenu de la ville de Roubaix, haboutant au chemin de Fourcquencroix.

CC bis 4-33/2 - 1569

Vente faite par Jehan ROUSSEL, fils de feu Grard, manœuvrier, pauvre manant, rentier en cette ville de Roubaix, homme mayne à Germain PETIPAS d'un cent demi de jardin manoir, séant et tenu de cette ville de Roubaix au hamel du Huttin.

CC bis 4-33/3 - 1569

Vente faite par Eloy DEGRIMAUPONT, rentier, demeurant en la paroisse de Roubaix à Pierre LEMOUTON de 6 cens un quartron de terre à labeur, gisant et tenu de la ville de Roubaix, haboutant au chemin des Blancques Mailles.

CC bis 4-33/4 - 1569

Vente faite par Pierre DUTAILLY et Caterine FREMAULT, sa femme, pauvres manants, rentiers de cette ville de Roubaix à Guillebert ROUSSEL de 2 cens d'héritage moitié à jardinet avec tel droit que les dits suppléants ont au lieu manoir étant sur le dit jardin, le tout gisant et tenu de la ville de Roubaix, au hamel du Huttin.

CC bis 4-33/5 - 1569

Vente par forme de mise à prix faite par Grard LEBOURGOIS et Michielle LECLERCQ, sa femme, manants et pauvres rentiers de cette ville et seigneurie de Roubaix à Gaspart MARISSAL, receveur du dit Roubaix d'un fief contenant 9 cens 15 verges de terre ou environ pour mieux satisfaire leurs créditeurs.

CC bis 4-33/6 - 1569

Vente par forme de mise à prix faite par Gadrain DUBOIS, brasseur et l'un des pauvres rentiers de la terre et seigneurie de Roubaix à Jehan FAUVARCQ, marchand de grosses bestes de 6 cens de terre à labeur pour mieux satisfaire leurs créditeurs.

CC bis 4-33/7 - 1569

Comparants Jacques LAHOUX, mari et bail de Marguerite DEFLANDRES, Franchois DESROUSSEAULX, mari et bail de Péronne DEFLANDRES, Marie et Jehenne DEFLANDRES, pauvres gens étant en grande pauvreté, bons catholiques, pour laquelle pauvreté ils auraient vendu par forme de mise à prix certaine petit maison et héritage contenant parmi un jardinet 5 cens d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Fives et tenu de la très honorée Dame à cause de sa seigneurie et supplient la dite dame pour qu'ils soient quittes du droit seigneurial ou portion d'icelui.

CC bis 4-33/8 - 1569

Vente faite par Marie MIROUL, veuve de Philippe LECLERCQ, pauvre manant et rentière de la dite terre et seigneurie de Roubaix, qui depuis un an aurait été malade et encore est couchant à Jacques LEZY, laboureur, demeurant à Roubaix de 4 cens de terre à labeur pour mieux satisfaire leurs créditeurs et principalement à la sustention de l'un de ses fils.

CC bis 4-33/9 - 1569

Supplique de Pierre VANREUST, pauvre manant et rentier de la dite terre et ville de Roubaix, dans le carde de l'achat fait il y a environ un mois à Lambert AGACE un petit lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ gisant et tenu de la seigneurie de Roubaix, haboutant à la ruyelle du Triechon (acte détérioré par l'humidité).

CC bis 4-33/10 - 1569

Vente faite verbalement par Baltazar LOCQUIFFIER, humble rentier des terre et ville de Roubaix aux enfants de feu Grard LIBERT de tout un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent d'héritage, gisant et tenu de la ville de Roubaix (acte détérioré par l'humidité).

CC bis 4-33/11 - 1569

Comparant Gérard PLOUCQUET, fils de feu Jehan, pauvre sujet demeurant en la ville et paroisse de Roubaix qui a vendu à Jehan POLLET, fils de Jehan, aussi demeurant à Roubaix toutes tel part et portion d'héritage qui lui est succédé à cause de sa femme par le trespas de défunt Pierre FREMAULT et de Philippotte TIBREGHIEN, sa femme, père et mère de Liévine FREMAULT, femme du dit Gérard PLOUCQUET, tenus de la terre et seigneurie de Roubaix, le dit suppliant homme pauvre, chargé de beaucoup d'enfants et de beaucoup de terre s'est transporté vers la noble seigneurie pour demander quelques modérations de droit dans le cadre de cette vente.

CC bis 5-1 - 1569 (copie CC bis 4-33)

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Grard PLOUQUET, fils de feu Jehan et Liévine FREMAULT, sa femme à Jehan POLLET du tiers de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent d'héritage ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, item le tiers de 4 cens de jardin ou environ, et le tiers d'un cent de terre à labeur, tenant à la grande Plancque Desmasures.

Du vendaige fait par Grard et Eloy SORYS, frères à Noël LEFEBVRE de 24 verges ou environ de jardin pris en 2 cens demi contre le dit acheteur même.

Du vendaige fait par Baltazart LOCQUIFFIER, fils de feu Jehan à Jehan, Willame, Pasquier et Marye LIBERT, frères et sœur, enfants de feu Grard de tout un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent d'héritage ou environ, gisant et tenu comme dessus, haboutant à la grand rue allant de l'église à la chapelle du Sépulchre.

Du vendaige fait par Pierre VANREUST, fils de feu Robert à Lambert AGACE, fils de feu Guillebert de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage gisant et tenu de la seigneurie de Roubaix, haboutant à la ruyelle du Triechon, la rive du dit Triechon entre-deux.

Du vendaige fait par Jacques GAILLARD et Ysabeau LECHERF, sa femme à Guillame DRUMEZ de 12 cens de terre à labeur séant en la paroisse de Fives et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Anthoine LEBOURGOIS, fils de feu Pierre à Jehan PROUVOST d'un petit fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en un flégard et rejet pris du long le tries du Wault de 3 pieds de large du long l'héritage du dit acheteur, commenchant d'un des bouts à la ruelle du dit Wault menant au Crocquet.

Du vendaige fait par Grard CRESPEL à Jehan DELECROIX de 4 cens de terre à labeur ou environ séant au dit Ronchin et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Marye MIROUL, veuve de Philippe LECLERCQ et ses enfants à savoir Jehan, Pasquier, Martin et Willame à Jacques LEZYS, laboureur, demeurant à Roubaix de 4 cens de terre à labeur gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix, tenant du bout aux terres de la cense de le Vigne appartenant à maître Wallerand DUCOUROUBLE.

Du vendaige fait par Franchois DESROUSSEAULX, fils de Jehan, Péronne DEFLANDRES, sa femme, Jacques LALOUX, Marguerite DEFLANDRES, sa femme, Jehan CORNILLE, Anthonnette DEFLANDRES, sa femme, Marie et Jehenne DEFLANDRES, les dits du sournom DEFLANDRES, soeurs, filles de défunts Eloy et Marye DELEBECQUE à Guillame DEBRUYELLE, marchand de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu comme dessus.

Du vendaige fait par Daniel MOUCQ, fils de Jehan au profit de Jacques et Philippotte MOUCQ, frère et sœur au dit Daniel en tous les biens immeubles que lui pourrait compter et appartenir de son dit feu père, ce comprendant en tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent d'héritage ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la rue de Lhommelet dite Dorée.

Du vendaige fait par Philipotte DECOURCELLES, veuve de Gadrain DUBOIS, Anthoine, Pierre et Jacques DUBOIS, Willame DUPIRE, Jehenne DUBOIS, sa femme, de Jacques DECOULLOIGNE, Chrestienne DUBOIS, sa femme, Jacquemine DUBOIS, veuve d'Allard DEGRIMAUPONT à Jehan LEFEBVRE, fils de feu Nicollas de 6 cens de terre à labeur, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix en la coulture du Quesne Cattin.

Du vendaige fait par Franchois DELECAMBRE, fils de feu Hubert à Pasquier DELEPLANCQUE de 14 cens de terre à labeur gisant au dismage et terroir de Hellemmes et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Lannoy.

Du vendaige fait par Grard LEBOURGOIS et Micquielle LECLERCQ, sa femme à Jaspart MARISSAL, receveur de Roubaix de tout un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en 9 cens 15 verges de terre à labeur ou environ, tenant à la piedsente qui maisne du hamel des Hucquetz à Lannoy.

Du vendaige fait par Pierre PREVOST, Gilles, Pasquier, Jehan, Micquiel PREVOST, ses enfants qu'il a eu de feue Caterine CATTOIRE, eux se faisant fort de Josse, Nicollas et Bettremieu PREVOST, mineurs, aussi enfants du dit Pierre à Pierre DELESPAULT de 10 cens demi de terre à labeur séant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix en deux pièces, assavoir 8 cens haboutant au chemin qui maisne du hamel des Coutteaulx au pont Delebecque, et 2 cens demi tenant au rieu Delebecque.

Du vendaige fait par Pierre DUTAILLY et Caterine FREMAULT, sa femme à Guillebert ROUSSEL de 2 cens d'héritage, moitié à jardinet avec tel droit qu'ils auraient en une petite maison étant dessus, ci-comme un cent de jardin tenant à la ruelle qui maisne du Huttin à Frommes et un cent de terre lez la grande Plancque Desmasures.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice par les échevins de la ville de Lille à Jehan DUTHOIT, pottier de tout un lieu manoir amassé de plusieurs maisons et édifices à usance de Potterye gisant à la Madeleine lez Lille et tenu comme dessus, haboutant à le grand rue et Cauchies allant du dit Lille à Menin, et à la ruelle qui maisne de la maison et héritage de la viese grange des enfants orphelins du dit Lille à l'église de la Madeleine, comme délaissé vacant par le trespas de Marye FASCON, veuve de Jehan DEBAISIEU.

Du vendaige fait par Eloy DE GRIMAUPONT, fils de feu Pierre à Pierre LEMOUTON, fils de Josse de 6 cens 17 verges de terre à labeur gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne des Blanches Mailles à la Croisette Dupret.

Du vendaige fait par Jacques DESTOMBES, fils de Loys à Jehan LADMERAND de 8 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, tenant d'un sens aux terres de la Pontenerye.

Du vendaige fait par Agnies SORYS, veuve de Franchois POLLET à Grard SORYS, son frère de demi cent d'héritage gisant et tenu comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du Tilleul au Petit Quesnoit.

Du vendaige fait par Jehan HENNEBELLE, fils de feu Jehan comme procureur spécial de Guillame, Charles et Micquiel LHERMITE dit du Byes, Toussaint DHOMMESSENT, Marye LHERMITE, sa femme, les dits du sournom LHERMITE, frères et soeur, enfants de défunts Guillame et Marguerite DESSAIGES

à Jacques HENNEBELLE, fils du dit Jehan de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 21 cens d'héritage ou environ gisant à Ancoines, paroisse d'Houplin et tenu comme dessus.

Du vendaige fait par Jehan ROUSSEL, fils de feu Grard à Germain PETIPAS d'un petit lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi d'héritage ou environ, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, tenant à la piedsente allant du hamel du Huttin à Frommes.

Du vendaige fait par Guillebert, Collin, Ysabeau et Jehenne WILLOCQ, frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Anthoine à Jacques LHERNOUL, dit Daniel de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens d'héritage ou environ, les deux cens et demi tenus du dit Roubaix et les 3 cens demi tenus de la seigneurie de la Pontenerye, haboutant à le ruelle de le viese forge allant du dit Roubaix à Lannoy.

Du vendaige fait par Pierre BONENFFANT, fils de feu Robert, Wallerand et Ysabeau BONENFFANT, ses enfants, Pierre, Jacques, Jehan et Robert BONENFANT, frères, enfants de feu Pierre qui fut fils du dit Pierre à Christoffe DELETHOMBE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens d'héritage, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au grand chemin allant de l'église à Fourquencroix.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice par la justice du dit Roubaix à Jacques LECOMPTE, pour lui ou son command de tout un petit lieu manoir contenant parmi jardin un cent demi gisant et tenu comme dessus, haboutant à la rue Pottier, comme délaissé vacant par Willame LEPERS, dit Grosse Teste.

CC bis 5-2 - 1570 (copie CC bis 5-4)

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Jehan et Gilles WASTEL, Margueritte MOUCQ, Gilles DELAOULTRE, Anthonnette DELEMASURE, sa femme, Philippe LEURIDAN et Joachin WASTEL à Jehan DEBOUVINES de demi bonnier de terre à labeur, séant en la paroisse de Lys et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, la piedsente passant parmi allant du dit Roubaix vers Leers.

Du vendaige fait par Jehan MEIGNOT, fils de feu Gilles à Simon DESESPRECHINS de 2 cens demi quartron de jardin et héritage pris en tout un lieu manoir jardin et héritage contenant 13 cens ou environ contre le dit acheteur même, gisant à Carihem, paroisse de Leers et tenus de la seigneurie de Roubaix, également tout tel droit que la dite vendresse avait sur les dits 13 cens, haboutant au tries du Carihem.

Du vendaige fait par Guillebert, Nicollas et Ysabeau WILLOCQ, frères et sœur, enfants de défunts Anthoine et Jehenne DUPONT à Pierre DUPONT et depuis repris par Oste DELECROIX de 2 cens demi de terre à labeur gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, tenant à la piedsente qui maisne du tries de Fontenoit vers Wattrelos.

Du vendaige fait par Nicollas et Lambert AGACE, frères à Loyse POLLET, veuve de Lambert DECRESME de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ d'héritage, gisant et tenu comme dessus, haboutant à la ruelle et plancque du Triechon.

Du vendaige fait par Nicollas DECOURCELLES et Margueritte LEPERS, sa femme à Pierre LEPERS de 6 cens 19 verges de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, tenant aux terres de la cense de la Tannerye.

Du vendaige fait par Adrien et Magdeleine VANREUST, frère et sœur, enfants de feu Robert à Nicollas LECOMPTE de 4 cens 3 quartrons de terre à labeur ou environ gisant et tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne vers Lille.

Du vendaige fait par Pierre et Denys DUVRELIER, frères à Grard DUBOSQUIEL de tout un lieu manoir séant en la paroisse de Marquette et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en un rejet et flégard de 500 pieds de long ou environ sur le chemin qui maisne du Quesne à Marquette aux mares.

Du vendaige fait par Guillame POLLYE, sayeteur, demeurant à Lille à Guy DELATTRE de la moitié de 5 cens quartron demi de jardin manoir séant à Fives et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne du dit Lille à Virondel.

Du vendaige fait par Guillame DETHIEFFRIES, bourgeois de la ville de Lille de 39 cens de terre à labeur séant au terroir et dismage de Ronchin et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, ci-comme 36 cens, tenant du long le grand chemin menant du dit Lille à Douay, et 3 cens tenant à la voyette qui maisne du dit Ronchin à Fives.

Du vendaige fait par Jehan DEHENNIN et Jehenne CRESPEL, sa femme à maître Nicollas BRIDOUL, prêtre de 4 cens de terre à labeur gisant au dit Ronchin et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Wallerand et Ysabeau BONENFFANT, frère et sœur, Pierre, Jehan, Jacques et Robert BONENFFANT, enfants de feu Pierre, Pierre, Christoffe, Allard, Péronne et Jehenne PARENT, enfants de Victor et feue Magdeleine BONENFFANT, à Jacques DECOULLOIGNE, de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 18 verges trois quarts d'héritage, gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubax, haboutant au chemin de la chapelle du Sépulchre allant à la Brasserye.

Du vendaige fait par Jehan LEPREUDHOME, escuyer, seigneur d'Annappes, Haillies, etc..... à Robert DESCAMPS, cheppier des Presons de Lille de 24 cens de terre à labeur en une pièce séant en la paroisse et dismage de Ronchin et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant assez près du grand chemin qui maisne de Lille à Douay.

Du vendaige fait par Pierre et Jacques LECOMPTE, père et fils à Willame AGACE, de tout un petit fief gisant et tenu de la dite ville et seigneurie de Roubaix, ce comprendant en un rejet et flégard sur le chemin qui maisne de l'église du dit Roubaix au Ponchel du Pret.

Du vendaige fait par Sainctine COLLIN, veuve de Jehan MOREL, Félix THOMAS et Ysabeau MOREL, sa femme, Jacques DELORTHIOIR, Marie Morel, sa femme et les enfants mineurs du dit feu Jehan, assavoir Nicollas, Bastien et Marguerite à Marye DOBY, veuve de Georges DUDAM de 2 cens demi de jardin pris en 3 cens de jardin manoir séant à Fives et tenus comme dessus, haboutant tout le dit lieu au chemin qui maisne du dit Lille à Tournay.

Du vendaige fait par Martin LECOUVREUR, fils de feu Anthoine à Nicollas LECOMTE de tout un lieu manoir gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne de Lhommelet au Bois à la cense de le Vigne.

Du vendaige fait par Jacques COENE, fils de feu Jaspart à Jehan DRAGON, fils de feu Robert de tout un fief gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, appelé le fief de le Bourde, ce comprendant ci-comme au gros d'iceluy parmi maison donjon bassecourt jardin et terre à labeur 16 bonniers 4 cens d'héritage ou environ, le tout tenant ensemble, haboutant au chemin qui maisne de la dite cense de le Vigne vers Wattrelos.

Du vendaige fait par Noble Homme Jehan LEPREUDHOME, seigneur de Haillies, de Annappes, etc... à maître Guillame DEMASMY, escuyer, licencié es loix, président de Na..... de tout un fief séant en la paroisse d'Avelin appelé le fief Henryot, ce comprendant en plusieurs rentes seigneuriales à cause de 24 bonniers 11 cens d'héritage ou environ qu'ils tiennent du dit fief.

Du vendaige fait par Jacques ARTUS, escuyer, seigneur de Valgourdin à Grard DUBOSQUIEL, bourgeois, demeurant à Lille de la moitié de 24 à 25 cens de terre à labeur gisant en la paroisse de Marquette et tenus de la dite seigneurie de Roubaix à prendre allencontre du dit acheteur, à lui l'autre moitié appartenant.

Royère

Du vendaige fait par Anthoine BATAILLE et ..... (blanc) LECORNU, sa femme à Quintine PLOUCQUET, veuve de Pierre LECORNU de 6 cens de terre à labeur ou environ en deux pièces séant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de la Royère, assavoir 3 cens demi de pret à la Gongonne et 2 cens demi assez près des dits 3 cens demi, tenant au rieu de la Gongonne.

CC bis 5-5 - 1571 (copie en CC bis 5-7)

Reliefs de fief

Roubaix
De Pierre DEHORM, escuyer, lequel par le trespas de Simon, son frère a relevé un fief appelé le fief de Semerpont, gisant en la paroisse de Warcoing, tenu de ma dite Dame de son fief qu'elle tient du seigneur de Warcoing, ce comprendant en un lieu manoir jardin pret terre à labeur et rejet 14 bonnier un quartier ou environ en plusieurs pièces, auquel fief de Semerpont appartient en rentes héritables.

Du relief fait par Claude DUCOUROUBLE de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de feu maître Wallerand, son père nommé le fief De le Vigne gisant au dit Roubaix, ce comprendant au gros d'icelui parmi lieu manoir, jardin, prêt, pasture et terre à labeur 15 bonniers 14 cens 6 verges et les trois parts d'une verge d'héritage, haboutant au chemin qui maisne du mollin du dit Roubaix à Hem., tenant aux terres de le Pontenerie, aux fiefs Delehaie et Beaurieu.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Daniel LIBERT à Robert MULIER de 6 cens de jardin manoir gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, la ruyelle passant parmi allant du dit Roubaix vers Tourcoing.

Du vendaige fait par Guillebert DELECROIX à Otte DELECROIX, son frère de 2 cens de jardin, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois, tenant au jardin manoir d'Anthoine DELECROIX, son fils.

Du vendaige fait par Chonnette DELESCLUZE à Jehan CAUDRON d'un cent de jardin manoir gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à le rue Povret.

Du vendaige fait par la dite Chonnette DELESCLUZE à Jacques FLEURQUIN d'un cent 3 quartrons de jardin manoir gisant et tenus comme dessus, haboutant à la grand rue allant de l'église au Sépulchre.

Du vendaige fait par Jehan LEPREUDHOME, escuyer, seigneur d'Annappes Haillies etc... à Jehan DELECROIX, demeurant à Ronchin de 3 cens de terre à labeur gisant à Ronchin et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, tenant à la piedsente qui maisne du dit Ronchin à Fives.

Du vendaige fait par Caterine DELELYS, veuve d'Allard DUQUESNOY à Marguerite FERRET, veuve de Pierre LEPERS de demi cent demi quartron de jardin pris en un cent contre la dite venderesse, gisant au hamel du Huttin, paroisse et seigneurie du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Willame DESMASURES à Martin CHOQUIEL, demeurant à Ronchin de 3 cens demi d'héritage gisant au dit Ronchin et tenus que dessus, haboutant à la piedsente qui maisne de Lille à Orchies.

Du vendaige fait par Anthoine DUBOIS, brasseur à Grard LECLERCQ d'un petit lieu manoir gisant sur la place et tenu de la dite seigneurie de Roubaix contenant 3 verges trois quarts de verge.

Du vendaige fait par Pierre DUGARDIN à Estienne DELESPAULT d'un cent demi de jardin manoir gisant et tenu comme dessus, haboutant à le grand rue allant de l'église au Sépulchre.

Du vendaige fait par Anthoine DUPONT à Philippe DELESCLUZE de 2 cens de jardin gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à la piedsente allant de Lhommelet au Bois vers Tourcoing.

Du vendaige fait par Pierre HALLET, demeurant à Fives à Laurens CORDUANNIER de 2 cens de jardin, gisant au dit Fives et tenu de la dite seigneurie de Roubaix pris en 8 cens impartis contre le dit acheteur, haboutant au chemin de la Louvière.

De l'ordonnance faite par Berdrand DUGARDIN, demeurant à Lille à Charles DUGARDIN, son fils naturel de 8 cens de labeur à labeur, gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin de Fourquencroix allant de la Croisette du Pret au mollin du Fresnoy.

Du vendaige fait par Caterine MEIGNOT, veuve de Laurens FLAMENG à damoiselle Marie DELYOT de 10 cens de terre à labeur séant en la paroisse de la Madeleine lez Lille et tenus de la seigneurie de Roubaix

Du vendaige fait par Anthoine DEBUISNES à Artus DEMELEN, bailly de Roubaix de 14 cens de jardin manoir séant et tenus comme dessus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église du dit Roubaix à Fontenoit.

Du vendaige fait par le dit Anthoine DEBUISNES à Martin DELERUE de 4 cens 6 verges de jardin manoir gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

Du vendaige fait par Pasquier DELECROIX et Bettremine DUPONT, sa femme à Caterine LEURIDAN, veuve de Lambert VANREUST de 2 cens de terre à labeur gisant et tenus comme dessus, tenant à la voye et piedsente qui maisne de Lhommelet au Bois vers Fontenoit.

Du vendaige fait par Noé DURYES, fils de Jacques et Jacquemine DESMULLIERS, sa femme à Anthoine DELESCLUZE de 3 cens de jardin manoir gisant et tenus comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois, la piedsente et ruyelle passant parmi allant du dit Roubaix à le Bourde.

Du vendaige fait par Guy DELATTRE et Magdelaine POLLIE, sa femme, demeurant à Lille à Guillame FREMAULT, demeurant es faulxbourg de la porte Desrigneaulx, paroisse de Fives de 4 quartrons et demi de lieu manoir et jardin séant au dit Fives et à la dite seigneurie de Roubaix, haboutant par derrière au prioré de Fives.

Du vendaige fait par Jehan DEBUISNES à Micquiel FAVARCQ de 11 cens de terre à labeur gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de la Raverdye vers Lampenpont, tenant à la piedsente qui maisne des Hucquets vers Lille.

Du vendaige fait par Jehan POLLET à Guillame DESBRAYELLES de 7 cens de jardin manoir gisant en la paroisse de Fives et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du dit Fives à Buisson de Wallecamps.

Du vendaige fait par Hector DERASSE et Marie LIBERT, sa femme à Jacques FLEURQUIN d'un cent demi et le tiers de demi quartron de manoir jardin gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à le rue Povret.

Du vendaige fait par Jehan DECOURCELLES à Estienne DELESPAULT de 5 cens demi de jardin gisant à Carihem, paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au tries du dit Carihem. - repris par Nicolas DELEMARRE.

Du vendaige fait par les hoirs et héritiers de feu Guillame WAIGNON et Antonnette LEBORGNE à Antoine DE BERTHAULT, chevalier de Hollandre de 15 cens 16 verges de terre à labeur séant au hamel du Ploych, paroisse de la Madeleine lez Lille et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Marguerite DESPRET, veuve de Philippe DELESCLUZE à Pasquier VANREUST de 2 cens de jardin manoir gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois.

Du vendaige fait par Guillame MOUCHON, Jenne LEFEBVRE, sa femme, Pierre LEPERS et Catherine LEFEBVRE, sa femme à Nicolas LECOMPTE des trois parts de 2 cens de jardin manoir gisant et tenus comme dessus, haboutant au grand chemin qui maisne du dit Roubaix vers Lille.

Du vendaige fait par les hoirs et héritiers de feu Henry DELEVIGNE et Jenne MARCHANT, sa femme à maître Nicolas BRIDOUL, prêtre d'un bonnier de terre séant au dismage de Ronchin et tenu de la dite seigneurie de Roubaix

Du vendaige fait par Jacques PREVOST, fils de Jehan à Guillebert PREVOST, son frère de 13 cens de jardin manoir gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant à le ruyelle qui maisne des Barbieurs au Huchons.

Du vendaige fait par les hoirs et héritiers de feue Antonnette LEBORGNE, veuve de Guillame WAIGNON à maître Philippe TOURNEMINE, docteur en médecine, demeurant à Lille de 4 cens demi de terre à labeur séant à Ronchin et tenus de la dite seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du dit Lille à Lesquin.

CC bis 5-8 - 1572

Relief de fief

Roubaix

Du relief fait par Jehan DUPRETZ, fils de feu Gilles de tout un fief à lui venu par le trespas du dit Gilles, DUPRETZ, son père ce comprendant en 12 cens d'héritage ou environ gisant en la paroisse de Néchin, tenant à la piedsente qui maisne de l'église à le Gongonne.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Sire Daniel HESPEL, prêtre à Micquiel LOCQUIFFIER, fils de feu Pierre de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 25 verges d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix arrentement, haboutant à la rue Pottière.

Du vendaige fait par Jehan DENOYELLE au nom et comme procureur de messire Philippe DE HAILLY, chevalier, seigneur de Boisseghem à maître Hypolite PETITPAS, licencie es loix pour lui ou son command de 8 cens d'héritage tenus du dit Roubaix.

Du vendaige fait par les exécuteurs testamentaires de feu messire Jehan DESCAMPS, prêtre Willame LECOMTE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 21 verges et deux quarts d'héritage ou environ, haboutant à la rue Pottier.

Du vendaige fait par Allard PREVOST au nom et comme procureur de Charles THYEULLAINE à Jacques THYEULLAINE, frère du dit Charles de 11 cens de terre à labeur gisant au faulxbourg de Lille et tenus du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Nicollas DUCOUROUBLE à Bettremieu DEBAILLEUL de 7 cens 3 quartrons d'héritage gisant au hamel du Ploych, paroisse de Marcq et tenus du dit Roubaix.

Du vendaige fait par les enfants de Pierre DELOBEL et de feue ..... (blanc), leur mère à Jehan LEFEBVRE de 4 cens 3 quartrons de terre à labeur gisant et tenus du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Péronne PLOUCQUET, fille de feu Christoffle à Lucq PLOUCQUET, fils de feu Jehan de 3 quartrons demi d'héritage ou environ à usance de jardin gisant à Roubaix et tenus de la salle du dit Roubaix, haboutant à la piedsente qui maisne de l'église du dit Néchin vers la cense du Fresnoy.

Du vendaige fait par les veuve et enfants de Wuillame AGACE à Pierre ALBRECHT d'une petite maison contenant parmi jardin 5 cens demi d'héritage ou environ, haboutant à la rue Pottier.

Du vendaige fait par Willame MARLIERE à Catherine LEURIDAN, veuve de Lambert VANREUST de 4 cens de terre ou environ gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant à la piedsente qui maisne de Lhommelet au Bois vers Fontenoit.

Du vendaige fait par maître Nicolas DELEGATTE à Marguerite FERREZ, veuve de Pierre LEPERS de 2 cens de jardin gisant et tenus du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Jehan CASTEL à Pierre HALLET de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 3 quartrons d'héritage ou environ, haboutant au chemin qui maisne de l'église du dit Roubaix à la chapelle Saint-Georges.

Du vendaige fait par Jehan CAUCHETEUR à Pierre DUGARDIN, chirier de demi bonnier de terre à labeur, gisant et tenu du dit Roubaix, tenant au fief de Courchelles et aux terres de le Pontenerye.

Du vendaige fait par Jehan DELEGATTE à Adrien CUVELLE d'un petit lieu manoir contenant parmi jardinet 80 petites verges d'héritage ou environ, gisant et tenu comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Lhommelet au Bois.

Du vendaige fait par Jehan et Catherine LONNART, frère et sœur à Pierre HOUBLON de 3 cens de terre à labeur ou environ gisant et tenus comme dessus, haboutant à une ruyelle qui maisne de l'église vers Fontenoit.

Du vendaige fait par Guillame DUGARDIN à Marcq LOCQUIFFIER, demeurant au dit Roubaix d'un cent de jardin pris en son lieu manoir contenant 3 cens d'héritage ou environ, tenant par derrière aux terres de Beaurewart.

Du vendaige fait par Charles LIBERT à Josse DUCHASTEL, escuyer pour lui ou son command de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant à la piedsente qui maisne de l'église du dit Roubaix vers le Hault Fontenoit.

Du vendaige fait par Jehan DECOTTIGNIES, laisné et Jehan DECOTTIGNIES, le josne comme tuteurs de Guillame et Catherine DECOTTIGNIES, enfants mineurs d'ans de Jehan et Jehenne LIBERT, leur mère à Ernoud DELECAMBRE de 7 cens de terre à labeur gisant à Hellemmes et tenus du dit Roubaix, haboutant au grand chemin qui maisne de Lille à Tournay.

Du vendaige fait par Jacques et Pierre LIBERT, frères, enfants de feu Daniel à Pierre DESROEULX de 4 cens 8 verges de terre à labeur gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du tries de Fontenoit à Lhommelet au Bois.

Du vendaige fait par Jehan DILLYES, et Jehan et Jacques DEHENNION à Jaspart DESPLANCQUES de 3 cens demi de terre à labeur gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant à la piedsente qui maisne de l'église du dit Roubaix au vinaige des Frommetz.

Du vendaige fait par Jacques ..... (illisible) à Jehan et Marye DILLYES, frère et soeur d'un cent et demi d'héritage ou environ séant au faulxbourg de la ville de Lille et tenu du dit Roubaix, haboutant au pont de Raine.

Du vendaige fait par Marguerite et Jacquemine POLLET, filles de feu Daniel à Estienne DELESPAULT de tout un lieu manoir contenant 9 cens demi d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au tries du Huttin, et 13 cens demi de terre à labeur en plusieurs pièces et tenus comme dessus.

Du vendaige fait par Jacques DUGARDIN et Clémence VANSCRIVE, sa femme à Sohier FARIN de demi bonnier de terre à labeur gisant à Dottignies et tenu comme dessus, tenant aux terres de la cense de le Havrye.

Lobel

Du vendaige fait par Oste, Jehan, Gilles, Jacques, Jehenne, Agnies et Catherine DESHAIGNES, frères et soeurs à Allard DELERUE, fils d'Eloy de 2 cens de terre à labeur pris en 4 cens gisant en la coulture des Hagues au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel.

CC bis 5-10 - 1573

Reliefs de fief

Roubaix

De Nicollas DELECAMBRE, dit Ganthois, escuyer, de Templeuve, lequel par le trespas de Mathias, son frère a relevé un fief gisant en la paroisse de Néchin nommé Maulfet, ce comprendant au gros d'icelui 11 bonniers 5 cens d'héritage ou environ.

De Jehan DUCASTILLON, fils de feu Jehan, lequel par le trespas du dit Jehan, son père a relevé un fief ce comprendant un rejet de chemin gisant au Castillon, paroisse de Leers.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Pierre ROUSSEL et ses enfants à Eloy LEURIDAN de 11 cens de terre à labeur ou environ gisant et tenus du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Jacques et Georges MEIGNOT, frères, enfants de feu Jehan, demeurant à Wambrechies à Jehan DE BERTAULT, dit de Hollande comme command de Anthoine, son père, de ..... (acte endommagé) 8 verges de terre à labeur gisant en la paroisse de la Madeleine lez Lille et tenus du dit Roubaix

Du vendaige fait par Margueritte ROUSSEL, veuve de Leurent FREUMAULT à Godeffroy HOUZET de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens d'héritage ou environ en ce comprend cent et demi d'arrentement, le tout tenant ensemble, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église du dit Roubaix à Saint-Georges et au chemin de Betihaer.

Du vendaige fait par Gilles ROUSSEL, laboureur, demeurant à Roubaix à Pierre HALLET, demeurant au dit lieu, d'un coing d'héritage à usance de jardin le prendant en droicte ligne de l'héritage du dit acheteur contenant environ quartron et demi d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant à le rue qui maisne de l'église du dit lieu à Saint-Georges.

Du vendaige par eschambgement fait par Pierre DAULT, escuyer, seigneur de Beloy, bourgeois d' d'Amiens à Jehan DEREBRENIETTE, escuyer, maître en la chambre des comptes à Lille d'un fief gisant au dit Roubaix, ce comprendant en 4 bonniers 5 cens et demi de terre à labeur tenant ensembles, gisant et tenu de Roubaix.

Du vendaige fait par Nicollas DELECOURT et Philippe HOCHART, demeurant à Lille à Hughes DELEBRAUDE, escuyer, d'un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens compris terre à labeur, le tout tenant ensemble, gisant en la paroisse de la Madeleine, haboutant sur le devant au chemin qui maisne de Wattraighien au mollin de la dite paroisse de la Madeleine, tenant ci-comme les 6 cens de la seigneurie de Roubaix et le surplus de la Madeleine.

Du vendaige fait par Guillebert TIBREGHIEN et Ysabeau FARVARCQ, sa femme à Mahieu FLAMENG et depuis Jehan FARVARCQ, par proximité de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens demi d'héritage ou environ, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit, item tout un autre lieu manoir contenant ..... (blanc) d'héritage, haboutant au dit chemin et 9 cens et le tiers d'un cent de terre à labeur, le tout tenu de la dite seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Artus DEMELEIN, seigneur du Fresne à Jehan DELERUE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 14 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église du dit Roubaix à Fontenoit.

Du vendaige fait par Charles et Jehan LIBERT, frères à Oste DELECROIX de demi quartron d'héritage arrentement gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant à la rue qui maisne de la chapelle du Saint-Sépulchre à Lhommelet au Bois.

Du vendaige fait par Jehan CARRETTE, demeurant à Roubaix à Jehan et Michiel FARVARCQ, Simon LEVINIER et Jaspart DESPLANCQUES, tuteurs de Margueritte FARVARCQ, fille de feu Cornille d'un cent de terre à labeur, gisant et tenu du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Oste et Anthoine DELECROIX, père et fils à Jacques FLEURCQUIN de demi quartron de jardin gisant et tenu du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Péronne ROUSSEL, veuve de Jehan VANREUST et ses enfants à Anthoine ROUSSEL, son frère 3 cens d'héritage à usage de jardin, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

Du vendaige fait par Jacques FLEURQUIN à Pierre GROILLON, d'une petite maisonnette contenant parmi jardin un quartron d'héritage 2 petites verges moins, gisant et tenue du dit Roubaix, haboutant à la rue Povret.

Du vendaige fait par Anthoine DELEBECQUE à Pierre DELESPAULT de 3 cens demi de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au rieu du pont Despreaulx.

Du vendaige fait par ..... MONNART, veuve de .....BUS (acte endommagé) à maître Jehan DUBOIS, demeurant à Lille de 14 cens de terre ou environ gisant à Ronchin et tenus du dit Roubaix.

Du vendaige fait par maître Jehan LEBOUCQ, advocat en Lille à Robert BRIDOUL, procureur, demeurant au dit lieu de 18 cens de terre à labeur gisant en la paroisse de Ronchin et tenus de diverses seigneuries.

Du vendaige fait par Anthoine LECLERCQ, demeurant à Roubaix à .....re PLANCQUE (acte endommagé) de 14 pieds d'héritage de front de rue, 10 pieds de large du mitan et 3 pieds et demi par derrière, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin allant de l'église du dit lieu à Saint-Georges.

Du vendaige fait par Georges DE .... et sa femme (acte endommagé) à Jehan DELERUE, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 4 verges d'héritage ou environ, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

Quant au vendaige fait par Paul DUBOSQUET, bourgeois de Lille à demiselle Caterine BRIDOUL, veuve de Jacques MEURISSE de 22 cens de terre et héritage gisant en la paroisse de Fives et tenus du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Jacques, Philippe et Leurent MEIGNOT à la dessus dite veuve de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 2 bonniers 5 cens d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de

la Madeleine et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du rieu de la dite Madeleine à la rivière de le Duste.

Du vendaige fait par Gilles DECOURCELLES à Adrien CARDON de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 3 quartrons d'héritage ou environ, gisant à Leers et tenu du dit Roubaix, haboutant au tries de Carihem.

Du vendaige fait par Jacques DEWALLERS, demeurant à Ronchin à Martin, son frère de tout tel part et droit qu'il avait allencontre de ses frères et soeurs en 6 cens de terre à labeur, gisant au dit Ronchin et tenus du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Jehan BETHREMEU, comme procureur et au nom de Pierre .....TEL (acte endommagé) et autres à Jehan DELECROIX, fils de feu Henry de 4 cens de terre à labeur pris en un bonnier, gisant à Ronchin et tenus du dit Roubaix

Du vendaige fait par Blaze TIBREGHIEN, Rémy HALLE (acte endommagé), mari et bail d'Isabeau TIBREGHIEN, sa femme et soeur du dit Blaze à Jehan DELEAUCOURT d'un lieu manoir contenant parmi jardin un quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église du dit lieu à Saint-Georges.

Du vendaige fait par Jehan ROUSSEL à Jehan LOUVART d'un cent de terre et jardinage, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Lhommelet au Bois.

Du vendaige fait par Grard DESCAMPS, sa femme et autres, demeurant à Tourcoing à Jehan FARVARCQ d'un lieu manoir contenant en grandeur d'héritage 9 cens ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix à ..... (acte endommagé).

Du vendaige fait par Bettremieu et Noël MATON, Ernoult FOURMENTRAU, sa femme et autres à Philippe HANGOUART comme command de Pierre DEMENIN de 5 cens et le tiers d'un cent de terre à labeur gisant en la paroisse de Hem et tenus du dit Roubaix, tenant aux terres de la cense de Larondrie.

Du vendaige fait par Pierre BONENFFANT à Melchior LEBOURGOIS d'un lieu manoir contenant en héritage 17 verges de terre ou environ, gisant et tenu comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de l'église du dit lieu à Fourquencroix.

Du vendaige fait par Philippe WELCOMME à Simon DESESPRECHINS d'un cent de terre ou environ à usage de jardin, gisant à Leers et tenu du dit Roubaix, haboutant au tries de Carihem.

<u>Lobel</u>

Du vendaige fait par Nicollas DELERUE à Jehan DEFFRESNES, fils de feu Oste de 3 cens 3 quartrons de terre à labeur pris en 7 cens tenus de la dite seigneurie de Lobel.

Du vendaige fait par Michiel MAZY et Jehenne BLAUWET, sa femme à Jehan DELEPLANCQUE, fils de feu Perdigon de 5 quartrons de jardin pris en 2 cens un quartron et tenus de la dite seigneurie.

Du vendaige fait par Georges DELEVEIGNE et Jacquemine DEPONTIEU, sa femme à Barbe DEPONTHIEU de tel droit part et action que la dite Jacquemine était succédé et échu par le trespas de son père de 2 cens et le tiers d'un cent de jardin tenus de la dite seigneurie de Lobel (acte endommagé).

CC bis 5-14 - 1574

Reliefs de fief

Roubaix

Seigneur de Meursyn, lequel comme homme vivant et morant par le trespas de Franchois DEBEAUFFREMES, vivant escuyer a relevé un fief appartenant à la chapelle de Notre-Dame de Lorette qui se lève sur la grande disme en la paroisse de Roncq allencontre de messieurs les doyen et chapitre de l'église de Saint-Pierre à Lille.

De Jacques LECLERCQ, lequel par le trespas de Olivier, son père a relevé un fief gisant en la paroisse de Hem, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin allant du lon et lez de son jardin.

De Jehan REUBINS, procureur à Lille, mari et bail de Jehenne CHINONT, lequel par le trespas de damoiselle Amelberge DEDRUA, veuve d'Andrieu CHINONT et mère à sa dite femme a relevé la terre et seigneurie de Courchelles, ce comprendant au gros d'icelui 13 bonniers 9 cens de terre, aussi les rentes justiciables y appendant, le tout gisant en la paroisse de Roubaix

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Jehan HAGON, demeurant à Nevele à Toussaint LORTHIOIR, demeurant à Leers de demi quartron de terre à labeur pris en 5 cens gisant à Carihem.

Du vendaige fait par Magdelaine et Cathelyne DELESPAULT à Anne LEURIDAN, veuve de Jan DESTOMBES de 2 cens 75 petites verges de terre et jardin pris en deux tiers de 6 cens, haboutant aux terres de Fontenoit.

Du vendaige fait par Jehan CARETTE et Péronne PLOUCQUET, sa femme à Jehan DESFRENNES d'un cent de jardin pris en 5 cens gisant à Néchin et tenu de la salle de Roubaix.

Du vendaige fait par Anthoine DEBUISNES à Jacques LECONTE d'un fief sur les terres de Fontenoyt.

Du vendaige fait par Margueritte PLATEL, veuve de Jehan POCQUIER à Martin BURETTE, demeurant à Fives de 2 cens de terre à labeur gisant au dit Fives.

Du vendaige fait par Michielle LECLERCQ, veuve de Grard LEBOURGOIS et avec elle Pierre LEBOURGOIS et Godeffroy HOUZET, tuteurs de ses enfants à Nicollas LECONTE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens de terre séant au dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Saint-Georges au Poncheau Duprez.

Du vendaige fait par les dessus-dits à Jacques LECONTE de 3 cens ou environ de jardin, haboutant au chemin qui maisne de l'église de Roubaix au Poncheau Duprez.

Du vendaige fait par Godeffroy HOUZET à la dite Michelle LECLERCQ d'un lieu manoir contenant parmi jardin un quartron de terre.

Du vendaige fait par Jehan LEFEBVRE, demeurant à Warcoing et Pierre DELEDICQUE à Grard OUTEWARD de 4 cens 12 verges de terre à labeur pris en 10 cens 12 verges gisant à Dottignies.

Du vendaige fait par Anthoine DELESCLUSE à Noël DURIEU de 3 cens de jardin séant au dit Roubaix, haboutant au chemin allant de Lhommelet au Bois à Fourquencroix.

Du vendaige et eschange fait par Josse LEPERS et Jehan DELECROIX de leur lieu et manoir gisant au dit Roubaix.

Du vendaige fait par Alexandre DUPREY, receveur de Roubaix, Jacques LECONTE, Pierre DUPIRE, Cateryne LEURIDAN, Jacques LEFEBVRE, Anthoine SORY, Villamme LECONTE, Jehan AZART, Jehan DELECROIX et Pierre VANREUST à chacun d'eux de certaines portions d'héritage pris les hayes de Roubaix.

Du vendaige fait par le dit Alexandre DUPREY à Jacques LECONTE de 30 cens 18 verges de terre à labeur, haboutant à la piedsente qui maisne de l'église du dit Roubaix à Lhommelet au Bois.

Quant au vendaige fait par Godefroy HOUZET et Michielle LECLERCQ d'un lieu manoir contenant un quartron de terre, haboutant aux hoirs Robert VANREUST, madame lui a quitte la moitié du droit seigneurial.

CC bis 5-15 - 1574 (Copie en CC bis 5-20)

Reliefs de fief

Roubaix

De Jehan DELERUE, oncle du côté maternel, se faisant fort de Guillame et Jehan DELESPIERRE, enfants mineurs de feu Blase a relevé pour et au nom des dits enfants et par le trespas du dit feu Blase, leur père 2 fiefs se consistant en 2 bonniers et demi de terre à labeur tenus du dit Roubaix, le premier contenant un bonnier de terre à usance de jardin et terre à labeur en quatre pièces gisant à Hem, ci-devant esclichié hors du fief de Laronderie assavoir 4 cens de jardinage, item 2 cens de terre, item 6 cens de terre et 4 cens aussi de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de le Leuvrye à Lannoy. Le second contenant un bonnier et demi d'héritage en deux pièces tenant ensembles gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de le vielse justice du dit Roubaix à Barbieurs.

De Anthoine DEFLANDRES, marchand, demeurant en la ville de Lille, lequel par achat de noble et puissant seigneur messire Euxtace DECROY, chevalier, seigneur de Renmenghien et de Dame Loise DEGHISTELLE, son épouse a relevé le fief terre et seigneurie que l'on dit de Herseaux séant au village de Wambrechies et allenvirons, tenu en justice viscomtière du dit Roubaix, ce comprendant ci-comme au gros d'iceluy fief en 21 bonniers 14 cens 7 verges d'héritage ou environ. Reste encore 18 bonniers 13 cens d'héritage ou environ, en ce compris un lieu manoir, jardin, pret et terre à labourable gisant au dit Wambrechies et allenvirons. Et rentes justiciables à cause de 16 bonniers 5 cens 7 verges d'héritage ou environ qu'ils tiennent du dit fief.

De Bauduin LE VARLOIS, procureur de damoiselle Margueritte RUFFAULT, veuve de Noble Homme Bauduin VREDIERE, en son vivant seigneur de Warwamne, fille et héritière de feu messire Jehan RUFFAULT, en son vivant chevalier, seigneur de Neufville, Mouvaux, Lambersart etc.... et de Marcq LAURIN, escuyer, seigneur de Wattervliet etc..... neveu en ligne directe du dit feu messire Jehan RUFFAULT, au nom et comme ministre et administrateur de la chapelle Notre-Dame de Lorette en Lille, lequel au dit nom et par le trespas de Alexandre LEBLANCQ, seigneur de Meurchin, homme vivant et morant du fief ci-après déclaré, a relevé un fief appartenant à la dite chapelle, tenu du dit Roubaix, ce comprendant en une disme, laquelle se coeuille et se lève sur la grande disme de la paroisse terroir et dismage de Roncq, allencontre de messieurs doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre du dit Lille. Par le

trespas d'iceluy a été commis pour iceluy fief Noble Homme Jehan PREUDHOME, escuyer, seigneur de Hailly, etc.....

Lobel

Jehan DUCASTILLON, fils de feu Jehan par le trespas de son dit père a relevé un fief gisant au dit Néchin et tenu d'icelle seigneurie de Lobel, ce comprendant en un rejet de chemin au devant du grand tries du Castillon, paroisse de Leers où le dit feu Jehan est terminé.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Pierre DUGARDIN à Grard WILLOCQ et Margueritte CORNILLE, veuve de Jehan DEMENIN par ensemble, assavoir le dit Grard pour demi quartron et la moitié de demi quartron et la dite Margueritte pour demi cent et la moitié de demi quartron de jardin, tout tenant ensemble, haboutant au chemin de la Cauchie.

Du vendaige fait par Franchois DELEMOTTE, veuve Jehan HOUZET, Eloy MEURISSE, Simonne DELEMOTTE, sa femme, Adrien DUFERMONT et Jacquemine DELEMOTTE, sa femme à Jacques WAIMEL de tout un lieu manoir contenant 2 cens et demi d'héritage séant au dit Roubaix, haboutant à le rue Dorée et aux hayes du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Guillame LEBAIGIER et Jehenne THIBAULT, sa femme, demeurant à Flers à Simon BATAILLE de 4 cens de terre à labeur gisant à Hem, tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse de le Leuvrie à Lannoy.

Du vendaige fait par Michiel DOUDELET, comme procureur de Jehan VENIN à Grard DUBOSQUIEL de 2 cens de pret ou environ séant à Marquette, tenus du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Robert DESMULIERS comme procureur de Pierre DESMERPONDT à Estienne WILLEMIN, marchand, demeurant à Lille d'un quart de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 4 bonniers 3 cens d'héritage ou environ séant au fauxbours de la porte Desremeaulx à Lille, tout en une pièce, haboutant à la ruelle de Becquerel, les dits bonniers tenus de Roubaix et depuis ratraict par Anthoine DESMERPONDT.

Du vendaige fait par Pierre STRICK comme procureur de Jacques DOUDELET, demeurant à Ypres à Jacques DELEDALLE, tavernier, demeurant à Lille de 3 cens de jardin pris en 9 cens séant à Marquette, tenus du dit Roubaix, tenant au chemin menant du pont de Marcq à Ypres.

Du vendaige fait par Nicollas DUBOSQUIEL, escuyer, seigneur de le Berghue, maieur de la ville de Lille et damoiselle Catherine DEWARENGHIEN, son épouse à demiselle Catherine BRIDOUL, veuve de Jacques MEURISSE du nombre de 7 cens 3 quartrons d'héritage séant en la paroisse de Fives, tenus du dit Roubaix, haboutant au grand chemin qui maisne de Lille à Tournay.

Du vendaige fait par Gilles DECOURCHELLES à Jehan DELECAMBRE, demeurant à Leers de 4 cens de terre gisant au dit Leers, tenus du dit Roubaix.

Quand au vendaige fait par Jacques PREVOST, fils de Jehan à Martin PREVOST, son frère de la quatrième partie d'un lieu manoir contenant 2 cens d'héritage ou environ.

Du vendaige fait par Josse et Bethremieulx PREVOST, frères à Pierre DELESPAULT de tout tel partie qu'ils auraient en 10 cens et demi de terre contre leurs frères et soeurs, séant en deux pièces au dit Roubaix, la première contenant 8 cens, haboutant au chemin qui maisne du hamel des Cotteaux au pont Delebecque, et la deuxième contenant 2 cens demi, tenant au ries qui maisne du pont Delebecque au pont Desmasures.

Du vendaige fait par Alixandre DUPREY, receveur du dit Roubaix à Jacques LECONTE d'un cent 19 verges de terre pris les Hayes Carette au dit Roubaix.

Du vendaige fait par le dit DUPREY à Pierre DUPIRE de 5 cens 11 verges de terre pris comme dessus.

Du vendaige fait par le dit DUPREY à Catherine LEURIDAN de 15 verges demie de terre pris comme dessus.

Du vendaige fait par le dit DUPREY à Jacques LEFEBVRE d'un cent 4 verges trois quarts de terre pris comme dessus.

Du vendaige fait par le dit DUPREY à Anthoine SORYS de 15 verges trois quarts pris comme dessus.

Du vendaige fait par le dit DUPREY à Guillame LECONTE de ..... (illisible) de terre pris comme dessus.

De pareil vendaige fait par le dit DUPREY à Jehan AZART d'un cent 14 verges un quart pris comme dessus.

Du vendaige fait par le dit DUPREY à Jehan DELECROIX d'un cent 16 verges pris en la haies Agache, haboutant aux terres de lhospital.

De pareil vendaige fait par le dit DUPREY à Pierre VANREUST d'un cent 6 verges un quart de terre pris comme dessus, haboutant au chemin allant de Saint-Georges à Mouvaux.

Du vendaige fait par le dit DUPREY à sire Victor DUGARDIN, prêtre d'un cent 18 verges de terre pris des Haies.

De pareil vendaige fait par le dit DUPREY à Pierre LORFEBVRE comme command de Grard LORFEBVRE de 3 cens 11 verges pris des Haies Agache, haboutant à la piedsente qui maisne de Roubaix à le Croisette du Pret.

Du vendaige fait par le dit DUPREY à Jacques LECONTE de 30 cens 13 verges et demi de terre, haboutant à la piedsente du dit Roubaix à Lhommelet au Bois.

Du vendaige fait par le dit DUPREY à Jehan FARVARCQ (encre effacée) de 2 cens 25 verges de terre pris comme dessus.

Du vendaige fait par Guillame DEROULLERS, comme procureur de messire Euxtace DECROY, chevalier, seigneur de Roeumenghien, Warmes etc..... et Dame Loise DEGHISTELLE, son épouse à Anthoine DEFLANDRES, marchand, demeurant à Lille du fief et seigneurie de Herseaux gisant à Wambrechies, tenu du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Isambart DEBUISNES à Jehan LADMIRAND de 4 cens de terre à labeur gisant au dit Roubaix.

Lobel

Du vendaige fait par Marie BLAUWET, veuve de Nicollas LECLERCQ à Cornille DECOURCELLES, fils de feu Jehan d'une petite maison contenant 24 verges de jardin ou environ.

Du vendaige fait par le dit Cornille DECOURCHELLES à Jehan PARENT, fils de feu Jehan du même lieu et jardin mentionné en l'article précédent.

CC bis 5-21 - 1575 (Copie CC bis 5-22)

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par maître Maximilien DEMOL, advocat, au nom et comme procureur de damoiselle Jehenne GRENET, veuve de maître Jehan DEREBRENNETTE à Jehan LEFEBVRE de 4 bonniers 6 cens de terre à labeur, les 6 cens fief et le surplus côtier en une masse au dit Roubaix, tenant aux terres de la cense Delehaie.

Du vendaige fait par Thomas LEMESRE, comme procureur de Wallerand DE SMERPONT à Mahieu DEROUBAIX d'un quart de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 4 bonniers 3 cens d'héritage ou environ gisant au fauxbourg Desremeaulx à Lille, haboutant à la ruelle du Becquerel.

Du vendaige fait par Martin DELERUE, demeurant à Roubaix à Willame ROUSSEL, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant 4 cens ou environ d'héritage haboutant au chemin qui maisne de l'église du dit Roubaix à Fontenoit.

Du vendaige fait par Nicollas DELEGATTE à Margueritte FERRET, veuve de Pierre LEPERS de tout un lieu manoir contenant 3 cens ou environ d'héritage gisant à Roubaix, haboutant à une piedsente qui maisne de Lommelet au Bois à le plancque Desmasures.

Du vendaige fait par Catherine BRIDOUL, veuve de Jacques MEURISSE à sire Jehan DESCAMPS, prêtre curé de Fives de tout tel part et portion qu'elle avait en un lieu manoir contenant 5 quartrons de terre séant au fauxbourg Desremeaulx de Lille, haboutant au grand chemin qui maisne de la dite porte Desremeaulx à Fives.

Du vendaige fait par sire Franchois DESCAMPS, prêtre, Péronne et Catherine DESCAMPS, ses soeurs à Pierre DUGARDIN, comme command de Philippe LEGRAND de tout un lieu manoir contenant les deux tiers d'un cent d'héritage gisant au dit Roubaix, haboutant à le grand rue allant de l'église au Sépulchre.

Du vendaige fait par Jehan VANHASBROUCQ, fils de Cornille, demeurant à Gheulghem à Jehan POTUT, fils de Jehan de 5 cens et demi de terre gisant à Dottignies.

Du vendaige fait par Eloy DELESPAULT à Jaspart DESPLANCQUES et depuis par retraict pas Estienne DELESPAULT du nombre de 4 cens et demi quartron de terre à labeur gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Lommelet au Bois au pont Despreaulx.

Du vendaige fait par Jehan DELERUE, demeurant à Lannoy à Oste DELECROIX et Catherine LEURIDAN, veuve de feu Lambert VANREUST du nombre de 4 cens 4 verges de jardin gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église à le Fosse au Quesne et ce moyennant 240 livres parisis.

Du vendaige fait par Loys DEBERTAULT, dit de Hollandre à maître Philippe LEPERS d'un cent de terre à labeur pris en demi bonnier hors de la porte des malades à Lille, tenant à une piedsente qui maisne de Lille à Ronchin.

Du vendaige fait par Jehan DELERUE, demeurant à Lannoy à Pierre LORFEBVRE, lieutenant du dit Roubaix de tout un lieu manoir contenant 14 cens de terre gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

Du vendaige fait par Pierre, Piat, Martin et Pierre MATON, frères à Pierre DECOURCHELLES de tout un lieu manoir contenant un cent et demi d'héritage ou environ gisant au duit Roubaix, haboutant à le rue Dorée.

Du vendaige fait par Anthoine DESMERPOND comme procureur d'Henry et Bethremieulx DESMERPOND, Jacques DOMIN et Margueritte DESMERPOND, sa femme, Philppe BRAEM, Michielle DESMERPOND, sa femme, Jehan DEBAUMONT, Jacqueline DESMERPOND, sa femme et Franchoise DESMERPOND à la veuve Allard BRAEM des parties d'héritage ci-après déclarées assavoir de tout un lieu manoir contenant 7 cens et demi d'héritage gisant au fauxbourg de Fives à Lille, haboutant au chemin qui maisne de Fives à Ronchin, item 8 cens de terre à labeur, item 22 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de Fives à Lezennes, item encore 10 cens de terre à labeur et encore du nombre de 24 cens aussi terre à labeur.

Du vendaige fait par Gilles GAUDOULT comme procureur de messire Jehan DARGENTEAU, chevalier, seigneur de Fontaine et madame Marie DEHAMAL, sa femme à Jehan LEBOUCK et depuis par ratraict par Flourent, chevalier, seigneur Dargenteau de deux fiefs l'un nommé le fiefs des Obeaux gisant à Fretin, contenant 3 bonniers 10 cens de terre à labeur avec aucune rente seigneuriale et l'autre en plusieurs mêmes rentes sur plusieurs héritages à Templemars.

Du vendaige fait par Jacques DELEBECQUE, fils de feu Philippe à Pierre DELESPAULT, demeurant au dit Roubaix de 5 cens demi moins 4 verges de terre à labeur gisant au dit Roubaix.

Du vendaige fait par Willame LECONTE à Jacques LEFEBVRE, demeurant à Tourcoing d'un lieu manoir gisant à Roubaix contenant un cent 3 quartrons de terre, haboutant à le rue Pottier.

Du vendaige fait par Michiel ROUSSEL, fils de feu Pierre à Robine DUPIRE et Jehan LOUVART, son fils d'un cent de terre à usance de jardin, haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Lommelet au Bois.

Du vendaige fait par Jacques PREVOST, fils de Jehan, dit long pied à Martine PREVOST, comme command de Martin PREVOST, son frère de la quatrième partie d'un lieu manoir contenant 2 cens d'héritage gisant au dit Roubaix, haboutant en le rue Povret.

Du vendaige fait par le dit Martin PREVOST à la dite Martine PREVOST, sa soeur de tout tel part et action qu'il avait au lieu manoir mentionné en l'article précédent.

Du vendaige fait par Anthoine LECLERCQ, fils de feu Pierre à Philippe HANGOUART de 8 cens de terre fief ou environ tenus du dit Roubaix, gisant à Hem.

Du vendaige fait par Jacques et Jehan PREVOST, père et fils à Guillebert PREVOST comme command de Pierre VANDENBEUSQUE de tout un lieu manoir contenant 13 cens d'héritage ou environ, tenant au chemin qui maisne des Huchons au dit Roubaix.

Du vendaige fait par Guillame CORDOUAN comme procureur de Jacques MATTE et Jacquemine WALLET, sa femme à Bauduin SALMON, demeurant es fauxbourg de Fives à Lille du nombre de 8 cens et demi de terre à labeur pris hors la porte Saint-Saulveur du dit Lille.

Du vendaige fait par Pierre DEVIENNE, demeurant à Ronchin à Pierre CHASTELLAIN, demeurant au dit Ronchin et depuis ratraict par Jaspart CASTELLIN de la moitié d'un lieu manoir contenant un cent 3 quartrons d'héritage, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Fretin.

Du vendaige fait par sire Victor DUGARDIN, prêtre chapelain et ministre de la chapelle du Saint-Sépulchre à Roubaix à maître Jehan DESFRENES du nombre de 3 bonniers 3 cens d'héritage gisant au dit Roubaix et tenus d'icelle seigneurie, haboutant aux terres de le Grimberie.

Du vendaige fait par Pierre DOUCHET comme procureur d'Allart CARRETTE, seigneur de Camerlant et demoiselle Marie THIEULLAINE, sa femme à Gilles VANHULSE du nombre de 4 bonniers de terre séant à Ronchin, haboutant au chemin Levesque.

Du vendaige fait par Denis LEMESRE et Anthonnette GARGATTE, sa femme à Willame MASUREL d'un cent de jardin gisant à Néchin, tenu de la salle de Roubaix.

Quant à la vente faite par Gaspart MARISSAL, de Lannoy à Michiel DUMONT, lieutenant du dit Lannoy d'un lieu contenant 8 cens une verge et demie d'héritage gisant au dit Roubaix, haboutant à le grand rue allant de l'église au Sépulchre.

Du vendaige fait par Willame, Jaspart et Jaspart LECONTE, frères à Willame DUPIRE, tondeur de grand forches de tout tel part qu'ils pouvaient avoir en tout un lieu manoir contenant 8 cens ou environ de terre, haboutant sur le devant à le rue Povret.

Du vendaige fait par Guillame PREVOST, Guillebert et Anthoine DUPONT et Jehan PREVOST, tuteurs de Jehan et Pierre PREVOST, enfants du dit Guillame à Jehan LEFEBVRE de la moitié de 5 quartrons de terre impartis, gisant au dit Roubaix.

Du vendaige fait par Jacques LEGRAND à Jehan FAUVARCQUE du nombre de 7 cens et le sixième d'un cent de fief terre à labeur gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église de Roubaix à Fontenoit.

Du vendaige fait par Estienne CAUDRON et Pasquette DESESPRECHINS, sa femme à Jehan DESESPRECHINS d'un cent ou environ de jardinage gisant à Leers, tenu du dit Roubaix, haboutant au tries de Carihem.

Du vendaige fait par Adrien VANDENHEEDE, escuyer, seigneur de Bespre, comme procureur de messire Jehan DEHENNIN, chevalier, seigneur de Cuvillers et Dame Jehenne LEPREVOST, dit de basserode, sa femme de 12 cens de terre à labeur, fief gisant à la Madeleine lez Lille, haboutant à la terre du seigneur de Peruwez.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice de tout un lieu manoir contenant 2 cens d'héritage à la requête de Catherine LEURIDAN, veuve de Lambert VANREUST ayant appartenu à feu Loys PARSIS et délaissé par sa veuve et hoirs.

Du vendaige fait par décret de justice de tout un lieu manoir ayant appartenu à feu Loys PARSIS gisant au dit Roubaix et demeuré à Jehenne DUPRET, veuve de Pasquier MULIER, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lommelet au Bois.

Du vendaige fait par Pierre DUGARDIN à Margueritte CORNILLE, veuve de Jehan DEMENIN de demi cent et la moitié de demi quartron de jardin, haboutant au chemin de le Cauchies.

Lobel

Du vendaige fait par Jehenne DUSOLIER, veuve de Pierre LEBLAN à Nicolas DEGUAND d'un petit lieu manoir contenant un cent de jardinet pris en 2 cens, tenu d'icelle seigneurie de Lobel, haboutant au chemin de Lobel allant à Toufflers.

Du pareil vendaige fait par la dite Jehenne DUSOLIER au dit Nicolas de l'autre cent des dits 2 cens de jardin, pris tenu et haboutant comme le précédent.

Du vendaige fait par Pierre PREVOST à Daniel PREVOST, son frère de 3 cens de terre à labeur à disme.

Relief de fief

Roubaix

Jehan DELESPIERE par le trespas de Jehan DELESPIERE, son père a relevé un fief contenant et ce comprendant en 3 bonniers 2 cens 16 verges de terre à labeur gisant au dit Roubaix, tenant ensemble emprès le Wassignies, le chemin qui maisne du Prempont au dit Roubaix passant parmi.

CC bis 5-25 - 1575

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Jacques DECOULLOIGNE à Anthonne DUBOIS, brasseur d'un lieu manoir contenant 3 quartrons et demi ou environ d'héritage gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du Sépulchre à la grande brasserie.

Du vendaige fait par Willame DUPIRE, tondeur de grand forches et ses enfants à Anthonne DUBOIS, brasseur d'un lieu manoir contenant 8 cens ou environ d'héritage, haboutant en la rue Povret.

Du vendaige fait par Jaspart MARISSAL à Michiel FAUVARCQ de 9 cens 15 verges de terre à labeur, fief haboutant à la piedsente allant du grand mollin de Roubaix vers Lannoy.

Du vendaige fait par le dit Jaspart MARISSAL à Alexandre DUPREZ, receveur du dit Roubaix d'un lieu manoir contenant 9 cens ou environ d'héritage, tenant à lhostellerie des bouteilles et par derrière à la rue Povret.

Du vendaige fait par Pierre, Jehan et Pasquier DECOURCHELLES, enfants de feu Mahieu à Gaspart DESPLANCQUES de demi bonnier de terre à labeur pris en 15 cens du lez d'un bonnier de terre appartenant aux enfants de Jehan FAUVARCQUE.

Du vendaige fait par Pierre DELEMONTAIGNE et Chrestienne DELEMONTAIGNE, veuve d'Andrieu VANOYE, se faisant fort de Grard et Jehan DELEMONTAIGNE, leurs frères à Guillame BOITEL d'un lieu manoir gisant à Wattringhien, paroisse de la Madeleine lez Lille, tenant au chemin qui maisne du rietz de la Madeleine au plat du dit Wattringhien.

Du vendaige fait par Guilbert DUPONT à Jehan FAUVARCQUE d'un lieu manoir contenant 2 cens d'héritage arrentement gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Tourcoing.

Du vendaige fait par Jehenne SEGARD, veuve de Guillebert DEVRENAY à Pierre DEVRENAY, son fils de la moitié d'un lieu manoir gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du Sépulchre à Fourquencroix.

Du vendaige fait par Jehan LIBERT, fils de feu Grard à Melchiol LEBOURGOIS, comme command de Jehan CASTEL d'un lieu manoir gisant à Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du Sépulchre à la grande brasserie.

Du vendaige fait par Jehan GARGATTE, fils de feu Jehan, demeurant à Pecq sur l'Escaut à Willame MASUREL, demeurant à Néchin de 4 cens de jardin gisant au dit Néchin et tenus de la salle de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du Quesne Pied de Leu à la Royère.

Du vendaige fait par Jehan CATTOIRE, fils de feu Michiel, demeurant à Mouvaux à Anne LEURIDAN, veuve de feu Jehan DESTOMBES d'un lieu manoir gisant sur le tries de Fontenoit contenant 6 cens de fief et 4 cens de terre renteuse, haboutant au petit Fontenoit.

Du vendaige fait par Pierre LOCQUIFFIER à Jehan POLLET, depuis pris par Jacques FLEURQUIN, son command d'un lieu manoir gisant au dit Roubaix, haboutant à le grand rue menant de l'église au Sépulchre.

Du vendaige fait par Guillaume DEFFRENNES et Marie PLOUCQUET, sa femme, demeurant à Leers à Luc PLOUCQUET de 3 cens de jardin gisant à Néchin, tenant à la piedsente qui maisne du dit Leers au Fresnoy.

Du vendaige fait par Jacques DEFFRENNES à Guillebert BARBIER, demeurant à Lannoy de 4 cens de terre à labeur gisant à Leers.

Du vendaige fait par Jehan BONTE, espissier, demeurant en la ville de Lille à Nicollas MONSNIER, pigneur de saiette, demeurant au dit Lille d'un mollin à usage dhuille avec les ustensils y servant et l'héritage sur lequel il est assis contenant un cent de terre, gisant hors la porte Saint-Saulveur au dit Lille.

Du vendaige fait par Jehan DEHARNES, tant en son nom privé que comme procureur de Isabeau DURIETZ, Willame CHUFFART, mari et bail de Péronne DURETZ à Jehan LEBOUCK, espinssier, demeurant à Lille du nombre de 15 cens de terre à labeur gisant à Ronchin.

Du vendaige fait par Pol WILLEMO au nom et comme procureur de Charles HENNE et Jehenne LEMESRE, sa femme à Lois WILLEMO de 3 cens et le sixième d'un cent pris en 18 cens sur le dismage de Ronchin en trois pièces, contenant la première 10 cens, tenant au chemin qui maisne de Lille à Douay, item un quartier tenant à la terre des pauvres de Faches et un autre quartier tenant au chemin menant du dit Faches à Fourmentrau.

Du vendaige fait par Jehan THIBREGIEN, fils d'Anthoine à Jehan DUBOIS, fils de feu Guillame de deux pièces de terre gisant au dit Roubaix, contenant assavoir la première 3 cens 15 verges ou environ, haboutant à la piedsente de l'église du dit Roubaix à Lommelet au Bois et la deuxième 2 cens 13 verges trois quarts aussi ou environ, haboutant vers Tourcoing.

Du vendaige fait par Jehan BAUDET, Venant DESMARET et Jehenne BAUDET, sa femme et autres du surnom BAUDET à Michiel DEROCQUES d'un lieu manoir contenant en jardin et pret 20 cens et en terre à labeur 4 bonnier 6 cens d'héritage gisant à Fives et appelé le Becquerel, tenus de la seigneurie du Breucq.

Du vendaige fait par Gilles DECOURCELLES à Nicollas DELEMARRE de 2 cens un quartron de terre présentement à usage de jardin gisant à Leers, tenus de la salle de Roubaix.

Du vendaige fait par Jehan DEHENNIN, marissal et Jacquemine CAESPEL, sa femme à Simon LEFEBVRE, demeurant à Ronchin de 4 cens de terre à labeur gisant au dit Ronchin pris en un bonnier.

Du vendaige fait par Anthonnette DESCAMPS à Jehan DUBOIS, fils de feu Guillame, demeurant au dit Roubaix de 7 cens 23 verges de terre à labeur gisant au dit Roubaix.

Du vendaige fait par Pierre LETHIELT en son nom, Pierre GALANT et le dit Pierre tuteurs de Charlotte LETHIELT, fille mineure d'an de feu Philippe, le dit Pierre LETHIELT aussi tuteur de Magdelaine JOVENEL, fille de feu Mahieu et d'Anthonnette LETHIELT, Martine et Anthonnette JOVENEL, sœurs, enfants de feu Mahieu, Christoffle CAESPEL, tuteur d'Oste et Pierre CAESPEL, Jehan CRESPEL, Jacques DEROUBAIX et Marie CAESPEL, sa femme et Mahieunette LETHIELT, fille de feu Pierre à Anthoine WILLANT d'un lieu manoir contenant 5 cens d'héritage pris en 10 cens pris à Marcq en Baroeul.

Du vendaige fait par Jehan WILLECOMME, fils de Grard à Jehan DESESPRECHINS d'un cent d'héritage et généralement tel part et action qu'il peut avoir en tout un lieu manoir contenant 13 cens 12 verges d'héritage gisant à Carihem, tenu du dit Roubaix, haboutant au tries du Carihem.

Du vendaige fait par Marcq DESAINS et Philippe DEMILLESCAMPS, procureurs de Chrestienne LEPIPPRE, femme et procuratrice d'Adrien ROBE à Foelix LAMBERT dont il en a fait son command d'une portion, des parties d'héritages qui s'ensuivent assavoir 2 cens 8 verges tenus de la prieuré de Fives, item 4 cens 2 verges tenus du dit Roubaix et de la dite prieuré, item 5 cens 18 verges tenus du dit Roubaix et 3 cens.

CC bis 5-26 - 1577 (copie CC bis 5-28)

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Pasquier PREVOST, fils de Pierre, frère et héritier de feu Nicolas à Pierre DELESPAULT, marchand, demeurant à Roubaix de la quatrième partie d'un cent et demi de terre à labeur à lui succédé par le trespas du dit Nicollas, son frère pris en 10 cens et demi de terre en deux pièces, assavoir 8 cens haboutant au chemin qui maisne de Couteaux vers le mollin Desmasures et 2 cens demi haboutant au rieu qui maisne du Ponceau des Pretz à la Masure.

Du vendaige fait par Jehan LIBERT à Georges LAMBELIN du nombre de 6 cens de terre à labeur pris en 10 cens gisant au dismage de Hellemmes, haboutant au grand chemin menant de Lille à Tournay.

Du vendaige fait par Isabeau DUGARDIN, fille de feu Willame à Marcq LOCQUIFIER d'un lieu manoir contenant parmi jardin un cent d'héritage ou environ, gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église au mollin du dit lieu.

Du vendaige fait par demiselle Jacqueline MOREL, veuve de Robert BRIDOUL, fille et héritière de feu Anthoine à Pasquier DELEPLANCQUE du nombre de 16 à 17 cens de terre à labeur gisant à Fives en une pièce, tenant au grand chemin menant de Lille à Tournay.

Du vendaige fait par Jacques DURETZ et Marye HACHIN, sa femme, demeurant à Ronchin à Nicollas CROMBET de 6 cens et demi de terre, fief gisant au dit Ronchin, haboutant à la voye qui maisne du dit Ronchin à Lezennes.

Du vendaige fait par Micquiel FAUVARQUE, mari et bail de Philippotte DELESPAULT, fille et héritière de Jacquemine FREMAULT à Pierre DELESPAULT du sixième de 3 cens et demi de terre à labeur pris allencontre du dit acheteur et de Pierre et Josse DELESPAULT, frères d'icelle Philippotte, haboutant au rieu menant du Pont Despres à le Plancque Desmasures, et le tiers de 2 cens 3 quartrons de terre et généralement tout tel droit et action qu'ils ont des héritages ci-dessus déclarés, les dits 2 cens 3 quartrons tenus de la seigneurie de le Vigne.

Du vendaige fait par Catherine PICAVET, veuve d'Anthoine DUCASIER à Simon BAIART du nombre de 7 cens 3 quartrons de terre à labeur gisant à Hem, tenant à la terre de la grande hayes et au fief de Wecquenelle.

Du vendaige fait par Philippe CARDON à Jaspart DESPLANCQUES de 3 cens et demi de terre à labeur pris en une pièce de 7 cens contre le dit Jaspart, gisant au dit Roubaix.

Du vendaige fait par Jehan DRUMEZ, fils de feu Pierre, marchand, demeurant à Lille à Guillame DESTIEU de 19 cens et un quartron de terre à labeur gisant au dismage de Ronchin et Thumesnil, assis à la main senestre du long et contre le chemin Levesque qui maisne de maisonchelles à Wazemme.

Du vendaige fait par Jehan et Martin CAUCHETEUR, Anthoine DEBUISNES, Jehenne CAUCHETEUR, sa femme, Jacques LECLERCQ et Marye CAUCHETEUR, sa femme, héritiers de feu Jehan à Jacques LERNOULT, dit Daniel de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent et le tiers d'un cent d'héritage, haboutant au chemin qui maisne des mollins de Roubaix à Lampenpont.

Du vendaige fait par Maturin CAMPENAIRE et Catherine DUCASIER, sa femme à Philippe HANGOUART, receveur des aides de Lille, Douai et Orchies de 8 cens de terre à labeur gisant à Hem, haboutant ..... (blanc).

Du vendaige fait par Jehan et Josse PREVOST, frères et héritiers de feu Nicollas à Pierre DELESPAULT de chacun un quatrième en 7 cens et demi de terre à labeur pris en 10 cens et demi.

Du vendaige fait par Jacques DEFFRESNES à Guillebert BARBIEUR de 4 cens de terre à labeur ou environ gisant à Leers, haboutant aux terres de la cense de Carihem.

Du vendaige fait par Jehan LEMOUTON, Jehan LOUVART et Isabeau LEMOUTON, sa femme à Jacques WAYMEL de la moitié de 9 cens et 7 quartrons de terre à labeur contre Isabeau BONENFFANT, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à Lannoy, tenant au Ponchel de Courcelles.

Du vendaige fait par Pierre DELESPAULT, fils de feu Pasquier à Anne LEURIDAN, veuve de Jehan DESTOMBES du tiers de 5 cens de terre à usaige de jardin, haboutant au petit tries de Fontenoit.

Du vendaige fait par Eloy DELESPAULT à Estienne DELESPAULT, son frère de 3 quartrons de terre à usaige de jardin, gisant au dit Roubaix.

Du vendaige fait par Pierre DUHALLE à Jehan POLLET, fils de Jehan d'un lieu manoir contenant parmi jardin 3 quartrons et demi d'héritage ou environ, haboutant sur le devant au chemin de l'église du dit Roubaix à Saint-Georges.

Du vendaige fait par le dit Pierre DUHALLE à Pierre LEBOURGOIS, fils de feu Jacques de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 3 quartrons d'héritage ou environ, haboutant au chemin menant de l'église du dit Roubaix à Saint-Georges, par derrière au bois du Triechon.

Du vendaige fait par Martin CARPENTIER et Catherine DUCASIER, sa femme à Philippe HAUYONART de 8 cens de terre à labeur gisant à Hem.

Du vendaige fait par Jehan HOUZET à Jehan LEFEBVRE, fils de feu Nicollas de tout un lieu manoir amassé de deux maisons contenant parmi jardin 4 cens ou environ d'héritage, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lommelet au Bois.

Du vendaige fait par demiselle Martine BURET, veuve de Geogres WAUCQUET à Charles DUPONT, procureur à Lille de 4 cens de terre à labeur gisant à Mons en Baroeul, haboutant à la piedsente qui maisne du dit Mons en Baroeul à Fives.

Du vendaige fait par Oste PREVOST, demeurant à Flers à Jehan LADMIRAND de 3 quartrons pris en 9 cens ou environ de jardin et lieu manoir gisant au dit Flers, haboutant au chimentiere du dit Flers, d'autre à la plache du dit lieu et au chemin qui maisne de la dite plache au Fresnoy.

Du vendaige fait par Gilles DELEBECQUE, frère et héritier de feu Jacques à Philippe DELESCLUSE, au nom et comme tuteur de Philippe et Anthoine DELEBECQUE, enfants mineurs d'an de feu Jehan, et à Jehan CATTOIRE, fils de feu Jehan, demeurant à Halluin, qui a fait son command de Catherine POTTIER, sa mère, chacun par moitié du nombre de 6 cens de terre à labeur.

Du vendaige fait par Loys DEBERTAULDT, dit de Hollande à maître Philippe LEPERS qui depuis a fait son command de maître Wallerand MIROUL au nom et comme tuteur de Reyner LEPERS d'un cent de terre à labeur ou autrement le tiers de 4 cens pris en demi bonnier contre le dit maître Philippe LEPERS, séant hors la porte des malades de Lille, tenant à la piedsente qui maisne de Lille à Ronchin.

Du partaige fait par Jehan LEFEBVRE, veuf de Philippotte SLOSSE, contre Martin SLOSSE, Jehan CASTEL et Jacquemine SLOSSE, sa femme, héritiers d'icelle feue Philippotte par lequel aurait été assigné au dit LEFEBVRE plusieurs héritages tenus de cette seigneurie de Roubaix. A la charge de décharger les dits Martin, Jehan CASTEL et sa femme de 3679 livres de dettes de la maison mortuaire.

Du vendaige fait par décret et exécution de justice au siège de la gouvernance de Lille de 14 verges de terre à usaige de jardin venant des hoirs Allard DELESPAULT gisant à Fontenoit et haboutant sur le petit tries du dit Fontenoit demeuré à Allard DELEMOTTE qui l'a fait pour command de Bauduin DANCOISNE, dit Lecocq.

Du dit Bauduin DANCCOINES, dit Lecocq pour avoir les dits 14 verges baillé et transporté à Anne LEURIDAN, veuve de Jehan DESTOMBES par arrière command et aux mêmes devises et marché du dit décret.

Du partaige fait par Pierre DUGARDIN, fils de feu Pierre, demeurant à Tourcoing à Jehan DUGARDIN, cousturier, son fils d'un lieu manoir amassé contenant parmi jardin 5 quartrons d'héritage, haboutant au grand chemin allant de l'église au Sépulchre du dit Roubaix.

De la vente faite par décret et exécution de justice au siège de la gouvernance de Lille d'un lieu manoir venant des hoirs Rolland DELECAMBRE gisant à Roubaix, contenant parmi jardin 2 cens de terre ou environ, haboutant au chemin qui maisne du mollin de Roubaix à Lampenpont, demeuré à Nicollas LEFEBVRE, fils de feu Jehan.

Lobel

Du vendaige fait par Oste DELATTRE, fils de feu Nicollas à Loys LEHUGHIER de tout un lieu manoir gisant à Néchin, ce comprendant en un rejet sur les chemins montants depuis la maison Hoste PLOUCQUET au devant du lieu de le voye et jusqu'au manoir de Jehan LECORNU.

Du vendaige fait par les hoirs de feue Marye PLOUCQUET à Nicollas DEGAND de 6 cens de terre, partie à terrage et partie à labeur, tenant à la terre de la chapelle de Néchin, la piedsente passant parmi allant de Welrue au Brusquoy.

Quant à la vente faite par les hoirs de feu Jehan LEPOULTRE, marissal et Catherine SALLEMBIER, sa femme à Jehan LECLERCQ, fils de feu Jehan, demeurant au dit Néchin de 6 cens de manoir et jardin.

CC bis 5-30 - 1578

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Toussaint DELORTHIOIR, demeurant à Leers à Nicollas DELEMARRE de 2 cens de terre à labeur pris en 5 cens contre le dit Toussaint au tries de Carihem.

Du vendaige fait par Isabeau BONENFFANT, veuve de Jacques WILLOCQ à Martin LECLERCQ de 4 cens et demi de terre à labeur à prendre en une pièce de 9 cens ou environ gisant à Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à Lannoy.

Du vendaige fait par maître Baltazart DEZWARLE, mari et bail de damoiselle Jehenne GROUZET, sa femme à Jehan CAPPON, marchand, demeurant à Lille de la septième partie de 8 cens demi et demi quartron de terre gisant à la Madeleine.

Du vendaige fait par décret et exécution en la gouvernance de Lille de 7 cens de terre gisant à Ronchin, venant de Bauduin et Michiel DEHARNES demeuré à Jehan DEHARNES

Du vendaige fait par Péronne POLLET, veuve de feu Jehan POLLET à la veuve de feu Noël LEMAHIEU comme command de Pasquier, son fils de tout un lieu manoir amassé de trois maisons tenant ensemble et autres édifices contenant parmi jardin un cent 14 verges ou environ d'héritage gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant à la rue Pottier.

Du vendaige fait par Simon DELEREWARDE à Willame DELEBECQUE du nombre de 8 cens de terre à labeur gisant à Dottignies.

Du vendaige fait par Gilles DELEBECQ, frère et héritier de feu Jacques à Philippe DELESCLUSE pour et au nom et comme tuteur de Philippe et Anthoine DELEBECQUE, enfants mineurs d'an de feu Jehan de 3 cens de terre faisant moitié de 6 cens à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix.

Quand à la vente faite par Adrien VANREUST à Pierre PLANCQUE de la moitié de tout un lieu manoir amassé de maison contenant parmi jardin 3 cens demi quartron d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant à la rue Saint-Georges, à la rue Dorée.

Du vendaige fait par Jehan DOUDELET, Pasquier DUTHOIT et Anthonnette DOUDELET, sa femme à Grard DUBOSQUIEL de tout un fief se consistant en un rejet bord et rive de chemin gisant à Marquette, étant sur le chemin allant de le vielze court à Bruges.

Du vendaige fait par Michel CATTOIRE, fils de feu Gilles à Catherine POTTIER, veuve de Jehan CATTOIRE, demeurant à Halluin de 6 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois au pont Delebecque.

Du vendaige fait par Bertremieulx DELECAMBRE, fils de Jehan à Bertremieulx DELECAMBRE, fils de feu Bertremieulx de 3 cens de terre à disme à prendre en une pièce de 9 cens contre Pierre et Jehenne DELECAMBRE, ses frère et soeur gisant en une pièce à Carihem, paroisse de Leers, tenus du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Jehan DELERUE, fils de feu Jehan, demeurant à Lannoy à Jehan BRACQUAVAL de 6 cens et demi de terre à labeur gisant au dit Roubaix, haboutant à la ruelle qui maisne de la cense de Beaurewart aux mollins du dit Roubaix, et avec ce un cent et demi de jardin tenant aux dits 6 cens demi.

Du vendaige fait par le dit DELERUE à Jacques LERNOULT, dit Daniel de 6 cens de terre à labeur gisant comme dessus, tenant aux terres de la cense de le Grimbrie.

Du vendaige fait par Lois THEVELIN, comme procureur de Nicollas PETIT à Fremin AGACHE, carpentier, demeurant à Lille de 9 cens de terre à labeur pris en 39 cens en plusieurs pièces, gisant au dismage de Ronchin et tenus les dits 9 cens de Roubaix.

Du vendaige fait par Margueritte FAUVARQUE, fille de feu Cornille à Charles FAUVARQUE, comme command de Pierre DUSURMONT de tout un lieu manoir amassé de trois maisons contenant parmi jardin 4 cens demi ou environ d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Grard et Charles LIBERT, et Pasquier ROUSSEL, au nom et comme tuteurs de Pasquier LIBERT, fils mineur d’an de feu Grard et Pasque ROUSSEL à Simon CHAVATTE, greffier du dit Roubaix d'un lieu manoir amassé de maison contenant parmi jardin 2 cens demi d'héritage arrentement, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant à la grande rue.

Du vendaige fait par Jacques DUPRET, fils et héritier de feu Pierre à Catherine DEBUISNES, veuve du dit Pierre de la cinquième partie d'un quartron d'héritage impartis contre ses cohéritiers sur lequel est édifié un maison et autres édifices, qui est lieu mortuaire du dit feu Pierre, haboutant à front de rue allant à la chapelle Saint-Georges au dit Roubaix et au Triechon.

De la donation faite par Margueritte FAVARQUE, fille de feu Cornille du consentement de son excellence à lhospital Sainte-Elisabeth au dit Roubaix de 10 cens et 15 verges et demie de terre à labeur, gisant et tenu du dit Roubaix en deux pièces, assavoir une de 7 cens et demi et l'autre de 3 cens et 3 verges, haboutant au chemin menant de le Croisette du Prez au Fresnoy.

Du vendaige fait par Olivier LESAFFE et Bauduine ROUZÉE, sa femme à Jehan DEDEUXVILLES, demeurant au Ploich, paroisse de Marcq en Baroeul de 7 quartrons et deux petites verges d'héritage pris en 8 cens allencontre du dit acheteur à qui le surplus appartient, gisant au dit Marcq en Baroeul et tenus du dit Roubaix.

De l'eschangement fait par Valentin DESREVEAULX au nom et comme procureur de damoiselle Anne DELAHAYE, fille et héritière de Noble Homme Guillame, en son temps escuyer, seigneur de Quiquencourt à damoiselle Magdelaine DELAHAYE, comme femme et command de Nicollas DELEGAMBRE, dit Ganthois, escuyer, seigneur de Templeuve en Dossemez de 8 cens 8 verges et 4 cens 5 verges de terre fief tenus du dit Roubaix, gisant à Sainghin en Mélantois.

Du vendaige fait par Guillebert BOUTILLIER, Jacquemine FREMAULT, sa femme, Jacques FLAMENG, Marguerite FREMAULT, sa femme et autres leurs consors du surnom FREMAULT, enfants de défunt Rogier et Anthonette MASUREL à Pierre ARTHUS, des parties d'héritage qui sensuivent assavoir de la moitié de 20 cens de terre à labeur par ci-devant en plusieurs pièces et à présent tout en une masse, tenant au chemin qui maisne de Ronchin à Seclin, haboutant au chemin qui maisne de Faches à Lesquin et du tiers de 10 cens de terre tenant au grand chemin qui maisne de Lille à Douay, item de la moitié de demi bonnier tenant au chemin qui maisne de Faches à Fourmentrau et du tiers de 4 cens tenant vers Lesquin.

Du vendaige fait par Christofle LABBE, le josne, boucher et Agnies BLOMME, sa femme à Franchois LABBE, le josne, leur fils de 5 cens de terre à labeur gisant à Faches et tenus du dit Roubaix pris en 20 cens allencontre de Martin DELEBOE et la veuve Anthoine DOUCHET et les enfants Pierre GILLES, haboutant au chemin qui maisne de Ronchin à Seclin.

Quant à un fief contenant 2 bonniers et demi tenu du dit Roubaix appelé le fief Grandel et un autre fief ce comprendant en une rente seigneuriale chaque an appelé le fief du Petit Quesnoy aussi tenu du dit Roubaix, Jehan DECAMBY, seigneur de Baudimont sy auroit faict mectre par mise de faict et en auroit ma dite Dame receu son droict apparant par appostille.

Du vendaige fait par Sibille DESPINOY, veuve d'Aleaume VAILLANT à Marye BEUDART, veuve de Pierre VAILLANT d'un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens demi ou environ gisant à Fives et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de l'église de Fives au bouchon de Walecamp.

Du vendaige fait par Simon DESESPRECHINS à Jehan, son fils d'un lieu manoir gisant à Carihem, contenant 4 cens ou environ d'héritage, haboutant au tries du dit Carihem.

Lobel

Du vendaige fait par les hoirs de feu Jehan LEPOULTRE et Catherine SALEMBIER à Jehan LECLERCQ, fils de feu Jehan, demeurant à Néchin de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens de jardin gisant au dit Néchin et tenu du dit Lobel, tenant au chemin qui maisne de Maresquel au puits de Lomon.

Du vendaige fait par Evrard CROCQUET et Marguerite LECLERQ, sa femme à Bastien RYS d'un quartier de terre à usaige de jardin gisant au dit Néchin.

Du vendaige fait par Guillebert TRUFFAULT et Magdelaine BRACQUAVAL, sa femme à Lambert DELESCLUSE de 2 cens 40 verges de terre à labeur gisant au dit Néchin et tenus du dit Lobel, tenant à la piedsente qui maisne de l'église du dit Néchin à la baille de Pecq, au fief de Hem.

Du vendaige fait par Anthoine LECLERQ et Jehenne LECHINNE, sa femme à Nicollas LEBOURGOIS, demeurant à Néchin de 3 cens 23 verges demie de jardin manoir gisant au dit Néchin et tenus du dit Lobel, haboutant au chemin qui maisne de l'église du dit Néchins aux bans de Lobel.

Du vendaige fait par Philippe PREVOST, fils de feu Jacques, demeurant au dit Néchin à Nicollas DEGAND, monier du dit Néchin d'un cent de jardin pris en 2 cens demi séant au dit Néchin.

Du vendaige fait par Arthus PARENT, fils de feu Pierre, demeurant à Néchin à Jehan PARENT, fils de feu Franchois d'un quartron et une verge de jardin arrentement pris en 3 cens une verge contre le dit vendeur, haboutant au grand chemin allant des bancqs du dit Lobel au bois du Bois.

Du vendaige fait par Godefroy, Jacques, Jan et Ernoul DUSOLLIER et Louise DUBOIS à Pierre DELEPLANCQUE, laboureur, demeurant à Néchin de 4 cens de jardin gisant et tenus du dit Lobel, tenant au chemin de Obelrue.

CC bis 5-31 - 1579

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Adrien VANREUST à Pierre PLANCQUE de la moitié de tout un lieu manoir amassé de maison contenant le tout parmi jardin 3 cens demi quartron d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant d'un sens à le rue allant de l'église à le rue Saint-Georges.

Du vendaige fait par Isabeau PLANCQUE, veuve de Jehan LEGROUL à Leurens DUBRON, dont sur le camp Vinchent DELEPLANCQUE le repris à titre de proximité lignagier de demi bonnier de terre à labeur gisant à Fives, tenu du dit Roubaix, haboutant au grand chemin qui maisne de Lille à Tournay.

Du vendaige fait par Jehan LELEU, comme procureur de Catherine MIGNOT, veuve de Leurens FLAMENG, dit Thonnel, Jacques CORMORANT, Catherine FLAMENG, sa femme à Loys ALETRUIE de 7 cens 7 verges de terre à labeur gisant à la Madeleine, tenus du dit Roubaix, tenant au chemin qui maisne du mollin de la Madeleine à la rivière de le Deusle, et sur le camp ratraict par Nicollas LEQUIEST et Marie FLAMENG, dit Thonnel, sa femme.

Du vendaige fait par procuration en date du 13/03/1578 par Jacqueline LEGRAND, veuve de Jehan DELEHAIE, sœur et héritière de feu Jacques LEGRAND à Marie DUGARDIN, veuve, ayant renoncé aux biens et dettes du dit Jacques, et depuis ci-comme le 04/05/1579 déshérité au profit de Jehan FAUVARQUE, en vertu d'icelle même procure par sire Victor DUGARDIN, prêtre et Adrien DELEHAYE, greffier de Tourcoing, comme procureurs d'icelle Jacqueline et avec eux Gonthier DUCOULOMBIER et la dite Marie DUGARDIN, sa femme et Jacques DELATTRE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens 6 verges d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix, tenant d'un sens à la rue Povret, d'autre au chemin allant de l'église à Fontenoit.

Du vendaige fait par Guillame CHUFFART, comme procureur de Jacques DURETZ et Marie HACHIN, sa femme à Jehan DEHARNES dont il fait son command de Simon LEFEBVRE, demeurant à Ronchin du nombre de 11 cens et demi de terre à labeur pris en 18 cens ou environ gisant au dit Ronchin, tenus de Roubaix, haboutant à la piedsente qui maisne de Lille à Lesquin.

Du vendaige fait par Pol et Jehan DELESCLUZE, frères, enfants de feu Willame et de Péronne DELESPAULT à Jehan MARTIN de deux septièmes et généralement tel droit et action qu'ils peuvent avoir allencontre de leurs cohéritiers en tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens ou environ d'héritage, tenant les dits deux septièmes au dit acheteur par Catherine DELESCLUZE, sa femme, par-devant au chemin menant de l'église du dit Roubaix à Fontenoit.

Du vendaige fait par Philippe POLLET, demeurant à Ancoisnes à Pierre DUMORTIER, de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur ensembles 10 cens d'héritage tenus ci-comme les dits 8 cens de Roubaix et les 2 cens de francq alloeux, tenant par devant au chemin menant du dit Ancoisnes au maretz du dit lieu.

Du vendaige fait par Noëlle POLLET, veuve de Micquiel ROUSSEL à Pierre DELESPAULT de 2 cens un quartron de terre à labeur et héritage gisant et tenus du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Grard et Eloy SORIS à Jehan DELERUE et Jehan LECLERCQ de 2 cens demi de terre à labeur gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du dit Roubaix à Lannoy.

Du vendaige fait par maître Franchois DELEFERTIN (encre effacé) à Gilles MARISSAL, bourgeois, demeurant à Lille de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 10 bonniers 14 cens ou environ d'héritage, en ce compris un bonnier 5 quartiers en deux fiefs et le surplus terre renteuse, gisant en la paroisse de Hem, tenu du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Philippe DUPIRE, marissal à Pierre, son frère de tout un fief gisant et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne du mollin au Petit Quesnoy et au long du jardin de feu Philippe, leur père.

Lobel

Du vendaige fait par Jehan DILLIES, fils de feu Pol à Nicollas BOURGOIS de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens d'héritage ou environ gisant au dit Néchin et tenu d'icelle seigneurie, haboutant au chemin qui maisne de Toufflers vers Lobel.

Du vendaige fait par Jehan DUSOLIER à Nicollas DEGAND de 4 cens de terre à labeur pris en 12 cens du lez vers Lannoy, gisant au dit Néchin.

Du vendaige fait par Jacques et Pierre PREVOST, frères à Isambart LEZIS du nombre de 6 cens de terre à terrage gisant au dit Néchin.

CC bis 5-32- 1580

Reliefs de fief

Roubaix

De Catherine DUVRELIET, fille et héritière de feu Pierre pour le relief par elle fait d'un fief tenu du dit Roubaix a elle échu par le trespas de son dit feu père, ce consistant en 6 cens et demi de terre pris en 23 cens dont le surplus est terre renteuse, gisant au dismage de Ronchin.

De Nicollas DE SAINT AUBIN au nom et comme procureur de messire Bernard DELEDOUVE, dit de Noeuféglise, chevalier, seigneur de Sainghin en Mélantois pour le relief par lui fait au nom de la terre et seigneurie du dit Sainghin en Mélantois, tenu du dit Roubaix échu au dit messire Bernard par le trespas de Charles, son frère.

Du dit Nicollas DE SAINT AUBIN au dit nom pour le relief par lui fait de la terre et seigneurie Dumetz, gisant au dit Sainghin, tenu du dit Roubaix échu au dit messire Bernard par le trespas de son dit frère.

De Baltazart BRUNEAU au nom et comme procureur de damoiselle Catherine DUPRET, veuve de Noble Homme Anthonne LEVIETHE, escuyer, seigneur de Nieuwerhove etc..... pour le relief par lui fait au dit nom d'un fief succédé à la dite damoiselle par le trespas de Robert DUPRET, son oncle, seigneur de Baudimont etc..... gisant à Néchin et tenu de la salle du dit Roubaix, ce comprendant en 21 cens un quartron ou environ de terre en trois pièces et appelé le fief Demin.

Du dit Baltazart BRUNEAU au dit nom pour le relief d'un autre fief gisant au dit Roubaix, ce consistant en 6 cens de terre à labeur.

Lobel

Du dit Baltazart au dit nom pour le relief par lui fait d'un autre fief succédé comme dessus à la dite damoiselle Catherine DUPRET, gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel, nommé le fief de la Carnoye, ce consistant en 15 bonniers ou environ d'héritage.

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Rogier HOCHART, fils de feu Mahieu à Charles DUPONT, procureur à Lille de 2 cens et demi quartron de terre à labeur pris en 8 cens demi contre Guy, Willame et Guillemine HOCHART, gisant à Fives et tenus du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Christofle MIROUL, serrurier en la ville de Roubaix à Jehan BONTE, fils de Lois, demeurant à Croix, d'un petit lieu manoir contenant un quartron d'héritage ou environ gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin allant de l'église à la chapelle Saint-Georges. (acte CC bis 5, 32/2)

Quant à la vente faite par maître Jehan LECLERCQ, fils de feu Ollivier à Jehan ROMAN de tout tel part et action qu'il avait contre ses frères a eux échu par le trespas de Michielle DUBAR, leur mère en tout un lieu manoir contenant 6 cens ou environ d'héritage gisant à Hem, haboutant au chemin qui maisne de Maulfaict à le Leuvrye.

Du vendaige fait par Loise POLLET, veuve de Lambert DECRESME à Gilles LEHENNERYE, hoste, demeurant à Wattrelos d'un quartron et demi d'héritage à prendre en 2 cens contre la dite Loise du lez de Lille, gisant au dit Roubaix, haboutant au chemin allant du dit Roubaix au tries et rue du Triechon.

Du vendaige fait par Anthoine ROUSSEL, Pasquier THIBREGHIEN, Gilles, Blaze, Melchrol ROUSSEL et autres leurs consors, héritiers de feu Jehan ROUSSEL à Pierre ROUSSEL, brasseur, fils de Gilles de 2 cens un quartron d'héritage, haboutant au chemin menant de le Fosse au Quesne à Lommelet au Bois, et avec ce 5 cens un quartron, le tout à présent à usaige de jardin, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin sus-dit.

Du vendaige fait par Gilles faite par Gilles AGACHE, tant en son nom que se faisant et portant fort de Jehan, son frère à Margueritte ROUSSEL, veuve de feu Laurens FREMAULT d'un petit lieu manoir et autres édifices contenant demi cent et demi quartron d'héritage gisant à Roubaix, haboutant à la rue Pottier.

Du vendaige fait par Jehan et Michiel SLOSSE, frères à Jehan LEFEBVRE de 8 cens de terre à labeur gisant au dit Roubaix.

Du vendaige fait par les dits Jehan et Michiel SLOSSE, frères à Jaspart DESPLANQUES de 4 cens 14 verges de terre à labeur gisant au dit Roubaix.

CC bis 5-33- 1581

Brief et cartulaire des dismes de Roubaix

La cense de Beaurewart occupé à présent par Jacques ~~SELOSSE~~ LEZAIRE contenant en toutes terres à labeur 29 bonniers 9 cens 15 verges.

Item 4 bonniers 8 cens de terre joints en la cense du Pret occupée par ~~Jenne DUPRET, veuve de Pasquier MULLIER~~ Franchois DELEBECQUE, iceux gisant entre la chapelle du Saint-Sépulchre du long les arrentements de la rue Pottier et le chemin de Fourcquencroix.

Item 30 cens 13 verges demie de terre tenant aux 4 bonniers 8 cens sus-dits donnés en arrentement par ma dite Dame, à présent appartenant à la veuve Jacques LECOMPTE, tenant au jardin Jehan VANREUST qui furent les Hayes Carrette, la piedsente qui va de l'église de Roubaix à Lhommelet au bois passant parmi.

Item 17 cens 2 verges demie de terre appartenant à ma dite Dame, occupés à titre de cense par Catherine LEURIDAN, veuve de Lambert VANREUST, gisant en la coulture du Quesne Cattier.

Anne LHEURIDAN pour demi bonnier de terre, haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne à Lhommelet au Bois.

Pour 18 cens de vieu jardin appartenant à Pasquier FAUVARCQ, gisant à Fontenoit à présent mis à labeur.

Item 3 cens 20 verges pris en 16 cens 20 verges de terre appartenant à ma dite Dame, occupés à titre de cense par Charles FAUVARCQ.
- occupé présentement par la veuve du dit Charles FAUVARCQ nommée Jehenne DESURMONT.

Item 13 cens de terre pris des dits 16 cens 20 verges appartenant et occupés comme dessus, haboutant au chemin qui maisne de la Croisette du Pret à Blanches Mailles et tenant à un bonnier 3 cens 23 verges de terre appartenant à ma dite Dame que tient en cense Guillaume LHERNOULT.

Item 16 cens 13 verges un quart de verge appartenant à ma dite Dame et occupé par Anthoine DELECROIX, fils de feu Oste et Anthoine ROUSSEL.

Item 13 cens 10 verges de terre occupés par les maîtresse et religieuses de lhospital Sainte-Elizabeth au dit Roubaix, haboutant au chemin menant de la Croisette du Pret au mollin du Fresnoy.

Item 20 cens de terre occupés par Josse WILLOCQ, tenant à le motte du mollin et aux terres de le Pontenerie.

Item 10 cens de terre gisant devant le mollin, haboutant au chemin allant au dit mollin occupé par Jacques FLORIN, mosnier et tenant à la piedsente menant du dit Roubaix au mollin dhuille (acte barré).
- à présent occupé par Jacques LEZAIRE et remis au bail de la cense de Beaurewart.

Item 2 bonniers 9 cens 3 verges trois quarts de verge de terre occupés par Charles DUJARDIN en trois pièces, assavoir 15 cens, 13 cens 3 verges trois quarts et 13 cens, tout tenant ensemble et tenant de tous côtés aux terres du gros du fief de Roubaix.
- le tout présentement occupé par Guillame PLATTEAU en avant cense de Gonthier DUCOULLOMBIER.

Item 26 cens de terre à labeur occupés par ~~Jehan CAUCHETEUR~~ Philippe FLORIN tenant à le Fosse du Pret Thomas et au jardin de lhospital Sainte-Elizabeth.

Item 2 bonniers 8 cens 15 verges de terre de le Thomasserie occupé par Anthoine DUBOIS, brasseur, assavoir un bonnier tenant au pret Thomas, 19 cens tenant au jardin Pierre DUGARDIN et 5 cens 15 verges appelé le pret Thomas.
- les dits 19 cens sont présentement occupés par Guillame PLATEAU qui les tient en avant bail de Gonthier DUCOULLOMBIER.

Item 12 cens de terre à labeur à le Thomasserie pris en un bonnier 14 cens occupés par le dit DUBOIS.

Item 26 cens de terre à labeur à le Thomasserie y compris le pret Thomas.

Item 4 bonniers 12 cens de terre de lhostel que tient en cense le dit Anthoine DUBOIS.

Item un bonnier de terre à le Thomasserie appelé le bonnier des Clocquettes occupé par le dit Anthoine.

Item 28 cens un quartron et deux tiers de cent de terre à le Thomasserie en trois pièces, l'une de 8 cens deux tiers de cent, tenant au chemin du mollin, item 10 cens tenant au jardin de la maison du dit mollin et la troisième pièce contenant 10 cens un quartron, tenant à la ruyelle qui maisne du mollin aux Barbieurs, le tout occupé par le dit DUBOIS.

Item 20 cens des terres de la Thomasserie occupés par le dit DUBOIS.

Item 2 bonniers un cent 23 verges de terre des terres de le Thomasserie en deux pièces occupés par le dit Anthoine assavoir un bonnier tenant à la ruelle Pierre POLLET et 17 cens 23 verges tenant au jardin Pierre DUGARDIN.

Item un bonnier de terre derrière le bois du Triechon occupé par Pierre LORFEBVRE.

Item 11 cens 10 verges de terre tenant au bonnier dessus-dit occupés en cense par Josse WILLOCQ, tenant au bois du Triechon.

Item 8 cens de terre y compris environ 2 cens des hayes Agache appartenant et occupés par ma Dame nommé la Houblonnière, tenant à la piedsente menant du Bethisart à la Croisette du Pret.

Marcq LOCQUIFIER, fils de feu Gilles, pour 6 cens d'héritage partie à labeur sur lesquels sont mollin à huylle est assis, haboutant au chemin allant de Beaurewart au mollin du dit Roubaix et à la piedsente menant du dit chemin aux issues de le Pontenerie.

Guillebert PREVOST, fils de feu Jehan pour 14 cens en deux pièces tenant ensemble, gisant à Hucquetz, haboutant au chemin qui maisne du mollin du dit Roubaix à Lampenpont et tenant aux terres de le Grimbrie.

<u>Les homaiges du dit Roubaix</u>

Le fief Delevigne appartenant à ma dite Dame contenant ainsi que l'occupe à présent Gilles LEPERS 23 bonniers 15 cens 16 verges d'héritage, réservé 2 bonniers 13 cens 21 verges des terres de la Gobrie, item 14 cens de terre et encore 20 cens appelé le Bas Camp et le surplus d'icelle cense doiant porte 19 bonniers et se disme au trentième.

Item le fief du Pret contenant 9 bonniers appartenant aux personnes ci-après déclarés.

Un bonnier de terre à labeur appartenant et qui est de la fondation de la chapelle du Saint-Sépulchre au dit Roubaix que tient en cense ~~les hoirs Pierre BOURGOIS~~ Gilles DELORGE, haboutant au chemin qui maisne de la Croisette du Pret au mollin du Fresnoit.

Item 10 cens 9 verges appartenant et occupés comme dessus gisant à le Calluyere, haboutant au chemin dessus-dit.

Item un bonnier 3 cens 23 verges de terre appartenant à ma Dame que tient en cense ~~les hoirs du dit Pierre BOURGOIS~~ Guillame LHERNOUL, gisant au dit Roubaix à le Croisette du Pret, haboutant au chemin menant du dit Roubaix vers Lille.

Item 4 bonniers ou environ appartenant et qui est de la fondation de lhospital Sainte-Elizabeth du dit Roubaix.

Et le surplus des dits 9 bonniers portant un bonnier 3 cens le tiers d'un cent 11 verges demie est baillé en arrentement commenchant au lieu manoir qui fut Pierre LECOMPTE et à présent à Nicollas LECOMPTE jusque le Poncheau du Pret et du long le chemin.

Item le fief Delevigne au dit Roubaix appartenant ~~au seigneur de Mouscron~~ à Martin DELECROIX contenant tout en une masse parmi lieu manoir jardin et terre à labeur 19 bonniers.

Item la chapelle du Saint-Sépulchre 3 bonnier un cent de terre, haboutant au chemin qui maisne de Ghorghemets au tries de le Petoire, que tient en cense Bettremieu ESCROHART.

Item ~~Jehan REUBIN à cause~~ Mahieu DELABARGE le fief de Courcelles contenant 13 bonniers 9 cens de terre.
- Occupé par Jacques LEPERS.

Maître Claude COUROUBLE son fief Delevigne contenant 15 bonniers 14 cens 6 verges que tient en cense Jehan LEZIS.
- occupé par Robert LEZIS.

Jehan et Ysabeau DRAGON leur fief Delebourde contenant 15 bonniers 13 cens que tient en cense Gaspar DESPLANCQUES.

Maître Thomas LEMAYRE à cause de damoiselle DU..... dit Tenremonde son fief des Blancques Mailles contenant 10 cens que tient en cense Grard DEGRIMAUPONT, haboutant au chemin menant des dits Blancques Mailles à la Croisette du Pret.

Jehan DELESPIERRE, fils de feu Jacques 3 bonniers 4 cens de fief gisant emprès le Wassignies en trois pièces tenant ensemble, que tient en cense Guillebert LECLERCQ et Lambert BRACQUAVAL, haboutant au chemin menant du Primpont à Roubaix et au chemin menant du dit Primpont à Lannoy.
- Philippe DELEBECQUE.

Pierre HOUBLON son fief Delerue contenant 4 bonniers 12 cens que tient en cense ~~Anthoine DUQUESNOIT, fils de feu Pasquier, Pierre LORFEBVRE~~ Jehan LIBERT, fils de feu Jherosme, haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne à Blanches Mailles et tenant aux terres de la cense de Fontenoit.

Anthoine DUQUESNOIT, fils de feu Pasquier un fief contenant 30 cens 4 verges de terre en une pièce à le Calluyere vers le Haut Fontenoit
- le tout est esclichié terre renteuse sauf 3 cens demeurés en fief.
- dont Josse LEMOUTON en a 23 cens occupés par Jehan DELEBECQUE, fils de Guillaume.
- Barbe DESPLANCQUE 4 cens.
- et Pasquier MULIER 3 cens qui est fief.

Henry EMATTE, seigneur de Honland à cause de damoiselle Caterine DURAS, sa femme un fief contenant 14 cens gisant emprès la cense de Beaurepaire que tient en cense Jehan DESFRESNES, haboutant au chemin menant de Fourquencroix au Pire, et à la piedsente menant de l'issue de la dite cense de Beaurepaire au dit Pire.
- à Nicolas IMBERT.

Jehan LEFEBVRE un fief contenant parmi 4 bonniers esclichiés en terre cotières 4 bonniers 6 cens, tenant au chemin qui maisne de Roubaix vers le mollin des Haultcamps et aux terres Delehaye.
- occupé par Robert LEZY.
- le dit fief est escliché terre côtière sauf 6 cens demeuré en fief, la moitié appartient à la veuve Jacques LECOMPTE et l'autre moitié aux enfants Jacques DESTOMBES.

Les hoirs de damoiselle Anne LECLERCQ, veuve de Jan DURETS un fief contenant 2 bonniers 6 cens de terre en deux pièces assavoir 10 cens tenant aux terres de le haye et de Gorghemets et 7 quartiers tenant aux terres de la Pontenerie.
- à Wallerand HANGOUART, fils de Philippe.

Jehan FAUVARCQ deux fiefs contenant chacun 11 cens 6 verges gisant emprès le Rue sur le chemin de Fontenoit.
- nota le premief fief contenant 11 cens 6 verges est esclichié 4 cens en terre côtière à présent appartenant à Jacques FAUVARCQ, haboutant au chemin menant de l'église à Fontenoit et les 7 cens 6 verges sont demeurés en fief appartenant présentement à Pasquier FAUVARCQ.
- l'autre fief contenant 11 cens 6 verges est a présent appartenant à Jehan FAUVARCQ, fils de feu Jan.

Michiel FAUVARCQ un fief contenant 9 cens 15 verges de terre à labeur, tenant à la piedsente menant des Hucquetz à la cense de le Haye et d'autre tenant au fief Wallerand HANGOUART appelé le camp Grardiel.
- aux veuve et enfants Adrien LECLERCQ.

Cornille DELERUE un fief nommé le fief Delemasure contenant y compris 3 bonniers esclichiés en terre renteuse 3 bonniers 4 cens de terre à labeur en deux pièces, haboutant au chemin qui maisne du mollin du dit Roubaix à Lampenpont, d'autre aux terre de la Grimbrie.
- à présent appartenant à Pasquier DELERUE, fils du dit Cornille.
- occupé par Guillebert PROUVOST.
- à présent appartenant aux hoirs Pierre DELESPAU.

CC bis 5-34- 1581

Reliefs

Roubaix

De Jehan, Robert, Péronne, Jenne, Jacquemine et Marie HESPEL, lesquels par le trespas de Philippe, leur père ont relevé la moitié de 4 cens de terre contre Marie DESOBRIS, leur mère.

Des dits Jehan et Robert HESPEL, lesquels par le trespas de la dite Jenne HESPEL, leur soeur ont relevé la part d'icelle Jenne.

De Jehan, Jacques, Jenne, Marie et Noëlle LEFEBVRE, enfants de Noël, lesquels par le trespas de Philippotte DESOBRIS, leur mère ont relevé la moitié d'un cent de jardin pris en 5 cens.

De Catherine MONNET, fille de Michiel, laquelle par le trespas de Marie REGNART, sa mère a relevé la moitié la moitié d'un quartron d'héritage arrentement en la rue Pottier.

De Jehan, Gilles, Lion, Martine et Caterine DELAOULTRE et les enfants Piat DELAOULTRE et Jenne DELERUE, fille de Jehan et de feue Jenne DELAOULTRE, lesquels par le trespas de feu Jehan DELAOULTRE, leur père ont relevé la moitié de 6 cens de terre à labeur.

De Jehan et Anthoinette DESTOMBES, enfants de Pierre, lesquels par le trespas de Liévine DIONGHUE, leur mère ont relevé la moitié de 2 cens de jardin pris en 6 cens et la moitié de 5 quartrons d'héritage pris es Hayes Agache.

Des dits lesquels par le trespas de leur dit feu père ont relevé l'autre moitié des dits héritages.

De Jacquemine MIROUL, fille de Cristophle, laquelle par le trespas de Cristophle, son frère a relevé le quart d'un lieu manoir arrentement.

De Péronne, Philippotte et Anthoinette LEMOUTON, soeurs et les enfants Marguerite LEMOUTON, assavoir Michiel et Franchois MATON, enfants de Pierre, lesquels par le trespas de Willame LEMOUTON, leur père ont relevé 3 cens de jardin manoir.

De Charles DUGARDIN, fils de Pierre, lequel par le trespas de Yolente DUGARDIN, sa sœur a relevé la seizième partie de de 4 cens de jardin et autre seizième partie de 2 cens de manoir arrentement.

<u>Wasquehal</u>

De Jehan et Anthoinette DESTOMBES, lesquels par le trespas de Pierre, leur père ont relevé 11 cens 9 verges, 5 cens, 3 cens, 11 cens, 9 cens 21 verges et 4 cens 3 quartrons demi d'héritage gisant en la paroisse de Tourcoing et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal.

Des dits Jehan et Anthoinette, lesquels par le trespas du dit Pierre, leur père et de Liévine DYONGHUE, leur mère ont relevé 21 cens un quartron de terre.

Jehenne DEGUERMAUPRET, veuve d'Adrien LEBOURGOIS pour 12 cens de jardin manoir par relief du trespas Philippote BRUNIN, sa mère, haboutant au chemin qui maisne du Castillon à Pevelle.

Garin LEMERCHIER par relief du trespas Jan, son père que l'on dit à le Vexte contenant parmi jardin 12 cens ou environ.

Le dit Garin par relief comme dessus pour 14 cens 16 verges demie de jardin.

Jehenne DEBEUVE, veuve de Jan DUTRIEZ par relief du trespas Pierre, son père pour 14 cens 16 verges demie de jardin.

Jehan DELEPLANCQUE par relief du trespas Estienne, son père pour un lieu manoir contenant 26 cens ou environ haboutant au sus-dit chemin de le Vexte.
- à Pierre DELEPLANCQUE, l'aisné la moitié et Quentin DELEPLANCQUE, enfants du dit Jan l'autre moitié par relief l'an 1583.

Le dit Jehan DELEPLANCQUE par achat à Ambroise LOCQUIFIER et Marguerite PLOUCQUET, sa femme pour 8 cens 12 verges pris en 10 cens contre les enfants Anthoine PLOUCQUET, haboutant au dit chemin de le Vexte.
- à Pierre DELEPLANCQ, le josne, fils du dit feu Jan par relief l'an 1583. A Quintin et Nicollas DELEPLANCQ, la moitié, Pierre DELEPLANCQ, l'aisné, l'autre moitié par relief du dit Pierre, leur frère l'an 1587.

Anthoine, Amand, Jan, Jacques, Jennin et Gillette PLOUCQUET pour un cent 3 quartrons moins 2 petites verges donné par relief du trespas Anthoine, leur père, haboutant au dit chemin de le Vexte.

Péronne LEMERCHIER, veuve d'Oste DESFRENNES par ratraict lignagier de Jehenne LEMERCHIER, femme de Jehan HAIZON pour demi bonnier de jardin, gisant et tenant au chemin de Linbert Ruez.
- à Jan DESFRENES par relief de la dite Péronne, sa mère.

Jehan LEBOURGOIS pour demi bonnier de jardin contenant 4 cens 24 verges demi un tiers et demi tiers de verge par lui acquis à Jehan LEMERCHIER, item un cent 8 verges un tiers et un cent 16 verges demie et demi tiers de verge, la moitié des deux parties à lui appartenant à cause de de Jehenne DELETOMBE, sa femme et l'autre moitié par achat à Marie DELETOMBE le tout demi bonnier.

Jehan PARENT par relief du trespas Franche, son père pour 10 cens demi de jardin et terre à labeur.

Le dit Jehan PARENT par achat à Artus PARENT pour un quartron une verge de jardin.

Estienne et Jehan PARENT, frères pour 4 cens 24 verges de terre à labeur par relief du trespas Pierre, leur père.
- Artus PARENT a les dits 4 cens 24 verges 3 quartrons et le surplus appartient à Pierre, Bertran et Franchois PARENT.

Pierre, Bertran et Franchois PARENT par relief du trespas Pierre, leur père pour 5 cens un quartron de jardin et terre à labeur haboutant à la sus-dite piedsente qui maisne du dit Néchin à Templeuve.

Jehan DUSOLLIER, fils de Jehan par relief du trespas Catherine PREVOST, sa mère pour un bonnier un cent un quartron de lieu manoir, jardin et terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.

Nicollas DEGUAND pour demi bonnier de lieu manoir jardin et terre à labeur, les 2 cens de jardin acquis à Jehenne DUSOLLIER et les 6 cens acquis aux hoirs Marie PLOUCQUET, en son temps femme et espouse à Jehan DUSOLLIER.

Jehan GOSSART par achat à Ernoult, Jacques, Jan et Grardine DUSOLLIER pour 3 cens 3 quartrons demi de terre à labeur.

Jehan DEFFRESNES, fils de feu Oste par achat à Nicollas DELERUE pour semblable 3 cens 3 quartrons demi de terre à labeur.

Jehan DEFFRENNES, fils de feu Thomas par achat à Ernoult, Jacques, Jehan et Grardine DUSOLLIER pour 4 cens de terre à terrage.

Willame BRAIE pour demi cent de terre par lui arrenté du dit Jan DEFFRENNES.

Pierre DELEPLANCQUE par achat à Goddefroy, Jacques, Jehan, Ernoult DUSOLLIER et Louize DUBOIS pour 4 cens de jardin, haboutant au chemin du dit Ubelerne.

Jehan DUCHASTELER par relief du trespas Jan, son père pour le tiers d'un bonnier de terre à labeur.

Anthoine, Marie et Gillette DUCHASTELER par relief du trespas Jan, leur père pour 6 cens de pret et bosquet, les 2 cens acquis par Anthonnette DELERUE, leur mère à Rogier DEHAZE.

Eux par relief comme dessus pour 5 cens le tiers d'un cent de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne du Maresquiel au Hault Pont.

Bertran DELANNOY pour demi bonnier de terre à labeur ci-comme demi tiers par partage à lui fait par Ernoult, son père et le reste par relief Agnès DUCHASTELER, sa mère.

Lui pour 2 cens et demi et un tiers de cent de pret, la moitié par partage et l'autre moitié par relief comme dessus.

Wallery PAULLART à cause de Jehenne DELANNOY aussi pour demi bonnier de terre à labeur à savoir demi tiers de bonnier par relief du trespas Ernoult, son père et le reste par relief Agnès DUCHASTELER, sa mère, haboutant au chemin qui maisne du Maresquiel au Hault Pont.

Le dit Wallery à cause de sa dite femme pour 2 cens et demi, un tiers de cent de pret, la moitié par relief du dit Ernoult et l'autre moitié par relief de la dite Agnès DUCHASTELER, ses père et mère.

Michiel LAMPOL à cause de Marie DUBAR, sa femme par relief du trespas Thomas DUBAR et Gillette DUCHASTELER, ses père et mère pour un tiers de bonnier de terre à labeur.

Olivier RASSON à cause de Jehenne DUBAR, sa femme par relief des trespas que dessus pour un tiers de bonnier de terre à labeur.

Jehan, Jehenne et Péronne DUCHASTELER par relief du trespas Anthoine, leur père pour un tiers de bonnier de terre à labeur appelé le Guesguenotte, haboutant au chemin qui maisne du Maresquiel au Hault Pont.

Pierre PLOUVIER à cause Agnès LEHAZE, sa femme pour 10 cens de lieu manoir et jardin appelé le baux du Bois, demi cent par relief du trespas Rogier LEHAZE, son père et le reste par relief Péronne DUCHASTELER, sa mère, haboutant au chemin qui maisne du Maresquiel au Hault Pont.

Lui à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 2 cens de pasture.

Lui par sa dite femme par relief comme dessus pour le tiers d'un bonnier de terre à labeur, la piedsente passant parmi allant de l'église du dit Néchin au baux du Bois.

Jacques COULLON à cause d'Isabeau DELERUE, sa femme par relief du trespas Estienne DELERUE, son père pour 4 cens d'héritage.

Lui à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 9 cens en deux pièces de terre à labeur.

Catherine LECLERCQ, veuve de Nicollas DELEPLANCQUE par relief du trespas Jan LECLERCQ, son père pour 14 cens 12 verges de terre à labeur que l'on dit au Secq Pret, la piedsente passant parmi allant Gongonne à l'église du dit Néchin.

Jehan LECLERCQ, fils du dit Jan par achat aux veuve et hoirs Pierre DELETOMBE venant par ci-devant du dit Jehan, son père pour un bonnier 5 verges de terre à labeur, tenant du long à la piedsente qui maisne de l'église au baux du Bois.

Pierre DUCHASTELEZ à cause de Marie LECLERCQ, sa femme par relief du trespas Jan LECLERCQ, son père pour le quart de 14 cens 10 verges de terre à labeur, la piedsente passant parmi allant de l'église à le Royère.

Philippe PREVOST à cause de Jehenne LECLERCQ, sa femme par relief que dessus pour semblable quart de 14 cens 10 verges de terre à labeur.

Jacques LESAIGE à cause de Marguerite LECLERCQ, sa femme par relief comme dessus pour semblable quart de 14 cens 10 verges de terre à labeur, la piedsente passant parmi allant de le Gongonne à l'église du dit Néchin.

Anthoine LECLERCQ par relief comme les précédents pour semblable quart de 14 cens 10 verges, le parfait des dits 14 cens 10 verges

Jehan et Marie DUTRIEZ par relief du trespas Joachin, leur père pour 4 cens de jardin ou environ, haboutant au chemin du Chastillon.

Tous lesquels sus-dits héritages sont tenus de ma dite Dame à cause de sa seigneurie Delobel

Damoiselle Ysabeau BOURGEOIS, veuve de Nicollas DELATTRE et ses enfants à savoir, Bon, Charles, Nicollas, Jehenne et Jacqueline DELATTRE par achat à Jacques BILLECOCQ pour 7 cens de terre à labeur dont 2 cens sont à terrage.

Les dits veuve et enfants pour 2 cens un quartron de terre à terrage pris en 4 cens demi par achat fait à Anthonne PLOUCQUET et sa femme.

Les dits Bon, Charles, Jehenne et Jacqueline DELATTRE par relief du trespas du dit Nicollas, leur père pour 4 cens demi de terre venant de Jan LECOCQ pris en 18 cens contre Péronne LEMERCHIER.

Eux par relief comme dessus pour 6 cens de terre dont les 4 cens sont à terrage assez près de la justice de Lobel.

Eux par relief comme dessus pour 10 cens d'héritage en leur jardin.

Eux par relief comme dessus pour 11 cens de jardin.

Eux par relief comme dessus pour 6 cens de terre.

Eux par relief comme dessus pour 20 cens de terre ou environ.

Eux par relief comme dessus pour 13 cens de jardin nommé Laongement.

Eux par relief comme dessus pour 2 cens 7 verges de jardin ou environ, haboutant au chemin du Brucquoy.

Eux par relief comme dessus pour 3 cens demi pris en 10 cens de terre dont les 6 cens demi doivent terrage et herbane.

Eux par relief comme dessus pour 6 cens de terre ou environ dont il y en a un cent à terrage.

Willamme MASUREL par achat à Jacques BILLECOCQ pour 4 cens de jardin dont il y en a 2 cens à terrage.

Garin LEMERCHIER par partage à lui fait par Catherine DEPHALLEMPIN, sa mère pour 9 cens de terre.

Le dit Garin par relief du trespas Jan, son père pour demi bonnier de terre ou environ, haboutant au chemin qui maisne du Castillon au Petit Bourguoy.

Jehan DELEPLANCQUE, fils d'Estienne par achat à Nicollas MENNART et Jehenne DUPRET, sa femme pour 6 cens de terre à labeur.
- à Quentin DELEPLANCQUE par relief du dit Jan, son père l'an 1583.

Jehan et Marie DUTRIEZ par relief du trespas Jan, leur père pour 8 cens de lieu manoir et jardin., haboutant du chemin qui maisne du Chastillon vers Lannoy.

Jehan LEBOURGOIS par achat à Jan LEMERCHIER pour 4 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne des baux au Maresquiel.

Marie PARENT, veuve de Charles DELESCLUZE par relief du trespas Jan, son père pour 3 cens 3 quartrons de lieu manoir et jardin.

Messire Ferdinand DELABARRE, chevalier, seigneur de Mouscron pour 7 cens de terre ou environ gisant à Lespinette.

Le dit Fernand pour un quartier de terre ou environ enclavé des terres de Pecq qui fut Les Thieubault.

Le dit Fernand pour 3 cens de terre, la maison qui fut LEMERCHIER est assise, gisant emprès le baille de Pecq, haboutant au chemin qui maisne du dit Pecq au Maresquiel.

Franchois DELEBECQUE à cause de Jehenne PREVOST, sa femme par relief du trespas Péronne GOSSART, sa mère pour 2 cens de terre à labeur

Meurisse ESCROHART à cause de Marguerite PREVOST, sa femme par relief du trespas Jacques GOSSART, son oncle pour 3 cens demi de jardin pris en 7 cens.

Jehan LEVIGNIER à cause de Jehenne GOSSART, sa femme par relief du trespas Jacques, son frère sur semblable 3 cens demi de jardin.

Le dit Jehan LEVIGNIER à cause de sa dite femme par relief du trespas Jacques GOSSART, son père pour 4 cens demi, haboutant au chemin qui maisne de Néchin à la justice du dit Lobel.

Lui à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 3 cens de terre.

Lui à cause de sa dite femme par relief du trespas comme dessus pour 2 cens demi de jardin.

Gillette LEBRUN, veuve d'Euthère DUCHASTELER pour un lieu manoir contenant parmi jardin, ruielle et fossez 10 cens pris en 15 cens contre Jehenne et Marie TAINTENIER, les 5 cens par relief du trespas Nicollas LEBRUN, son père et les autres 5 cens par achat à Andrieu LEHARDY.

Jehenne et Marie TAINTENIER par relief du trespas Pasquier, leur père pour 5 cens de jardin pris en 15 cens contre la sus-dite Gillette, haboutant au chemin qui maisne du Brucquoy à le Vexte.

Eux par relief comme dessus pour 2 cens de jardin en leur jardin manoir venant de Jan DELATTRE, fils de Josse, haboutant au chemin dessus dit.

Eustasse DOMGNIES, escuyer, seigneur de Saulch par relief du trespas Damoiselle Jacqueline DEBERLETTES, sa mère pour 15 cens 13 verges de jardin.

Péronne LEMERCHIER, veuve d'Oste DESFRENNES par relief du trespas Garin, son père pour 2 bonniers de terre ou environ, haboutant au chemin de la justice de Lobel.
- à Catherine LEMERCHIER par relief. A Yzambart LEZYS par achat Anthoinette LEMERCHIER l'an 91.

Péronne LEMERCHIER, veuve d'Anthoine DELERUE par relief Jan, son père pour 13 cens demi de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de Néchin à Toufflers.

Estienne, Moise, Martin, Anthoine, Marie, Catherine et Jehenne DELERUE par relief du trespas Anthoine DELERUE, leur père pour le jardin Thieubault contenant 10 cens .

Eux par relief comme dessus pour demi bonnier de terre.

Eux par relief comme dessus pour 3 cens de terre à labeur.

Lambert BRACQUAVAL par relief du trespas Pierre BRACQUAVAL, son frère pour 4 cens de terre à labeur.

Isambart LEZY à cause de Marie CLARISSE, sa femme, auparavant femme à Regnault TAINTENIER et les enfants de la dite Marie à savoir Ysabeau, Marie et Jehenne TAINTENIER pour demi bonnier de terre au front Martel acquis à Joachin et Nicollas DUTRIECH.

Jehan DELEPLANCQUE par relief du trespas Perdigon, son père pour 3 cens de terre à labeur.

Lui par achat à Pierre LEMERCHIER pour 6 cens de jardin manoir, haboutant au chemin des baux de Lobel.

Lui par achat à Nicollas DESMASURE et Jehenne BLAUWET, sa femme pour 5 quartrons de jardin ou environ pris en 9 cens, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Leers.

Jehan PARENT, fils de Franche par achat à Bernard DESFRENNES pour 4 cens de terre à labeur.

Lui par achat à Cornille DECOURCELLES venant de Marie BLONDEL pour un cent de jardin pris en 9 cens contre le dessus dit Jehan DELEPLANCQUE et Thiery DELEPLANCQUE, haboutant au chemin qui maisne des baux de Lobel au Chastillon.
- à Jan DELEPLANCQ, fils de Nicollas par achat à Philippe VANREUST.

Thiery DELEPLANCQUE par achat à Jan BLAUWET et ses enfants à savoir Jan, Nicollas, Pierre, Rolland, Catherine et Jehenne pour 6 cens 3 quartrons de lieu manoir et jardin, haboutant au chemin qui maisne des baux de Lobel au Chastillon.

Jacques LEMERCHIER, fils de Philippe par relief du trespas Marguerite BRACQUAVAL, sa mère pour 6 cens de jardin.

Lambert DELESCLUZE par achat à Guillebert TRUSFAULT et Magdelaine BRACQUAVAL, sa femme et Jacques LEMERCHIER pour 3 cens de terre gisant emprès le Hamaidde de Pecq.

Jacques COULLON, fils de Pierrart pour 18 cens 10 verges et le huitième d'une verge pris en 20 cens 7 verges de jardin manoir contre Estienne DELESCLUZE à cause de Péronne MOUSCQUE, sa femme et Anthoinette MOUSCQUE, ci-comme les 7 cens demi par achat à Jan DELEPLANCQUE, fils Perdigon et les 11 cens moins la dite huitième de petite verge par relief du trespas du dit Pierart, son père, haboutant au chemin Abelrue.

Estienne DELESCLUZE à cause de Péronne MOUSCQUE, sa femme et Anthoinette MOUSCQUE par relief du trespas Jehenne COULLON, leur mère pour un cent 3 quartrons demi de jardin manoir, haboutant au dit chemin Abelrue.

Maître Allard DE CASSAU, chirurgien à cause d'Anne DELEPLANCQUE, sa femme par relief du trespas Thiery, son père pour 6 cens de terre en le cousture du mollin

Daniel PREVOST, fils de feu Pierre par relief du trespas de son père pour un tiers de bonnier de terre ou environ en le cousture Delattre.

Lui pour 5 cens demi ci-comme la moitié par relief comme dessus et l'autre moitié par achat à Jan BARBIEUR, la piedsente passant parmi allant de l'église de Néchin au baux du baux.

Lui par achat à Pierre PREVOST, son frère pour 3 cens de terre à labeur venant d'Estienne LEBOURGOIS, haboutant au chemin allant de le baille de Pecq au Maresquiel.

Jehan DELERUE et ses enfants à savoir Hughes, Martin, Agnies et Marie pour 11 cens de terre ou environ ci-comme 2 cens demi acquis d'Ollivette DELESPIERRE, 6 cens acquis à Jehenne DELATTRE et les autres 2 cens demi acquis à Pierre DESROUSSEAUX et sa femme, le tout tenant ensemble, haboutant au chemin qui maisne baux à Lobel.

Jehan LECLERCQ, fils d'Anthoine à cause d'Isabeau DUCHASTELER, sa femme par relief du trespas Pierre, son père pour 5 cens demi de terre en le cousture de Guersempretz

Lui par achat à Jan POULLAIN et Magdelaine MORGEANT, sa femme pour cent et demi de terre pris en 6 cens demi contre Jehenne POULLAIN.

Lui par achat à Amand et Gilles QUEVALLET et aux hoirs Jehan DEBUE pour un jardin manoir contenant 6 cens 6 verges, haboutant au chemin qui maisne de Néchin à Estaimbourg.

Lui par achat à Gilles DELEPLANCQUE pour 6 cens de terre ou environ de nouveau à jardinet.

Lui par achat au dit Gilles DELEPLANCQUE pour 6 cens 6 verges à présent à jardinet, gisant en le cousture de Guersempret.

Jehan TAVERNE, fils de Jan par achat à Jan HAGUES et sa femme pour 5 cens de terre à labeur pris en 6 cens demi, gisant en le cousture devant Guersempret.

Ollivier PLOUCQUET, fils de Lucq par relief du trespas Jacqueline LEMAISRE, sa mère pour 5 cens de terre ou environ.

Pierre CHOCQUELET à cause d'Anthonnette DELEGRANGE, sa femme pour 3 cens de jardin et terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de Néchin à Estaimbourg.

Le lieu manoir des enfants Nicaise GARDIN contenant 14 cens demi.

Nicolas LECLERCQ par relief du trespas Jan, son père pour 3 cens 4 verges de lieu manoir et héritage, haboutant au chemin qui maisne de l'église de Néchin aux baux de Lobel

Jehan BEME pour 5 cens demi 2 verges un quart de verge de lieu manoir et jardin, les 2 cens un quartron par eschangement fait à Clémence CLARETTE, sa belle-sœur et le reste par Marguerite CARETTE, sa femme par relief de Grardine LESOLLIER, sa mère, haboutant au chemin devant dit.

Nicolas BOURGEOIS par achat à Anthoine DELECROIX et Jehenne LECHINE, sa femme pour 3 cens 23 verges demie de lieu manoir et jardin, haboutant au sus-dit chemin.

Jacques CRAUWIN, fils d'Anthoine par relief du trespas Jehenne CARETTE, sa mère pour 2 cens 20 verges un quart de verge de jardin , le parfait des dits 15 cens demi.

Jehenne DUPRET, veuve de Jan DUCASTILLON et ses enfants à savoir Jan, Allard, Adrien et Rolland pour 12 cens de jardin à présent mis à labeur acquis à Noël CHASTEL et sa femme, haboutant au chemin qui maisne des baux à Lobel à Leers.

Jehan DUBRUCQUOY pour 9 cens de lieu manoir et jardin, les 5 cens par relief de feue Jehenne BILLECOCQ, sa mère et les autres 4 cens par achat à Jacques BILLECOCQ, haboutant au chemin qui maisne du Castillon à Toufflers.

Lui par relief comme dessus pour 2 cens un quartron d'héritage pris en 4 cens demi contre les hoirs Nicollas DELATTRE, haboutant au dit chemin.

Anthoine PLOUCQUET par achat à Jacques BILLECOCQ pour un cent de jardin pris en 10 cens contre Jehan DUBRUCQUOY, haboutant au sus-dit chemin.

Gilles CHEVALLET par relief du trespas Amand, son frère pour un jardin manoir contenant 4 cens, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à la Leers.

Willame BRULLOIS à cause de Marie DESFRENNES, sa femme par relief du trespas Pasque PARENT, sa mère pour 5 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne des baux à Lobel au Chastillon.

Lui à cause de sa dite femme par relief Jacquemine DESFRENNES, sa soeur pour 4 cens de terre nouvel à jardinet, haboutant au dit chemin.

Isabeau ESPIERGART, veuve d'Allard CARETTE et ses enfants à savoir Jan, Pierre, Jacques, Nicollas, Anthonne, Anthonette et Marguerite pour 8 cens de jardin nommé le jardin Hubert acquis à Andrieu LEHARDY, haboutant au chemin qui maisne du Brucquoy à Bracquaval.

Hemance POULLAIN par relief du trespas Jehan, son père pour 6 cens de jardin manoir.

Jehan PLOUCQUET par achat à Jan POLLET pour 5 cens de jardin manoir.

Jehan, Jehenne et Péronne DUCHASTELER par relief du trespas Anthoine, leur père pour un jardin manoir contenant 10 cens pris en 5 quartiers contre Marie et Jehenne DUBAR.

Michiel LAMPOL à cause de Marie DUBAR, sa femme par relief du trespas Thomas, son père pour 5 cens de terre à labeur pris des dits 5 quartiers.

Ollivier RASSON à cause de Jehenne DUBAR, sa femme par relief comme dessus pour semblable 5 cens, le parfait des dits 5 quartiers.

Nicollas DELECAMBE dit Ganthois par relief du trespas Mathias, son frère pour le pret qui Mademoiselle DELAMOTTOIR
- à Bertram DELECAMBE dit Ganthois par relief du dit Nicollas, son père l'an 1590.

Messire Maximilien VILLAIN, seigneur du Hem pour 6 cens de terre.

Les pauvres de Néchin pour le tiers de 10 cens de terre à labeur.
- Jehan DELEPLANCQUE, fils de Jan, responsible.

Les dits pauvres pour 35 cens de terre au Grand Camp.

L'hospital du Sépulchre de Roubaix pour 15 cens de terre à terrage gisant derrière le Brucquoy.

L'église de Néchin pour faire avoir 5 hotteaux de bled de sous-rente sur 2 cens de jardin appartenant à Jan LEVIGNIER à cause de Jehenne GOSSART, sa femme.

Le refrottoir Notre Dame à Tournay pour 2 bonniers de terre à labeur oultre les Plancques de le Wasne dont la piedsente qui maisne à Tournay passe parmi.

Damoiselle Louise DEMASMIN, veuve de Guillebert DEFIVE par relief du trespas Jehenne BERNARD, sa mère pour 2 bonniers 2 cens de terre à labeur ou environ gisant en la paroisse de Bailleul pris en 10 bonniers 10 cens, haboutant au chemin royal allant de Tournay à Courtray.

Jean COTTREL, escuyer, seigneur Despaing à cause de Damoiselle Ursele BERNARD, sa femme pour 25 cens et demi de terre à labeur pris en 2 bonniers 2 cens contre Catherine et Jehenne BERNARD, enfants de feu Michiel impartis gisant en la dite paroisse de Bailleul, haboutant au sus-dit chemin.

Louys DUBOIS, escuyer à cause de Catherine BERNARD, sa femme et Anthoine DELABROIE aussi escuyer à cause de Jehenne BERNARD, sa femme pour 8 cens et demi de terre à labeur, le parfait des

dits 2 bonniers 2 cens à eux appartenant par le relief du trespas Michiel BERNARD, leur père, haboutant au chemin sus-dit.

Nicolas BERNARD par relief du trespas Michiel, son père pour 4 bonniers 4 cens de terre à labeur ou environ gisant en la dite paroisse de Bailleul pris en 10 bonniers 10 cens contre les dessus nommés et autres, haboutant au chemin sus-dit.

Jehan CLARISSE par achat Adrien DENOIELLE, escuyer pour 2 bonniers 2 cens de terre à labeur, le parfait des dits 10 bonniers 10 cens, haboutant au chemin avant-dit.

Damoiselle Anne COLTREL par relief du trespas Nicollas, son père pour 18 cens de terre à labeur en deux pièces tenues ensemble pris en 5 bonniers 6 cens gisant en la dite paroisse de Bailleul, haboutant aussi au dit chemin.

Jehan LECOCQ à cause d'Anne FAUCONNIERE, sa femme, Jehenne FAUCONNIERE, veuve d'Adrien LECOCQ, Jan VANDENRYMEN à cause de Damoiselle Hellenne DEHEULLE, sa femme par relief du trespas Damoiselle Marie DUPUICH, leur mère et Damoiselle Anne POTTIER, veuve de Guillame DEGASTE par relief du trespas Damoiselle Anne DESFARVACQUES, sa mère pour un bonnier 12 cens de terre à labeur gisant en la dite paroisse de Bailleul, haboutant au sus-dit chemin.

Gilles DURYS par relief du trespas Josse DERODE, son cousin pour le tiers de 2 bonniers 8 cens de terre à labeur pris en deux autres tiers contre Ollivier RASSON par sa femme et Josse DELATTRE aussi par sa femme gisant en la dite paroisse de Bailleul.

Ollivier RASSON à cause de Jehenne DUBAR, sa femme pour la moitié du tiers de 2 bonniers 8 cens de terre à labeur pris en reste des dits 2 bonniers 8 cens contre le dit Gilles DURYS et autres, haboutant au sus-dit Grand Chemin.

Jehan DUCHASTELER par relief du trespas Jan, son père pour l'autre moitié du dit tiers, haboutant au sus-dit Grand Chemin.

Josse DELATTRE à cause de Willemine PHLIPOT, sa femme par relief du trespas Simon, son père pour le tiers de 2 bonniers 8 cens gisant en la dite paroisse de Bailleul, haboutant au sus-dit Grand Chemin.

Allard DECASAU à cause d'Ysabeau GRUART, sa femme par relief du trespas Jan, son père pour 4 cens de jardin pris en 6 cens contre Jan et Anthonnette GRUART, ses frère et sœur

Jehan et Anthonnette GRUART par relief comme dessus pour 2 cens le parfait des dits 6 cens, haboutant au chemin qui maisne du Fresnoy à le Leers.

Les dits Jehan et Anthonnette par relief comme dessus pour 2 cens de jardin manoir ou environ.

Sébastien RYS pour 2 cens un quartron 3 verges trois quarts de verge de lieu manoir et jardin, la moitié à cause de Marguerite POULLAIN, sa femme et l'autre moitié par achat à Marguerite LECLERCQ, haboutant au chemin qui maisne des baux au Chastillon.

Eleazar, Noël et Marie CRAUWIN pour un cent demi 2 verges demie de lieu manoir et jardin pris en 4 cens contre le dit Sébastien RYS à eux échus par relief des trespas Anthonne, leur père et Jacquemine POULLAIN, leur mère, haboutant au chemin.

Pierre GOMEZ, escuyer par relief du trespas Jacqueline CAMBRY, sa mère pour 8 cens un quartron de pret.

Jacques DELECOURT par relief du trespas Amande LEMAISRE, sa mère pour 2 cens 3 quartrons de pret pris en 11 cens contre le sus-dit Pierre GOMER.

Jehan TAVERNE par relief du trespas Marguerite MORGEANT, sa mère pour 22 cens 10 verges de terre à labeur nommé le Camp Baudon.

Anthoine, Marie et Gillette DUCHASTELER par relief du trespas Jan, leur père pour 7 cens de jardin manoir, haboutant au chemin qui maisne du Puich de Lamont au Haultpont.

Anthoinette DELERUE, veuve de Jan DUCHASTELLER par achat à Melchior CARPENTIER pour 3 cens de terre à labeur.

Gérard DUCHAMBGE à cause de Marie DELATTRE, sa femme par relief du trespas Jan, son père pour 8 cens de terre à disme.

Jehan PARENT par relief du trespas Franche, son père pour 4 cens 3 quartrons un quart de verge de lieu manoir et jardin, ci-devant en plusieurs pièces et à présent en une, haboutant au chemin qui maisne des baux au Maresquiel.

Artus PARENT, par relief du trespas Franche, son père pour 2 cens une verge de jardin, haboutant au sus-dit chemin.

Pierre, Bertran et Franchois PARENT par relief comme dessus pour semblable 2 cens une verge de lieu manoir et jardin.

Jehan LECLERCQ par achat aux hoirs Jehan LEPOULTRE et Catherine SALLEMBIER, sa femme pour 3 cens de jardin, haboutant au chemin du Maresquiel.

Allard DELEREUBBE et ses enfants à savoir Jan, Jehenne, Marie et Mariette par achat à Pierre LEPOULTRE et Jehenne DELEHAGUE, sa femme, Oste, Jan, Gilles, Jacques, Agnies et Catherine DELEHAGUE, frères et sœurs pour 2 cens et les dits mineurs par relief du trespas Marguerite DELAHAGUE, leur mère pour demi cent, et Jan et Martin DELEHAGUE, frères un cent deux tiers de mi cent faisant 4 cens, le tout ensemble.

Les enfants Hugues DUCHASTELER à savoir Gilles, Pierre, Evrard, Jehan, Guillebert, Ostelette, Dano et Catherine par relief du trespas du dit Hughes et de Jehenne POLLET, sa femme pour 7 cens 18 verges de lieu manoir et jardin.

Tous lesquels heritaiges declares en ce present chappittre sont tenues de ma dicte Dame a cause de dicte seigneurie de Lobel et luy doibvent le dixiesme denier à la vente don transport ou aultrement, double rente de relief a la mort de lheritier service en court touttesfois que lon en est requis avecq plaidz generaulx trois fois par an aux termes accoustumes.

Jehan PARENT par relief du trespas Franche, son père pour un cent 3 quartrons 2 verges un quart de verge de jardin.

Artus PARENT, par relief du trespas Pierre, son père pour 23 verges de jardin.

Jehan, Bertran et Franchois PARENT par relief comme dessus pour semblable 23 verges de jardin.

Jehan LECLERCQ par achat aux hoirs Jehan LEPOULTRE et Catherine SALLEMBIER, sa femme pour 3 cens de lieu manoir et jardin, haboutant au chemin du Maresquiel.

Labbiette de Lille pour un bonnier de terre au Camp à Rozes.

Touttes lesquelles heritaiges susdictes parties dheritaige sont tenues de ma dicte Dame a cause de sa dicte seigneurie de Lobel et luy doibvent pour relief une annees a la mort de lheritier service en court touttesfois que lon en est requis et le dixieme denier a la vente don transport ou aultrement et plaidz generaulx trois fois par an aux termes ordinaires.

Philippe PREVOST par relief du trespas Jacques, son père pour 3 cens de jardin manoir dont il y en a un cent demi à terrage et le reste à disme, haboutant au chemin qui maisne de l'église de Néchin à Toufflers.

Nicolas DEGUAND par achat au dit Philippe PREVOST pour un cent de jardin à terrage, haboutant au dit chemin.

Jehan et Marie DUTRIEZ par relief du trespas Joachin, leur père pour 5 cens demi et demi quartron de terre à labeur pris en 12 cens qui précédemment était jardin, haboutant au chemin qui maisne du Chastillon à Peulle.

Guillebert DELECROIX à cause d'Agnies DUCHASTILLON, sa femme pour 6 cens un quartron demi de terre à labeur parfait des dits 12 cens, haboutant au sus-dit chemin.

Les enfants Jan DUCHASTILLON à savoir Jan, Allard, Adrien et Rolland par relief pour leur lieu manoir contenant 18 cens ou environ, haboutant au chemin qui maisne des baux de Lobel vers Leers.

Jehan DELEPLANCQUE par relief du trespas Perdigon, son père pour un cent d'héritage enclavé en son jardin.

Bon, Charles, Nicolas, Jehenne et Jacqueline DELATTRE à cause du trespas Nicollas, leur père pour demi bonnier de terre à labeur gisant à la Caurette.

Tous lesquels heritaiges icy avant declares sont tenus de ma dicte Dame a cause de sa dicte seigneurie de Lobel et luy doibvent par dessus les dites rente et relief le dixième denier denier a la vente don transport service en court touttesfois que lon en est requis et plaidz generaulx trois fois par an aux termes accoutumes.

Le dessus dit Jehan DELEPLANCQUE par relief comme dessus pour 3 cens de jardin pris en 6 cens contre Jan BARBIEUR par sa femme, haboutant au chemin Daubentruie.

Jehan BARBIEUR à cause de Jehenne DELEPLANCQUE, sa femme par relief comme dessus pour semblable 3 cens, le parfait des dits 6 cens, haboutant au sus-dit chemin.

Touttes lesquelles susdites deux parties sont tenus de Monseigneur de Hem a cause de sa seigneurie quil a dependant de la dite seigneurie de Lobel et doibvent a ma dicte Dame par dessus les dites rentes, plaidz generaulx trois fois par an aux termes accoutumes.

Declaration d'aultres rentes appellees Herbanes deues sur plusieurs fiefs ainsy que la declaration senseult

Messire Maximilien VILLAIN, seigneur de Hem par relief du trespas Adolph pour son fief qu'il a gisant au dit Néchin en plusieurs pièces contenant 9 bonniers 9 cens de terre ou environ.

Nicolas DELECAMBE dict Ganthois, escuier, seigneur de Templeuve par relief du trespas Mathias, son frère pour son fief de MAUSFAIT contenant 11 bonniers 5 cens d'héritage.

Charles DELANNOY, escuyer, seigneur du Haultpont pour son fief de Bergues contenant 26 cens de terre à labeur ou environ.

Robert DUPRET, escuyer, seigneur de Baudimont par relief du trespas Bon, son frère pour son fief du Carnoit contenant parmi lieu manoir jardin bois et terre à labeur 15 bonniers d'héritage.

Messire Fernand DELABARRE, chevalier, seigneur de Mouscron par relief du trespas Anthoine, son père pour son fief de Wasne contenant en grandeur 6 bonnier demi ou environ.

Eustasse DOMGNIES, escuyer, seigneur de Gruison par relief du trespas Jacqueline DEBERLETTES, sa mère pour son fief de Sauch contenant en lieu manoir bois chamgles pretz pastures et terre à labeur 13 bonniers et demi ou environ.

Jehan DUPRET par relief du trespas Gilles, son père pour son fief contenant 11 cens de terre à labeur.

Declaration de heritaiges tenus de la dite seigneurie de Lobel lesquelz doibvent terraige et la pluspart herbaut ainsy que la declaration senseult

Damoiselle Ysabeau BOURGOIS, veuve de Nicollas DELATTRE et ses enfants à savoir Bon, Charles, Nicollas, Jehenne et Jacqueline pour 2 cens de jardin pris en 6 cens mis présentement en labeur, haboutant au chemin de Billecocq.

Les dits Bon, Charles, Nicollas, Jehenne et Jacqueline DELATTRE par relief du trespas Nicollas, leur père pour un cent de terre pris en 6 cens venant d'Anthoine DUCHEMIN, haboutant au sus-dit chemin.

Eux par relief comme dessus pour 2 cens un quartron pris en 4 cens demi contre Jehan DUBRUCQUOY, haboutant au chemin dessus-dit.

Eux par relief comme dessus pour un bonnier de terre à labeur, haboutant au sus-dit chemin.

Eux par relief comme dessus pour 7 cens demi de terre à labeur.

Eux par relief comme dessus pour 3 cens de jardin gisant devant la porte de leur cense, haboutant au chemin allant du Brucquoy à Toufflers.

Willame MASUREL par achat à Jacques BILLECOCQ pour 7 cens de terre à labeur pris en 19 cens contre les hoirs Nicollas DELATTRE, haboutant au chemin des Billecocq qui maisne à Toufflers.

Lui par achat au dit Jacques BILLECOCQ pour 2 cens de jardin en son jardin manoir contenant 4 cens, haboutant au dit chemin.

Catherine DEPHALEMPIN, veuve de Jan LEMERCHIER par achat à Jacques BILLECOCQ pour 3 cens un quartron demi de terre à labeur et Garin LEMERCHIER, son fils pour 16 cens demi de terre à labeur faisant ensemble 19 cens 3 quartrons demi, haboutant au chemin qui maisne du Brucquoy à Lys et haboutant au chemin qui maisne du Chastillon à Toufflers.

Marie et Jehenne TAINTENIER par relief du trespas Pasquier, leur père pour 4 cens pris en 7 cens contre les veuve et hoirs Regnault TAINTENIER.

Isambart LEZY à cause de Marie CLARISSE, sa femme auparavant femme à Regnault TAINTENIER et ses enfants à savoir Isabeau, Marie et Jehenne TAINTENIER pour 3 cens de terre, le parfait des dits 7 cens venant de Jan CARPENTIER et Jacquemine LEBRUN, sa femme.

Gillette LEBRUN, veuve d'Euthere DUCHATELER pour 5 cens de terre à labeur à elle échu par relief du trespas Nicollas, son père.

Jehan LEVIGNIER à cause de Jehenne GOSSART, sa femme par relief pour 8 cens et demi de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.

Isabeau, Marie et Jehenne TAINTENIER par relief du trespas Regnault, leur père pour 6 cens un quartron de terre à labeur.

Adrien DUPRET par achat à Simonne DELEPLANCQUE pour 4 cens de jardin ou environ.

Gérard DUCHAMBGE à cause de Marie DELATTRE, sa femme par relief du trespas Jan DELATTRE, son père pour 9 cens de terre à labeur en deux pièces.

Le dit Gérard à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 4 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne du Brucquoy à Bracquaval.

Isabeau ESPIERGART, veuve d'Allard CARETTE et ses enfants à savoir Jan, Pierre, Jacques, Nicollas, Anthoine, Anthonnette et Marguerite pour 8 cens de jardin manoir venant de Jan COLLART.

Le devant nommé Jehan LEVIGNIER à cause de sa dite femme par relief pour 2 cens de terre pris en 6 cens contre Jan DUBRUCQUOY et les hoirs Nicollas DELATTRE, haboutant au chemin qui maisne des Billecocq à la justice du dit Lobel.

Lui à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 3 cens de terre à labeur derrière le Brucquoy.

Lui par achat à Catherine DUTRIEZ, femme à Josse DELEMESRE, Jehenne DUTRIEZ, veuve de Jan DELEPLANCQUE, Germain HURT et Adrienne DUTRIEZ, sa femme et Noël THIERY et Jehenne DUTRIEZ, sa femme pour 12 cens et Catherine DUTRIEZ, veuve de Bauduin BRAYE pour 3 cens par relief du trespas Gilles, son frère faisant ensemble 15 cens, haboutant au chemin qui maisne du Chastillon au Petit Brucquoy.

Jehan DUBRUCQUOY par relief du trespas Loys, son père pour 2 cens un quartron de terre à labeur pris en 4 cens demi contre les hoirs Nicollas DELATTRE par sa femme, haboutant au chemin des Billecocq.

L'hospital du Sepulchre de Roubaix pour 15 cens de terre à labeur, haboutant de deux sens au chemin qui maisne du Chastillon à la justice du dit Lobel.

Tous lesquels heritaige sont tenus de ma dite Dame et luy doibvent terraige par dessus les dites rentes, lequel terraige est tel que tous heritiers fermiers ou detempteurs des dits heritaiges sont tenus de en la moison mectre les advestures des dits heritaiges.....

Declarations daultres heritaiges desquels la moitie du terraige appartient a ma dite Dame et laultre moitie au seigneur de Hem.

Philippe LEMERCHIER par achat à Nicollas DELECROIX pour 10 cens et les deux parts d'un cent de terre à labeur.

Isambart LEZY à cause de Marie CLARISSE, sa femme auparavant femme à Regnault TAINTENIER et ses enfants à savoir Isabeau, Marie et Jehenne TAINTENIER pour trois quartiers de terre venant de Loys et Ernoult DUTRIES.

Le dit Isambart à cause de sa dite femme et les dits enfants pour 10 cens de terre venant de Jan CARPENTIER et sa femme, haboutant au chemin de la justice du dit Lobel.

Jehenne et Marie TAINTENIER par relief du trespas Pasquier, leur père pour 9 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de Wasne à la justice de Lobel.

Les pauvres de Néchin pour un bonnier de terre à labeur en la Haulte Cousture, la piedsente passant parmi allant du mollin du dit Néchin à Toufflers.

Les dits pauvres pour 4 cens demi de terre à labeur.

Eustasse DOMGNIES, escuier, seigneur de Sauch par relief du trespas Jacqueline BERLETTES, sa mère pour 3 bonniers 9 cens de terre à labeur.

Thiery DELEPLANCQUE par relief du trespas Thiery, son père pour 5 cens de terre à labeur.

Le dit Thery par relief comme dessus pour 6 cens de terre à labeur.

Les enfants du dit Thery DELEPLANCQUE par relief du trespas Marguerite CASAU, leur mère à savoir Jan, Pierre, Rolland, Catherine et Jehenne pour 4 cens demi de terre à labeur, haboutant au chemin allant de l'église du dit Néchin à Toufflers.

Péronne LEMERCHIER, veuve d'Oste DESFRENNES par relief du trespas Garin, son père pour 4 cens demi de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à la justice de Lobel.
- à Jan DESFRENES par relief l'an 1590.

Adrien DUPRET par relief du trespas Jehenne DUPRET, sa soeur pour 2 cens et demi de terre à labeur pris en 10 cens.

Catherine DUPRET par relief comme dessus pour semblable 2 cens et demi de terre à labeur.

Jehan DESFRENNES, fils d'Oste par achat à Jan DESFRENNES, fils de Nicaize pour 5 cens de terre à labeur.

Bon, Charles, Nicolas, Jehenne et Jacqueline DELATTRE par relief du trespas Nicollas, leur père pour 14 cens de terre à labeur.

Eux par relief comme dessus sur 5 cens et le tiers d'un cent de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de Néchin à Toufflers.

Les enfants Hues DUCHASTELER à savoir Gilles, Pierre, Evrard, Jan, Guilleberde, Ostelette, Dano et Catherine par relief pour 5 cens de terre à labeur.

L'église du dit Néchin pour 2 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.
- Jan DELEPLANCQUE, fils d'Estienne responsible.

Jacques, Pierre, Marguerite et Jehenne PREVOST par relief du trespas Jan PREVOST, leur frère pour 6 cens de terre à labeur.

Jehan DELEPLANCQUE, fils d'Estienne pour 6 cens de terre à labeur par lui acquis à Nicolas MONNART et Jehenne DUPRET, sa femme.

Tous lesquels heritaige avant dict sont tenus de ma dite Dame a cause de sa dite seigneurie de Lobel et sy luy appartient la moitie du terraige quy est tel et a la charge que dessus sur iceulx heritaiges avecq le plain droict de tiergeon tel que dict est et laultre moitie au seigneur de Hem et sy doibvent le dixième denier a la vente don ou transport service en court de ma dite Dame touttesfois que lon en est requis plaidz seigneuriaulx trois fois par an aux termes accoutumes.....

Declaration daultres heritaiges quy doibvent terraige lequel terraige se appartenant en trois sy comme madame un tierch un aultre tierch au seigneur de Hem et le meme tierch au seigneur de Mouscron comme il senseult.

Péronne LEMERCHIER, veuve d'Oste DESFRENNES par ratraict lignagiere de Jehenne LEMERCHIER, femme à Jan HAIZON pour demi bonnier de jardin, haboutant au chemin Dobertrine.
- à Jan DESFRENES, fils de feu Oste par relief.

Les pauvres de Néchin pour 10 cens de terre à labeur à la Sablonnière, haboutant au chemin qui maisne du pont de pierre à la justice du dit Lobel.

Les dits pauvres pour le tiers d'un bonnier de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de Néchin à Toufflers.

Jehan DESFRENNES, fils de Thomas pour 4 cens par achat.

Willame BRAIE pour demi cent.

Jehan DUSOLLIER, fils de Jan par relief pour 4 cens demi de jardin manoir.

Lui par relief comme dessus pour 6 cens de terre à labeur, la piedsente passant parmi allant du dit Néchin à Lannoy.

Nicolas DEGUANDT pour 2 cens de jardin, haboutant au dit chemin.

Lui par achat pour 2 cens de terre à labeur.

Lui par achat à Philippe PREVOST pour un cent de jardin pris en 4 cens, haboutant au sus-dit chemin.

Philippe PREVOST pour un cent demi de jardin, haboutant au chemin dessus dit.

Pasquier LHOIR par relief du trespas Marguerite PREVOST, sa mère pour 6 cens demi de terre à labeur en la coulture de la Sablonnière.

Catherine DUPRET par relief du trespas Quintin, son père pour 6 cens demi de terre à labeur.

Pierre DELEPLANCQUE pour 4 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.

Barbe DEPONTHIEU, veuve de Paul DILLY par relief du trespas Jan, son père pour 7 cens de jardin manoir, haboutant au sus-dit chemin.

La chapelle Notre Dame du dit Néchin pour 5 quartiers de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de le Vexte au Brucquoy.

La dite chapelle pour 4 cens de terre à labeur pris en 10 cens conte la dite chapelle même, la piedsente passant parmi allant Daubertrine au Brucquoy.

La dite chapelle pour 10 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de Pecq vers Toufflers. - Jan LECLERCQ, fils de Jan, responsible.

L'église du dit Néchin pour demi bonnier de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.

La dite église pour 4 cens de terre à labeur, haboutant au dit chemin.

Ma dite Dame, Dame de Lobel pour 17 cens de terre à labeur et les deux parties en suivantes tenues de la sus-dite seigneurie de Lobel.

Item 2 bonniers 2 cens de terre, haboutant au chemin de le Vexte.

Item 13 cens de terre à labeur, haboutant au dit chemin de le Vexte.

Item 9 cens demi de terre à labeur gisant à la Caurette.

Item 12 cens de terre à labeur, haboutant au chemin Daubertrine.

Tous lesquels heritaiges avant dicts sont tenus de ma dicte Dame a cause de sa dicte seigneurie de Lobel et sy luy appartient ung tierch du terraige et le plain droict du tiergeon tel que dessus, ung aultre tierch au seigneur de Hem et laultre tierch au seigneur de Mouscron sy doibvent iceulx heritaiges le dixieme denier a la vent don ou transport service en court de ma dicte Dame touttesfois que lon en est requis plaidz generaulx trois fois par an aux termes accoustumetz.....

Declaration daultres heritaiges tenus du seigneur de Hem a cause de sa seigneurie quil a gisant au dicte Nechin appendant du dit Lobel quy doibvent terraige lequel terraige se profit par moitie sy comme moitie a ma dicte Dame et laultre moitie au dict seigneur de Hem comme il senseult.

Jehan DELEPLANCQUE par achat à Nicollas DELECROIX et Amande LEMERCHIER, sa femme pour 3 cens de jardin.

Guillebert TRUFFAULT à cause de Magdelaine BRACQUAVAL, sa femme par relief du trespas Jacques, son père pour 4 cens de jardin, haboutant au chemin qui maisne des baux au Maresquiel.

Chrofline COULLON et ses enfants à savoir Anthoine, Amand, Hucquino, Gillette, Jacoba et Gneno PLOUCQUET par achat à Martine DELEFEULLONNE pour 4 cens de jardin manoir, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Leers.

Fernand DELABARRE, chevalier, seigneur de Mouscron par relief du trespas Anthoine, son père pour un bonnier de terre à labeur.

Item pour 6 cens de terre à labeur par relief comme dessus.

Item 4 cens de terre à labeur par relief comme dessus.

Meurisse ESCROHART à cause de Marguerite PREVOST, sa femme par relief Jacques GOSSART, son oncle pour 3 cens de terre à labeur.

Le dit Meurisse à cause de sa dite femme par relief Peronne GOSSART, sa mère pour 5 cens 3 quartrons de terre à labeur, et se passe la piedsente parmi allant du mollin au jardin Thieubault.

Anne et Jehenne DUPRET, sœurs, par relief du trespas Marguerite GAUDIN, leur mère pour 11 cens 3 quartrons de terre à labeur, la sus-dite piedsente passant parmi.

Michiel LAMPOL à cause de Marie DUBAR, sa femme par relief du trespas Thomas, son père pour 5 cens 3 quartrons demi venant par achat de Saintine GAUDIN.

Jehan, Gilles, Hugues, Catherine, Jehenne et Marie DUPRET, enfants de feu Gilles pour 6 cens de terre à terrage.

Les enfants Thiery DELEPLANCQUE à savoir Jan, Nicollas, Pierre, Rolland, Catherine et Jehenne par relief du trespas Marguerite DECASAU, leur mère pour 4 cens demi de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.

Cornille DECOURCELLES par achat à Jan DEBOSSUT et Isabeau GOSSART, sa femme pour 4 cens de terre, moitié jardin moitié labeur, haboutant au chemin qui maisne des baux au Chastillon.

Le dit Cornille par achat comme dessus pour 3 cens de jardin, haboutant au sus-dit chemin.

Jehan BARBIEUR à cause de Jehenne DELEPLANCQUE, sa femme par relief du trespas Perdigon, son père pour sixième de jardin manoir, haboutant au sus-dit chemin.

Le dit Jan BARBIEUR à cause de sa dite femme et par relief comme dessus pour 7 cens un quartron de terre à labeur, haboutant au sus-dit chemin.

Jehan DELEPLANCQUE, fils de Perdigon pour 3 cens de jardin gisant emprès les baux de Lobel, haboutant au chemin qui maisne des dits baux à le Croix.

Jehan LEBOURGEOIS par achat à Marie DELATTRE pour 8 cens de terre à labeur emprès les baux du dit Lobel, haboutant au chemin qui maisne du Maresquiel à le Croix.

Le dit Jehan par achat aux hoirs Laurent DEPONTHIEU pour 5 cens de terre à labeur.

Gérard DUCHAMBGE à cause de Marie DELATTRE, sa femme par relief du trespas Jan, son père pour 6 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne des baux au Chastillon.

Garin LEMERCHIER par relief du trespas Jan, son père pour 7 cens de terre à labeur tenus en fief du seigneur de Hem en la cousture de le Caurette.

Jehan LEVIGNIER à cause de Jehenne GOSSART, sa femme par relief pour 11 cens demi de terre à labeur pris en 19 cens contre lui même.

Jacques POLLET, fils de feu Jan par relief pour 2 cens demi de terre à labeur pris en 4 cens contre Jehan DESFRENNES par sa femme.

Jehan DESFRENNES à cause de Magdelaine POLLET, sa femme par relief comme dessus pour un cent demi de terre à labeur, le parfait des dits 4 cens .

Philippe LEMERCHIER par achat à Franchois, Jan, Jacques, Urbin et Rolland DESFRENNES pour demi bonnier de jardin.

Bon, Charles, Nicolas, Jehenne et Jacqueline DELATTRE par relief du trespas Nicollas, leur père pour 31 cens demi de terre à labeur en plusieurs pièces tenant ensemble, et haboutant au chemin allant du Brucquoy à Toufflers.

Eux par relief comme dessus pour 6 cens demi de terre à labeur pris en 10 cens, haboutant au chemin qui maisne du Brucquoy à le Vexte.

Ollivier RASSON à cause de Jehenne DUBAR, sa femme pour 6 cens de jardin.

Rogier TERRIN à cause de Marguerite GOSSART, sa femme par relief du trespas Jacques, son frère pour 5 cens 3 quartrons de terre à labeur.

Le dit Rogier à cause de sa dite femme par relief du trespas Jacquemart, son père pour 10 cens de terre à labeur, la piedsente passant parmi allant de l'église du dit Néchin à le Baille de Pecq.

Le dit Rogier à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 6 cens de terre à labeur.

Lui à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 2 cens de terre à labeur terrage au 20ème.

Jacques, Pierre, Marguerite et Jehenne PREVOST par relief du trespas Jan PREVOST, leur frère pour 4 cens de terre à labeur.

Maître Allard DECASAU, chirurgien à cause d'Anne DELEPLANCQUE, sa femme par relief du trespas Thiery, son père pour 4 cens demi de terre à labeur gisant vers le mollin du dit Néchin, et se passe la voie qui maisne du dit mollin au Maresquiel parmi.

Noël BRACQUAVAL par relief du trespas Thomas, son père pour 3 cens de terre à labeur, et la piedsente passant parmi allant de l'église du dit Néchin à le Baille de Pecq.

Le dit Noël par relief comme dessus pour un cent pris en 6 cens demi contre Lambert DELESCLUZE et autres.

Le dit Noël par relief comme dessus pour 3 cens demi de terre à labeur pris en 14 cens contre Gilles LECLERCQ et autres.

Le dit Noël par relief comme dessus pour 2 cens un quartron de jardin pris en 6 cens contre le dit Lambert DELESCLUZE et autres, haboutant de deux sens au chemin du Maresquiel.

Lambert DELESCLUZE par achat à Gilles LECLERCQ et Péronne BRACQUAVAL, sa femme pour un cens de jardin.

Le dit Lambert par achat comme dessus pour 2 cens un quartron de jardin pris en 6 cens contre le dit Noël et autres.

Lambert BRACQUAVAL par relief pour un cent demi de jardin pris en 6 cens, haboutant au sus-dit chemin.

Gilles LECLERCQ à cause de Péronne BRACQUAVAL, sa femme par relief Thomas, son père pour 3 cens demi de terre pris en 14 cens contre Noël BRACQUAVAL, haboutant au chemin allant de Néchin à Leers.

Jacques LEMERCHIER par relief du trespas Pierre BRACQUAVAL, son oncle pour 7 cens de terre à labeur, le parfait des dits 14 cens, haboutant au sus-dit chemin.

Les enfants Pierre PARENT à savoir Pierre, Bertrand et Franchois par relief pour 2 cens moins une verge de lieu manoir et jardin.

Bernard BEAUDENT par achat aux hoirs Jan LENOIR pour un quartron une verge de jardin.

Daniel PREVOST par achat à Pierre PREVOST, son frère pour 6 cens de terre.

Le dit Daniel par achat comme dessus pour 6 cens de terre à labeur.

Jehan PARENT par achat à Loys BRACQUAVAL et Pierre LECLERCQ pour un quartron de jardin manoir, haboutant à la piedsente allant de la Mont à le baille de Pecq.

Péronne LEMERCHIER, veuve d'Anthoine DELERUE et ses enfants à savoir Estienne, Moise, Martin, Anthoine, Catherine, Marie et Jehenne DELERUE pour 2 cens de jardin, et haboutant au chemin du Maresquiel.

La dite Péronne par achat Jacques COULLON et sa femme pour 6 cens de terre à labeur, et la sus-dite voie passant parmi.

Jacques POLLET, fils de Jan par relief pour demi bonnier de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Leers.

Jehan BRACQ par achat à Andrieu CAPPETTE et Marie DELEDORPE, sa femme pour 2 cens 3 quartrons de jardin, haboutant au dit chemin.

Anthoine LEDORPE par relief du trespas Franche, son père pour 2 cens 3 quartrons de jardin, haboutant au sus-dit chemin.

Willame BRULLOIS à cause de Marie DESFRENNES, sa femme par relief du trespas Jacquemine, sa sœur pour demi bonnier de terre, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.

Le dit Willame à cause de sa dite femme par relief du trespas Pasque PARENT, sa mère pour un cent et le tiers d'un cent de jardin pris en son jardin, haboutant au chemin qui maisne des baux du dit Lobel au Chastillon.

Le dit Willame à cause de sa dite femme par relief comme dessus pour 5 cens demi de terre à labeur, la piedsente passant parmi allant de l'église de Néchin au mollin à Bled.

Jehan GOSSART par achat à Jan DEBOYNT et Isabeau GOSSART, sa femme pour 3 cens de terre à labeur, haboutant au sus-dit chemin.

L’église de Néchin pour 4 cens de terre à labeur.

La dite église pour 10 cens de terre à labeur.

Catherine LECLERCQ, veuve de Nicollas DELEPLANCQUE par relief du trespas Jan, son père pour 6 cens de terre à labeur, haboutant au sus-dit chemin.

Jehan BEINE à cause de Marguerite CARETTE, sa femme par relief du trespas Grardine LESOLLIER, sa mère pour 3 cens de terre à terrage au 25ème, et la piedsente qui maisne de l'église à Lamont passant parmi.

Daniel PREVOST pour 3 cens de terre à labeur pareillement au 25ème pris en 5 cens demi, la piedsente passant parmi allant de l'église à Lamont.

Les pauvres de Néchin pour 11 cens de terre à labeur gisant à le Motte de le Casserie, haboutant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers.

Tous lesquels heritaiges declares en ce present chappres doyans le dict droict de herbane doibvent trois fois l'an et aux termes ordinaires plaids generaulx.

Declaration daultres heritages tenus du dict seigneur de Hem lesquels doibvent herbane ma dicte Dame et non terraige.

Jehan LECLERCQ, fils d'Anthoine par relief du trespas Jenne PLOUCQUET, sa mère pour 2 cens et demi de terre à labeur gisant dernes Breselles, la piedsente passant parmi allant de la Roiere à Tournay.

Marie DESMETTRES par achat à Gilles DELEPLANCQUE pour 10 cens de terre à labeur.

Jehan LEDORPE à cause de Marie POLLET, sa femme par relief du trespas Jacquemine POLLET, sa soeur pour 2 cens demi de terre à labeur et jardin pris en 5 cens contre les enfants Jan POLLET, la piedsente passant parmi allant de le Roiere à Tournay.

Les enfants Jan POLLET par relief du trespas de la dite Jacquemine, leur tante à savoir Gillette, Ysabeau, Péronne et Catherine pour 2 cens demi le parfait des dits 5 cens, la dite piedsente passant parmi.

Simone DELEPLANCQUE par relief du trespas Thiery, son père pour 7 cens de terre à labeur.

Jehan LAVERNE par relief du trespas Marguerite MORGEANT, sa mère pour 4 cens de terre à labeur.

Rogier TERRIN à cause de Marguerite GOSSART, sa femme, par relief du trespas Jacques, son frère pour 9 cens demi de terre à labeur.

Jehenne GRUART veuve de Jan LEMERCHIER et Isabeau, sa fille, femme à Pasquier TRIAILLE pour 3 cens demi de terre à labeur venant par achat de Simonne DELEPLANCQUE.

Tous lesquels heritaiges declarez en ce present chappittre doyant les droicts de herbane doibt trois fois l'an et aux termes ordinaires, plaidz generaulx.

Ce fait par Pierre De LANDAS, escuier, bailly, Jehan DELEPLANQUE, fils de feu Estienne, Hugues DEFRESNES, Nicollas LECLERCQ, Isambart LEZIS, Jacques et Jehan DUPRET, Jehan DUCHASTILLON, tous hommes de fief et eschevins de la dite seigneurie de Lobel, et pour rentiers comme aussi sont les dits hommes de fief et eschevins Jehan DELEPLANQUE, fils de feu Perdigon, Jehan et Nicollas BOURGOYS, frères, Jehan DELERUE, Hugues DELERUE, Nicollas DEGAND, Jacques COULLON, laisné, Jehan BENYE, Gilles QUEVALET, Jacques POLLET, Jacques PLOUCQUET, marissal, Thery DELEPLANCQUE, Daniel PREVOST et Jehan CORNU le dix septième jour du mois de juillet l'an de grâce mil cinq cent soixante dix huit.

CC bis 6-1 - 1581

Reliefs de fief

Roubaix

…..SEL au nom et par la charge de Guillebert DELABARRE, escuyer, seigneur de Mouscron, frère ….. son frère pour ….. du fief de le Vigne tenu du dit Roubaix à lui échu par le trespas de son dit frère. (acte endommagé)

Lobel à Néchin

De Jean DELEPLANCQ au nom et par charge du dit Guillebert DELABARRE, escuyer, seigneur de Mouscron, fils et héritier de feu Fernant DELABARRE à son trespas seigneur du dit Mouscron, par pour un relief par lui fait d'un fief tenu du dit Roubaix à lui échu par le trespas de son dit feu père, nommé le fief Deleval, gisant au dit Mouscron

Ventes

Roubaix

Du vendaige fait par Willame LEFEBVRE, Anthoine DEMENIN et Anthoinette LEFEBVRE, sa femme, et par les dits du surnom LEFEBVRE, frère et sœur, enfants et héritiers de feu Willame et Anthoinette MAS à Jehan MOUTON, fils de feu Jean 3 quartrons 6 verges d'héritage gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au bois du Triechon et au chemin allant de Saint-Georges à la plancq du dit Triechon.

De la vente faite par Mel(chior BOURGOIS) à Chrestienne SEGART, veuve ..... TRENTESAULX de demi quartron ..... gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du Sépulchre à Lannoy (acte endommagé).

De la vente faite par Anthoine DECRESME, fils et héritier de feu Lambert à Melchior DECRESME, son frère d'un petit lieu manoir contenant cent et 2 quartrons demi d'héritage ou environ, haboutant au chemin allant au Triechon.

De la vente faite par Lambert, Vincent et Franchois VANREUST, frère de feu ..... VANREUST et de Jenne MATON, tant en leur nom que se faisant ..... de Noël POLLET, fille de Willame et de ..... DESTOMBES de 3 cens un quartier de ..... compris ..... d'arrentement ..... tenus du dit Roubaix à usage de terre à labeur, haboutant au chemin allant de la chapelle Saint-Georges au Ponchel Dupret ..... (acte endommagé).

Du vendaige fait par Melchior DECRESME, fils de feu Lambert à Jean DESPLANCQ, fils de feu Jean, laisné d'un lieu manoir contenant un cent et demi et demi quartron d'héritage gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de le plancq du Triechon vers l'église du dit Roubaix.

De la vente faite par Gilles ROUSSEL, au nom et se faisant fort de Guillebert DELABARRE, escuyer, seigneur de Mouscron frère et héritier de ..... (acte endommagé).

De la vente faite par ..... et Marye SEGARD, demeurant à Tou..... à Pierre DELESPAU de 2 cens ..... tenus du dit Roubaix, tenant au chemin qui maisne des Coutteaulx au pont des Preaulx (acte endommagé).

De la vente faite par Urbain SEGARD, frère et héritier de feu Jacques à Pierre BOET d'un lieu manoir contenant 6 cens d'héritage, et cent et le tiers d'un cent de labeur.

De la vente faite par Nicollas LEFEBVRE, fils de feu Jean, demeurant en la ville de Lille à Jean MALFAICT d'un lieu manoir contenant 7 quartrons ou environs de terre gisant et tenus du dit Roubaix.

De la vente faite par Hugues HALLET, demeurant au faulxbourg de Fives, héritier d'Estienne HALLET, fils de feu Estienne à Andrieu WALLERAND de 2 cens ou environ de terre à jardin gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Tournay.

De la vente faite par maître Pierre PREVOST, curé, propriétaire du dit Roubaix à Vincent MONTAIGNE de demi cent de terre ou environ appartenant au presbytère du dit Roubaix, tenu et gisant au dit Roubaix, tenant au chemin allant de Bethisar à le rue Povret, et à le fosse de la cure.

De la vente faite par Vincent DELEMONTAIGNE de la moitié du dit arrentement ci-dessus ..... à Philippotte et Jacquemine ....., sœurs (acte endommagé).

Du vendaige fait par Jean LEFEBVRE, fils de feu Nicollas à Lambert VANREUST d'un fief consistant et gisant en une rive de 23 hallotz entre l'héritage Cornille DELERUE et des hoirs Barbe FAVARCQ, gisant et tenu du dit Roubaix.

De la vente faite par maître Grard DEHENNIN, bailly de la ville de Lille à maître Philippe TORNEMINE, docteur en médecine, demeurant en la dite ville d'un bonnier 7 cens et un quartron de terre à labeur, gisant au ville de Ronchin, tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

De la vente faite par Anthoine DUCASTEL à Jacques DECROIX, dit Drumez, hoste du Lyon d'Or à Lille de 3 cens de terre à jardin pris en 15 cens avec plusieurs parties d'héritage, gisant en la paroisse de ..... (acte endommagé), tenus de la seigneurie de Roubaix.

Lobel

De la vente faite par Pierre BRUNIN, couvreur destrain et Ostelette DUCASTELER, sa femme, demeurant en la paroisse de Toufflers à Anthoine DESCAMPS, laboureur, demeurant au dit Toufflers de 5 quartrons de terre à labeur gisant en la coulture du mollin de Néchin, tenus de la seigneurie de Lobel, haboutant à la piedsente qui maisne du mollin de Néchin vers Toufflers et aux terres de la cense de le Sauch.

CC bis 6-2 - 1582

Reliefs de fief

Roubaix

De Pierre FACHE, mari et bail de damoiselle Marie DAMART, fille et héritière de feu Grard lequel a relevé un fief tenu du dit Roubaix gisant à Avelin, ce comprendant en 9 cens de terre pris en 18 cens de prêt nommé le prêt de Fretin, haboutant au chemin qui maisne du dit Avelin à Tourmignies.

De Jehan LEBOUCK pour le relief par lui fait au nom et comme procureur de Noble Homme Jehan, seigneur Dargenteau, frère et héritier de feu Flourent d'un fief tenu du dit Roubaix nommé le fief des Obeaulx gisant à Fretin, ce comprendant au gros d'icelui en 3 bonniers en quatre pièces à lui échu par le trespas du dit Florent, son frère, ci-comme 22 cens haboutant au chemin qui maisne du dit Fretin à Ennetières en Mélantois, item un bonnier haboutant au chemin qui maisne de Tournay à Seclin, item 10 cens de terre haboutant au dit chemin allant de Tournay à Seclin et encore 10 cens tenant aux 22 cens devant-dits, et en rentes justiciables sur 5 bonniers 4 cens et demi d'héritage ou environ qu'ils tiennent du dit fief. Duquel fief des Obeaulx les hoirs maître Jehan GOMMER en tiennent un fief gisant au dit Fretin au hamel que l'on dit Heschin contenant 6 bonniers 4 cens de terre ou environ, lequel fief des Obeaulx à justice de viscomte.

Du dit Jehan LEBOUCK pour le relief par lui fait au nom et comme procureur de Noble Homme Jehan, seigneur Dargenteau, frère et héritier de feu Florent DARGENTEAU d'un fief gisant en la paroisse de Templemars qui se comprend en rentes justiciables tenant sur aucun lieu manoir et héritage tenu du dit fief, lequel fief a justice de vicomte, fief tenu du dit Roubaix.

De Guillame HANGOUART, seigneur de Victe, conseiller du Roy, notre seigneur, receveur général de ses aydes au quartier de Lille, fils et héritier de feu Philippe pour le relief par lui fait d'un fief à lui succédé et échu par le trespas de son dit père, gisant en la paroisse de Hem, appelé le fief de Larondrie, ce comprendant en un bonnier d'héritage ou environ, tant en lieu manoir pret rejet jardin que terre à labeur, tout tenant ensemble en plusieurs pièces, haboutant au chemin qui maisne de Lannoy vers Lille.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Jehan BRAEM, procureur, demeurant en la ville de Lille à Garrin VAILLANT, sayeteur, demeurant au dit Lille de 7 cens et demi d'héritage gisant à Fives, tenant au chemin qui maisne de la Motte Thomas à l'église de Fives, et avec ce 8 cens demi de terre à labeur.

De la vente faite par Philippe HESPEL, fils de feu Philippe, demeurant à Mouscron à Jacques LEPERS, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix d'un fief se consistant en 46 petites verges de dreve sur le chemin qui maisne de le Huppière au moullin des Haults Camps.

Du vendaige fait par Jehan et Michiel SELOSSE, frères, enfants de feu Martin à Jehan DELESPAULT, fils d'Estienene de 3 cens 15 verges de terre à labeur.

De la vente faite par Estienene DELESPAU, fils de feu Pierre à Pierre DUTAILLY d'un quartron de jardin pris en 2 cens en la rue Pottier.

Du vendaige fait par Anthoine DUQUESNOY, fils de feu Pasquier à Anthoine MULLIER, fils de Robert de 6 cens de terre à labeur gisant à Blanches Mailles.

De la vente faite par Herculles DUWAULX et Marie MULLIER, sa femme, Jehan et Michiel MULLIER, Pasquier CARRETTE et consors à Grard DUBOSQUIEL, fils de feu Robert, marchand et bourgeois, demeurant en la ville de Lille de 3 cens et un quartron de jardin pris en 6 cens demi gisant à Marquette, pris contre Jehenne AGACHE, veuve de Philippe TAIZE.

Du vendaige fait par Charles FARVARCQ, fils de Michiel à Jehan DUBAR, fils de feu Anthonne, hoste, demeurant à Roubaix de toute une maison et autres édifices avec une petite portion d'héritage jusqu'au dernier poteau de la grange allant droit à la chimentière de l'église du dit Roubaix, tenant à la ruelle ou passage Delattre allant vers la Fosse au Quesne et à la dite chimentière.

De la vente faite par Jehan, Jacques et Pierre POLLET, Pierre DEVRENAY et Marguerite POLLET, sa femme, et leurs consors à Jehan POLLET, fils du dit Jehan, demeurant au dit Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens 17 verges et demie, haboutant au chemin de Fourquencroix.

De la vente faite par Anthonne DUQUESNOY, fils de feu Pasquier à Anthonne MULLIER, fils de Robert de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens d'héritage ou environ tenu du dit Roubaix, haboutant à la piedsente qui maisne du vinaige de Lhommelet au tries de Fontenoit.

Du vendaige fait par Jehan DELESPAULT, fils de feu Estienene à Gilles LEPERS, Jacques DESREVEAULX, Jacques DUGARDIN et Philippe DESTOMBES, tuteurs tant du côté paternel que maternel d'Anne DESREVEAULX, fille mineure d'an de feu Jacques et de défunte Anne LEPERS, pour et au nom de la dite Pupille de la moitié de 3 cens 16 verges demie d'héritage impartis allencontre de la dite mineure d'an.

De la vente faite par Willame LEFEBVRE, Anthonne DEMENIN et Anthonnette LEFEBVRE, sa femme, les dits du soubsnom LEFEBVRE, frère et sœur, enfants et héritiers avec Catherine LEFEBVRE, leur sœur, femme de Guillebert AGACHE de défunts Willame et Anthonnette MAS à Arnould BOUTTRY, fils de feu Franchois, demeurant au dit Roubaix comme command de Guillebert AGACHE, le nombre de 3 quartrons 6 petites verges de jardin, gisant et tenus du dit Roubaix, tenant au bois du Triechon et à la ruelle qui maisne de le rue Saint-Georges à le plancque du Triechon.

Lobel

De la vente faite par Gilles TERRIN, fils de feu Rogier, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Léger à Pierre BOURGOIS, fils de feu Guillame, marchand, demeurant à Tourcoing de 2 cens d'héritage ou environ pris en un bonnier gisant à Néchin, tenant à la ruyelle allant du bois du Bois au Haulpont.

De la vente faite par Jehenne GOSSART, veuve de Jehan LEVINGNIER, demeurant en la paroisse de Leers à Nicollas BOURGOIS, marchand, demeurant en la paroisse de Néchin, haboutant au chemin qui maisne de Néchin à Toufflers.

CC bis 6-3 - 1583

Reliefs de fief

Roubaix

De maître Pierre PROUVOST, prêtre curé propriétaire de Roubaix, tuteur commis aux corps et biens des enfants de feu Alexandre DUPREY, en son vivant receveur de Roubaix, lequel a relevé un fief pour et au nom de Pierre DUPREY, enfant mineur du dit défunt à lui échu par le trespas du dit Alexandre se consistant en un carrefour de chemins nommé le Tilloeul au dit Roubaix et tous les profits venant du dit Tilloeul et après que le dit Tilloeul soit abattu.

De Jacques DOISY, fils de feu Allard, demeurant à Lille, au nom et comme procureur de Jacques DEFLANDRES, marchand, demeurant en la ville de Lens pour le relief par lui fait au dit nom de tout un fief appelé le fief de Herseaulx, gisant aux paroisses de Wambrechies, Marquette et allenvirons, tenu du dit Roubaix, échu au dit Jacques DEFLANDRES par le trespas d'Anthoine, son père, ce comprendant ci-comme au gros du fief en 21 bonniers 14 cens 7 verges.

De Hughes DEFRESNE, laboureur, demeurant à Néchin au nom et comme procureur de Loys DELANNOY, seigneur du Haultpont, pour le relief par lui fait au dit nom d'un fief gisant au dit Néchin appelé le fief de Lannoy, tenu du dit Roubaix, échu au dit seigneur du Haultpont par le trespas de messire Charles, son père, en son vivant seigneur du dit Haultpont, ce comprendant en 4 bonniers demi d'héritage ou environ.

Du dit Hughes au dit nom pour le relief par lui fait d'un fief gisant au dit Néchin appelé le fief de Callonne a lui succédé comme dessus, fief tenu du dit Roubaix.

De Josse DUPONT pour le relief d'un fief échu par le trespas de Jehan, son père gisant au dit Roubaix, ce comprendant en un rejet, rive et bord de chemin, lequel fief tenu du dit Roubaix.

De Margueritte DUVRELIET pour le relief de deux fiefs échus par le trespas de Caterine DUVRELIET, sa sœur, l'un gisant à Ronchin, ce comprendant en 6 cens demi de terre à labeur et l'autre en un rejet et flégard gisant à Marquette, contenant en longueur 50 pieds.

De Jehan MARISSAL, procureur, demeurant en la ville de Lille pour le relief à lui échu par le trespas de Gilles, son père gisant à Hem, ce comprendant en 5 quartiers de terre à labeur.

Du dit Jehan MARISSAL, lequel a relevé un fief par le trespas de son fit père gisant à Hem, ce comprendant en un bonnier ou environ.

Lobel

De Gabriel POTTIER, lequel a relevé pour et au nom de damoiselle Anne DE BEAUFORT un fief nommé le fief de Willem, se consistant en 65 bonniers d'héritage ou environ, et sur le dit fief un moullin et plusieurs rentes seigneuriales.

Du devant dit Hughes DEFRESNE, lequel a relevé pour et au nom et comme procureur de Loys DELANNOY, seigneur du Haulpont un fief gisant au dit Néchin, au dit seigneur échu par le trespas de messire Charles DELANNOY, son père, ce comprendant au gros d'icelui en 27 cens de terre à labeur ou environ.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Philippe HUBERT et Jehan DEBEAUCARNE, tuteurs de Jehan, Philippe, Pasquier, Catherinne et Marguerite HUBERT, enfants mineurs d'an de feu Michiel qu'il a eu de Marguerite CASTEL, qui fut leur mère et la dit Marguerite à Jehan LOCQUIFFIER d'un bonnier de terre à labeur tenant à la ruielle qui maisne des Matghotz vers les Barbieurs.

De la vente faite par monsieur Anthoine DUBOSQUIEL, maître dhostel et entremetteur des affaires de madame et Gaulthier DEHEULLE, escuyer, seigneur de Holseme, à ce commis par son excellence à Josse CLARISSE, esquinier, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir en grandeur d'un quartron d'héritage gisant au dit Roubaix, faisant le coing de la place du dit Roubaix, haboutant par devant à la grand rue.

De la vente faite par maître Pierre PROUVOST, prêtre curé propriétaire de Roubaix et Philippe LEGRAND, tuteurs de Pierre, Yolente et Helainne DUPREY, enfants mineurs d'an de défunts Alexandre DUPREY et d'Ysabeau LEGRAND, qui fut sa femme à Lambert VANREUST et Jehan DELEBECQUE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin menant de l'église du dit Roubaix à Fontenoit.

De la vente faite par Anthonne POLLET, fils de feu Jehan et Marie ALBRECQ, veuve de Bettremieu GROILLON à Raphaël MASQUELIN de tout un lieu manoir contenant parmi jardinet un quartron d'héritage ou environ, haboutant à la rue Povret.

De la vente faite par Philippe, Adrien et Jehenne CAUDRON à Pierre DELEBECQUE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 7 verges d'héritage ou environ, haboutant à la grand rue.

De la vente faite par Jehan MULLIER, fils de feu Pasquier à Bettremieu EXCROHART de 12 cens de terre fief gisant à Croix, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à Lampenpont.

De la vente faite par Jehan REUBINS, procureur et damoiselle Jehenne CHIVORE, sa femme, demeurant en la ville de Lille à Mahieu DELABARGE, fils de feu Pierre, demeurant au dit Lille de tout un fief terre et seigneurie nommé le fief de Courchelles, gisant et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en une motte, bassecourt et autres édifices contenant 3 bonniers 4 cens d'héritage, et 9 bonniers de terre à labeur en plusieurs pièces.

De la vente faite par Bernard DESROEULX, laboureur, demeurant à Fives à Laurens CORDONNIER, fils de feu Mahieu de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens et demi d'héritage ou environ gisant à Fives, haboutant au chemin de la Louvière qui maisne de l'église de Fives au Buisson de Wallescamps, et un cent de terre à labeur ou environ.

Du vendaige fait par Pierre DELECAMBRE, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant à Wattrelos à Philippe LEFEBVRE, demeurant à Lannoy de 4 cens de terre à labeur gisant à Leers, tenus de Carihem, tenant aux terres de la cense de Coullombier, à la piedsente qui maisne de Roubaix à Leers.

Du vendaige fait par Jehan et Pasquier ROUSSEL, frères et Liénard ROUSSEL à Noël et Gilles DESBONNETZ de tout un lieu manoir à deux demeures contenant parmi jardin un cent et demi d'héritage ou environ, haboutant à le rue Dorée et au coing de le rue de Lhommelet qui maisne vers Roubaix.

Du vendaige fait par Josse WILLOCQ, en son nom prime et le dit Josse et Jehan CORNU, comme tuteurs de Michiel, Jacques, Philippe, Michielle, Pieronne et Ysabeau WILLOCQ, enfants mineurs d'an de feu Grard et de Jehenne CORNU, et Ysembart CORNILLE, procureur de Guillame et Jehan WILLOCQ, frères et aussi de Jehan LOYSON et Catherinne WILLOCQ, sa femme à Jacques LHERNOUL, dit Daniel, brasseur de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens 18 grandes verges et demie d'héritage ou environ gisant au dit Roubaix et tenus ci-comme les 2 cens 18 grandes verges et demie du dit Roubaix et le reste de la Ponthenerie, haboutant au chemin qui maisne de la Raverdie vers le Thilloeul.

Du vendaige fait par Willame POLLET, frère et héritier de feue Pasquette POLLET, qui fut la femme à Josse LEPERS au dit Josse LEPERS d'un cent et demi de jardinage pris en 3 cens de lieu manoir, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet.

De la donation faite par damoiselle Anne LECLERCQ, veuve de Jehan DURETZ à Wallerand HANGOUART fils de feu Philippe, en son vivant conseiller du Roy, notre sire et son receveur général de ses aydes au quartier de Lille, Douay et Orchies, son petit-fils de 2 bonniers 6 cens d'héritage fief, gisant et tenus de Roubaix, et deux autres se consistant en plusieurs rentes seigneuriales, l'un dit le fief du Petit Quesnoy et l'autre du Petit Waziers, tenus du dit Roubaix.

De la vente faite par Gaulthier DEHEULLE, escuyer, seigneur de Holsenne, maître Pierre PROUVOST, prêtre curé propriétaire de Roubaix et Philippe LEGRAND, tuteurs de Pierre, Yolente et Helayne DUPREY, enfants mineurs d'an de feus Alexandre DUPREY et de damoiselle Ysabeau LEGRAND à Lambert VANREUST, de tout un lieu manoir contenant 2 cens 14 verges demie d'héritage, gisant au dit Roubaix, haboutant à la grand rue, tenant d'un côté à lhostellerie des Bouttailles.

De la vente faite par Jehan DEHARNES au nom et comme procureur de Pierre LEMESRE, fils de feu Guillame à Martin CORNETTE et repris à titre de proximité lignagière par Gaspar CASTELLAIN de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 3 quartrons d'héritage gisant à Ronchin, haboutant au grand chemin qui maisne de Lille à Fretin.

De la vente faite par Catherine DEVIENNE, fille de feu Andrieu à Gaspar CASTELLAIN de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 3 quartrons d'héritage gisant à Ronchin, haboutant au grande chemin qui maisne de Lille à O..... (tache d'humidité).

Du vendaige fait par Jehan DESFONTAINES au nom et comme procureur de Jehan DESCAMPS, prêtre à Marie BERNISSE, veuve de Guillame FREMAULT de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 quartrons d'héritage gisant à Fives, haboutant au chemin menant de Lille à Fives.

De l'achat fait par Henry DEBEAUFREMEZ, escuyer, seigneur de Herlies et à lui demeuré par décret au siège de la gouvernance de Lille de tout un fief nommé le fief de Rogiel gisant à Avelin, ce comprendant en 23 bonniers 14 cens venant de Baulduin DELACHAPPELLE.

Lobel

De la vente faite par Thierry DELEPLANCQUE, demeurant au dit Néchin à Ysambart LEZY, laboureur, demeurant au dit Néchin de 6 cens de terre à labeur, haboutant à la terre des communs pauvres de Néchin et à la terre du seigneur de Saulx.

CC bis 6-5 - 1584

Reliefs de fief

Roubaix

De Martin LEURIDAN pour le relief d'un fief à lui succédé et échu par le trespas de Pierre, son père gisant au dit Roubaix, ce comprendant en un rejet rive et et bord de chemin sur le chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à Lhommelet au Bois en longueur de 335 pieds ou environ.

Pierre FARVARCQ pour le relief d'un fief à lui succédé et échu par le trespas de Jehan, son père, gisant au dit Roubaix, ce comprendant en 4 cens de terre à labeur pris et escliché hors d'un fief qui contenait 11 cens et le sixième d'un cent dont le reste qui est aussi fief appartenait à Jacques LEGRAND, haboutant au chemin allant de l'église à Fontenoit.

De Pasquier FARVARCQ pour le relief d'un fief à lui succédé et échu par le trespas de Jehan, son père, gisant au dit Roubaix, ce comprendant en 7 cens et le sixième d'un cent de terre ou environ qui est le reste des dits 11 cens et sixième d'un cent dessus-dits, haboutant au dit chemin et par derrière aux terres de la cense Delerue et a un autre fief délaissé par les trespas du dit Jehan FARVARCQ.

De Jehan FARVARCQ, fils de feu Jehan pour le relief d'un fief à lui succédé et échu par le trespas du dit Jehan, son père, ce comprendant en 11 cens et le sixième d'un cent de terre à labeur ci-devant escliché hors du fief Delerue, tenant aux deux fiefs ci-dessus mentionnés.

De Pierre LEFEBVRE, fils de feu Nicolas pour le relief d'un fief à lui succédé et échu par le trespas de Jehan, son frère, gisant à Roubaix, ce comprendant en ..... (blanc), tenant aux terres de la cense Delehaye et aux terres de la cense de le Vigne.

Ventes

Roubaix

De la vente faite Jehan RYS, fils de feu Grégoire, laboureur, demeurant à Leers à Guillebert LEBARBIEUR, marchand détailleur de draps, demeurant à Lannoy de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens 3 quartrons d'héritage ou environ gisant en la paroisse de Leers, haboutant au triez de Carihem.

De la vente faite par Pasquier LECONTE, fils de feu Jacques à Charles DUGARDIN, receveur de Roubaix de tout un fief assigné sur la maison et cense de Fontenoit.

Du vendaige fait par Lyon DELAOULTRE, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant à Croix à Jehan BRACQUAVAL, fils de feu Allard de 6 cens de terre à labeur, haboutant à la ruyelle passant parmi qui maisne de la cense de Beaurewart aux mollins de Roubaix.

De la vente faite par Marie MALFAICT, femme et procuratrice de Nicollas LECONTE à Pierre DEHALLEWIN, laboureur et brasseur, demeurant à Tourcoing de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens d'héritage, haboutant au chemin qui maisne de l'église de Roubaix à la Croisette du Pret, et 2 cens de jardin, tenant aux sus-dits 6 cens, au dit chemin et rieu.

De la vente faite par Jehan et Guillame HOCHART, frères, enfants de feu Mahieu, demeurant en la ville de Lille à Polle TIERCH, veuve de Jacques MARTIN, demeurant à Mons en Baroeul de 4 cens et un quartron d'héritage pris en une pièce de 8 cens et demi de terre à labeur gisant à Fives.

Du vendaige fait par Marie MALFAICT, femme et procuratrice de Nicollas LECONTE à Pierre DEHALLEWIN, laboureur et brasseur, demeurant à Tourcoing de 4 cens 3 quartrons de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix au ponchiel du pret.

De la vente faite par Jehan DEBUISNES et Lambert VANREUST, tuteurs de Godeffroy et Marie VANREUST, enfants mineurs d'an de feu Vinchant et d'Adrienne LEURIDAN en vertu de lettres d'autorisation à Philippe LECLERCQ, fils d'Andrieu, cordonnier, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 2 verges d'héritage, haboutant à la rue St George, tenant par derrière au bois du Triechon, le rieu entre-deux.

De la vente faite par Philippe CLARISSE et Catherine CORNU, sa femme, demeurant à Lys à Nicollas DELEMARRE, laboureur, demeurant à Wattrelos de 2 cens un quartron de jardin mis en labeur, gisant à Leers, haboutant au triez de Carihem.

Du vendaige fait par Melchior DECRESNE à Jehan DELESPAULT, laboureur, demeurant à Roubaix de 3 cens 19 verges et demie de terre à labeur pris en 5 cens demi contre Pieronne DE.... (acte endommagé).

Du vendaige fait par Guillame MARLIER, demeurant à Blandain à Pierre DELECAMBRE, demeurant à Wattrelos de 2 cens de terre à labeur pris en 9 cens, gisant en la paroisse de Leers, haboutant à la piedsente allant du Coullombier vers Quevaucamp, tenant aux terres de la cense de Carihem et aux terres de la cense de Coullombier.

Du vendaige fait par Jehan DELEBECQUE, fils de Jehan, Anthonne et Rolland DUBOIS, père et fils, tuteurs de Marie DESPLANCQUES, fille mineure d'an de feu Willame qu'il a eu de Pieronne DUBOIS, qui fut sa femme en vertu de lettres patentes au siège de la gouvernance de Lille à Gaspar DESPLANCQUES, laboureur, demeurant à Roubaix de la moitié de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens d'héritage ou environ, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au bois à Fourquencroix, item un tiers en 83 verges de jardin tenant au sus-dit lieu manoir, item un tiers de 5 cens de jardin haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois à Fourquencroix, item un semblable tiers en un cent demi de terre à jardin, item un pareil tiers en 5 cens de terre à labeur, item un tiers en 10 cens de terre à labeur tenant aux sus-dits 5 cens, item un semblable tiers en 10 cens de terre à labeur tenant au sus-dit lieu manoir, item un autres tiers de 6 cens d'héritage nommé les Tombaines, item un tiers en 16 cens demi de terre gisant en la coulture des Fromez, item un tiers en 3 cens demi en la dite coulture des Frommez, item un autre tiers en 4 cens de terre au dit Fromes et un autres semblable tiers en 2 cens de pret pris es pretz Delebecque.

De la vente faite par Gilles LECONTE à Anthonne POLLET d'un cent de jardin gisant au Huttin et un cent de terre à labeur gisant lez la plancque Desmazures.

De la vente faite par Gilles NOLF et Rogier DUGARDIN, procureurs de Guillebert DELABAR, seigneur de Mouscron et dame Yberghe DEHEULLE, son épouse à Martin DELECROIX, marchand détailleur de draps, demeurant en la ville de Lille de toute une maison, place, cense et terre de le Vigne gisant au dit Roubaix, contenant parmi le lieu manoir, jardin, pasture et terre labourable 22 bonniers 5 cens d'héritage qui sont deux fiefs en plusieurs pièces.

De la vente faite par Adrien GLORIEULX, fils de feu Jehan, demeurant à Wattrelos à Jacques DELECAMBRE, laboureur, demeurant à Leers de demi cent de terre à labeur pris en 3 cens contre les hoirs Ollivier GLORIEULX, gisant à Leers, haboutant au triez de Carihem.

De la vente faite par Nicollas DELORTHIOIR, procureur de Catherine HOUZET, veuve de Nicollas DUMONT, Nicolas HERRENG, Jacqueline DUMONT, sa femme et autres leurs consors à Pierre DEDEUXVILLES, fils de Jehan, laboureur, demeurant à Marcq en Baroeul de 11 cens de terre à labeur.

De la vente faite par Gilles VANHEULSE, procureur de messire Jehan DETHIENNES, chevalier, seigneur de Willergy, etc.... et Dame Margueritte DEGHISELIN, son épouse à Hubert TAHON, marchand de vin, demeurant en la ville de Lille, de tout un fief nommé le fief de Phalesque, séant en la paroisse de Fives lez la dite ville de Lille, contenant au gros d'icelui parmi maison de plaisance en plusieurs tenant ensembles y compris demi bonnier de terre côtière, 3 bonniers et demi d'héritage ou environ.

De la vente faite par sire Grard LEBOURGOIS, prêtre chapelain de la chapelle monseigneur Jehan SCITURE en l'église paroissiale de Roubaix à Jehan MARTIN, fils de Martin de toute une maison contenant parmi jardin un quartron d'héritage ou environ, haboutant au chemin qui maisne de l'église au Sépulchre.

De la donation faite par Mathieu DELEFLYE, escuyer, seigneur de Sappigny Dennequin etc .... à Franchois, Mathias et Anthonnette DELEFLYE, enfants de feu Maximilien, en son vivant escuyer Dennevelin qui fut son frère de 4 bonniers de terre gisant en les paroisses de Fives et Hellemmes, pour laquelle donation est du droit seigneurial acquitté comme il appert par appostille sur requête en date du 07/03/1584.

Lobel

De la vente faite par Jehan DUSOLLIER à Nicolas DEGAND de 3 cens demi et 15 petites verges de terre à labeur.

CC bis 6-7 - 1585

Reliefs de fief

Roubaix

De Michiel FARVARCQ, fils de feu Michiel pour le relief d'un fief à lui succédé et échu par le trespas du dit Michiel, son père, en tient un fief gisant au dit Roubaix sur le chemin menant du dit Roubaix à Lannoy, contre et depuis les étables du jardin manoir où demeurait le dit Michiel au jour de son trespas, jusque le jardin de Blaze ROUSSEL, fils de feu Pierre.

De Jacques DESAILLY, fils de feu Anthoine pour le relief d'un fief à lui succédé et échu du dit Anthoine, son père, gisant aux paroisses de Croix et Roubaix, ce comprendant ci-comme au gros d'icelui en un lieu manoir contenant 11 bonniers 8 cens et demie verge d'héritage ou environ nommé le fief de le Corbeille.

De Simon LECLERCQ, fils de feu Jehan pour le relief d'un fief à lui succédé et échu par le trespas du dit Jehan, son père gisant en la paroisse de Hem, ce comprendant en 8 cens de terre à labeur ou environ en deux pièces, ci-comme l'une contenant 4 cens de terre tenant aux terres de la cense de Larondrie et au fief Guillame DELESPIERRE, fils de feu Blaze et l'autre contenant aussi 4 cens séant à lopposite de la porte d'icelle cense de Larondrie, haboutant au chemin qui maisne de le Leuvrie à Lannoy.

De Nicollas DE SAINT-AUBIN, escuyer, bailly de la terre et seigneurie de Sainghin en Mélantois, procureur de Dame Angnies DE MERODE, veuve de Noble sire Bernard DELEDOUVE, dit de Noeuféglise, vivant seigneur du dit Sainghin pour le relief d'un fief qui est la ville, terre, justice et seigneurie du dit Sainghin en Mélantois, s'extendant tant au dit Sainghin, Péronne, Fretin, Ennevelin, Mérignies, Lompret que Noeufsailly, ce comprendant ci-comme au gros d'icelui fief parmi le chastel du dit Sainghin avec le mollin à aulwe que l'on dit le Auroy et 14 cens de terre à labeur enclos de hayes, 15 bonniers 12 cens d'héritage ou environ avec les tries et rejets qu'on dit le Joncquiere et la plache devant le chimentiere de l'église du dit Sainghin où sont les bancqs plaidoyables de la dite seigneurie, item appartient au dit fief un mollin à vend et en terres ahanables compris un bonnier nommé le Wasquehal acquis par feu Jacques DELEDOUVE, en son vivant seigneur du dit Sainghin, avec 4 autres bonniers réincorporés au gros du dit fief, 24 bonniers de terre à labeur en plusieurs pièces, le tout gisant et situés au dit Sainghin.

Du dit Nicollas DE SAINT-AUBIN, procureur que dessus pour le relief d'un fief, ce comprendant en 22 bonniers 4 cens 14 verges d'héritage pour 25 verges pour le cent, gisant à Sainghin en Mélantois appelé le fief du Prez, en plusieurs pièces.

De Pierre DEMONCHEAULX, greffier de la chambre des comptes de Lille en vertu de procuration pour le relief d'un fief appartenant à la chapelle Notre-Dame de Lorrette situé au chimentiere de l'église Saint-Étienne en la ville de Lille, ce comprendant en une disme de la paroisse terroir et vinaige de Roncq allencontre de messieurs les doyen et chapitre de l'église de SAINT-PIERRE du dit Lille.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Pierrre MAS, fils de Pierre et Adrienne DELESCLUZE, sa femme à Michiel DELESCLUZE de toute tel part droit raison et action qu'ils ont en toute une maison et héritage contenant 3 verges gisant sur le marché du dit Roubaix.

De la vente faite par Maximilien FOTAMME, mari et bail et procureur de damoiselle Marguerite MOREAU, demeurant en la ville d'Orchies à Toussaint DUBRUILLE du tiers d'un bonnier de terre à labeur gisant à Néchin et tenu de la salle de Roubaix.

De la vente faite par Pierre DECOURCHELLES et Pasquier LECONTE, tuteurs d'Ysaacq DECOURCHELLES, fils de feu Jehan à Wallerand DESCAMPS, fils de feu Pierre de 3 cens 33 verges de terre à labeur pris en 15 cens gisant au vinaige des Frommez.

De la vente faite par Pierre DECOURCHELLES à Wallerand DESCAMPS de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens de jardin gisant au vinaige des Frommez.

De la vente faite par Pierre DECOURCHELLES à Wallerand DESCAMPS de 3 cens de terre à labeur.

De la vente faite par Adrienne LEURIDAN, veuve de Vinchant VANREUST, en son nom privé, Jehan DEBUISNES et Heliot MASQUELIER, tuteurs de Jehenne et Martine LEURIDAN, enfants de feu Rolland à Jacques VENDEVILLE, fils de Jacques, marchand, demeurant à Lille de tout un lieu manoir avec une autre petite maison y joindant contenant parmi jardin 3 cens d'héritage haboutant à la grand rue qui maisne de l'église du dit Roubaix à la chapelle du Saint-Sepulchre.

De la vente faite par damoiselle Marie WILLANT, dernièrement veuve de Légier DESCAMPS et paravant de Baulduin GILLES, demeurant en la ville de Lille à Gilles LEROY, bourgeois et marchand, demeurant au dit Lille de 8 cens de jardin ou environ gisant en la paroisse de la Madeleine, haboutant à la cauchere menant de la porte de Courtray à la Madeleine, et par derrière à la ruelle menant du lieu de la viese grange à la Madeleine.

De la vente faite par exécution de justice à Jacques DELESCLUZE de 8 cens et demi, tant jardin que terre à labeur délaissés par le trespas de Jehan DESESPRECHINS gisant à Leers, haboutant au triez du Carihem, au chemin qui maisne du dit triez vers Roubaix et à la piedsente qui maisne du dit chemin vers le Coullombier.

Du vendaige fait par Anthonne DELEVOYE et Catherine PICAVET, sa femme, demeurant à Bondues à Pierre DUPIRE, marchand, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens d'héritage ou environ.

De la vente faite par damoiselle Anne DELAHAYE, fille de feu Guillame, en son temps escuyer, seigneur de Quicquencourt Doultrebecque etc .... à Jehan DUTHOIT, fils de feu Thomas, marchand, demeurant en la ville de Lille de 5 bonniers un cent de terre à labeur gisant à Sainghin en Mélantois en trois pièces, contenant ci-comme la première pièce 3 bonniers, haboutant au chemin menant du pont de Bouvines à Lille, la seconde contenant un bonnier 14 cens, haboutant au chemin qui maisne au pont à Tressin et la troisième contenant 3 cens.

De la vente faite par Barbe DELATTRE, veuve de Pierre ARTHUS et Anthonne ARTHUS, son fils, demeurant en la ville de Lille à Loys WILLEMOT d'un cent et le tiers d'un cent pris en 19 cens de terre gisant à Faches, haboutant au chemin qui maisne du dit Faches à Fourmestreau.

De la vente faite par la dite Barbe et Anthonne, son fils à Pierre WILLEMOT, laboureur, demeurant à Faches de 5 cens de terre à labeur pris en un tiers de 19 cens en trois pièces gisant en la dite paroisse de Faches, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Douai.

Du vendaige fait par la dite Barbe et son fils à Martin LACQUEMAN, clercq de Faches de la moitié de 20 cens de terre à labeur gisant en la paroisse de Faches, haboutant au chemin qui maisne de Ronchin à Seclin.

De la vente faite par Nicollas PROUVOST et Philippotte DUPRET, sa femme, hoste et hostesse, demeurant à Roubaix à Guillame LHERNOUL, boulanger de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 7 quartrons ou environ d'héritage, haboutant à la rue qui maisne de la chapelle Saint-Georges vers l'église du dit Roubaix.

De la vente faite par exécution de justice à Pierre DEVRENAY de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 22 verges demie d'héritage délaissé par le trespas d'Eloy DESREVEAULX, haboutant à la rue qui maisne de Sépulchre vers Fourquencroix

De la vente faite par Loys DEHENNIN LIETART, seigneur et Baron de Fosseux, seigneur de Faches, Roy des Estimaulx à Guillame DELIOT, bourgeois et marchand, demeurant en la ville de Lille, de toute la cense terre et seigneurie Delehaye gisant à Roubaix comprendant tant en maison de plaisance et plusieurs édifices, jardin pret et terre à labeur en plusieurs pièces le nombre de 42 bonniers ou environ qui sont 4 fiefs, compris quelque nombre de terre renteuse tenus du dit Roubaix.

De la vente faite par Bonnaventure DELEFOSSE, demeurant en la ville de Lille, mari et bail et procureur de Catherine PETIT à Gilles LEROY, bourgeois, demeurant en la ville de Lille d'un quart de deux lieux manoirs contenant parmi jardin 10 cens d'héritage ou environ gisant au Plouy, paroisse de Marcq en Baroeul, haboutant au chemin qui maisne du Rieu de le Madeleine au Plouy.

De la vente faite par Michiel DELENESTE, laboureur, demeurant à Saint-Léger à Legiere PLOUCQUET, veuve de Mahieu FLAMENG de 3 cens 6 verges de jardin, gisant en la paroisse de Dottignies.

De la vente faite par Philippe LECLERCQ et Marie SLOSSE, sa femme à Anthonne MULLIER de 6 cens de terre à labeur.

De la vente faite par Pierre DEHALLEUWIN, laboureur et brasseur, demeurant à Tourcoing à Gilles ROUSSEL de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens d'héritage haboutant au chemin qui maisne de l'église à la Croisette du Pret, et 4 cens 3 quartrons de terre à labeur haboutant au dit chemin.

De la vente faite par Marie MALFAICT, femme et procuratrice de Nicollas LECONTE à maître Jacques ROUSSEL, chirurgien de tout un fief gisant et tenu de la terre et seigneurie du dit Roubaix, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin, sur le chemin qui maisne du dit Roubaix vers Lille, en longueur de 140 pieds.

De la vente faite par Dierick VANPURESCHELDE et Noëlle DESMULLIERS, sa femme en leurs noms privés, et Jehan DELESPAULT et Philippe BROU, tuteurs de Jehan et Bernard DESMULLIERS, frères, enfants de feu Jehan à Jehan LORFEBVRE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix vers le Sépulchre.

De la vente faite par Willame et Pierre LAMPE, Toussaint DESCAMPS et Margueritte LAMPE, sa femme, en leurs noms privés, Jehan DESPLANCQUES et le dit Toussaint DESCAMPS, tuteurs de Pierre, Noël et Jacquemine LAMPE, frères et sœur, enfants de feu Willame à Jehan DESPLANCQUES, fils de feu Noël de 3 cens de terre à labeur gisant au dit Roubaix, haboutant à la piedsente qui maisne du triez de Fontenoit au vinaige du Huttin.

De la vente faite par Lucq LEFEBVRE, fils de feu Mahieu à Nicollas DELEMARRE, fils de feu Hughes, demeurant à Wattrelos de 2 cens 10 verges de jardin gisant en la paroisse de Leers, haboutant au triez de Carihem.

De la vente faite par Toussaint DELORTHIOIR au dit Nicollas DELEMARRE de 2 cens un quartron de terre à labeur gisant à Leers, tenant aux terres de la cense de Carihem.

De la vente faite par Simon LECLERCQ, fils de feu Jehan à Jehan LECLERCQ, laboureur, demeurant à Hem de 8 cens de terre à labeur, fief en deux pièces gisant au dit Hem, l'une contenant 4 cens, haboutant au chemin qui maisne de le fosse de la Leuvrie vers Lannoy et tenant aux terres de la cense Larondrie, et l'autre contenant aussi 4 cens, tenant de trois sens aux terres de la cense de Larondrie.

De la vente faite par maître Pierre WILLOCQ, chirurgien à Jacques LHERNOUL, dit Daniel d'un fief ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne du Thilloeul au Petit Quesnoy, en longueur de 272 pieds.

De la vente faite par Jacques LECLERCQ, fils de feu Ollivier, laboureur, demeurant à Dottignies à Guillame DELECOEULLERIE, fils de feu Quintin de tout un fief gisant à Hem, ce comprendant en une rive et bord de chemin de 300 pieds ou environ, haboutant au chemin qui maisne de Malfaict à le fosse de le Leuvrie.

Du vendaige fait par Pierre DUMORTIER, laboureur, demeurant à Ancoisnes, paroisse d'Houplin à Jehan DESCAMPS, monnier, demeurant à Haubourdin de 8 cens de terre à labeur gisant au dit Ancoisnes, haboutant au chemin qui maisne du rietz à Lobeau aux maretz.

De la vente faite par décret et exécution de justice à Pierre DUPIRE, fils de feu Willame de tout un lieu manoir, brasserie et autres édifices contenant parmi jardin un cent demi et 17 verges et demi quart de verge gisant en la rue Pottier.

De la vente faite par décret et exécution de justice à Jehan DESPLANCQUES, fils de feu Noël d'un quartron d'héritage à usaige de jardin.

De la vente faite par Lambert et François VANREUST, frères à Willame POLLET, fils de Pierre de cent et demi de jardin, haboutant à la rue qui maisne du touquet Saint-Georges à la planque du Triechon.

De la vente faite par Baulduin DECROIX, escuyer, seigneur de Wanembourg, procureur de Claude DEVARENNE, aussi escuyer et de damoiselle Anthonnette DEHAYNIN, son épouse à Absalon VOLPOT, demeurant à Marquette de toute une maison contenant parmi jardin un cent d'héritage ou environ, gisant au dit Marquette.

De la vente faite par Jacques LECLERCQ et Jehan CASTEL, tuteurs de Josse et Joachin LECLERCQ, enfants de feus Anthonne et Gillette CASTEL, et Loys DESPRETZ, procureur de Thomas DELEMONTAINGNE et Marie LECLERCQ, sa femme à Evrard PLOUCQUET, laboureur, demeurant à Hem de 4 cens de jardin gisant en la paroisse de Hem, item 6 cens de jardin pris en un bonnier ou environ, haboutant au chemin qui maisne de le fosse de le Leuvrie à Maufaict, et à la ruyelle qui maisne du dit chemin à la cense Delehaye, de 4 cens de jardin manoir pris en 6 cens.

De la vente faite par Baulduin HOUSET, procureur de Thomas DELEMONTAINGNE et Marie LECLERCQ, sa femme, demeurant en la ville et cité de Tournay à Evrard PLOUCQUET, laboureur, demeurant à Hem de 5 cens un cinquième pris en 6 cens de lieu manoir jardin et héritage, haboutant au chemin qui maisne de le fosse de le Leuvrie vers Maufaict.

De la vente faite par Jehan LEFEBVRE, fils de feu Jehan et Jacquemine DELESPAULT, sa femme à Pierre DELESPAULT, fils de feu Pierre d'un cent et demi de jardin gisant au vinaige des Cousteaulx, paroisse de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Lobel Vingz Maille au mollin Desmazures.

<u>Lobel</u>

De la vente faite par Philippe PREVOST à Arnould DUSOULLIER, laboureur, demeurant à Néchin de 3 cens de jardin, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel, tenant au chemin qui maisne de Lobel rue vers Toufflers.

De la vente faite par Noël CRAUWIN et Catherine PARENT, sa femme, demeurant à Pecq sur l'Escaut à Gilles FLOREQUIN, haultelicheur, demeurant au dit Néchin de 4 cens de terre à labeur gisant et tenus que dessus, tenant à la piedsente qui maisne du bois du Bois à l'église du dit Néchin.

De la vente faite par Anthonne DESCAMPS, procureur de Nicollas DUTRIEZ et Michielle CARPENTIER, Joachin et Jehan DUTRIEZ à Isambart LEZYS de 4 cens et demi de terre à labeur gisant au dit Néchin et tenus du dit Lobel, tenant au chemin qui maisne du Quesnelet à Lenffant à Wasne.

CC bis 6-8 - 1586

Reliefs de fief

De Pyerre ROUSSEL, fils de feu Gilles, demeurant à Mouscron pour le relief d'un fief à lui succédé et échu par le trespas du dit Gilles, son père, ce comprendant en une rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne du Hault Fontenoit vers le Macquelerye du long le jardin des enfants Ollivier SEGARD et des enfants Jacques CORNILLE aussi long que l'héritage des dits hoirs sextend.

De Philippe DYDEGHEM, fils de défunte Angnies DEGHISELIN pour le relief d'un fief à lui succédé et échu par le trespas de la dite Angnies GHISELIN, sa mère gisant en la paroisse d'Avelin contenant tant en prêt qu'en chaingles allenthour du dit prêt 33 cens d'héritage ou environ nommé le fief Wattier gisant au hamel Despretz paroisse du dit Avelin.

De Jehan PARMENTIER, fils de feu Nicollas pour le relief d'un fief à lui succédé et échu par le trespas du dit Nicollas, son père gisant en la paroisse et dismage de Ronchin, ce comprendant en 7 bonniers 4 cens ….. (blanc) verges et demie de terre à labeur en plusieurs pièces à savoir
Bonniers ….. (blanc) verges et demie, le grand chemin qui maisne de Lille à Douai passant parmi, item un bonnier 5 cens 7 verges tenant à la piedsente qui maisne de la porte des Mallades au mollin de Lesquin et haboutant au chemin qui maisne du dit Lille au dit Ronchin, item un bonnier 3 cens 21 verges, item 9 cens, item 22 cens tenant à la piedsente qui maisne de Ronchin à Hellemmes et un bonnier 3 cens tenant aux terres de l'abbaye de Marchenelles.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par exécution de justice à Jacques DELESCLUZE, carpentier, demeurant à Roubaix comme command de Pierre DUPIRE, fils de feu Willamme de tout un lieu manoir brasserie et autres édifices contenant parmi jardin un cent demi et 17 verges et demi quart de verge gisant en la rue Pottier.

De la vente faite par Jacques DEVENDVILLE, fils de Jacques, marchand de vin, demeurant en la ville de Lille à Pierre FARVARCQ, fils de feu Jehan de tout un lieu manoir avec une petite maison ci-joindant contenant parmi jardin 3 cens de jardin, haboutant à la grand rue.

De la vente faite par Adrienne LEURIDAN, veuve de Vinchant VANREUST, en son nom privé, Jehan DEBUISNES et Héliot MASQUELIER, tuteurs de Jehenne et Martinne LEURIDAN, enfants de feu Rolland qu'il eut de Hermine JUDEBVIER qui fut sa femme à Catherinne DUGARDIN, veuve de Jacques FLOREQUIN de tout un lieu manoir amassé de plusieurs maisons contenant parmi jardin 4 cens d'héritage, haboutant à la rue Povret.

Du vendaige fait par Nicollas PROUVOST et Philippotte DUPRET, sa femme, demeurant en la paroisse d'Aubecque à Jehan DESTAILLEURS, laboureur, demeurant à Marcq en Baroeul de toute tel part part droit et raison et action qu'il ont en tout un lieu manoir contenant parmi jardin2 cens et demi d'héritage, haboutant à la rue Saint-Georges et par derrière au bois du Triechon.

De la vente faite par Michiel DUTHOIT, fils de feu Gilles, demeurant à Marcq en Baroeul à Mahieu DUTHOIT, aussi laboureur, demeurant en la paroisse de Fives d'un cent d'héritage gisant au dit Fives.

De la vente faite par Marie ALBRECQ, veuve de Bettremieu GROUILLON et Anthonne DELECROIX, fils de feu Oste de demi quartron de jardin, gisant en la rue Povret.

De la vente faite par Pierre DESESPRECHINS, fils de feu Pierre et Marie DELECROIX, sa femme au dit Anthonne DELECROIX la moitié d'un quartier de terre à labeur.

De la vente faite par Pasquier LECONTE, fils de feu Jacques et Gaspar TIGREGHIEN à Pierre LEBOURGOIS, fils de feu Jacques de 3 cens 11 verges de jardin, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à la Croisette du Pret.

Du vendaige fait par Jehan DELETHOMBE, fils de feu Jehan, pigneur de saiette à Gilles DELORGE, hoste des Boutailles à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens d'héritage, gisant en la rue Povret.

De la vente faite par Jacques et Willamme CARRETTE, enfants de feu Jehan à Philippe LEGRAND, greffier de Tourcoing de tout un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent d'héritage, haboutant au chemin qui maisne de l'église du dit Roubaix à Fontenoit.

De la vente faite par Franchois VANREUST, fils de feu Pierre à Pierre DELESPAULT, fils de feu Pierre de tout un lieu manoir contenant parmi jardin cent et demi de jardin, haboutant à la ruyelle qui maisne du coing de la rue Saint-Georges à la plancque du Triechon.

De la vente faite par Anthonne DUCAZIER, fils de feu Gilles, demeurant à Tourcoing à Jehan LECLERCQ, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant à Hem de 12 cens de terre à labeur , haboutant au chemin qui maisne de le fosse de le Leuvrie à Lampenpont et tenant aux terres de la cense Delehaye.

De la vente faite par Gilles GLORIEULX et Catherine DUQUESNOY, sa femme à Jehan DESTOMBES, censier de Fontenoit de 4 cens de jardinage, haboutant au triez de Fontenoit, tenant à la ruyelle qui maisne du dit triez à Tourcoing.

De la vente faite par décret en la ville de Tournay à Loys ZIBER, marchand, demeurant au dit Tournay du fief et terre nommé le fief de Lampardrie, gisant en la paroisse de Dottignies, ce comprendant parmi lieu, jardin et terre ahanable 10 bonniers, , comme venant de Jehan HAZEBROUCQ, qui est l'un des fiefs des quatre hommaiges, tenus du fief et seigneurie de Warcoing.

De la vente faite par Anthonne BOLLIN, fils de feu Jehan, demeurant à Tourcoing à Jehan DELEBECQUE, fils de Jehan de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens 9 verges d'héritage, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois à Fourquencroix et à la ruyelle menant du dit chemin à Roubaix, et 7 cens 7 verges de terre à labeur.

De la vente faite par Daniel BOURGHOIS et Allard LEFEBVRE, laboureurs, demeurant le dit Daniel à Dottignies et icelui Allard à Luingne, tuteurs de Jehan HELLIN, fils de feu Jehan à Jehan LECLERCQ, fils de feu Thomas, demeurant à Herseaux de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 18 cens d'héritage, le tout tenant ensemble gisant à Dottignies, tenant au chemin qui maisne du dit Dottignies vers Courtray.

De la vente faite par Willamme VARSCORE et Pieronne DELEVINCQUIERE, sa femme, demeurant à Zeenvenghien à Legiere PLOUCQUET, veuve de Mahieu FLAMENG de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens d'héritage gisant à Dottignies et 12 cens de terre à labeur.

De la vente faite par Noël LEMAHIEU, Jehan LECONTE et Jehan DUPRET, procureurs de Marguerite PROUVOST, veuve de Noël LEMAHIEU à Baltazart DESTOMBES, demeurant à Tourcoing de la moitié de 27 petites verges ou environ de lieu manoir haboutant à la rue Pottier.

De la vente faite par Mahieu LEMAHIEU, marchand, demeurant en la ville de Lille, procureur de damoiselle Marguerite LEMAHIEU, veuve d'Allard LEVASSEUR à Guillame BOITTIEL, fils de feu Michiel, laboureur, demeurant en la paroisse de la Madeleine lez la ville de Lille de tout un lieu manoir avec un puit contenant parmi jardin 9 cens et demi d'héritage, haboutant au chemin venant de Vadringhehem au riez de la Madeleine.

De la vente faite par Rolland et Ysabeau DUBOIS, veuve de Jehan MULLIER, Gaspar DESPLANCQUES et Jehan DELEBECQUE, tuteurs de Marie DESPLANCQ, fille de feu Willame, Pierre DUBOIS et Franchois SELOSSE, tuteurs de Gaspar DUBOIS, fils d'Anthonne à Anthonne MULLIER de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens et demi de jardin, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix vers le mollin Desmazures, et 7 cens demi de terre à labeur, 6 cens demi de jardin manoir.

De la vente faite par Pieronne FLEUREQUIN, mère et tutrice de Nicollas, Pierre, Martin et Jehan POLLET, qu'elle a eu de feu Toussaint, qui fut son mari et Adrien POLLET et Nicollas FLEUREQUIN, tuteurs des dits enfants à Jacques BAUDOULT, de tout un lieu manoir gisant à Fontenoit, contenant parmi jardin compris de la terre à labeur 7 cens demi d'héritage.

De la vente faite par Jehan, Jossine et Marie DEUREWARDE, frère et sœurs à Legierre PLOUCQUET, veuve de Mahieu FLAMENG de 4 cens de jardin gisant en la paroisse de Dottignies, tenant à la ruyelle qui maisne de Dottignies vers Courtray.

De la vente faite par Jacques LEMESRE et Pieronne CASTELAIN, sa femme, demeurant à Fives à Gaspar CASTELLAIN, laboureur, demeurant à Ronchin de 5 quartrons et 3 petites verges de terre à labeur gisant à Ronchin, haboutant au chemin qui maisne de Lille à Fretin.

De la vente faite par Jehan DELEBECQUE, fils de Jehan et Anne LEURIDAN, sa femme à Gaspar DESPLANCQ de 4 cens de terre à labeur gisant au vinaige de Fromez, haboutant à la piedsente qui maisne des Couteaulx à Frommez.

De la vente faite par Rolland BAUDRY et Michielle WALLET, sa femme et leurs consors à Marcq DEHENNION, laboureur, demeurant au faulxbourg de Fives, de 6 cens de jardinage qui est fief.

De la vente faite par exécution de justice à Jehan PROUVOST, fils de feu Guillebert de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 quartrons 2 verges et trois quarts d'héritage, haboutant du chemin qui maisne du dit Roubaix vers Saint-Georges, comme délaissé par le trespas de Calix DUVILERS.

De la vente faite par Grard FLAVIEL, saieteur, demeurant en la ville de Lille à Claude COCHEAU, père et tuteur d'Angnies, Jehenne et Anthonnette, pour et aux noms de ses dits enfants, de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens d'héritage ou environ gisant à Fives, haboutant au grand chemin menant de Lille à Tournay.

De la vente faite par Mahieu DELIGNY, procureur de Pasquier LEPROUVOST, fils de feu Gaspar à Jehan CORNILLE, demeurant à Marcq en Baroeul de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens d'héritage gisant au dit Marcq en Baroeul, au hamel du Ploych, haboutant au chemin menant de la cense Desquennes au triez du Ploych.

De la vente faite par Jacques THIEULAINE, demeurant à Avelin à Jehenne DEHARNES, veuve de Nicollas COMBET, demeurant à Lille de 11 cens de terre à labeur gisant à Ronchin, la piedsente menant de la ville du dit Lille au mollin de Lesquin passant à travers.

De la vente faite par Jehan FARVARCQ, fils de feu Jehan et Catherinne DUCOULLOMBIER, sa femme, demeurant à Wattrelos à Pieronne DUCOUROUBLE, veuve de Gilles ROUSSEL de 5 cens et le tiers d'un cent de jardin et pret tenant ensemble, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix vers Lille.

Lobel

De la vente faite par Jehan et Marguerite FRUYS, frère et sœur, enfants de feu Gilles et de défunte Marguerite DUSOLLIER, qui fut sa femme et Franchoise DUSOLLIER, fille de feu Jacques à Nicollas DEGAND, mosnier, demeurant à Cysoing, comme command de Pierre DELEPLANCQUE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens d'héritage ou environ gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel, haboutant au chemin qui maisne de Lobel rue à Lannoy, tenant à la ruyelle menant du dit Néchin au dit Lannoy.

De la vente faite par Anthonne LEMERCHIER, fils de feu Pierre à Philippe LEMERCHIER, laboureur, demeurant au dit Néchin de 3 cens de terre à labeur fief, gisant et tenu que dessus, tenant au jardin du Brucquoy, la fosse entre-deux.

De la vente faite par Arthus PARENT, haultelicheur, demeurant à Néchin à Pieronne DELERUE, veuve d'Henry DEBOUVINNES, demeurant au dit Néchin de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 24 verges d'héritage, gisant et tenu que dessus, haboutant au chemin qui maisne des bancqs du dit Lobel vers Templeuve.

CC bis 6-9 - 1587

Reliefs

Roubaix

De Pierre DUPONT, lequel par le trespas de Jehan, son frère a relevé un cent un quartron demi d'héritage.

De Jehan, Nicollas, Guillame, Jacques, Marcq, Marye et Margueritte LOCQUIFFIER, lesquels par le trespas de Pierre, leur père ont relevé 7 cens 5 verges de jardin.

De Engrand, Michiel, Mahieuwette et Anne PICAVET, lesquels par le trespas de Chonnette LEFEBVRE, leur mère ont relevé la moitié d'un cent 19 verges demie de lieu manoir.

De Yzabeau VANREUST, laquelle par le trespas de Cornille VANREUST, son père a relevé un quart en la moitié de 4 cens, 4 cens, 8 cens, 3 cens, 2 cens un quartron, un cent 10 verges et un cent 11 verges demie.

De Jehan, Pierre, Nicollas, Hubert et Anthonne HOUBLON, lesquels par le trespas de Pierre, leur père ont relevé 8 cens, 3 cens 5 verges, demi bonnier et le tiers d'un cent d'héritage.

De Ernould et Clémence LECOMPTE, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé la moitié de demi cent et le tiers d'un cent de jardin.

De Magdelaine, Péronne et Jenne SORYS, lesquelles par le trespas de Jacques SORYS, leur frère ont relevé 2 cens de jardin.

De Yzambart, Jehan, Robert, Wallerand et Jenne LEZYS, lesquels par le trespas de Philippe, leur frère ont relevé un septième en la moitié de 5 cens, 4 cens, 3 cens et 4 cens d'héritage.

De Guillebert, Toussain, Anthonnette et Jenne PREVOST, Marguerite et Marie LOCQUIFFIER, enfants de Jehan et feue Jenne PREVOST, lesquels par le trespas de Willame PREVOST, leur père et grand-père ont relevé la moitié de 2 cens 4 verges d'héritage.

De Jehan, Nicollas, Guillame, Marcq, Marye et Margueritte LOCQUIFFIER, lesquels par le trespas de Jacques, leur frère ont relevé un septième en 7 cens 5 verges de jardin.

De ..... (blanc) LEMOUTON, lequel par le trespas de Pierre, son père a relevé 3 cens de jardin manoir.

De Pierre, Péronne, Martine, Susanne, Margueritte et Jehan DEBUISNES, enfants de Jehan, lesquels par le trespas de Catherine DUPRET, leur mère ont relevé 3 cens de jardin.

Salle de Roubaix à Néchin

De Jacques, Bernard, Mathias, Agnès, Jenne et Catherine MASUREL, lesquels par le trespas de Marye DEFFRESNES, leur mère ont relevé 4 cens et 6 cens demi d'héritage.

Dottignies

De Philippe DEWALLE, lequel par le trespas de Waultre DEWALLE, son père a relevé tous les héritages par son dit feu père délaissés gisant à Dottignies, tenus de Roubaix, terminé l'an 80.

Ventes

Fresne

Du vendaige fait par Laurens LOMBART, fils de feu Allard et Jenne DELOBEL, sa femme, demeurant à Zwevegem à Jacques DELOBEL, fils de feu Pierre, laboureur, demeurant à Croix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens et demi d'héritage gisant en la paroisse de Croix et tenus de la seigneurie du Fresne, haboutant au chemin qui maisne du dit Croix à Lamont et à la ruyelle allant Desbarbieurs au pont Despinoy.

De Pierre, Charles, Péronne, Yzabeau et Adrienne DELOBEL, lesquels par le trespas de Jacques, leur père ont relevé la moitié de 10 cens demi de lieu manoir.

Wasquehal

De Pierre, Oste, Franchois, Loys, Jehan, Philippe, Péronne et Marye FREMAULT, lesquels par le trespas de Jehan, leur père ont relevé 7 cens un quartron 4 cens et 5 bonniers 2 cens 19 verges un quart et demi d'héritage.

De Anthoine, Jehan, Pierre et Mariette POTTIER, lesquels par le trespas de Pierre, leur père ont relévé 2 cens de terre.

De Bauduin DECROIX, escuyer, seigneur de Wayembourg, lequel par le trespas de damoiselle Caterine DEWAS, sa mère a relevé un cent, 7 cens, 12 cens, 4 cens et le sixième d'un cent, 33 cens, 10 cens un quartron et 12 cens un quartron d'héritage.

De Caterine LEFEBVRE, laquelle par le trespas d'Anthoine, son père a relevé 13 cens 16 verges deux tiers et quart d'une verge d'héritage.

De Jan et Marie ROUSSEL, lesquels par le trespas de Martin, leur père ont relevé 3 cens 3 quartrons et 3 cens d'héritage.

De Mahieu CASTEL, lequel par le trespas de Jehan son frère a relevé 6 cens et 4 cens d'héritage.

Busquet

De Engrand, Michiel, Mahieuwette et Anne PICAVET, lesquels par le trespas de Chonnette LEFEBVRE, leur mère ont relevé la moitié de 4 cens et d'un cent d'héritage.

De Jehan, Jacques, Péronne, Yzabeau et Anne DELAOULTRE, lesquels par le trespas de Jehan DELAOULTRE, leur père ont relevé la moitié de 4 cens de terre.

De Guillebert, Toussain, Anthonnette et Jenne PREVOST, Marguerite et Marye LOCQUIFFIER, enfants de Jehan et feue Jenne PREVOST, lesquels par le trespas de Willame PREVOST, leur père et grand-père ont relevé 8 cens 2 verges demie, 4 cens, 4 cens et 5 cens d'héritage.

Le fief du Bois à Néchin

De Jacques, ~~Quentin~~, Bernard, Mathias, Agnès, Jenne et Caterine MASUREL, lesquels par le trespas de Marye DEFFRESNES, leur mère ont relevé la moitié de 4 cens, 7 cens et 2 cens d'héritage.

De Estienne, Adrien, Pierre, Quentin et les enfants de Jehan DELEPLANCQUE, lesquels par le trespas de Pierre, leur frère ont relevé la moitié de 26 cens d'héritage.

Quesnoy à Toufflers

De Vaas et Jenne DAUDENARDE et Jacquemine CAUCHETEUR, lesquels par le trespas de Jenne DEMENIN, leur mère ont relevé 4 cens et le tiers d'un cent, 7 cens et 6 cens un quartron d'héritage.

De Caterine MATTON, femme d'Anthonne LECLERCQ, laquelle par le trespas de Nicollas MATTON, son père a relévé 4 cens demi et 3 cens de terre.

De Bernard, Jacques, Mathias, Agnès, Jenne et Caterine MASUREL, lesquels par le trespas de Marye DEFFRENNES, leur mère ont relevé la moitié de 4 cens de terre.

Royère

De Jacques et Quentin DEFFRESNES, Allard DELEREUWE, Catherine DEFFRESNES, sa femme, Pierre VISART, Caterine DEFFRESNES, sa femme, Gilles LERUSTRE et Jenne DEFFRESNES, sa femme, lesquels par le trespas de Jehan DEFFRESNES, leur père ont relevé la moitié de 5 cens de jardin.

De Estienne, Adrien, Pierre, Quentin et les enfants Jehan DELEPLANCQUE, lesquels pour le trespas de Pierre, leur frère ont relevé 6 cens de terre.

CC bis 6-11 - 1588

Reliefs de fief

Roubaix

Des hoirs et enfants Pierre HOUBLON pour le relief d'un fief à eux échu par le trespas du dit feu Pierre, leur père, gisant et tenu du dit Roubaix, ce comprendant parmi lieu manoir, jardin et terre à labeur en 4 bonniers 12 cens d'héritage ou environ en plusieurs pièces, tout tenant ensemble haboutant au chemin qui maisne de le Fosse au Quesne à le Croisette du Pret et tenant de trois sens aux terres de la cense de Fontenoit.

De Franchois DECROIX, escuyer, seigneur de le Ryandrie pour le relief de la moitié d'un fief gisant en la paroisse de Roubaix nommé le fief de la Havrie à lui succédé et échu par le trespas de feu Jehan DECROIX, en son vivant escuyer, son frère, se comprendant parmi lieu manoir, jardin et terre labourable en 12 bonniers d'héritage, tenant de plusieurs sens aux terres de la cense Decq du Pret et à le Becq qui du dit Roubaix au dit lieu. Duquel fief sont tenus 12 cens de prêt gisant au lieu de Beaurepaire. Auquel fief de la Havrie appartient justice de viscomte.

Du dit François DELECROIX, escuyer, seigneur de la Ryandrie pour le relief de la moitié d'un fief à lui succédé et échu comme dessus gisant en la dite paroisse de Roubaix, ce comprendant en 8 bonniers d'héritage tenant au dit fief de la Havrie, aux terres de Saint-Bavon seigneurie de Wattrelos et aux terres de la cense Delebourde.

Du dit pour le relief d'un autre fief à lui succédé et échu comme dessus gisant au dit Roubaix, ce comprendant en 4 bonniers d'héritage ou environ, tenant de deux sens aux terres dessus nommées.

Des veuve et hoirs Guillame DELIOT pour le relief d'un fief à eux succédé et échu par le trespas du dit feu Guillame DELIOT, ce comprendant parmi lieu manoir, jardin, prêt et terre à labeur en 16 bonniers 6 cens d'héritage, gisant en la paroisse de Roubaix, tenant au fief Delevigne. Auquel fief Delehaye appartient justice de viscomte.

Les dits veuve et hoirs pour le relief à eux succédé et échu comme dessus d'un fief gisant en la paroisse de Croix, ce comprendant en 12 cens de terre à labeur tenant à 3 bonniers 10 cens du sus-dit fief Delehaye.

Les dits pour le relief d'un autre fief appelé le fief de Beaurieu à eux échu que dessus gisant à Roubaix, ce comprendant en 6 bonniers un cent de terre à labeur en une pièce, tenant au prêt de Ghoighuemez, lequel fief à justice de viscomte.

Eux pour le relief d'un fief échu que dessus, ce comprendant en 2 bonniers 12 cens de terre à labeur en une pièce tenant au fief de Beaurieu et aux terres de Ghorghuemez.

De Nicollas DELEHAMAIDE, escuyer pour le relief d'un fief gisant en la paroisse de Ronchin à lui succédé par le trespas de feu Claude DELEHAMAIDE, son père, ce comprendant en 4 bonniers 4 cens 2 quartron de lieu manoir et héritage en plusieurs pièces, s'y appartient au dit fief 6 hommaiges et à justice de viscomte.

Lobel à Néchin

De Simon BERNARD, escuyer, seigneur de Baudignies, lequel a relevé pour et au nom de Philippe DECROY un fief nommé le fief de Willems à lui succédé et échu par le trespas de feue madame Anne DEBEAUFORT, sa mère, se consistant en 65 bonniers d'héritage ou environ, tenant vers le Darut et à Lattre de Willems. Et sur le dit fief à un moullin à vent et plusieurs rentes seigneuriales.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Jehan DELECOURT, fils de feu Jehan, Jehan et Maximilien DELECOURT, frères, enfants de feu Philippe et autres leurs consors, demeurant en la ville de Lille à Pierre DUBOSQUIEL, marchand, demeurant au dit lieu de plusieurs parties d'héritage, assavoir de 6 cens et demi de jardin, haboutant à lissue des Maretz, item 6 cens de terre à labeur, haboutant à la rivière de le Marcq, item 2 cens de pret, tenant à la plancque Hardewin et encore un cent et demi aussi pret, tenant à la dite rivière de le Marcq, le tout séant en la paroisse de Marcq et tenus de la dite ville, terre et seigneurie de Roubaix, dont ils s'en sont déshérités le 05/06/1587.

De la vente faite par Loys DURYEZ, fils de feu Jacques, tant en son nom privé que comme procureur de Denise VARLET, veuve de Jacques DURYEZ, Pierre et Jehan DURIEZ, ses frères à Jehan BLANCQUART et Hubert HEDDEBAULT, laboureurs, demeurant à Emmerin de 3 cens ou environ de jardin et lieu manoir et 2 cens et demi de terre à labeur, séant au dismage d'Ancoisnes et tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant le dit lieu manoir et jardin au chemin menant du ries à Lobel au Maret, et les dits 2 cens demi de terre à labeur tenant au chemin sus-dit. Le déshéritement fait le 10/06/1587.

De la vente faite par Isabeau MOUTON, veuve de Jehan LOUVART, Jehan ROUSSEL et Raphaël MASQUELIN, tuteurs des enfants du dit feu Jehan à Jehan VANREUST de 3 cens ou environ de lieu manoir et jardin, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement fait le 23/06/1587.

De la vente faite par Grigoire et Cornille PAYELLE, père et fils à Gilles DESAINS, sergent en la gouvernance de Lille d'un bonnier 12 cens d'héritage, pris en 2 bonniers 14 cens 3 quartrons de lieu manoir jardin et terre à labeur fief, le tout gisant ern la paroisse de Leers et tenus du dit Roubaix, assavoir les dits bonnier 12 cens nommé le fief de Piennille qu'est un fief seigneurial, haboutant au chemin qui maisne de Toufflers au Castillon. Le déshéritement fait le 02/10/1587.

De la vente faite par Pierre DUPIRE, demeurant à Roubaix à Jehan VANREUST de 3 cens ou environ de lieu manoir et jardin, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement fait le 08/10/1587.

De la vente faite par Nicolle DEHENNIN, veuve de Jacques THIBAULT et ses enfants à Jaspar DESMAZURES, fils de feu Martin de 6 cens de terre à labeur pris en 12 cens impartis, gisant en la paroisse de Ronchin et tenus de Roubaix. Le déshéritement fait le 22/10/1587.

De la vente faite par Marguerite HOUZET, veuve de Jehan DESREVEAULX, demeurant à Roubaix et ses enfants à Catherine LEURIDAN, veuve de Lambert VANREUST de demi cent ou environ de jardinage, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant à la rue Pottier. Le déshéritement fait le 01/11/1587.

De la vente faite par Pierre DETAILLY, demeurant à Lille à Legierre PLOUCQUET, veuve de Mahieu FLAMENG de 40 pieds ou environ d'héritage en longueur et de 3 pieds en largeur pris sur un quartron de jardin, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant à la rue Pottier. Le déshéritement fait le 03/11/1587.

De la vente faite par Anthonne DELEBECQUE, demeurant à Roubaix à Philippe DELEBECQUE, son frère de 3 cens de jardinage pris en 6 cens contre le dit acheteur, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne du pont des Preaulx vers Lhommelet au Bois. Le déshéritement fait le 15/12/1587

De la vente faite par Philippe et Anthonne DELEBECQUE, frères, enfants de feu Jehan, demeurant à Roubaix à Anthonne ROUSSEL, fils de feu Michiel de 3 cens de terre à labeur pris en 6 cens contre les vendeurs et hoirs Jehan CATTOIRE, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement fait le dit 15/12/1587.

De la vente faite par Gilles DELORGE, procureur de Mathias DELEFLYE, escuyer, seigneur Dennequin à Jehan DERAMERY, marchand détailleur de draps, demeurant en la ville de Lille de 23 cens et demi de terre à labeur séant en une masse en la paroisse d'Hellemmes et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de la Motte Thomas vers Hellemmes. Le déshéritement fait le 31/12/1587.

De la vente faite par Jehan DESTAILLEURS, fils de Jehan, laboureur, demeurant à Marcq en Baroeul à Guillame LHERNOULT, boulanger, demeurant à Roubaix de tout une choque de maison à deux demeures tenant ensembles, contenant 3 quartrons et demi d'héritage, gisant et tenue du dit Roubaix, haboutant par devant à la rue Saint-Georges. Le déshéritement fait le 12/01/1588.

De la vente faite par Catherinne SABIN, veuve de Jehan CAUDRON à Angnies DELESCLUZE, fille de feu Jacques, demeurant à Roubaix d'un cent de lieu manoir et jardin, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant à la rue Povret. Le déshéritement fait le 13/01/1588.

De la vente faite par Anthonne et Michiel DUPONT, frères, enfants de feu Jacques à Jehan DELEBECQUE, fils de Jehan de 11 cens de lieu manoir jardin et terre à labeur tenant ensembles, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois à la fosse au Quesne, et 2 cens et demi de terre à labeur gisant et tenus comme dessus.

De la vente faite par Pierre DELESPAULT, fils de feu Pasquier, tant en son nom privé que comme procureur d'Anne DELESPAULT et autres ses consors à Jacques ROUSSEL, couturier, demeurant à Roubaix de 9 cens de lieu manoir et jardin, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois vers Tourcoing. Le déshéritement fait le dit 15/01/1588.

De la vente faite par Pierre DELESPAULT, fils de feu Pasquier au dit Jacques ROUSSEL de 4 cens de terre à labeur en une pièce, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois vers Tourcoing. Le déshéritement fait le dit 15/01/1588.

De la vente faite par décret et exécution de justice à Estienne DECRONEMBOURG, escuyer, bailly du dit Roubaix de tout un lieu manoir nommé le Blan Lion avec 2 cens de jardin et héritage pris au dit lieu manoir contenant 4 cens, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant par devant au chemin qui maisne du Saint-Sépulchre à Fourquencroix, tenant à la ruyelle du grand pret. Le déshéritement fait le 23/02/1588.

De la vente faite par Rolland et Jehan DELAHAYE et autres leurs consors au dit DECRONEMBOURG de l'autre moitié de jardin et héritage pris pris au dit lieu du Blan Lion, gisant et tenus que dessus. Le déshéritement fait le 12/03/1588.

De la vente faite par Jehenne LECOMPTE, veuve de Pierre DESMULLIER et consors à Pierre LEBOURGHOIS, fils de feu Jehan de 3 cens de lieu manoir et jardin gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois, tenant aux terres de le Gobrie. Le déshéritement fait le 05/04/1588.

De la vente faite par Pierre MALFAICT, fils de feu Pierre, demeurant à Lannoy à Blaze ROUSSEL de 5 verges d'héritage fief, gisant et tenues du dit Roubaix, séant à la Croisette du Pret, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix au Fresnoy. Le déshéritement fait le 03/05/1588.

De la vente faite par décret et exécution de justice à Raphaël MASQUELIN, demeurant à Roubaix de 3 cens un tiers de cent moins le lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenus de Roubaix.

De la vente faite par Melsiotte DESPLANCQUES, veuve d'Oste DELECROIX et ses enfants à Anthonne DELECROIX, carpentier, demeurant à Roubaix de 3 cens demi ou environ de terre à labeur en deux pièces gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant l'une des dites pièces aux héritages des veuve et hoirs Lambert VANREUST, et l'autre pièce haboutant au chemin qui maisne de Lhommelet au Bois à Fourcquencroix. Le déshéritement fait le 17/05/1588.

De la vente faite par Rolland HOUZET, fils de feu Gilles, demeurant à Roubaix à Pierre DESSAUVAIGE, fils de Jehan de 5 cens ou environ de lieu manoir et jardin, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de la Fosse au Quesne à Lhommelet au Bois. Le déshéritement fait le 23/05/1588.

De la vente faite par décret et exécution de justice à Gilles DELORGE, hoste des Boustailles au dit Roubaix de la juste moitié de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant à la chimentière de l'église du dit lieu, tenant à la cure au Bathihart et haboutant par devant au chemin menant de la dite église vers la chapelle Saint-Georges, depuis redevable à titre de proximité lignagière par Margueritte WILLOCQ.

De la vente faite par Jehan BLANCQUART, laboureur, demeurant en la paroisse d'Amerin à Hubert HEDDEBAULT, aussi laboureur, demeurant au dit lieu de la moitié de 3 cens de lieu manoir et jardin, gisant au hamel d'Ancoisnes, paroisse d'Houplin lez Seclin et tenus de Roubaix, haboutant au chemin menant du ries à Lobel au Maretz du dit Ancoisne. Le déshéritement fait le 07/07/1588.

De la vente faite par Jehan WATEPASSE, fils et héritier de défunts Grard et Margueritte ROUZEE, demeurant en la ville de Lille à Jehan CORNILLE, fils de feu Noël, laboureur, demeurant à Marcq en Baroeul d'un bonnier 11 cens 8 verges de terre à labeur, séant tant à Marcq en Baroeul, Fives que la Madeleine. Le déshéritement fait le 26/07/1588.

De la vente faite par Estienne BERNISSE, procureur de Loys DUBOIS, escuyer, seigneur de la Longhuerie, messire Nicollas DUCHASTEL, chevalier, seigneur de la Hovardrie, Anthonne DENOYELLES, escuyer, seigneur du dit lieu et damoiselle Anne DUCHASTEL, femme de Georges DECORENHUZE, escuyer, seigneur de Peruwelz, curateurs du dit CORENHUZE, suffisamment autorisés par lettres patentes entérinées au siège de la gouvernance de Lille le 21/07/1588 à Martin BUIRETTE, marchand, demeurant en la ville de Lille de toute la terre fief et seigneurie du Rozyer, ce comprendant au gros d'icelui en 5 bonniers 10 cens 21 verges demi de terre à labeur et 5 cens 5 verges de pret, ci-comme les 4 bonniers 18 verges en une pièce, tenant au chemin qui maisne de la grand rue de le Madeleine vers le buisson de Wallemcamp, item 26 cens 3 verges aussi terre à labeur, haboutant du long du chemin qui maisne de la porte de Courtray à la porte Desrigneaulx, et les 5 cens 5 verges demie de pret, tenant au pret de la chapelle Saint-Jacques. Le déshéritement fait le 13/09/1588.

De la vente faite par le dit Estienne BERNISSE, procureur que dessus à Philippe DESAINCT-VENANT, escuyer, seigneur de la Cessoye de certain fief en air appelé le fief et seigneurie de le Mortaingne, ce consistant en diverses rentes seigneuriales que doivent 18 bonniers 14 cens d'héritage, le dit fief tenu de la dite seigneurie de Roubaix. Le déshéritement fait que dessus.

De la vente faite par Martin DELESPAULT, Gaspar et Evrard PLOUCQUET, tuteurs de Pieronne DUBOIS, fille de feu Jehan à Jacques ROUSSEL de 8 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Ici le deuxième droit à raison que le dit ROUSSEL nauroit este adhérité en dedans l'an du déshéritement.

Royère

Du vendaige fait par Jacques DUPRET, demeurant à Néchin à Jehan DUPRET, demeurant au dit lieu de 5 cens de terre à labeur fief gisant au dit lieu, tenus de la seigneurie de la Royère, tenant au bois du Petit Mally. Le déshéritement fait le 26/12/1586.

De la vente faite par Lambert DE ..... (blanc) et sa femme à Jehan DEGUERMAUPRET, demeurant à Néchin de toute tel part et action qu'ils avaient en 4 cens ou environ de lieu manoir et jardin gisant à Néchin et tenu de la Royère.

De la vente faite par le dit Jacques DUPRET, Jacques, Anne, Pieronne et Jehenne DUPRET, ses consors au dit Jehan DUPRET de 4 cens ou environ de terre à labeur gisant à Néchin et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Le déshéritement fait le 01/06/1587.

De la vente faite par Grigoire et Cornille PAYELLE à Gilles DESAINS, sergent en la gouvernance de Lille de 14 cens un quartron de terre à labeur pris en 2 bonniers 14 cens 3 quartrons d'héritage, gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère, haboutant au chemin qui maisne de Toufflers au Castillon. Le déshéritement fait le 06/10/1587.

De la vente faite par Adrien DELEPLANCQ à Anthonne DESCAMPS de 3 cens de terre à labeur gisant à Néchin et tenus de la Royère.

De la vente faite par maître Jehan DELATTRE, escuyer, seigneur Doudechove, lieutenant de la gouvernance de Douay à Nicollas DEFATRISSART, escuyer, seigneur de Sassignies et damoiselle Catherine DELACHAPPELLE, son épouse de 15 cens de terre en deux pièces séant à Leers et tenus de la Royère.

Fief du Bois à Néchin

De la vente faite par Gilles ..... (blanc) à Pierre DEWERP, cousturier, demeurant à Néchin et tenus du fief du Bois, tenant au bois de la Royère.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par décret et exécution de justice en la gouvernance de Lille à Michiel DELERUE, fils de feu Clément, laboureur, demeurant à Leers de 3 cens et le tiers d'un cent d'héritage vieu jardinage, gisant en la paroisse de Leers et tenus du dit Quesnoy.

De la vente faite par Lion PARENT, demeurant à Lannoy à Marguerite DESBONNETZ, veuve d'Anthonne DELANNOY de 10 cens de terre à labeur gisant en la paroisse de Leers et tenus du dit Quesnoy, haboutant au tries du Fresnoy. Le déshéritement fait le 26/10/1587.

Du vendaige fait par Jehan FACHE, bourgeois et demoiselle Isabeau DESBUCQUOIS, veuve de Jehan LAMBELIN, demeurant en la ville de Lille à Jehan DUTRIES, bourgeteur, demeurant à Lannoy de 14 cens de terre à labeur gisant à Leers et tenus du dit Quesnoy, tenant à le cache qui maisne du dit tries du Quesnoy vers les pretz du dit Leers, et encore 6 cens aussi terre à labeur gisant à Toufflers et tenus que dessus, tenant à la piedsente qui mains du dit tries du Quesnoy vers lhostel de Wasne. Le déshéritement fait le 10/12/1587.

De la vente faite par Jehenne SCERPEREL, tuteur des enfants de Grard SCERPEREL, Jehenne LECLERCQ et consors à Gilles LECLERCQ de 3 cens de jardinage gisant à Leers, tenus du dit Quesnoy, tenant au chemin Espiergart. Le déshéritement fait le 19/05/1587.

De la vente faite par demoiselle Isabeau DESBUCQUOIS, veuve de Jehan LAMMELIN à Jehan FACHE, bourgeois, demeurant à Lille des deux tiers de 5 cens de terre à labeur gisant à Toufflers et tenus du dit Quesnoy. Le déshéritement fait le 26/09/1588.

Du vendaige fait par Jehan LEFEBVRE, laboureur et Saintinne DUPONT, sa femme, demeurant à Leers à Thomas DECOTTIGNIES de 4 cens ou environ de jardinage, gisant en la paroisse de Leers et tenus du dit Quesnoy, haboutant au chemin qui maisne de l'église du dit Leers vers Lannoy. Le déshéritement fait le 11/01/1588.

De la vente faite par Gilles LEMPREUR, demeurant à Leers à Jacques DEFFRESNES, fils de Gilles de 4 cens de jardinage pris en 12 cens de lieu manoir et jardin, haboutant au chemin qui maisne de Carihem vers la cense de le Bourde, paroisse du dit Leers, et tenus les dits 4 cens du Quesnoy, et un cent de terre à labeur, tenus que dessus. Le déshéritement fait le 13/03/1588.

De la vente faite par Clément DEBEAUCARNE et Catherine DUPRET, sa femme à Jacques DELERUE, demeurant à Lannoy d'un cent de terre à labeur pris en demi bonnier allencontre du dit acheteur et Anthonne WAYMEL, gisant en la paroisse de Lys. Le déshéritement fait le 20/06/1588.

De la vente faite par maître Jehan DELATTRE, escuyer, seigneur Doudechove à Nicollas FATRISSART, escuyer, seigneur de Sassignies et damoiselle Catherine DELACHAPPELLE, son épouse de 8 cens de terre à labeur gisant à Leers et tenus du Quesnoy.

Du vendaige fait par Martin DUBAR à Jacques PAYELLE, laboureur, demeurant à Toufflers de 2 cens 3 quartrons de jardinage, gisant à Toufflers et tenus du Quesnoy. Le déshéritement fait le 19/05/1587.

De la vente faite par Jehan DUPIRE et sa femme à Nicollas DELAHAYE de 16 cens demi de terre à labeur, gisant à Leers et tenus du Quesnoy. Le déshéritement fait le 20/06/1587.

De la vente faite par décret à Guillebert PREVOST de 2 cens ou environ de terre à labeur, gisant à Leers et tenus du Quesnoy.

Lobel

Du vendaige fait par Ollivier PLOUCQUET à Michielle DUBAR, femme de Lucq PLOUCQUET de 5 cens ou environ de terre à labeur, gisant à Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel, tenant à la piedsente menant du dit Néchin au Breselle. Le déshéritement fait le 11/06/1587.

De la vente faite par Anthonne LECLERCQ à Oste ESCHEVIN et Catherine LECLERCQ à Pierre COULLON, procureur et Martinne ZEGHERS, sa femme, demeurant en la ville de Tournay de 20 cens de terre à labeur en une pièce, gisant en la coulture du Quesnelet à Lenffant, tenus du dit Lobel, tenant au chemin qui maisne du dit Néchin à Toufflers. Le déshéritement fait le 14/01/1588.

Du vendaige fait par Gilles FLOREQUIN et Grardinne LEZAIRE à Philippe VANREUST d'un cent ou environ de jardinage, gisant à Néchin et tenu du dit Lobel, tenant au chemin qui maisne du Castillon à Lobel. Le déshéritement fait le 03/02/1588.

De la vente faite par Anthonne LECLERCQ, Oste ESCHEVIN et Catherine LECLERCQ, sa femme à Meurisse EXCROHART de 3 cens et demi de jardinage séant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Le déshéritement fait le 03/02/1588.

De la vente faite par décret à Ernould DUSOULLIER, demeurant à Néchin et tenus de Lobel, tenant au chemin allant de Leers vers la justice de Lobel.

Mises en cause de plusieurs quittances et modérations des droits seigneuriaux

Quant à la vente faite par Martin DELESPAULT, Jaspart et Evrard PLOUCQUET, tuteurs de Pieronne DUBOIS, fille mineure d'an de feu Jehan à Jacques ROUSSEL de 8 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Pour le deuxième droict seigneurial son excellence a quicte le dit deuxième droict seigneurial comme appert par appostille sur requeste en date du 08/07/1588.

Quant à la vente faite par Isabeau MOUTON, veuve de Jehan LOUVART, Jehan ROUSSEL et Raphaël MASQUELIN, tuteurs des enfants de feu Jehan LOUVART à Jehan VANREUST comme command de Pierre DUPIRE de 3 cens ou environ de lieu manoir et jardin, gisant et tenus du dit Roubaix. Son excellence a quicte le dit droit moyennant 30 livres parisis quils debvont payer a ce dit compteur comme appert par apostille sur requeste en date du 14/06/1587.

Quant à la vente faite par Jehenne LECOMPTE, veuve de Pierre DESMULLIER à Pierre LEBOURGHOIS de 3 cens ou environ de lieu manoir et jardin, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de Fourquencroix à Lhommelet au Bois. Son excellence a quicte la moitié du dit droit seigneurial par appostille sur requeste en date du 21/04/1588.

Quant à la vente faite par décret et exécution de justice à Estienne DECRONEMBOURG, escuyer, présentement compteur de 2 cens de lieu manoir et jardin pris en 4 cens nommé vulgairement le Blan Lion, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant par devant au chemin qui maisne du Saint-Sépulchre à Fourquencroix. Son excellence a quicte tout le dit droit comme appert par appostille sur requeste en date du 27/02/1588.

Quant à la vente faite par Georges HONNORE et Jehenne DUPONT, sa femme et Henry WAYMEL à Pierre DELANNOY comme command de Charles DUJARDIN de 2 cens demi de lieu manoir et jardin, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant à la rue Dorée. Son excellence a quicte un quart du dit droit seigneurial par appostille sur requeste en date du 15/04/1588.

Quant à la vente faite par Jehan DESTAILLEURS, fils de Jehan à Guillame LHERNOULT, boulanger, demeurant à Roubaix de tout une choque de maison à deux demeures, contenant 3 quartrons et demi d'héritage, séant en la rue Saint-Georges, tenue du dit Roubaix. Son excellence a quicte la moitié du dit droit seigneurial par appostille sur requeste en date du 21/03/1588.

Quant à la vente faite par Catherine SABIN, veuve de Jehan CAUDRON à Angnies DELESCLUZE d'un cent de lieu manoir et jardin, gisant et tenu du dit Roubaix.Son excellence a quicte tout le dit droit seigneurial par ..... (blanc).

Quant à la vente faite par maître Jehan DELATTRE, escuyer, seigneur Doudechove à Nicollas DEFATRISSART, escuyer, seigneur de Sassignies et damoiselle Catherine DELACHAPPELLE, son épouse de 13 cens de terre tenus de la seigneurie de la Royère, échevinage du Quesnoy, gisant à Leers. Son excellence a quicte un quart du dit droit par appostille sur requeste en date du 30/11/1588.

~~Quant à la vente faite par Michiel DELESCLUZE à Jacques DELEDEUSLE, marchand, demeurant à Lille de tout un lieu manoir séant sur le marchié de Roubaix et tenu du dit lieu, contenant demi quartron d'héritage Son excellence a quicte un quart du dit droit par appostille sur requeste en date du ..... (blanc)~~.

CC bis 6-12 – 1588

Copie CC bis 6-11 concernant Roubaix

CC bis 6-13 - 1589

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Rolland DECOURCHELLES, fils de feu Bernard, demeurant à Leers à Jehan DECOURCHELLES, son frère de 2 cens un quartron ou environ de terre à labeur, gisant à Leers tenus de Carihem et en souveraineté du dit Roubaix, haboutant au chemin menant du dit Carihem vers esclien. Les déshéritement et adhéritement fait le 04/10/1588.

De la vente faite par Noël DURIEU, fils de feu Jacques, demeurant à Wasquehal à Pierre BOURGHOIS, fils de feu Jehan de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Roubaix et tenu du dit lieu, haboutant au chemin allant de Fourquencroix vers Lhommelet au Bois, tenant à la ruyelle menant du dit chemin vers la cense Delebourde et tenant aux terres de la cense Decq du Pret. Les déshéritement et adhéritement fait le 10/01/1589.

Du vendaige fait par Jehan LEROUX, procureur de Jean et Toussain CASTELLAIN et autres leurs consors, enfants de feu Pierre à Jaspar CASTELLAIN, laboureur, demeurant à Ronchin de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens 3 quartrons ou environ d'héritage, gisant au dit Ronchin et tenus du dit Roubaix, tenant au grand chemin menant de Lille à Orchies. Les déshéritement et adhéritement fait le 10/01/1589.

Du vendaige fait par Pierre DUPONT, procureur de Jehan DEHANRECQ, escuyer, seigneur de Prelle Malnaison, etc..... et Dame Clare DESAVARY, fille de feu le seigneur de Warcoing, son épouse à Damoiselle Marie DUBOSQUIEL, veuve de maître Charles DEHERLIN, demeurant en la ville de Lille de 10 cens de pret pris en 15 cens 5 verges tenus de Roubaix, gisant en la paroisse de Marquette, tenant à la rivière de le Marcq, la piedsente passant parmi allant de la cense Delerive vers Bondues. Les déshéritement et adhéritement fait le 07/02/1589.

De la vente faite par Jehan LEPERS, seigneur de Berthelin, résident en la ville de Lille, procureur de Jehan DRUMEZ, marchand, demeurant en la ville d'Anvers à maître Maximilien GILLEMAN, auditeur en la chambre des comptes du Roy, notre seigneur au dit Lille de tout tel part droit raison et action que le dit DRUMEZ peux avoir en tout un lieu manoir contenant parmi jardin, pret et terre à labeur en plusieurs pièces le nombre de 4 bonniers 3 cens d'héritage ou environ, gisant au faulxbourg Desrigneaulx lez la ville de Lille tout en une masse, haboutant à la cauchie menant de la dite porte à l'église de Fives et à la ruyelle du Becquerel. Les déshéritement et adhéritement fait le 18/02/1589.

De la vente faite par Wallerand, Toussaint et Jehan DESCAMPS, frères à Josse DELESCLUZE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un septième de 5 cens 3 quartrons d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin menant de l'église à Fontenoit. Les déshéritement et adhéritement fait le 21/02/1589.

De la vente faite par Nicollas et Pierre HAUWEL, frères à Estienene RINGOT de tout tel part droit raison et action qui à eux peut être succédé et échu par le trespas de Jehan et Marie DILLIES en la moitié de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 15 cens d'héritage ou environ, gisant es faulxbourg Desrigneaulx et tenus assavoir les 15 cens de messieurs de Saint-Pierre à Lille et le surplus du dit Roubaix, haboutant au chemin nommé le chemin du pont à eauwe. Les déshéritement et adhéritement fait le 07/03/1589.

Royère

De la vente faite par décret au siège de la gouvernance de Lille à Pierre BUTTIN, sayeteur, demeurant au dit Lille de 5 cens et demi de terre à labeur gisant au dit Néchin et tenus de la Royère comme venant de Pierre ESPINOY. Les déshéritement et adhéritement fait le 25/01/1589.

De la vente faite par Bernard DELAVALLEE, fils de Philippe à Clément RIS et sa femme de 19 cens de terre à labeur, séant en la paroisse de Leers en trois pièces et tenus de la dite Royère. Contenant ci-

comme la première pièce demi bonnier, item la deuxième pièce contenant 7 cens et la troisième pièce contenant 4 cens. Les déshéritement fait le 29/02/1588 et l'adhéritement fait le 20/02/1589.

Du vendaige fait par Nicollas POULLAIN, demeurant à Néchin à Mathieu POULLAIN, demeurant au dit lieu de 2 cens et demi de terre à labeur pris en 5 cens allencontre de Grard POULLAIN, gisant au dit Néchin et tenus de la Royère. Les déshéritement et adhéritement fait le 13/03/1589.

Lobel

De la vente faite par Gilles FLORQUIN et sa femme à Philippe VANREUST d'un cent ou environ de jardinage séant à Néchin et tenu de Lobel, tenant au chemin menant du Castillon vers Lobel. Le déshéritement fait le 03/02/1588.

Du vendaige fait par Pierre DUBRUCQUOY, demeurant à Herinnes, pays de Hainaut à Ernould DUSOLLIER, demeurant à Néchin d'un cent de jardinage, gisant et tenu que dessus. Les déshéritement et adhéritement fait le 03/02/1589.

Du vendaige fait par Anthonnette DUFAYCH, veuve de Jacques DUBRUCQUOIT, demeurant à Néchin au dit Ernould DUSOLLIER d'un cent ou environ de lieu manoir et jardinage, gisant et tenu que dessus, haboutant au chemin allant de Leers vers la justice de Lobel. Les déshéritement et adhéritement fait le 03/02/1589.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Gilles LEMPEREUR, demeurant à Leers à Jacques DEFFRESNES, fils de Gille de 4 cens de jardinage pris en 12 cens de lieu manoir et jardin et un cent de terre à labeur, tenus du dit Quesnoy. Le déshéritement fait le 13/03/1588 et l'adhéritement le 27/02/1589.

De la vente faite par décret et exécution de justice à maître Martin VANDERWANDRE, promoteur en la cour spirituelle en Tournay de 2 cens de terre à labeur pris en 11 cens, gisant à Leers et tenus du dit Quesnoy, venant de Pierre LECLERCQ. Le déshéritement fait le 24/10/1589.

De la vente faite par Allard DESTALLEUR et Marguerite TRENTESAULX, sa femme à Jehan TRENTESAULX de 4 cens de jardin, gisant à Leers, tenus que dessus. Le déshéritement fait le 04/07/1589.

De la vente faite par Jacques PAYELLE à Guillebert PROUVOST de 4 cens un quartron de terre à labeur, séant à Toufflers et tenus du dit Quesnoy pris en 17 cens, tenant à la piedsente menant de Billecocq vers Toufflers. Les déshéritement et adhéritement fait le 24/10/1588.

De la vente faite par Anthoine MASUREL et Jacques PAYELLE, tuteurs des enfants de feu Hercules PAYELLE et de Jehenne HERMOCQ à Guillebert PROUVOST, demeurant à Lannoy de 12 cens 3 quartrons de terre à labeur en deux pièces, gisant au dit Toufflers, tenus que dessus, haboutant au chemin menant de Toufflers vers Néchin. Les déshéritement et adhéritement fait le 20/02/1589.

De la vente faite par les dits tuteurs en la dite qualité à Pierre WIBERT, laboureur, demeurant à Toufflers de 8 cens et demi de jardin, gisant au dit lieu et tenus du dit Quesnoy, haboutant au tries du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 27/02/1589.

Du vendaige fait par iceux tuteurs en qualité que dessus à Franchois DESREVEAULX de 2 cens de pret, séant et tenus que dessus, tenant au rieu Espiergart. Les déshéritement et adhéritement fait le 27/02/1589.

Du vendaige fait par Guillebert LEBARBIEUR et ses enfants à Anthoine DEBERTAULX, dit de Holamadre, demeurant à Lille de 6 cens de jardin, séant et tenus que dessus, haboutant au grand chemin allant vers Tournay, d'autre à la ruyelle menant du dit grand chemin à la coulture des Lestocquoit. Les déshéritement et adhéritement fait le 07/03/1589.

CC bis 6-14 - 1589

Relief de fief

De Florent BERNARD, escuyer, seigneur Desquelmes, etc... pour le relief d'un fief à lui succédé et échu par le trespas de feue damoiselle Ursele BERNARD, qui fut femme et épouse de Jehan COTTREL, escuyer, seigneur Despain ce comprendant en 20 bonniers d'héritage ou environ séant en plusieurs pièces aux paroisses de Sainghin en Mélantois, Péronne et des marches d'environ, tenus du dit Roubaix.

Ventes

Du vendaige fait par Guillebert LEBARBIEUR et ses enfants à Anthoine DEBERTAULT dit de Hollandre de 4 cens de terre à labeur séant à Leers et tenus de Carihem et en souveraineté de Roubaix. Le déshéritement fait le 11/03/1589 et l'adhéritement le 28/06/1589.

De la vente faite par Anthoine DOUCHET, fils de feu Victor, demeurant à Lille à Bettremieu MASUREL, demeurant à Lille d'un quart en la totalité de 2 bonniers 14 cens d'héritage à labeur gisant en la paroisse de Ronchin, en plusieurs pièces. Les déshéritement et adhéritement fait le 24/04/1589.

Du vendaige fait par Nicaise CASTEL, demeurant à Roubaix à Pierre CASTEL, comme command de Pierre DEHALLEWIN de 15 cens de terre à labeur gisant au dit Roubaix gisant en deux pièces tenant ensembles. Le déshéritement fait le 25/04/1589 et l'adhéritement le 13/06/1589.

De la vente faite par Piat CORNILLE et Thomasse MOREL, sa femme, demeurant en la paroisse de la Madeleine lez la ville de Lille, Catherine et Isabeau DUVRELIET, sœurs, filles de feu Franchois à Jacques DECROIX dit de Drumez, Charles TRESEL, en leurs noms Jehan DEWARENGHIEN, receveur du Roy, notre Sire de son domaine du dit Lille et le dit Jacques DECROIX dit Drumez au nom et comme tuteur de Pierre DECROIX dit Drumez d'un septième et généralement tel droit, part, raison et action que leur peut compter et appartenu allencontre des dits acheteurs en 9 cens un quartron de jardin séant en la paroisse de la Madeleine, haboutant au chemin qui maisne du riez de la dite Madeleine au Plouych. Les déshéritement et adhéritement fait le 12/07/1589.

De la vente faite par décret au dit Roubaix à Margueritte WILLOCQ de la juste moitié de 4 cens de lieu manoir et jardin, gisant et tenus du dit Roubaix comme appartenant à Mahieu WILLOCQ, tenant à la chimentiere et cure du dit lieu et au Bethihart.

De la vente faite par Pierre DUTAILLY, demeurant à Lannoy à Raphaël MASQUELIN, comme command de Philippe WAYMEL d'un quartron ou environ de jardinage séant en la rue Pottier au dit Roubaix et tenu du dit lieu. Le déshéritement fait le 28/05/1589 et l'adhéritement le 13/06/1589.

Quant à la vente faite par Adrien MALFAICT et sa femme à Anthoine DELECROIX, carpentier de 2 cens de terre à labeur en une pièce, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 11/07/1589 mais l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Pierre HESPEL et Margueritte FAUVARCQ, sa femme à Allard DELECOURT de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens ou environ d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin menant de Fourcquencroix au Thilloeul. Le déshéritement fait le 26/07/1589 et l'adhéritement le 01/08/1589.

De la vente faite par Clément COLLETTE, procureur de Nicolas DEHEULST, fils de feu Pierre à Magdeleine DEVERMONT, comme command de Simon BATTAILLE de 5 cens de terre à labeur fief, gisant entre Faches et Ronchin, haboutant au chemin menant de Seclin au dit Ronchin. Le déshéritement fait le 28/05/1589 et l'adhéritement le 19/08/1589.

Quant à la vente faite par Isabeau DEFLANDRES, veuve de Thomas LEMESRE, demeurant à Lille à Martin DEWARLERS, demeurant à Ronchin de 24 cens de terre à labeur séant en plusieurs pièces au dit Ronchin et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 22/09/1589, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jehan DEDEUXVILLES et Péronne GRANDIN, sa femme, demeurant à Bersées à Franchois LADMIRANT, laboureur, demeurant à Flers de 3 cens de terre à labeur et tenus du dit lieu. Porte le droit seigneurial et affranchissement.

Lobel à Néchin

De la vente faite par Adrien PLOUVIER à Jehan PREVOST, fils de feu Daniel de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens d'héritage ou environ nommé vulgairement le bois du Bois avec le tiers d'un bonnier de terre à labeur arrentement et 2 cens de prêt, la tout gisant à Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel, le tout depuis ratraict par proximité lignagière par Aaron PROUVOST et Anthonette DUCASTELER, sa femme. Les déshéritement et adhéritement fait le 21/04/1589.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Jehan DUPONT, procureur d'Anthoine ROYART, Noël et Jehan LEDUCQ, tuteurs d'Anthoine, Jehan et Pierre MOUTON, enfants de feu Jehan et défunte Pieronne PETIT, Michiel et Jehan PERCOURT et Anthoine DUTHOIT, tuteurs de Charles et Adrien ROYART, enfants de feu Loys et de défunte Marie LEPETIT à damoiselle Anne DELEMER, veuve de maître Claude MIROUL, en son vivant conseiller et pensionnaire de la ville de Lille de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 13 cens et demi d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Sailly et tenu du dit Quesnoy, haboutant au chemin menant de Lannoy vers Willems, d'autre au chemin menant du dit Sailly vers Toufflers. Les déshéritement et adhéritement fait le 16/09/1589.

Quant à la vente faite par décret en la gouvernance de Lille à Jacques DESFRESNES de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 14 cens d'héritage gisant à Lys lez Lannoy, haboutant au chemin qui maisne du triez du Fresnoy vers l'église de Toufflers et 6 cens de terre à labeur gisant à Toufflers, haboutant au chemin sus-dit, tenues les deux parties de la seigneurie du Quesnoy. Le dit décret adjugé le 30/06/1589, mais d'autant que les dits acheteurs ne sont pas encore venus prendre l'adhéritement des dits héritages.

CC bis 6-16 - 1590

Relief de fief

Roubaix

De Jacques DELERUE, fils de feu Cornille, demeurant en la ville de Lannoy pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas du dit feu Cornille, son père séant en la paroisse de Roubaix, nommé le fief de le Masure, ce comprendant en 4 cens de terre à labeur, haboutant au chemin qui maisne du mollin du dit Roubaix à Lempenpont.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Adrien MALFAICT et Anthonnette DELECROIX, sa femme à Anthonne DELECROIX, carpentier, demeurant au dit Roubaix de 2 cens de terre à labeur pris en 4 cens, gisant et tenus du dit Roubaix, tenant aux terres de la cense de Decq Dupret. Le déshéritement fait le 11/07/1589 et l'adhéritement le 10/07/1590.

Du vendaige fait par Isabeau DEFLANDRES, veuve de Thomas LEMESRE, demeurant en la ville de Lille à Martin DEWARLERS, laboureur, demeurant à Ronchin de 33 cens de terre à labeur, séant en cinq pièces au dit Ronchin. Le déshéritement fait le 22/09/1589 et adhéritement le 21/03/1590.

De la vente faite par Jehan DUCROCQ et ses enfants à Charles BOURGHOIS, carioteur, demeurant au dit Roubaix de toute une maison séante sur le marchié du dit lieu. Les déshéritement et adhéritement fait le 22/12/1589.

Du vendaige fait par décret en la gouvernance de Lille à Thomas DUPRET, demeurant en la ville de Lille d'un quart de 20 cens de terre à labeur, item un quart de 20 cens 3 quartrons et le quart de 18 cens un quartron, le tout terre à labeur, séant en la paroisse de Fives et tenus du dit Roubaix. L'adhéritement donné le 10/01/1590.

De la vente faite par Jehan et Loyse LELEU, frère et sœur et autres leurs consors à Estienne RINGOT, laboureur, demeurant au faulxbourg Desrigneaulx de la ville de Lille de tout tel part droit et action qu'ils avaient en tout un lieu manoir contenant parmi jardin 15 cens d'héritage ou environ parmi portion de labeur, tout tenant ensemble, gisant du dit faulxbourg Desrigneaulx, tenus les 12 cens de messieurs de Saint-Pierre au dit Lille et le reste du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 01/02/1590.

Du vendaige fait par Rolland et Jaspar DUBOIS, Jaspar TIBREGHIEN, Jehenne DUBOIS, sa femme et autres leurs consors, enfants et héritiers de feu Anthonne DUBOIS à Pierre DELEBECQUE, boulanger, demeurant au dit Roubaix de toute une maison avec un jardinet en grandeur de demi cent d'héritage ou environ, gisant et tenue du dit Roubaix, haboutant au chemin menant de la chapelle du Saint-Sépulchre à la grande brasserie. Le déshéritement fait le 08/01/1590 et adhéritement le 06/02/1590.

De la vente faite par Anthonne DEMENIN à Pierre MATHON, demeurant au dit Roubaix de tout un lieu manoir avec 2 cens de jardinage pris en 4 cens demi quartron moins, séant en la cauchie. Les déshéritement et adhéritement fait le 26/02/1590.

De la vente faite par Martin LECLERCQ, fils de feu Philippe à Marcq LOCQUIFFIER, ollieur, demeurant au dit Roubaix de 8 cens de terre à labeur en une pièce gisant et tenus du dit Roubaix, tenant à la piedsente qui maisne des Hucquetz vers Lille et à l'héritage Bettremieu EXCROHART. Les déshéritement et adhéritement fait le 05/03/1590.

De la vente faite par Marguerite VAILLANT, veuve d'Hughues DUPRET, Gilles et Nicollas DUPRET, ses enfants, demeurant à Fives à Evrard CAMPENAIRE, demeurant à Lille de 10 cens de terre à labeur ou environ, séant hors la porte Saint-Sauveur, dismage d'Hellemmes, tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin menant de la Motte Thomas à Lezennes. Les déshéritement et adhéritement fait le 12/04/1590.

Du vendaige fait par Michiel DELESAFFRE, Jehan SALMON, Hubert WAYNIN, Jacquelinne CARPENTIER, sa femme, Gilles SALMON et autres leurs consors à Jehan Quintin PREVOST DESMARESCHAULX, de la ville de Lille le nombre de 8 cens et demi de terre à labeur, séant en une pièce hors la porte Saint-Sauveur, dismage de Fives. Le déshéritement fait le 22/08/1590 et l'adhéritement le 23/08/1590.

De la vente faite par Pierre LECLERCQ, procureur de messire Jehan DARGENTEAU, chevalier, seigneur du dit lieu, Hermalle, etc... et de Noble Dame Marie DEHAMALLE, sa femme à maître Gilles LEBOUCQ, licencié es loix, conseiller et avocat en la ville de Lille de tout le fief Desobeaulx, séant en la paroisse de Fretin, ce comprendant ci-comme au gros d'icelle en 3 bonniers 10 cens de terre à labeur en quatre pièces, Item de tout un autre fief gisant à Templemars qui se comprend en rentes justiciables. Les déshéritement et adhéritement fait le 23/08/1590.

Lobel

De la vente faite par Gérard LECLERCQ, Gilles DEBUISNES et Catherine LECLERCQ, sa femme à Emanuel STIEN, demeurant à Tournay de 3 cens ou environ de terre à labeur pris en 15 cens allencontre du dit acheteur, gisant en la paroisse de Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel, haboutant au chemin de Billecocqs. Les déshéritement et adhéritement fait le 26/10/1589.

Du vendaige fait par Jehan BOURGHOIS et Anthonne DELATTRE, mari et bail de Jehenne BOURGHOIS à David DUBRUISLE de 4 cens de terre à labeur, gisant à Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel, haboutant au chemin qui maisne des bancqs Delobel au Maresquiel. Les déshéritement et adhéritement fait le 18/01/1590.

De la vente faite par Nicollas CARRETTE à Jacques CARRETTE, son frère de 8 cens de terre à labeur gisant et tenus que dessus, haboutant au chemin menant de le Vichte vers Toufflers. Le déshéritement fait le 28/03/1589 et l'adhéritement le 01/03/1590.

De la vente faite par Sébastien RYS et Baltazar POULLAIN à Eleazar CRAUWIN de tout tel part droit raison et action qu'ils avaient en 2 cens un quartron et trois quarts de verge de jardin gisant et tenus que dessus, haboutant au chemin menant du Quesne de le Croix vers le Castillon. Les déshéritement et adhéritement fait le 01/03/1590.

De la vente faite par décret en la dite seigneurie de Lobel à Jehan DUMORTIER, mosnier de Bailleul comme dernier renchérisseur de 7 cens de terre à labeur pris en 14 cens vendus comme appartenant à Josse DELATTRE et Willemine FLIPPO, sa femme, séant en la coulture du vieu four, paroisse du dit Bailloeul et tenus du dit Lobel. L'adhéritement fait le 07/06/1590.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par demiselle Isabeau DESBUCQUOIS, veuve demeurée es biens et dettes de feu Jehan LAMBELIN et ses enfants à Lion DELERUE, monnier, demeurant à Lys Lez Lannoy de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 20 cens d'héritage ou environ, gisant au dit Lys et tenu du dit Quesnoy, vulgairement appelé Laoultre, haboutant au chemin qui maisne du dit Lannoy à Toufflers. Les déshéritement et adhéritement fait le 06/11/1590.

De la vente faite par la dite veuve et ses enfants à Ollivier BAUCHERET, boulanger, demeurant à Lannoy de 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus que dessus. Les déshéritement et adhéritement fait le 06/11/1589.

De la vente faite par décret en la dite seigneurie du Quesnoy à Ernould DUSOLLIER d'un sixième en un lieu manoir jardin et héritage vendu comme appartenant à Jehenne DELECROIX, veuve de Denis LEMESRE et Denis LEMESRE, son fils, duquel le dit acheteur a été adhérité le 03/12/1589.

Du vendaige fait par Nicollas CARRETTE à Jacques CARRETTE, son frère de 4 cens et demi de pret, gisant en la paroisse de Leers et tenus du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 22/12/1589.

De la vente faite par Catherine LOCALIN, veuve de Caron LEMERCHIER, Gilles LEBACCHY et autres leurs consors à Toussaint ESCHEVIN de la juste moitié de 16 cens et demi de terre à labeur, item de la moitié de 5 cens et de la moitié de demi bonnier de terre à labeur, gisant en la paroisse de Leers en trois pièces et tenus de la dite seigneurie et eschevinage du Quesnoy, séant en la coulture de Fontenelle et haboutant au chemin Espiergart.

Mises en cause de plusieurs quittances et modérations des droits seigneuriaux

Quant à la vente faite par Rolland, Jaspar, Isabeau et Jehenne DUBOIS, et autres leurs consors à Pierre DELEBECQUE, boulanger de toute une maison contenant parmi jardin demi cent d'héritage ou environ, gisant et tenue du dit Roubaix, son excellence a quicte la moitié du dit droit seigneurial par appostille sur requête en date du 12/09/1590.

CC bis 6-18 - 1591

Relief de fief

Roubaix

Gaspar DUBOIS, fils de feu Anthoine, demeurant au dit Roubaix pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas du dit feu Anthoine, son père, séant en la paroisse de Roubaix, ce comprendant en un rejet flégard rive et bord de chemin séant sur le chemin Desrousseaulx allant de Lhommelet au bois au Mollin Desmazures à loposite et contre le jardin et manoir Anthoine MULLIER qu'il a acquis des enfants et héritiers du dit feu Anthoine DUBOIS, contenant en longueur environ 200 pieds et s'y avant que le dit jardin sextend.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Pierre CORDONNIER et Anthoinette DELEPLANCQUE, sa femme, demeurant à Fives à Crespin POULTRAIN, demeurant à Lille de 3 cens 21 verges trois quarts et demie de verge d'héritage à usage de jardin, gisant au dit Fives et tenus de la dite seigneurie de Roubaix.

Du vendaige fait par Guillebert LEBARBIEUR, demeurant à Lannoy et ses enfants à Saincte LEROY, veuve de Thomas DELATTRE, demeurant en la ville de Lille de 6 cens 3 quartrons de jardinage, gisant en la paroisse de Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 16/10/1590.

De la vente faite par Martin DELECAMBRE, fils de feu Jehan, demeurant à Wattrelos à Jacques DELECAMBRE, aussi demeurant à Wattrelos de 4 cens de terre à labeur séant au tries de Carihem, tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 16/10/1590.

Du vendaige fait par Lambert DUPONT, fils d'Isambart à Jehan VANREUST, demeurant à Roubaix de 4 cens et les deux tiers d'un cent d'héritage, moitié jardinage et moitié terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 13/11/1590.

De la vente faite par le dit Lambert DUPONT à Jehan DESTOMBES, laboureur, demeurant à Roubaix d'un cent 73 petites verges de terre à labeur en une pièce, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 13/11/1590.

Quant à la vente faite par Jehan MATHON, fils de feu Pierre à Loys MATHON, fils de feu Jehan, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement fait le 07/12/1590, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jehan DELECAMBRE, fils de feu Willamme à Gilles CATOIRE et Jehenne DELECAMBRE, sa femme de 5 cens de terre à labeur pris en 20 cens contre le dit vendeur, gisant en la paroisse de Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et l'adhéritement fait le 08/01/1591.

De la vente faite par Jehan GLORIEULX, fils de feu Ollivier, demeurant à Lannoy à Charles DUJARDIN, receveur de Roubaix de 3 cens 3 quartrons de jardinage pris en 10 cens, séant sur le triez de Carihem et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 23/01/1591.

Du vendaige fait par Franchois DEVRENAY, fils de Pierre et Anne DELESCLUZE, sa femme, demeurant à Roubaix à Gilles HOUZET, fils de feu Rolland de tout tel part droit et action qu'ils avaient en 2 cens un

quartron moins de jardinage pris allencontre de Pierre, Gilles et Jacquemine DELESCLUZE, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 06/02/1591.

De la vente faite par Martin LEFEBVRE, fils de feu Nicollas, demeurant à Tournay à Pierre DUPIRE, fils de feu Willamme, demeurant à Roubaix de 8 cens de terre à labeur, séant en une pièce au dit Roubaix et tenus du dit lieu. Les déshéritement et adhéritement fait le 19/02/1591.

Du vendaige fait par Willamme GLORIEULX, fils de feu Ollivier, demeurant à Leers à Charles DUJARDIN, receveur de Roubaix de 5 quartrons de jardinage pris en 10 cens allencontre du dit acheteur, gisant en la paroisse de Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 05/03/1591.

Du vendaige fait par Rolland et Isabeau DUBOIS, Gaspar TIBREGHIEN et Jehenne DUBOIS, sa femme, Philippe BUCQSANG et Marie DUBOIS, sa femme et autres leurs consors, enfants et héritiers de feu Anthoine à Josse DELESPAULT, fils de Pierre de tout un lieu manoir brasserie contenant parmi jardin 13 cens et le tiers d'un cent d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix nommé vulgairement la petite brasserie, séante derrière l'église paroissiale. Le déshéritement fait le 11/03/1591 et l'adhéritement fait le 15/03/1591.

De la vente faite par Garrin DEGRIMAUPONT, fils de feu Jehan à Jehan MACQUET, fils de feu Oste de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens ou environ d'héritage, et 6 cens et demi de terre à labeur, le tout gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement fait le 29/03/1591 et l'adhéritement fait le 30/04/1591.

Du vendaige fait par Jacquelinne CASTELLAIN, veuve de Willamme PROUVOST, et Jehenne PROUVOST, sa fille, à présent religieuse à lhospital Sainte-Elizabeth au dit Roubaix à Guillebert PROUVOST, demeurant à Lannoy de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et un quartron d'héritage, gisant au dit Roubaix auprès de la chapelle Saint-Georges et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 23/04/1591.

De la vente faite par décret en la gouvernance de Lille à Wallerand HEDDEBAULT, marchand, demeurant au dit Lille de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 13 cens d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. L'adhéritement pris par mise de fait.

De la vente faite par Jehan DEBUISNES et ses enfants, et Alizon DUPRET veuve de Wallerand BONENFFANT à Mahieu PLOUCQUET de 6 cens ou environ de lieu manoir et jardin tenus du dit Roubaix.

Bourgies

De la vente faite par Jacques BERNARD, Loys BERNARD et Thomas HERBO, ses fils et beau-fils, tant en leur nom qu'en qualité de procureur de Jacques, Nicollas, Jehan et Robert BERNARD, frères, enfants du dit Jacques à demiselle Jenne BLONDEL, ci-devant veuve de Vaspasien GENOIS de 6 cens de terre à labeur séant à Néchin pris en un demi bonnier de terre, tenus de la dite seigneurie de Bourgies. Les déshéritement et adhéritement fait le 28/08/1591.

Lobel

Du vendaige fait par Jehan DUCASTELEZ, Josse TAINTENIER et Mahieu DESNOETTES à Jehan BROUCQ, demeurant à Néchin de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens d'héritage nommés la viese forge et avec ce un bonnier de terre à labeur nommé le Bonnier Frelau, le tout gisant au dit Néchin et tenu de la seigneurie de Lobel. Le déshéritement fait le 19/07/1590 et l'adhéritement fait le 18/07/1591.

De la vente faite par Pierre et Evrard DESCAMPS, Loys PREVOST, Jehenne DESCAMPS, sa femme, Michiel DELEGRANGE et Jenne DESCAMPS, sa femme à Jehan DESCAMPS, cousturier, demeurant au dit Néchin de 2 cens et demi de terre à labeur terrage, gisant au dit Néchin et tenus de la seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement fait le 20/12/1590.

De la vente faite par Philippe VANROEULX, demeurant au dit Néchin à Jehan DELEPLANCQ, fils de Nicollas, demeurant à Leers d'un cent ou environ de jardinage, gisant au dit Néchin et tenu d'icelle seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement fait le 06/05/1591.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Anthoine, Jehan et Thomas DELECROIX, demeurant à Toufflers à Pierre CARRETTE, laboureur, demeurant à Néchin de quatre parts en six et finalement de tout tel part droit raison et action que les dits DELECROIX avaient en tout un lieu manoir contenant parmi jardin demi bonnier d'héritage, gisant au dit Toufflers et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy. Le déshéritement fait le 08/05/1590 et l'adhéritement fait le 06/05/1591.

Du vendaige fait par Jacques DUVELLIER et Marie DELECROIX, sa femme à Ernould DUSOLLIER d'un sixième et finalement de tout tel part droit raison et action que les dits DUVELLIER et sa femme peut compter et appartenir en tout un lieu manoir contenant parmi jardin demi bonnier d'héritage, gisant au dit Toufflers et tenu du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 08/11/1590.

Quand à la vente faite par Pierre DESBUCQUOIS, fils de feu Andrieu, demeurant en la ville de Lille à Jehan CARDON, brasseur, demeurant à Lannoy de 20 cens ou environ de lieu manoir et jardinage, gisant au dit Toufflers et tenus du dit Quesnoy. Le déshéritement fait le 22/11/1590, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par maître Ghilain MULIER et autres ses consors aux pères de la compagnie de Jhesus, demeurant en la ville de Lille de demi bonnier de terre à labeur, gisant à Hem et tenu de la seigneurie du Quesnoy.

CC bis 6-19 - 1592

Reliefs de fief

Roubaix

De Pierre FACHE, père et tuteur légitime de Franchois et Loys FACHE qu'il a eu de défunte Marie DAMART qui fut sa femme, pour le relief de tout un fief séant en la paroisse d'Avelin, échu aux dits Franchois et Loys par le trespas de la dite Marie DAMART, leur mère, ce comprendant en 9 cens de prêt pris en 18 cens d'héritage et prêt nommé le prêt de Fretin, tenant aux autres 9 cens qui est francq alloeux et haboutant au chemin menant du dit Avelin et Rosye à Tourmignies.

De Guilbert PREVOST, fils de feu Jan pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas du dit feu Jan, son père, séant en la paroisse de Roubaix appelé le Wault, ce comprendant en un rejet et flégard sur le triez du dit Wault de 3 pieds de large, tenant d'un boult à l'héritage Jehan DEBUISNES, fils d'Henry allant le long le jardin qui fut Anthoine PARISIS jusque à l'héritage Jan PREVOST, venant de maître Pierre DUCROCQ, en son vivant prêtre.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Jehan MATHON, fils de feu Pierre à Loys MATHON, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant au dit Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ d'héritage, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant par devant au chemin menant du dit lieu vers le Ponchelet. Le déshéritement fait le 07/12/1590 et l'adhéritement le 26/11/1591.

De la vente faite par Gasparde DEFROMONT, veuve d'Anthoine GOUBE, demeurant à Templemars à Claude DESMARESCHAULX, demeurant à Hem de 6 cens de terre à labeur, gisant au dit Hem et tenus du dit Roubaix, tenant au fief de le Werquenelle. Le déshéritement fait le 03/01/1592 et l'adhéritement le 10/01/1592.

Du vendaige fait par Philippe DELEBECQUE et sa femme à Marcq BROCQUART de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens ou environ d'héritage, gisant en la dite ville de Roubaix et tenu du dit lieu,

haboutant au chemin menant du vinaige des Couteaulx au mollin Desmazures. Les déshéritement et adhéritement fait le 17/12/1591.

De la vente faite par Anthoine ROUSSEL et Marie DELETHOMBE, sa femme au dit Marcq BROCQUART de 3 cens de terre à labeur, séant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 21/01/1592.

De la vente faite par Jehenne FREMAULT, veuve d'Anthoine DEHALLEWIN, demeurant à Tourcoing à Jacques BAUDOUT, demeurant à Roubaix de 6 cens ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant à la piedsente menant du dit Roubaix vers Tourcoing. Les déshéritement et adhéritement fait le 14/04/1592.

De la vente faite par Jehan DELEBARRE, au nom et comme procureur de plusieurs du sournom BALLEKENS à Loys ZIVER, demeurant à Tournay de 3 cens 9 verges de terre à labeur, séant à Dottignies et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 28/04/1592.

Quant à la vente faite par Pol HAIZOU, demeurant à Willems à Nicollas DELEMARRE, demeurant à Wattrelos de demi quartron de terre pris en 5 cens séant à Carihem, tenant à la piedsente menant du dit Carihem en Pevele. Le déshéritement fait le 12/05/1592, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur. (mention vente reprise en CC bis 6-20 et CC bis 6-21)

Du vendaige fait par Jehan DEBOUVINES, demeurant à Lannoy à Jehan DUGARDIN, cousturier, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 quartrons ou environ d'héritage gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant par devant à la grand rue menant de la chapelle du Saint-Sepulchre à l'église du dit lieu. Le déshéritement et adhéritement fait le 23/06/1592.

De la vente faite par Pasquier DEROUBAIS, fils de feu Laurent, demeurant à Lenseghem à Eloy CORMANT, demeurant à Hellemmes de 8 cens de terre à labeur, gisant au dit Hellemmes et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 30/06/1592.

De la vente faite par Jehan LEBOUCK, procureur postulant en la gouvernance de Lille, en vertu de lettres procuratoires passées par Dame Loyse DELAFOSSE, femme divorcée de messire Robert DELONGHUEVAL, chevalier, seigneur de la Tour, messire Philippe DEBERGHES, chevalier, seigneur du Plantin et de Dame Helaine DELONGHUEVAL, son épouse à Charles MANESSIET et Jehan LEROUX, demeurant en la ville de Lille de 29 cens de terre à la beur pris en une pièce de 3 bonniers 3 cens qui est portion du gros du fief Dorifontaines, séant en la paroisse de la Madeleine, tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 22/09/1592.

Du vendaige fait par icelui Jehan LEBOUCK, en vertu et au nom que dessus à Gilles DELAOULTRE et Jehan LECERF, laboureurs, demeurant en la paroisse de la Madeleine lez Lille de 2 bonniers 4 cens de terre à labeur en une pièce qui est portion du dit fief Dorifontaines, séant en la dite paroisse de la Madeleine et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 22/09/1592.

Du vendaige fait par le sus-dit LEBOUCK, en vertu et au nom que dessus à Bettremieu MAZUREL, bourgeois et marchand, demeurant à Lille de 20 cens 3 quartrons de terre à labeur qui est portion du gros du fief Dorifontaines, gisant en la paroisse de la Madeleine et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 26/09/1592.

Du vendaige fait par Pasquier DEFFRESNES et consors à Jehan LEMAHIEU, bourgeois et marchand, demeurant en la ville de Lille de 6 cens et demi de terre à labeur pris en 13 cens et 3 cens de plat bois en deux parties, le tout gisant en la paroisse de Marquette lez Lille, tenant à la rivière de le Marcque et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 06/05/1592.

Royère

De la vente faite par Jacques MOSNIER et sa femme à Franchois GAPAMME de 5 cens de terre à labeur, séant en la paroisse de Leers et tenus de la seigneurie de la Royère, haboutant au rieu allant allant vers le pont de Germaupont. Les déshéritement et adhéritement fait le 05/12/1591. Lesquels 5 cens de terre ont depuis été ratraict à titre de proximité lignagière par Philippe CASTELLAIN.

De la vente faite par Grard POULLAIN, demeurant à Bailleul lez Tournay à Mathieu POULLAIN, son frère, demeurant à Néchin de 2 cens et demi de terre à labeur, gisant à Néchin et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement fait le 14/01/1592.

Du vendaige fait par Eleuthere DEFRESNES, au nom et comme procureur d'Hughues DEFRESNES en vertu de lettres procuratoires passées en la gouvernance de Lille le 25/04/1591 à Pierre DEWERP, demeurant à Néchin de 4 cens de terre à labeur séant en la couture Deshughius, paroisse du dit Néchin. Les déshéritement et adhéritement fait le 21/04/1592.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Pierre DESBUCQUOIS, fils de feu Andrieu, bourgeois, demeurant en la ville de Lille à Jehan CARDON, brasseur, demeurant à Lannoy de 20 cens ou environ de lieu manoir et jardinage, gisant au dit Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy, tenant à la piedsente menant de Lannoy à Tournay. Le déshéritement fait le 22/11/1590 et l'adhéritement le 18/11/1591.

Du vendaige fait par Pierre CARRETTE, laboureur, demeurant à Néchin à maître Anthoine DUCOUROUBLE, seigneur du Pret à Leers de cent et demi de terre à usance de prte, gisant à Leers et tenus du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 29/10/1591.

De la vente faite par Oste ESCHEVIN, fils de feu ..... (blanc), demeurant à Leers à Rolland DELERUE, laboureur, demeurant au dit Leers de 9 cens de terre à labeur, séant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 13/07/1592.

De la vente faite par Vallentin DEBUISNES, fils de Jacques, demeurant à Lannoy à Oste CASTEL, laboureur, demeurant à Leers de cent et demi de lieu manoir et jardinage pris en 5 cens, dont le surplus est tenu de l'échevinage de Lannoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 13/01/1592.

Du vendaige fait par Jehan DELORTIOIR, laboureur, demeurant à Estaimpuis à Toussaint ESCHEVIN, laboureur, demeurant à Leers de 4 cens de terre à labeur pris en 8 cens allencontre des hoirs Jehan DEFFRESNES, séant au dit Leers et tenus du dit Quesnoy, haboutant au chemin Espiergart. Les déshéritement et adhéritement fait le 27/01/1592.

De la vente faite par Oste ESCHEVIN, demeurant à Leers au devant-dit Toussaint ESCHEVIN, son frère de 7 cens 14 verges de terre à labeur, séant en une pièce en la couture de Fontenelle, paroisse de Leers, tenus du dit Quesnoy. Le déshéritement fait le 24/02/1592 et l'adhéritement le 13/07/1592.

De la vente faite par Loys RICOART, laboureur, demeurant à Toufflers à Guillebert PROUVOST, demeurant à Lannoy de 4 cens de terre à labeur, gisant à Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 13/07/1592.

Du vendaige fait par Guillamme BARBIEUR, laboureur, demeurant à Espierres à Thomas CLARISSE et Jehan DEWINGHUE, pour eux ou leurs commands de la moitié de 3 cens et demi de terre à labeur, séant en deux pièces en la paroisse de Lys lez Lannoy et tenus du dit Quesnoy. Le déshéritement fait le 16/06/1592 et le 03/08/1592 les dits acheteurs firent leur command du dit marchié de la personne d'Anthoine DUQUESNOY, oste, demeurant au dit Lys, lequel en pris le dit jour l'adhéritement.

De la vente faite par Jehan DEFFRESNES, laboureur, demeurant à Néchin à Josse CORDONNIER, demeurant à Lannoy de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 14 cens ou environ d'héritage, séant à Toufflers et tenu du dit Quesnoy, haboutant au tries du dit Quesnoy. Le déshéritement fait le 07/09/1592 et l'adhéritement le 22/09/1592.

De la vente faite par Pierre DEFFRESNES, fils de feu Jehan, demeurant à Estaimbourg à Hughues PIPPART, demeurant au dit lieu de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 12 cens ou environ d'héritage, gisant à Leers et tenu du dit Quesnoy. L'adhéritement fait le 30/09/1592.

CC bis 6-20 - 1593

Reliefs de fief

Roubaix

De Noble Homme Anthoine DELIEDEBERCQ, chevalier, Baron de Heulle, Gracht, Morselle etc.... mari et bail de Dame Louyse DELABARRE, sœur et héritière de feu Noble Seigneur messire Guillebert DELABARRE, en son vivant chevalier, seigneur de Mouscron échu à la dite Dame Louyse DELABARRE par le trespas du dit feu messire Guillebert, son frère, ce comprendant parmi lieu manoir, motte, bassecourt, prêt, bois, terre à labeur, jardin et rejet en 25 bonniers d'héritage ou environ, tenant tout en une masse devers soleil levant au fief de le Bellerie, auquel fief Deleval appartient plusieurs rentes seigneuriales Lequel fief y a un mollin a vend et appartient aussi à y celui fief justice de viscomte et deux hommaiges.

De Thomas DUTHOIT, fils et héritier avec autres de feu Jehan et en son vivant bourgeois et marchand estaingnier, demeurant en la ville de Lille pour le relief de tout un fief gisant en la paroisse de Sainghin en Mélantois à lui échu et ses frères et sœurs par le trespas du dit feu Jehan, leur père, ce comprendant en 5 bonniers 9 cens 13 verges et demie d'héritage en plusieurs pièces.

De Jehan DEBERTRANGLES, escuyer pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de feu Jacques DEBERTRANGLES, en son vivant aussi escuyer, son père, gisant en la paroisse de Sainghin en Mélantois et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en 3 bonniers 14 cens de terre à labeur en quatre pièces.

Lobel à Néchin

De Noble Homme Anthoine DELIEDEBERCQUE, chevalier, Baron de Heulle, Gracht, Morseele etx, mari et bail de Dame Louyse DELABARRE, sœur et héritière de feu Noble Seigneur messire Guillebert DELABARRE, en son vivant chevalier, seigneur de Mouscron etc...pour le relief de tout un fief gisant en la paroisse de Néchin échu à la dite Dame Louyse DELABARRE par le trespas du dit feu messire Guillebert, son frère, appelé le fief de Pecq, ce comprendant parmi lieu manoir, bassecourt, jardin, prêt, pasture, bois et terre ahanables en 27 bonniers ou environ d'héritage, sur lequel fief y a un mollin a vend et auquel fief appendent plusieurs rentes seigneuriales. Auquel fief appartient justice de viscomte.

Du dit Baron de Heulle etc... pour le relief de deux autres fiefs succédés et échus à la dite Dame Louyse DELABARRE par le trespas du dit seigneur de Mouscron, son frère, l'un appelé le fief Doultrepaet, gisant en la paroisse d'Herseaux et l'autre fief appelé de Lespinnette, se consitant les dits deux fiefs en rentes seigneuriales.

Icelui Baron de Heulle pour le relief de tout un fief encore échu à la dite Dame par le trespas de son dit feu frère appelé le fief Deshayes gisant en la paroisse de Luingne, contenant parmi lieu manoir, jardin et terre ahanable 14 bonniers ou environ tenant icelui fief à la seigneurie de le Castellerie et aux terres du Ham.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Jehan MACQUET, fils de feu Oste, manœuvrier, demeurant au dit Roubaix à Philippe LECONTE, brasseur, demeurant à Mouvaux de tout un lieu manoir contenant parmi jardin cent et demi ou environ d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant au chemin menant de la Fosse au Quesne à Fontenoit. Le déshéritement fait le 27/10/1592 et l'adhéritement le 10/11/1592.

De la vente faite par Pierre LEPERS, laboureur, demeurant Tourcoing à Jehan LEPERS, son frère, demeurant à Roubaix de 4 cens ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin menant de Lhommelet au Bois vers le mollin Desmazures. Les déshéritement et adhéritement fait le 13/10/1592.

Du vendaige fait par Pierre CORDONNIER, laboureur, demeurant à Fives à Pieronne BOUCHE, icelle fille à marier de feu Simon de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens ou environ d'héritage, gisant en la paroisse du dit Fives et tenu de la dite seigneurie de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 13/10/1592.

De la vente faite par Hubert HOUBELON, tant en son nom privé que comme procureur avec Jehan MOUTON, de Jehan, Pierre et Nicollas HOUBELON, Pierre DURIN et Jacques MOREL, tuteurs d'Anthoine HOUBELON, mineur d'ans, les dits du soubnom HOUBELON, frères, enfants et héritiers de feu Pierre HOUBELON à Philippe DELEBECQUE, marchand, demeurant à Roubaix de tout le fief et cense Delerue, gisant et tenu du dit Roubaix, contenant parmi lieu manoir avec terre à labeur, jardin et rejet 4 bonniers 12 cens ou environ d'héritage, gisant en plusieurs pièces au dit Roubaix et tenus du dit lieu. Le déshéritement a été fait le 19/12/1592 et l'adhéritement le 15/01/1593.

Du vendaige fait par Pierre FAUVARCQ, bouchier, demeurant à Roubaix à Pierre DELEBECQUE, boullenger et eschopier, demeurant au dit lieu de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens ou environ d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant par devant à la grand rue qui maisne de l'église à la chapelle du Saint-Sepulchre. Le déshéritement a été fait le 02/03/1593 et l'adhéritement le 08/03/1593.

De la vente faite par le dit Pierre FAUVARCQ à Jehan MACQUET, manœuvrier, demeurant à Roubaix de 4 cens ou environ de terre à labeur fief, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin menant de l'église à la Fosse au Quesne. Les déshéritement et adhéritement fait le 09/03/1593.

Du vendaige fait par Adrien CUVELLE, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix à Fremin CLAY, demeurant à Tourcoing de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 80 petites verges ou environ d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 16/02/1593.

De la vente faite par Simon CHAVATTE, demeurant en la ville de Lille à Pierre DELESPAULT, fils de Pierre, marchand, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et demi ou environ d'héritage gisant et tenu du dit Roubaix confrontant par devant à la grand rue qui maisne de l'église à la chapelle du Saint-Sepulchre. Les déshéritement et adhéritement fait le 03/03/1593.

Du vendaige fait par décret en la gouvernance de Lille le jour ..... (blanc) du mois de juin 1592 à Jehan LEPERS, seigneur de Berthelin, Capitaine en la ville de Lille et damoiselle Franchoise PETITPAS, sa femme de toute la terre et seigneurie de le Corbeille, gisant en la paroisse de Croix et tenu de la dite seigneurie de Roubaix, ce comprendant parmi maison de plaisance environnée deauwe, pont levis, jardin de plaisance enclos de murs, contenant parmi jardin, issue, flégard et terre ahanable 11 bonniers 8 cens et une demie verge d'héritage. L'adhéritement a été fait le 10/03/1593.

De la vente faite par Noël DESBONNET, fils de feu Guillamme, demeurant à Tourcoing à Raphaël MASQUELIN, demeurant à Roubaix d'un cent et demi ou environ de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenu du dit Roubaix, tenant à la ruyelle qui maisne de la chapelle Saint-Georges vers le rue Nain. Les déshéritement et adhéritement fait le 30/03/1593.

Du vendaige fait par Philippotte DUPONT, veuve de Philippe DELESCLUZE à Jehan VANREUST, laboureur, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens ou environ d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 29/04/1593 et l'adhéritement le 11/05/1593.

De la vente faite par Anthoine DELEBECQUE, demeurant à Roubaix à Raphaël MASQUELIN, demeurant au dit lieu de 5 quartrons ou environ de jardinage, gisant et tenus du dit Roubaix, haboutant au chemin menant de Lhommelet bin Maille vers le pont Despreaulx. Les déshéritement et adhéritement fait le 26/04/1593.

Du vendaige fait par Jacques, Marie et Jehenne WILLANT et autres leurs consors, enfants et héritiers de feu Guy à Mathieu CORDONNIER, laboureur, demeurant en la paroisse de Fives de 2 cens et demi quartron de terre à labeur gisant au dit Fives et tenus de la seigneurie du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 05/05/1593.

De leschangement et permutation faite par Noël DELESPAULT, demeurant à Wattrelos à Pierre DELESPAULT, son neveu, demeurant à Roubaix de toute une maison amassée de plusieurs édifices contenant parmi jardin 2 cens et demi ou environ d'héritage confrontant par devant à la grand rue menant de l'église à la chapelle du Saint-Sepulchre, à une aultre maison contenant aussi parmi jardin 2 cens et demi ou environ d'héritage acquis puis naguère par le dit Pierre DELESPAUL à Simon CHAVATTE confrontant aussi par devant à la dite grand rue pour lequel eschangement et permutation le dit Pierre à fourni au dit sieur Noël pour mieux baille de sa dite maison la somme de 400 livres parisis.

De la vente faite par Melchior DECRESNES, fils de feu Lambert, demeurant à Roubaix à Anthoine DELECROIX, carpentier, demeurant au dit lieu d'un cent 10 petites verges de terre à labeur, gisant et tenu du dit Roubaix, tenant à la piedsente menant de le rue Povret vers Wattrelos. Les déshéritement et adhéritement fait le 06/07/1593.

Quant à la vente faite par Jehan LECLERCQ, laboureur, demeurant à Hem à Jehan DELESPIERRE, demeurant au dit Hem pour lui ou son command de 8 cens de terre à labeur fief, gisant au dit Hem et tenus de la dite seigneurie de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 20/07/1593, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

Du vendaige fait par Mahieu CLARISSE, laboureur et Clémence LEPERS, sa femme, demeurant en la paroisse de Lys à Gilles LEPERS, aussi laboureur, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens et demi quartron d'héritage, item 10 cens de terre à labeur et 4 cens aussi terre à labeur, le tout gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 22/07/1593.

De la vente faite par Martin CASTELLAIN, bourgeois, demeurant en la ville de Lille, au nom et comme procureur de Germain LEDRUT, marchand, demeurant à Coulloingne à Daniel BARDOUL, procureur, demeurant au dit Lille, pour lui ou son command, lequel a fait son command de Marcq LOCQUIFFIER, ollieur, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir nommé vulgairement la cense de la Grimbrie, contenant parmi jardin et terre à labeur le nombre de 3 bonniers 11 cens ou environ d'héritage, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement fait le 03/03/1593 et l'adhéritement le 16/09/1593.

De la vente faite par Pierre DE FOURMANOIR, licencié es droix, seigneur de le Locquerie, demeurant à Tournay à Gérard LIEBART MASART, de la ville et citée de Tournay de tout un fief se consistant en la sixième part de la disme Dennechin qu'elle se prend allencontre des chantres et officiers du refectoir Notre-Dame en Tournay. Les déshéritement et adhéritement fait le 04/08/1593.

De la vente faite par Pierre LELEU, demeurant en Hainaut à Estienne RINGOT, laboureur, demeurant es faulxbourg Desrigneaulx de le ville de Lille, de telle part et portion qu'il avait en 3 cens ou environ de lieu manoir et jardinage pris allencontre de ses frères et sœurs, gisant au dit faulxbourg Desrigneaulx et tenus du dit Roubaix.

Du vendaige fait par Hubert DESREVEAULX, demeurant à Wattrelos à Jacques DESTRIES, demeurant à Tourcoing d'un tiers de cent et 5 verges de terre à labeur, gisant à Wattrelos et tenu du dit Roubaix.

Item a été vendu par décret en la salle du dit Roubaix en l'an 1586 3 quartrons demi ou environ de jardinage à maître Anthoine DUWAULT, gisant et tenus du dit Roubaix, duquel marchié le dit maître Anthoine n'aurait pris l'adhéritement et l'aurait laissé es mains du seigneur jusqu'en janvier 1593, et en serait demeuré le décret à Gilles LEPERS, laboureur, lequel en aurait pris l'adhéritement le 16/02/1593.

De la vente faite par Pierre FAUVARCQ, fils de feu Michiel, demeurant à Sailly à Guillebert PROUVOST, fils de feu Jehan, demeurant à Roubaix de 4 cens et demi de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix.

Royère

De la vente faite par Jehan HAGHUELART et Clémence DELERUE, sa femme, Jehan DELORTHIOIR, Vallentin LONCLE et Catherine DELORTHIOIR, sa femme à Jehan DUPRET, lieutenant de Néchin de 9 cens ou environ de terre à labeur, gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement fait le 07/12/1592.

De la vente faite par Jacques MONNIER et Marie DELEVALLEE, sa femme, demeurant à Simeon à Oste CASTEL, demeurant à Leers de 14 cens de terre à labeur depuis ratraict à titre de proximité lignagière par Philippe CASTELLAIN, gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement fait le 23/12/1592.

De la vente faite par décret en la gouvernance de Lille à Cezart DESCAMPS et Louys LEPLAT, demeurant à Leers de 10 cens de terre à labeur venant des veuve et hoirs Jehan LAMBELIN, gisant à Leers et tenus de la seigneurie de la Royère.

De la vente faite par Allard LAMBELIN, demeurant en la ville de Lille, tant en son nom privé que comme procureur de David DECOMAID et Isabeau LAMBELIN, sa femme à Cezart DELEBECQUE, laboureur, demeurant à Leers de 7 cens de terre à labeur arrentement, gisant au dit Leers et tenus de la seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement fait le 11/02/1593.

Du vendaige fait par le dit Allard LAMBELIN en la dite qualité à Louys LEPLAT, laboureur, demeurant à Leers de 3 cens de terre à labeur, gisant et tenus que dessus. Les déshéritement et adhéritement fait le 11/02/1593.

De la vente faite par Nicollas PLATTEAU et Estiennette LESELLIER, sa femme à Jehan BATTAILLE, demeurant à Ohin de telle part et portion qu'ils peuvent avoir en la moitié de 14 cens et demi de terre à labeur impartis pris allencontre du dit Jehan BATTAILLE, acheteur, gisant en la paroisse de Leers, en la cousture Delehaye, lesquels tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement fait le 29/01/1593.

De la vente faite par Franchoise DESCAMPS, veuve de Nicollas GOUBE, demeurant en la ville de Lille à Gilles SIMON, bourgeois, demeurant au dit Lille de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 12 cens ou environ d'héritage, gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement fait le 08/07/1593.

Bourgies

Du vendaige fait par Maximilien DELAHAYE, escuyer, seigneur du Fresnoy Le Becque etc.... à Fernand DUVIVIER, bourgeois et marchand, demeurant en la ville de Tournay de 2 bonniers de terre à labeur pris en 6 bonniers, gisant au dit Néchin et tenus assavoir les dits 2 bonniers de la dite seigneurie de Bourgies. Le déshéritement fait le 12/04/1591 et l'adhéritement le 23/02/1593.

Lobel

De la vente faite par Louys ESCHEVIN et Pieronne DEFFRESNES, sa femme, laboureur, demeurant à Toufflers à Jacques DESOBRIS, demeurant à Néchin de demi bonnier ou environ de terre à labeur arrentement, gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Le déshéritement fait le 02/10/1592 et l'adhéritement le 30/09/1593.

Du vendaige fait par Aaron PREVOST, fils de feu Daniel et Anthonnette DUCASTELEU, sa femme, demeurant à Estaimbourg à Honorable personne maître Jehan DEBEAUCHAN, chanoine de l'église Notre-Dame en Tournay de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens ou environ d'héritage nommé vulgairement le bois du Bois, gisant en la paroisse de Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement fait le 16/11/1592.

De la vente faite par Thierry DELEPLANCQUE, fils de Thierry, laboureur, demeurant à Néchin à Ernould DUSOLLIER, demeurant au dit lieu de 5 cens de terre à labeur terrage, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement fait le 28/01/1593.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Jehan et Pierre DELATTRE, Anthoine RICOART et Jehenne DELATTRE, sa femme à Gilles DEFFERRET, hautelisseur, demeurant à Lannoy de 2 cens et demi de jardinage, gisant en la paroisse de Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy, haboutant au chemin menant du Quesnelet à Lenffant vers Leers. Le déshéritement fait le 24/02/1592 et l'adhéritement le 02/11/1592.

De la vente faite par décret en la dite seigneurie et eschevinage du Quesnoy à Jacques PAYELLE, dernier renchérisseur de 3 quartrons ou environ de jardinage délaissés par feu Calix DUBAR, gisant à Toufflers et tenus du dit Quesnoy. L'adhéritement donné le 25/01/1593.

CC bis 6-21 - 1594

Reliefs de fief

Roubaix

De maître Gilles LEBOUCK, bailly et receveur de la seigneurie du Pire pour le relief du à cause du trespas de Magdelaigne DEHERIN, en son vivant Dame de la dite seigneurie du Pire de tout le dit fief du Pire gisant en la paroisse de Roubaix, succédé et échu à damoiselle Franchoise DEHERIN par le trespas d'icelle damoiselle Magdelaigne DEHERIN, ce comprendant en plusieurs rentes seigneuriales sur 28 bonniers d'héritage ou environ séant au dit Roubaix, auquel fief appartient justice de viscomte.

D'icelui maître Gilles LEBOUCK au nom et comme procureur de Louyse DELONGHUEVAL, escuyer, seigneur Descoince etc... pour le relief de tout le dit fief du Pire succédé et échu au dit seigneur Descoince par le trespas de la dite damoiselle Franchoise DEHERIN, sa grand-mère.

De Charles DUJARDIN, receveur de Roubaix, au nom et comme procureur de maître Wallerand DUCOUROUBLE, licencié es lois, pour le relief de tout un fief appelé le fief de le Vigne gisant en la paroisse de Roubaix échu au dit maître Wallerand par le trespas de maître Claude DUCOUROUBLE, au jour de son trespas docteur en médecine, demeurant en la ville de Lille qui fut son père, ce comprendant parmi lieu manoir, jardin, prêt, bois et terre à labeur en 15 bonniers 14 cens 6 verges et les trois parts d'une verge ou environ d'héritage tenant aux terres de la Ponthenerie et aux terres de la cense Delehaye, auquel fief de le Vigne appartiennent plusieurs rentes justiciables et en sont tenus six fiefs et hommaiges, et appartient au dit fief de le Vigne justice de viscomte.

De Hughues DUVRELIER, fils de feu Anthoine pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas du dit feu Anthoine, son père gisant en la paroisse de Marquette, ce comprendant en un rejet, rive et bord de chemin 370 pieds de long.

Lobel à Néchin

Des tuteurs de Bertrand GANTHOIS, fils de feu Nicolas, au jour de son trespas seigneur de Templeuve pour le relief de tout un fief gisant en la paroisse du dit Néchin nommé le fief de Maulfaict, succédé et échu au dit Bertrand par le trespas du dit feu Nicollas, son père, ce comprendant en 11 bonniers 5 cens ou environ d'héritage, tenant au chemin menant de Toufflers à Templeuve, auquel fief appendent plusieurs rentes seigneuriales et à justice de viscomte.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Gaspar LEPERS, fils de feu Pierre à Gilles LEPERS, son frère, laboureur, demeurant au dit Roubaix de 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix.

De la vente faite par Jehan LECLERCQ, laboureur, demeurant à Hem à monsieur pater Guillamme HANGOUART, de la compagnie du nom de Jhesus en la ville de Lille, comme command de Jehan DELESPIERRE de 8 cens de terre à labeur fief, gisant au dit Hem et tenus de la dite seigneurie de Roubaix. Le déshéritement fait le 20/07/1593 et l'adhéritement le 27/07/1594.

Du vendaige fait par Toussaint DUBRUILLE, procureur et pour et au nom de Louys DEFFRESNES, Isergue BOUVIER et ..... DUGARDIN à Hughues DELESCLUZE, laboureur, demeurant à Néchin de 12 cens ou environ de lieu manoir et jardinage gisant à Néchin et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 07/12/1593.

De la vente faite par Jehan HESPEL et Jehenne DELEBECQUE, sa femme, Jehan DEFFRESNES et Philippotte DELEBECQUE, sa femme, Jehan HESPEL et Marguerite DELEBECQUE, sa femme à Jehan DESTOMBES, laboureur, demeurant à Roubaix de 5 cens 3 quartrons ou environ de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement fait le 18/01/1594 et l'adhéritement le 19/07/1594.

Quand à la vente faite par le dit Jehan HESPEL et consors à Anne LEURIDAN, veuve de Jehan DESTOMBES, pour elle ou son command de 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement fait le 18/01/1594, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

Du vendaige fait par Wallerand HEDDEBAUT, marchand, demeurant en la ville de Lille à Oste FREMAULT, marchand, demeurant à Wasquehal comme command de damoiselle Marguerite TIBREGHIEN, veuve de Liennart ROUSSEL de 13 cens ou environ de lieu manoir et jardinage, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 01/03/1594.

De la vente faite par Gilles et Nicollas DUPRET, et Marguerite VAILLANT, tant en leur nom que comme procureurs de Jehan DUPRET et Allard CORDUANNIER à demiselle Magdelaigne CORMONTAIGNE, dite Turpin, veuve de Mathias LETHIERY, demeurant en la ville de Lille de tout un lieu manoir contenant parmi jardinage compris portion de pret et terre à labeur le nombre de 24 cens ou environ d'héritage, gisant en la paroisse de Fives et tenus de la dite seigneurie de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 09/03/1594.

De la vente faite par damoiselle Catherinne DESPLANCQUES, veuve d'Anthoine DEFLANDRES, tant en son nom qu'au nom de Franchois GRANDMONT et damoiselle Jehenne DEFLANDRES, sa femme à Jehan DEGUERMAUPRET, Eloy Andrieu DUTHOIT et Hughues COCQUET, connestables de la confrérie monseigneur Saint-Sébastien maintenue en la paroisse de Fives pour et au nom d'icelle confrérie de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens ou environ d'héritage nommé la Blanche Porte, gisant au dit Fives et tenu de la dite seigneurie de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 16/03/1594.

Du vendaige fait par Pierre DESCAMPS, procureur de Michiel DESCAMPS, son père et Jehenne SALLEMBIE, demeurant à Marcq en Baroeul à Pierre DUMONT, fils de feu Michiel, demeurant au dit Marcq de 4 cens 55 petites verges de lieu manoir jardin et terre à labeur, gisant au dit Marcq près le tryez du Plouych et tenu de la dite seigneurie de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance faites et passées à loi le 28/04/1594.

De la vente faite par Gilles HOUZET, fils de feu Roland, demeurant à Roubaix à Pieronne HOUZET, sa sœur, veuve de Pierre DESSAUVAIGE, demeurant au dit lieu de 2 cens ou environ de lieu manoir et jardinage, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 10/05/1594.

Quand au vendaige fait par Jehan FAUVARCQUE, fils de feu Michiel, demeurant à Tourcoing à Grard FAUVARCQUE, son frère pour lui ou son command de la juste moitié de 7 cens ou environ de lieu manoir et jardinage et de la juste moitié de 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement fait le 28/06/1594 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente fait par Mathis GILLES, marchand, demeurant en la ville d'Anvers, Anthoine WATELIER et Anne GILLES, sa femme et Sarra GILLES à damoiselle Isabeau LEMOISNE, veuve de Martin DELEBOE, demeurant à Lille de 5 cens de terre à labeur pris en 20 cens 4 verges gisant à Faches et demi bonnier aussi terre à labeur, gisant à Ronchin et tenus de la dite seigneurie de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 14/07/1594.

Quant au vendaige fait par Adrien VERDIERE, demeurant en la ville de Lille, curateur avec Jacques DELECAMBRE, Robert DEFOURMESTRAUX et Pierre POUILLE d'Arnould DELECAMBRE à Pierre DESMULLIER, fils de feu Robert, receveur, demeurant à Lille, pour lui ou son command des sept parts de huit en un bonnier et les deux parts d'un cent de terre à labeur, gisant en la paroisse de Ronchin, tenus de la dite seigneurie de Roubaix, et les sept parts de huit en 2 cens de terre à labeur, gisant au dit Ronchin, tenant les 3 quartrons de la dite seigneurie de Roubaix et les autres 5 quartrons de Saint-Pierre à Lille. Le déshéritement fait le 31/08/1594 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

Du vendaige fait par Rolland DEBEAUMAREZ, procureur de damoiselle Marguerite HESPE, veuve de DESGROUSILLIER à Jacques DURPIN, naguère maître d'école latine en la ville de Lille de 9 cens et un quartron ou environ d'héritage, gisant en la paroisse de Marcq en Baroeul et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance faites et passées le 20/09/1594.

<u>Royère</u>

De la vente faite par Philippe DEFFRESNES au nom et comme procureur des veuve et hoirs maître Pierre DEFFRESNES, demeurant à Douay à maître Franchois SIMON, prêtre chapelain en l'église collégiale de Saint-Pierre à Lille de 6 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritance et adhéritance faites et passées à loi le 01/07/1594.

Du vendaige fait par Philippe DELAOULTRE à Pierre BARBIEUR de certaines petites portions de jardinage, gisant à Néchin et tenues de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement fait le 02/03/1594.

<u>Lobel</u>

De la vente faite par Willamme DEFFRESNES à Mouyse DELERUE, depuis ratraict par Anthoine DEFFRESNES à titre de proximité lignagière de 6 cens de terre à labeur, gisant à Néchin, tenus de la dite seigneurie de Lobel. Le déshéritement fait le 14/01/1593 et l'adhéritement le 17/11/1593.

<u>Quesnoy à Toufflers</u>

De la vente faite par Pasquier DECARNE, demeurant à Estaimpuis à Toussaint ESCHEVIN, demeurant à Leers de 3 cens de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritance et adhéritance faites le 04/10/1593.

Du vendaige fait par Adam HEULST, demeurant à Dottignies à Vallentin LONCLE, demeurant à Leers de 3 cens et demi ou environ de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 18/10/1593.

De la vente faite par Pierre LECLERCQ, Jehan DESMILLESCAMPS, sa femme et autres leurs consors à Josse CORDONNIER, hautelisseur, demeurant à Lannoy de tel part droit et action qu'ils avaient en une ruelle gisant en la paroisse de Toufflers et tenus du dit Quesnoy, menant du dit Quesnoy vers Néchin. Les déshéritement et adhéritement fait le 24/01/1594.

De la vente faite par Philippe DEFFRESNES au nom et comme procureur des veuve et enfants maître Pierre DEFFRESNES, demeurant à Douay à maître Franchois SIMON, prêtre chapelain en l'église collégiale de Saint-Pierre à Lille de 8 cens de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie et eschevinage du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 01/07/1594.

De la vente faite par Christoffle PARENT, Franchois DESREVEAULX et Estienne DELAHAYE, tuteurs des enfants de feu Jacques DESREVEAULX, demeurant à Lannoy à Guillebert PROUVOST, demeurant au dit Lannoy de 5 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Lys et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 27/07/1594.

CC bis 6-25 - 1595

Reliefs de fief

Roubaix

Pour le relief du fief de le Corbeille gisant en la paroisse de Croix du par le trespas de Jehan LEPERS, seigneur de Bertelin, ce comprendant le dit fief au gros d'icelui en un lieu manoir avec bois, rejet et terre à labeur, tout tenant ensemble 11 bonniers 8 cens et demie verge d'héritage ou environ auquel fief appendent plusieurs rentes seigneuriales et à justice de viscomte.

De demoiselle Cecille DEWYTZ, veuve de Franchois DECROIX en son vivant escuyer, seigneur de la Riandrie etc... mère et tutrice de Franchoise, Magdelaine et Catherinne DECROIX, ses filles, pour le relief du dit fief de le Ryandrie succédé et échu à la dite Franchoise par le trespas de son dit seigneur et père, ce comprendant icelui fief parmi lieu manoir, prêt, pasture, bois, rejet et terre à labeur tout en une masse en 18 bonniers d'héritage ou environ séant en la paroisse de Marcq en Baroeul.

De la dite damoiselle Cecille WYTZ, veuve du dit feu Franchois DECROIX, escuyer, seigneur de la dite Ryandrie pour le relief du par son trespas du fief de la Havrie gisant en la paroisse de Roubaix, succédé et échu aux dites Magdelaine et Catherinne DECROIX, ce comprendant parmi lieu manoir, jardin et terre labourable en 12 bonniers d'héritage, auquel fief appartient justice de viscomte.

D'icelle damoiselle pour le relief du par le trespas de son dit feu mari d'encore un fief gisant au dit Roubaix tenant au dit fief de le Havrie, succédé et échu aux dites Magdelaine et Catherinne DECROIX, contenant 8 bonniers d'héritage.

De la dite damoiselle pour le relief d'encore un autre fief gisant au dit Roubaix du par les trespas de son dit seigneur et mari et succédé et échu aux dites Magdelaine et Catherinne DECROIX, ses filles, ce comprendant icelui fief en 4 bonniers ou environ d'héritage, tenant aux deux fiefs dessus nommés.

De Jehan DELESPIERRE, tuteur de Jehan DELESPIERRE, fils mineur d'an de feu Guillame pour le relief de tout un fief succédé et échu au dit Jehan DELESPIERRE par le trespas du dit Guillame, son père, gisant et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en un bonnier et demi de terre à labeur en deux pièces tenant ensemble, haboutant au chemin menant de la viese justice de Roubaix à Barbieurs, auquel fief appendent plusieurs rentes seigneuriales, et à justice de viscomte.

Fief du Bois à Néchin

De Monsieur SCHOENVELT, demeurant à Lille, mari et bail de damoiselle Phlippotte DELAGRANGE, fille de feu maître Paul, en son vivant conseiller du Roy, notre sire et président en sa chambre des comptes à Lille pour le relief de tout un fief succédé et échu à la dite damoiselle Phlippotte DELAGRANGE par le trespas de son dit père gisant en la paroisse de Néchin nommé le fief du Bois, ce comprendant en 4 bonniers 6 cens de terre à labeur en une pièce tenant au bois de la Royère

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Jehan HESPEL et Jehenne DELEBECQUE, sa femme, Jehan DEFFRESNES et Philipote DELEBECQUE, sa femme, Jehan HESPEL et Marguerite DELEBECQUE, sa femme à Jehan DESTOMBES, laboureur, comme command d'Anne LEURIDAN, sa mère de 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement fait le 18/01/1594 et l'adhéritement le 25/10/1594.

De la vente faite par Jehan FAUVARCQUE, fils de feu Michiel à Gérard FAUVARCQUE, son frère de la juste moitié de 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement fait le 28/06/1594 et l'adhéritement le 06/06/1595.

De la vente faite par Adrien VERDIERE, demeurant en la ville de Lille, curateur avec Jacques DELECAMBRE, Robert DEFOURMESTRAUX et Pierre POUILLE d'Arnould DELECAMBRE à Martin DEWALERS, demeurant à Ronchin, comme command de Pierre DESMULIERS des sept parts de huit en un bonnier et les deux parts d'un cent de terre à labeur, gisant en la paroisse de Ronchin, tenus de la seigneurie de Roubaix. Le déshéritement fait le 31/08/1594 et l'adhéritement le 05/04/1595.

De la vente faite par Pierre DEBUISNES, Martin DELERUE et Pieronne DEBUISNES, sa femme, demeurant à Roubaix à Pierre DELESPAULT, fils de Pierre, marchand, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent ou environ d'héritage gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance faites le 04/11/1594.

De la vente faite par Jehan DESBONNETZ, Noël et Marie DESBONNETZ, ses enfants à Pasquier FAUVARCQUE, demeurant à Roubaix de 4 cens ou environ de jardinage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement fait le 02/12/1594 et l'adhéritement le 20/12/1594.

De la vente faite par Jehan LEBOUCQ, procureur de Dame Louyse DELAFOSSE, femme de messire Robert DELONGHUEVAL, chevalier, seigneur de la Tour à Charles MANISSIER, marchand grossier, demeurant en la ville de Lille de 2 cens de terre à labeur qui a été esclichié par mesure du gros du fief Dorifontaines, auquel appendent plusieurs rentes seigneuriales et à justice de vicomte, gisant en la paroisse de la Madeleine. Les déshéritement et adhéritement fait le 31/12/1594.

De la vente faite par Jehan, Pasquier et Jehenne MULLIER, frères et sœur, enfants de feu Jehan à Eloy LEURIDAN, demeurant au dit Roubaix des trois parts de quatre qu'ils avaient en un sixième de 7 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Leers, tenus de la seigneurie de Carihem, dépendance du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance se sont faites le 31/01/1595.

De la vente faite par Germain PETITPAS, demeurant en la ville de Lille à Adrien CUVELLE, demeurant à Roubaix de cent et demi de jardin, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement fait le 01/02/1595 et l'adhéritement le 04/02/1595.

Quant à la vente faite par le dit Adrien CUVELLE à Jehan LEPERS, fils de feu Pierre d'un cent et demi de jardin, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement fait le 04/02/1595 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Anthoine PROUVOST, fils de feu Guillebert et Catherine LEURIDAN, sa femme à Guillebert PROUVOST, demeurant au dit Roubaix de 42 petites verges d'héritage qui est une ruielle à issue de couture menant du vinaige des Barbieurs, gisant et tenues du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été faites le 14/02/1595.

Du transport fait en forme de partage par Martin DUGARDIN à maître Allard HERRENG, docteur en médecine et damoiselle Jehenne DUGARDIN, sa femme de le juste moitié de 2 bonniers 4 cens et 18 cens de terre à labeur, gisant à Ronchin et tenus de la dite seigneurie de Roubaix. Duquel son excellence at quicte 60 livres parisis par apostille sur requête en date du 12/08/1594.

De la vente faite par Jehan et Jehan DOULCET, père et fils, demeurant à Lille à Gaspart CASTELLAIN, demeurant à Ronchin de 6 cens de terre à labeur pris en 18 cens contre Bettremieu MASUREL, gisant à Ronchin et tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été faites le 16/03/1595.

De la vente faite par Guillamme CHUFFART et Pieronne DUREZ, sa femme à Philippe LEMICHIEL et Martin LACQUEMAN, demeurant à Ronchin de 9 cens de terre à labeur pris en 15 cens contre Jehan DEHARNES, gisant au dismage de Ronchin et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 05/04/1595.

De la vente faite par Jacques MASQUELIER et Marguerite DEFLANDRES, sa femme à Martin DEWALERS de 10 cens ou environ de terre à labeur, gisant au dit Ronchin et tenus de la dite seigneurie de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance faites le 05/04/1595.

De la vente faite par Martin CLARISSE et Marie DELENESTE, sa femme à Christoffle FLAMENG et Louis ZINER, demeurant en Tournay d'un bonnier 9 cens et demi de terre à labeur, gisant en la paroisse de Dottignies et tenus de la dite seigneurie de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 25/04/1595.

Quant à la vente faite par Zegre DEHAZEBROUCQ à Jehan RODE, et redemandez a titre de proximité lignagière par Jehan BOTTUT de 17 cens de terre à labeur, gisant au dit Dottignies et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 25/04/1595 et l'adhéritement est encore demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Adrien DUCHASTEL, procureur de messire Guilbert VILAIN, seigneur de Hem, etc..... à Adrien DUCOUROUBLE de 12 cens de terre à labeur fief, gisant en la paroisse de Hem et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance faites le 25/04/1595.

De la vente faite par Allard DELECOURT à Jacques LEZAIRE, laboureur, demeurant à Roubaix de 5 cens ou environ de lieu manoir et jardinage, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 25/04/1595.

Quant à la vente faite par Pierre DELESCLUZE, fils de feu Philippe, demeurant à Derlicque à Jacques ROUSSEL, pour lui ou son command d'un cent ou environ de jardinage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 08/05/1595, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Pierre WAIGNON, demeurant à Bondues à Toussaint LIBERT, demeurant à Mouvaux de 14 cens et demi ou environ de lieu manoir jardin et terre à labeur, gisant à Marquette, tenus tant de l'abbaye du dit Marquette que du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance faites le 17/05/1595.

De la vente faite par Anthoine DELECROIX, carpentier, demeurant à Roubaix à Sébastien PICAVET de tout un lieu manoir contenant un quartron ou environ d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance faites le 23/05/1595.

De la vente faite par Laurence DECOURCHELLES, veuve de Bettremieu DUBAR, demeurant à Leers à Jehenne DECOURCHELLES, veuve de Nicollas DELEMARRE de 3 quartrons de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 23/05/1595.

De la vente faite par Jehan DESTOMBES, fils de feu Pierre, Pierre LEPERS et Anthonnette DESTOMBES, sa femme à maître Jacques ROUSSEL, chirurgien de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens un quartron ou environ d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance faites le 20/06/1595.

De la vente faite par Jehan ROUSSEL et Jacques BAUDOU, tuteurs de Jehenne ROUSSEL, fille de feu Pasquier à Pierre AZART, demeurant à Roubaix de 4 cens ou environ de jardinage, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance faites le 01/07/1595.

De la vente faite par Jehan HAIZOU et Annette DEFFRESNES, sa femme, demeurant à Néchin à Anthoine LEPLAT de 2 cens et demi de jardinage, gisant au dit Néchin et tenus de la salle de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 13/07/1595, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Anthoine DEMENIN à Louys LECLERCQ, fils de Louys de tout un fief, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne du Thilloeul au petit Quesnoy, en longueur d'environ 650 pieds, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance faites le 18/07/1595.

De la vente faite par maître Jacques ROUSSEL, chirurgien à Jehan DELAHAYE, fils de feu Rolland, greffier du dit Roubaix de tout un fief gisant et tenu du dit lieu, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin des Cousteaulx vers le Vigne. Les déshéritance et adhéritance faites le 19/09/1595.

De la vente faite par Charles DUJARDIN, receveur de Roubaix au nom et comme procureur de Philippe DUJARDIN, son frère à Jehan DUPONT, fils d'Anthoine, demeurant au dit Roubaix de toute une maison séant en la grand rue contenant parmi jardin les deux tiers d'un cent ou environ d'héritage gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 23/09/1595, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Louys MATHON, laboureur, demeurant à Roubaix à Jehan MOUTON, fils de Pierre, demeurant au dit lieu de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ d'héritage gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance faites le 30/09/1595.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Catherine DEFFRESNES, femme et procuratrice d'Anthoine POLLET, son mari à François GAPAM, demeurant à Leers de cent et demi de pret, gisant en la paroisse du dit Leers et tenu d'icelle seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 28/02/1595.

CC bis 6-26 - 1596

Reliefs de fief

Roubaix

De Jehan DECAMBRY, escuyer, seigneur de Bauldimont pour le relief de tout un fief gisant à Lambersart appelé le fief Dubosquiel tenu de la dite seigneurie de Roubaix à lui succédé et échu par le trespas de maître Nicaise DUCAMBRY, qui fut son frère, ce comprendant icelui fief parmi lieu manoir avec jardin, Rejet, ruelle et terre à labeur en 22 bonniers d'héritage ou environ tout en une masse, auquel fief appendent plusieurs rentes seigneuriales qui se prendent sur 14 bonniers d'héritage, en tenu et à justice de viscomte.

Pour le relief du par le trespas de Charles DUJARDIN en son vivant receveur de Roubaix, etc... de tout un fief par lui délaissé gisant et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en deux chapons à plume chaque an qui se prendent sur la maison et cense de Fontenoit au dit Roubaix. Fait par Philippe DUJARDIN, frère et héritier du dit Charles.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Anthoine FREMAULT, fils de feu Laurens, demeurant à Wasquehal à Pierre DELESPAULT, fils de Pierre, marchand, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent et demi quartron d'héritage gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant à la rue Pottier. Le déshéritement a été fait le 10/10/1595 et l'adhéritement le 24/10/1595.

De la vente faite par Zegre HAZEBROUCQ, laboureur, demeurant à Dottignies à Jehan RODE, procureur et au nom de Louys ZINIER, bourgeois et marchand, demeurant en la ville et cité de Tournay de 17 cens de terre à labeur, gisant au dit Dottignies et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 25/04/1595 et l'adhéritement le 30/04/1595.

De la vente faite par Charles DUJARDIN, receveur de Roubaix au nom et comme procureur de Philippe DUJARDIN, son frère à Jehan DUPONT, demeurant au dit Roubaix de toute une maison séant en la Grande Rue contenant parmi jardin les deux tiers d'un cent ou environ d'héritage gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 23/09/1595 et l'adhéritement le 24/10/1595. (copie acte de vente mentionné en CC bis 6-25 avec adhéritement)

De la vente faite par Zegre HAZEBROUCQ, laboureur, demeurant à Dottignies à Louys ZINIER, marchand, demeurant à Tournay de 13 cens 17 verges de terre à labeur, gisant au dit Dottignies et tenus de la terre et seigneurie de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 24/10/1595 et l'adhéritement le 31/10/1595.

De la vente faite par Jehan QUINTIN, fils de feu Arthus, demeurant en la ville de Lille à Catherine MARONNIER, veuve de Guillame TAPEQUIEN, demeurant au faulxbourg de Saint-Sauveur du dit Lille de 8 cens et demi de terre à labeur ou environ, gisant au dismage de Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 22/11/1595.

De la vente faite par Gilles VANHULSE, curateur commis aux biens vacants de Wallerand DELESAULCH à Jehan FREMAULT, laboureur, demeurant à Fives de 4 cens 2 verges de lieu manoir et jardin, gisant au dit Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été faites le 05/12/1595.

De la vente faite par Adrien CUVELLE, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix à Jehan LEPERS, demeurant au dit lieu de cent et demi de jardin, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 04/02/1595 et l'adhéritement le 16/01/1596.

De la vente faite par Pierre DELESCLUZE, fils de feu Philippe, demeurant à Derlicque à Jacques ROUSSEL, demeurant à Roubaix d'un cent ou environ de jardinage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 09/05/1595, l'adhéritement le 13/02/1595.

Quant à la vente faite par Jacques DELEDEUSLE, demeurant à Lille à Noël DESBONNETZ, demeurant à Tourcoing d'une maison séante sur la place du dit Roubaix contenant demi quartron ou environ d'héritage, tenue du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait dès le 26/01/1596 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Michiel PICAVET, fils de feu Nicolas, demeurant à Croix à Jehan ROUSSEL, fils d'Anthoine, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 3 quartrons d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été faites le 13/02/1596.

De la vente faite par Gaspart DUBOIS, fils de feu Anthoine à Jacques LEZAIRE, laboureur, demeurant au dit lieu de tout un fief, gisant et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en un flegard rive et bord de chemin de la longueur de 200 pieds ou environ. Les déshéritance et adhéritance ont été faites le 15/02/1596.

De la vente faite par Martin LEFEBVRE, demeurant en Tournay à Jehan DELESPAULT, demeurant à Roubaix de 8 cens de terre à labeur pris en 16 cens allencontre de Jehenne LEFEBVRE, veuve de Jacques LECONTE gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été faites le 01/03/1596.

Quant à la vente faite par Grégoire DEFFERRET, fils de feu Arnould et Charles REGNAULT, mari et bail de Jehenne DEFFERRET à feu lors vivant Charles DUJARDIN, receveur du dit Roubaix de 10 cens de terre à labeur, gisant à Carihem, paroisse de Leers et tenus du dit Roubaix. Les dits vendeurs s'en sont déshérité le 12/03/1596, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Anthoine LEZY, laboureur, demeurant à Coyghem à Adrien DUCOUROUBLE, demeurant à Flers de 3 cens de terre à labeur, compris petite portion de de pret, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été faites le 26/03/1596.

De la vente faite par Pierre DELECROIX et Michielle LOCQUIFFIER, sa femme, demeurant à Roubaix à Jacques BAULDOULT, demeurant au dit lieu de 3 cens et demi ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/05/1596.

De la vente faite par Jehan LOCQUIFFIER, fils d'Hughues, demeurant à Roubaix au dit Jacques BAULDOULT, demeurant au dit Roubaix de 3 cens et demi ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/05/1596.

De la vente faite par Jehan HAIZOU et Annette DEFFRENNES, sa femme, demeurant à Néchin à Anthoine LEPLAT, de 2 cens et demi de jardinage, gisant au dit Néchin et tenus de la salle du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait dès le 13/07/1595 et l'adhéritement le 06/06/1596.

De la vente faite par Guillaume DELECOEULLERYE, laboureur, demeurant à Roubaix à Simon BAYART, laboureur, demeurant à Hem de tout un fief gisant en la paroisse de Hem et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin allant de Maulfaict vers Lampenpont. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 18/06/1596.

De la vente faite par Gilles VANHULSE, au nom et comme procureur d'Anthoine DENOUVELLES, seigneur de Mayoncq et damoiselle Marye DEMARTIGNY, son épouse à Franchois DEGRENET, escuyer, seigneur de Garimez et damoiselle Baulduine DARESTEL, son épouse de la moitié de 33 cens de lieu manoir jardin et terre à labeur et 5 cens de pret, gisant en la paroisse de Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été faites le 01/07/1596.

De la vente faite par Jacques MARTIN, fils de feu Vinchent, demeurant à Roubaix à Jehan VANREUST, pour lui ou son command d'un cent ou environ de jardinage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 07/11/1595 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

Quant à la vente faite par Gaspart DUBOIS, fils de feu Anthoine à Gaspart THIBREGHIEN et Jehenne DUBOIS, sa femme, demeurant à Roubaix de 2 cens ou environ de jardinage, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait dès le 19/12/1595 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

<u>Royère</u>

De la vente faite par Jehan DELEGRANGE à Noël FLORQUIN, demeurant à Néchin de 2 cens et demi de terre à labeur, gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement fait le 14/05/1596.

De la vente faite par Anne DUCASTILLON à Estienne FRERE et Anne DELERUE, sa femme de 10 cens ou environ de jardinage et lieu manoir, gisant au dit Néchin et tenus de la seigneurie de la Royère, depuis ratraict à titre de proximité lignagière par Jehan DUPRET et Jacquelinne PIPPART, sa femme. La déshéritance faite le 12/02/1596 et l'adhéritance le 14/02/1596.

De la vente faite par Pierre ENGLEBERT et sa femme à Guillebert TRUFFAULT, bailly de Leers de 2 cens de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus d'icelle seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement fait le 15/05/1596.

De la vente faite par Pasquier DEFFRENNES, demeurant à Néchin à Pasquier LETHIERY, demeurant au dit lieu de 3 cens de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la Royère. Les déshéritance et adhéritance ont été faites le 26/02/1596.

Lobel

De la vente faite par Jehan DEFFRENNES, fils d'Oste, demeurant à Néchin à Ernould DUSOLLIER, demeurant au dit lieu de 5 cens de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 27/11/1595.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Anthoine RICOART à Ollivier DELESCLUZE d'un cent demie verge de jardinage, gisant à Toufflers et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy. Le déshéritement a été fait le 30/10/1595 et l'adhéritement le 24/09/1596.

De la vente faite par Jehan VISART, demeurant à Toufflers à Oste CASTEL, demeurant à Leers de 5 cens de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus d'icelle seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 05/02/1596.

De la vente faite par décret et exécution de justice en icelle seigneurie du Quesnoy à Jehan LECLERCQ, fils de feu Pierre, demeurant à Forest de demi cent ou environ de jardinage délaissé de Gilles AGACHE, gisant à Toufflers et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy. Le dit décret fait et passé le dit 05/02/1596.

CC bis 7-2 - 1596

Reliefs de fief

Roubaix

De Jehan DECAMBRY, escuyer, seigneur de Bauldimont pour le relief de tout un fief gisant à Lambersart appelé le fief du Bosquiel, tenu de la dite seigneurie de Roubaix à lui succédé et échu par le trespas de maître Nicaise DECAMBRY qui fut son frère, ce comprendant icelui fief parmi lieu manoir avec jardin rejet ruelle et terre à labeur en 22 bonniers d'héritage ou environ, tout en une masse, auquel fief appendent plusieurs rentes seigneuriales qui se prendent sur 14 bonniers d'héritage en tenus à justice de visconte.

Pour le relief du par le trespas de Charles DUJARDIN, en son vivant receveur de Roubaix de tout un fief par lui délaissé gisant et tenu de Roubaix se comprendant en 2 chapons en plume chacun an qui se prendent sur la maison et cense de Fontenoit au dit Roubaix.

Pour le relief du par le trespas de Florent BERNARD, escuyer, seigneur Desquelmes de tout un fief échu par son trespas à Gérard BERNARD, son fils, gisant en la paroisse de Sainghin en Mélantois et tenu de la dite terre et seigneurie de Roubaix, ce comprendant en 20 bonniers d'héritage ou environ en plusieurs pièces, auquel fief appartient justice de visconte.

De Guillaume LHERNOULD pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de Jacques LHERNOULD, son père, gisant et tenu du dit Roubaix se comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne du Thilloeul au Petit Quesnoy contre le jardin Grard WILLOCQ en longueur de 272 pieds.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Anthoine FREMAULT, fils de feu Laurens, demeurant à Wasquehal à Pierre DELESPAULT, fils de Pierre, marchand, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent et demi quartron d'héritage gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant à la rue Pottier. Le déshéritement a été fait le 10/10/1595 et l'adhéritement le 24/10/1595.

De la vente faite par Zegre HAZEBROUCQ, laboureur, demeurant à Dottignies à Jehan RODE, procureur et au nom de Louys ZINIER, bourgeois et marchand, demeurant en la ville et cité de Tournay de 17 cens de terre à labeur, gisant au dit Dottignies et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 25/04/1595 et l'adhéritement le 30/04/1595.

De la vente faite par Charles DUJARDIN, receveur de Roubaix au nom et comme procureur de Philippe DUJARDIN, son frère à Jehan DUPONT, demeurant au dit Roubaix de toute une maison séant en la Grande Rue contenant parmi jardin les deux tiers d'un cent ou environ d'héritage gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 23/09/1595 et l'adhéritement le 24/10/1595.

De la vente faite par Zegre HAZEBROUCQ, laboureur, demeurant à Dottignies à Louys ZINIER, marchand, demeurant à Tournay de 13 cens 17 verges de terre à labeur, gisant au dit Dottignies et tenus de la terre et seigneurie de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 24/10/1595 et l'adhéritement le 31/10/1595.

De la vente faite par Jehan QUINTIN, fils de feu Arthus, demeurant en la ville de Lille à Catherine MARONNIER, veuve de Guillame TAPEQUIEN, demeurant au faulxbourg de Saint-Sauveur du dit Lille de 8 cens et demi de terre à labeur ou environ, gisant au dismage de Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 22/11/1595.

De la vente faite par Gilles VANHULSE, curateur commis aux biens vacants de Wallerand DELESAULCH à Jehan FREMAULT, laboureur, demeurant à Fives de 4 cens 2 verges de lieu manoir et jardin, gisant au dit Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été faites le 05/12/1595.

De la vente faite par Adrien CUVELLE, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix à Jehan LEPERS, demeurant au dit lieu de cent et demi de jardin, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 04/02/1595 et l'adhéritement le 16/01/1596.

De la vente faite par Pierre DELESCLUZE, fils de feu Philippe, demeurant à Derlicque à Jacques ROUSSEL, demeurant à Roubaix d'un cent ou environ de jardinage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 09/05/1595 et l'adhéritement le 13/02/1595.

Quant à la vente faite par Jacques DELEDEUSLE, demeurant à Lille à Noël DESBONNETZ, demeurant à Tourcoing d'une maison séante sur la place du dit Roubaix contenant demi quartron ou environ d'héritage, tenue du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait dès le 26/01/1596 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Michiel PICAVET, fils de feu Nicolas, demeurant à Croix à Jehan ROUSSEL, fils d'Anthoine, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 3 quartrons d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été faites le 13/02/1596.

De la vente faite par Gaspart DUBOIS, fils de feu Anthoine à Jacques LEZAIRE, laboureur, demeurant au dit lieu de tout un fief, gisant et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en un flégard rive et bord de chemin de la longueur de 200 pieds ou environ. Les déshéritance et adhéritance ont été faites le 15/02/1596.

De la vente faite par Martin LEFEBVRE, demeurant en Tournay à Jehan DELESPAULT, demeurant à Roubaix de 8 cens de terre à labeur pris en 16 cens allencontre de Jehenne LEFEBVRE, veuve de Jacques LECONTE gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été faites le 01/03/1596.

Quant à la vente faite par Grégoire DEFFERRET, fils de feu Arnould et Charles REGNAULT, mari et bail de Jehenne DEFFERRET à feu lors vivant Charles DUJARDIN, receveur du dit Roubaix de 10 cens de terre à labeur, gisant à Carihem, paroisse de Leers et tenus du dit Roubaix. Les dits vendeurs s'en sont déshérité le 12/03/1596, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Anthoine LEZY, laboureur, demeurant à Coyghem à Adrien DUCOUROUBLE, demeurant à Flers de 3 cens de terre à labeur, compris petite portion de de pret, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été faites le 26/03/1596.

De la vente faite par Pierre DELECROIX et Michielle LOCQUIFFIER, sa femme, demeurant à Roubaix à Jacques BAULDOULT, demeurant au dit lieu de 3 cens et demi ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/05/1596.

De la vente faite par Jehan LOCQUIFFIER, fils d'Hughues, demeurant à Roubaix au dit Jacques BAULDOULT, demeurant au dit Roubaix de 3 cens et demi ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/05/1596.

De la vente faite par Jehan HAIZOU et Annette DEFFRENNES, sa femme, demeurant à Néchin à Anthoine LEPLAT, de 2 cens et demi de jardinage, gisant au dit Néchin et tenus de la salle du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait dès le 13/07/1595 et l'adhéritement le 06/06/1596.

De la vente faite par Guillaume DELECOEULLERYE, laboureur, demeurant à Roubaix à Simon BAYART, laboureur, demeurant à Hem de tout un fief gisant en la paroisse de Hem et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin allant de Maulfaict vers Lampenpont. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 18/06/1596.

De la vente faite par Gilles VANHULSE, au nom et comme procureur d'Anthoine DENOUVELLES, seigneur de Mayoncq et damoiselle Marye DEMARTIGNY, son épouse à Franchois DEGRENET, escuyer, seigneur de Garimez et damoiselle Baulduine DARESTEL, son épouse de la moitié de 33 cens de lieu manoir jardin et terre à labeur et 5 cens de pret, gisant en la paroisse de Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été faites le 01/07/1596.

De la vente faite par Jacques MARTIN, fils de feu Vinchent, demeurant à Roubaix à Jehan VANREUST, pour lui ou son command d'un cent ou environ de jardinage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 07/11/1595 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

Quant à la vente faite par Gaspart DUBOIS, fils de feu Anthoine à Gaspart THIBREGHIEN et Jehenne DUBOIS, sa femme, demeurant à Roubaix de 2 cens ou environ de jardinage, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait dès le 19/12/1595 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

CC bis 7-3 - 1597

Reliefs de fief

Roubaix

Pour le relief du par le trespas d'Anthoine DEGOGNIES, en son vivant escuyer, seigneur Deckennes de tout un fief échu par son trespas à messire Anthoine DEGOGNIES, chevalier, seigneur de Vendegies Beaudegnies la Chapelle étant gisant à Sainghin en Mélantois, ce comprendant en 12 bonniers de terre ahanable ou environ en plusieurs pièces.

Wasquehal pour deux fiefs échus le dernier de septembre 1591

De Auguste PETITPAS, demeurant à Lille pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de maître Germain PETITPAS, son père, gisant en la paroisse de Roubaix et tenu de la dite seigneurie de Wasquehal appelé le fief de le Mousserie, ce comprendant au gros d'icelui en 13 bonniers 6 cens de terre à labeur ou environ en plusieurs pièces.

Du dit Auguste PETIPAS pour le relief d'un autre fief à lui succédé et échu par le trespas du dit maître Germain, son père, gisant au dit Roubaix et tenu d'icelle seigneurie de Wasquehal, ce comprendant en une rive et bord de chemin allant de la Mousserie au Hault Fontenoit.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Jacques DELEDEUSLE, demeurant à Lille à Noël DESBONNETS, demeurant à Tourcoing d'une maison séante sur la place du dit Roubaix et tenue du dit lieu contenant demi quartron ou environ d'héritage. Le déshéritement a été fait le 26/01/1596 et l'adhéritement le 03/12/1596.

De la vente faite par Grégoire DESFERRET et Charles REGNAULT, mari et bail de Jehenne DESFERRET à feu lors vivant Charles DUJARDIN, receveur du dit Roubaix de 10 cens de terre à labeur gisant à Carihem, paroisse de Leers et tenus de la seigneurie du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 12/03/1596 et l'adhéritement le 11/02/1597.

De la vente faite par Jacques MARTIN, fils de feu Vinchant, demeurant à Roubaix à Jehan VANREUST pour lui ou son command d'un cent ou environ de jardinage gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 07/11/1595 et l'adhéritement a été donné à Catherine LEURIDAN, veuve de Lambert VANREUST comme command d'icelui Jean le 19/11/1696 qui était après l'an expiré du dit déshéritement à raison de quoi il est du double droit seigneurial.

De la vente faite par Gaspart DUBOIS, fils de feu Anthoine à Jaspar TIBERGHIEN et Jehenne DUBOIS, sa femme, demeurant à Roubaix de 2 cens ou environ de jardinage, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 19/12/1595 et l'adhéritement le 19/11/1596.

De la vente faite par décret par devant messires du grand conseil de Malines à Loys DELACHAPPELLE, escuyer, seigneur de Beaufaict de tout un fief gisant en la paroisse d'Espierre, tenu de la dite seigneurie de Roubaix nommé le fief d'Ingleghem, vendu comme appartenant à damoiselle Catherine DEBRUGES, fille de feu messire Regnier, en son vivant seigneur de la Gutuse. Lequel fief a été ratraite à tiltre de proximité lignagière par Nicolas DUCHASTEL, seigneur de la Hovardrie Causines etc..... le 19/11/1594 et en a pris l'adhéritement le 11/10/1596.

De la vente faite par maître Gilles LEBOUCK, licencié es loix, demeurant à Lille à Robert LECLERCQ, bourgeois de la dite ville de tout un fief gisant à Templemars, tenu du dit Roubaix, ce comprendant en 8 livres 5 deniers parisis en argent ou environ, qui se tient sur aucun héritage gisant au dit Templemars. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 25/10/1596.

De la vente faite par Nicolas DELEBECQUE, demeurant à Dottignies au profit de Pierre MOUTON, demeurant à Roubaix de 3 cens ou environ de terre à labeur gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait et passés le 05/11/1596.

De la vente faite par Gilles CATHOIRE et Jehenne DELECAMBRE, sa femme, demeurant à Leers à Jehan HESPEL, fils de Pierre, demeurant au dit lieu de 5 cens ou environ de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/11/1596.

De la vente faite par Anthoine LEZY, fils de feu Anthoine, demeurant à Coyghem et Magdeleine LEZY, veuve de Jehan ROMAIN, demeurant à Hem à Adrien DUCOUROUBLE, laboureur, demeurant à Flers de 6 cens ou environ de terre tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/12/1596.

De la vente faite par Jacques DUTRYES, fils de feu Clément, demeurant à Tourcoing à Anthoine DELESPAU, demeurant à Wattrelos du tiers d'un cent ou environ de jardinage, présentement mis à labeur, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 28/01/1597.

De la vente faite par Blaze ROUSSEL, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix à Pierre LORPHEVRE, lieutenant du dit lieu de tout un fief, gisant et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en un flégard et bord de chemin à la Croisette du Pret. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 18/02/1597.

De la vente faite par Adrien DESREMAULX, fils de feu Nicolas, demeurant à Wattrelos à Jaspart LEPERS, demeurant à Roubaix ..... (pas de mention du bien). Le déshéritement a été fait le 03/03/1597 et l'adhéritement le 03/06/1597.

De la vente faite par Gilles LEBOUCK et maître Arnould MIROUL, curateurs de Jehan LEBOUCK, demeurant à Lille à Jacques DUSAUTOIR, sayeteur, demeurant au dit Lille de la moitié de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 19 cens et demi ou environ d'héritage, gisant à Fives et tenus ci-comme cent et demi sur quoi est assis le lieu manoir de la prieuré de Fives et le surplus de la dite seigneurie de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/03/1597.

De la vente faite par Gérard FAVARCQ, demeurant à Willems à Jacques LEZAIRE et Jehan DELAHAYE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 11 cens ou environ d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 26/03/1597 et l'adhéritement le 22/04/1597.

De la vente faite par Jacques FLORIN, fils de feu Garin à Philippe FLORIN, son fils de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/05/1597.

De la vente faite par Jehan et Pierre AZART, père et fils, demeurant à Roubaix à Pierre DELEBECQUE, boulanger, demeurant au dit lieu de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens demi 3 grandes verges d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 03/06/1597 et l'adhéritement le 04/06/1597.

De la vente faite par Josse LEPERS, Olive LORPHEVRE, sa femme, Pierre DELECROIX et Anthonnette LORPHEVRE, sa femme, demeurant à Roubaix à Thomas BATAILLE, demeurant au dit lieu d'un sixième et généralement tout tel droit qu'ils peuvent avoir en 7 cens ou environ de terre à labeur, gisant à Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/07/1597.

De la donation faite par pater Guillaume HANGOUART, de la société de Jésus aux pères de la société de Jésus en Lille de tout le fief de Larondrie, gisant à Hem et tenus du dit Roubaix, ce comprendant en 8 bonniers 8 cens de lieu manoir jardin et terre à labeur et avec ce 3 bonniers 5 cens demi quartron et 8 verges de terres côtières, le tout gisant au dit Hem et tenus du dit Roubaix, appréchiez le tout à la somme de 15606 livres 15 sols 6 deniers.

<u>Wasquehal</u>

De la vente faite par Estienne LECLERCQ et Jacquemine DELERUE, sa femme, demeurant à Roubaix à Jaspar DELADESSOUBZ, demeurant à Wasquehal de 8 cens 17 grandes verges de terre à labeur ou environ, gisant en la paroisse du dit Wasquehal et tenus d'icelle seigneurie. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/10/1595 par devant feu lors vivant Charles DUJARDIN, bailly.

De la vente faite par Philippe DELEBECQUE, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix à Christoffle FLAMENG, cordonnier, demeurant au dit lieu de 16 cens ou environ de terre à labeur, gisant en la paroisse de Roubaix et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 27/10/1595 par devant le dit Charles DUJARDIN, bailly.

De la vente faite par Pierre WASTEL, fils de feu Mahieu, demeurant à Mouvaux à Martin LEPERS, demeurant à Tourcoing de 4 cens 3 quartrons de terre à labeur, gisant à Tourcoing et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 07/11/1595 par devant le dit DUJARDIN, bailly.

De la vente faite par Jehan LECLERCQ, fils de Gilles, demeurant à Ascq à Péronne BONTE, veuve de Jacques DUCOUROUBLE, demeurant à Wasquehal d'un cinquième en 14 cens 4 verges et demi de terre à labeur, gisant et tenus du dit Wasquehal. Le déshéritement s'est fait le 09/03/1596 et l'adhéritement le 02/06/1597, qui est plus d'un an après.

De la vente faite par Philippe DELANNOY et Catherine BONTE, sa femme, demeurant à Roncq à Martin LECONTE, laboureur, demeurant à Wasquehal de 9 cens un quartron ou environ de terre à labeur, gisant en la paroisse de Tourcoing et tenus du dit Wasquehal. Le déshéritement s'est fait le 17/05/1596 et l'adhéritement le même jour.

De la vente faite par les dits Philippe DELANNOY et sa femme à Jacques FREMAULT, demeurant à Tourcoing de 4 cens ou environ de terre à labeur, gisant en la paroisse de Tourcoing et tenus d'icelle seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/05/1596.

De la vente faite par Jacques DELEBECQUE à Jacques LEZAIRE d'un pied de terre en quarure pris en une pièce de 7 cens, gisant et tenu du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement s'est fait le 15/05/1596.

De la vente faite par Philippotte FREMAULT, fille de feu Pierre à Oste DELEDICQUE, demeurant au dit Wasquehal de 3 cens 3 quartrons et demi de jardinage, gisant au dit Wasquehal et tenus d'icelle seigneurie. Les déshéritement et adhéritement s'est fait le 05/09/1596.

De la vente faite par François CLARISSE et Marie FREMAULT, sa femme, demeurant à Bondues à Jacques FREMAULT, demeurant à Tourcoing de 3 cens de jardinage, gisant en la paroisse de Tourcoing et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/09/1596.

De la vente faite par Anthoine et Catherine DESTOMBES, demeurant à Tourcoing à Philippe DESTOMBES, demeurant au dit lieu de 4 cens de terre à labeur, gisant à Tourcoing et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/03/1597.

De la vente faite par Pasquier et Lauren DEROUBAIX, père et fils à Daniel FLEURQUIN, demeurant au dit Wasquehal de 4 cens de terre à labeur, gisant au dit Wasquehal et tenus d'icelle seigneurie. Le déshéritement s'est fait le 07/07/1597 et l'adhéritement le même jour.

De la vente faite par Vincent, Philippe et Anthoine LEFEBVRE, frères, enfants de feu Toussaint à Jacques FREMAULT, fils de feu Pierre, demeurant à Tourcoing de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et portion de labeur 9 cens 9 petites verges d'héritage, gisant à Tourcoing et tenu de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/09/1597.

<u>Busquet</u>

Quant à la vente faite par Nicolas et Charles WAGNON, Robert GILLES et Marie WAGNON, sa femme, demeurant en la ville de Lille à Roland CORNILLE, laboureur, demeurant à Croix de 18 cens de terre à labeur, séant en deux pièces en la paroisse de Croix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. Le déshéritement s'est fait le 19/03/1597 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

Lobel

De la vente faite par Jehan GRUART, hautelisseur, demeurant à Tournay à Estienne DESHAGUE, demeurant à Néchin de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens ou environ d'héritage, gisant en la paroisse de Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel, tenant aux héritages Amande POULAIN, Bernard LECLERCQ et du dit acheteur. Le déshéritement a été fait le 16/01/1597 et l'adhéritement le 06/03/1597.

De la vente faite par Jehan VANDENMARCQUE et Marie LAMPOL, sa femme à monseigneur maître Jehan DEBEAUCHAMP, prêtre chanoine de l'église cathédrale Notre-Dame en Tournay du tiers de 6 cens ou environ de jardinage, item du tiers de 5 cens et le tiers d'un cent de terre à labeur, le tout gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/02/1597.

Quant à la vente faite par Laurens DEHOUTTE et Pieronne PARENT, sa femme, demeurant à Espierres à Nicolas DEPREY, laboureur, demeurant à Froyennes du tiers de 17 cens de terre à labeur ou environ, gisant à Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Le déshéritement a été fait le 17/04/1597 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

Royère

De la vente faite par Pasquier DECARNE, demeurant à Estaimpuis à Nicolas DUPARCQ, demeurant à Néchin de 6 cens ou environ de lieu manoir et jardinage fief, gisant au dit Néchin et tenus de la seigneurie de la Royère. Le déshéritement a été fait le 02/05/1596 et l'adhéritement le 30/04/1597.

De la vente faite par Gilles DEFFRENNES, demeurant à Hem à Gabriel DEFFRENNES, demeurant à Leers de 3 cens de terre à labeur pris en 6 cens, gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 18/05/1597.

De la vente faite par Jehan GUERLAN à Christoffle BROCQUART, demeurant à Leers de 5 cens de terre à labeur pris en 10 cens, gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère, tenant aux héritages Philippe CASTELAIN, de Simon RYDON et de Jehan DEBEURE. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/03/1597.

Bourgies

De la vente faite par Jehan CORNU et Jehan PREUVOST comme procureurs d'Anthoine FLEURCQUIN, demeurant en la ville d'Aix à Pierre BOURGHOIS, demeurant à Templeuve de tout un fief gisant au dit Néchin et tenu de la seigneurie de Bourgies, ce comprendant en un flégard rive et bord de chemin, commenchant d'un bout à l'héritage Jehan DEWANEHAING, allant du loing le chemin du lez du soleil de midi jusques à l'héritage maître Jehan TAVERNE. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 26/02/1597.

Conté

De la vente faite par décret et exécution de justice en icelle seigneurie de Conté de Néchin de tout un fief délaissé vacant par le trespas de Pierre ESPINOY, gisant au dit Néchin et tenu d'icelle seigneurie de Conté, ce comprendant en un flégard rive et bord de chemin de 135 petites verges de long, tenant au jardin Thomas DUTRIES et de maître Jehan TAVERNE, dont le décret s'est passé et l'adhéritement était donné le 07/02/1597.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Jehan LAMBIN, fils de feu Jehan, demeurant à Estaimbourg à Denis VISART, demeurant à Leers de 12 cens de terre à labeur et jardinage, gisant au dit Leers et tenus de l'eschevinage du Quesnoy à Toufflers. Le déshéritement a été fait le 06/12/1595 et l'adhéritement le 29/11/1596.

De la vente faite par Jehan HOQUELART et Clémence DELERUE, sa femme, demeurant à Leers à Toussaint ESCHEVIN, demeurant au dit Leers de 2 cens ou environ de jardinage, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy à Toufflers. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 28/07/1597.

CC bis 7-6 - 1598

Reliefs de fief

Roubaix

Pour le relief du par le trespas de Mathieuette DELIOT, fille de feu Hubert de tout un fief échu à Jehan Baptiste FOURMENTRAU, son fils, gisant en la paroisse de Fives, ce comprendant en 3 bonniers 4 cens ou environ d'héritage en une pièce.

Pour le relief du par le trespas de maître Jehan DRAGON, en son vivant licencié es loix de tout un fief échu par son trespas à Anthoinette DRAGON, sa fille gisant en la paroisse de Roubaix nommé le fief de le Bourde, ce comprendant parmi lieu manoir, cense, maison de plaisance, jardin, chemin et terre à labeur en plusieurs pièces en 6 bonniers 3 cens d'héritage ou environ, auquel fief appartient justice de visconte.

Pour le relief du par le trespas de damoiselle Françoise DECROIX, en son vivant fille de François DECROIX, escuyer, seigneur de la Riandrie de tout un fief échu par son trespas à damoiselle Magdelaine DECROIX, sa sœur, gisant en la paroisse de Marcq nommé le fief de la Ryandrie, ce comprendant parmi lieu manoir, pret, pasture et terre à labeur en 18 bonniers d'héritage ou environ.

Wasquehal

De Henry PREUDHOME, escuyer pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de Jehan, son père, gisant et tenu du dit Wasquehal nommé le fief de Laoultre, ce comprendant parmi lieu manoir, jardin, rejet, petit bois et terre à labeur en 5 bonniers d'héritage ou environ, le tout tenant ensemble.

Pour le relief de tout un fief gisant en la paroisse de Tourcoing, tenu de la dite seigneurie de Wasquehal succédé et échu à Robert HENRINHAS (?) par le trespas d'Anne DESPRETZ, sa mère, ce comprendant en 3 bonniers de terre à labeur.

Pour le relief du par le trespas de Pierre DEHALEWIN de tout un fief eschu à Anthoine DEHALEWIN, son fils, ce comprendant en 15 cens de terre gisant à Tourcoing et tenu de la dite seigneurie de Wasquehal.

Pour le relief du par le trespas du dit Pierre DEHALLEWIN de tout un fief échu par son trespas à Jehan, son fils, ce comprendant en 8 cens de terre à labeur gisant au dit Tourcoing et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal.

Pour le relief du par le trespas de maître Marcq DELERUE de tout un fief échu ..... (blanc), gisant au dit Wasquehal et tenu d'icelle seigneurie, ce comprendant en 4 cens de terre à labeur.

Pour autre relief du par le trespas du dit maître Marcq DELERUE de tout un fief échu ..... (blanc), gisant au dit Wasquehal et tenu d'icelle seigneurie, ce comprendant en une rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne des motte du Heulle à le lez Rue, en longueur de 43 verges et demie.

Lobel

De Nicolas DECORDES, siegneur du Biez en Tournaisis pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de Jehan DECORDES, qui fut son père, gisant en la paroisse de Pecq nommé le fief de la Desoubs, tenu de la seigneurie de Lobel à Néchin, ce comprendant parmi cense, motte, pasture, jardin et terre à labeur en 10 bonniers d'héritage ou environ.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par damoiselle Marie MIROUL, veuve de Rogier LEPERS, Catherine et Anne LEPERS, ses enfants à Pasquier DELEMOTTE et sa femme de demi bonnier de terre à labeur, gisant hors la porte Saint-Sauveur de Lille et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/10/1597.

Quant à la vente faite par Jehan DELETOMBE et Anne DESREVEAULX, sa femme à Jehan LEPERS, demeurant à Roubaix de 15 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 20/10/1597, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Mathelin SALEMBIER et Jehenne DESREVEAUX, sa femme à Marcq BROQUART, demeurant au dit Roubaix de 5 cens et demi de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/11/1597.

De l'achat fait par Jehan STRAELE et sa femme à Paul, Anthoine et Martin CASTELAIN de demi bonnier de pret, gisant à Marcq en Baroeul et tenu du dit Roubaix. L'adhéritement a été fait le 22/12/1597 et le déshéritement en septembre 1586.

De l'achat fait par Walerand WILLANDT aux dits Paul, Anthoine et Martin CASTELAIN de 11 cens demi 5 grandes verges de terre à labeur et pret, gisant au dit Marcq en Baroeul et tenus du dit Roubaix. L'adhéritement a été fait le 22/12/1597.

De la vente faite par Jaquemine MIROUL, fille de feu Christoffle à Gaultier DUCOULLOMBIER et Loys LECLERCQ, pour eux ou leur command de toute une maison contenant 3 quartrons d'héritage, gisant et tenue du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 03/01/1598 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Pierre DUPIRE et Marguerite CRAUWIN, sa femme à Jehan VANREUST de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens et demi d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/01/1598.

De la vente faite par Pierre DUPONT, procureur de Jehan DEBERTRANGLES, escuyer, seigneur Deswasieres à Françoise MUETTE, veuve de Jehan DELEZENNES, demeurant à Lille de 2 bonniers 6 cens de terre à labeur fief, gisant en une pièce en la paroisse de Sainghin en Mélantois, tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/04/1598.

De la vente faite par Isabeau DELATTRE, veuve de Nicolas GRAU à Jehan HESPEL, demeurant à Leers de 6 cens 3 quartrons d'héritage, gisant au dit Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/04/1598.

De la vente faite par Jehan LEMICHIEL et Michiel MARTIN, curateurs de Jehan CHAVATTE à Thomas MOREL, fils de feu Thomas d'un cent de terre à labeur, gisant en la paroisse de Fives et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 29/04/1598.

De la vente faite par Pierre MULIER et Loys DESTOMBES, tuteurs des enfants et héritiers de feu Anthoine MULIER et de défunte Jenne DUQUESNOY à Josse MOUTON de 22 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/05/1598.

De la vente faite par Gilles CARETTE et Barbe FAUVARCQUE, sa femme à Anthoine DEHALEWIN, fils de feu Pierre de 9 cens de jardinage, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/05/1598.

De la vente faite par Josse DESBOUVRIES, fils de feu Jehan à Jheremie DESBOUVRIES, son frère de tout tel droit part et portion qu'il avait en tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens et 4 verges d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/05/1598.

De la vente faite par Bettremieu LIBERT, demeurant à Lille à Jehan DEHANES, demeurant à Ronchin de 2 cens de terre à labeur, gisant au dit Ronchin et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/05/1598.

Quant à la vente faite par Pasquier VANREUST, Rogier DUBUS et Péronne VANREUST, sa femme à Jehan VANREUST de toute telle part et portion qu'ils avaient en tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 16/06/1598, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Charles TREZEL et damoiselle Anne DECROIX dit de Drumez, sa femme, demeurant à Lille à Jacques DECROIX dit de Drumez, demeurant à Lille du tiers de 3 cens d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de la Madeleine et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/06/1598.

De la vente faite par Pierre DECROIX dit de Drumez au dit Jacques DECROIX, son frère de pareil tiers de 3 cens d'héritage ou environ, gisant en la dite Madeleine et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/06/1598.

De la vente faite par Jehan et Michiel DESCAMPS, frères à Michiel BEULCART, demeurant à Marcq en Baroeul de tout un lieu manoir contenant parmi jardin demi quartron d'héritage ou environ, séant au Plouich, paroisse du dit Marcq et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 25/06/1598.

De la vente faite par décret en la gouvernance de Lille du cinquième de 3 bonniers 8 cens une verge et demie d'héritage en plusieurs pièces, tenus du dit Roubaix vendu à Péronne DUCOUROUBLE, veuve de Gilles ROUSSEL comme appartenant à Pierre ROUSSEL, son fils. L'adhéritement a été donné le 03/07/1598.

Quant à la vente faite par Jehan DELETOMBE et Anne DESREVEAUX, sa femme à Gilles LEPERS, demeurant au dit Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens d'héritage ou environ et avec ce 3 cens et demi de terre à labeur, le tout gisant et tenu du dit Roubaix.De la vente faite par décret en la gouvernance de Lille du cinquième de 3 bonniers 8 cens une verge et demie d'héritage en plusieurs pièces, tenus du dit Roubaix vendu à Péronne DUCOUROUBLE, veuve de Gilles ROUSSEL comme appartenant à Pierre ROUSSEL, son fils. Le déshéritement s'est fait le 14/07/1598, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De l'eschangement fait par Allard DUVIVIER à Pierre LORPHEVRE de chacun un fief, assavoir le dit DUVIVIER a bail en eschangement au dit LORPHEVRE tout un fief ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin allant de le Cauchie au molin nommé le fief du Gaucquier et le dit LORPHEVRE a bail au dit DUVIVIER un autre fief ce comprendant en une rive et bord de chemin à la Croisette du Pret d'environ 50 pieds en longueur et par dessus ce le dit LORPHEVRE a fourni au dit DUVIVIER pour mélioration la somme de 72 livres parisis. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 29/07/1598.

De la vente faite par Philippe DEFFONTAINES et Jenne LEPLAT, sa femme à Josse DELESPIERE, demeurant à Leers de 4 cens de terre à labeur, gisant à Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/08/1598.

Quant à la vente faite par Mathelin SALEMBIER et Jehenne DESREVEAULX, sa femme à Christoffle FLAMEN de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 7 quartrons d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 25/09/1598, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

Wasquehal, Fresne et Busquet

De la vente faite par Laurens DEROUBAIX, fils de Pasquier à David DURIEU, demeurant à Tourcoing de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/03/1598.

De la vente faite par Cornille WAUCQUET et Marguerite DELEBECQUE, sa femme à Oste DELEDICQUE, demeurant au dit Wasquehal du tiers de 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/04/1598.

De la vente faite par Jehan DELEBECQUE, Bernard DELEPORTE et Louyse DELEBECQUE, sa femme à Anthoine DEBOUSSEMARE, demeurant au dit Wasquehal des deux tiers de 4 cens d'héritage pris allencontre du dit Oste DELEDICQUE, gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/04/1598.

De la vente faite par Pierre et Pasque SLOS, Jehan DECOTTIGNIES et Jehenne SLOSSE, sa femme, Marie et Marguerite SLOSSE et autres leurs consors à Philippe PLATTEL, demeurant au dit Wasquehal de demi bonnier de terre à labeur, gisant et tenu du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/04/1598.

De la vente faite par Chrestienne DELEMOTTE, veuve de Piat DESBONNETS, Jacques DURIEU et Jehenne DESBONNETS, sa femme à Pierre LEPERS, laboureur, demeurant à Tourcoing de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens 12 verges d'héritage ou environ, gisant au dit Tourcoing et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/04/1598.

De la vente faite par Jaspar WATEL, demeurant au dit Wasquehal à Mahieu CASTEL de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens d'héritage ou environ et avec ce 5 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/04/1598.

De la vente faite par Gilles WASTEL, fils de feu Vincent au dit Mahieu CASTEL de 7 cens d'héritage, tant jardinage que terre à labeur, gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/04/1598.

De la vente faite par Christoffle FLAMEN à Pierre DUHAMEL d'un pied de terre en quarure, gisant et tenu du dit Wasquehal.

Busquet

De la vente faite par Nicollas et Charles WAGNON, frères, Robert GILLES et Marie WAGNON, sa femme à Rolland CORNILLE, demeurant à Croix de 13 cens de terre à labeur, gisant au dit Croix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. Le déshéritement s'est fait le 19/03/1597 et l'adhéritement le 18/03/1598.

Fresne

De la vente faite par Jehan DELORTIOIR et Péronne DESROUSSEAUX, sa femme, demeurant à Tourcoing à Jehan DESOBRIS, laboureur, demeurant à Mouscron de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens et demi d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Croix et tenu de la dite seigneurie du Fresne. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/10/1597.

Lobel

De la vente faite par Pierre REGNAULT et Anthoinette PLOUCQUET, sa femme, demeurant à Lannoy à Jehan PLOUCQUET, marissal, demeurant à Néchin de 2 cens et demi ou environ de jardinage, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Le déshéritement s'est fait le 28/11/1596 et l'adhéritement le 20/11/1597.

De la vente faite par Nicolas DEFLINES, demeurant à Tournay, curateur commis aux biens délaissés vacants d'Anne FAULCONNIERE, veuve de Jehan LECOCQ à maître Wallerand DUCOUROUBLE, licencié es loix, demeurant à Lille de 7 cens et demi ou environ de terre à labeur, gisant en la paroisse de Bailleul en Tournaisis et tenus de la dite seigneurie de Lobel à Néchin. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/10/1597.

De la vente faite par Jehan BRUNEAU, fils de feu Martin à Jehan NEVE et Péronne DUPIRE, sa femme, demeurant à Néchin d'un cent 3 quartrons et demi ou environ de lieu manoir jardin et héritage, gisant à Néchin et tenu de la seigneurie de Lobel. Le déshéritement fait le 20/02/1597 et l'adhéritement le ..... (blanc).

De la vente faite par Artus PARENT, demeurant à Néchin à Pierre, Bertrand et François PARENT, frères de demi cent 9 petites verges de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/02/1598.

De la vente faite par Laurens DELEHOUST et Péronne PARENT, sa femme à Nicolas DEPREY et Marguerite PARENT, sa femme de 5 cens 3 quartrons ou environ de jardinage tenus de la dite seigneurie de Lobel à Néchin. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 06/04/1598.

De la vente faite par maître Wallerand DUCOUROUBLE, licencié es loix et Marie WINGHERE, sa femme à Adrien SAMIN, demeurant à Chin d'un bonnier ou environ de terre à labeur, gisant en la paroisse de Bailleul et tenu de la dite seigneurie de Lobel à Néchin. Le déshéritement s'est fait le 11/06/1598 et l'adhéritement le 18/06/1598.

De la vente faite par Mathieu, Nicolas, Gérard, Jacques, Barbe, Magdelaine POULLAIN et autres leurs consors, hoirs et héritiers de feu Amande POULAIN à Jehan QUEVALET, demeurant à Néchin de 6 cens ou environ de lieu manoir jardin et héritage gisant en la paroisse de Néchin et tenus de la seigneurie de Lobel. Le déshéritement s'est fait le 13/11/1597 et l'adhéritement le 16/07/1598.

De la vente faite par maître Wallerand DUCOUROUBLE et sa femme à Gabriel BERNARD, seigneur de Lassus de 4 cens ou environ de terre à labeur, gisant en la paroisse de Bailleul et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 07/07/1598.

Royère

De la vente faite par Simon RIDON à Christoffle BROCQUART, demeurant à Leers de 17 cens ou environ d'héritage, tant jardinage que terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus de la seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement fait le 28/07/1598.

Bourgies

De la vente faite par Nicolas DUGARDIN, Pierre et Magdelaine DUGARDIN, ses enfants, demeurant à Templeuve lez Dossemez à Laurens DESPRETS, demeurant à Néchin de 4 cens ou environ d'héritage à usance de plat bois, gisant au dit Templeuve et tenus de la dite seigneurie de Bourgies. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 11/02/1598

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Jherosme, Jehan, Allard, Estienne, Marguerite et Georgette DELERUE, frères et sœurs à Jehan MATHON, laboureur, demeurant à Toufflers de ..... (effacé) cens et un quartron ou environ de terre à labeur, gisant au dit Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 30/12/1597.

De la vente faite par Bartholome DUPONT et Agnes DELERUE, sa femme, demeurant à Leers à Rolland DELERUE, demeurant au dit Leers de 9 cens ou environ de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Le déshéritement fait le 30/06/1597 et l'adhéritement le 22/06/1598.

De la vente faite par Guillaume DUFORREST et Adrienne LEBAISEUR, sa femme, demeurant à Lannoy à Guilbert PREUVOST, marchand, demeurant au dit lieu de 3 cens ou environ de terre à labeur, gisant en la paroisse de Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 16/03/1598.

De la vente faite par Pierre WYBERT, fils de feu Jacques, demeurant à Toufflers à Marbrien LOQUIFIEZ, demeurant au dit lieu de 6 cens et demi de terre à labeur, gisant au dit Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Le déshéritement s'est fait le 10/03/1598 et l'adhéritement le 26/03/1598.

CC bis 7-10 - 1600

Reliefs de fief

Roubaix

Pour le relief du par le trespas de Philippe SALEMBIER de tout un fief échu à Philippe, son fils, gisant en la paroisse de Fives et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en un lieu manoir contenant 6 cens d'héritage ou environ, haboutant au chemin menant de Lille à Tournay, lequel fief a justice de viconte.

De Loys de SAINT-VENANT, escuyer, seigneur de la Cessoye pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de Philippe, son père, nommé le fief de Dadizelles, gisant en la paroisse de la Madeleine lez Lille, ce comprendant en plusieurs parties de terre à labeur et rentes seigneuriales, auquel fief appartient justice de viconte.

Du dit Loys de SAINT-VENANT pour le relief du à cause du dit Philippe, son père de tout un fief nommé de Mortaigne, ce comprendant en plusieurs rentes seigneuriales qui se prennent sur 18 bonniers 14 cens de terre, gisant tant à Fives Desregne.... (acte arraché), lequel fief a justice de viconte.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Guillaume FERRET et sa femme à Jehan DELEBECQUE de ..... petites verges, gisant et tenus du dit Roubaix (acte endommagé).

De la vente faite par Pierre WILLEMOT, laboureur, demeurant à Faches à Françoise CABIT, fille de .....aze, demeurant à Lille de 5 cens de terre à labeur pris en 10 cens, gisant au dit Faches et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 25/01/1600 (acte endommagé).

De la vente faite par Nicolas ALAVAINE, demeurant à Ascq et Marguerite DELERUE, sa femme à Marcq BROQUART, demeurant au dit Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens ou environ d'héritage, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 27/01/1600.

Quant à la vente faite par ..... à Jehan LEPERS, demeurant à Roubaix de ..... labeur, gisant et tenus du dit Roubaix ..... (acte endommagé).

De la vente faite par Philippe DEF..... à Walerand LEZY, demeurant ..... de 8 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 08/02/1600 (acte endommagé).

De la vente faite par Jacques MARYAGE, bourgeois, demeurant à Lille à Mahieu MEURISSE de 4 cens de terre à labeur pris en 8 cens, gisant hors la porte Desregneaux du dit Lille et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/03/1600.

De la vente faite par Jehan DESPLANQUES, fils d'Anthoine à Jehenne DELEBECQUE, veuve de Josse DELESPAULT de 2 cens un quartron ou environ de jardinage, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 06/04/1600.

De la vente faite par Pierre DUPIRE et Marguerite CRAUWIN, sa femme à Cornille ..... cent et demi de lieu manoir et héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 18/04/1600, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur (acte endommagé).

De la vente faite par Anthoine DESPLANQUES à Jehan DESPLANQUES, son fils, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et demi d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/04/1600 (acte endommagé).

De la vente faite par décret le 03/04/1598 au grand conseil de leurs altesses à Malines à François GRENET et Baulduine D'ARRETEL, sa femme de 4 cens un quartron 17 verges de terre à labeur, gisant à Faches et tenus du dit Roubaix. L'adhéritement a été fait le 09/08/1600.

De la vente faite par Pierre DUPONT, procureur de damoiselle DAUSSY, veuve de Jehan DEBERTRANGLES, vivant escuyer, seigneur de le Hallerye et Jehan DEBERTRANGLES, escuyer, seigneur de Wazières à Jacques DELECAMBRE de 8 cens 11 verges de terre à labeur, gisant au dit dismage de Hellemmes et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 02/05/1600 et l'adhéritement le 10/05/1600 (acte endommagé).

De la vente faite par Pierre DUPONT, comme procureur de la dite damoiselle Françoise DAUSSY, veuve du dit seigneur d'Hallerye et Jehan DEBERTRANGLES, escuyer, seigneur de Wazières à Pierre DUFOREST, fils de Pierre, procureur, demeurant à Lille de 4 bonniers de terre à labeur gisant en une pièce sur le dismage de Hellemmes et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 02/05/1600 et l'adhéritement le 10/05/1600.

Quant à la vente faite par le dit Pierre DUPONT, procureur et aux noms que dessus à Jacques DELECAMBRE, marchand, demeurant au dit Lille de 27 cens de terre à labeur, gisant en une pièce sur le dismage de Hellemmes et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 02/05/1600 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur (acte endommagé).

De la vente faite par Alexandre, Noëlle, Marye et Yolente HESPEL, frère et sœurs, enfants de feu Jehan à Jacques FAVARCQUE, marchand bouchier, demeurant au dit Roubaix de toute une maison séante sur la plache du dit lieu, tenant à la cymentiere. Les déshéritement et adhéritement fait le 30/05/1600.

De la vente faite par Allard, Nicolas, Martin et François FASCON, frères à damoiselle Marye DUBOSQUIEL, veuve de maître Charles HERLIN, demeurant à Lille de 2 cens de pret, gisant à Marquette et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 31/05/1600 et l'adhéritement le dit jour.

De la vente faite par Loys de SAINT-VENANT, escuyer, seigneur de la Cessoye etc..... à Crespin POULTRAIN, marchand, demeurant au dit Lille de 3 bonniers 6 cens ..... es faulbourg de Saint-Sauveur ..... et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement (acte endommagé).

Quant à la vente faite par le dit seigneur de la Cessoye à Jehan MAUWE, marchand, demeurant au faulbourg Saint-Sauveur à Lille de 2 bonniers 9 cens 5 verges de terre à labeur, gisant en deux pièces en la paroisse de Fives et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 31/05/1600 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jehan CATTOIRE, demeurant à Mouvaux à Andrieu CATTOIRE, son frère, demeurant à Roubaix de tout tel droit et action qu'il peut avoir en 8 cens de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/09/1600.

De la vente faite par Pierre LEFEBVRE, fils de Nicolas à Jaspar DESPLANQUES, demeurant à Roubaix de 8 cens de terre à labeur, gisant en une pièce au dit Roubaix et tenus du dit lieu. Le déshéritement a été fait le 12/09/1600 et l'adhéritement le 19/09/1600.

Wasquehal

De la vente faite par Gérard CORNILLE, fils de Philippe, demeurant à Tourcoing au dit Philippe, son père de 3 cens de jardinage, gisant en la paroisse de Tourcoing et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 29/10/1599.

De la vente faite par Anthoine FREMAULT, fils de feu Lauren à Anthoine BOUSSEMARE, laboureur, demeurant au dit Wasquehal de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens et demi d'héritage et 19 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 30/12/1599.

De la vente faite par Jehan DESPRETZ, fils de feu Jehan, demeurant à Marcq en Baroeul à Anthoinette LEBLAN, veuve de Jehan PREVOST d'un cent 20 petites verges de terre à labeur, par une partie et par autre partie de 80 petites verges aussi terre à labeur, gisant et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 14/02/1600.

De la vente faite par Jacques, Philippe et Marguerite DESQUIEN, frères et sœur, enfants de feu Oste à Oste FREMAULT, demeurant au dit Wasquehal de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement fait le 28/02/1600.

Fresne

De la vente faite par Guilbert DELOBEL, demeurant es faulxbourgs de Courtray à Jacques DELOBEL, son frère, demeurant à Croix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Croix et tenus de la seigneurie du Fresne. Les déshéritement et adhéritement fait le 26/11/1599.

Lobel

De la vente faite par Abraham LAMPOL, fils de feu Jehan à maître Jehan DEBEAUCHAN, chanoine de l'église cathédrale Notre-Dame en Tournay du tiers de 6 cens de jardinage vulgairement nommé le Pasturette, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Le déshéritement fait le 09/03/1599 et l'adhéritement le 28/01/1600.

De la vente faite par Catherine ROBERT, veuve de Nicolas DEGAND et ses enfants à Anthoine BRAYE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 25 cens et demi ou environ d'héritage, gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Le déshéritement fait le 19/04/1599 et l'adhéritement le 02/03/1600.

De la vente faite par Jehan LANSEL et Catherine LANSEL, sa sœur, veuve de Pierre LAMPOL et ses enfants à maître Jehan DEBEAUCHAN, prêtre chanoine de l'église cathédrale Notre-Dame en Tournay du tiers de 6 cens d'héritage nommé le Pasturette et de telle part qu'ils auraient en un tiers de bonne terre, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Le déshéritement fait le 04/06/1599 et l'adhéritement le 15/05/1600.

De la vente faite par messire Guilbert VILAIN, chevalier, seigneur de Hem, Sailly etc... à Jacques et Valentin POTHER, laboureurs, demeurant à Templeuve de 9 bonniers 8 cens ou environ de terre à labeur qui étaient du gros du fief de Hem à Néchin esclicies en terres côtières par le consentement de son excellence, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Le déshéritement a été fait le 19/08/1599 et l'adhéritement le 16/03/1600.

De la vente faite par damoiselle Anne POTHER, veuve de Guillaume DEGAST à Gabriel BERNARD, escuyer, seigneur de Lassus du cinquième de sept quartiers de terre à labeur, gisant à Bailleul en Tournaisis et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement fait le 17/05/1600.

De la vente faite par messire Guilbert VILAIN, chevalier, seigneur de Hem Sailly etc.... à Philippe DESREVEAUX et Jehenne LEROUGE, sa femme de tout un droit de terrage que le dit seigneur de Hem avait à lui appartenant, lequel se lève sur 23 bonnier un cent un quartron 2 verges ou environ de terre à labeur gisant au dit Néchin et allenviron, icelui terrage tenu en fief de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement fait le 20/06/1600.

De la vente faite par Nicolas DEPREY et Marguerite PARENT, sa femme, demeurant à Mene (?) à Henry CARETTE, marchand, demeurant à Tournay des deux tiers et généralement de tout tel part droit et action qu'ils avaient en tout un lieu manoir contenant parmi jardin 17 cens ou environ d'héritage, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/06/1600.

Royère

De la vente faite par Pierre COULON, procureur de Michiel MEUWE, Gérard DEBUINE et Jacqueline MEUWE, sa femme à Philippe CASTELAIN, demeurant à Leers de 10 cens de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement fait le 06/04/1600.

De la vente faite par icelui Pierre COULON comme procureur des dits Michiel MEUWE, Gérard DEBUINE et Jacqueline MEUWE, sa femme à Loys LEPLAT, laboureur, demeurant à Leers de 2 cens et demi de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement fait le 06/04/1600.

De la vente faite par Nicolas DUCASTILLON, demeurant à Néchin à Jehan DUPRET, lieutenant du dit Néchin de 5 cens et demi de terre à labeur ou environ, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement fait le 20/04/1600.

De la vente faite par Rolland DUCASTILLON à Jehan TRENTESAUX, demeurant à Leers de 2 cens de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement fait le 01/05/1600.

Fief du Bois

De la vente faite par Jehan et Gilles DUBOIS, frères à Nicolas LERUSTRE comme command de Pierre et Barbe BRAYE de 3 cens de jardinage ou environ, gisant à Néchin et tenus de la dite seigneurie du fief du Bois. Les déshéritement et adhéritement fait le 27/04/1600.

De la vente faite par les dits Pierre et Barbe BRAYE, frère et sœur à Nicolas LERUSTRE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens d'héritage ou environ, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie du fief du Bois. Les déshéritement et adhéritement fait le 03/03/1600.

De la vente faite par damoiselle Jenne BLONDEL, veuve de Jacques BERNARD à Louys BERNARD, marchand, demeurant à Tournay de 6 cens de terre à labeur, gisant à Néchin et tenus du fief de Bourgies. Les déshéritement et adhéritement fait le 12/04/1600.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Jehan LAMBIN, fils de feu Jehan à Anthoine RICHOART, demeurant à Leers de 3 cens de jardinage ou environ, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 01/02/1600.

De la vente faite par Mathias LEBLANCQ à Oste CASTEL, laboureur, demeurant à Leers de cent et demi de jardinage, gisant à Leers et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 14/02/1600.

De la vente faite par Jehan DESRUELLES à Thomas CLARISSE, demeurant à Lys lez Lannoy de cent et demi de terre, gisant au dit Lys et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 10/04/1600.

De la vente faite par Jehan DEFFRENNES, fils de feu Oste à Nicolas DUCASTELER de 7 cens 7 verges de terre à labeur, gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 12/06/1600.

De la vente faite par Loys ESCHEVIN, demeurant à Toufflers à Jacques MASUREL, demeurant à Néchin d'un cent de terre à labeur ou environ, gisant au dit Toufflers et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 20/06/1600.

De la vente faite par Toussaint ESCHEVIN à Jehan DELORTIOR de 2 cens de jardin, gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement fait le 26/06/1600.

CC bis 7-12 - 1601

Reliefs de fief

Roubaix

Pour le relief du à cause du trespas de Jehan DECAMBRY, seigneur de Baudimont de tout un fief par lui délaissé, gisant en la paroisse de Lambersart et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en lieu manoir avec jardin, rejet, ruelle et terre à labeur en 22 bonniers d'héritage ou environ, tout en une masse tenant au chemin menant du lieu du Crocquet à Lompret, lequel fief à justice de viconte.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Charles BERNARD, bailly et receveur de Fretin et Marguerite DUJARDIN, sa femme à damoiselle Françoise DELECAMBRE, veuve de Germain PETITPAS de 7 cens de terre à labeur, gisant à Hellemmes et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 16/11/1599 et l'adhéritement le 15/11/1600.

De la vente faite par Jacques DELERUE à Jehan LEPERS, demeurant à Roubaix de 7 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 28/01/1600 et l'adhéritement le dit jour.

Pierre DUPIRE et Marguerite CRAUWIN, sa femme à ..... LAHAYE d'un cent et demi de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 18/04/1600 et l'adhéritement le 18/03/1601 (acte endommagé).

De la vente faite par Pierre DUPONT au nom et comme procureur de damoiselle Françoise D'AUSSY, veuve du seigneur de le Hallerye et Jehan DEBERTRANGLES, escuyer, seigneur de Wasieres à Jacques DELECAMBRE, marchand, demeurant à Lille de 27 cens de terre à labeur, gisant en une pièce sur le dismage de Hellemmes et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 02/05/1600 et l'adhéritement le 11/10/1600.

De la vente faite par le dit Pierre DUPONT au nom et comme procureur de la dite damoiselle de le Hallerye et du dit seigneur de Wasieres au dit Jacques DELECAMBRE de 8 cens 11 verges de terre à labeur, gisant au dit dismage de Hellemmes et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 02/05/1600 et l'adhéritement le 11/10/1600.

De la vente faite par Loys DE SAINT-VENANT, escuyer, seigneur de la Cessoye viel Byzets à Jehan MAUWE, marchand, demeurant au faulxbourgs de Saint-Sauveur à Lille de 2 bonniers 9 cens 5 verges de terre à labeur, gisant en deux pièces en la paroisse de Fives et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 31/05/1600 et l'adhéritement le 06/04/1601.

De la vente faite par Gilles CATTOIRE, demeurant à Leers à Jehan DECOURCELLES d'un cent de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/10/1600.

Quant à la vente faite par Anthoine ROUSSEL, fils de feu Comille, demeurant à Flers à Pierre AZART, demeurant à Roubaix d'un cent et demi d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 17/10/1600, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Pierre DUTOIT, demeurant à Fives à Nicolas NOTTE, laboureur, demeurant à la Madeleine lez Lille du quart de 3 cens de lieu manoir et jardinage, gisant à Fives et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/10/1600.

De la vente faite par Mathieu DELIGNY, procureur, demeurant à Lille à Pierre DELECROIX de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 24 verges d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 31/10/1600.

De la vente faite par Gilles VANHULSE au nom et comme procureur de messire François DECUIGNARD, chevalier, seigneur de Boucart, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy de France à François DEGRENET, escuyer, seigneur de Garime et damoiselle Baulduine DARESTEL de la moitié de lieu manoir jardin et terre à labeur et la moitié de 3 cens de pret pris en 5 cens, gisant en la paroisse de Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/11/1600.

De la vente faite par Jacques ROUSSEL, fils de Pierre à maître Jacques ROUSSEL, chirurgien, demeurant à Roubaix de tout un fief gisant et tenu de Roubaix, ce comprendant en un flégard rive et bord de chemin menant du Hault Fontenoit à le Macquelerye, tout du long le jardin Philippe CORNILLE. Les déshéritance et adhéritance fait le 23/11/1600.

De la vente faite par maître Jehan TAVERNE, demeurant à Hem à Claude AGACHE, demeurant à Néchin de 6 cens de lieu manoir jardin et héritage, gisant au dit Néchin et tenus de la salle de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/12/1600.

De la vente faite par Jacques et Mahieu LIBERT, tuteurs paternels, Jehan et Pierre LEMOISNE, tuteurs maternels d'Anthoine LIBERT, fils mineur d'an de feu Anthoine qu'il a eu de Marye LEMOISNE à Gabry LEGROU, mosnier, demeurant à Hellemmes de deux tiers de 10 cens de terre à labeur, gisant en une pièce au dit Hellemmes et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 14/12/1600 et l'adhéritement le 16/12/1600 (acte endommagé).

De la vente faite par Isabeau LIBERT, fille de feu Anthoine, demeurant à Marcq en Baroeul à Jehan LEMETTRE, demeurant à Hellemmes du tiers de 10 cens de terre à labeur, gisant au dit Hellemmes et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/01/1601.

De la vente faite par Guillaume FERRET et Péronne DUBOIS, sa femme, demeurant à Roubaix à Jehan DELESPAULT, demeurant au dit lieu de 9 cens ou environ de terre à labeur, gisant au dit Roubaix et tenus du dit lieu. Les déshéritement et adhéritement fait le 15/01/1601.

Quant à la vente faite par les dits Guillaume FERRET et Péronne DUBOIS, sa femme à Jehan DELEBECQUE, fils de Jehan et Jacques ROUSSEL, pour eux ou leur command de 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 24/01/1601, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Gilles LEROY, demeurant à Lille à Venant DUHOT, demeurant au dit Lille du quart de 10 cens ou environ de lieu manoir jardin et héritage, gisant en la paroisse de Marcq en Baroeul et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/02/1601.

De la vente faite par Adrien VANDENHEEDE, escuyer, seigneur de Lespiere à Estienne HEREN, demeurant à Lille de 18 cens de terre à labeur, gisant en deux pièces en la paroisse de Ronchin et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 06/02/1601.

Quant à la vente faite par Eloy et Marguerite LEURIDAN, Pierre HAMEL et Isabeau LEURIDAN, sa femme et autres consors, hoirs et héritiers de feu Philippe LEURIDAN à Jacques LEZAIRE, demeurant à Roubaix de 4 cens un quartron de lieu manoir, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 06/02/1601, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jehan WAUCQUET, demeurant à Neuville en Ferrain à Charles DECOTTIGNYES, demeurant à Croix de la juste moitié de 2 cens et demi de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance fait le 14/02/1601.

De la vente faite par Philippe CATOIRE, Martin FLORIN et Louyse CATTOIRE, sa femme à Jehan DECOURCELLES, demeurant à Leers de 2 cens de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/02/1601.

De la vente faite par Philippe LECLERCQ, demeurant à Comines à Jehan SEGARD, demeurant au dit Roubaix de 2 cens de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/04/1601.

De la vente faite par Estienne DECROENENBOURG, demeurant à Valenciennes à Pierre DELESPAULT, fils de Noël de 4 cens ou environ de lieu manoir jardin et héritage, vulgairement nommé le Blan Lyon, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 16/04/1601 et l'adhéritement le 02/05/1601.

De la vente faite par Pierre LEMAY, demeurant à Roubaix à Chrestienne DELEGATTE, veuve de Fremin CLAYE de 30 petites verges de jardinage, gisant et tenues du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/05/1601.

De la vente faite par Willemme CATTOIRE, procureur de Pierre VANDALLE, demeurant à Roubaix à Jehan DECOURCELLES, demeurant à Leers de demi cent de terre ou environ, gisant au dit Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/05/1601.

De la vente faite par Isambart et Pierre LOQUIFIER, frères, demeurant à Roubaix à Anthoine DEHALEWIN, demeurant à Tourcoing de 8 cens de terre à labeur pris en 14 cens, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 29/05/1601.

De la vente faite par Jehan LEPERS à Walerand DESCAMPS, demeurant au dit lieu de 6 cens et demi ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/06/1601.

Quant à la vente faite par Anthoine CRAUWIN, demeurant à Dottignies à Jehan DELESPIERRE, demeurant à Hem de 8 cens de terre à labeur, gisant au dit Hem et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 16/04/1601, l'adhéritement est en mains du seigneur.

Quant à la vente faite par Jehan LEBLAN et Marguerite PROUVOST, sa femme à Mahieu PLOUCQUET, demeurant à Roubaix de 2 cens ou environ de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 16/07/1601, l'adhéritement est en mains du seigneur. le 16/07/1601.

De la vente faite par Pasquier CONUN, demeurant à Coulogne et Marye DUPONT à Marguerite RESTEAU, veuve de Jehan DUTOIT, demeurant à Lille du tiers de 8 cens et demi de lieu manoir jardin et héritage, gisant à Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 23/07/1601.

De la vente faite par Pierre LEFEBVRE, fils de Nicolas, demeurant à Lille à Walerand LEZY, demeurant à Tourcoing de 6 cens de terre à labeur fief, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/09/1601.

De la vente faite par Jaspar DESMASURES et Catherine DEGAND, sa femme, demeurant à Ronchin à Anne LEROY, veuve d'Anthoine D'ARTOIS, demeurant à Lille de 6 cens ou environ de terre à labeur, gisant au dit Ronchin et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/09/1601.

Wasquehal

De la vente faite par Pierre SALEMBIER, fils de Garin, laboureur, demeurant à Templeuve en Pévèle à Anthoinette NOLET, veuve de Jacques LOHIER de 4 cens de terre à labeur, gisant en une pièce en la paroisse de Wasquehal et tenus de la seigneurie du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/12/1601.

De la vente faite par Jehan DELEBECQUE, fils de feu Jehan à Adrien DELORDRE d'un pied de terre en quarure à prendre en une pièce de 7 cens de terre, gisant à Roubaix et tenu du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 14/12/1600.

De la vente faite par Hubert CASTELAIN et Anne DUCROCQUET, sa femme, demeurant à Herseaux à Noël DURIEU, demeurant à Roubaix de 8 cens de terre, gisant en une pièce et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/01/1601.

De la vente faite par Charles DELOBEL, père et tuteur légitime, Jaspar DELOBEL, oncle et tuteur paternel, Gilles et Jehan LECLERCQ, tuteurs maternels de Pierre, Charles, Jehenne, Jossinne, Noëlle et Anthonnette DELOBEL, frères et sœurs, enfants mineurs d'ans du dit Charles qu'il a eu de Philippote LECLERCQ à Péronne BONTE, veuve de Jacques DUCOUROUBLE du cinquième de 13 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 29/01/1601.

De la vente faite par Jehan DELEBECQUE, fils de feu Jehan à Lambert VANREUST, demeurant au dit Roubaix d'un pied de terre en quarure à prendre en une pièce de 12 cens, gisant au dit Roubaix et tenu du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/02/1601.

De la vente faite par Nicolas SLOSSE, fils de feu Martin, demeurant au faulxbourg des Rigneaux à Lille à Jehan FLAMENG du sixième de demi cent ou environ de jardinage, du sixième ou environ de demi cent de terre à labeur et du sixième d'un cent et demi de pret, le tout gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 26/02/1601.

De la vente faite par Laurens DEROUBAIS et Marguerite SLOSSE, sa femme et Pierre SIX, fils de François et de défunte Jehenne SLOSSE au dit Jehan FLAMENG de tout telle part qu'ils pouvaient avoir aux demi cent ou environ de jardinage, cent et demi de terre à labeur et cent et demi de pret, ci-devant mentionnés, gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 08/03/1601.

Busquet

De la vente faite par Nicolas LEPOULTRE et Seine TANGUE, sa femme et Willaume TANGUE à Michiel PICAVET, demeurant à Croix de demi cent de terre à labeur pris en 4 cens demi et 3 quartrons ou environ d'héritage, gisant en la paroisse de Croix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. ou environ de jardinage, du sixème ou environ de demi cent de terre à labeur et du sixième d'un cent et demi de pret, le tout gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 06/03/1601.

Lobel

De la vente faite par Jacques PREUVOST, demeurant à Saint-Léger à Anthoine CARETTE, demeurant à Néchin de 10 cens de terre à labeur, gisant en une pièce en la paroisse du dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Le déshéritement s'est fait le 26/05/1601 et l'adhéritement le 25/04/1601.

De la vente faite par Michel LEGRAND et Jehenne DESCAMPS, se femme, demeurant à Néchin à Garin LEMERCHIER, demeurant au dit lieu de 14 cens ou environ de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/03/1601.

De la vente faite par Charles COTTREL, seigneur du bois de le Seine à Guillaume DUJARDIN, demeurant à Templeuve en Dossemez de 18 cens de terre à labeur, gisant en deux pièces en la paroisse de Bailleul en Tournaisis et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 29/03/1601.

De la vente faite par Jehan DUCASTELER, demeurant à Leers à Jehan PLOUCQUET, demeurant à Néchin de 5 cens 33 verges de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritance et adhéritance se sont fait le 29/03/1601.

De la vente faite par Mahieu LESAFFRE, demeurant à Nieppes et Pierre POISSONNIER, mari et bail de Catherine LESAFFRE à Jehan DUTRIES, demeurant à Lannoy des quatre parts de cinq en la moitié de 8 cens de lieu manoir jardin et héritage, d'autres 4 cens de jardin et de 5 cens et demi de terre à labeur, gisant en la paroisse de Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/07/1601.

Royère

De la vente faite par Jehan FLAMEN, demeurant en Tournay, au nom et comme tuteur de Jehenne CARPENTIER, fille de feu Nicolas et de défunte Marye GENOIS à Christoffle BROCQUART, demeurant à Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritance et adhéritance se sont fait le 16/10/1600.

De la vente faite par Clément RIS, demeurant à Estaimpuis à Jehan HESPEL, demeurant à Leers de 8 cens de terre à labeur, gisant en une pièce au dit Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/01/1601.

De la vente faite par Jehan BATAILLE, demeurant à Chin, Mathis et Marguerite SELLIER à Gabriel DEFFRENNES, demeurant à Leers de 14 cens de terre à labeur, gisant en trois pièces en la paroisse du dit Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 24/01/1601.

De la vente faite par Barbe PAYELLE, veuve de Charles DUPONT, demeurant en la paroisse de d'Annappes à François GAPAN, demeurant à Leers de 5 cens de terre à labeur, gisant en une pièce au dit Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 13/04/1601.

De la vente faite par Adrien DUPRET, demeurant à Lannoy à Damien BOURGOIS, demeurant à Néchin de 12 cens de lieu manoir jardin et héritage et un cent 3 quartrons de terre à labeur, gisant en la paroisse de Néchin et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 14/05/1601.

De la vente faite par Louys PLOUCQUET, fils de feu Jacques à Loys LEPLAT, demeurant à Leers de 3 cens de terre ou environ, gisant en une pièce au dit Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 13/06/1601.

De la vente faite par Mahieu LESAFFRE, demeurant à Nieppe et Pierre POISSONNIER, mari et bail et procureur de Catherine LESAFFRE à Jehan DUTRIES, demeurant à Lannoy des quatre parts de cinq en la moitié d'un bonnier de jardinage et demi bonnier de terre à labeur, gisant en la paroisse du dit Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/07/1601.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Jehan WAUCQUET, fils de feu Gilles, demeurant à Lannoy à Philippe DESREVEAUX et sa femme, demeurant au dit lieu de la juste moitié d'un bonnier de terre à labeur pris allencontre de Josse MATHON, gisant à Toufflers et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/02/1601.

De la vente faite par Pierre DELESCLUZE et sa femme, demeurant à Néchin à Jacques MASQUELIER de 5 cens 13 verges de jardin, gisant à Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/02/1601.

De la vente faite par Pierre WYBERT, demeurant à Toufflers à Jacques MALFAIT, demeurant à Lannoy de 8 cens et demi de jardinage présentement mis à labeur, gisant au dit Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Le déshéritement s'est fait le 02/03/1601 et l'adhéritement le 27/03/1601.

De la vente faite par le dit Pierre WYBERT, Cornille DESNOETTES et Michiel WYBERT, tuteurs de Michiel, Mathis et Jossinne WYBERT, frères et sœur, enfants du dit Pierre qu'il a eu de défunte Jacqueline LEVIGNIER à Jehan MATHON, laboureur, demeurant à Toufflers de 4 cens de lieu manoir et jardin, gisant au dit Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/03/1601.

De la vente faite par Pierre MEURISSE et Lucette DUCASTELER, sa femme à Philippe MULIER, fils de Michiel, demeurant à Toufflers de 8 cens et le tiers d'un cent de terre à labeur, gisant et tenus comme dessus. Le déshéritement a été fait le 30/04/1601 et l'adhéritement le 07/05/1601.

De la vente faite par Adrien VANDENHEEDE, escuyer, seigneur de Lespiere à Philippe DESREVEAULX, demeurant à Lannoy de 11 cens de terre à labeur, gisant à Lys et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/06/1601.

De la vente faite par Mahieu LESAFFRE et Pierre POISSONNIER, mari et bail et procureur de Catherine LESAFFRE à Jehan DUTRIES, demeurant à Lannoy des quatre parts de cinq en la moitié de 4 cens et 5 cens et 10 cens de terre à labeur, gisant à Toufflers et Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/07/1601.

CC bis 7-14 - 1602

Reliefs de fief

Roubaix

Pour le relief du à cause du trespas de Louys DE SAINT-VENANT, escuyer, seigneur de la Cessoye de tout un fief succédé par son dit trespas à damoiselle Marye DE SAINT-VENANT, sa fille, gisant en la paroisse de la Madeleine lez Lille nommé le fief de Mortaigne, ce comprendant en plusieurs rentes seigneuriales qui se prennent annuellement sur 18 bonniers 14 cens d'héritage ou environ, lequel fief a justice de visconte.

De Charles DE SAINT-VENANT pour le relief du à cause du trespas de Loys DE SAINT-VENANT, escuyer, seigneur de la Cessoye, son père de tout un fief gisant en la paroisse de la Madeleine lez Lille nommé le fief de Dadizelles, ce comprendant en sept quartiers et demi d'héritage ou environ et en plusieurs rentes seigneuriales, lequel fief a justice de visconte.

De Jehan DEBERLOZ, escuyer, seigneur de Brus à cause de Dame Marguerite Enethinne DE BOULLANDT, sa femme, fille et héritière de Dame Anne DE DURASSE, pour le relief du à cause du trespas de la dite Dame Anne DE DURASSE de tout un fief gisant au dit Roubaix, ce comprendant en 14 cens de terre à labeur ou environ.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Eloy et Marguerite LEURIDAN, Pierre HAMEL et Isabeau LEURIDAN, sa femme et autres leurs consors et héritiers de feu Philippe LEURIDAN à Jacques LEZAIRE, laboureur, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens un quartron ou environ d'héritage, gisant et tenus du dit Roubaix et ratrait par proximité lignagière par Eloy LEURIDAN, demeurant au dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 06/02/1601 et l'adhéritement le 08/01/1602.

De la vente faite par Jacques PREUVOST, fils de feu Daniel à Mouyse DELERUE, demeurant à Néchin d'un tiers de bonnier de terre à labeur, gisant à Néchin et tenu de la salle de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 02/07/1602 et l'adhéritement le 12/12/1602.

De la vente faite par Anthoine CRAUWIN, laboureur, demeurant à Dottignies à Jehan DELESPIERRE, laboureur, demeurant à Hem de 8 cens de terre à labeur ou environ, gisant en la paroisse de Hem et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 05/07/1601 et l'adhéritement le 20/04/1602.

De la vente faite par Jehan LEBLAN et Marguerite PREUVOST, sa femme à Mahieu PLOUCQUET, depuis ratraite à tiltre de proximité par Christofle FLAMENG de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 09/07/1601 et l'adhéritement le 17/03/1602.

De la vente faite par Baltazar DUGARDIN, tant en son nom privé qu'au nom et comme procureur de Jaspar DUJARDIN, Loys BRIDOUL et autres ses consors héritiers de feu Jehan DUJARDIN à Jehan DUBUS, bourgeois, demeurant à Lille de 15 cens de terre, gisant en la paroisse de Ronchin et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/01/1602.

De la vente faite par le dit Baltazar DUGARDIN, tant en son dit nom privé qu'au nom que dessus à Gérard MENGIER, depuis ratrait par proximité par François BOURGEOIS, demeurant à Lille de 2 bonniers 14 cens de terre à labeur et héritage, gisant en la paroisse de Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/01/1602.

De la vente faite par Mahieu DELABARGE à Jehan DELAHAYE de la juste moitié de 8 bonniers 8 cens 20 verges de terre à labeur en diverses pièces, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/01/1602.

Quant à la vente faite par Ernoul DELESALLE, demeurant à Marcq en Baroeul à Floris LECLERCQ, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir et jardin contenant 2 cens un quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 19/01/1602, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jehan POLLET, fils de feu Anthoine à Jehan POLLET, fils de feu Jehan demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens un quartron demi d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 26/01/1602.

Quant à la vente faite par Jheremye DESBOUVRYES, demeurant à Lannoy à Jehan VANREUST, demeurant à Roubaix des quatre parts de cinq en la moitié de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 11/02/1602, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Anne LEURIDAN, veuve de Jehan DESTOMBES à Loys DESTOMBES, son fils de 5 cens de terre à labeur et pret pris en 21 cens, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/03/1602.

De la vente faite par Marc CORNILLE, fils de Jehan, demeurant à Lille à Robert SALEMBIER et depuis ratrait à titre de proximité par Jehan CORNILLE du sixième d'un quart et d'un tiers en autre quart d'un bonnier 11 cens 3 quartrons, 15 petites verges d'héritage, gisant à Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 18/03/1602.

De la vente faite par Jacques DESTOMBES, fils de Jacques, demeurant à Reckem à Jehan DELESPAULT, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 02/04/1602 et l'adhéritement le 14/05/1602.

De la vente faite par Guilbert DELEMASURE, demeurant à Mons en Baroeul à Walerand LONGESPEE et Catherine CASTELAIN, sa femme, demeurant à Lesquin de 4 cens de terre à labeur ou environ, gisant en la paroisse de Ronchin et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 31/05/1602.

De la vente faite par Philippe WAUCQUET, demeurant à Neuville à Jehan WAUCQUET demeurant à Tourcoing de la juste moitié de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et demi d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 01/07/1602.

De la vente faite par Jehan DUBROEUCQ, escuyer, seigneur Destenele et damoiselle Jehenne DEREBRENELLES, son épouse à Jacques DECROIX dit Drumez, bourgeois, demeurant à Lille de 10 cens de terre à labeur, gisant en une pièce en la paroisse de la Madeleine lez Lille et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 24/07/1602.

De la vente faite par Jacques DELACHAPELLE, bourgeois, demeurant à Valenciennes et Anne DELECAMBRE, sa femme des sept parts de huit en 4 cens et demi de terre à labeur, gisant à Ronchin et tenus du dit Roubaix à Pierre VAAS, demeurant à Lille. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 20/09/1602.

De la vente faite par Guillaume FERRET et Péronne DUBOIS, sa femme à Jehan DELEBECQUE, fils de Jehan et depuis ratrait par proximité par Jacques ROUSSEL et Martinne DELESPAULT, sa femme de 4 cens de terre à labeur ou environ, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 24/01/1601 et l'adhéritement le 22/01/1602.

Wasquehal

De la vente faite par Pierre DESBONNETS, fils de feu Henry et Jehenne TYBERGHIEN, sa femme, demeurant à Wambrechies à Gillette DELEDICQUE, veuve de Pierre DEHALLEWYN, demeurant à Tourcoing de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens un quartron d'héritage, 6 cens, 9 cens et 7 cens de terre à labeur, le tout gisant en la paroisse de Tourcoing et tenus de la seigneurie de Wasquehal. Le déshéritement s'est fait le 17/11/1601 et l'adhéritement le 05/02/1602.

De la vente faite par Philippe DESTOMBES à Germain DESCAMPS d'un pied de terre en quarure à prendre au mileu du tries de Lestoquoit, tenu du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 17/11/1601.

De la vente faite par Jehan DELEBECQUE à Charles VANDENDAME, escuyer d'un pareil pied de terre en quarure à prendre au milieu d'un pret appartenant au dit vendeur, tenu du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/11/1601.

De la vente faite par Anthoine POTTIER, demeurant à Herseaux à Jehan POTTIER, son frère, demeurant à Dottignies de demi cent de jardin, gisant en la paroisse de Wasquehal et tenu du dit lieu. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 06/02/1602.

De la vente faite par Evrard DUCASTEL, fils de feu Josse, demeurant à Wasquehal à Anthoine BOUSSEMARRE, demeurant au dit lieu de 22 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 11/06/1602.

De la vente faite par Chrestienne FERRET, veuve de Mahieu SORRY, et Jacques et Jehan SORRY, ses enfants à Jacques FREMAULT, laboureur, demeurant à Tourcoing de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens d'héritage ou environ, gisant au dit Tourcoing et tenu du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 05/08/1602.

Lobel

De la vente faite par Jacques OMEZ et Oursette DEFFRENNES, sa femme à Jehan DESCAMPS, demeurant à Néchin de tout telle part et portion qu'ils avaient en certain petit lieu manoir jardin et héritage, gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 25/10/1601.

De la vente faite par Pierre WYBERT et Catherine BRAYE, sa femme, demeurant à Néchin à Jehan LEPE, demeurant au dit lieu de tout un petit lieu manoir contenant parmi jardin demi cent d'héritage ou environ, gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 31/10/1601.

De la donation faite par Jacques DEMONSAY, escuyer, seigneur de Boullay à damoiselle Magdeleine MAHIEU, sa cousine du tiers de 2 bonniers de terre à labeur, gisant à Bailleul et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 24/11/1601.

De la vente faite par Jacques COULON, fils de feu Jacques, demeurant à Morselle à Anthoine et Mouyse DELERUE, demeurant à Néchin de 10 cens de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 14/01/1602.

De la vente faite par Jehan DUCASTELER, demeurant à Leers à Guillaume DUGARDIN, demeurant à Templeuve lez Dossemez, depuis ratraite par proximité par Olivier RASSON de 6 cens et demi 3 verges de terre à labeur, gisant à Bailleul et tenus de Lobel. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 29/08/1602.

De la vente faite par Jehan BECQUART, Gilles LESAFFRE, Lion TIERS et autres leurs consors hoirs et héritiers de feu Jehan et Marye DUTRIES à Jehan DUTRIES, demeurant à Lannoy de la moitié de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens d'héritage ou environ, de 4 cens de jardin et 5 cens et demi de terre à labeur, le tout gisant à Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 12/05/1602.

<u>Royère</u>

De la vente faite par Jehan DUCASTELER, demeurant à Leers à Jacques DEWERP, demeurant au dit lieu de la moitié de 4 cens de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 29/10/1601.

De la vente faite par Gilles MATHON, fils de Charles, Jacques CLERBAUX et Marye MATHON, sa femme à Jacques DEWERP, demeurant à Leers de 2 cens de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 08/01/1602.

De la vente faite par Jehan BECQUART, Gilles LESAFFRE, Lion TIERS, Marye DUTRIES et autres leurs consors et héritiers de feu Jehan DUTRIES à Jehan DUTRIES, demeurant à Lannoy de la moitié de demi bonnier de terre à labeur et un bonnier de jardinage, gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 13/05/1602.

<u>Quesnoy à Toufflers</u>

De la vente faite par Pasquier DEFFRENNES, demeurant à Néchin à Jehenne DELEDALLE, veuve de Guilbert DESOUILLERS, demeurant à Estaimpuis de 10 cens et demi de terre à labeur, gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie de Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 07/01/1602.

De la vente faite par les curateurs commis aux biens délaissés vacants de feu Loys ESCHEVIN à Louys ESCHEVIN, demeurant à Toufflers de 13 cens et demi et 7 verges de terre à labeur, gisant en une pièce au dit Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 19/07/1602.

De la vente faite par Louys ESCHEVIN et Jehenne FROIBART, sa femme à Jehenne DAUDENARDE, veuve de Jacques BILLECOCQ de 6 cens un quartron et demi de terre à labeur, gisant au dit Toufflers et tenus du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 28/01/1602.

De la vente faite par Jehan DEWINGHE et ses enfants à Philippe DESREVEAUX, demeurant à Lannoy de 4 cens un quartron de terre à labeur, gisant à Lys et tenus du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 22/04/1602.

De la vente faite par Jehan BECQUART, Gilles LESAFFRE, Lion TIERS, tant en leur nom privé que comme procureurs de Péronne BERTIN, veuve de Jehan DUTRIES, Marye, Françoise, Jacquemine, Jehenne et Catherine DUTRIES, enfants et héritiers du dit feu Jehan et de la dite Péronne à Jehan DUTRIES, demeurant à Lannoy de la moitié de 4 cens, 5 cens et 9 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/05/1602.

De la vente faite par Mathias LEBLAN, demeurant à Lys à Philippe DESREVEAUX, demeurant à Lannoy de 3 cens de vieu jardinage mis à labeur, gisant au dit Lys et tenus du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/05/1602.

De la vente faite par Rolland DUCASTILLON, demeurant à Leers au dit Philippe DESREVEAUX, demeurant à Lannoy de 4 cens et demi de pret et bois, gisant au dit Leers et tenus du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 20/05/1602.

De la vente faite par Jaspar DECAMBRY, escuyer, seigneur Dubus à Françoise WILLOCQUEAU, comme command de Gillette ZEGRE, veuve de Chrestien WILLOCQUEAU de tout un lieu manoir contenant parmi jardinage, pret bois et terre à labeur en plusieurs pièces le nombre de 7 bonniers 3 cens 15 verges d'héritage ou environ gisant tant au dit Toufflers que Leers et tenus du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 29/05/1602.

De la vente faite par Guilbert TRUFFAULT, bailly de Leers à Jacques DEFFRENNES, demeurant au dit Leers de 2 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse du dit Leers et tenus du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 17/06/1602.

De la vente faite par Jehan CARDON, demeurant à Lannoy à Jehan CARDON, son fils, brasseur, demeurant à Lannoy de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 20 cens d'héritage ou environ, gisant à Toufflers et tenu du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/08/1602.

De la vente faite par les enfants et héritiers de feu Olivier BAUCHERET et Marye DELESPIERE à Philippe DESREVEAUX, brasseur, demeurant à Lannoy de 20 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Lys et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/09/1602.

De la vente faite par Anthoine ROUSSEL, fils de Cornille à Pierre AZART d'un cent et demi d'héritage, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 17/10/1600 et l'adhéritement le 02/10/1601.

CC bis 7-16 - 1603

Reliefs de fief

Roubaix

Pour le relief du à cause du trespas de Louys DELONGUEVAL, escuyer d'Escouires de tout un fief succédé et échu par son trespas à damoiselle Anne DEFELCIN, sa cousine germaine et femme d'Adrien DEMELEUN, chevalier, seigneur de Cottes, gisant en la paroisse du dit Roubaix nommé le fief du Pire, ce comprendant en plusieurs rentes seigneuriales qui se prendent sur 28 bonniers d'héritage ou environ, lequel fief a justice de visconte.

Pour le relief du à cause du trespas de Michiel PIPRE de tout un fief succédé et échu à Simon CAMBIER à cause de Catherine PIPRE, sa femme, gisant en la paroisse d'Avelin, ce comprendant en 5 bonniers 12 cens d'héritage ou environ, tenu du dit Roubaix.

Pour le relief du à cause du trespas du dit Michiel PIPRE de tout un fief succédé et échu par son trespas à Paul PIPRE, son fils, gisant en la paroisse de Fives et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en 2 cens d'héritage planté de jeusnes homeaulx.

Pour le relief du à cause du trespas du dit Michiel PIPRE de tout un fief succédé et échu au dit Paul PIPRE, son fils gisant au dit Fives et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en certains rejets et flégards.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Ernoul DELESALLE, demeurant à Marcq en Baroeul à Floris LECLERCQ, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens un quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 19/01/1602 et l'adhéritement le 10/12/1602.

De la vente faite par Jheremie DESBOUVRIES, demeurant à Lannoy à Jehan VANREUST, demeurant à Roubaix des quatre parts de cinq en la moitié de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 11/02/1602 et l'adhéritement le 10/02/1603.

De la vente faite par Christoffle FLAMEN, Pierre DELEBECQUE, Jacques CASTEL et Oste FLORQUIN, tuteurs d'Anthoine FLAMEN, fils de feu Anthoine à Pierre TYBERGHIEN, demeurant à Tourcoing de 6 cens de terre à labeur ou environ, gisant en la paroisse de Dottignies et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/11/1602.

De la vente faite par Jacques LECLERCQ, fils de feu Oste à Jehan VANREUST et depuis ratrait par proximité lignagière par Louys DESTOMBES d'un cent et demi quartron d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/10/1602.

De la vente faite par Noël MULLIER et Jehenne MASQUELIN, sa femme à Marguerite MASQUELIN, veuve de Pierre DELEAULCOURT d'un quartron et demi de jardinage pris en un cent, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/12/1602.

De la vente faire par Pasquier et Noël MULIER, demeurant à Roubaix à Eloy LEURIDAN du tiers d'un cent de terre, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/02/1603.

De la vente faite par Jehan GONS, Marguerite ROUZEE, sa femme, Philippe LAMBERT et Catherine ROUZEE, sa femme à Pierre ROUZEE des deux sixièmes de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et portion de labeur 10 cens ou environ d'héritage, gisant à Marcq en Baroeul et tenus les 6 cens seulement de la seigneurie de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 28/02/1603.

Quant à la vente faite par Vinchant DESPLANCQUES, fils de feu Anthoine à Jehan DESPLANCQUES, son frère de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et les deux tiers d'un cent d'héritage ou environ, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 04/03/1603 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jehan DESPLANCQUES à Martin PARISIS, demeurant à Wattrelos de tout un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/03/1603.

De la vente faite par Charles DEHENNION et Marye LEMOISNE, sa femme à Jehan LEMOISNE, demeurant à Hellemmes de la sixième part de 2 cens d'héritage ou environ, gisant au dit Hellemmes et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 10/03/1603.

De la vente faite par Jehan DUVERLIET, demeurant à la Madeleine lez Lille à Jehan CAPPON, demeurant à Lille d'un cinquième de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 13 cens d'héritage ou environ, tenant tant de la paroisse de Fives que de la seigneurie de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 12/03/1603.

De la vente faite par maître Bettremieu MIROUL, fils de feu maître Claude à damoiselle Catherinne LEHUGIER, veuve de Simeon MAINSENT, demeurant à Lille de la moitié de 36 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Ronchin et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 29/03/1603.

De la vente faite par le dit maître Bettremyeu MIROUL à Jaspar CASTELAIN, demeurant à Ronchin de la moitié de 3 cens de terre à labeur, gisant au dit Ronchin et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 29/03/1603.

Quant à la vente faite par Jehan BRACAVAL, demeurant à Roubaix à Cornille LEMESRE, demeurant au dit lieu de 2 cens et demi de terre à labeur ou environ, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 08/04/1603.

De la vente faite par Pierre DE DEUX VILLES, demeurant à Linselles à Wallerand WYLLAND et Anthoinette CORDONNIER, sa femme, demeurant à Marcq en Baroeul de 11 cens ou environ de terre à labeur, gisant au dit Marcq et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 25/04/1603.

De la vente faite par Jehan BRACAVAL, fils de feu Jehan à Jacques FAVARCQ, marchand bouchier, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 08/04/1603 et l'adhéritement le 09/06/1603.

De la vente faite par Pierre MASQUELIN et Rolland DELERUE, tuteurs de Jehan et Pierre MASQUELIN, frères, enfants mineurs d'an de feu Jehan à Jacques FAVARCQUES, demeurant à Roubaix de la moitié de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 09/06/1603.

De la vente faite Pierre MASQUELIN au dit Jacques FAUVARCQ de tout tel part droit et action qu'il avait au sus-dit lieu manoir jardin et héritage contenant 2 cens, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 09/06/1603.

De la vente faite par Marcq LOQUIFIER à Marguerite LOCQUIFIER, sa sœur du quart de 7 cens ou environ de jardinage, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/08/1603.

De la vente faite par Jehan DELESPIERRE, fils de feu Guillaume à Gilles LOQUIFIER, fils de Marcq, demeurant à Roubaix de 24 cens de terre à labeur fief, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/08/1603.

De la vente faite par Arnould CARLIER, comme procureur de Guillaume DELONGIN, escuyer, seigneur de Saint Simphorien à Jehan SALEMBIER, demeurant aux faulxbourg Saint-Sauveur de Lille de 18 cens de terre à labeur, gisant à Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 22/08/1603.

De la vente faite par Michiel RAOUL, fils de feu Bernard à Jacques HELLIN, laboureur, demeurant à Thumesnil, paroisse de Faches de 3 cens de terre à labeur pris en 4 cens, gisant au dismage de Ronchin et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 09/08/1603.

De la vente faite par Pierre DESULMON et Péronne FLAMEN, sa femme à Christoffle FLAMEN, demeurant à Roubaix de 10 cens de terre à labeur, gisant à Dottignies et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/09/1603.

Wasquehal

De la vente faite par Philippe PLATTEL, fils de feu Thomas, demeurant au dit Wasquehal à Oste FREMAULT de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un bonnier d'héritage, tenu du fief du Maretz et 8 cens et 9 cens de terre à labeur, tenus de la dite seigneurie de Wasquehal et gisant au dit lieu. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/12/1602.

De la vente faite par icelui Philippe PLATTEL à Anthoine BOUSSEMARRE, demeurant au dit Wasquehal de 20 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit lieu. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/03/1603.

Fresne et Busquet

De la vente faite par maître Guilbert DELACHAPELLE, prêtre chanoine de l'église cathédrale d'Arras de 19 cens de terre labourable, gisant à Ronchin et tenus de Roubaix à damoiselle Catherinne DELACHAPELLE, sa sœur, de laquelle donation le droit seigneurial a été modéré par apostille sur requeste en date du 06/11/1602.

Lobel

De la vente faite par Adrien DUPRET, demeurant à Lannoy à Guillaume DEBRUYELLE, marchand, demeurant à Lille de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 12 cens d'héritage ou environ, gisant en la paroisse du dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/12/1602.

De la vente faite par Jherosme LAMPOL, demeurant à Estaimbourg à Ollivier RASSON, demeurant à Bailleul en Tournaisis de 5 cens de terre à labeur nommés la Folie, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/01/1603.

De la vente faite par Ollivier RASSON à Jehan BROU, demeurant au dit Néchin d'un tiers de bonnier de terre à labeur arrentement, gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/01/1603.

De la vente faite par Anthoine LEPLAT et Catherine DEFFRENNES, sa femme, demeurant à Néchin à Jehan LEPE, demeurant au dit lieu d'un cent de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/03/1603.

De la vente faite par Mathias DECAZAU et Péronne PLOUCQUET, sa femme à Jehan PLOUQUET, marissal, demeurant à Néchin de 2 cens et demi ou environ de jardinage, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Le déshéritement s'est fait le 03/05/1603 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jehan DUCASTELER à Mouyse DELERUE, demeurant au dit Néchin du tiers de 10 cens de jardinage et du tiers de 6 cens de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/05/1603.

De la vente faite par Marc COUTREAU et Barbe DELESCLUZE, sa femme à Jehan PARENT, hoste, demeurant à Néchin d'un cent 3 quartrons et demi de lieu manoir et jardinage, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/06/1603.

De la vente faite par François PARENT à Bernard MASUREL de 3 cens ou environ de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 28/07/1603.

De la vente faite par Bertrand PARENT, demeurant au dit Néchin à Jehan QUIERTAMPS, demeurant au dit lieu de 3 cens ou environ de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 28/07/1603.

De la vente faite par maître Jehan DESPRETS et ses consors, héritiers de feu maître Jehan DEBEAUCHAN, vivant chanoine de Tournay à maître Pierre DEGRISE, prêtre pasteur du dit Néchin de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur un bonnier 8 cens d'héritage ou environ, gisant et tenus du dit Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 01/02/1603.

Royère

De la vente faite par Catherinne DUMOLLIN, veuve de Christoffle BROCQUART, demeurant à Leers à Jehan HESPEL, demeurant au dit Leers de 10 cens de terre à labeur en deux pièces, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 27/10/1602.

De la vente faite par décret et exécution de justice de la dite seigneurie de la Royère à Pierre FRANCQHOME de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens demi d'héritage ou environ, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère.

Fief du Bois

De la vente faite par Nicolas CARETTE, marissal à Jacques PLOUCQUET, demeurant à Néchin de 4 cens de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie du Bois. Le déshéritement s'est fait le 08/11/1602 et l'adhéritement le 28/05/1603.

De la vente faite par Anthoine CARETTE à Toussaint GOSSART de 8 cens de terre à labeur arrentement, gisant au dit Néchin et tenus du fief du Bois. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 14/01/1603.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Jehan BAUCHERET, fils d'Ollivier, demeurant à Lannoy à Pierre DESREVEAUX, fils de feu Valentin, demeurant à Lys d'un cent et demi de terre à labeur pris en 3 cens, gisant au dit Lys et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy. Le déshéritement s'est fait le 20/05/1602 et l'adhéritement le 21/04/1603.

De la vente faite par Denis VISART, demeurant à Leers à Anthoine RICQUOART, demeurant au dit Leers de 4 cens de jardinage et terre à labeur, gisant à Leers et tenus de la seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 27/01/1603.

De la vente faite par Rolland DUCASTILLON à Jehan DECOURCELLES, demeurant à Leers de 8 cens et demi de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 06/05/1603.

De la vente faite par Simon LEVIGNIER, demeurant à Sailly à Nicolas DUCASTELER, demeurant à Leers de 2 cens de terre à labeur, gisant à Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 26/02/1603.

De la vente faite par Hugues PIPART, demeurant à Leers à Toussaint ESCHEVIN, demeurant au dit lieu de 24 cens de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus dela dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/03/1603.

De la vente faite par Germain DELERUE et Allard DELERUE, son fils à Jacques PAYELLE, demeurant à Toufflers de 2 cens de pret, gisant au dit Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 18/03/1603.

De la vente faite par Nicolas DELAHAYE, demeurant à Lille à Bettremieu LECLERCQ, demeurant à Lannoy de 16 cens et demi de terre à labeur, gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/06/1603.

De la vente faite par Pierre WYBERT, père et tuteur et Cornille DESNOETTES, tuteur maternel de Michiel, Mathis et Jossinne WYBERT, enfants du dit Pierre qu'il a eu de défunte Jacqueline LEVIGNIER à Blazette HOZET, veuve de Jehan MATHON de 7 cens de terre à labeur, gisant au dit Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/06/1603.

De la vente faite par Louys ESCHEVIN, demeurant à Toufflers à Jehan DUTRIES, demeurant à Lannoy de 3 cens et demi de terre à labeur, gisant au dit Toufflers et tenus du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/07/1603.

De la vente faite par Adrien DUPRET et Jehenne DUTRIES, sa femme, demeurant à Lannoy de la moitié de 14 cens de terre à labeur, gisant à Toufflers et tenus du dit Quesnoy. Le déshéritement s'est fait le 18/06/1602 et l'adhéritement le 04/11/1602.

CC bis 7-19 - 1605

Reliefs de fief

Roubaix

Du relief du à cause du trespas de Loys DELATROUILLIERE, chevalier, seigneur de Beaumanoir, Houplin de tout un fief gisant au hamel d'Ancoisnes, paroisse d'Houplin, tenu du dit Roubaix, succédé à damoiselle Catherine DELATROUILLIERE, sa fille, ce comprendant icelui fief en 22 cens de terre à labeur, tenant au dit lieu de Beaumanoir.

Du relief du par le trespas de Lambert VANREUST de tout un fief gisant et tenu du dit Roubaix, succédé et échu à Pierre VANREUST, son fils, ce comprendant en une ruelle gisant emprès la grange de le disme, en largeur de 5 pieds.

Du relief du par le trespas de Jacques FAVARCQUE de tout un fief échu à Jacques, son fils gisant et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en 4 cens de terre à labeur, haboutant au chemin allant de l'église à Fontenoit.

Du relief du à cause du trespas de Jehan BARBIEUR de tout un fief succédé et échu à Georges BARBIEUR, son fils, gisant et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin des Cousteaulx allant vers le molin Desmazures.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Jacques LECLERCQ et Péronne MULIER, sa femme à Jacques MULLIER d'un cent demi 15 petites verges de terre à labeur, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 23/12/1603 et l'adhéritement le 01/02/1605 qui est plus d'an et jour après la déshéritance, à cause de quoi est du double droit seigneurial.

De la vente faite par Jacques BAUDOU au dit Jacques MULLIER de 6 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 19/03/1604 et l'adhéritement le 01/02/1605.

De la vente faite par Guillaume FERRET et Péronne DUBOIS, sa femme à Jacques LECONTE de 2 cens ou environ de jardinage pris en 7 cens, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 23/04/1604 et l'adhéritement le 01/03/1605.

De la vente faite par Noëlle DUBOIS, veuve de Maximilien DANIEL à Jehan DELESPAU de 9 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 30/07/1604 et l'adhéritement le 18/01/1605.

De la vente faite par Hercules, Jaspar et Françoise DELETOMBE, frères et sœur à Anthoine DELECROIX, charpentier, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 10 verges d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 23/08/1604 et l'adhéritement le 16/08/1605.

De la vente faite par Anthoine LEMESRE et les ministres généraux de la bourse commune des pauvres de Lille à Clément et Jehan BAUE de 7 cens 7 verges de terre à labeur, séant en la paroisse de la Madeleine lez Lille et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 09/09/1604 et l'adhéritement le 19/01/1605.

De la vente faite par Isabeau CORNU, veuve de Philippe BRACAVAL, et autres ses consors héritiers de feu Jehan CORNU à Otte FLORCQUIN de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens d'héritage ou environ, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 23/11/1604.

De la vente faite par Jehan MARESCHAL, escuyer, seigneur de Francése et damoiselle Catherine DELATROUILLIERE, sa femme à Florent DUBOIS, escuyer, seigneur du Molinel de 22 cens de terre à labeur fief et 11 cens un quartron de terre côtière pris en la masse du Beaumanoir, gisant à Houplin lez Seclin et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 04/12/1604 et l'adhéritement le 07/01/1605.

De la vente faite par Jacques DELERUE, fils de feu Cornille à Michiel ALAVAINE, demeurant à Lannoy de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens d'héritage ou environ et encore 4 cens de jardinage, le tout gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 17/12/1604 et l'adhéritement le 20/04/1605.

De la vente faite par Mathieu CORDONNIER à Franchois CORDONNIER, son frère de 4 cens de terre à labeur, gisant en une pièce en la paroisse de Ronchin et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/02/1605.

De la vente faite par Mathieu CORDONNIER à Jacques BERNARD de 2 cens un quartron de terre à labeur, gisant en la paroisse de Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 04/02/1605.

De la vente faite par Paul LEPIPRE, demeurant à Lille à maître Anthoine DESROUSSEAUX, prêtre pasteur de Fives de 2 cens d'héritage ou environ fief, gisant en la paroisse de Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 23/02/1605.

De la vente faite par Gilles LEROY, demeurant à Lille à Louys FREMAULT, demeurant au dit Lille d'une portion d'héritage séante au faulxbourg de la porte de Courtray du dit Lille contenant 48 pieds de larges à frond de rue, tenue du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 14/04/1605.

De la vente faite par Anthoine, Estienne, Jan et Daniel BOURGHOIS et autres leurs consors et héritiers de feu Melchior BOURGHOIS à Pierre DELEBECQUE, comme command de Thomas DELERUE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 26/04/1605 et l'adhéritement le 02/05/1605.

Quant à la vente faite par Pierre et Péronne DESPLANQUES, frère et sœur, enfants de feu Jehan à Jehan LECONTE, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent et demi d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 26/04/1605 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jehan SEGARD, fils de feu Jacques à Marye DELETOMBE, veuve d'Anthoine ROUSSEL de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 2 verges d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 26/04/1605 et l'adhéritement le 31/04/1605.

De la vente faite par Anthoine DELERUE, Marye et Françoise SABIN, Pierre DEHENNION et autres leurs consors hoirs et héritiers de feu Melchior BOURGHOIS à Thomas DELERUE, demeurant au dit Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 quartrons d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 09/05/1605.

De la vente faite par Bettremieu, Jehan et Anthoinette MASUREL et autres leurs consors hoirs et héritiers de feu Claude et de damoiselle Françoise DEBERTHAULT dict de Hollande, demeurant à Lille à Pierre PARISIS, demeurant au dit Lille de demi bonnier de terre à labeur pris en un bonnier, gisant au dismage de Ronchin et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/05/1605.

De la vente faite par Anthoine ESCLEPIN, demeurant à Meulebecq à Pierre VANREUST, fils de Pasquier de 20 petites verges de lieu manoir et jardin, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 01/06/1605.

De la vente faite par Josse DUPONT, fils de feu Jehan à Pasquier MULLIER, fils de feu Anthoine de 8 cens de terre à labeur et un rejet, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/06/1605.

De la vente faite par le dit Josse DUPONT à Pierre DUFOREST, fils de Pierre de 7 cens une verge de terre à labeur, gisant au dit Roubaix et tenus du dit lieu. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/06/1605.

De la vente faite par Gilles DESAINS, sergent de la gouvernance de Lille à Philippe DESREVEAUX et Jehenne LEROUGE, sa femme, demeurant à Lannoy d'un bonnier 12 cens de terre et héritage fief, gisant en la paroisse de Leers et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 10/06/1605.

De la vente faite par Pierre LEMAY, demeurant à Roubaix à Louys DESTOMBES et Jehan VANREUST, chacun par moitié de 2 cens et demi de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/06/1605.

De la vente faite par Jacques ROUZEE et Jacquemine DE DEUX VILLES, sa femme, demeurant à Courtray à Jacques LECOMPTE, demeurant à Marcq en Baroeul de la moitié de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens d'héritage ou environ et de la moitié de 6 cens 3 quartrons de terre à labeur, gisant au dit Marcq et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 29/06/1605 et l'adhéritement le 05/07/1605.

De la vente faite par Gilles et Pierre DUPONT, frères, demeurant à Lille de 2 cens et le sixième d'un cent de terre à labeur, gisant en la paroisse de Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 06/07/1605.

Quant à la vente faite par Heleine LECOCQ, demeurant à Bernes à Guillaume LERNOULD, demeurant à Roubaix de toute telle part et action qu'elle avait en une petite maisonnette contenant parmi jardin un quartron d'héritage ou environ, gisant et tenue du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 08/07/1605, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

Quant à la vente faite par Pasquier MULLIER, fils de feu Anthoine à Philippe DELEBECQUE, fils de feu Pierre de 3 cens 9 petites verges de terre à labeur dont les 3 cens est fief et le surplus terre cotière, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 19/07/1605, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Marye DESTAILLEURS, veuve d'Alfonse TEIZE et ses enfants à Jacques RICOURT, mosnier de Marquette de 6 cens de terre à labeur à prendre en 8 cens, gisant au dit Marquette et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 23/07/1605.

Quant à la vente faite par le seigneur DE BRUS Bourlant, Faulx Waignee, Feullemont comme bail et mari de Dame Marguerite DEMELEN, dame de Bourlant, sa compagne à Nicolas IMBERT, demeurant à Lille de 14 cens de fief, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 25/08/1605, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Gilles MASUREL et Anthoinette CORNILLE, sa femme à Robert SALEMBIER et depuis relevé à titre de proximité lignagière par Jehan CORNILLE assavoir le sixième d'un quart et d'un tiers en autre quart de plusieurs parties d'héritage, gisant en les paroisses de Marcq, Fives et la Madeleine lez Lille, tenus tant du dit Roubaix que des seigneuries de Fives, le Croute et autres, dont le terrement du dit Roubaix a été apprécié à 200 livres parisis. Les déshéritement et adhéritement été fait le 05/09/1605.

De la vente faite par damoiselle Isabeau NIEUEKEREL, veuve de Nicolas DUPONT et ses enfants à Georges DANIEL, demeurant à Hellemmes de 4 cens de terre à labeur, gisant à Hellemmes et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 16/09/1605.

De la vente faite par Georges BARBIEUR, fils de feu Jehan, demeurant à Lille à Pierre DELESPAULT, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix de tout un fief, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 12/09/1605.

Wasquehal

De la vente faite par Marie LEBLAN, veuve de Guillaume FERRET, Charles, Jehenne et Marguerite FERRET, ses enfants et autres leurs consors à Jehan BOUSSEMARRE, marissal de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Tourcoing et tenu du dit Wasquehal. Le déshéritement s'est fait le 03/11/1604 et l'adhéritement le 20/11/1604.

De la vente faite par Josse DUPONT, fils de feu Jehan à Jehan DELEBECQUE, demeurant à Roubaix de 14 cens 3 quartrons de terre à labeur, gisant à Roubaix et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 24/05/1605.

Quant à la vente faite par Philippe DELETRAMERIE et Martinne DEROUBAIX, sa femme à Jehan DELEZENNE, le jeune, demeurant à Lille de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et portion de labeur, tout tenant ensemble 14 cens et demi d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Wasquehal et tenu de la dite seigneurie de Wasquehal. Le déshéritement s'est fait le 22/09/1605, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jehan ROGIER, fils et héritier de feue Catherine SELOSSE à Pierre DUPRET, fils de Jehan du sixième imparti allencontre de Noël SELOSSE et autres de demi cent de jardinage, d'un cent et demi de pret et d'un cent et demi de terre à labeur, gisant en la dite paroisse de Wasquehal et tenus du dit lieu, depuis ratrait à titre de proximité lignagière par le dit Noël SELOSSE. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 23/09/1605.

Fresne

De la vente faite par Martin DELOBEL, fils de feu Abraham à Mahieu CASTEL, demeurant à Croix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens 10 verges d'héritage ou environ et 6 cens 17 verges de terre à labeur, le tout gisant au dit croix et tenus de la seigneurie du Fresne. Les déshéritement et adhéritement ont été fait au mois d'octobre 1604.

Lobel

De la vente faite par Jehan DUFYEF, procureur de Jehan DEHERBEMONT, escuyer, seigneur de Charmois, de damoiselles Magdeleine et Marye LEMAHIEU à Pierre POLINCOVE, marchand, demeurant à Tournay, depuis ratrait à titre de proximité lignagière par Gabriel BERNARD, escuyer, seigneur de Lassus de 2 bonniers 2 cens de terre à labeur pris en 10 bonniers 10 cens, gisant en la paroisse de Bailleul en Tournaisis et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 10/12/1604.

De la vente faite par Pierre RIS et Jehenne DECOURCELLES, sa femme, demeurant à Warcoing à Philippe DESREVEAUX, demeurant à Lannoy de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 10 cens d'héritage ou environ qui est fief, gisant en la paroisse de Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/04/1605.

De la vente faite par Jehan PARENT et Catherinne DELESPINNE, sa femme, demeurant à Néchin à Jehan NEVE, marissal et Pérone DUPIRE, sa femme d'un cent 3 quartrons et demi de jardinage, gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/01/1605.

Royère

De la vente faite par Philippe LECLERCQ, brasseur, demeurant à Estaimpuis à Philippe CASTELAIN, demeurant à Leers de 2 cens de terre à labeur pris en 12 cens, gisant à Leers et tenus de la seigneurie de la Royère. Le déshéritement s'est fait le 21/12/1603 et l'adhéritement le 17/12/1604.

De la vente faite par Hugues DEBEVERE au dit Philippe CASTELAIN de 8 cens de terre à labeur pris en 12 cens, gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Le déshéritement s'est fait le 21/12/1603 et l'adhéritement le 17/12/1604.

De la vente faite par Guilbert TRUFFAULT, demeurant à Leers à Adrian MESSIAN, demeurant au dit Leers de 2 cens de terre à labeur pris en 10 cens, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Le déshéritement s'est fait le 26/01/1605 et l'adhéritement le 15/02/1605.

De la vente faite par décret en la gouvernance de Lille de ..... (blanc) appartenant à Alexandre PLOUQUET à Gilles LEPERS, demeurant à Wattrelos, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de la Royère.

De la vente faite par Gilles DESAINS, sergent en la gouvernance de Lille à Philippe DESREVEAUX, demeurant à Lannoy et Jehenne LEROUGE, sa femme de tout un lieu manoir et 4 cens et demi d'héritage fief, gisant en la paroisse de Leers et tenus de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 10/06/1605.

De la vente faite par le dit Gilles DESAINS au dit DESREVEAUX et sa femme de 14 cens un quartron de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 10/06/1605.

De la vente faite par Pierre FRANCQHOME, demeurant à Leers à Denis VISART, demeurant au dit Leers de tout un lieu manoir contenant parmi jardin le tiers de 5 cens d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Leers et tenu de la dite seigneurie de la Royère. Le déshéritement s'est fait le 10/03/1604 et l'adhéritement le 09/03/1605.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par messire Adrien DELANNOY, chevalier, seigneur de Wasnes à Jehan CARDON, brasseur, demeurant à Lannoy de 11 cens de terre à labeur ou environ, gisant en la paroisse de Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le ..... (blanc).

De la vente faite par Gilles BRUNIN, fils d'Elachin à Philippe MULLIER de 5 cens de terre à labeur, gisant à Sailly et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 28/03/1605.

De la vente faite par Hugues PIPART et Magdeleine PLOUQUET, sa femme à Pierre GHEDIN, demeurant à Espierres de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 12 cens d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Leers et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 18/04/1605.

De la vente faite par Guilbert TRUFFAULT, bailly de Leers à Jehenne DEFFERRET, veuve de Charles REGNAULT de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 6 cens d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Leers et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/05/1605.

De la vente faite par maître Pierre MIROUL, demeurant à Lille à Gilles HESPEL, demeurant à Sailly de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 13 cens et demi d'héritage ou environ, gisant à Sailly et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/05/1605.

De la vente faite par Guillaume MULLIER et Michielle BURIE, sa femme à Louys PLOUCQUET, demeurant à Hem de deux tiers de demi bonnier de terre à labeur, gisant à Roubaix et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 25/08/1605.

CC bis 7-20

Extrait d'un brief des fiefs tenus et relevant du Marquisat de Roubaix en l'an 1566

Guillaume DE DURASSE, fils de Jean, escuyer, seigneur de Beaurepaire en tient un fief gisant à Roubaix à lui succédé et échu le trespas du dit feu Jehan, son père ce comprendant en 14 cens de terre à labeur, haboutant de deux sens au chemin qui maisne de Beaurepaire au Vinage du Pire, la piedsente allant de Beaurewart au dit Pisre passant parmi.
- à Jean DEBERLOS, escuyer, seigneur de Brusxau à cause de Marguerite Ernestine DE BOSAUDT, fille et héritière de Dame Anne DE DURESSE par relief fait le 26/03/1602.
- depuis à Nicolas IMBERT par achat l'an 1605 et succédé à maître Robert IMBERT, prêtre par relief du trespas du dit Nicolas, son père.
- le sieur Pierre DESURMONT, négociant à Lille par achat en 1712 du sieur Robert François IMBERT et du sieur IMBERT, président de la présidialle de Flandre, ci devant établi à Ypres auxquels il appartenait par succession du sieur Robert IMBERT, ci-devant chanoine de la collégialle de Lille.

CC bis 7-22 - 1606

Reliefs de fief

Roubaix

De Marguerite FAUVARCQUE, fille de feu Jehan, demeurant au dit Roubaix pour le relief du à cause du trespas du dit Jehan FAUVARCQUE, son père de tout un fief à elle succédé et échu, ce comprendant en 11 cens et le sixième d'un cent de terre à labeur, gisant en une pièce au dit Roubaix, tenant du fief Delerue et au jardin Philippe DELEBECQUE;

De messire Guilbert DELIEDEKERCKE, chevalier, Baron de Heulle pour le relief du à cause du trespas de Dame Louyse DELABARRE, sa mère de tout un fief gisant en la paroisse de Mouscron nommé le fief et seigneurie Deleval qui est l'un des quatre hommages tenus de Roubaix, ce comprendant parmi lieu manoir motte bassecourt jardin et terre à labeur en 25 bonniers d'héritage ou environ, tout en une masse.

Lobel

De messire Guilbert DELIEDEKERCKE, chevalier, Baron de Heulle pour le relief du à cause du trespas de Dame Louyse DELABARRE, sa mère de tout un fief à lui succédé et échu gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel nommé le fief et seigneurie de Pecques, ce comprendant en manoir fosse bassecourt jardin chaingles pret pasture bois eaues et terre à labeur en 27 bonniers d'héritage ou environ et en plusieurs rentes justiciables, lequel fief a justice de visconte.

Du dit sieur Baron de Heulle pour le relief du à cause du trespas de sa dite mère de tout un fief gisant en la paroisse d'Herseaux nommé le fief de Lespinette, tenu de la seigneurie du dit Lobel à Néchin, ce comprendant en plusieurs rentes justiciables, lequel fief a justice de visconte.

D'icelui Baron de Heulle pour le relief du à cause du trespas de sa dite mère de tout un fief gisant au dit Herseaux nommé le fief Doultrepret, tenu de la dite seigneurie de Lobel, ce comprendant en plusieurs rentes justiciables, lequel fief a justice de visconte.

Du sus-dit Baron de Heulle pour le relief du à cause du trespas de sa dite mère de tout un fief gisant en la paroisse de Luingne nommé le fief des Hayes, tenu de la dite seigneurie de Lobel, ce comprendant en lieu manoir jardin hayes et terre ahanable 14 bonniers d'héritage ou environ, lequel fief a justice de visconte.

Royère

De Nicolas DUPONT, demeurant à Tournay pour le relief du à cause du trespas de Sire Piat DUPONT, prêtre, son frère de tout un fief gisant au dit Néchin et tenu de la seigneurie de la Royère, se consistant en 35 sols parisis chaque an une rasse et demie d'avoine.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Pierre et Péronne DESPLANCQUES, frère et sœur à Jehan LECONTE, carioteur, demeurant au dit Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent et demi d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 06/04/1605 et l'adhéritement le 29/12/1605.

De la vente faite par Daniel VAN BECKEM et Heleine LECOCQ, sa femme, demeurant à Bernes à Guillaume LERNOULT, demeurant à Roubaix de toute telle part et action qu'ils avaient en tout un petit lieu manoir contenant parmi jardin un quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix, haboutant à la rue St-Georges. Le déshéritement s'est fait le 08/07/1605 et l'adhéritement le 20/06/1606.

De la vente faite par Pasquier MULLIER, fils de feu Anthoine à Philippe DELEBECQUE, demeurant à Roubaix de 3 cens 9 petites verges de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 19/07/1605, l'adhéritement le 22/11/1605.

De la vente faite par Louyse DUBUS, fille de feu Jaspart à Pierre DEFIVE, demeurant à Lannoy de tout tel part droit et action qu'elle avait en un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant au dit Roubaix en la grande rue et tenu du dit lieu. Le déshéritement s'est fait le 11/10/1605 et l'adhéritement le 05/07/1606.

De la vente faite par Jehan ROUZEE, fils de feu Martin à Pierre ROUZEE et depuis ratrait à titre de proximité lignagière par Philippe ROUZEE du sixième de 5 cens et deux tiers de cent de jardin et terre à labeur, gisant en la paroisse de Marcq en Baroeul et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/10/1605.

De la vente faite par Anthoine DEMENIN, demeurant à Roubaix à Nicolas DESESPERCHIINS de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 25/10/1605.

De la vente faite par Guillaume DELECROIX, Jehan DUPONT, Péronne DELECROIX, sa femme, Nicolas MOREL et Bettreminne DELECROIX, sa femme à Oste DELECROIX des trois quarts de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 29/10/1605 et l'adhéritement le 21/09/1606.

De la vente faite par les enfants et héritiers de feu Anthoine DUBUS à Hugues DUBUS, demeurant à Roubaix du cinquième de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 08/11/1605 et l'adhéritement le 22/11/1605.

De la vente faite par Isabeau DUBUS à Hugues DUBUS, son frère du cinquième et tout tel part droit et action qu'elle avait en tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 08/11/1605.

De la vente faite par Jacques DEBUISNES à Louys BOUVIE, demeurant à Lille de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur le nombre de 15 cens d'héritage ou environ, le tout gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 01/12/1605 et l'adhéritement le 20/12/1605.

De la vente faite par Josse CORNILLE, demeurant à Lille à Guilbert ROUZEE de deux sixième en plusieurs pièces d'héritage, gisant en la paroisse de Marcq en Baroeul et tenues de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/01/1606.

De la vente faite par Jehan MARTIN, fils de feu Vincent à Isabeau COQUIEL, veuve de Jehan MARTIN de 3 quartrons ou environ de jardinage pris en 6 cens allencontre du dit vendeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement se sont fait le 28/02/1606.

De la vente faite par le sieur DEBUIS, demeurant à Liège à Nicolas IMBERT, marchand, demeurant à Lille de 14 cens de terre à labeur fief, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement fait le 28/02/1606.

De la vente faite par Pierre DUBOIS à Jaspar TYBERGHIEN, demeurant à Roubaix de 73 petites verges de jardinage, gisant et tenues du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 28/02/1606.

De la vente faite par Jehan LEGROUL, Andrieu, Guilbert, Catherine LEGROUL et consors à Jehenne LAMBLIN, veuve de Gabriel LEGROUL de la moitié de 6 cens et deux tiers de cent de terre à labeur, gisant à Hellemmes et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/04/1606.

Quant à la vente faite par Jehan LEPOULTRE, demeurant en Angleterre à Olivier DESPRETS, demeurant à Néchin d'un cent de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenu de la salle de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 18/04/1606 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Pierre LAQUEMAN et Jehenne WILLEMOT, sa femme à Jacques COQUEL, cordonnier, demeurant à Lille de 10 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Ronchin et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 25/04/1606.

De la vente faite par Marguerite WILLOCQ à maître Pierre WILLOCQ, son frère, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 29/04/1606.

De la vente faite par Gilles GUEDIN et Christienne DUTRIES, sa femme et consors, demeurant à Wattrelos à Isabeau DUBUS, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/07/1606.

Quant à la vente faite par Jacques DELERUE, demeurant à Lannoy à Michiel ALAVAINE, demeurant au dit Lannoy de 6 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 01/08/1606, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

Quant à la vente faite par Pierre DEMALLERY, escuyer, bailly de Sainghin et ses consors à Jehan FLAMEN, drapier, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 04/08/1606, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jerosme DUTRIES et Marye LOQUIFIER, sa femme, demeurant à Lille à Nicolas LOQUIFIER, demeurant à Lannoy du tiers de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 24/09/1606.

De la vente faite par Gilles LEROY, demeurant à Lille à Louys FREMAULT, demeurant au dit Lille d'une portion d'héritage, séante hors la porte de Courtray du dit Lille, haboutant à la rue qui maisne de Lille à Menin et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 23/09/1606.

De la vente faite par le dit Gilles LEROY à Jehan SIX, demeurant à la Madeleine de certaines portions d'héritage de 38 pieds de long et autant de large, gisant au dit lieu de la Madeleine et tenues du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 23/09/1606.

De la vente faite par Arnould DESCAMPS, demeurant à Tournay à Martin WARLERS, demeurant à Ronchin du septième de 2 bonniers de terre à labeur, gisant au dit Ronchin, tenus tant du dit Roubaix, Saint-Pierre en Lille que d'autres seigneuries. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 30/09/1606.

De la donation faite par Gilles DELESPIERRE à Guillaume DELESPIERRE et ses consors de 15 cens et demi ou environ de lieu manoir jardin et héritage, gisant en la paroisse de Fives et tenus du dit Roubaix, desquels héritages iceux donataires ont appréhendé la possession le 23/09/1606.

Wasquehal

De la vente faite par Philippe DELATRAMERYE et Martinne DEROUBAIS, sa femme à Jehan DELEZENNE, cuisinier, demeurant à Lille de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et quelque portion de labeur 14 cens et demi d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 22/10/1605.

De la vente faite par François DELEBECQUE, demeurant à Roubaix à Christoffle FLAMEN, demeurant au dit lieu de 4 cens 3 quartrons de terre à labeur, gisant en la paroisse de Roubaix et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal, pour le prix de 300 livres parisis. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 27/02/1606.

De la vente faite par Arnould DUFOREST, fils de Rogier à Otte DELEDICQUE, demeurant à Wasquehal de la moitié de 5 cens un quartron et demi de pret, gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 23/03/1606.

De la vente faite par Fabien FREMAULT, demeurant à Calais à Pierre FREMAULT et Pierre BOURGOIS de 9 cens 3 quartrons ou environ de terre à labeur, gisant en la paroisse de Tourcoing et tenus de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/08/1606.

De la vente faite par Mahieu REGNART et Catherinne FREMAULT, demeurant en Angleterre à Jacques FREMAULT, demeurant à Tourcoing de 3 cens 3 quartrons de terre à labeur, gisant au dit Tourcoing et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/09/1606.

Busquet

Quant à la vente faite par Pierre SALEMBIER et Philippote DELAOULTRE, sa femme à Jehan CORNILLE, demeurant à Croix de 5 cens de jardinage ou environ, gisant en la paroisse de Croix et tenus de la seigneurie du Busquet. Le déshéritement s'est fait le 18/04/1606, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Nicaise DECOTIGNYES et Louyse LEPERS, sa femme, demeurant à Wasquehal à Bettremieu DELESCLUSE, demeurant à Lannoy d'un tiers de 8 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Roubaix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 06/06/1606.

Lobel

De la vente faite par Simon et Mathieu DESNOETTES et consors à Mouise DELERUE, demeurant à Néchin de tout tel part droit et action qu'ils avaient en un tiers de lieu manoir et jardin contenant 10 cens et un tiers de 6 cens de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenu de la seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/10/1605.

De la vente faite par maître Pierre DEGRISE, prêtre pasteur de Néchin à Laurens HEDEWIN, marchand, demeurant en Tournay de 10 cens ou environ de lieu manoir et jardin, demi bonnier et de deux tiers de bonnier de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 02/02/1606.

Quant à la vente faite par messire Guilbert VILLAIN, chevalier, seigneur de Hem à Maximilien DELEVAL, chevalier, seigneur de Graincourt de tout un fief gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel, ce comprendant en 4 cens de terre et plusieurs rentes seigneuriales. Le déshéritement s'est fait le 09/03/1606, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Abraham CASTEL, fils de Marye DUCASTELER à Anthoine DELERUE, demeurant à Néchin de 7 cens de lieu manoir et jardin et 3 cens de terre à labeur, gisant à Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 06/06/1606.

De la vente faite par Bertrand PARENT à Jehan DELANNOY, demeurant à Néchin, depuis ratrait par proximité lignagière par Pierre PARET de 2 cens et demi de jardin, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 15/06/1606.

Royère

De la vente faite par Quintin et Catherinne DELEROEUE à Antoine VANREUST et Marye DELEROEUE, sa femme, depuis ratrait par proximité lignagière par Catherine DEFFRENNES, fille de feu Jehan de tout tel droit part et action qu'ils ont en un cent et demi de lieu manoir et héritage, gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 10/10/1605.

De la vente faite par Philippe DELEROEUE à Gilles DELEPLANCQUE, depuis ratrait par proximité lignagière par Catherinne DEFFRENNES de demi cent de jardinage, gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 03/04/1606.

De la vente faite par Jehan et Magdelaine DELEPLANCQUE, frère et sœur à Simon LEMERCHIER, demeurant à Néchin de 8 cens de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/04/1606.

De la vente faite par Jehan CASTELAIN à Philippe CASTELAIN, son frère, demeurant à Leers de 6 cens de terre à labeur ou environ, gisant en la paroisse de Leers et tenus de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 08/05/1606.

De la vente faite par Jehan SCORION, demeurant à Tournay à Guillaume GLORIEUX de 3 cens de terre à labeur, gisant à Néchin et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/05/1606.

Fief du Bois

De la vente faite par Gilles DELEPLANCQUE et Jehenne DUPRET, sa femme à Jehan FAVREL, demeurant à Néchin de 3 cens de terre à labeur, gisant au dit lieu et tenus de la dite seigneurie du fief du Bois. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/10/1605.

Bourgies

De la vente faite par Jehan DEWANEHAIN, demeurant à Tournay à Jehan DUPONT, fils de Jacques, demeurant à Néchin de 4 cens de terre à labeur fief, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Bourgies. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/07/1606.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Jacques DEFFRENNES à Jehan RYS, laboureur, demeurant à Leers de 2 cens de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus du dit Quesnoy. Le déshéritement fait le 04/10/1604 et l'adhéritement le 04/10/1605.

De la vente faite par Pierre LOQUIFIER à Philippe DESREVEAUX, demeurant à Lannoy de 4 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Lys et tenus de l'échevinage du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 14/11/1605.

De la vente faite par Pierre DELAHAYE et Anne DEJONVILLE, sa femme au dit Philippe DESREVEAUX de la juste moitié de 6 cens ou environ de lieu manoir et jardin, gisant en la paroisse de Toufflers et tenus du dit Quesnoy, depuis ratrait à titre de proximité lignagière par Jehan DELERUE. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 23/01/1606.

De la vente faite par Estienne DELERUE, demeurant à Templeuve en Dossemez à Jehan CORNU, demeurant à Néchin, depuis ratrait par proximité lignagière par Guillaume FLORIN et Marguerite DELERUE, sa femme de 3 cens et demi quartron de terre à labeur pris en 5 cens un quartron, gisant à Toufflers et tenus du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 27/02/1606.

De la vente faite par Josse MATHON, fils de feu Alexandre à Philippe DESREVEAUX, demeurant à Lannoy de 8 cens de terre à labeur, gisant à Toufflers et tenus du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 06/03/1606.

De la vente faite par Charles MATHON, fils de Charles de demi bonnier de terre, gisant à Leers et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy à François ROTY, demeurant à Lannoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/04/1606.

De la vente faite par messire Adrien DELANNOY, chevalier, seigneur de Wasnes à Jehan HOVRELAND, marchand, demeurant à Tournay de 6 cens 21 verges de terre à labeur pris en la cense Doultrebecq à Lys, tenus du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/07/1606.

CC bis 7-23 - 1607

Reliefs de fief

Roubaix

De messire Ferdinand DELIEDEKERCQUE, chevalier, Baron de Heulle pour le relief du à cause du trespas de messire Guilbert DELIEDEKERQUE, son frère de tout un fief et seigneurie gisant en la paroisse de Mouscron, nommé le fief et seigneurie Deleval qui est l'un des quatre hommages tenus du dit Roubaix, ce comprendant parmi lieu manoir motte, bassecourt, pret bois, terre à labeur, jardin et rejet en 25 bonniers d'héritage ou environ, tout en une masse.

De Adrien LECLERCQ, fils de feu Louys pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de Louys LECLERCQ, qui fut son frère, gisant et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin qui maisne du Tilloeul au Petit Quesnoy en longueur d'environ 655 pieds.

De Pierre DEMONCEAUX, fils de feu Pierre, homme vivant pour la chapelle Notre-Dame de Lorette fondée au chimentière Saint-Etienne à Lille pour le relief du à cause du trespas de feu Pierre DEMONCEAULX, homme vivant et morant pour la dite chapelle de tout un fief gisant en la paroisse de Roncq et tenu du dit Roubaix, ce comprendant le dit fief en une disme, laquelle se cueille sur la paroisse du dit Roncq.

De Paul DE FOURMESTRAU au nom et comme procureur de damoiselle Catherine DEMASNUY, veuve du seigneur de Neuville pour le relief de tout un fief à elle succédé et échu par le trespas de Jehan DE MASNUY, escuyer, seigneur de Tensart, son frère, gisant à Avelin et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en rente justiciable, lequel fief a justice de visconte.

Lobel

De messire Ferdinand DELIEDEKERQUE, chevalier, Baron de Heulle pour le relief du à cause du trespas de messire Guilbert DELIEDEKERCQUE, son frère de tout un fief à lui succédé et échu gisant à Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel nommé le fief de Pecques, ce comprendant en un lieu manoir jardin pret bois et terre à labeur en 27 bonniers d'héritage ou environ et en plusieurs rentes justiciables, lequel fief a justice de visconte.

Du dit sieur Baron de Heulle pour le relief du à cause du trespas de son dit frère de tout un fief gisant en la paroisse de Luingne nommé le fief des Hayes, tenu de la dite seigneurie de Lobel à Néchin, ce comprendant en lieu manoir jardin et terre à labeur en 14 bonniers d'héritage ou environ, lequel fief a justice de visconte.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Jehan LEPOULTRE, demeurant en Angleterre à Ollivier DESPRETS, demeurant à Néchin d'un cent de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenu de la salle de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 18/04/1606 et l'adhéritement le 16/11/1606.

De la vente faite par Jacques DELERUE, demeurant à Lannoy à Michiel ALAVAINE, demeurant au dit Lannoy de 6 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 01/08/1606 et l'adhéritement le 05/04/1607.

De la vente faite par Pierre DEMALLERY, escuyer, bailly de Sainghin et ses consors à Jehan FLAMEN, drapier, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 04/08/1606 et l'adhéritement le 07/11/1606.

De la vente faite par Jehan CASTEL, cuvelier, demeurant à Wattrelos à Isabeau CORNU, veuve de Philippe BRACAVAL de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 10/10/1606.

De la vente faite par Anthoine DELECROIX, fils de feu Otte à Philippe DELECROIX, fils de Georges de 20 petites verges de terre pris en 2 cens, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/11/1606.

De la vente faite par Jehan DELEPLANCQUE et Marguerite FAUVARCQUE, sa femme à Marguerite ROUSSEL, veuve de Pasquier FAUVARCQUE de tout un fief gisant et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en 11 cens de terre à labeur. Le déshéritement s'est fait le 18/11/1606 et l'adhéritement le 27/11/1606.

De la vente faite par Jehan et Arnould BAUDOU et leurs consors à Floris LECLERCQ, demeurant au dit Roubaix de 4 cens de jardin ou environ, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/12/1606.

De la vente faite par Jacques DELERUE, demeurant à Lannoy à Michiel ALAVAINE, demeurant au dit lieu de 8 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 05/12/1606 et l'adhéritement le 05/04/1607.

De la vente faite par Noël DESBONNETS, demeurant à Tourcoing à Jehan MARTIN, couturier, demeurant à Roubaix de toute une maison séante sur le marché du dit Roubaix et tenue du dit lieu. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 05/02/1607.

De la vente faite par Gilles LEROY, demeurant à Lille à Jehan LETURCQ, demeurant au dit lieu de 38 pieds d'héritage à front de rue au faulxbourg de la Madeleine lez Lille, tenant à l'héritage Jehan SIX, carpentier, tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/02/1607.

De la vente faite par maître Jehan LEVASSEUR, licencié es droix et Auguste PETITPAS curateurs commis aux biens délaissés vacants par le trespas de Guillaume DEBOILLEUX dict de Bapasmes à Jehan DEBEAUMONT, marchand, demeurant à Lille de 5 cens de terre à labeur, gisant à Marquette et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/04/1607.

De la vente faite par Jacques ROUSSEL, demeurant à Roubaix à Josse DELESCLUZE, demeurant au dit lieu d'un septième en 6 cens de jardinage, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 24/04/1607.

De la vente faite par Adrien LECLERCQ, fils de feu Louys à Louys LECLERCQ, demeurant à Lannoy de tout un fief gisant et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin en longueur d'environ 655 pieds, pour le prix de 144 livres parisis. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 22/05/1607.

De la donation faite par Jehan LECERF, demeurant à Lille à Jehan et Marye LABBE, frère et sœur, enfants de Jehan et de Marye DUQUESNE de 9 cens de terre à labeur pris en 18 cens, gisant en la paroisse de la Madeleine lez Lille et tenus du dit Roubaix.

De la vente faite par Gilles LEPERS et Georges DELECROIX, tuteurs des enfants de feu Pierre DECOURCELLES à Anthoine DEHALLEWIN, brasseur, demeurant à Tourcoing de 7 cens de jardin, gisant et tenus du dit Roubaix pour le prix de 748 livres parisis. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/09/1607.

De la vente faite par Guillaume FLAMEN à Guillaume BRAYE, sergent en la gouvernance de Lille de 2 cens et demi d'héritage, gisant en la Madeleine et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 09/05/1607.

Wasquehal

De la vente faite par Pierre DELEMONTAGNE, fils de feu Vincant, demeurant à Tourcoing à Christoffle FLAMEN, demeurant à Roubaix d'un tiers de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens un quartron d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Roubaix et tenu de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 23/12/1606.

De la vente faite par François DELEBECQUE, demeurant à Roubaix à Jehan DELEBECQUE, demeurant au dit lieu de 73 petites verges et demie de jardinage pris en 5 cens un quartron, gisant au dit Roubaix et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 09/03/1607.

Busquet

De la vente faite par Pierre SALEMBIER et Philippotte DELAOULTRE, sa femme à Jehan CORNILLE, demeurant à Croix de 5 cens de jardinage ou environ, gisant en la paroisse de Croix et tenus de la seigneurie du Busquet. Le déshéritement s'est fait le 18/04/1606 et l'adhéritement le 21/11/1606.

Lobel

De la vente faite par messire Guilbert VILLAIN, chevalier, seigneur de Hem, etc..... à Maximilien DELEVAL, chevalier, seigneur de Graincourt de tout un fief gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel, ce comprendant en 4 cens de terre et plusieurs rentes seigneuriales. Le déshéritement s'est fait le 09/03/1606 et l'adhéritement le 08/03/1607.

De la vente faite par Pierre DELEGATTE et Marye DELEPLANCQUE, sa femme à Piat BARBIEUR et Péronne DUCASTELER, sa femme d'un cent et demi et demi quartron de terre à labeur, ci-devant jardinage, gisant à Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/01/1607.

De la vente faite par Olivier BOURGOIS à Philippe BOURGOIS, son frère de 2 cens de terre à labeur fief, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/04/1607.

Royère

De la vente faite par Jacques FLORIN et Agnès DEMILLESCAMPS à Anthoine FLORIN de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 2 verges d'héritage ou environ, gisant au dit Néchin et tenu de la seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/07/1607.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Jacques LEPLAT et Catherine DELEPLANCQUE, sa femme à Jehan DELEPLANCQUE, fils de Pierre de 3 cens et demi de terre à labeur, gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 30/01/1607.

De la vente faite par Jacques LEBAISEUR, demeurant à Estaimpuis à Jacques LECLERCQ, demeurant au dit lieu de 3 cens 20 verges de pret, gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/06/1607.

De la vente faite par Mathias PREUVOST, demeurant à Leers à Gilles DEFFRENNES, demeurant au dit Leers de 3 cens et demi de terre à labeur, gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 09/04/1607.

De la vente faite par Adrien DEBEAUCARNE et Anthoinette DESBONNETS, sa femme, demeurant à Touroult à Jacques LECLERCQ, demeurant à Estaimpuis de 3 cens et demi de pret, gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 25/06/1607.

De la vente faite par Anne DESBONNETS, demeurant en Angleterre à Jacques LECLERCQ, demeurant à Estaimpuis de 5 quartrons de pret ou environ, gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 27/07/1607.

De la vente faite par Anthoine DEJONVILLE, demeurant à Leers à Anthoine WYMEL de 6 cens de terre à labeur, gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Le déshéritement s'est fait le 06/10/1606 et l'adhéritement le 23/04/1607.

CC bis 7-25 - 1608

Reliefs de fief

Roubaix

De damoiselle Françoise MUETTE, veuve de Jehan DELEZENNES pour le relief du à cause du trespas de Martin MUETTE, son frère de tout un fief gisant en la paroisse de la Madeleine lez Lille et tenu du dit Roubaix nommé le fief du Rozier, ce comprendant en 5 bonniers 10 cens et une verge demie de terre à labeur et 5 cens 5 verges de pret, tenant au chemin qui maisne de la grande rue de le Madeleine vers le Buisson de Wallencamps, lequel fief du Rozier a justice de visconte.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Philippe FAUVARCQUE, fils de feu Philippe et Françoise MATHON, sa femme, demeurant à Tourcoing à Isabeau DESEPERCHINS, veuve de Pierre MATHON, demeurant à Roubaix de la moitié de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 09/10/1607.

De la vente faite par Jehan LEMESRE, demeurant à Fives et Marie BURETTE, sa femme à damoiselle Philippotte BRUYELLE, veuve de Toussaint HEDDEBAULT, demeurant à Lille de 8 cens de terre à labeur, gisant au dit Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/10/1607.

De la donation faite par Pasquier DELEMOTTE à la veuve Gilles DUTILLOEUL de 8 cens de terre à labeur gisant hors la porte Saint-Sauveur de la ville de Lille et tenus de la dite terre et seigneurie de Roubaix.

De la vente faite par messire Adrien DEMELEUN, chevalier, seigneur de Cottenes à maître Gilles LEBOUCQ, licencié es lois, conseiller, demeurant à Lille de tout un fief gisant et tenu du dit Roubaix nommé le fief et seigneurie du Pire, ce comprendant au gros d'icelui en plusieurs rentes seigneuriales. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 13/10/1607.

De la vente faite par Jehan FAUVARCQUE, marissal, demeurant à Flers à Jehan LEPERS, demeurant à Roubaix de 8 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 23/10/1606 et l'adhéritement le 11/03/1608.

Quant à la vente faite par Guillaume GLORIEUX, demeurant à Meulebecq à Jehan SEGARD, demeurant à Lannoy de 2 cens et demi de jardinage, séant en la paroisse de Leers et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 30/11/1607 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Charles VANREUST, Georges DEHALEWIN et Isabeau VANREUST, sa femme, demeurant à Tourcoing à Jehan VANREUST, demeurant à Roubaix de 4 cens de jardin et 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit lieu. Le déshéritement s'est fait le 18/12/1607 et l'adhéritement le 29/01/1608.

De la vente faite par les Roy, connestables et confrères de la confrérie monsieur Saint-Sébastien de la paroisse de Fives à Guillaume VENDEVILLE, marchand, demeurant à Fives Lille de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et portion de terre à labeur 6 cens d'héritage ou environ. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/12/1608 (lire 1607).

De la vente faite par Pierre FAUVARCQUE, boucher, demeurant à Roubaix à Chrestienne LORPHEVRE, demeurant au dit lieu de 4 cens de terre à labeur, séant en une pièce au dit Roubaix et tenus du dit lieu. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/01/1608.

De la vente faite par Pasquier et Péronne VANREUST, frère et sœur à Jehan VANREUST, demeurant à Roubaix de deux tiers de 4 cens de lieu manoir et jardin et de 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 14/01/1608.

De l'eschangement et permutation fait par le dit Jehan VANREUST à Pierre VANREUST, fils de feu Pasquier d'un cent et le quinzième d'un cent de lieu manoir et jardin au tiers de 4 cens de lieu manoir et jardin et tiers de 4 cens de terre à labeur, le tout gisant et tenu du dit Roubaix, dont le dit Jehan VANREUST était tenu fournir de melioration au dit Pierre VANREUST la somme de 40 livres 16 sols parisis. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 14/01/1608.

De la vente faite par Nicolas LERUSTRE à Jehan DEWERPE, demeurant en la paroisse de Néchin de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Néchin et tenu de la salle de Lille. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 29/01/1608.

De la vente faite par damoiselle Françoise MUETTE, veuve de Jehan DELEZENNES, demeurant à Lille à Andrieu DOUWE, bourgeois, demeurant à Lille de 2 cens 9 verges de terre à labeur pris en 26 cens 9 verges qui est fief du fief du Rozier, gisant en la paroisse de la Madeleine lez Lille et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/04/1608.

De la vente faite par la dite Françoise MUETTE à Pierre DESROUSEAUX et Grardinne FERRET, sa femme de 12 cens de terre à labeur pris des dits 26 cens 9 verges, gisant en la dite paroisse de la Madeleine lez Lille et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/04/1608.

De la vente faite par la dite Françoise MUETTE à Philippe DUTOIT, demeurant à Lille de 12 cens de terre à labeur pris des dits 26 cens 9 verges, gisant et tenus comme dessus. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/04/1608.

De la vente faite par la dite Françoise MUETTE à Pierre DESROUSSEAUX et Grardinne FERRET, sa femme de 5 cens moins demi quartron de pret, séant en la dite paroisse de la Madeleine lez Lille et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/04/1608.

De la vente faite par Guillaume DEBRAYE, sergent en la gouvernance de Lille à Jehan DESMULLIER, fils de feu Robert, bourgeois, demeurant au dit Lille de 2 cens et un quartron de jardin et terre à labeur, gisant en la dite paroisse de la Madeleine et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 11/04/1608.

De la vente faite par Thomas MULLIER, Rolland DELERUE et Marye MULLIER, sa femme et autres leurs consors à Eloy LEURIDAN, laboureur, demeurant à Roubaix du sixième de 7 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 08/05/1608.

De la vente faite par maître Jacques ROUSSEL à Artus ROUSSEL, son frère de tout un fief gisant et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en un rejet et bord de chemin sur le chemin qui maisne du dit Roubaix à Lille. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/06/1608.

Quant à la vente faite par François FAUVARCQUE, demeurant à Lille à Jaspar DESPLANCQUES, laboureur, demeurant à Roubaix de 2 cens de pret, séant es prets Delebecque et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 17/06/1608, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Pierre DELEMONTAGNE, fils de feu Vincent, demeurant à Tourcoing à Jacquemine DELEMONTAGNE, sa sœur de toute telle part qu'il avait en un petit lieu manoir contenant un quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/07/1608.

Quant à la vente faite par Pasquier LOQUIFIER à Marye BRACAVAL, veuve d'Adrien LECLERCQ de tout un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 22/07/1608, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jacques et Jehan DELACHAPELLE, enfants de Denis à Jehan LEPERS, laboureur, demeurant à Roubaix de 2 cens et demi ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 18/08/1608.

<u>Wasquehal</u>

De la vente faite par Jehenne BILLET, veuve de Pierre SLOSSE et Anthoine SLOSSE, son fils à Jacques LOHIER et depuis ratrait par proximité lignagière par Noël SLOSSE d'un sixième de demi cent de jardinage, item d'un cent demi de terre à labeur et du sixième d'un cent et demi de pret, le tout gisant en la paroisse de Wasquehal et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/10/1607.

De la vente faite par Noël SLOSSE, laboureur, demeurant à Wasquehal à Anthoinette NOLLET, veuve de Jacques LOHIER, demeurant à Lille de deux sixième impartis en demi cent de jardin et de deux sixième en un cent et demi de terre à labeur, gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/10/1607.

De la vente faite par Noël DELERUE à la dite Anthoinette NOLLET de trois sixième au dit demi cent de jardinage et du dit cent et demi de terre à labeur, gisant et tenus comme dessus. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/10/1607.

De la vente faite par Josse PHLIPO, demeurant à Tourcoing à Anthoine DEHALEWIN, demeurant au dit Tourcoing de 11 cens de terre à labeur, gisant en une pièce à Roubaix et tenus de la seigneurie de la dite Wasquehal. Le déshéritement s'est fait le 25/10/1607 et l'adhéritement le 05/02/1608.

De la vente faite par Pierre et Jacqueminne DELEMONTAGNE, enfants de feu Vincent à Christoffle FLAMEN, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin les deux tiers de 5 cens un quartron d'héritage, gisant en la paroisse de Roubaix et tenu de la seigneurie de Wasquehal. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 18/01/1608.

De la vente faite par Pierre et Jehan POTTIER, Jacques HURE et Marye POTTIER, sa femme, enfants de feu Pierre à Oste DELEDICQUE, demeurant à Wasquehal de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage pris en 4 cens, gisant en la paroisse du dit Wasquehal et tenu d'icelle seigneurie de Wasquehal. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 18/01/1608.

De la vente faite par Jacques LEPERS, fils de feu Martin, demeurant à Tourcoing à Pierre LEPERS, laboureur, demeurant au dit lieu de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens d'héritage ou environ pris en 9 cens, gisant au dit Tourcoing et tenu de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 18/02/1608.

De la vente faite par Estienne CRAMPE et Magdelaine LEPERS, sa femme au dit Pierre LEPERS de 2 cens de jardinage pris en 9 cens, gisant au dit Tourcoing et tenu de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 18/02/1608.

De la vente faite par le dit Estienne CRAMPE et sa femme au dit Pierre LEPERS de 4 cens un quartron de terre à labeur, gisant et tenus que dessus. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 18/02/1608.

Busquet

De la vente faite par Rolland CORNILLE, fils de feu Mahieu, demeurant à Croix à Jehan CORNILLE, son fils, demeurant au dit Croix de 18 cens de terre à labeur, gisant au dit Croix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 29/10/1607.

De la vente faite par Victor LEBLAN, Abraham LEBLAN, Isaacq LEBLAN et Jehenne LEBLAN à Guilbert PROUVOST, demeurant à Roubaix de 5 cens d'héritage ou environ, tant pret que terre à labeur, gisant en la paroisse de Croix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/04/1608.

Lobel

de la vente faite par Pierre DELERUE et Simonne CLARISSE, sa femme, laboureur, demeurant à Pecq sur l'Escaut à Jehan DUMORTIER, demeurant à Rumillies lez Tournay de 14 cens de terre à labeur pris en 2 bonniers, gisant en une pièce en la paroisse de Bailleul et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/12/1607.

De la vente faite par Daniel LEMERCHIER à Laurens HEDWIN, marchand, demeurant à Tournay et qu'a retiré par proximité lignagière Garrin LEMERCHIER, demeurant au dit Néchin de 6 cens de jardinage pris en 10 cens, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 10/01/1608.

De la vente faite par Hugues PLOUCQUET et Jacquemine CLARISSE, sa femme, demeurant à Pecq sur l'Escaut à Nicolas COEULLENAIRE, brasseur, demeurant à Rumillies de 9 cens de terre à labeur, gisant en une pièce en la paroisse de Bailleul et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 24/01/1608.

De la vente faite par Simon CLARISSE, laboureur, demeurant en la paroisse de Lesdain au dit Nicolas COEUILLENAIRE de 9 cens de terre à labeur, séant au dit Bailleul et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/02/1608.

De la vente faite par Roland DUBRUILLE à Isaacq CHOCQUET et Quierin D'ORLEANS, demeurant à Lannoy du septième de 12 cens et 4 cens d'héritage, séant à Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 14/10/1607.

De la vente faite par Jehan PREUVOST, fils de feu Daniel, laboureur, demeurant à Mourcourt à Mouise DELERUE, laboureur, demeurant à Néchin de 3 cens de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/02/1608.

De la vente faite par Pierre DESEPRECHIN, demeurant à Néchin à Piat BARBIEUR, demeurant au dit lieu de 4 cens de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/05/1608.

De la vente faite par Garrin POLLET, fils de feu Jacques à Jehan DELEPLANCQUE, fils de feu Nicolas, demeurant à Néchin de 5 quartrons de jardinage, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 16/06/1608.

<u>Conté</u>

De la vente faite par Guilbert DELERUE, fils de feu Hugues, demeurant à Néchin à Jehan SCORION, marchand, demeurant à Tournay de tout un fief gisant au dit Néchin et tenu de la seigneurie de la Conté, ce comprendant en deux rives et bords de chemin plantés de peupliers. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 29/05/1608.

<u>Quesnoy à Toufflers</u>

De la vente faite par Pierre POTTIER et Isabeau LECLERCQ, sa femme, demeurant à Herseaux à Pierre LECLERCQ de 2 cens de terre pris en 4 cens et de 3 cens un quartron et demi pris en 9 cens, le tout gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 09/06/1608.

De la vente faite par Jehan GOSSART, demeurant à Estaimpuis à Jehan DESBARBIEURS, demeurant à Wattrelos d'un cent et demi de pret, gisant en la paroisse de Leers et tenu du dit Quesnoy. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 17/06/1608.

CC bis 7-26 - 1609

Reliefs de fief

Roubaix

Pour le relief du par le trespas de Bettremieu MEURISSE de tout un fief gisant en la paroisse de Lys lez Lannoy et tenu du dit Roubaix appelé le fief de le Pouillerye échu à Thomas MEURISSE par le trespas du dit Bettremieu, son père, ce comprendant parmi lieu manoir avec jardin, issues et terre à labeur en 4 bonniers 14 cens d'héritage ou environ, tout en une masse.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Guillaume GLORIEUX, demeurant à Meulebecq à Jehan SEGARD, demeurant à Lannoy de 2 cens et demi de vieu jardin, gisant en la paroisse de Leers et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 30/11/1607 et l'adhéritement le 18/11/1608.

De la vente faite par François FAUVARCQUE, demeurant à Lille à Jaspar DESPLANCQUES demeurant à Roubaix de 2 cens de pret et pasture, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 17/06/1608 et l'adhéritement le 16/12/1608.

De la vente faite par Pasquier LOCQUIFIER, fils de feu Gilles, demeurant à Bruyelle à Marye BRACQUAVAL, veuve d'Adrien LECLERCQ, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 23/07/1608 et l'adhéritement le 04/11/1608.

De la vente faite par Anthoine DECOURCELLES, demeurant à Marcq en Baroeul à Jacques FLAMEN, demeurant au dit Marcq d'un pièce de terre à labeur contenant 5 cens 80 petites verges, gisant au dit Marcq et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/10/1608.

De la vente faite par damoiselle Catherinne DELACHAPELLE, veuve du seigneur de Sassignyes à Jehan et Liévin DUJARDIN, frères, demeurant à Lille de 18 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Wazemmes et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 26/11/1608 et l'adhéritement le 15/01/1609.

De la vente faite par Isabeau DUTOIT, demeurant à Fives à Nicolas NOTE, laboureur, demeurant à la Madeleine lez Lille d'un cent d'héritage à usage de pret, gisant au dit Fives et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/12/1608.

De la vente faite par Anthoine et Pierre DECOURCELLES, fils de Jehan à Artus DUBAR et Michielle LECONTE, demeurant à Lys lez Lannoy de demi bonnier de terre à labeur, gisant à Leers au visnage de Carihem et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/12/1608.

De la vente faite par les exécuteurs du testament de défunte Péronne DEBERTAULT dicte de Hollande, veuve de Louys DESBARBIEUR, demeurant à Lille à Josse DELESPIERRE, laboureur, demeurant à Leers de 4 cens 3 verges d'héritage terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/01/1609.

De la vente faite par Jacques BERNARD, bourgeois de Lille à Thomas ROZE, bailly de Fives de 2 cens un quartron de terre à labeur, gisant en la paroisse de Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 13/02/1609.

De la vente faite par Jehan, Nicolas, Anthoine et Jehenne DELETOMBE, enfants de feu Nicolas à Thomas DELERUE, demeurant à Roubaix d'un cent de jardin, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/03/1609.

Quant à la vente faite par Pierre ROUSSEL, fils de feu Michel à Guillaume ROUSSEL, son frère, demeurant à Roubaix d'un cent de jardin, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 23/03/1609, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Pierre DEBUISNES, fils de feu Jehan à Hubert DEBUISNES, demeurant à Tourcoing de demi cent de jardinage, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 23/03/1609.

De la vente faite par Philippe DELECROIX et Catherinne DECOTIGNYES, sa femme, demeurant à Roubaix à Guillaume DECOTTIGNYES, demeurant à Wattrelos du quart de 3 cens ou environ de lieu manoir et jardin, gisant à Leers et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 26/03/1609.

De la vente faite par Jehan WAUCQUET, fils de feu Guilbert, demeurant à Tourcoing à Jehan DELEBECQUE, fils de Guillaume, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et demi d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/04/1609.

De la vente faite par décret en la gouvernance de Lille à la requeste de Jehan POULTRAIN, marchand, demeurant à Lille à Pierre et Jehan MACQUET, frères, demeurant à Roubaix de 6 cens et demi de lieu manoir et jardin et 3 cens et demi de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les dits Pierre et Jehan MACQUET ont été adhérités le 16/06/1609.

De la vente faite par Jehan LETURCQ et Réginne VANVIENNE, sa femme, demeurant à la Madeleine lez Lille à Martin WARLOP, demeurant au dit Lille de toute une maison séante en la dite paroisse de la Madeleine et tenue du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/06/1609.

Quant à la vente faite par Michiel CASTEL, fils de feu Pierre à Jehan DELEPORTE, lequel en a fait son command de Pierre DELEBECQUE de 23 cens de terre à labeur, gisant en une pièce et tenus de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 23/06/1609, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Ernoult DEVRENAY et Jossinne DEFFRENNES, sa femme, demeurant à Wattrelos à Philippe DUJARDIN, receveur d'Espinoy de 3 cens de terre à labeur, gisant à Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 14/07/1609.

De la vente faite par Marguerite MASQUELIN, veuve de Pierre DELEAULCOURT à Pierre BROCQUART, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 28/07/1609.

De la vente faite par Jehan LETURCQ et Réginne VANVIENNE, sa femme à Vincent DUCHASTEAU, demeurant à Lille de toute une maison et héritage, séante es faulxbourgs de Lille et tenue de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 01/08/1609.

De la vente faite par Pierre LOQUIFIER, fils de feu Hugues à Pierre LORPHEVRE, fils de Jehan, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 29/08/1609.

De la vente faite par Marguerite PREUVOST, veuve de Noël LEMAHIEU, demeurant en Angleterre à Pierre DELEBECQUE, fils de Guillaume, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir et jardin contenant un quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/09/1609.

De la vente faite par Jacques DESREVEAUX et Marye DELANNOY, sa femme, demeurant à Dottignies à Philippe FLORIN, mosnier, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et le tiers d'un cent d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/09/1609.

Pour la vente faite par Michiel LEMAHIEU, prêtre chapelain de l'église Saint-Piat à Seclin à Nicolas DELEHAYE, marchand, demeurant à Lille de 14 cens et demi de terre à labeur, gisant en une pièce à Faches, au dismage de Ronchin et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 22/09/1609.

Wasquehal

De la vente faite par Jehan SEGARD, fils de feu Jehan, demeurant à Tourcoing Noël DURIEU, demeurant à Roubaix de 7 cens de terre à labeur ou environ, gisant en une pièce en la paroisse de Wasquehal et tenus du dit lieu. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 23/10/1608.

De la vente faite par Noël et Mathis DELERUE, frères, enfants de feu maître Marcq, demeurant à Lille à Mathieu COESNE, demeurant au dit Wasquehal de 6 cens ou environ de jardin, item de la moitié de 2 cens et demi quartron de pret et la moitié de 12 cens de terre à labeur, le tout gisant en la paroisse de Wasquehal et tenu de la dite seigneurie, icelle partie depuis ratrait à titre de proximité lignagière par Noël DELERUE, oncle des dits vendeurs. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/12/1608.

De la vente faite par Cristoffle, Bettremieu, Martinne, Marye, Catherinne, Jehenne et Michielle VANREUST, frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Jehan à Philippe DESTOMBES, demeurant à Tourcoing de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens d'héritage ou environ et 5 cens de terre à labeur, gisant au dit Tourcoing et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal. Le déshéritement s'est fait le 16/05/1609 et l'adhéritement le 02/06/1609.

De la vente faite par Guillaume, Jacques et Simon DESMARESCAUX et Jehenne DESMARESCAUX, enfants de feu Hugues et de Catherine LEURIDAN à Otte FREMAULT, demeurant à Roubaix de 5 cens, 4 cens et 3 cens demi de terre à labeur, gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/07/1609.

Fresne

De la vente faite par décret en la gouvernance de Lille à maître Walerand DUCOUROUBLE, demeurant à Lille de 12 cens un quartron de lieu manoir jardin et héritage et un bonnier de terre à labeur, vendus comme appartenant à Jacques DELOBEL, gisant en la paroisse de Croix et tenus de la dite seigneurie du Fresne, dont le dit Courouble a appréhendé l'adhéritement par mise de fait.

Busquet

De la vente faite par Guillaume et Michiel TANGUE à Hubert PICAVET, demeurant à Croix de 2 cens de terre à labeur pris en 5 cens allencontre des enfants de Michiel PICAVET, gisant en la paroisse de Croix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 25/02/1609.

Lobel

De la vente faite par Jehan QUIERTAMPS, demeurant à Néchin à Jehan NEVE, marissal, demeurant au dit Néchin de 3 cens de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/10/1608.

De la vente faite par Hugues DUPRÉ et Marye BOURGEOIS, sa femme, demeurant à Néchin à Jehan BOURGEOIS, demeurant à Lannoy de 4 cens et demi de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 08/04/1609.

Royère

De la vente faite par Clément RIS, laboureur, demeurant à Estaimpuis à Jehan RIS, son fils de 8 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/11/1608.

De la vente faite par Jehan BOURGEOIS et Marye MATHON, sa femme, demeurant à Annappes à Michiel ALAVAINE, demeurant à Lannoy de la moitié d'un cent et demi de jardinage, gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Le déshéritement s'est fait le 17/09/1609 et l'adhéritement le dit jour.

De la vente faite par Thomas DUCASTILLON et consors à Anthoine WYMEL, demeurant à Lannoy de 6 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère.

De la vente faite par Jacques DUPRE, demeurant à Néchin de 9 cens d'héritage pris en 10 cens, gisant au dit Ncéhin et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/07/1609.

Fief du Bois

Quant à la vente faite par Nicolas DUCASTILLON à Damyen BOURGEOIS, demeurant à Néchin d'un bonnier de terre à labeur en une pièce au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie du fief du Bois. Le déshéritement s'est fait le 08/06/1609, l'adhéritement es demeuré es mains du seigneur.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Pierre FRANCQHOME, fils de Jehan, demeurant à Lys lez Lannoy à Jacques DELEDORPE, demeurant à Leers de 4 cens ou environ de lieu manoir jardin et héritage, gisant en la paroisse de Lys et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Le déshéritement s'est fait le 28/02/1608 et l'adhéritement le 10/12/1608.

De la vente faite par Michiel ALAVAINE et Magdelaine WYMEL, sa femme à Philippe DESREVEAUX, brasseur, demeurant à Lannoy de 4 cens un quartron de terre à labeur, gisant en la paroisse de Lys et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/04/1609.

De la vente faite par Philippe et Gertrud TREZEL, frère et soeur, enfants et héritiers de feu Jehan, demeurant à Fretin à Nicolas DUCASTELER, laboureur, demeurant à Lannoy de 10 cens de terre à labeur, gisant en une pièce en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/02/1609.

De la vente faite par Jacques TAIZE, fils de feu Noël, laboureur, demeurant à Lys lez Lannoy à Anthoine ALAVAINE, fils de Nicolas, demeurant à Lannoy de 12 cens ou environ de lieu manoir et jardin, gisant au dit Lys et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 26/03/1609.

Quant à la vente faite par Anthoine DEBOUVINES et Jehenne DELECROIX, sa femme à Simon DESMILLECAMPS, fils de feu Jehan d'un cent et un quartron de terre à labeur, gisant à Toufflers et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy. Le déshéritement s'est fait le 06/06/1609, l'adhéritement es demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Georges DEBRAQUELE, escuyer, seigneur de Wylecome à Noël LEZAIRE, laboureur, demeurant à Sailly de 3 bonniers 2 cens et demi de terre à labeur, gisant à Sailly et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy, et depui retrait à titre de proximité lignagière par messire Jacques DELANGLE, escuyer, seigneur de Pesque. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 24/07/1609.

De la vente faite par Jehan DEBERTAUD dict de Hollande et Jehan DUBRON exécuteurs du testament de damoiselle Péronne DEBERTAUD dict de Hollande à Josse DELESPIERRE, laboureur, demeurant à Leers de 6 cens ou environ de lieu manoir et jardin, gisant à Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/01/1609.

De la vente faite par Gilles MATHON, laboureur, demeurant à Annappes à Michiel ALAVAINE, demeurant à Lannoy de la moitié d'un cent et demi d'héritage, gisant en la paroisse de Leers et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/09/1609.

CC bis 7-30 - 1611

Reliefs de fief

Roubaix

Des tuteurs de Charles THIEULAME, fils de feu Ernould pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas du dit Ernould, son père gisant en la paroisse de Marquette nommé le fief de la Bregarde, ce comprendant en plusieurs rentes seigneuriales qui se prendent sur 11bonniers 10 cens et le tiers d'un cent de terre au dit Marquette, le dit fief tenu de Roubaix et appartient à icelui justice de visconte.

Wasquehal

De maître Nicolas PETITPAS, escuyer, seigneur de Gamans pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de maître Charles PETITPAS, son père, gisant au dit Roubaix et tenu de la dite seigneurie de Wasquehal nommé le fief de le Pontenerye, ce comprendant parmi lieu manoir jardins fossets rejets et terre labourable en 26 bonniers 5 cens un quartron ou environ d'héritage en plusieurs pièces tenant ensembles, auquel fief de le Pontenerye appartient justice de visconte.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Gilles LEPERS, fils de feu Pierre à Jehan LEPERS, son frère de 16 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 08/06/1610 et l'adhéritement le 22/03/1611.

De la vente faite par Isabeau DUBUS à Louyse DUBUS, sa soeur d'un quartron de lieu manoir et jardin, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 20/07/1610 et l'adhéritement le 27/07/1611.

De la vente faite par Pierre BROCQUART à Marcq BROCQUART, son frère d'un quartron ou environ de lieu manoir et jardin, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 16/08/1610 et l'adhéritement le 12/07/1611.

De la vente faite par Jehan DELESPAU, fils de feu Anthoine à Jehan LEPERS et depuis ratrait par Jacques DELESPAU de 5 cens de terre à labeur, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 14/08/1610 et l'adhéritement le 31/05/1611.

De la vente faite par Péronne DELERUE, veuve d'Estienne GLORIEUX à Martin DELERUE de 2 cens ou environ de lieu manoir et jardin, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 16/11/1610 et l'adhéritement le 25/01/1611.
De la vente faite par Pierre TYBERGHIEN, demeurant à Tourcoing à Jacques DECOURCELLES, demeurant au dit lieu de 6 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Dottignies et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/01/1611.

De la vente faite par Marcq LOQUIFIER, fils de feu Pierre à Marcq LOQUIFIER, fils de feu Melchior, demeurant à Roubaix de 3 quartrons ou environ de lieu manoir et jardin, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 03/02/1611 et l'adhéritement le 31/05/1611.

De la vente faite par Péronne DELERUE, veuve d'Estienne GLORYEULX, demeurant à Espierre à Robert LEZY, demeurant à Roubaix de 8 cens de terre à labeur, gisant en une pièce au dit Roubaix et tenus du dit lieu. Le déshéritement s'est fait le 08/02/1611 et l'adhéritement le 22/02/1611.

Quant à la vente faite par Jehan ROUSSEL, fils de feu Anthoine, à Christoffle FERRET, demeurant au dit lieu d'un cent 3 quartrons et demi ou environ de lieu manoir et jardin, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 11/03/1611, l'adhéritement es demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Gilles LEROY, fils de feu Bruno, demeurant à Lille à Jehan LETURCQ, demeurant au dit Lille de 21 pieds d'héritage à front de rue au faulbourg de la Madeleine de Lille, tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 14/03/1611.

De la vente faite par damoiselle Marye DELECROIX, veuve de Pierre HOUBLON, demeurant à Lille à Jehan FRANCQHOME, demeurant au dit Lille de toute telle part qu'elle avait en 6 cens d'héritage, gisant en la paroisse de la Madeleine lez Lille et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 14/03/1611.

De la vente faite par Jacques DEHARNES, fils de feu Jehan, demeurant à Lille à Denis DEHARNES, son cousin, demeurant es faulxbourg des Malades du dit Lille de la septième part d'un bonnier de terre à labeur, gisant à Ronchin et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 22/03/1611.

De la vente faite par Adrien DEHELCHIN, Marguerite DELETOMBE, sa femme et Marye HELCHIN à Ernould DELETOMBE et ratrait par Jehan LEMOISNE d'un quartron d'héritage ou environ pris en 3 cens tant labeur que jardin dont les 2 cens sont tenus du dit Roubaix et l'autre cent de la seigneurie de Croix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 28/03/1611.

De la vente faite par Guillaume DELESPIERRE et Péronne DELEBECQUE, sa femme à Philippe FLAMENG et ratrait par Philippe DELEBECQUE de 4 cens ou environ d'héritage, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/04/1611.

De la vente faite par Jehan CAUDRON, fils d'Andrieu à Adrien TRENTESAULX, demeurant à Wattrelos de la moitié de 13 cens et demi d'héritage terre à labeur, gisant en la paroisse de Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 27/06/1611.

De la vente faite par Anraham DRAGON, Jacques et Barbe DRAGON, enfants et héritiers de feu Walerand à Pierre LECERF, demeurant à Lille de 3 bonniers 4 cens de terre à labeur, gisant en deux pièces en la paroisse d'Hellemmes et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/07/1611.

De la vente faite par Cornille DELAOULTRE, fils de feu Gilles, demeurant à Lille à Jehan DESWAYMEAUX, marchand, demeurant à Lille de 7 cens de terre à labeur ou environ, gisant en une pièce en la paroisse de la Madeleine et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/08/1611.

De la vente faite par Nicolas et Pierre DEROQUES, Jehan LECANDELE et Péronnes DEROQUES, sa femme à maître Pyat MOUTON, licencié es droix, procureur de la ville de Lille, au nom de la dite ville de 10 grandes verges de pret pris en un pret joindant la dite ville, tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/08/1611.

Wasquehal

De la vente faite par Pyat CASTEL, fils de feu Jehan, demeurant à Mouscron à Guillaume PREUVOST, demeurant à Wasquehal de 12 cens ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/10/1610.

De la vente faite par Arthus ROUSSEL et Nicolas DUTRIES, tuteurs d'Anthoine et Gilles ROUSSEL, enfants de feu Gilles et de défunte Agnès DUTRIES à Philippe DESTOMBES et ratrait par Marguerite ROUSSEL, veuve de Pasquier FAVARCQUE de 6 cens de terre à labeur, gisant à Roubaix et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal. Le déshéritement s'est fait le 08/03/1611 et l'adhéritement le 11/03/1611.

De la vente faite par Noël LEMAHIEU, demeurant à Roubaix à Gillette DELEDICQUE, veuve de Pierre DEHALEWIN, demeurant à Tourcoing de 3 cens de terre à labeur pris en 11 cens, gisant en la paroisse du dit Tourcoing et tenus de la seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 29/03/1611.

De la vente faite par Andrieu, Marye, Anthoinette et Marguerite POUILLE, demeurant à Lille à Jehan DELADESSOUBS et ratrait par Gérard DELADESSOUBS et Péronne FREMAULT, sa femme de 15 cens d'héritage tant terre à labeur que jardin, gisant en la paroisse de Wasquehal et tenus de la dite seigneurie. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 14/03/1611.

De la vente faite par Guillaume DELESPIERRE et Péronne DELEBECQUE, sa femme à Philippe FLAMENG et ratrait par Christoffle FLAMENG et Jehenne DELEBECQUE, sa femme de 4 cens de terre à labeur, gisant à Roubaix et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/04/1611.

De la vente faite par les dits Guillaume DELESPIERRE et sa femme à Philippe FLAMENG et ratrait par Philippe DELEBECQUE de 5 cens de terre à labeur, gisant en une pièce au dit Roubaix et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/04/1611.

De la vente faite par Marye LEPLAT, veuve de Jehan CASTEL à Anthoinette MOLLET, demeurant à Lille de 12 cens de terre à labeur, gisant en une pièce au dit Wasquehal et tenus de la dite seigneurie. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/05/1611.

De la vente faite par Anthoine DUTOIT et Marye FREMAULT, sa femme à Martin FREMAULT d'un cent ou environ de terre à labeur, gisant en la paroisse de Tourcoing et tenu de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 25/06/1611.

Lobel

De la vente faite par Anthoine CARETTE, fils de feu Nicolas à Pierre CARETTE, son frère, demeurant à Néchin de 3 cens de terre à labeur fief, gisant à Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 01/02/1611.

De la vente faite par Toussaint DEWERPE, cousturier, demeurant à Néchin à Charles NAUTE, brasseur, demeurant au dit Lieu de 2 cens un quartron de lieu manoir et jardin, gisant a dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Le déshéritement s'est fait le 24/05/1610 et l'adhéritement le 13/02/1611.

De la vente faite par Guilbert DESEPRECHINS, fils de feu Vincent et Catherine PARENT, sa femme à Gilles DELEPLANCQUE et ratrait par Jehan FLORCQUIN du tiers de 17 cens et demi d'héritage tant jardin manoir que terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 26/02/1611.

Royère

De la vente faite par Jehan DELERUE, Pierre RIS et Rogier DELEGUINSTE, tuteurs des enfants de feu Jehan et de défunte Jacqueline DECOURCELLES à Simon LEMERCHIER, laboureur, demeurant à Néchin de 4 cens et demi de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 14/04/1611.

Bourgies

De la vente faite par Adrien VERELST au nom et comme procureur de monseigneur Philippe Guillaume DE NASSAU, prince d'Orange à Adrien DUCHASTEL, escuyer, seigneur de Courcelette de tout un fief gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Bourgies, ce comprendant en plusieurs rentes seigneuriales qui se tiennent sur 27 bonniers d'héritage ou environ, icelui fief appelé le fief de Bourgies. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/05/1611.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Anne DELAOULTRE, veuve de Pasquier CORDONNIER, demeurant à Tournay à Gilles D'ILLYES et Jehenne DEGUERMAUPRET, sa femme, demeurant à Lys lez Lannoy de 2 cens de terre à labeur, gisant au dit Lys et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 10/01/1611.

De la vente faite par Anthoine HESPEL, fils de feu Philippe à Louys PLOUCQUET, fils de feu Evrard, demeurant à Hem du tiers de la moitié de 11 cens et demi ou environ de terre à labeur, gisant à Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 24/01/1611.

De la vente faite par Adrien VERELST au nom et comme procureur de monseigneur le prince d'Orange à Jehan DELARIVIERE, escuyer, seigneur de Warnes de 2 bonniers de terre à labeur, gisant en la paroisse de Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy.

CC bis 7-31 - 1612

Reliefs de fief

Roubaix

De Anthoine DEMAUDE, escuyer, seigneur de Mauroy, mari de damoiselle Isabeau BERNARD pour le relief de tout un fief échu à sa dite femme par le trespas de damoiselle Isabeau DEHORNU, sa mère, à son trespas femme de Philippe BERNARD, escuyer, seigneur de Baudignyes et gisant en la paroisse de Warcoing nommé le fief de Smerpont qui est l'un des quatre hommages, ce comprendant tant en lieu manoir jardin eauwes bois pret et rejet que terre à labeur en 14 bonniers un quartier d'héritage ou environ auquel fief de Smerpont appartient plusieurs rentes seigneuriales.

De François DELEZENNES, marchand, demeurant à Lille pour le relief de tout un fief à lui échu pas le trespas de Françoise MUETTE, sa mère, gisant en la paroisse de la Madeleine lez Lille nommé le fief du Rozier tenu du dit Roubaix, ce comprendant en 5 bonniers 10 cens 21 verges d'héritage ou environ en plusieurs pièces, auquel fief appartient justice de visconte.

Du dit François DELEZENNES pour le relief de tout un fief à lui échu comme dessus, gisant en la paroisse de ..... (blanc), ce comprendant en 2 bonniers 6 cens de terre à labeur ou environ en plusieurs pièces.

De mesire Jehan DETIENNES, chevalier, seigneur de Wyllergies pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de Dame Marguerite DEGHISELIN, sa mère, ce comprendant en 3 bonniers 15 verges d'héritage ou environ en plusieurs pièces, gisant tant en la paroisse de Fives, Hellemmes que Ronchin, tenu du dit Roubaix.

De Jacques LEMAIRE, escuyer pour le relief de tout un fief à lui succédé et échupar le trespas de damoiselle Isabeau DETENREMONDE, sa mère, gisant en la paroisse de Roubaix et tenu du dit lieu nommé le fief et seigneurie de Blanches Mailles, ce comprendant au gros d'icelui en 10 cens de terre labourable et en plusieurs rentes seigneuriales, auquel fief appartien justice de visconte.

De Ferdinand Georges DELYEDEKERKE, fils de feu messire Ferdinand, Baron de Heulle, seigneur de Mouscron pour le relief de tout un fief gisant à Mouscron tenu de Roubaix, appelé le fief et seigneurie Deleval qui est l'un des quatre hommages, ce comprendant parmi lieu manoir jardin, eauwe, bois, rejet et terre labourable en 25 bonniers de terre ou environ, tout en une masse.

Lobel

De Ferdinand Georges DELIEDEKERKE, seigneur de Mouscron pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de messire Ferdinand DELIEDEKERKE, chevalier, Baron de Heulle, seigneur de Mouscron, son père, gisant en la paroisse de Néchin appellé le fief et seigneurie de Pecque, tenu de la dite seigneurie de Lobel, ce comprendant parmi lieu manoir jardin, fosse, pret, chaingle, bois et terre à labeur en 27 bonniers d'héritage ou environ, auquel fief et seigneurie appendent plusieurs rentes seigneuriales.

Du dit seigneur de Mouscron pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de son dit père, gisant en la paroisse de Luingne et tenu du dit Lobel nommé le fief et seigneurie des hayes, ce comprendant parmi lieu manoir jardin, fosses, bois, pret, rejet et terre à labeur en 14 bonniers d'héritage ou environ, auquel fief appartient justice de visconte.

D'icelui seigneur de Mouscron pour le relief de tout un autre fief, gisant en la paroisse d'Herseaux à lui échu comme dessus appelé le fief Doultrepret, ce comprendant en plusieurs rentes seigneuriales qui se tiennent sur plusieurs héritages au dit Herseaux, auquel fief appartien justice de visconte.

D'icelui seigneur de Mouscron pour encore le relief d'un autre fief à lui échu et succédé comme dessus, gisant au dit Herseaux appelé le fief de Lespinette et tenu de la dite seigneurie de Lobel, ce comprendant en plusieurs rentes seigneuriales qui se tiennent sur divers héritages au dit Herseaux et allenviron, auquel fief appartient aussi justice de visconte.

Royère

De Nicolas DUCASTELER, demeurant à Leers pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu à cause d'Agnès DEFFRENNES, sa femme par le trespas de Pasquier DEFFRENNES, son père, gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de la Royère, ce comprendant en 2 cens de terre à labeur.

Ventes

Roubaix

De la vente faite Jehan ROUSSEL, fils de feu Anthoine à Christoffle FERRET, fils de feu Philippe d'un cent 3 quartrons et demi d'héritage ou environ, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 11/03/1611 et l'adhéritement le 24/01/1612.

De la vente faite par Anthoine DELECROIX, charpentier, demeurant à Roubaix à maître Jacques DESREVEAUX, chirurgien, demeurant au dit lieu de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 10 verges d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 18/10/1611.

De la vente faite par Jehan LETURCQ à Félix DELEDICQUE, charpentier, demeurant à Lille de 21 pieds d'héritage à front de rue aux faulxbourgs de la Madeleine lez Lille et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 27/10/1611.

De la vente faite par Félix DELEDICQUE, carpentier, demeurant à Lille à Jehan MULLIER de 21 pieds d'héritage à front de rue aux faulxbourgs de la Madeleine lez Lille et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/11/1611.

De la vente faite par Daniel POLLET, fils de feu Anthoine à Jehan POLLET, son frère de toute telle part et action qu'il avait en 10 cens 15 verges de lieu manoir et jardin, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/01/1612.

De la vente faite par Jacques POLLET, fils de feu Anthoine au dit Jehan POLLET, son frère de toute telle part et action qu'il avait en 10 cens 15 verges de lieu manoir et jardin, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/02/1612.

De la vente faite par Rolland LECLERCQ et Marye MASQUELIN, sa femme, Catherinne, Jehenne et Anne MASQUELIN, enfants de feu Jacques à Pierre FLAMENG, fils de Christoffle d'un quartron ou environ d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 06/03/1612.

De la vente faite par Loys, Jehan et Philippe LECONTE et consors, enfants de feu Jehan à Charles LECONTE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un tiers de cent d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 06/03/1612 et l'adhéritement le 20/08/1612.

De la vente faite par messire Jehan DETIENNES, chevalier, seigneur de Wylergyes à Jehan DUGARDIN, bourgeois, demeurant à Lille de 9 cens et 4 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Hellemmes et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/03/1612.

De la vente faite par le dit seigneur de Willergyes à Charles DEHENNION, laboureur, demeurant à Fives de 6 cens de terre à labeur, gisant au dit Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/03/1612.

De la vente faite par Gilles LEROY, demeurant à Lille à Martin DESCAMPS, pottier, demeurant es faulxbourgs de la Madeleine lez Lille de 24 pieds d'héritage à front de rue des dits faulxbourgs de la Madeleine et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/06/1612.

Quant à la vente faite par Philippe et Jehan DEBOUVINES, frères à Otte BONTE de demi bonnier ou environ de terre à labeur, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 23/06/1612, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

Quant à la vente fait par Gilles LEPERS, laboureur, demeurant à Roubaix à Pierre DUFOREST, fils de Pierre de 3 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 26/06/1612, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

<u>Wasquehal</u>

De la vente faite par Philippe LEMETTRE, en son nom privé, Jehan LEMETTRE, Jehan WATEL et Mahieu LEPERS, oncles et tuteurs de Lyon, Pierre, Anthoinette et Catherinne LEMETTRE, enfants mineurs d'an du dit Philippe qu'il a eu de défunte Marye WASTEL du tiers imparti de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 12 cens d'héritage ou environ et du tiers de 14 cens de terre à labeur, gisant et tenu de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/02/1612.

<u>Busquet</u>

De la vente faite par Jehan PREUVOST, fils de feu Toussaint à Hubert LIBERT, laboureur, demeurant à Roubaix de 8 cens de terre à labeur, gisant au dit Roubaix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. Le déshéritement s'est fait le 09/04/1611 et l'adhéritement le 03/04/1612.

De la vente faite par Pierre, Bettremieu, Bemard et Anthoinette ROUSSEL, frères et soeur, enfants et héritiers de feu Pierre à Bettremieu DELESCLUZE, demeurant à Lannoy de 11 cens ou environ de terre à labeur, gisant en une pièce au dit Roubaix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/03/1612.

De la vente faite par Guillaume BOULLET, Alphonse DELEBECQUE et Françoise BOULLET, sa femme, François ROTTY et Marguerite BOULLET, sa femme, Jehan DESBONNETS et Anthoinette BOULLET, sa femme, Jehan DESPLANCQUES et Anthoinette BOULLET, sa femme, héritiers de défunte Florence CORNILLE à Anthoine LEFEBVRE et ratrait par Martin LECONTE et Marguerite CORNILLE, sa femme du tiers de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens et demi d'héritage ou environ et du tiers de 5 cens de terre à labeur, le tout gisant en la paroisse de Tourcoing et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/03/1612.

De la vente faite par Jehan DUQUESNE, demeurant à Leers à Josse DESBOUVRIES, demeurant à Roubaix de 2 cens et demi ou environ de lieu manoir et jardin pris en 10 cens, gisant en la paroisse de Croix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 10/07/1612.

Quant à la vente faite par Martin LEURIDAN, laboureur, demeurant à Coyghem à Pierre FLORQUIN, demeurant à Roubaix de 12 cens de terre à labeur, gisant en une pièce en la paroisse de Roubaix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. Le déshéritement s'est fait le 04/09/1612, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

Lobel

De la donation faite par Bon DELATTRE, demeurant en Tournay à sébastien DUCHANGE, demeurant au dit lieu de tout tel part droit et action qu'il avait en tout un lieu et manoir contenant parmi jardin héritage et terre à labeur 16 bonniers d'héritage ou environ, tenus tant du Lobel que d'autres seigneuries, gisant au dit Néchin dont les oeuvres de loy se sont faites le ..... (blanc).

De la vente faite par Nicolas DUBRUILLE, fils de David à Isaacq CHOQUET et Quirin D'ORLEANS, demeurant à Lannoy du sixième d'un lieu manoir et jardin contenant 12 cens ou environ, tenus tant de Lobel que de la seigneurie de Grincourt et du sixième de 2 cens de terre à labeur, tenus de la dite seigneurie de Lobel. Le déshéritement s'est fait le 25/05/1611 et l'adhéritement le 24/05/1612.

De la vente faite par Martin LECONTE et Margueritte CORNILLE, sa femme et autres leurs consors hoirs et héritiers de feue Florence CORNILLE à maître Anthoine MONSTREUL, chirurgien, demeurant à Lannoy et François ROTY de 8 cens de lieu manoir jardin et héritage et encore 4 cens de jardin et 5 cens et demi et demi quartron de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Le déshéritement s'est fait le 16/07/1612 et l'adhéritement le 20/08/1612.

Royère

De la vente faite par Philippe et Gilles THIERY, frères, enfants de Pasquier à Noël FLORCQUIN, demeurant à Leers de 3 cens de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus de la seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/02/1612.

De la vente faite par Martin LECONTE et Marguerite CORNILLE, sa femme et autres leurs consors hoirs et héritiers de feue Florence CORNILLE à maître Anthoine MONSTREUL, chirurgien, demeurant à Lannoy et François ROTTY de 14 cens de jardin, 2 cens de pret et 8 cens demi de terre à labeur, gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Le déshéritement s'est fait le 16/07/1612 et l'adhéritement le 20/08/1612.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Toussaint ESCHEVIN au nom et comme procureur de Claudinne DEFFRESNES à Pierre DEFFRENNES, laboureur, demeurant à Leers de 2 cens de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/12/1611.

De la vente faite par Guilbert DUPONCHEL et sa femme à Gilles MATHON de 3 cens de jardin pris en 10 cens et demi, séant à Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 30/04/1612.

De la vente faite par Anthoine PREUVOST, fils de feu Guilbert à Nicolas DESMILESCAMPS, laboureur, demeurant à Toufflers de 4 cens et demi de terre à labeur, gisant en une pièce au dit Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/07/1612.

De la vente faite par Martin LECONTE et Marguerite CORNILLE, sa femme hoirs et héritiers de défunte Florence CORNILLE à maître Anthoine MONSTREUL, chirurgien, demeurant à Lannoy et François ROTTY d'un quartier 5 cens et 10 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Leers et tenus du dit Quesnoy. Le déshéritement s'est fait le 16/07/1612 et l'adhéritement le 20/08/1612.

CC bis 7-33 - 1613

Reliefs de fief

Roubaix

De Jehan BAYART, fils de feu Simon, laboureur, demeurant à Roubaix pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas du dit Simon, son père, gisant en la paroisse de Hem et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin en longueur de 322 pieds ou environ.

De Loys DEMONCEAUX, escuyer, fils de feu Jacques, demeurant à Douay pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas du dit feu Jacques, son père, gisant en la paroisse de Lys lez Lannoy, ce comprendant en 4 bonniers un quartier de terre à labeur, tenant aux terres du Carihem et au bois du Collombier.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Georges LECONTE, fils de feu Pasquier, demeutrant à Lille à Jaspart TYBERGHIEN, demeurant à Roubaix d'un quart en la moitié d'un cent de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 04/10/1611 et l'adhéritement le 03/10/1612.

De la vente faite par Pierre CARDON et Grardinne PREUVOST, sa femme, demeurant à Estaimbourg à Jacques DEFRESNES, demeurant à Néchin de 4 cens de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 16/10/1612 et l'adhéritement le 28/09/1613.

De la vente faite par Philippe et Jehan DEBOUVINES, frères, demeurant à Lannoy à Otte BONTTE, demeurant à Flers de demi bonnier ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix, pour le prix de 750 livres parisis, francq argent. Le déshéritement s'est fait le 23/06/1612 et l'adhéritement le 03/10/1612.

De la vente fait par Gilles LEPERS, laboureur, demeurant à Roubaix à Pierre DUFOREST, marchand, demeurant à Roubaix de 3 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 26/06/1612 et l'adhéritement le 15/01/1613.

De la vente faite par Jehan SIX, Vaas MEURISSE, Thomas et Laurens CORDONNIER, tuteurs de Walerand, Jehan, Nicolas, Pierre, Laurens, Jehenne et Chrestienne WILLANT, enfants mineurs d'an de feu Wallerand et d'Anthoinette CORDONNIER à Guillaume LAMBERT et Jehanne WILLANT, sa femme, demeurant à Marcq en Baroeul de 11 cens de terre à labeur, gisant au dit Marcq et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/10/1612.

De la vente faite par les dits tuteurs à Simon LECONTE, demeurant es faulxbourgs de la Madeleine lez Lille de 500 verges petites d'héritage à usance de pret, gisant au dit Marcq en Baroeul et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/10/1612.

De la vente faite par les dits tuteurs au dit Simon LECONTE de 11 cens et 30 verges petites de terre à labeur, gisant en la dite paroisse de Marcq et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/10/1612.

De la vente faite par Adrien, Toussaint et Anne LECONTE, enfants de feu Pasquier, demeurant à Lille à Jaspart TYBERGHIEN, fils de Jaspart, demeurant au dit Roubaix des trois parts de la moitié d'un cent ou environ de lieu manoir et jardin, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/12/1612.

De la vente faite par Jacques WAYMEL, Jacques, Anthoine et Jaspart, ses fils, Jehan DELESCLUSE et Péronne WAYMEL, sa femme et Michiel JOVENESSE et Heleine WAYMEL, sa femme à Pierre LECONTE, hautelisseur, demeurant à Roubaix de 4 cens et demi ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 24/12/1612.

De la vente faite par les dit du surnom WAYMEL à Gilles LOCQUIFIER, laboureur, demeurant au dit Roubaix de 2 cens ou environ de terre à labeur, guisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 24/12/1612.

De la vente faite par Catherinne CATTOIRE, jeune fille demeurant à Leers à Jehan DECOURCELLES, demeurant au dit Leers de 3 quartron et demi ou environ de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/02/1613.

De la vente faite par Pierre et Gérard FLAMEN, père et fils, demeurant à Tourcoing à Philippe FLAMEN, demeurant à Roubaix et ratrait à titre de proximité lignagière par Christoffle FLAMEN de 20 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Dottignies et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 19/02/1613.

De la vente faite par Estienne BOURGHOIS et Michielle DUTAILLEUR, sa femme, Jacques, Hubert et Claude DUTAILLEUR, enfants de feu Pierre, demeurant à Lille à Pierre FLAMEN, demeurant au dit Roubaix de demi quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix, pour le prix de 42 livres parisis. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/03/1613.

De la vente faite par Jacques BRACQUAVAL, laboureur, demeurant à Hem à Guilbert PREUVOST, demeurant à Roubaix de 8 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 14/05/1613.

De la vente faite par Gilles BOURGHOIS, fils de feu Pierre à Jehan DELESPAULT, fils de feu Pierre, marchand, demeurant au dit Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 25/06/1613.

De la vente faite par Arnould BAUDOULT et Martin GLORIEUX et Marye BAUDOULT, sa femme, frère et soeur, enfants et héritiers de feu Jehan à Anthoine DEHALEWIN, demeurant à Tourcoing de 6 cens 3 quartrons de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 18/07/1613 et l'adhéritement le 23/07/1613.

De la vente faite par Nicolas DESMONS, fils de feu Jehan, laboureur, demeurant à Merlin à messire Loys DELANNOY, chevalier, seigneur du Haultpont Bersée etc..... de 5 cens et le tiers de demi cent de terre à labeur, gisant à Néchin et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 26/07/1613.

De la vente faite par Pasque HERENG, veuve de Jehan BLANCQUART, demeurant à Emmerin à Jehan LETURCQ, demeurant à Lille de 2 cens et demi de terre à labeur et jardinage, gisant au hamel d'Ancoisne et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/08/1613.

Quant à la vente faite par Pasquier MULLIER, fils de feu Anthoine, demeurant à Roubaix à Ernould MIROUL, peigneur de sayette, demeurant au dit lieu de 2 cens un quartron ou environ de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 16/08/1613, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

<u>Wasquehal</u>

De la vente faite par Jehan HESPEL, Jacques TRENTESAULX et Anne LEURIDAN, sa femme à François DESREVEAUX, demeurant à Lys lez Lannoy de toute telle part qu'ils avaient en 9 cens de jardin, gisant et tenus de la dite seigneurie de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 30/10/1612.

De la vente faite par Noé DELERUE et Catherinne PREUVOST, sa femme à Guillaume et Pierre PREUVOST, frères, demeurant au dit Wasquehal du quart et généralement de toute telle part qu'ils avaient en tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens d'héritage ou environ, item le quart de 14 cens, 8 cens, un cent et demi, de 4 cens 40 verges petites et de 6 cens 3 quartrons de terre à labeur, le tout gisant en la paroisse de Wasquehal et tenu de la dite seigneurie. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/11/1612.

De la vente faite par Anthoinette LEBLAN, veuve de Jehan PREUVOST aux dits Guillaume et Pierre PREUVOST de la moitié de 13 cens 3 quartrons ou environ de etrre à labeur, de 8 cens 80 petites verges, de 3 cens 16 verges et de la totalité du tiers d'un cent 5 verges et de 2 cens un quartron et demi de terre labourable, gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/11/1612.

De la vente faite par Guillaume BOUILLET, Françoise, Marguerite, Magdelaine, Anthoinette et Catherinne BOUILLET, enfants et héritiers de feu Pasquier et de défunte Françoise CORNILLE à Anthoine LEFEBVRE et depuis ratrait à titre de proximité lignagière par Martin LECONTE et marguerite CORNILLE, sa femme du tiers de 8 cens et demi de lieu manoir et jardin et terre à labeur, gisant en la paroisse de Tourcoing et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/03/1613.

De la vente faite par Pierre SALLEMBIER, demeurant à Rollegem à messire Bauduin DECROIX, chevalier, seigneur d'Oyembourg de 12 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 09/05/1613.

De la vente faite par Isabeau, Barbe et Jacqueline FLEURCQUIN, demeurant à Wasquehal à Otte DELEDICQUE, demeurant à Lille de 2 cens et demi ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 25/06/1613.

De la vente faite par Philippe DELEBECQUE à maître François BECQUART, prêtre pasteur de Roubaix d'une pièce de terre en quarure pris en 8 cens de terre à labeur, gisant à Roubaix et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 26/06/1613.

Busquet

De la vente faite par Martin LEURIDAN, fils de feu Pierre, demeurant à Coyghem à Pierre FLEURCQUIN, demeurant à Roubaix de 12 cens de terre à labeur, gisant au dit Roubaix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. Le déshéritement s'est fait le 04/09/1612 et l'adhéritement le 14/05/1613.

De la vente faite par Catherinne LEURIDAN, veuve d'Anthoine PREUVOST à Josse DESBOUVRIES et depuis ratrait à titre de proximité lignagière par Jacques LEURIDAN de 6 cens ou environ de terre à labeur, gisant en la paroisse de Croix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. Le déshéritement s'est fait le 23/07/1613 et l'adhéritement le 17/09/1613.

Lobel

De la vente faite par Claude CHOQUELLE et Françoise DURIEU, sa femme, demeurant à Meulebecq à Jacques DEBONNETS, laboureur, demeurant à Néchin de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens d'héritage ou environ, gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/10/1612.

De la vente faite par Jehan DEFFERRET et Barbe DUBRUILLE, sa femme, demeurant à Lannoy à Isaacq CHOQUET et Quinrin D'ORLEANS, demeurant au dit lieu du sixième de 13 cens ou environ de lieu manoir et jardin et du sixième de 2 cens de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Le déshéritement s'est fait le 20/12/1612 et l'adhéritement le 07/06/1613.

De la vente faite par Daniel CATTEAU et Jehenne DUBRUILLE, sa femme, demeurant à Leyden en Hollande aux dits Isaacq CHOQUET et Quinrin D'ORLEANS du sixième des dits 13 cens de lieu manoir et jardin et 2 cens de terre à labeur, gisant et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/06/1613.

De la vente faite par Henry CARETTE, demeurant à Tourcoing à Jehan FLORCQUIN, demeurant à Néchin des deux parts de 18 cens moins un quartron d'héritage, gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/09/1613.

Royère

de la vente faite par Philippe SPRIET et Jehenne LEPLAT, sa femme, demeurant à Dottignies à Guillaume DESPRETS, demeurant à Leers de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens d'héritage ou environ, gisant au dit Leers et tenu de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 06/02/1613.

Bourgies

De la vente faite par Jehan DUPONT et Gillette POLLET, sa femme, demeurant à Néchin à estienne DESPRETS, demeurant au dit lieu de 4 cens de terre à labeur fief, gisant au dit Néchin et tenus de la dite seigneurie de Bourgies. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 18/12/1612.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Adrien MATHON, fils de feu Alexandre, demeurant à Lannoy à Philippe DESREVEAUX, demeurant au dit lieu de toute telle part qu'il pouvait avoir en 5 cens de terre à labeur pris en 15 cens 3 quartrons, gisant en la paroisse de Lys lez Lannoy et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 27/01/1613.

De la vente faite par Simon DUBAR, demeurant à Leers à Jehan DUQUESNE, demeurant au dit lieu d'un cent et les deux tiers d'un cent de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Le déshéritement s'est fait le 18/03/1613 et l'adhéritement le 17/05/1613.

De la vente faite par Gilles DESEPERCHINS, demeurant à Estaimbourg à Philippe MULLIER, demeurant à Toufflers de 2 cens de jardin, gisant au dit lieu et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/05/1613.

De la vente faite par Anthoine PREUVOST, fils de feu Guilbert à Marye DELEDICQUE, veuve de Jehan PREUVOST, demeurant à Lannoy de 9 cens et 7 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Lys Lez Lannoy et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Le déshéritement s'est fait le 06/07/1612 et l'adhéritement le 27/06/1613.

CC bis 7-35 - 1614

Reliefs de fief

Roubaix

Pour le relief du par le trespas de Nicolas IMBERT, de tout un fief par lui délaissé à maître Robert IMBERT, chanoine de Saint-Pierre à Lille, son fils, ce comprendant le dit fief en 14 cens de terre à labeur, gisant à Roubaix, haboutant au chemin menant de Beaurepaire au visnage du Pire.

Des enfants et héritiers de feu Martin DELECROIX pour le relief du à cause du trespas du dit Martin, leur père de tout un fief par lui délaissé, gisant et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en 4 bonniers de lieu manoir cense et héritage nommé la cense de le Vigne, haboutant au chemin menant de Lille à Mouscron.

Wasquehal

Des enfants et héritiers de feu Martin DELECROIX, demeurant à Lille pour le relief du à cause du trespas du dit Martin DELECROIX, leur père de tout un fief par lui délaissé, gisant au dit Roubaix et tenu de la dite seigneurie de Wasquehal, ce comprendant en 4 bonniers 5 cens d'héritage et terre à labeur, haboutant au chemin menant de Lille à Mouscron.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Jehan DELAHAYE, receveur de Roubaix à Charles WARESQUIEL et François CORDONNIER de toute la cense et seigneurie de Courcelles, séante et tenue du dit Roubaix contenant 4 bonniers 9 cens de fief et la juste moitié de 7 bonniers 7 cens 11 verges de terre cotière, haboutant au chemin menant de Roubaix à Lannoy. Le déshéritement s'est fait le 08/03/1613 et l'adhéritement le 04/03/1614.

De la vente faite par Pasquier MULLIER, fils de feu Anthoine à Ernould MIROUL de tout un lieu manoir contenant 2 cens un quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 16/08/1613 et l'adhéritement le 18/03/1614.

De la vente faite par Clément et Josse FAUVARCQUE, demeurant à Wattrelos à Charles BOURGOIS et depuis ratrait par proximité lignagière par Nicolas FAUVARCQUE des deux tiers d'un lieu manoir contenant un quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 07/10/1613 et l'adhéritement le 21/01/1614.

Dela vente faite par Jehan GLORIEUX, demeurant à Leers à Charles NAUTE, brasseur, demeurant à Néchin du tiers de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Leers et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 24/10/1613.

De la vente faite par Marye DEDEUXVILLES, fille de Martin et François GHELUY de tout un lieu manoir contenant 3 cens 2 verges et tiers de verge d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Fives et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/11/1613.

De la vente faite par Guilbert PREUVOST à Gilles LOCQUIFIER de 42 petites verges de terre gisant et tenues du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/11/1613.

De la vente faite par Arnould BAUDOU, demeurant à Roubaix à maître François BECQUART, prêtre pasteur du dit Roubaix de tout un lieu manoir et jardin contenant 7 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/11/1613.

De la vente faite par Lyon DAVID et Marye PREUVOST, sa femme à Philippe POUCHIN, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir et jardin contenant 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/11/1613.

De la vente faite par Gilles LEPERS à Pierre LEMAN, demeurant à Tourcoing de tout un lieu manoir et jardin et terre à labeur contenant ensemble 2 bonniers 3 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 18/11/1613.

De la vente faite par Jacques MULLIER à maître François BECQUART, prêtre pasteur de Roubaix d'un cent et demi et 15 verges de terre à labeur, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 10/12/1613.

De la vente faite par Pierre TAPEQUIN, fils de feu Guillaume à Laurent CORDONNIER de 4 cens et un quartron de terre à labeur, gisant à Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/01/1614.

De la vente faite par Jehan PARFAICT et Michielle CEULLENAIRE, sa femme à Jehan BAYART, demeurant à Roubaix de 7 cens 3 quartrons de terre à labeur, gisant à Hem et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/02/1614.

De la vente faite par Pierre DELECROIX et Françoise DUPIRE, sa femme à Jacques MULLIER de la moitié de 5 cens 60 verges de jardin et terre à labeur tenus de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 21/03/1614 et l'adhéritement le 13/05/1614.

De la vente faite par Adrienne MALFAICT, veuve de Denis DUPIRE, Jehan, Adrienne et Marye DUPIRE, ses enfants à Robert LEZY des trois parts de cinq en un bonnier de lieu manoir jardin et terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/04/1614.

De la vente faite par Marye BURETTE, veuve de Jehan LEMESRE, Jacques DELEDICQUE et Jehenne LEMESRE, sa femme, demeurant à Fives à Jacques MOREL, demeurant es faulbourg de Fives de 4 cens 3 quartrons de terre à labeur, gisant au dit Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 18/04/1614.

Quant à la vente faite par Anthoine POLLET à Jehan POLLET, son frère d'un cent de terre à labeur, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 18/04/1614, l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Loys DESPLANCQUES, demeurant à Wambrechies à Anthoine DELROUBAIS, demeurant au dit lieu de 2 cens et demi de pret et jardin, gisant à Marquette et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 25/04/1614.

De la vente faite par Marye BURETTE, veuve de Jehan LEMESRE, Jacques DELEDICQUE et Jehenne LEMESRE, sa femme à Pierre POLLET, procureur, demeurant à Lille de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens et demi d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Fives et tenu de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 10/05/1614 et l'adhéritement le 31/05/1614.

De la vente faite par Jacques MULLIER et Noëlle DUPIRE, sa femme à Robert LEZY des deux parts de cinq en tout un lieu manoir et jardin contenant 14 cens d'héritage ou environ gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 16/05/1614 et l'adhéritement le 08/07/1614.

De la vente faite par Jacques BAUDOU à maître François BECQUART, prêtre pasteur du dit Roubaix de 4 cens et demi de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 07/05/1614 et l'adhéritement le 23/07/1614.

De la vente faite par Jehan DELECANDELE, demeurant à Lille à Pierre DUBOIS, demeurant à Lille d'un cent et demi quartron de lieu manoir et jardin es faulbourgs Desreneaux et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 31/05/1614.

De la vente faite par le dit Jehan LELECANDELE à Jehan TENSREMONT, marchand, demeurant à Lille d'un quartron et demi et 4 verges d'héritage, gisant aux dits faulbourgs Desreneaux et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 31/05/1614.

De la vente faite par le sus-dit Jehan DELECANDELE à Jehan DESCAMPS, marchand, demeurant à Lille d'un quartron et demi d'héritage, gisant au dit faulbourg Desreneau et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 31/05/1614.

De la vente faite par Olive CAUDRON, veuve d'Anthoine DELECROIX, Otte et Georges DELECROIX, ses fils, demeurant à Wattrelos à Adrien DESREMAULX et depuis ratrait à titre de proximité lignagière par Anthoine DELECROIX, charpentier, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir et jardin contenant 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/06/1614.

De la vente faite par Catherine LECLERCQ, fille d'Estienne à Jehan DUGARDIN et ratrait par proximité lignagière par Charles LECLERCQ du quart d'un quartron de lieu manoir et jardin, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/06/1614.

De la vente faite par Robert DUVILLERS, escuyer, seigneur du Fresnel, demeurant à Arras à Pierre DELESPAU, demeurant à Roubaix de 2 bonniers 5 cens de terre à labeur, gisant en plusieurs pièces au dit Roubaix et tenus du dit lieu. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 24/07/1614.

De la vente faite par maître Anthoine DESROUSEAUX, prêtre pasteur de Tourmignies à Magdeleine DESROUSEAUX, veuve d'Henry MOUSTIER, demeurant à Lille de 2 cens de lieu manoir et jardin fief, gisant à Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/08/1614.

De la vente faite par Pierre PREUVOST, Gilles, Jehan et Josse PROUVOST, ses frères à Michiel LAMERAND, depuis ratrait à titre de proximité lignagière par jacques LEURIDAN de 6 cens 3 quartrons de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/08/1614.

De la vente faite par Jehan et Marguerite LEURIDAN et autres leurs consors hoirs et héritiers de feu Thomas et de défunte Guillemette DELERUE à Bettremieu EXCROHART de 6 cens de terre à labeur fief, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 18/01/1614.

Wasquehal

De la vente faite par Jehan BOUSSEMARE, fils de Jehan, demeurant à Mouvaux à Pierre DESTOMBES, fils de Philippe, demeurant à Tourcoing de 2 cens de terre à labeur, gisant au dit Tourcoing et tenus de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/03/1614.

De la vente faite par François DELEBECQUE à Cristoffle FLAMEN de 4 cens ou environ de lieu manoir et jardin, gisant à Roubaix et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 08/05/1614.

De la vente faite par Jehan et Pierre BOUSSEMARRE, Jacques FLORIN et Margueritte BOUSSEMARE, sa femme, Anthoine VANREUST et Jehenne BOUSSEMARRE, sa femme, demeurant à Tourcoing à Pierre DESTOMBES, fils de Philippe, demeurant au dit lieu de 4 cens ou environ de jardin, gisant au dit Tourcoing et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 09/05/1614.

De la vente faite par Martin LECONTE, fils de feu Loys, demeurant à Wasquehal à Jehan LECONTE, fils de feu Jehan de 9 cens un quartron de terre à labeur, gisant en la paroisse de Tourcoing et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 10/06/1614.

De la vente faite par Thomas FLAMEN, demeurant à Bondues, Marye FLAMEN, veuve de Pierre FREMAULT et ses enfants à Jacques HESPEL et depuis ratrait par proximité lignagière par Jaspar DELADESSOULS et Pierronne FREMAULT, sa femme de 8 cens ou environ de terre à labeur, gisant au dit Wasquehal et tenus du dit lieu. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 05/09/1614.

Busquet

De la vente faite par Adrienne MALFAICT, veuve de Denis DUPIRE et ses enfants, demeurant à Roubaix à Beltremieu HELIN, demeurant à Croix de 3 cens et demi de jardin, gisant au dit Croix et tenus de la dite seigneurie du Busquet, pour le prix de 600 livres parisis. Le déshéritement a été fait le 26/11/1613 et l'adhéritement le 21/01/1614.

De la vente faite par Guilbert PREUVOST, Jacques MASUREL et Marguerite PREUVOST, sa femme et autres leurs consors hoirs et héritiers de feu Guilbert et de défunte Jehenne DEFFRENNES à Nicolas DEROCQUE, marchand, demeurant à Lille d'un bonnier 14 verges ou environ de terre à labeur, gisant au dit Roubaix et tenu de la dite seigneurie du Busquet. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 07/06/1614.

De la vente faite par Pierre PREUVOST, fils de feu Anthoine et ses frères à Michiel LADMIRANT et depuis ratrait à titre de proximité lignagière par Jacques LEURIDAN de 3 cens un quartron de pret, gisant à Roubaix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 05/08/1614.

Lobel

De la vente faite par Philippe TIERY à Nicolas LEGRAND et depuis ratrait à titre de proximité lignagière par Garin LEMERCHIER, charpentier de toute telle raison et action qu'icelui Philippe TIERY pouvait avoir en 11 cens moins un tiers de cent de terre à labeur terrage, gisant à Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 26/12/1613.

De la vente faite par Jehan DUCASTILLON, fils de feu Jehan, demeurant à Wattrelos à Rolland DUCASTILLON et Catherine POLLET, sa femme de tout tel part droit raison et action qu'ils ont et peuvent avoir en une pièce de terre nommée le Camp Cornu contenant 4 cens de terre ou environ, gisant au dit Néchin et tenue de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/01/1614.

Royère

De la vente faite par Jehan DEHALEWIN, demeurant à Roubaix à Pierre FRANCQHOME, demeurant à Leers de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant à Leers et tenu de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 18/03/1614.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Pierre LECONTE comme procureur de Jehan DEBOUVINES, demeurant en Hollande à Philippe DESTOMBES, tuteur avec autres de Philippe et Jacques PREUVOST, enfants de feu Guilbert de 3 cens et demi quartron de terre à labeur, gisant en la paroisse de Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/10/1613.

De la vente faite par Anthoine TREZEL, demeurant à Wazemmes à Thomas WANIN, fils de feu Jehan de 4 cens ou environ de terre à labeur, gisant à Lys et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/10/1613.

De la vente faite par le dit Anthoine TREZEL à Philippe MULLIER, demeurant à Toufflers de 11 cens et demi de terre à labeur, gisant en une pièce au dit Toufflers et tenus du dit Quesnoy. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 19/10/1613.

De la vente faite par Simon DESMILECAMP, demeurant à Toufflers à Nicolas DUCASTELER, laboureur, demeurant à Leers de 2 cens de terre à labeur, gisant au dit Toufflers et tenus du dit Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/03/1614.

De la vente faite par le dit Simon DESMILESCAMPS, demeurant à Toufflers à Pierre CARETTE, demeurant à Néchin d'un cent demi de terre à labeur, gisant à Toufflers et tenu de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 04/11/1613.

De la vente faite par Philippe DESNOULLET à Simon BATAILLE, demeurant à Leers d'un cent demi de terre à labeur, gisant à Leers et tenu du dit Quesnoy. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 16/04/1614.

CC bis 7-40 - 1615

Reliefs de fief

Roubaix

Pour le relief du a cause du trespas Jacques DEFLANDRES de tout le fief terre et seigneurie d'Herseaux, gisant en la paroisse de Wambrechies et tenu du dit Roubaix et échu par le dit trespas à Charles et Jacques, ses fils, ce comprendant en 21 bonniers 14 cens 7 verges d'héritage ou environ et en plusieurs rentes justiciables, lequel fief à justice de visconte.

Pour le relief du à cause du trespas de Hugues DUVERLIET de tout un fief gisant en la paroisse de Marquette, tenu du dit Roubaix échu à Anne DUVERLIET, soeur et héritière du dit Hugues, ce comprendant le dit fief en un rejet rive et bord de chemin de 370 pieds en longueur ou environ.

Pour le relief du à cause du trespas de Bettremieu EXCROHART de tout un fief gisant en la paroisse de Croix, tenu du dit Roubaix échu aux enfants du dit Bettremieu, ce comprendant en 12 cens de terre à labeur, haboutant au chemin menant de Roubaix à Beaumont.

Pour le relief du par le trespas de Georges MARISCAL, bourgeois, demeurant à Lille de tout un fief gisant en la paroisse de Hem, tenu de Roubaix échu par le trespas à François, Gilles et Marye, enfants du dit Georges demeure imparti, ce comprendant en un bonnier de terre à labeur ou environ, tenant aux terres du seigneur de Péronne.

Pour le relief du à cause du trespas de Gilles MARISCHAL abmis a compter dois lan 1583 et recouvert par ce compteur de deux fiefs succédés et échus à Georges et Jehan, ses enfants, gisant au dit Hem et tenus de Roubaix, ce comprendant ci-comme l'un cinq quartiers de terre à labeur et l'autre en un bonnier aussi terre à labeur.

Pour le relief du à cause du trespas de Daniel DELESPIERRE de tout un fief gisant et tenu de Roubaix, échu et succédé à Pierre DELESPIERRE par le trespas du dit Daniel, son père, ce comprendant en 3 bonniers 2 cens 16 verges de terre à labeur, tenant au chemin menant du Primpont à Roubaix.

Wasquehal

Pour le relief du à cause du trespas de Noël DELERUE de tout un fief gisant à Wasquehal et tenu du dit lieu, succédé et échu à Pierre DELERUE, fils du dit Noël, ce comprendant en une rive et rejet de chemin en longueur de 410 pieds.

Royère

Pour le relief du à cause du trespas de Walerand DELANDAS, escuyer, seigneur de Wanehain de tout un fief gisant à Néchin et tenu de la seigneurie de la Royère, succédé et échu à Loys DELANDAS, escuyer, seigneur de Wanehain, fils et héritier du dit Walerand, ce comprendant en 4 cens de terre à labeur, tenant à l'héritage Jehan CORNU.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Jehan DELEBECQUE, fils de Guillaume, demeurant à Roubaix à maître François BECQUART, prêtre pasteur du dit lieu de 5 cens ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 16/01/1615 et l'adhéritement le 03/02/1615.

De la vente faite par Andrieu CATTOIRE à Pierre LEPERS et depuis ratrait à titre de proximité lignagière par Noe CATTOIRE de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens d'héritage ou environ, item 6 cens, 3 cens et 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 23/09/1614 et l'adhéritement le 22/09/1615.

De la vente faite par Guillaume FERRET et Péronne DUBOIS, sa femme à Jacques LECONTE, demeurant à Roubaix de 5 cens moins 65 petites verges de jardin et héritage, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 02/12/1614 et l'adhéritement le 03/03/1615.

De la vente faite par Jehan DELEBECQUE, fils de Guillaume à Pierre DELEBECQUE, fils de Pierre, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir et jardin contenant 3 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 16/01/1615 et l'adhéritement le 14/04/1615.

De la vente faite par le dit Jehan DELEBECQUE, fils de Guillaume à Adrien DELESPAU de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens et demi d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 16/01/1615 et l'adhéritement le 14/04/1615.

De la vente faite par messire Jehan DETHIENNES, chevalier, seigneur de Willergyes à messire David MOREL, apotiquaire à Lille de 2 bonniers de terre à labeur fief, gisant en la paroisse de Fives et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 09/02/1615.

De la vente faite par le dit seigneur de Willergyes à Pierre POLLET, procureur à Lille de 20 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Ronchin et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 09/02/1615.

De la vente faite par Bettremieu DELECAMBRE à Jehenne LEFEBVRE, demeurant à Leers de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 11 cens et demi d'héritage, gisant au dit Leers et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 23/02/1615.

De la vente faite par Charles VANEECHARLE, escuyer, seigneur de Pembecque à damoiselle Marye BLONDEL, veuve de Mahieu FOURMETRAU de 28 cens et demi de terre à labeur, gisant à Fives et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 28/02/1615.

De la vente faite par Jacques DELECAMBRE à Amand BARAT, mosnier, demeurant à Fives d'un bonnier de terre à labeur, gisant en la paroisse d'Hellemmes et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 04/03/1615.

De la vente faite par le dit Jacques DELCAMBRE au dit Amand BARAT de 8 cens de terre à labeur nommé le long demi bonnier, gisant en la paroisse de Fives et tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 04/03/1615.

De la vente faite par Pierre DELECROIX à Adrienne REGNART, veuve de Jehan POLLET de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 27/03/1615 et l'adhéritement le 28/04/1615.

De la vente faite par Gilles LEPERS à Anthoine LEPERS et Isabeau DESSAUVAGE, sa femme, demeurant à Roubaix d'un cent d'héritage à usance de petit tries, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 09/04/1615.

De la vente faite par Anthoine POLLET à Jehan POLLET, son frère d'un cent de terre à labeur, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 10/04/1615.

De la vente faite par Jacques DELECAMBRE à François MOREL et Jehenne BOUSSEMARE, sa femme de 10 cens et demi de terre à labeur, gisant en la paroisse de Lezennes et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 28/04/1615.

De la vente faite par Jehan FREMAULT et consors, demeurant en Angleterre à Philippote DELEBECQUE, veuve de Robert LECLERCQ, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens d'héritage ou environ avec 10 cens et demi de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 23/06/1615.

De la vente faite par Gilles GHERRET, procureur de Marye DESCAMPS, veuve de Nicolas DEVERLIET et ses enfants à Josse DEROULERS et François HOUBET de deux fiefs gisant en la paroisse de Marquette et tenus du dit Roubaix, ce comprendant chacun des dits fiefs en 185 pieds de rive et bord de chemin en longueur. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 13/07/1615.

De la vente faite par Jacques DELECAMBRE à Georges LAMELIN de 16 cens et demi de terre à labeur, gisant à Hellemmes et tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 23/07/1615.

De la vente faite par Gilles DESPLANQUES, cureur, demeurant à Marquette à Anthoine DEROUBAIS, demeurant à Wambrechies de 2 cens un quartron d'héritage, gisant au dit Marquette et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 10/09/1615.

De la vente faite par Gabriel et Adrien VANDENHEIDE, héritiers par bénéfice d'inventaire de feu Adrien VANDENHEIDEN, vivant seigneur de Lespierre à Jehan CAUDRON, laboureur, demeurant à Roubaix de 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 12/09/1615.

Busquet

De la vente faite par Martin LEURIDAN à Jacques LEURIDAN, son frère d'un cent ou environ d'héritage à usance de pret, gisant en la paroisse de Roubaix et tenu de la dite seigneurie du Busquet. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 18/11/1614.

De la vente faite par Pierre FLORCQUIN, demeurant à Roubaix à maître François BECQUART, prêtre pasteur de Roubaix d'un pied de terre en quarure pris en une pièce de 12 cens, gisant au dit Roubaix et tenu de la dite seigneurie du Busquet. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 18/11/1614.

Lobel

De la vente faite par David DUBRUILLE à Quinrin D'ORLEANS de 2 cens de terre à labeur pris en 4 cens, gisant à Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/04/1615.

Royère

De la vente faite par Pierre BUDE et Jehenne ENGLEBERT, sa femme, demeurant à Mildebourg à Cristofle WILLETON de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cens d'héritage ou environ et avec ce 8 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Le déshéritement s'est fait le 30/09/1614 et l'adhéritement le 10/10/1614.

De la vente faite par Pierre DELECROIX et Adrienne DEFFRENNES, sa femme, demeurant à Espierres à Quintin DELECROIX et Catherine FLORIN, sa femme de 8 verges ou environ de jardin et héritage, gisant à Néchin et tenues de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 10/03/1615.

De la vente faite par Pierre FRANCHOME et Jehenne FRANCQHOME, sa fille à Arthus ROUSSEL de la juste moitié et le cinquième en l'autre moitié de tout un lieu manoir jardin et héritage 2 cens d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Leers et tenu de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 10/07/1615.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Jehan FAUCILLE et Magdelaine DUPONCHEL, sa femme à Philippe LERNOULD qui en a fait son command de Jehan DELAHAYE de 2 cens et demi d'héritage, gisant à Toufflers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/03/1615.

De la vente faite par damoiselle Anne DEGASCHURE, veuve d'Anthoine CARETTE, Thomas, Jehan, Catherinne et Maurice CARETTE, ses enfants à Philippe DESREVEAUX, brasseur, demeurant à Lannoy de 5 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Lys et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/01/1615.

De la vente faite par Gilles DEFFRESNES à Pierre PARENT, demeurant à Lannoy de 7 cens de terre à labeur, gisant en la paroisse de Leers et tenus de la dite seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/02/1615.

CC bis 7-42 - Rapport et dénombrement du 10/08/1615

Rapport et dénombrement fait par Louys LECLERCQ, fils de feu Louys, demeurant à Lannoy de tout un fief par lui acquis d'Adrien LECLERCQ gisant et tenu du dit Roubaix ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin sur le chemin qui maisne du Thiloeul au Petit Quesnoy à loposite de le grange de le disme du dit Roubaix en longueur d'environ 655 pieds .

CC bis 7-43 - Rapport et dénombrement du 10/08/1615

Rapport et dénombrement fait par Jacques FAUVARCQ, fils de feu Jacques, demeurant à Roubaix de tout un fief succédé et échu par le trespas de feu Jacques FAUVARCQ, qui fut son père gisant en la paroisse de Roubaix et tenu du dit lieu, ce comprendant en 4 cens de terre à labeur gisant en une pièce en la dite paroisse de Roubaix, tenant au fief Jacques FAUVARCQ, fils de feu Pasquier et haboutant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

CC bis 7-44 - Rapport et dénombrement du 28/08/1615

Rapport et dénombrement fait par Philippe DELEBECQUE, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix de tout un fief par lui acquis de Pasquier MULLIER, fils de feu Anthoine, venant paravant d'Anthoine DUQUESNOIT gisant en la paroisse de Roubaix et tenu du dit lieu se comprendant en 3 cens de terre à

labeur cy-devant esclichiés hors du fief qui contenait 30 cens 20 verges ou environ tenant aux terres de la cense de Fontenoit.

CC bis 7-45 - Rapport et dénombrement du 31/08/1615

Rapport et dénombrement fait par André DE FOURMESTRAUX, fils de feu André de quatre fiefs, le premier fief nommé le fief Delehaye sextendant es paroisses de Roubaix, Hem et Croix, ce comprendant au gros dicelui en 26 bonniers 8 cens et demi quartron d'héritage en diverses pièces et un lieu manoir sur la motte avec bassecourt, le deuxième fief nommé le fief de Beaurieu contenant 6 bonniers 11 cens de terre à labeur en une pièce, le troisième fief contenant 2 bonniers 12 cens, le quatrième fief contenant 12 cens, auxquels fiefs appendent rentes seigneuriales.

CC bis 7-46 - Rapport et dénombrement du 06/09/1615

Rapport et dénombrement fait par Isabeau DELOBEL, veuve de Daniel DELESPIERRE, comme mère et tutrice de Jacques DELESPIERRE, son fils qu'elle a eu du dit Daniel qui fut son mari de tout un fief succédé et escheu au dit Jacques DELESPIERRE, son fils par le trespas de Pierre DELESPIERRE, qui fut son fils auquel il était échu par le trespas du dit Daniel, son père, gisant icelui fief de la paroisse de Roubaix et tenu du dit lieu, ce comprendant en 3 bonniers 2 cens 16 verges de terre à labeur en 3 pièces tenant ensemble emprès le Wassegnies et haboutant au chemin menant de Primpont vers Lannoy.

CC bis 7-47 - Rapport et dénombrement du 10/09/1615

Rapport et dénombrement fait par Robert IMBERT, licencié es droix, prêtre et chanoine de la collégiale Saint-Pierre de Lille de tout un fief gisant au dit Roubaix contenant 14 cens de terre à labeur en une pièce, haboutant au chemin qui maisne de la cense de Beaurepaire au vinaige du Pire.

CC bis 7-49 - 1616

<u>Reliefs de fief</u>

<u>Roubaix</u>

Pour le relief du à cause du trespas de damoiselle Marye DEPONTREWART de tout un fief gisant en la paroisse d'Avelin et à lenviron tenu de Roubaix appelé le fief des Anneaux, ce comprendant parmi lieu manoir jardin pret et terre à labeur en 19 bonniers 8 cens 15 verges d'héritage ou environ et en plusieurs rentes seigneuriales, auquel fief des Anneaux appartient justice de visconte.

Pour le relief du à cause du trespas de Marcq LOQUIFIER d'un fief tenu de Roubaix se prendant en une rive et bord de chemin en longueur de 270 pieds, lequel fief échu à Gilles LOQUIFIER, fils du dit Marcq.

Pour le relief du à cause du trespas de messire Adrien DENOYELLES, chevalier, seigneur de Croix de tout un fief gisant à Hellemmes nommé le fief de Hellemmes et échu à messire Jacques DENOIELLES, chevalier, seigneur de Croix, fils du dit messire Adrien, ce comprendant le dit fief en 12 bonniers de terre à labeur ou environ et en plusieurs rentes seigneuriales, auquel fief appartient justice de visconte.

Pour le relief du à cause du trespas de Jehan DEMASNUY, chevalier, seigneur de Therisart de tout un fief gisant en la paroisse d'Avelin nommé le fief de Heurrette le Preudhome, tenu du dit Roubaix échu à Dame Catherinne DEMASNUY, veuve de messire Jehan D'IVE (?), chevalier, seigneur de Neuville, lequel fief se comprend en plusieurs rentes seigneuriales qui se prendent sur 24 bonniers 11 cens d'héritage.

Wasquehal

Pour le relief du à cause du trespas de Gobert LE HENNUIER d'un fief gisant en la paroisse de Tourcoing et tenu de la seigneurie de Wasquehal et échu à Jehan DE HENNUIER, frère du dit Gobert, ce comprendant le dit fief en 3 bonniers de terre ou environ.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Jehan FREMAULT, Jehan SLOSSE et Marguerite FREMAULT, sa femme et consors, demeurant en Angleterre à Jehan LECLERCQ, fils de feu Adrien, demeurant à Roubaix de 2 cens et deux tiers de demi cent d'héritage et jardin, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 09/05/1615 et l'adhéritement le 07/05/1616.

De la vente faite par Cristoffle LECLERCQ, demeurant à Pembecque à Pierre LECLERCQ, cordonnier, demeurant à Roubaix de toute une maison contenant parmi jardin 5 quartrons d'héritage, gisant et tenue de Roubaix.

De la vente faite par Jehan THIBAULT et Jehenne LAMBELIN, sa femme, demeurant à Hellemmes à Amand BARRAT, mosnier, demeurant au dit Hellemmes de 6 cens et deux tiers de cent de terre à labeur, gisant au dit Hellemmes et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 01/10/1615.

De la vente faite par Anthoine DUPONT, fils de feu Jehan à Oste DELECROIX, charpentier, demeurant à Roubaix d'un cinquième en la moitié et d'un septième en l'autre moitié de tout un lieu manoir contenant parmi jardin les deux tiers d'un cent d'héritage ou environ, gisant et tenu de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 05/10/1615 et l'adhéritement le 08/07/1616.

De la vente faite par Guillaume FERRET et Péronne DUBOIS, sa femme, demeurant à Tournay à Jacques LECONTE, demeurant à Roubaix de 2 cens ou environ de jardin et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 09/10/1615.

De la vente faite par Marye FASSE, fille et héritière de feu Pierre à Loys DELACHAPELLE, chevalier, seigneur de Beaufel de 9 cens de pret fief, gisant à Avelin et tenus de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 13/10/1615 et l'adhéritement le 07/01/1616.

De la vente faite par Jehan DELECANDELE à Jehan DUCOUROUBLE et Jehan CAPON de portion d'héritage à usance de pret avec quelques édifices dessus contenant 3 quartron, gisant entre les faulbourgs Desrineaux et de Fives et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/10/1615.

De la donation faite par Anthoine DETIEFFRYES à damoiselle Marye LEVASSEUR de tout un fief gisant à Ronchin nommé le fief de Tieffryes tenu de Roubaix, ce comprendant en 6 bonniers 5 cens d'héritage ou environ et en plusieurs rentes seigneuriales.

De la vente faite par Michielle DURYEZ, veuve de Pierre DELEBECQUE à François HOUBET de toute une maison contenant parmi jardin un cent d'héritage ou environ, gisant à Marquette et tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 31/10/1615.

De la vente faite par Pierre LECLERCQ à Charles LECLERCQ, son frère d'un quart et généralement de toute telle part qu'icelui Pierre avait en un lieu manoir contenant un quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 01/12/1615.

De la vente faite par Jacques DEHENNION et Andrieu DUWEZ à Jehan DESWAYMEAU de portion de jardin et héritage situé hors la porte Desreneaux et tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 28/01/1616.

De la vente faite par Guillaume TAPEQUIN à Thomas MOREL d'un cent de terre à labeur pris en 4 cens, gisant au dit Fives et tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 24/02/1616.

De la vente faite par Marguerite MASQUELIN, femme de Marcq BROCQUART à Péronne BROCQUART, fille de feu Jehan de demi quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/03/1616.

De la vente faite par la dite Péronne BROCQUART à Marcq BROCQUART, son frère de demi quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/03/1616.

De la vente faite par Jehan DUBOIS à Jehan LORPHEVRE d'un cent de jardin, gisant et tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 30/03/1616.

De la vente faite par Jehan DELEBARRE et Marguerite DELEVAL, sa femme à Nicolas HAZE et ratrait par proximité lignagière à Mahieu HAZE et Anne DUVERLIET, sa femme, demeurant à Marquette d'un quart de 10 cens ou environ de jardin, gisant au dit Marquette et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/04/1616.

De la vente faite par Isabeau et Aliénor LEGRAND, soeurs à Evrard DELEBECQUE de 6 cens de lieu manoir et jardin, gisant et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 26/04/1616.

De la vente faite par Allard GESQUIERE à Lyon SLOSSE du sixième en un tiers de 11 cens de lieu manoir jardin et héritage et du sixième en un tiers de 12 cens de terre à labeur fief, tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 26/04/1616.

De la vente faite par Jehan LIENNARD et Jehenne HAGERE, sa femme à Arthus DUBARRE de 3 cens ou environ de terre à labeur, gisant en la paroisse de Leers et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/07/1616.

De la vente faite par Philippe FLORIN et Marye GESQUIERE, sa femme à Lyon SLOSSE du sixième en un tiers de 11 cens de lieu manoir jardin et héritage et d'un sixième en un tiers de 12 cens de terre à labeur fief, tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/07/1616.

De la vente faite par Péronne SORIS à Blaze ROUSSEL, fils de feu Pierre et depuis ratrait par Jehan LECONTE d'un tiers de 2 cens de jardin, gisant et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/07/1616.

De la vente faite par Marye DESCAMPS, veuve d'Hugues DUVERLIET et ses enfants à Jehan DELECANDELE du quart de 13 cens de terre à labeur, gisant à Marquette et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le ..... (blanc) 1616.

De la vente faite par Pierre TAPEQUIN, Sébastien LEMESRE et Jacques COERMAN, curateurs commis aux biens délaissés vacants par le trespas de Guillaume TAPEQUIN à Anthoine DUBACQ, carpentier de 3 cens un quartron de terre à labeur, gisant à Fives et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/09/1616.

Wasquehal

De la vente faite par Pierre SALLEMBIER à François DELERUE de 8 cens de terre à labeur ou environ, gisant et tenus du dit Wasquehal. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 26/04/1616.

De la vente faite par François LEROY et Isabeau DESBONNETS, sa femme, et Jehenne, Marye et Noëlle DURYZ, filles de feu David à Jehan DELEFORTERYE, demeurant à Bondues de 9 cens un quartron de lieu manoir et jardin et 6 cens un quartron de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 13/06/1616.

Busquet

De la vente faite par Jehan, Jehenne, Marye et Michielle DELOBEL et autres leurs consors à Josse DESBOUVRYES de 6 cens de terre à labeur ou environ, gisant à Croix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/10/1615.

De la vente faite par Nicolas CORNILLE à Jacques FLORIN de 4 cens ou environ de terre à labeur tenus du Busquet. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/02/1616.

De la vente faite par Jacques BILLET et Catherinne PICAVET, sa femme à Philippe ROUSSEL et ratrait par Hubert PICAVET de 6 cens un quartron et 2 cens un quartron de terre à labeur, gisant à Roubaix et tenus de la dite seigneurie du Busquet. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 19/03/1616.

Lobel

De la vente faite par Loys NOLF à Jehan BONENFFANT de 12 cens de lieu manoir et jardin, gisant en la paroisse de Néchin et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/03/1616.

De la vente faite par Pierre DELEDICQUE et Jacqueline BROUCQ, sa femme à François HOCEDE, clercq paroissial de Néchin de demi bonnier ou environ de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 23/04/1616.

De la vente faite par Nicaise PEQUEREAU à Jehenne SAVIN, sa femme à François CARNOY, demeurant à Tournay d'un bonnier ou environ de terre à labeur, gisant à Bailleul en Tournaisis et tenu de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 27/06/1616.

De la vente faite par messire Lancelot DEGROBBENDONCQ, chevalier, Baron de Wesmale à Séraphin DUCHANGE, demeurant à Tournay de 4 bonniers 34 verges de terre à labeur, gisant en la paroisse de Bailleul en Tournaisis et tenus de la dite seigneurie de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/07/1616.

Royère

De la vente faite par Pierre FRANCQHOME et Jehenne FRANCQHOME, sa fille, demeurant à Leers à Arthus ROUSSEL, brasseur, demeurant à Roubaix de la moitié et la cinquième partie en l'aultre moitié de tout un lieu manoir et jardin contenant 2 cens d'héritage ou environ, gisant à Leers et tenu de la seigneurie de la Royère. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 10/07/1616.

De la vente faite par Pierre DELECROIX et Adrienne DEFFRENNES, sa femme, demeurant à Espierres à Quintin DELECROIX, son frère et Catherinne FLOREN, sa femme de 8 verges d'héritage ou environ, gisant au dit Néchin et tenues de la Royère. Le déshéritement fait le 10/03/1615 et l'adhéritement le 01/05/1615.

De la vente faite par Jehan DEGERMAUPRET, Jacques BRABANT et Anthoinette DEGERMAUPRET, sa femme à Marye DESCAMPS, demeurant à Leers de tout un lieu manoir et jardin contenant 5 quartron d'héritage ou environ, gisant à Leers et tenu de la dite seigeurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/10/1615.

De la vente faite par Anthoine CARETTE et Péronne DEFRESNES, sa femme, demeurant à Néchin à Jacques DEFRESNES de 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus de la dite seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/05/1616.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Jossinne DELAOULTRE, veuve de Jehan ROTY à Marye DELEDICQUE, veuve de Jehan PREUVOST, demeurant à Lannoy d'un quartron et demi de terre à labeur ou environ, gisant en la paroisse de Lys et tenu de la seigneurie du Quesnoy, pour le prix de 30 livres parisis, francq argent. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/02/1616.

De la vente faite par Gilles D'ILLYE, fils de feu Guillaume à Jehan PREUVOST, demeurant à Lannoy de 2 cens et demi quartron de terre à labeur, gisant à Lys et tenus du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/02/1616.

De la vente faite par Loys ESCHEVIN laisne à Jacques PAYELLE de 2 cens d'héritage tant pret que bois, gisant à Toufflers et tenus du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/02/1616.

De la vente faite par Jehan MULLYER et Andrieuette DESPRECHINS, sa femme à Marye DESPRECHINS, veuve d'Allard ENGLEBERT, demeurant à Leers de 5 cens 3 quartrons de terre, gisant à Leers et tenus du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/10/1615.

De la vente faite par Loys ESCHEVIN à Loys NOFFLE de 4 cens ou environ de lieu manoir et jardin et 8 cens de terre à labeur, gisant à Toufflers et tenus du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/03/1616.

De la vente faite par Michiel LECLERCQ à Arthus ROUSSEL de demi cent de lieu manoir et jardin, gisant à Leers et tenu du Quesnoy, pour le prix de 350 livres parisis. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 10/06/1616.

CC bis 8-1 - 1622 - Breucq

Reliefs

De la veuve Rogier DEROCQUES pour le relief du par le trespas du dit Rogier advenu en mai 1618 pour 20 cens 3 quartrons de manoir pris en 25 cens et 2 bonniers 6 cens 15 verges de terre et un cent de prêt, le tout séant à Fives.

Des enfants de feu Nicollas DEROCQUES pour le relief du par le trespas du dit Nicollas advenu le temps de ce compte pour demi cent demi quartron de manoir pris des dits 25 cens et 11 cens 18 verges de terre et 4 cens de prêt pris en 9 cens séant au dit Fives.

Des enfants de Jehan LECANDELE pour le relief du par le trespas de Péronne DEROCQUES, leur mère advenu en mai 1613 obmis a maistre en compte a cause que le dit relief nestait receu pour un cent demi manoir pris des dits 25 cens et 2 cens et sixième d'un cent de terre au dit Fives.

De Anthoine FRUMAULX, fils de feu Jehan et de Jehan, Guillamme et Pierre FRUMAULX, neveux du dit feu Jehan pour le relief du par le trespas du dit Jehan advenu le 12/12/1620 pour 4 cens vingtième d'un cent de terre séant au dit Fives.

Des dits FRUMAULX pour un demi relief du par le trespas du dit feu Jehan pour 10 cens de manoir et jardin en deux pièces séant au dit Fives.

De Michel DEWERT payant au nom de Jehan LEMIEUVRE pour le relief du par le trespas de Marguerite SMERPONT, veuve de Grard LEMIEUNNAIRE advenu en l'an 1617 pour un lieu manoir séant hors la porte de Saint-Maurice.

De la veuve Renaud DEBONNAIRE pour demi relief du par le trespas du dit DEBONNAIRE advenu en l'an 1618 pour 2 cens 15 verges de terre séant au dit Fives.

De Jacques DEHARNES pour le relief du par le trespas de Denis DEHARNES, son père advenu en l'an 1620 pour un septième pris en 17 cens de terre séant à Ronchin.

De Vinchant et Guilbert BULCART pour le relief du par le trespas de Michel BULCART advenu en l'an 1619 pour un quartron de terre pris en 4 cens séant à Marcq.

Des enfants de feu Venant DUHOT pour le relief du par le trespas du dit Venant advenu en l'an 1620 pour 9 cens 4 verges de terre séant au dit Marcq.

Ventes

De la vente faite par Philippe VREDIER à Jehan DELEPLANCQUE d'une maison.

De Rogier DEHARNES pour une maison vendue à Anthoine LEMESRE.

De la vente faite par les tuteurs des enfants de feu Jehan SARASIN à Jehan DESVIGNES d'une maison.

De la vente faite par Isabeau DESROUSEAUX à Vallentin CAUCHON d'une moitié de maison.De la vente faite par Jacques LECONTE à messieurs de cette ville de Lille d'une maison.

De Jehan DUCHASTELLET, cordonnier pour une maison vendue de monsieur de GANMANS.

CC bis 8-4 - 1624 - Breucq

Ventes

De la vente faite par la veuve Remy DELESPIERRE à Jacques CHUFFART d'une maison.

De la vente faite par Bauduin DELESPIERRE à Jean VASSEUR d'une maison.

De la vente faite par les héritiers de feue la veuve de Martin DELOBEL à Daniel CAPON d'une maison.

De la vente faite par Toussaint DEFFONTAINNE à Louis MAHIEU, d'une maison.

Reliefs

De la veuve Jacques DECROIX dit Drumez a été reçu pour le demi relief du par le trespas du dit Drumez advenu en l'an 1624 à cause de 10 cens de terre gisant à Marcq en Baroeul.

Des héritiers de feu Jacques FLAMENG relief du par le trespas du dit Jacques advenu en l'an 1623 à cause de 5 cens 20 verges deux tiers et neuvième de verge de terre gisant au dit lieu.

Des héritiers de Jehenne LECANDELE pour le relief du par le trespas de la dite Jehenne advenu en mai 1623 à cause d'une portion d'héritage gisant à Fives.

Des enfants de feue damoiselle Marguerite MEURISSE pour le relief du par la dite damoiselle à cause de son trespas advenu le 06/05/1622 à cause de 7 cens 3 quartrons d'héritage gisant au dit Fives.

Des héritiers de feu Jean LEROULX pour un sixième d'un lieu manoir gisant au dit Fives pour le relief du par le trespas du dit LEROULX en septembre 1625.

Des héritiers de feu Martin MOREL pour le demi relief du par le trespas du dit MOREL advenue en octobre 1623 à cause d'un cent de manoir gisant à Fives.

De Otte LEROY pour le demi relief du par le trespas de Gilles LEROY advenu en mai 1623 pour une portion d'héritage pris en 7 cens demi gisant à la Madeleine.

De Philippe et Jean MULLIERS pour le demi relief du par le trespas de Jean MULLIERS, leur père advenu en l'an 1624 pour une autre portion d'héritage pris des dits 7 cens et demi.

Des dits enfants de feue damoiselle Marguerite MEURISSE pour le relief du par son trespas advenue le 06/05/1622 à cause de 22 cens de terre gisant à Fives.

Vente

De la vente faite par les héritiers de défunts Mahieu CORDONNIER et de Jehenne MARTIN, sa femme à Anthoine CORDONNIER, fils du dit Mahieu, demeurant à Fives, savoir un septième pris en 12 cens de terre gisant à Fives, tenus de la pairie du Breucq, le dit acheteur aurait apprécié le dit septième à somme de 250 livres parisis, le tout comme appert par le marché passé par Clément DELAFOSSE, notaire le 21/10/1624.

CC bis 8-6 - 1626 - Breucq

Ventes

De la vente faite par Gilles BAUE à la veuve Noël WILDE d'une maison.

De la vente faite par les héritiers de Philippe COMBLED à ….. (blanc) d'une maison.

De la vente faite par les héritiers Jan DELEFORTRIE à Adrien VANMARCQUE d'une maison.

De la vente faite par Franchois LESPAULART à Pierre WAIGNON, procureur, d'une maison.

Reliefs

De la veuve Wallerand DUMONT pour le relief du par le trespas du dit DUMONT advenu en septembre 1625 pour un tiers de 8 cens 40 verges gisant à Ronchin.

Des héritiers de feu Jan BRIDOUL pour le demi relief du par le trespas du dit BRIDOUL advenu en octobre 1625 pour un lieu manoir gisant à Fives.

De la veuve de Pierre OUDENT pour le demi relief du par le trespas du dit OUDENT advenu en l'an 1624 pour 17 cens de terre gisant au dit Fives.

De Mahieu DEDEUVILLE pour le relief du par le trespas d'Anthoinette DELEVAL advenu en novembre 1625 pour le quart de 14 cens 3 quartrons de terre gisant à Marcq en Baroeul.

De Jan DESPRETZ, receveur des enfants de feu monsieur Jan DRAGON pour le relief du par le trespas du dit DRAGON advenu en novembre 1625 pour 8 cens de manoir gisant au Ploich.

De Wallerand DELESAUCH, receveur des enfants de feu Louis LEFEBVRE à cause de sa femme …. (blanc) DUHOT pour le relief du par le trespas de la dite femme advenu en l'an 1623 pour 9 cens de terre gisant au dit Ploich.

CC bis 8-10 - 1628 - Breucq

Ventes

De la vente faite par Bauduin HERMAN à Martin MAS d'une portion d'héritage.

De la vente faite par la veuve DESION à la veuve BURIE d'une maison.

De la vente faite par Denis BERT à Denis BERT, son fils une maison.

De la vente faite par la veuve Gilles MARTES à Jehan DUBOIS une maison.

De la vente faite par les enfants Hellin MARCQUANT à Guillamme DUBOIS une maison.

De la vente faite par Gilles CROCQUET à Jacques WARESQUEL une maison.

Relief

Des héritiers de défunte la veuve Thomas ROZE pour le demi relief du par le trespas de la dite veuve advenu durant le temps de ce compte à cause de deux cens un quartron d'héritage gisant à Fives.

CC bis 8-11 - 1628

Reliefs de fief

Roubaix

De Nicollas DELAMOTTE, escuyer, seigneur Dumez pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de damoiselle Magdelaigne DELAHAYE, sa grand-mère, veuve de Nicollas DELECAMBE dit Ganthois, seigneur de Templeuve lez Dossemez, gisant à Sainghin en Mélanthois, ce comprendant en 13 cens 18 verges et demie compris l'issue Du Mez, pret et terre à labeur qui est un seul fief.

De Philippe DESCLEBBES, demeurant en la ville de Lille au nom et comme procureur de Dame Anthoinette DAURONT, veuve de Noble Homme Philippe DEDEGHEM, vivant chevalier seigneur des Wastinnes, mère et tutrice et ayant la garde noble de Charles Philippe DEDEGHEM, son fils pour le relief de tout un fief succédé et échu au dit Charles Philippe DESDEGHEM, son fils par le trespas du dit seigneur des Wastinnes, son père, gisant en la paroisse d'Avelin et tenu du dit Roubaix nommé le fief Wattier, ce comprendant tant en pret et chaingles en 33 cens d'héritage ou environ et en plusieurs rentes seigneuriales.

Wasquehal

Adrien DECROIX, escuyer, seigneur de Wasquehal pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de Jacques DECROIX, seigneur du dit lieu, son frère, nommé le Mottelette, gisant au dit Wasquehal, ce comprendant au gros d'icelui y compris 14 cens de pret et bosquet gisant à Marcq en Baroeul tenant au fief du dit Wasquehal, la Marcq entre-deux, 5 bonniers ou environ parmi pret, rejet et terre à labeur en ce y compris un bonnier et demi d'héritage donné en arrentement à toujours.

De lui encore pour le relief de tout un fief aussi échu comme dessus appelé de fief des Herrengs, ce comprendant au gros d'icelui en un cent de pret ou environ, tenant à la rivière de le Marcq et en rentes justiciables.

Lobel

De Pierre DUPRET, fils de feu Jean pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas du dit Jean, son père gisant à Néchin, tenu du dit Lobel, ce comprendant en 12 cens de terre à labeur tenus du dit Lobel.

De Maximilien DESMOUCRON, procureur d'Arnould GANTHOIS, escuyer, seigneur de Templeuve lez Dossemez pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de Nicolas GANTHOIS, seigneur du dit lieu, son père gisant à Néchin nommé le fief de Maufait, tenu du dit Lobel, ce comprendant en 11 bonniers 5 cens d'héritage.

Royere

De Jacques DUPREZ pour le relief de tout un fief à lui succédé par le trespas de Jean, son père, gisant à Néchin, tenu de la Royère, ce comprendant en 7 cens d'héritage séant à Néchin tenant aux trieux de la Royère.

De Pierre LEMERCIER pour relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de Jacques, son père gisant à Néchin, tenu de la Royère, ce comprendant en 3 cens un quartron ou environ de terre à labeur.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Andrieu DUPONT, fils de feu Pierre, demeurant en la paroisse de Leers à Jean CAUDRON, demeurant à Roubaix de demi cent ou environ de lieu manoir jardin et héritage pris en 3 cens, gisant au dit Leers, tenu de Roubaix Carihem. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 12/04/1627.

De la vente faite par messire Louys DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Verquignoel à Laurens CORDONNIER, demeurant à Fives de 3 cens de terre à labeur séant au dit Fives, tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/04/1627.

De la vente faite par Izabeau CAUDRON, veuve d'Adrien TRENTESAUX, demeurant à Leers à Jean DEHALLUIN, demeurant à Roubaix de 10 cens de terre à labeur pris en 12 cens, séant et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/04/1627.

De la vente faite par Christienne DUBAR, veuve de Jean MARLIER à Baltazar GLORIEUX de 2 cens de vieu jardin et demeures, gisant à Lys et tenus de Carihem Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 27/04/1627.

De la vente faite par Anthoine POLLET et les enfants d'Adrien DELEAUCOURT à Pierre DELESPAUL, fils de Pierre, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant un quartron d'héritage, gisant et tenu de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 12/05/1627 et l'adhéritement le 03/08/1627.

De la vente faite par Jacques FAVARCQ, fils de Jacques, demeurant à Roubaix à Jacques FAVARCQ, fils de Pierre de 4 cens de terre à labeur fief, gisant et tenu de Roubaix et depuis ratrait à titre de proximité lignagière par Jacques FAVARCQ, fils de Pasquier. Le déshéritement s'est fait le 26/05/1627 et l'adhéritement le 07/06/1627.

De la vente faite par Jacques DOUDELET à monsieur le chanoine IMBERT de Lille de tout un fief séant à Marquette, tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/05/1627.

De la vente faite par Pierre JONCQUIER et Jean GILLES comme procureur de Jean LOUAIGE et consors au dit chanoine maître Robert IMBERT de tout un fief et flégard séant au dit Marquette, tenu de Roubaix, y compris 8 cens de coterie aussi gisant et tenus que dessus. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 21/05/1627.

De la vente faite par Anthoine POLLET, fils d'Anthoine à Pierre LEPERS d'un cent de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenu de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 20/07/1627 et l'adhéritement le 23/11/1627.

De la vente faite par le dit POLLET à Jacques DELESPAULT comme command de Jean LEPERS d'un cent 4 verges petites de jardin et héritage, gisant et tenu de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 18/05/1627.

De la vente faite par Jean MOUTON à Alard DELBECQ, demeurant à Roubaix de 3 cens de terre à labeur, séant et tenus de Roubaix, depuis ratrait par proximité lignagière par Jean MOUTON, fils de Josse. Le déshéritement a été fait le 01/06/1627 et l'adhéritement le 20/09/1627.

De la vente faite par Otte SORIS et Marguerite CUVELLE, sa femme à Martine DUCASTEL, veuve de Jacques LEZAIRE de demi cent de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/06/1627.

De la vente faite par Simon STRUPART et Jean CUVILLON, curateurs commis aux biens délaissés vacants par le trespas de feu Martin BERNARD, demeurant à Lille à Marie LEMOISNE, veuve d'Henry GRARD de 8 cens de terre à labeur, gisant à Fives, tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 25/06/1627.

De la vente faite par les dits STRUPART et CUVILLON, en la dite qualité à Pierre SALLEMBIEN, demeurant à Fives de 3 cens de jardin et héritage, séant à Fives, tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 25/06/1627.

De la vente faite par Ambroise et Magdelaine DESFRESNES, enfants de feu maître Jean à Jacques LEURIDAN de 11 cens de terre, séant et tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 06/07/1627.

De la vente faite par Mahieu et Jean BONTE, aussi les enfants de feu Pierre BONTE et Péronne ESCROCHART à Pierre DELBECQ, fils de Pierre, marchand, demeurant à Roubaix du tiers et généralement de telle part et portion qu'ils avaient en un lieu manoir jardin et héritage contenant 11 cens et demi, gisant et tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 06/07/1627.

De la vente faite par Nicolas LOCQUIFFIER à Pierre LEURIDAN de 7 cens de lieu manoir jardin et héritage avec 2 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 06/07/1627.

De la vente faite par Josse DESROULERS, parchonier des enfants de feu Grard à maître Robert IMBERT, chanoine de Lille de 9 cens de lieu manoir et héritage, gisant à Marquette, tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 04/08/1627.

De la vente faite par Jean PARMENTIER, demeurant à Couloigne à Nicolas DUVIVIER, aussi y demeurant de tout un fief gisant à Ronchin, tenu de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 12/08/1627.

De la vente faite par Charles DUBOIS, demeurant à Lannoy à Anthoine FAVARCQ d'un cinquième d'un cent de lieu manoir et héritage, gisant et tenu de Roubaix, dont en aurait fait son command Péronne DESTOMBES. Le déshéritement a été fait le 28/09/1627 et l'adhéritement le 26/09/1628.

De la vente faite par Jacques FAVARCQ, fils de Pasquier, demeurant à Roubaix à Pierre DELBECQ, fils de Philippe de 7 quartrons de terre, gisant et tenus de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 12/10/1627 et l'adhéritement le 15/02/1628.

De la vente faite par Adrien et Marie DUBUS et leurs cohéritiers à Pierre DELBECQ, fils de Pierre de tout un lieu manoir contenant parmi jardin les trois parts de 2 cens d'héritage, gisant et tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 12/10/1627.

De la vente faite par Jean ROUSSEL, fils de Jacques à Jean POLLET de 3 quartrons de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 12/10/1627 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jean POLLET, fils de Jean à Denis DUHAMEL de 4 cens de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 12/10/1627 et l'adhéritement le 26/10/1627.
De la vente faite par Thomas MULIER, parchonier à Jenne LEFEBVRE, veuve de Jacques DELECAMBRE du tiers de 7 cens de terre à labeur, séant à Leers et tenus de la seigneurie de Carihem. Le déshéritement s'est fait le 26/10/1627.

De la vente faite par Anthoine LEPERS, fils de Gilles, demeurant à Tourcoing à Pierre LEPERS, fils de Pierre de 6 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 09/11/1627 et l'adhéritement le 34/01/1628.

De la vente faite par Martin ROUZÉE, fils de Philippe, demeurant à Wasquehal à Philippe ROUZÉE, son frère du sixième imparti de tout un lieu manoir et terre à labeur contenant 9 cens deux tiers de cent d'héritage gisant au dit Marcq en Baroeul, les 5 cens deux tiers tenus de Roubaix et les 4 cens de la prieuré de Fives. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/11/1627.

De la vente faite par Jacques BAUDOUT et Chaterine DEBEAUSART, sa femme à Wallerand MATON, charpentier, demeurant à Roubaix d'un demi cinquième de jardin et héritage et lieu manoir pris allencontre des cohéritiers de la dite Chaterine, gisant et tenu de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 24/11/1627 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Charles DUBOIS, fils de feu Rolland et Jenne DEBEAUSART, sa femme au dit Wallerand MATHON d'un demi cinquième du dit lieu manoir et héritage, gisant et tenu comme dessus. Le déshéritement s'est fait le 23/11/1627 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par les enfants de feu Charles DUBOIS et de Marie MARESCAUX, demeurant à Hem à Jean MARESCAUX de 6 cens de terre à labeur séant au dit Hem et tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 17/01/1628.

De la vente faite par Franchois DELEPLACHE et Jenne DELESPIERRE, sa femme, demeurant à Hem à Jean MULLIER, demeurant à Deûlémont de 10 cens de terre à labeur, gisant à Hem, tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 17/01/1628.

De la vente faite par Pierre BLANKART, marchand, demeurant à Lille à Michiel HACOUL d'un jardin de plaisance avec deux hobettes dessus, gisant es faulxbourgs de St Maurice de Lille, tenu de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 19/01/1628.

De la vente faite par Ambroise DELEMOTTE et cohéritiers à Ollivier AGACHE, demeurant à Néchin de 7 cens de terre à labeur, séant au dit Néchin et tenus de la salle de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 05/11/1626 et l'adhéritement le 21/04/1627.

De la vente faite par Jean et Isabeau DUPONT à Pierre DUPIRE, cordonnier, demeurant à Roubaix de deux septièmes de deux tiers de lieu manoir jardin et héritage, séant et tenu de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 16/02/1627 et l'adhéritement le 16/03/1627.

De la vente faite par Arthus ROUSSEL comme tuteur des enfants mineurs de feu Gilles ROUSSEL à Pierre DELESPAULT, fils de Jean de 2 cens de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenu de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 18/01/1628 et l'adhéritement le 04/02/1628.

De la vente faite par Hugues DESPRETZ et Jenne DELERUE, sa femme à Jacques DESFRESNES de 3 cens 3 quartrons de terre à labeur, séant à Néchin, tenus de la salle de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/02/1628.

De la vente faite par les enfants mineurs de Jean POLLET et ses enfants à Jean DELESPAUL d'un cent d'héritage, séant et tenu de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 27/02/1628.

De la vente faite par Marye DESROEULX et les enfants qu'elle a eu d'Anthoine DELECROIX au dit DELESPAULT de 2 cens 15 verges de terre, séant et tenus de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 15/02/1628 et l'adhéritement le 10/03/1628.

De la vente faite par les enfants mineurs d'Hugues DUBUS à Pierre FLAMENG de tout un lieu manoir contenant un quartron d'héritage, gisant et tenu de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 14/03/1628.

De la vente faite par Georges DELEPLANCQ à Gilles DEVENDEVILLE de 7 cens de terre à labeur, séant à Hellemmes, et tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 15/03/1628.

De la vente faite par Pierre FLEURCQUIN à Pierre DELEBECQ de la moitié de 4 cens un quartron moins d'héritage, séant et tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/03/1628.

De la vente faite par Michiel DESTRES, demeurant à Lille à Claude MASUREL de demi bonnier de terre, gisant au dismage de Ronchin, tenu de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 29/03/1628.

De la vente faite par Denis WILLOCQUET à Izabeau POUILLE, veuve de Jean BOCQUET, demeurant à Lille de tout un lieu manoir et 8 cens demi d'héritage, séant à Fives et tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 29/03/1628.

De la vente faite par Otte DELECROIX, charpentier, demeurant au dit Roubaix à Pierre DELESPAUL, fils de Jean de 2 cens de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 11/04/1628.

De la vente faite par Pierre DELEPLANCQ et Jenne DECOTTIGNIES, sa femme à Guillaume DECOTTIGNIES de 3 cens de jardin, gisant à Leers et tenus de Carihem. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 11/04/1628.

De la vente faite par Jean DELEBECQ, fils de Jean à Pierre DELESPAUL, fils de Jean de la moitié de 4 cens de jardin et héritage, séant et tenus de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 24/03/1628.

De la vente faite par Jean, Anthoine et Robert DESFRESNES, frères, enfants de maître Jean à Estienne HALLET, demeurant à Lille d'un bonnier de terre, séant et tenu de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 19/11/1627 et l'adhéritement le 15/03/1628.

De la vente faite par Cornile DELESPAUL, demeurant à Tourcoing à Pierre LEPERS, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 quartrons d'héritage, séant et tenu de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 01/02/1628 et l'adhéritement le 14/07/1628.

De Pierre DELEDICQUE, marchand, demeurant à Roubaix pour l'achat par lui fait comme command de Jean LORPHEVRE à Jean et Philippe DESESPRECHINS et cohéritiers de tout un petit lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage, séant et tenu de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait les 13/03 et 16/06/1628.

De la vente faite par Pierre DUGARDIN et Marie VANREUST, sa femme à Estienne VANREUST du quart de tout un lieu manoir et héritage contenant 2 cens 14 verges demie, séant et tenu de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 06/06/1628.

De la vente faite par Nicolas DELECROIX à Pierre LEPERS de 2 cens de terre gisant et tenus de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 28/03/1628 et l'adhéritement le 14/07/1628.

De la vente faite par Jean DELECROIX au dit LEPERS de 2 cens de terre à labeur gisant et tenus de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 28/03/1628 et l'adhéritement le 14/07/1628.

De la vente faite par Vincent BOSCART, demeurant à Marcq en Baroeul à Jean DELEVOYE de la moitié de tout un lieu manoir jardin et héritage contenant un quartron, gisant au dit Marcq en Baroeul, tenu de Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 02/08/1628.

De la vente faite par les tuteurs des enfants mineurs de messire Louys DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Wercquinoeul et damoiselle Marguerite DEHENNIN à Jean GRUSON, marchand, demeurant à Lille du fief de la Falecq avec 6 bonniers ou environ de terres côtières, séant à Fives, tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 29/08/1628.

De la vente faite par Cornille DELESPAUL à Charles LEMAHIEU d'un lieu manoir et héritage, séant et tenu de Roubaix. L'adhéritement est fait le 15/07/1628.

De la vente faite par les hoirs héritiers enfants mineurs de feu Jaspart TIBREGHIEN à Jacques LECOMTE, marchand, demeurant à Roubaix de 6 cens de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 22/09/1628 et l'adhéritement le 11/12/1628.

<u>Wasquehal</u>

De la vente faite par Pierre DILLIE et Marie FLAMANT, sa femme à Pierre LEPERS de 7 cens ou environ de terre à labeur, gisant à Tourcoing, tenus de Wasquehal. Le déshéritement s'est fait le 03/04/1627 et l'adhéritement le 24/08/1628.

De la vente faite par Valentin DESREVEAUX et cohéritiers à Margueritte DESTOMBES, demeurant à Wasquehal de 3 cens et demi de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 28/09/1627.

De la vente faite par Martin WASBRE, demeurant à Mouvaux à Marguerite DESTOMBES de 8 cens de terre à labeur, séant et tenu du dit Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/03/1628.

De la vente faite par Philippote DEHENNION, veuve de Pierre HENNOCQ à Jacques BOURGOIS d'un sixième de 10 cens de terre à labeur, gisant à Tourcoing, tenus de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 06/06/1628.

De la vente faite par Pierre LEPERS et Péronne DURIEU, sa femme, demeurant à Wasquehal à Michiel NERINCK, demeurant à Lille de tout un lieu manoir jardin et édifices contenant 7 cens d'héritage et 12 cens de terre à labeur en deux pièces, gisant à Tourcoing, tenus du dit Wasquehal. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 18/07/1628.

De la vente faite par Philippotte FREMAUT, veuve de Pierre BOURGOIS, demeurant à Tourcoing et les enfants d'icelui à Pierre AULENT, demeurant à Lille de tout un lieu manoir et édifices contenant 10 cens d'héritage ou environ avec 19 cens de terre à labeur, séant au dit Tourcoing et tenu de Wasquehal. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 24/07/1628.

Busquet

De la vente faite par Chatrinne DUQUESNE, veuve de Mahieu MANCHE à Josse DESBOUVRIES de 2 cens et demi de lieu manoir jardin et héritage, gisant à Croix, tenus du Busquet. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 17/07/1627.

Lobel

De la vente faite par Gilles, Nicolas, Jenne, Marie et Anne DELESCLUSE, frères et sœurs, enfants de feu Pierre à Mouise DELERUE de 7 cens de terre à labeur, séant à Néchin, tenus de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/04/1627.

De la vente faite par Quintin MILLET et cohéritiers de feu Jean PARENT à Jacques DESFRESNES de 5 cens et demi de terre à labeur pris en 11 cens, gisant à Néchin, tenus de Lobel. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 03/10/1627.

De la vente faite par Charles GAHIDE et Margueritte POTTIER, sa femme, demeurant à Camphin à Chaterinne DUCHASTILLON, veuve de Jean CORNU de 4 cens de terre à labeur gisant à Néchin, tenu de Lobel. Les déshéritances et adhéritances ont été fait le 29/11/1627.

De la vente faite par Jean DESESPRECHINS et Jenne DESFRESNES, sa femme, demeurant en la paroisse d'Inghoighem, pays de Flandres à Jacques DESFRESNES, demeurant à Néchin de 3 cens de terre à labeur pris en 6 cens contre les enfants Jacques DESFRESNES, gisant au dit Néchin, tenu de la seigneurie de Lobel. Les déshéritances et adhéritances ont été fait le 29/12/1627.

De la vente faite par Jean BROUCQ et cohéritiers à maître Adrien DESREVAUX, demeurant à Néchin de 3 cens de terre à labeur, gisant à Néchin et tenus de Lobel. Les déshéritances et adhéritances ont été fait le 01/02/1628.

De la vente faite par Daniel DUTRONCQUOY à Jehan DESPRET et Chaterinne PLOUCQUET, sa femme de 2 cens de jardin et héritage, gisant et tenus de Lobel. Les déshéritances et adhéritances ont été fait le 24/01/1628.

Royère

De la vente faite par Ingle DELEMOTTE à Pierre BOURGOIS de tout un lieu manoir jardin et héritage contenant 12 cens ou environ, gisant à Néchin, tenu de la Royère. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 02/11/1627.

Pour la vente faite par décret et exécution de justice en la gouvernance de Lille de 14 cens de lieu manoir jardin et héritage arrentement et 4 cens de terre à labeur, gisant à Néchin, tenus de la Royère, vendus comme appartenant à Gilles DELEBECQ dont le décret serait demeuré à Pierre LECOMTE, demeurant à Lannoy.

De la vente faite par Chatrine DEBRUILLE, veuve de Jacques BROUCQ, demeurant à Néchin à Jacqueline PIPART, veuve de Jean DUPRET de demi cent de vieu jardin tenu de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/05/1627.

De la vente faite par Jean PLOUCQUET, demeurant à Néchin à Alart VISART d'un cent de terre à labeur, séant et tenu de la Royère à Néchin. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 16/11/1627.

De la vente faite par décret et exécution de justice en la gouvernance de Lille d'un bonnier de terre fief, gisant à Néchin, tenu de la Royère vendu comme appartenant à Alard DUCASTILON et Jenne DESFRESNES, sa femme, dont le décret serait demeuré à Charles TAVERNE qui en aurait fait son command d'Adrien PREVOST pour l'adhéritement donné le 14/12/1627.

Lobel

De la vente faite par Ambroise COUVREUR (?), demeurant à Néchin à Gilles MARYN et Michielle CASAU, sa femme, demeurant à Templeuve lez Dossemez d'un cent d'héritage et jardin à prendre en 3 cens, gisant à Néchin, tenu de Lobel. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 10/07/1628.

Quant à la vente faite par les enfants mineurs de feu Philippe DERVEAU, demeurant à Lannoy à Sébastien DUCHAMGE, demeurant à Tournay d'un fief séant à Néchin. Le déshéritement fait le 02/06/1628.

De la vente faite par décret et exécution de justice en la terre et seigneurie de Lobel de la moitié de 11 cens de terre à labeur, gisant au dit Néchin, tenus de Lobel vendus comme appartenant aux héritiers et enfants de feu Jean PAREN.

Royère

Quant à la vente faite par les enfants mineurs de feu Philippe DERVEAU, demeurant à Lannoy à Marye DELDICQ de demi bonnier 14 cens de lieu manoir, séant à Néchin, tenus de la Royère. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 02/08/1628.

De la vente faite par Jacques DELMAR à Pierre LECONTE, de Lannoy du bois Cornu et plusieurs parties d'héritage, séant à Néchin, tenus de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 02/08/1628.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Gilles MATHON, demeurant à Toufflers à Pierre MERLIN de 3 cens d'héritage, gisant à Toufflers, tenus de la seigneurie du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/04/1627.

De la vente faite par Jenne et Lucette DECARMON à Hugues LAMERAND, demeurant à Lys de 3 cens un quartron de terre à labeur, gisant à Leers, tenus du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/11/1627.

De la vente faite par Michiel PLOUCQUET à Marguerite CORDONIER de 7 cens de terre à labeur, gisant à Toufflers, tenus du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 30/12/1627.

De la vente faite par Andrieu LECLERCQ, demeurant à Lys à Hugues LAMERAND de 13 cens de lieu manoir jardin et héritage, gisant à Lys, tenus du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/11/1627.

De la vente faite par Josse MULIER et Chatrine ESCHEVIN, sa femme, demeurant à Toufflers à Michiel ESCHEVIN de 4 cens 15 verges de terre à labeur, gisant à Leers, tenus du Quesnoy. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 07/02/1628.

De la vente faite par Louys DELETRUYE dit Delevigne et Marguerite DUBOSQUIEL, sa femme à Baltazare GLORIEUX de tout un lieu manoir contenant 6 cens d'héritage, gisant à Leers, tenu du Quesnoy. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 14/02/1628.

De la vente faite par Michiel PLOUCQUET et Izabeau DESFRESNES, sa femme à maître Albert VANDENOOCK et Marye HURTEBIZE, sa femme de 7 cens de lieu manoir et héritage, gisant à Leers, tenus du Quesnoy. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 22/02/1628.

De la vente faite par Nicolas MASUREL à Louise CLARISSE, veuve de Jacques MASUREL de 2 cens de terre à labeur, gisant à Toufflers, tenus du Quesnoy. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 11/04/1628.

De la vente faite par Guillaume DECANTCHANT et Marye DESMILLECAMPS, sa femme à Jacques DUSOLLIER et Chaterine MALFAIT, sa femme de demi bonnier de terre, gisant à Toufflers, tenu du Quesnoy. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 12/05/1628.

De la vente faite par Anthonnette DELERUE et cohéritiers à maître Robert DUBUS, avocat, demeurant à Lille de 2 cens et demi de lieu manoir jardin et héritage, séant à Sailly, tenus du Quesnoy. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 08/05/1628.

De la vente faite par Hugues FAVREL à Jacques PREVOST de 3 cens de terre, séant à Toufflers, tenus du Quesnoy. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 22/09/1628.

CC bis 8-13 - 1628 (Copie Roubaix en CC bis 8-11 avec mentions complémentaires)

Reliefs de fief

Roubaix

De Nicollas DELAMOTTE, escuyer, seigneur Dumez pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de damoiselle Magdelaigne DELAHAYE, sa grand-mère, veuve de Nicollas DELECAMBE dit Ganthois, seigneur de Templeuve lez Dossemez, gisant à Sainghin en Mélanthois, ce comprendant en 13 cens 18 verges et demie compris l'issue Du Mez, pret et terre à labeur qui est un seul fief.

De Philippe DESCLEBBES, demeurant en la ville de Lille au nom et comme procureur de Dame Anthoinette DAURONT, veuve de Noble Homme Philippe DEDEGHEM, vivant chevalier seigneur des Wastinnes, mère et tutrice et ayant la garde noble de Charles Philippe DEDEGHEM, son fils pour le relief de tout un fief succédé et échu au dit Charles Philippe DESDEGHEM, son fils par le trespas du dit seigneur des Wastinnes, son père, gisant en la paroisse d'Avelin et tenu du dit Roubaix nommé le fief Wattier, ce comprendant tant en pret et chaingles en 33 cens d'héritage ou environ et en plusieurs rentes seigneuriales.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Andrieu DUPONT, fils de feu Pierre, demeurant en la paroisse de Leers à Jehan CAUDRON, demeurant à Roubaix de demi cent ou environ de lieu manoir jardin et héritage pris en 3 cens, gisant au dit Leers et tenu de la seigneurie de Carihem. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 12/04/1627.

De la vente faite par messire Louys DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Werquignoel à Laurens CORDONNIER, fils de Laurens, laboureur, demeurant à Fives de 3 cens de terre à labeur, gisant au dit Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/04/1627.

De la vente faite par Isabeau CAUDRON, veuve d'Adrien TRENTESAULX, demeurant au dit Leers à Jehan DEHALLEWIN, laboureur, demeurant à Roubaix de 10 cens ou environ de terre à labeur pris en 12 cens, gisant au dit Leers et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/04/1627.

De la vente faite par Chrestienne DUBAR, veuve de Jehan MARLIERE, demeurant à Leers à Baltazart GLORIEULX, demeurant à Lys lez Lannoy de 2 cens ou environ de vieu jardin sur lesquels y est deux petites demeures, gisant au dit Lys et tenus de la dite seigneurie de Carihem. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 27/04/1627.

De la vente faite par Anthoine POLLET, fils de Jean et les tuteurs des enfants de feu Adrien DELEAULCOURT à Pierre DELESPAULT, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant un quartron d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 11/05/1627 et l'adhéritement le 03/08/1627.

De la vente faite par Jacques FAUVARCQ, fils de feu Jacques, demeurant à Roubaix à Jacques FAUVARCQ, fils de feu Pierre de 4 cens ou environ de terre à labeur fief, gisant et tenus de Roubaix et depuis ratrait à titre de proximité lignagière par Jacques FAUVARCQ, fils de feu Pasquier. Le déshéritement s'est fait le 26/05/1627 et l'adhéritement le 07/06/1627.

De la vente faite par Jacques DOUDELET, demeurant en la paroisse de la Madeleine lez Lille à monsieur le chanoine maître Robert IMBERT, demeurant à Lille de tout un fief séant à Marquette, tenu de Roubaix, ce comprendant en une rive et bord de chemin séant au dit Marquette. Les déshéritances et adhéritances ont été fait le 21/05/1627.

De la vente faite par Pierre JONCQUIERE et Jean GILLES au nom et comme procureurs de Jehan LOUAIGE et consors au dit sire maître Robert IMBERT, chanoine au dit Lille de tout un fief et flégard gisant au dit Marquette et tenu du dit Roubaix, ce comprendant en un rejet et bord de chemin en longueur de 1000 pieds et 9 à 8 cens de terre à labeur côtière, gisant et tenus que dessus. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/05/1627.

De la vente faite par Anthoine POLLET, fils de feu Anthoine à Pierre LEPERS, fils de feu Pierre d'une petite maison et autres édifices contenant un cent d'héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 20/07/1627 et l'adhéritement le 23/11/1627.

~~De la vente faite par Catherine DUQUESNE, veuve de Mahieu MANCHE, demeurant en la paroisse de Leers à Josse DESBOUVRIES, demeurant à Roubaix de 2 cens et demi de lieu manoir jardin et héritage pris en 10 cens, gisant en la paroisse de Croix et tenus de la seigneurie du Busquet. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 27/07/1627.~~

De la vente faite par le dit POLLET, fils de feu Anthoine, demeurant à Roubaix à Jacques DELESPAULT comme command de Jean LEPERS d'un cent 4 verges petites de jardin et héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 18/05/1627.

De la vente faite par Jean MOUTON à Allard DELEBECQUE, demeurant à Roubaix de 4 cens ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix, depuis ratrait par proximité lignagière par Jean MOUTON, fils de feu Josse. Le déshéritement a été fait le 01/06/1627 et l'adhéritement le 20/09/1627.

De la vente faite par Otte SORIS et Marguerite CUVELLE, sa femme, demeurant à Roubaix à Martine CASTEL, veuve de Jacques LEZAIRE de demi cent de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/06/1627.

De la vente faite par Simon STRUPART et Jean CUVILLON, curateurs commis aux biens délaissés vacants par le trespas de feu Martin BERNARD, vivant bourgeois, demeurant en la ville de Lille à Marie LEMOISNE, veuve d'Henry GRARD, demeurant au dit Lille de 8 cens de terre à labeur, gisant en une pièce en la paroisse de Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 25/06/1627.

De la vente faite par les dits Simon STRUPART et Jehan CUVILLON, curateurs commis aux biens vacants du dit feu Martin BERNARD à Pierre SALLEMBIEU, laboureur, demeurant en la paroisse de Fives de 3 cens ou environ de jardin et héritage, gisant au dit Fives et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 25/06/1627.

De la vente faite par Ambroise et Magdelaine DESFRENNES, frère et sœur, enfants de feu maître Jean à Jacques LEURIDAN, laboureur, demeurant à Roubaix de 11 cens et demi de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 06/07/1627.

De la vente faite par Mahieu et Jehan BONTE, Guillebert DUBUS et Jehenne BONTE, sa femme, Anne et Péronne BONTE, enfants et héritiers de Pierre et de défunte Pieronne ESCROHART à Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre, marchand, demeurant à Roubaix du tiers et généralement de tel part droit raison qu'ils ont et peuvent avoir en tout un lieu manoir contenant parmi jardin 11 cens et demi d'héritage ou environ, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 06/07/1627.

De la vente faite par Nicollas LOCQUIFFIER, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix à Pierre LEURIDAN, fils de feu Philippe, demeurant au dit Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens d'héritage ou environ, et avec ce 2 cens de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 06/07/1627.

De la vente faite par Josse DEROULERS, fils de feu Mathieu, Mathieu, Charles, Jehan et Grard DEROULERS, Anthoine DELEPLANCQUE et Marie DEROULERS, sa femme, tous iceux du subnom DEROULERS, frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Grard à monsieur maître Robert IMBERT, chanoine de l'église collégiale de St-Pierre à Lille de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens d'héritage, gisant à Marquette et tenu du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 04/08/1627.

De la vente faite par Jehan PARMENTIER, demeurant à Couloigne à Nicolas DUVIVIER, demeurant au dit Couloigne de tout un fief gisant à Ronchin, tenu du dit Roubaix, ce comprendant en 8 bonniers d'héritage. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/08/1627.

De la vente faite par Charles DUBOIS, hautelisseur, demeurant à Lannoy à Anthoine FAUVARCQ, demeurant à Lannoy d'un cinquième d'un cent de lieu manoir et héritage, gisant en rue de Roubaix et tenu du dit lieu, le dit FAUVARCQ a fait son command Pieronne DESTOMBES, veuve de Charles BOURGOIS, laquelle en aurait prestement été adhérité. Le déshéritement a été fait le 28/09/1627 et l'adhéritement le 26/09/1628.

De la vente faite par Jacques FAUVARCQUE, fils de feu Pasquier, demeurant à Roubaix à Pierre DELEBECQUE, fils de feu Philippe, demeurant au dit Roubaix de 7 quartrons de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 12/10/1627 et l'adhéritement le 15/02/1628.

De la vente faite par Adrien, Marie et Pieronne DUBUS et autres leurs frères et soeurs, enfants de feu Hugues à Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre, marchand, demeurant au dit Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin les trois parts de 2 cens d'héritage ou environ. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 12/10/1627.

De la vente faite par Jehan ROUSSEL, fils de feu Jacques, demeurant à Roubaix à Jehan POLLET, fils de feu Jehan, demeurant au dit lieu de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 quartrons d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 12/10/1627 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jehan POLLET, fils de feu Jehan, demeurant à Roubaix à Denis DUHAMEL, laboureur, demeurant au dit lieu de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et portion mise à labeur 4 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 12/10/1627 et l'adhéritement le 26/10/1627.
De la vente faite par Thomas MULLIER, fils de feu Pierre, Rolland DELERUE et Marie MULLIER, sa femme, demeurant à Roubaix à Jehenne LEFEBVRE, veuve de Jacques DELECAMBRE, demeurant à Leers du tiers de 7 cens ou environ de terre à labeur, gisant au dit Leers et tenus de la seigneurie de Carihem appendant du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 26/10/1627 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Anthoine LEPERS, fils de feu Gilles et Jehenne DELESPAULT, sa femme, demeurant à Tourcoing à Pierre LEPERS, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix de 6 cens ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 09/11/1627 et l'adhéritement le 34/01/1628.

De la vente faite par Martin ROUZÉE, fils de feu Philippe et de défunte Jehenne DESTAILLEURS, demeurant à Wasquehal à Philippe ROUZÉE, son frère et Marguerite LEPLAT, sa femme, demeurant à Marcq en Baroeul du sixième imparti de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 9 cens deux tiers de cent d'héritage ou environ gisant au dit Marcq en Baroeul, les 5 cens deux tiers tenus de cent tenus de la seigneurie de Roubaix et les 4 cens de la prieuré de Fives. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/11/1627.

De la vente faite par Jacques BAUDOULT et Catherine DEBEAUSSART, sa femme à Wallerand MATHON, carpentier, demeurant à Roubaix de demi cinquième de jardin et héritage et lieu manoir pris allencontre des cohéritiers de la dite Catherine DEBEAUSSART, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 24/11/1627 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Charles DUBOIS, fils de feu Rolland et Jehenne DEBEAUSSART, sa femme au dit Wallerand MATHON, demeurant au dit Roubaix demi cinquième du dit lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 23/11/1627 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jehan, Hugues et Isabeau DUBOIS, enfants et héritiers de feu Charles et de défunte Marie MARESCAULX, demeurant à Hem à Jehan MARESCAULX, demeurant au dit Hem de 6 cens ou environ de terre à labeur, gisant en une pièce au dit Hem et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 17/01/1628.

De la vente faite par Franchois DELEPLACHE et Jehenne DELESPIERRE, sa femme, demeurant à Hem à Jehan MULLIER, laboureur, demeurant à Deûlémont de 10 cens ou environ de terre à labeur gisant en une pièce au dit Hem et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 17/01/1628.

De la vente faite par Pierre BLANCQUART, marchand graissier, demeurant à Lille à Michiel HACOUL, demeurant à Lille d'un jardin de plaisance avec deux hobettes estant dessus gisant es faulx bourgs de St Maurice du dit Lille et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 19/01/1628.

De la vente faite par Ambroise, Jehenne, Philippe, Marie et Jossine DELEMOTTE, frères et soeurs, enfants de feu ..... comme héritiers de défunte Pasquette CAPPETTE à Ollivier AGACHE et Anne LECLERCQ, sa femme, demeurant à Néchin de 7 cens ou environ de terre à labeur, gisant au dit Néchin et tenus de la salle de Roubaix. Bien déshéritée le 05/11/1626 et adhérité le 21/04/1627.

De la vente faite par Jehan et Isabeau DUPONT, frère et soeur, enfants de feu Jehan DUPONT à Pierre DUPIRE, cordonnier, demeurant au dit Roubaix de deux septièmes de deux tiers d'un cent de lieu manoir jardin et héritage, séant en la Grand Rue du dit Roubaix et tenu du dit lieu. Le déshéritement a été fait le 16/02/1627 et l'adhéritement le 16/03/1627.

De la vente faite par Arthus ROUSSEL et Gilles BRABANT, curateurs d'Anthoine ROUSSEL, fils de feu Gilles à Pierre DELESPAULT, fils de feu Pierre, marchand, demeurant au dit Roubaix d'une maison contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 18/01/1628 et l'adhéritement le 04/02/1628.

De la vente faite par Hugues DESPRETZ et Jehenne DELERUE, sa femme à Jacques DEFRESNES, laboureur, demeurant à Néchin de 3 cens 3 quartrons de terre à labeur, gisant à Néchin et tenus de la salle de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/02/1628.

De la vente faite par Franchoise DESBUCQUOIS veuve de Jehan POLLET et ses enfants au dit Jehan DELESPAULT un cent de terre à labeur, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 27/02/1628.

De la vente faite par Marie DESROEULX, veuve ayant enfants d'Anthoine DELECROIX et ses enfants à Jehan DELESPAULT, marchand, demeurant à Roubaix de 2 cens 15 verges petites de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Le déshéritement s'est fait le 15/02/1628 et l'adhéritement le 10/03/1628.

De la vente faite par Adrien, Marie et Péronne DUBUS et consors, enfants et héritiers de feu Hugues DUBUS, demeurant à Roubaix à Pierre FLAMENG, cordonnier, demeurant au dit lieu de tout un petit lieu manoir avec chambre et ouvroir contenant parmi jardin un quartron d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 14/03/1628.

De la vente faite par Georges DELEPLANCQUE à Gilles DEVENDVILLE, marchand, demeurant à Lille de 7 cens ou environ de terre à labeur, gisant en la paroisse de Hellemmes et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 15/03/1628.

De la vente faite par Pierre FLEURCQUIN, marchand bourachier, demeurant à Roubaix à Pierre DELEBECQUE, marchand, demeurant au dit lieu de la juste moitié de 4 cens moins un quartron de lieu manoir jardin et héritage, gisant et tenu du dit Roubaix pris allencontre de Chrestienne FLEURCQUIN. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 21/03/1628.

De la vente faite par Jehan DELEBECQUE, fils de feu Jehan, demeurant à Roubaix à Pierre DELESPAULT, fils de Jehan, demeurant au dit lieu de la moitié de 4 cens ou environ de jardin et héritage à prendre allencontre des veuve et hoirs Anthoine DELECROIX, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 24/03/1628.

De la vente faite par Michiel DESTRES, procureur, demeurant en la ville de Lille à Claude MASUREL, marchand, demeurant au dit Lille de demi bonnier ou environ de terre à labeur, gisant au dismage de Ronchin et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 29/03/1628.

De la vente faite par Denis WILLOCQUET, demeurant à Lille comme procureur spécial de Pierre LECANDELE, bourgeois et marchand, demeurant au dit Lille à demoiselle Isabeau POUILLE, veuve de Jehan BOCQUET, demeurant au dit Lille de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 8 cens et demi d'héritage ou environ, gisant en la paroisse de Fives et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 29/03/1628.

De la vente faite par Pierre DELEPLANCQUE et Jehanne DECOTTIGNIES, sa femme, demeurant à Leers à Guillaume DECOTTIGNIES, demeurant à Wattrelos de 3 cens de jardin et héritage, gisant au dit Leers et tenus de la seigneurie de Carihem appendance du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 11/04/1628.

De la vente faite par Otte DELECROIX, fils de feu Otte, carpentier, demeurant au dit Roubaix à Pierre DELESPAULT, fils de Jehan, marchand, demeurant au dit lieu de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 11/04/1628.

De la vente faite par Jehan, Anthoine et Robert DESFRENNES, frères, enfants de maître Jehan à Estienne HALLET, bourgeois et marchand, demeurant en la ville de Lille de un bonnier ou environ de terre à labeur, gisant et tenu du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 19/11/1627 et l'adhéritement le 15/03/1628.

De la vente faite par Cornille DELESPAULT, fils de feu Philippe, demeurant à Tourcoing à Pierre LEPERS, laboureur, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et héritage 5 quartrons ou environ, gisant et tenus du dit Roubaix. Le déshéritement a été fait le 01/02/1628 et l'adhéritement le 14/07/1628.

De Pierre DELEDICQUE, marchand, demeurant au dit Roubaix pour l'achat par lui fait comme command de Jehan LORFEBVRE à Jehan et Philippe DESESPRECHINS et autres leurs consors, hoirs et héritiers de défunte Isabeau DESESPRECHINS de tout un petit lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens d'héritage ou environ gisant et tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait les 13/03 et 16/06/1628.

De la vente faite par Pierre DUGARDIN et Marie VANREUST, sa femme, demeurant à Roubaix à Estienne VANREUST, fils de feu Lambert du quart de tout un lieu manoir jardin et héritage contenant 2 cens 14 verges demie d'héritage, gisant et tenus du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 06/06/1628.

De la vente faite par Nicollas DELECROIX, fils de feu Anthoine à Pierre LEPERS, laboureur, demeurant à Roubaix de 2 cens ou environ de terre à labeur, gisant et tenus du dit Roubaix pris en 4 cens ou environ allencontre de Jehan DELECROIX. Le déshéritement s'est fait le 28/03/1628 et l'adhéritement le 14/07/1628.

De la vente faite par Jehan DELECROIX, fils de feu Anthoine au dit Pierre LEPERS de 2 cens de terre à labeur, gisant et tenus comme dessus. Le déshéritement s'est fait le 28/03/1628 et l'adhéritement le 14/07/1628.

De la vente faite par Vinchant BOSCART, fils de feu Michiel, de stil potier, demeurant à Marcq en Baroeul à Jehan DELEVOYE, demeurant en la paroisse de La Magdeleine lez Lille de la moitié de tout un lieu manoir à usance de deux demeures à prendre allencontre de Guillebert BOSCART, son frère a qui l'aultre moitié appartient, gisant en la paroisse du dit Marcq en Baroeul contenant le dit lieu manoir à usance que dessus un quartron d'héritage ou environ, tenu du dit Roubaix. Les déshéritance et adhéritance ont été fait le 02/08/1628.

De la vente faite par messire Jacques DE BLONDEL, chevalier, baron de Convinchy, seigneur de Haillies Gorre St Hubert Gamme, escuyer, seigneur de Thibauville et messire Jehan DELARUIERE, chevalier, seigneur de Warnes et Emanuel DELABICHE, escuyer, seigneur de Loncourt, tuteurs d'Albert, Franchois, Marie, Clare, Jehenne et Magdelaine DEBLONDEL, enfants de messire Loys, chevalier, seigneur de Wercquinoeul et de défunte Dame Marguerite DEHENIN et le dit seigneur de Thibauville procureur spécial de Damoiselles Marie Catherine DEBLONDEL, demeurant à Lille à Jehan GRUSON, bourgeois et marchand, demeurant au dit Lille de tout le fief terre et seigneurie de la Phalecque avec 6 bonniers ou environ de terres côtières se comprendant le dit fief de le Phalecque en 3 bonniers d'héritage ou environ, le tout séant en la paroisse de Fives et tenu de la ville terre et seigneurie de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 29/08/1628.

De la vente faite par Cornille DELESPAULT, fils de feu Philippe à Charles LEMAHIEU, laboureur, demeurant au dit Roubaix de tout un lieu manoir à usance de trois demeures contenant parmi jardin 3 cens d'héritage ou environs, gisant et tenus du dit Roubaix. L'adhéritement est fait le 15/07/1628.

CC bis 8-14 - 1629 - Breucq

Ventes

De la vente faite par Pierre CRESPIN une portion de maison.

De la vente faite par les héritiers de monsieur le comte d'Annappes aux religieuses de madame Sainte-Claire dite Urbannis une portion d'héritage.

De la vente faite par Guillamme LABE à Quintin DEFFONTAINNE une maison.

De la veuve Gérard LECAT à la veuve Jacques LEMESRE une maison.

De la vente faite par les héritiers de la veuve Maximillien LECHIEN une maison à Jehan LEMESRE.

De la vente faite par Marcques GUIDDE à March DUBUS une maison.

De la vente faite par Jehan LECOCQ à Martin MAS une maison.

Relief

De la veuve et hoirs de feu Jehan CORNILLE pour le relief du par le trespas du dit CORNILLE advenu durant le temps de ce compte à cause de plusieurs pièces de terre gisant à Marcq en Baroeul.

CC bis 8-15 - 1629

Reliefs

Wasquehal

Pour le demi relief de 16 cens un quartron, 2 cens demi, 11 cens 3 quartron, 5 cens un quartron, 7 cens demi, 5 cens demi, 4 cens, 4 cens 5 cens demi quartron, 15 cens demi, 2 cens, 3 cens un quartron, 4 cens 3 quartrons et 4 cens demi d'héritage du à cause du trespas de Jehenne DELEBECQUE, femme de Christofle FLAMENG.

Pour le relief de 8 cens d'héritage, 7 cens 3 verges demie et 4 cens du à cause du trespas de la veuve Jean HACHIN.

Busquet

Pour le demi relief de 4 cens et 4 cens du à cause du trespas d'Hubert LIBERT

CC bis 9-4 - 1633

Reliefs de fief

Roubaix

De messire Jacques DECROIX, chevalier, seigneur de Wasquehal pour le relief de tout un fief gisant à Marcq en Baroeul, tenu de Roubaix, ce comprendant en 3 bonniers d'héritage à lui échu par le trespas d'Adrien, son père.

De Marcq LOCQUIFFIER pour le relief d'un bonnier et demi de fief appelé le fief de le Grimbrie, gisant et tenu de Roubaix à lui échu par le trespas de Gilles, son père.

De Mahieu LOCQUIFFIER pour le relief de tout un fief à lui succédé par le trespas de Gilles, son père, ce comprendant en un rejet rive et bord de chemin en longueur de 260 pieds, gisant au dit Roubaix et en tenu.

De Franchois DELEHAMAIDE, escuyer pour le relief de tout un fief à lui succédé et échu par le trespas de Robert, son frère gisant à Ronchin, tenu du dit Roubaix, ce comprendant en 4 bonniers 4 cens 2 quartrons de terre ou environ et en plusieurs rentes justiciables.

Ventes

Roubaix

Quant à vente faite par Jean ROUSSEL à Jean POLLET de 3 quartrons de lieu manoir, gisant et tenus du dit Roubaix.

Quant à la vente faite par Georges DEROULLERS à Noël VENIN de la moitié de 3 cens 20 petites verges d'héritage, gisant à Marquette, tenus de Roubaix. Le déshéritement aurait été fait le 10/09/1630, mais comme l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur, il y a procès intenté.

De la vente faite par Pierre DUFOREST, dépositaire de la ville de Lille à Jacques DUTHOIS de 3 cens de jardin, gisant en la paroisse de la Madeleine, tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/10/1632.

De la vente faite par Jean LECOMTE et sa femme, demeurant à Croix à Pierre DELEBECQUE, fils de feu Guillaume de 30 petites verges de lieu manoir, gisant et tenues du dit Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 01/12/1632.

De la vente faite par Guillaume DEHALLEWIN et sa femme à Charles LEMAHIEU de 21 verges et demie petites de jardin, gisant et tenues de Roubaix. Déshérité et adhérité le 11/01/1633.

De la vente faite par Jean LAMBERT de 2 cens 3 quartrons et demi de terre pris en 15 cens 16 verges, gisant à Marcq en Baroeul, dont la moitié ou environ est tenue de Roubaix. Déshérité et adhérité le 17/01/1633.

De la vente faite par les tuteurs de Gilles DELESALLE à Mathieu ROHART de 7 cens de terre à labeur, séant à Hellemmes, tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 17/01/1633.

De la vente faite par Mathis CASTEL à Adrien LEZY de tout un flégard rive et bord de chemin, gisant et tenu du dit Roubaix. Déshérité le 14/12/1632 et adhérité le 21/01/1633.

De la vente faite par Floris LECLERCQ à Philippe LECLERCQ, son fils d'un lieu manoir contenant demi cent d'héritage, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité le 30/10/1632 et adhérité le 22/02/1633.

De la vente faite par Louys MOUTON à Marguerite DELESPAULT, veuve de Philippe DELEBECQ de 80 verges de terre à labeur, gisant et tenues de Roubaix. Déshérité et adhérité le 03/05/1633.

De la vente faite par Josse LECOMTE à Jacques DELESPAULT, fils de Jean de 4 cens de jardin, gisant et tenus de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 11/01/1633 et l'adhéritement le 03/05/1633.

De la vente faite par la veuve et hoirs Otte FLEURCQUIN à Josse et Pierre DESBOUVRIES d'un bonnier de lieu manoir et héritage, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité les 20 et 23/07/1632 et adhérité le 02/07/1633.

De la vente faite à Romain RAMERY par Jacques DESREVEAUX de tout un lieu manoir, gisant à Leers et tenus savoir un bonnier 12 cens de Roubaix et un bonnier 2 cens demi de la seigneurie de la Royère appelé le fief de Piedville. Déshérité et adhérité le 08/07/1633.

De la vente fait par Jean DESCAMPS à Mathis DESCAMPS du cinquième de 30 cens de lieu manoir jardin terre à labeur et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 26/07/1633.

De la vente faite par les tuteurs des enfants Anthoine LECOMTE à Adrien LEZY d'un cent demi quartron de lieu manoir, gisant et tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 25/08/1633.

De la vente faite par les curateurs commis aux biens vacants par le trespas de Nicolas HUART à Simon MATHON de 8 cens et demi de lieu manoir à usance de taverne appelée le petit ANAPE, gisant en la paroisse de Fives, tenu de Roubaix. Déshérité le 27/05/1633 et adhérité le 19/09/1633.

De la vente faite par Guillaume BERNARD à mademoiselle Jenne DETHIEULAINE du tiers de 3 bonniers 2 cens de fief, gisant à Ronchin, tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 30/01/1632.

De la vente faite par la veuve Otte FLEURCQUIN à Jacques LECOMTE de 7 quartiers de jardins, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 27/06/1633.

De la vente faite par les hoirs Hubert DEBRUSNE à Guilbert PROUVOST de 2 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 24/10/1632 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par damoiselle Isabeau VANDAME, veuve de Jehan DELAHAYE à maître Jacques DESREVEAUX de deux lieux manoirs, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 28/01/1633 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jacques DUGARDIN à Jean HONNORÉ de 5 quartrons de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Le déshéritément a été fait le 08/03/1633 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par les tuteurs des enfants de feu Anthoine LECOMTE à Jacques LEMAHIEU de 7 cens de lieu manoir et héritage,gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 25/08/1633 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Adrien DELESPIERE à Romain RAMERY de 12 cens de terre à labeur, gisant à Croix et tenus de Roubaix. Déshérité le 19/09/1633 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

Wasquehal

De la vente faite par les enfants et héritiers de Jean BOUSSEMAR à Jean LECOMTE de 5 cens de lieu manoir et héritage, gisant à Tourcoing, tenus de Wasquehal. Déshérité le 05/04/1633 et adhérité le 18/05/1633.

Fresne

De la vente faite par Anthoine MATHON à Bettremieux HOUZET de la cinquième part de 3 cens de lieu manoir et héritage, gisant à Croix, tenus de la seigneurie du Fresne. Déshérité le 24/03/1633 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

Busquet

De la vente faite par Jean LORFEBVRE à Pierre POLLET de 3 cens de terre à labeur, gisant à Croix, tenus du Busquet. Déshérité et adhérité le 22/03/1633.

De la vente faite par les veuve hoirs Anthoine ALAVAINE à Pierre POLLET de 6 cens de terre à labeur, gisant à Croix, tenus du Busquet. Déshérité le 02/11/1632 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Olivier DESCAMPS à Nicolas PICAVET de la neuvième part de 10 cens de lieu manoir jardin et terre à labeur, gisant à Roubaix, tenus du Busquet. Déshérité le 26/07/1633 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Anthoine WAIMEL à Jacques LEPERS d'un flégard et bord de chemin, gisant à Croix, tenu du Busquet. Déshérité et adhérité le 19/10/1632.

Lobel

De la vente faite par Nicolas DECORDES, escuyer, demeurant à Tournay à messire Philippe DEBOINDEQUIN, chevalier, seigneur Dallencourt, demeurant à Lille de tout un fief à Pecq Estaimbourg et les environs appelé le fief de Ladesoub, tenu de la seigneurie de Lobel. Déshérité et adhérité le 23/11/1632.

De la vente faite par Simon DUPONT à Charles DESCAMPS de 3 cens quartron et demi de terre à labeur, gisant à Néchin, tenus de Lobel. Déshérité et adhérité le 19/04/1633.

De la vente faite par Jacques DESREVEAUX à Pierre CORNU, lieutenant de Néchin de 10 cens de lieu manoir et héritage, gisant à Néchin, tenus de Lobel. Déshérité et adhérité le 11/08/1633.

Royère

De la vente faite par Nicolas LERUSTRE à Pasquier AGACHE de 3 cens 60 verges de jardin, gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 14/12/1632.

De la vente faite par Simon RIDON à Jean RIDON, son frère de 8 cens de terre, gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 08/03/1633.

Fief du Bois

De la vente faite par Jehenne DUQUESNE, veuve de Loys PAYELLE à Anthonnette GAPPAIN, veuve de Jean WERP d'un cent demi et 2 quartrons de jardin, gisant à Néchin, tenus du fief du Bois. Déshérité le 10/11/1632 et adhérité le 16/11/1632.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par les hoirs Philippe DESREVEAUX à Jolente DUHAMEL, veuve de Jean DEHALLEWIN de 8 cens de terre, gisant à Lys, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 25/05/1632.

De la vente faite par le seigneur de Warnes at seigneur de la Grisonnerie de 2 bonniers de terre, gisant à Leers, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 10/05/1633.

De la vente faite par Pierre DECARNES à maître Michiel WATTRELOIS de 3 cens de terre, gisant à Hem, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 17/06/1633.

De la vente faite par Loyse CLARISSE à Anthoine DECOTTIGNIES de 4 cens et demi de terre, gisant à Lys, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 27/06/1633.

De la vente faite par les veuve et hoirs Anthoine ALAVAINE à Michiel DUCOUROUBLE de 12 cens de lieu manoir et héritage, gisant à Lys, tenus du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 09/09/1633.

CC bis 9-7 - 1634

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Baltazart GLORIEUX à Loys SPRIET du tiers de 5 cens de terre à labeur, gisant à Leers, tenus de Carihem dit de Roubaix. Déshérité et adhérité le 04/10/1633.

De la vente faite par Pierre DEBUISNE et consors à Guilbert PROUVOST de demi cent de terre à labeur, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité le 14/10/1632 et adhérité le 18/10/1633.

De la vente faite par Anne MARISSAL à Abraham DESPLANCQ de la sixième part de huit en 9 cens de terre à labeur, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 18/11/1633.

De la vente faite par Jacques LEPERS à Guillaume DUBOIS de 4 cens de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 18/11/1633.

De la vente faite par Philippe DESPLANCQUES à Abraham DESPLANCQUES de 10 cens 36 petites verges de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 22/11/1633.

De la vente faite par Pierre VANREUST à Charles LECLERCQ de la quatrième part d'un petit lieu manoir, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 29/11/1633.

De la vente faite par Jean DELESCLUSE à Pierre VANREUST des deux parts de trois en un petit lieu manoir, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 29/11/1633.

De la vente faite par Pierre DESCAMPS à Mathis DESCAMPS, son frère d'un cinquième en 30 cens de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 10/01/1634.

De la vente faite par Victor BOURGEOIS et consors à Jean DELEAUCOURT de demi cent ou environ de lieu manoir et héritage, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 14/01/1634.

De la vente faite par Jacques DUGARDIN à Arnould HONNORÉ de 5 quartrons de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 08/03/1633 et adhérité le 24/01/1634.

De la vente faite par Jean GUERMAUPRET et Catherine COUROUBLE, sa femme à Jean DECOUROUBLE d'un douzième en 29 cens 15 verges d'héritage, gisant à Marcq en Baroeul, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 24/01/1634.

De la vente faite par Mahieu COUROUBLE au dit Jean COUROUBLE d'aussi un douzième des dits 29 cens 15 verges. Déshérité et adhérité le 24/01/1634.

De la vente faite par damoiselle Isabeau VANDAME à maître Jacques DESREVEAUX de deux lieux manoirs, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 25/01/1634.

De leschangement fait d'un des sus-dits lieux manoirs contre un autre appartenant à Jean LORPHOVRE, tenus tous deux de Roubaix, y ayant pour mieux vaille 64 livres parisis.

De la vente faite par les tuteurs des enfants de feu Anthoine LECOMTE à Jaspart LEMAHIEU de 7 cens de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 25/08/1633 et adhérité le 22/02/1634.

De la vente faite par Franchois MARISSAL et Anthoine TENIT à Abraham DESPLANCQ de deux sixième en 17 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 14/03/1634.

De la vente faite par Philippe DESPLANCQ à Abraham DESPLANCQUES de 7 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 16/03/1634.

De la vente faite par Jehan FARVARCQUE à Anthoine FARVARCQUE d'un petit lieu manoir, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 21/03/1634.

De la vente faite par Jean ROUSSEL et sa femme à Philippe DUGARDIN de 9 cens demi et 11 verges de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 04/04/1634.

De la vente faite par Franchois HONNORÉ à Jean LAINET d'un jardin et hobette, séant es faubourg de Lille, tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 11/05/1634.

De la vente faite par le dit HONNORÉ au dit LAINET d'un autre pareil jardin et hobette, gisant et tenu que dessus. Déshérité et adhérité le 11/05/1634.

De la vente faite par Pierre SORIS à Pierre DELEBECQ d'un quart de 11 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 18/05/1634.

De la vente faite par Pierre FLEURQUIN à Pierre FARVARCQ de 2 quartrons de jardin, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 23/05/1634.

De la vente faite par Jean ROHART à Franchois BRAYE de 9 cens de terre à labeur, gisant à Dottignies, tenus de Roubaix. Déshérité le 26/05/1634 et adhérité le 27/05/1634.

De la vente faite par Daniel HESPEL à Jean CAUDRON de 3 cens demi de terre à labeur, gisant à Leers, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 30/05/1634.

De la vente faite par Mathias BUISINS à Jean DOUBEDT de 4 cens d'héritage, gisant à Ronchin, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 20/06/1634.

De la vente faite par Chrestien DESPLANCQ à Denis DUHAMEL de 2 cens de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 27/06/1634.

De la vente faite par la veuve Jean COCQUET à Jean DELESAULCH de 2 cens et le tiers d'un cent de jardin, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 06/07/1634.

De la vente faite par Jacques FARVARCQ à Philippe DESTOMBES de 8 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 14/08/1634.

Quant à la vente faite par les enfants Pierre OUDEM à la veuve Jean CARDON de 17 cens et demi d'héritage, gisant à Fives, tenus de Roubaix. Déshérité le 12/09/1634 et adhérité le 15/09/1634.

Du regard de la vente faite passée 25 à 26 ans par le seigneur de Montassans à feu maître Jean BRIDOU, demeurant à Lille d'un tiers de bonnier de terre gisant à Ronchin, tenu de Roubaix dotant que après le procès intenté au baillage de Lille contre la veuve du dit BRIDOU pour consuivre payement du droit seigneurial engendrie d'icelle rente portant à la somme de 30 livres parisis, son excellence a accepté l'offre d'icelle veuve de la somme ci-dessus et 6 livres de remboursement soustenu pour cause du dit procès par acte du 08/03/1634.

Wasquehal

De la vente faite par Adrien DELESPIERE à Romain RAMERY de 12 cens de terre à labeur, gisant à Croix, tenus de Wasquehal. La déshéritance a été faite le 19/09/1633 et l'adhéritance le 03/10/1633.

De la vente faite par Gilles DELERUE à Bettremieux DELERUE de 9 cens pris en 30 cens d'héritage, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 17/10/1633.

De la vente et eschangement fait par Jean WASTEL à Guillaume PROVOST de 12 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 29/10/1633.

De la vente faite par Jean BOUSSEMAR à Jean VANDAELLE de 2 bonniers 11 cens d'héritage, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 11/08/1634.

Busquet

De la vente faite par les veuve et hoirs Anthoine ALAVOINE à Pierre POLLET de 6 cens de terre à labeur, gisant à Croix, tenus du Busquet. Déshérité le 02/11/1632 et adhérité le 06/10/1633.

De la vente faite par Michiel MULIER à Nicolas PICAVET de 8 cens 10 verges de terre à labeur, gisant à Croix, tenus du Busquet. Déshérité et adhérité le 24/11/1633.

De la vente faite par Olivier ROUSSEL à Nicolas PICAVET de 7 cens de terre à labeur, gisant à Croix, tenus du Busquet. Déshérité le 25/07/1633 et adhérité le 26/07/1634.

Fresne

De la vente faite par Anthoine MATHON à Bettremieux HOUZET de la cinquième part de 3 cens d'héritage, gisant à Croix, tenus de la seigneurie du Fresne. Déshérité le 24/03/1633 et adhérité le 21/03/1634.

Royère

De la vente faite par Charles LEMERCHIER et Hughes DUPRET et sa femme à Allart VISSART de 8 cens de terre à Labeur, gisant à Néchin, tenus de la Royère. Déshérité et adhérité le 20/03/1634.

De la vente faite par Philippe FLEURQUIN à Anthoine FLEURQUIN de 12 cens de terre à labeur, gisant à Leers, tenus de la Royère. Déshérité et adhérité le 30/05/1634.

De la vente faite par Jean DEBOUVINES et sa femme à Anthoine FLEURQUIN de 3 cens de pret mis à labeur, gisant et tenus comme dessus. Déshérité et adhérité le 02/06/1634.

De la vente faite par la veuve Nicolas QUERTEMPS à maître Franchois DELECOURT, prêtre pasteur de Néchin de 2 cens de terre à labeur, gisant au dit Néchin, tenus de la seigneurie de Royère. Déshérité et adhérité le 22/02/1634.

Bourgies

De la vente faite par Bon DELEVIGNE et Noël HUBO, curateurs des enfants de feu Jean DEWAUMEHAIN à Adrien BERT de 7 quartiers de terre, gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de Bourgies.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par les curateurs de la maison mortuaire de feu Charles GAPPAIN à Franchois DESREVEAUX de 8 cens de lieu manoir et héritage, gisant à Toufflers, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 31/10/1633.

De la vente faite par les curateurs à Michel PLOUQUET de 9 cens de terre à labeur, gisant et tenus comme dessus. Déshérité et adhérité le 31/10/1633.

De la vente faite par les dits curateurs à Hubert BOUSSEMAR de 5 cens de terre à labeur, gisant à Toufflers, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 31/10/1634 (probablement 1633).

De la vente faite par les dits curateurs à Bernard ROUSSEL de ..... (blanc) de terre à labeur, gisant et tenus que dessus. Déshérité et adhérité le 31/10/1633.

De la vente faite par les dits curateurs au dit Bernard ROUSSEL de 2 cens de terre à labeur, gisant et tenus que dessus. Déshérité et adhérité le jour que dessus.

De la vente faite par les dits curateurs à Philippe MEULLIERS de ..... (blanc), gisant et tenus comme dessus. Déshérité et adhérité le 31/10/1633.

De la vente faite par les dits curateurs à Blaze DELESPIERRE de ..... (blanc) de lieu manoir et héritage, gisant à Toufflers, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 31/10/1633.

De la vente faite par Philippe FROMONT à Maurice CARETTE de cent et demi de jardin, gisant à Leers, tenu du Quesnoy. Déshérité le 17/10/1633 et adhérité le 31/10/1633.

De la vente faite par Maximilien TONNELAIRE à Jean CASTEL de 10 cens de terre à labeur, gisant à Leers, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 27/02/1634.

De la vente faite par les enfants de Pierre LORTIOIRE à Noël DESALMON de 4 cens de terre à labeur, gisant à Leers, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 03/04/1634.

De la vente faite par Iolente DUHAMEL à Pierre BRACQUAVAL de 3 cens de terre à labeur, gisant à Lys, tenus du Quesnoy. Déshérité le 11/07/1634.

De la vente faite par Pierre DESPRECHINS à Pierre VISSART de 5 cens de terre à labeur, gisant à Leers, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 04/09/1634.

CC bis 9-10 - 1635

Reliefs de fief

Roubaix

Du relief fait par Alfons DEBOFFREMEZ du fief de Rozielle gisant à Avelin, tenu de Roubaix à lui échu par le trespas de Franchois DEBOFFREMEZ, son père advenu l'an 1635.

Du dit DEBOFFREMEZ pour le relief advenu comme dessus d'un fief gisant et tenu comme le précédent appelé le Pret de Fretin, contenant 9 cens.

Wasquehal

Du relief fait par messire Jean DEPREUDHOMME, chevalier, seigneur de Noeufville du fief de Laoultre, gisant et tenu de Wasquehal à lui succédé et échu par le trespas de messire Henry DEPREUDHOME advenu en juillet 1634.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Arnould LEMESRE à Pierre DELEDICQ de la sixième part de deux tiers de 2 cens de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 07/11/1634.

De la vente faite par Jacques BLANCQUART à Louys DEFFONTAINES de 3 cens et demi de terre à labeur, gisant à Faches, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 07/11/1634.

De la vente faite par Franchois PETIT à Jacques DILLIES de 9 cens de terre à labeur gisant au dismage de Fives, tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/03/1635.

De la vente faite par la veuve Evrard DELEBECQ à Loys MOUTONS de 6 cens demi de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 17/04/1635.

De la vente faite par Nicolas CASTELLAIN à Vincent DEPERNE de 2 cens de terre gisant à Ronchin, tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 25/04/1635.

De la vente faite par la veuve Evrard DELEBECQ à Marguerite DELESPAULT, veuve Philippe DELEBECQ de 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 25/05/1635.

De la vente faite par Guillaume DUDAM à Pierre SALEMBIER de la moitié d'un quartron de lieu manoir et héritage, gisant à Fives, tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 08/06/1635.

Wasquehal

De la vente faite par Bettremieux DESROEULX à Jean PREVOST de 3 cens de jardin et 3 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 03/05/1635.

De la vente faite par Anthoine BOURGHOIS et Jenne LEFEBVRE, sa femme à Marie LEFEBVRE d'un quart d'un bonnier de lieu manoir et héritage, gisant et tenu de Wasquehal. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/09/1635.

Fresne

De la vente faite par Noël LETIERCH à Philippe LETIERCH de la moitié de 3 cens de lieu manoir et héritage, gisant à Croix, tenus de la seigneurie du Fresne. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 06/02/1635.

Busquet

De la vente faite par Anthoine DUPIRE à maître Jacques DESREVEAUX d'une rive et bord de chemin, gisant à Croix, tenu du Busquet. Déshérité et adhérité le 06/02/1635.

Lobel

De la vente faite par Jacques LEMERCHIER et consors à Jean FLORCQUIN d'un tiers de 2 cens de terre à labeur, gisant à Néchin, tenus de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 19/10/1634.

De la vente faite par Pierre BROUCQ à maître Adrien DESREVEAUX de 2 cens ou environ de terre à labeur, gisant à Néchin, tenus de Lobel. Déshérité et adhérité le 08/02/1635.

De la vente faite par Jean NEVE, laisné à Jean NEVE, son fils de 2 cens de jardin, gisant à Néchin, tenus de Lobel. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 08/05/1635.

Royère

De la vente faite par Jean BROCQUART et consors à Jean DEFFRENNES de deux parts de huit de 17 cens de terre, gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/03/1635.

De la vente faite par Jean DELERUE à Bettremieux DELECAMBRE de 4 cens de lieu manoir, gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 16/03/1635.

De la vente faite par les veuve et hoirs Pierre LECONTE à la veuve Jean DURES de 33 cens de lieu manoir et héritage, gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de la Royère. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 18/09/1635.

De la vente faite par Clément DELERUE à Jean GAPPAM de 3 quartrons de vieu jardinage, gisant à Leers, tenus de la Royère. Déshérité et adhérité le 27/09/1635.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Franchois JACQUOT à Jean DUCASTELER de 10 cens de terre à labeur, gisant à Leers, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 13/11/1634.

De la vente faite par Jean DEBOUVINES à damoiselle Isabeau LEHUGIER de 5 cens de terre à labeur, gisant à Leers, tenus du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/12/1635 (probablement 1634).

De la vente faite par Franchois JACQUOT à Robert CRAUWIN de 8 cens un quartron de terre à labeur, gisant à Leers, tenus du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 28/12/1634.

De la vente faite par Jean DELEPLANCQUE à Jean DEBRABANT de 5 cens de terre à labeur, gisant à Leers, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 11/01/1635.

De la vente faite par ..... DELEPLANCQUE à Anthoine LEFEBVRE de 5 cens de terre à labeur, gisant à Leers, tenus du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 11/01/1635 (acte endommagé).

De la vente faite par le seigneur Dallencourt à Guilbert FARVARCQ de 8 cens de terre, gisant à Lys, tenus du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 12/04/1635.

Quant à la vente faite par Henry VANONCLE à maître Jean POLINCHOVE d'un quart de 8 cens de terre à labeur, gisant à Leers, tenus du Quesnoy.

De la vente faite par Philippe PREVOST à damoiselle Franchoise CASTEL, veuve de Jean CARDON d'un bonnier 13 cens demi et 2 quartrons de lieu manoir et héritage, gisant à Toufflers, tenu du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 08/05/1635.

De la vente faite par Jacques PREVOST à la dite damoiselle Franchoise DELEZENNE de 2 bonniers 2 cens 3 quartrons de lieu manoir et héritage, gisant à Toufflers, tenus du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 08/05/1635.

De la vente faite par la veuve de maître Anthoine MONSTREUL à maître Jacques MIROULD de 7 cens d'héritage, gisant à Lys, tenus du Quesnoy. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 15/06/1635.

CC bis 9-11 - 1636

Relief de fief

Roubaix

De Jacques IMBERT pour le relief de 7 bonniers de fief gisant à Sainghin en Mélantois pris hors du fief Dumet à lui échu par le trespas de damoiselle Franchoise DELEZENNE, sa mère advenu en l'an 1635.

Royère

De Rolland DUCASTILLON pour le relief d'un bonnier de fief gisant à Néchin, tenu de la seigneurie de la Royère à lui échu par le trespas de Marie DEFRESNE, sa grand-mère.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Jean VILLAIN à Nicolas VILLAIN du sixième de 10 cens de lieu manoir et héritage, gisant à Marcq en Baroeul, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 06/11/1635.

De la vente faite par Pierre AZART à Pierre LEPERS d'un cent de jardin, gisant et tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 20/11/1635.

De la vente faite par Nicolas CASTELLAIN à Guilbert DEHARNES de la moitié d'un lieu manoir, gisant à Ronchin, tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 18/12/1635.

De la vente faite par Pasquier CAPPON à maître Pierre CAPPON de 10 cens de terre à labeur, gisant à Ronchin, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 18/01/1636.

De la vente faite par les enfants de feu Jean DELEPLANCQ à Pierre FLAMENG de 4 cens de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 04/01/1636 et adhérité le 19/01/1636.

De la vente faite par Simon DEHENNION et Jean et Pierre DEHENNION à Anthoine LEFEBVRE d'une hobette de jardin gisant hors des portes de Saint-Maurice lez Lille, tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 20/02/1636.

De la vente faite par Philippe VANBOSSART à Jean PIETIN d'une maison gisant au faubourg de Courtray à Lille, tenus de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 18/02/1636.

De la vente faite par Jacques LEPERS à Anthoine FARVARCQ d'un quartron ou environ de lieu manoir et héritage, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 12/02/1636.

De la vente faite par Catherine SIX et par Charles VILLETON et sa femme à damoiselle Jenne DETHIEULAINE, soeur du seigneur du Fermont de deux tiers de 3 bonniers ou environ de terre à labeur, gisant à Ronchin, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 20/02/1636.

De la vente faite par les hoirs Evrard DELEBECQUE à Jacques DELESPAULT, fils de Jean de 12 cens de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 27/02/1636 et adhérité le 11/03/1636.

De la vente faite par Jacques FAUVARCQ au dit Jacques DELESPAULT de la moitié ou environ (de 9 cens) de jardin, gisant et tenu de Roubaix. Le déshéritement a été fait le 28/02/1636 et l'adhéritement le 03/04/1636.

De la vente faite par le dit FAUVARCQ à maître Jacques DESREVEAUX de l'autre moitié des dits 9 cens de jardin. Déshérité et adhérité les mêmes jours que dessus.

De la vente faite par Michiel DECOURCHELLES à Guilbert DUBAR de 63 verges de jardin, gisant à Leers, tenues de Roubaix. Déshérité et adhérité le 08/04/1636.

De la vente faite par Jenne LOCQUIFFIER à Jean LECLERCQ de 164 petites verges de terre, gisant et tenues de Roubaix. Déshérité et adhérité le 08/04/1636.

De la vente faite par mademoiselle Franchoise CASTELLAIN à Mahieu DELABARGE d'une hobette et jardin gisant au fauxbourg Saint-Maurice à Lille, tenue de Roubaix. Déshérité et adhérité le 03/05/1636.

De la vente faite par Pierre DELECROIX à Pierre DELESPAULT d'un quartron de lieu manoir, gisant et tenu de Roubaix. Les déshéritement et adhéritement ont été fait le 06/05/1636.

De la vente faite par Noël et Sébastien ALATRUYE dit Delevigne à Estienne FACHE de la moitié de 12 cens 3 quartrons d'héritage, gisant à la Madeleine Lez Lille, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 17/05/1636.

De la vente faite par Allard DUDOUY et consors à Vas CORDONNIER de 2 cens et demi d'héritage, gisant à Fives, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 19/05/1636.

De la vente faite par décret en la gouvernance de Lille de la septième part de 9 cens ou environ d'héritage, gisant et tenus de Roubaix à Pierre DELESPAULT, comme appartenant à Jean ROUSSEL. Adhérité le 17/06/1636.

De la vente faite par Jacques LOCQUIFFIER et consors à Jean VANDAELLE d'un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 2 bonniers ou environ d'héritage, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 11/07/1636.

De la vente faite par les du sournom DEROCQUES à damoiselle Marie Magdeleine MASSART d'un jardin et hobette, gisant entre la porte Desrineaux et celle de Fives, tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 18/07/1636.

De la vente faite par Jacquemine LEFEBVRE et consors à Jean DOUBLET de 6 cens de terre à labeur, gisant à Ronchin, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 05/08/1636.

De la vente faite par Nicolas LUCAS à damoiselle Anthonnette CAPPON d'une hobette et jardin, gisant au faubourg Saint-Maurice à Lille, tenue de Roubaix. Déshérité et adhérité le 18/08/1636.

Wasquehal

De la vente faite par Jean ROUSSEL à Jacques FAUVARCQ au dit VANDAELLE de 12 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 07/05/1636.

De la vente faite par Vincent DELADESOUB à damoiselle Marie Magdeleine MASSART, veuve de Jean DASSAIN de 4 bonniers 11 cens de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité le 18/11/1636.

Fresne

De la vente faite par Bettremieux HOUZET à Philippe LETIERCH de 2 cens de jardin, gisant à Croix, tenus de la seigneurie du Fresne. Déshérité et adhérité le 08/04/1636.

De la vente faite par les hoirs Jean MATHON au dit Philippe LETIERCH de 3 cens de lieu manoir, gisant à Croix, tenus de la seigneurie du Fresne. Déshérité et adhérité le 08/04/1636.

De la vente faite par Jean DUQUESNE et sa femme à damoiselle Anthonnette CASTELLAIN, veuve de Pierre DESBUISONS de 12 cens de lieu manoir, gisant à Croix, tenus du Fresne. Déshérité et adhérité le 28/07/1636.

Lobel

De la vente faite par Michiel DELOBEL et sa femme à Jean DELEPLANCQUE d'un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 14 cens d'héritage ou environ, gisant à Néchin, tenu de Lobel. Déshérité et adhérité le 14/02/1636.

De la vente faite par Ambroise DELEMOTTE à Olivier AGACHE de 4 cens de terre à labeur, gisant à Néchin, tenus de la salle de Roubaix. Déshérité et adhérité le 19/06/1636.

Royère

De la vente faite par Franchois DEGUERSEN à Anthoine FLORCQUIN de 3 cens de jardin, gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 05/12/1635.

De la vente faite par les du sournom DELATTRE à Légier RYS de 3 cens et demi ou environ de lieu manoir, gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 10/01/1636.

De la vente faite par Rolland DUCASTILLON à Jacques DEFRESNES d'un bonnier de terre à labeur, gisant à Néchin, tenu de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 25/01/1636.

De la vente faite par Pierre DEFFRENNES à Guilbert DUBAR de 3 cens de terre à labeur, gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 29/04/1636.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Michiel DELEGRANGE et consors à Marie DELESCLUZE d'une petite portion de lieu manoir, gisant à Leers, tenue du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 15/12/1635.

De la vente faite par Antriche LEBOUCQ à Jenne DELORTIOIR d'un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 11 cens demi d'héritage, gisant à Leers, tenu de la seigneurie du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 12/12/1635.

De la vente faite par Pierre WAIGNIN à Jean DESREVEAUX de 3 cens de terre à labeur, gisant à Hem, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 26/02/1636.

De la vente faite par Jean DELERUE à Jean PAYELLE d'un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 17 cens d'héritage ou environ, gisant à Toufflers, tenu du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 08/03/1636.

De la vente faite par Jacques HELLIN à Nicolas TANGHE d'un cent et demi de pret, gisant à Leers, tenu du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 21/04/1636.

De la vente faite par Maximilien DUPRET à Jean DUMORTIER de la moitié d'un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 3 bonniers 6 cens et demi d'héritage ou environ, gisant à Toufflers, tenu du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 03/06/1636.

De la vente faite par Bettremieux CLARISSE et consors au dit DUMORTIER de 3 cens ou environ d'héritage, gisant à Toufflers, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 11/09/1636.

CC bis 10-2 - 1638

Ventes

Roubaix

De la vente et arrentement au rachat du denier 25e faite par Guillaume CASTELLAIN à Anthoine DEFRETIN d'une portion d'héritage, gisant entre la porte de Saint-Maurice et de la Madeleine lez Lille, tenue de Roubaix. Déshérité le 04/10/1636 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

De la pareille vente et arrentement faite par le dit CASTELLAIN à maître Mathias PETIT d'une pareille portion d'héritage, gisant et tenue que dessus. Déshérité le 04/10/1636 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

De semblable vente et arrentement faite par le dit CASTELLAIN à Andrieu CAILLET d'une pareille portion d'héritage, gisant et tenue que dessus. Déshérité le 04/10/1636 et adhérité le 10/11/1637.

De la vente et arrentement faite par Jaspart DESBARBIEUX à Charles FAYOT d'une pareille portion d'héritage, gisant et tenu que dessus. Déshérité le 08/11/1636 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

De pareil arrentement fait par icelui DESBARBIEUX à Jean FRANCOIS de semblable portion d'héritage, gisant et tenus que dessus. Déshérité le 08/11/1636 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

De la vente et arrentement faite par icelui DESBARBIEUX à maître Mathias PETIT d'une pareille portion d'héritage, gisant et tenus que dessus. Déshérité le 08/11/1636 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

De la vente et arrentement faite par le sus-dit DESBARBIEUX à Franchois LADENS d'une semblable portion et héritage, gisant et tenus que dessus. Déshérité le 08/11/1636 et adhérité le 10/11/1637.

De la vente et arrentement faite par le dit DESBARBIEUX à Jean DUBOIS d'une semblable portion et héritage, gisant et tenus que dessus. Déshérité le 08/11/1636 et adhérité le 10/11/1637.

De l'arrentement et vente fait par le dit DESBARBIEUX à Gilles CAILLET d'une portion pareille d'héritage, gisant et tenus que dessus. Déshérité le 08/11/1636 et adhérité le 10/11/1637.

De l'arrentement fait par le dit DESBARBIEUX à Jherosme HERENG d'une pareille portion d'héritage, gisant et tenus que dessus. Déshérité le 08/11/1636 et adhérité le 10/11/1637.

De la vente faite par Pierre LEHEMBRE à Guilbert TRUFFAULT ayant déclaré son command de Loys SPRIET d'un cent demi de jardin, gisant à Leers, tenu de Roubaix. Déshérité le 16/12/1636 et adhérité le 09/12/1637.

De la vente faite par Guilbert TRUFFAULT à Loys SPRIET de la troisième part en 5 cens d'héritage, gisant à Leers, tenus de Roubaix. Déshérité le 16/12/1636 et adhérité le 09/12/1638 (probalement 1637).

De la vente faite par Pierre LECONTE à Jacques LECONTE de la moitié de 2 cens de lieu manoir, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 13/01/1637 et adhérité le 10/11/1637.

De la vente faite par Noël et Séforien DESROUSSEAUX et consors à Thoussain DESBARBIEUX de 4 cens ou environ de pret à labeur, gisant à Marcq en Baroeul, tenus de Roubaix. Déshérité le 07/04/1638 et adhérité le 10/04/1638.

De la vente faite par maître Martin LEFEBVRE et consors à Franchois COISNES de 9 cens 3 quartrons d'héritage, gisant à Fives, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 21/04/1638.

De la vente faite par Jacques LEFEBVRE et sa femme à la veuve Philippe DELEBECQUE de 3 cens un quartron de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 28/04/1638.

De la vente faite par les curateurs commis aux biens délaissés par le trespas de Jacques FLAMENG à Pierre DELESPAULT, fils de feu Adrien du sixième en la moitié de 2 cens de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 03/05/1638.

De la vente faite par Mathis DESCAMPS à Fleury DELECROIX et ses enfants d'un cinquième en 30 cens de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 11/05/1638.

De la vente faite par Thomas ROUZE à Pierre DELESPAULT, fils de feu Adrien de certaine petite portion d'héritage, gisant et tenue de Roubaix. Déshérité et adhérité le 25/05/1638.

De la vente faite par Thomas HALLE et consors à Guillame LECHERF de 4 cens 18 verges de lieu manoir et héritage, gisant à Fives, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 31/05/1638.

De la vente faite par Jacques LECONTE à Pierre DELEBECQUE du quart de 11 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 15/06/1638.

De la vente faite par Noël et Séforien DESROUSSEAUX à Michiel VANBAESBANCQ de 9 cens un quartron de terre à labeur, gisant à la Madeleine, tenus de Roubaix. Déshérité le 14/06/1638 et adhérité le 30/06/1638.

De la vente faite par Jean BAILLET à damoiselle Jenne LECOCQ de 15 cens de lieu manoir ou environ, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 14/07/1638.

De la vente par décret faite à Pierre MULLIER de 53 verges de lieu manoir, gisant et tenues de Roubaix. Adhérité le 28/09/1638.

Wasquehal

De la vente faite par Gilles DELERUE et consors à Jean SELOSSE, Fleury LEFEBVRE et Philippe DESROEULX de la neuvième part de 30 cens ou environ d'héritage, gisant à Wasquehal, partie tenue de la dite seigneurie de Wasquehal et le surplus de la seigneurie du Heulle. Déshérité le 22/12/1637 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

De la donation faite par Marie LEFEBVRE à Pierre LEFEBVRE, son frère du tiers de 9 cens de jardin et du tiers de 10 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Adhérité le 22/12/1637.

De la vente faite par le dit Pierre LEFEBVRE à Guillame PROUVOST des dits tiers de 9 cens et 10 cens d'héritage et avec ce 7 cens et 4 cens d'autre héritage, le tout gisant et tenu de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 23/01/1638.

De la vente faite par Anthoine WASTEL à Jean LEURIDAN d'un neuvième en 30 cens ou environ d'héritage, gisant à Wasquehal, partie tenue du dit Wasquehal et partie de la seigneurie du Heulle. Déshérité le 22/12/1637 et adhérité le 11/01/1638.

De la vente faite par Philippe DELERUE à Pierre LOUAIGE d'un pareil neuvième aux dits 30 cens d'héritage. Déshérité et adhérité le 02/03/1638.

De la vente faite par Franchoise DUPRET, veuve de Pierre DEHENRICOURT à Jacques DUHAMEL de 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 02/03/1638.

De la vente faite par Pierre DELERUE à Pierre LOUAIGE d'un neuvième en 30 cens d'héritage avant déclarés. Déshérité et adhérité le 31/08/1638.

De la vente faite par Pierre DELERUE à Gilles DELERUE d'un sixième en un neuvième des 30 cens d'héritage dessus-dits. Déshérité et adhérité le 31/08/1638.

Busquet

De la vente faite par les curateurs aux biens délaissés par Nicolas DEROCQUES à Anthoine GRANDEL d'un bonnier de terre à labeur, gisant à Roubaix, tenus de la seigneurie du Busquet. Déshérité et adhérité le 19/09/1638.

Lobel

De la vente faite par Pierre DELANNOY à Franchois BOURGHOIS d'un tiers de bonnier de terre à labeur, gisant à Néchin, tenu de la seigneurie de Lobel. Déshérité et adhérité le 01/10/1637.

De la vente faite par Philippe et Jean LEPOULTRE et consors à la veuve Jean LEMAISRE de 2 cens d'héritage, gisant au dit Néchin, tenus de la seigneurie de Lobel. Déshérité et adhérité le 21/01/1638.

Royère

De la vente faite par les curateurs aux biens de Nicolas DUPONT à demoiselle Joachine DELANNOY d'un fief appelé le fief de le Nef, ce consistant en plusieurs rentes seigneuriales dues par plusieurs héritages, gisant à Leers, le dit fief tenu de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 06/05/1638.

Bourgies

De la vente faite par Philippe et Jean LEPOULTRE à la veuve Jean LEMESRE de 7 cens d'héritage, gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de Bourgies. Déshérité et adhérité le 21/01/1638.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Gilles LIAGRE à Mathis DELESPIERE d'un lieu manoir à usance de taverne contenant demi cent d'héritage, gisant à Leers, tenu du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 30/09/1638.

Relief de fief

Lobel

De Jean CARETTE, procureur des enfants Sébastien DUCHANGE pour le relief de tout un fief succédé aux dits enfants par le trespas de leur dit père, ce consistant en un terrage sui se lève sur plusieurs héritages, gisant à Néchin, tenu de la seigneurie de Lobel.

CC bis 10-4 - 1639

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Alexandre COUROUBLE à Jean DECOUROUBLE du douzième de 29 cens 15 verges d'héritage, gisant à Marcq en Baroeul, tenus de Roubaix. Adhérité le 14/12/1638.

De la vente faite par Anthoine DELESPIERRE à Anthoine COUROUBLE de 7 cens 3 quartrons de terre à labeur, gisant à Hem, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 23/10/1638.

De la vente faite par les curateurs commis aux biens de Jean ROUSSELLE à Pierre DELESPAULT de partie d'héritage, gisant et tenue de Roubaix. Déshérité le 30/09/1638 et adhérité le 30/10/1638.

De la vente faite par Beltremieux ROUSSEL à Jacquemine LEPERS d'un petit lieu manoir, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 20/01/1639.

De la vente faite par Hubert ROUZE à Wallerand MASQUELIER de 6 cens ou environ d'héritage, gisant à Fives, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 29/01/1639.

De la vente faite par Guillame CASTELAIN à Anthoine DELEVOYE d'une hobette à jardin, gisant auprès de Lille, tenue de Roubaix. Déshérité le 04/10/1636 et adhérité le 29/01/1639.

De la vente faite par les curateurs commis aux biens de Jean ROUSSELLE à Tomas ROUZE de la moitié de 5 quartrons de jardin, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 01/02/1639.

De la vente faite par Jan DELEGHEUSTE à Jan PLANCART de 9 cens et demi de terre à labeur, gisant à Dottignies, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 29/03/1639.

De la vente faite par Adrien LEZY à la veuve Robert MULLIER de 26 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 01/02/1639 et adhérité le 25/02/1639.

De la vente faite par Pierre PLANCART à la veuve Adrien CARLIER d'une hobette et jardin, gisant auprès de la ville de Lille, tenue de Roubaix. Déshérité et adhérité le 23/03/1639.

De la vente faite par Jean DEBUISNE à Jean MOUTON de 2 cens 3 quartrons de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 15/04/1639.

De la vente faite par le devant dit DEBUISNE au dit Jan MOUTON encore 5 cens du même héritage. Déshérité et adhérité le 17/05/1639.

De la vente faite par Thomas DEGRAND et consors à la veuve Sébastien BRIGOTTE de 4 cens de lieu manoir, gisant à Ronchin, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 28/04/1639.

De la vente faite par Jacques LEMAHIEU à Jacques DELESPAULT d'une rive et bord de chemin, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 03/05/1639.

De la vente faite par Noël et Séforien DESROUSSEAUX et consors à Michiel VANBALBANCQ de 9 cens un quartron de terre à labeur, gisant à la Madeleine, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 14/06/1639.

De la vente faite par Jean et Baudwin DEBEAUREPAIRE et consors à Philippe NOTTÉ de 4 cens de lieu manoir, gisant à Fives, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 05/07/1639.

De la vente faite par Jean DELEBECQUE à Jacques BARRAT de 6 cens et deux tiers de cent de terre à labeur, gisant à Hellemmes, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 05/07/1639.

De la vente faite par les tuteurs ce Catherine BOMAR à Charles DELANNOY d'un septième de 7 cens ou environ de lieu manoir, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 19/07/1639.

De la vente faite par les curateurs aux biens de Pierre HAZART d'un petit lieu manoir, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 19/07/1639.

De la vente faite par Séforien DEROCQ et consors à Charles TAVERNE, le jeusne de 34 à 36 verges de terre, gisant au faubourg de Lille, tenues de Roubaix. Déshérité et adhérité le 01/08/1639.

De la vente faite par Nicolas DELECROIX à Pierre DELESPAULT d'un cent et demi de jardin, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité le 27/09/1639 et adhérité le 03/10/1639.

De la vente faite par les tuteurs des enfants de Thomas MEURISSE à Jean Baptiste DEHENNIN, escuyer, seigneur de Scallebreucq de la terre et seigneurie de le Pouillerie, contenant parmi lieu manoir et jardin 4 bonniers 14 cens ou environ, gisant à Lys et tenue de Roubaix. Déshérité le 17/05/1639 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Franchois PETIT à Gilles FLEURQUIN de 2 cens de jardin, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 21/03/1639 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Franchois POLLET à Thomas ROUZÉ d'un cent de jardin, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité le 07/05/1639 et adhérité le 29/11/1639.

<u>Wasquehal</u>

De la vente faite par Gilles DELERUE et consors à Jean SELOSSE, Noël FLEURY et Philippe DESROEUX de la neuvième part de 31 cens d'héritage, gisant à Wasquehal et partie en tenue. Déshérité le 07/12/1637 et adhérité le 07/12/1638.

De la vente faite par Gilles et Philippe DELERUE et consors à Pierre LOUAIGE de deux neuvième parts de 31 cens d'héritage, tenu et gisant que dessus. Déshérité et adhérité le 29/03/1639.

De la vente faite par Nicolas DELERUE à Jacques DUHAMEL du tiers de 2 bonniers 9 cens de lieu manoir et héritage dont les 17 cens sont tenus de Wasquehal et y gisant. Déshérité le 07/06/1639 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

De la vente faite par Jean WASTEL et sa femme au dit DUHAMEL de la neuvième part de 29 cens d'héritage avant déclarés. Déshérité le 03/05/1639 et l'adhéritement demeuré es mains du seigneur.

Fresne

De la vente faite par Guilbert TIERCHE à Hughes TIERCHE de 5 cens de jardin, gisant à Croix, tenus du Fresne. Déshérité et adhérité le 01/03/1639.

Lobel

De la vente faite par Jacques MALLET à Guillame DUGARDIN de demi bonnier de terre, gisant à Néchin, tenu de la seigneurie de Lobel. Déshérité et adhérité le 03/01/1639.

De la vente faite par Pierre DELANOY à Jacques LEZY de 7 cens de lieu manoir, gisant à Néchin, tenus de Lobel. Déshérité et adhérité le 19/02/1639.

De la vente faite par Jacques PLOUCQUET à Nicolas BARBIEUX de 2 cens de jardin, gisant à Néchin, tenus de Lobel. Déshérité et adhérité le 22/09/1639.

Bourgies

De la donation faite par maître Jean DEMONLEMBAIS, prêtre à Margueritte MONLEMBAIS de la moitié de 7 cens de terre, gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de Bourgies, dont les devoirs et reconnaissances ont été fait le 12/11/1638.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Gilles LIAGRE à Matis DELESPIERRE d'un lieu manoir contenant demi cent, gisant à Leers, tenu du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 30/09/1638.

De la vente faite par Michiel JACQUART et sa femme à Jean DESREVEAUX de la moitié de 3 cens de terre à labeur, gisant à Hem, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 15/02/1639.

De la vente faite par Matis MASQUELIER et sa femme au dit Jean DESREVEAUX de l'autre moitié des dits 3 cens de terre. Déshérité et adhérité le 27/02/1639.

De la donation faite par madame DE LA BRETAIGNE à damoiselle Joachinne DELANOY d'un bonnier 9 cens d'héritage, gisant à Leers, tenus de la Royère et 3 cens tenus du Quesnoy, dont les devoirs de reconnaissances ont été fait le 29/12/1638.

De la vente faite par Jean DESPRETS à la veuve Blaze PLOUCQUET de 12 cens et 14 cens de terre à labeur, gisant à Hem, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 18/04/1639.

De la vente faite par maître Pierre DESREVEAUX à Pierre MERLAIN de 2 cens demi de terre à labeur, gisant à Toufflers, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 19/07/1639.

De la vente faite par Jenne DELORTIOIR à Anthoine PLOUCQUET de 23 cens de lieu manoir et héritage, gisant à Leers, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 22/09/1639.

Reliefs de fief

Roubaix

De monsieur le Comte de Marle pour le relief du fief et terre de Hellemmes, ce consistant en la ville de Lille et es environ, tenu de Roubaix, à lui échu par le trespas de messire Adrien DENOIELLE, chevalier, Comte de Croix.

Bourgies

De Franchois COTTRELLE, chanoine pour le relief du fief de Bourgies, bois de le Signe à lui succédé par le trespas de ..... (blanc).

CC bis 10-8 - 1640

Ventes

Wasquehal

De la vente faite par Nicolas DELERUE à Jacques DUHAMEL du tiers de 17 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité le 07/06/1639 et adhérite le 17/01/1640.

De la vente faite par Jean WASTEL et Isabeau DELERUE, sa femme à Pierre LOUAIGE de la neuvième part de 31 cens d'héritage, gisant à Wasquehal et tenus et parties du dit lieu. Déshérité le 03/05/1639 et adhérité le 12/01/1640.

De la vente faite par Pierre LOCQUIFFIER à la veuve Claude FREMAULT de 7 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 19/06/1640.

De la vente faite par le dit LOCQUIFFIER à Mahieu BONTE de 5 cens 3 quartrons de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 25/09/1640.

Lobel

De la vente faite par Gilles LECLERCQ à Jacques LEZY de 6 cens de lieu manoir, gisant à Néchin, tenus de Lobel. Déshérité et adhérité le 03/02/1640.

De la vente faite par Jean DESPRETZ à Michiel POLLET de 2 cens de jardin, gisant à Néchin, tenus de Lobel. Déshérité le 31/03/1639 et adhérité le 15/03/1640.

De la vente faite par maître Pierre DESREVEAULX à Jacques LEZY d'un fief, se consistant en certain flégard appelé le fief Cardon, gisant à Néchin, tenu de Lobel. Déshérité et adhérité le 30/07/1640.

Royère

De la vente faite par Jean VANESTE à Anthoine DUPONT de 8 cens de terre à labeur, gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité le 29/08/1639 et adhérité le 02/03/1640.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par FOUVELAIRE à Jobert CRAUWIN de 3 cens de terre à labeur, gisant à Leers, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 12/03/1640.

De la vente faite par Jean DEBOCARNE à Philippe MULIER de 10 cens d'héritage à labeur, gisant à Leers, tenus du Quesnoy..... (acte endommagé).

CC bis 10-12 - 1641

Ventes

Wasquehal

De la vente faite par les procureurs de Pierre LOCQUIFFIER et sa femme à damoiselle Marie DELANNOY de 4 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité le 10/07/1640.

De la vente faite par Nicolas LEFEBVRE à Pierre PROUVOST de 20 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 16/10/1640.

De la vente faite par Philippe DURIEU à Gillette CASTEL de 6 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 06/06/1641.

Fresne

De la vente faite par Pierre DELOBEL à Marguerite FLAMENG de trois quarts de 11 cens de lieu manoir et héritage, gisant à Croix, tenus de la seigneurie du Fresne. Déshérité et adhérité le 13/03/1641.

Lobel

De la vente faite par Franchois BOURGHOIS à Loys DUTRONCQUOIT de 5 cens et le tiers d'un cent de terre à labeur, gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de Lobel. Déshérité et adhérité le 21/02/1641.

Royère

De la vente faite par les veuve et hoirs Guillame DESPRETS à Anthoine LEFEBVRE de 8 cens de lieu manoir, gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 10/12/1640.

De la vente faite par Jean DUBAR à Michiel DEWERTE de 3 cens et demi de terre à labeur, gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 19/07/1641.

Bourgies

De la vente faite par Josse et Martin DUVIVIER à Jacques HOUZET et Jacques DESBONNETS des deux tiers de 2 bonniers de terre à labeur, gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de Bourgies. Déshérité le 29/03/1641 et adhérité le 25/04/1641.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Estienne GAPPAM à Pierre VISSART de cent et demi d'héritage, gisant à Leers, tenu du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 02/12/1640.

De la vente faite par Anthoine LIAGRE à Franchois DESREVEAULX de 9 cens 3 quartrons de terre à labeur, gisant à Toufflers, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 04/03/1641.

CC bis 10-15 - 1642

Ventes (encre effacée)

Roubaix

De la vente faite par Pierre LECLERCQ à Péronne FAUVARCQUE, veuve d'Adrien LEZI de 3 cens et demi de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 17/06/1642.

De la vente faite par Jean BRIDOUL à Jean DELELYS de 2 cens et le tiers d'un cent et 2 verges d'héritages, gisant à Fives où ci-devant il y avait un lieu manoir, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 15/07/1642.

De la vente faite par Pierre BERNARD à Hubert JOSSON de la moitié de 2 cens de pret gisant à Marquette et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 24/08/1642.

De la vente faite par les enfants Anthoine DESPLANCQUE à Jacques LEPERS et Marie LECONTE, sa belle-sœur de trois cinquième de 15 cens de terre, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 28/02/1642.

De la vente faite par Michiel DECOURCHELLES à Louys SPRIET de 2 cens un quartron de terre à labeur, gisant à Leers, tenus de Roubaix. Déshérité le 22/04/1641 et adhérité le 20/05/1642.

Wasquehal

De la vente faite par Federicque DUTHOIT et sa femme à monsieur le chanoine IMBERT de 12 cens 4 verges de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 14/07/1642.

Fresne

De la vente faite par Anthoine TIERCH à Léon TIERCH d'un troisième en 3 cens de lieu manoir, gisant à Croix, tenus de la seigneurie du Fresne. Déshérité et adhérité le 23/09/1642.

Lobel

De la vente faite par Jacques BONTE à Jacques LEZY de demi quartron tenu de Lobel. Déshérité et adhérité le 04/02/1642.

De la vente faite par Franchois BOURGHOIS à ..... (illisible) de 3 cens de terre à labeur, gisant à Néchin, tenus de Lobel. Déshérité et adhérité le 08/03/1642.

De la vente faite par Louys PRIEN (?) à Marie MORTEBECQ de 3 cens et demi de terre à labeur, gisant à Néchin, tenus de Lobel. Déshérité et adhérité le 13/07/1642.

Royère

De la vente faite par ..... (illisible) DESFRENNES de 2 cens de terre à labeur, gisant à Néchin, tenus de la Royère. Déshérité et adhérité le 07/05/1642.

De la vente faite par Gillette BOUGHOIS à Jean NEVE de 3 cens de terre à labeur, gisant à Néchin, tenus de la Royère. Déshérité et adhérité le 12/06/1642.

De la vente faite par Melchior LIBERT à Valentin LEPLAT de 3 cens de jardin, gisant à Néchin, tenus de la Royère. Déshérité et adhérité le 26/06/1642.

Bourgies

De la vente faite par Ferdinand DUVIVIER et consors à Jacques DESBONNETS et Jacques HOUZET d'une portion et partie de terre de la cense du Fresnoit qui est un tiers ..... (illisible). Déshérité le 03/02/1642 et adhérité le 06/03/1642.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Marie ESCHEVIN à Pierre CORNU, lieutenant de Néchin et du dit Quesnoy de 17 cens et tiers de cent de terre à labeur, gisant à Leers et tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 05/07/1642.

CC bis 10-18 - 1643

Ventes (encre effacée)

Roubaix

De la vente faite par Louys MOUTON à Jean MOUTON, son frère de 6 cens et demi de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 07/10/1642.

De la vente faite par les veuve et hoirs Philippe DELEBECQUE à Jean DELEDICQUE d'un petit lieu manoir contenant environ demi cent d'héritage, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité le 17/10/1642 et adhérité le 03/12/1642.

De la vente faite par ..... (illisible) de Jean DELESPAULT à Jean DELEBECQUE d'un lieu manoir contenant 2 cens demi d'héritage, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 16/10/1642.

De la vente faite par Jean DECOTTIGNIES et Margherite BAYART, sa femme à la veuve Adrien LEZY de 6 cens de lieu manoir, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 04/11/1642.

De la vente faite par Philippe LHERNOULD à Pierre HOLLEBECQUE d'un petit lieu manoir contenant demi quartron d'héritage, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 19/11/1642.

De la vente faite par les curateurs aux biens de Jean VANREUST, le jeusne aux enfants de Jean VANREUST, laisné de 3 cens 68 verges de terre, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 21/10/1642 et adhérité le 18/11/1642.

De la vente faite par le seigneur du Metz au seigneur d'Allencourt de 2 bonniers 12 cens d'héritage, gisant à Sainghin en Mélantois, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 01/12/1642.

De la vente faite par Jean FERRET à Jenne DELEDICQUE de cent et demi de lieu manoir, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 04/12/1642.

De la vente faite par Pierre DEHANGOUARD à Michiel DECROIX de la moitié de 12 cens de terre à labeur, gisant à Leers et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 01/12/1642.

De la vente faite par les héritiers de maître Anthoine GOMETZ à Nicolas ROUSSEL d'une maison avec environ un cent d'héritage, gisant et tenue de Roubaix. Déshérité et adhérité le 29/12/1642.

De la vente faite par Estienne LEFEBVRE à Pierre DELESPAULT, fils de feu Adrien d'un cent de lieu manoir et héritage, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité le 29/12/1642 et adhérité le 05/02/1643.

De la vente faite par Jacques LECLERCQ à Jean LECLERCQ, son frère d'un cent un quartron et demi de terre, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 13/01/1643.

De la vente faite par Pierre et Margherite FAUVARCQ à Pierre DELESPAULT, fils de feu Jean de 2 cens de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 07/02/1643 et adhérité le 14/02/1643.

De la vente faite par les veuve et hoirs Jacques DESTOMBE à Philippe DELEBECQUE de 5 cens 18 verges de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 13/03/1643.

De la vente faite par Pierre DUTHOIT à damoiselle Catherine DEBEAUMONT, veuve de Gilles WILLEMAIN de 8 cens et demi de lieu manoir et héritage, gisant à Fives, tenus de Roubaix. Déshérité le 10/12/1642 et adhérité le 11/06/1643.

De la vente faite par Philippe LORFEBVRE à la veuve Adrien LEZY de 3 cens et demi de terre à labeur, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 01/06/1643.

De la vente faite par Jacques MARTIN à Josse CAUX d'un petit lieu manoir, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 23/06/1643.

De la vente faite par Philippe ENGLEBERT et Jossine LEFEBVRE, sa femme, et Jean DUHAMEL et Barbe LEFEBVRE, sa femme à Louys SPRIET d'un cent ou environ d'héritage, gisant à Leers, tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 22/06/1643.

De la vente faite par les enfants de ..... (illisible) à Pierre DELOBEL d'un cent de lieu manoir, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité le 20/12/1642.

De la vente faite par les enfants Pierre CASTEL au sieur Adrien DELELOZ, receveur de ..... (blanc) de 4 cens et demi de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 06/03/1643 et l'adhéritement est demeuré es mains du seigneur.

<u>Wasquehal</u>

De la vente faite par Pierre HACHIN à Jean CASTEL d'un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labeur 27 cens 4 verges d'héritage, gisant à Tourcoing et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 31/10/1642.

De la vente faite par Jacques PHILIPPOT à Claude FREMAULT d'un cent et demi de jardinage et manoir, gisant à Tourcoing, tenu de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 04/11/1642.

De la vente faite par les enfants d'Adrien ROUSSEL à Jean et Pierre PROUVOST d'un cent de lieu manoir et héritage, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 03/02/1643.

De la vente faite par Jacques LEPERS à Charles WASTEL de 7 cens de terre à labeur, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 23/07/1643.

De la vente faite par les héritiers d'Otte FREMAULT à Marie Agniès LEFORT, fille de feu Anthoine de 23 cens et demi d'héritage, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 29/08/1643.

Lobel

De la vente faite par Jean PLOUCQUET à Pierre DERAVELENGHIEN de 2 cens et demi d'héritage, gisant à Néchin, tenus de Lobel. Déshérité et adhérité le 14/12/1642.

De la vente faite par les enfants Pierre DELESCLUZE à Jacques GLORIEULX de 4 cens de jardin, gisant à Néchin, tenus de Lobel. Déshérité et adhérité le 19/12/1642.

De la vente faite par Jean QUIERTEMPS et consors à Estienne DUCASTILLON d'un cent de lieu manoir, gisant à Néchin, tenu de Lobel. Déshérité et adhérité le 18/02/1643.

De la vente faite par Jacques LECLERCQ à Philippe FLORENT d'un cent et demi de lieu manoir et héritage, gisant à Néchin et Toufflers, tenu de Lobel et Quesnoy. Déshérité et adhérité le 28/04/1643.

Royère

De la vente faite par Gilles DELECHAMBRE à Pierre VISSART de 6 cens ou environ de terre à labeur, gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 14/01/1643.

De la vente faite par Jean et Magdelaine DELERUE à Mathys DEFFRENNES des deux tiers de 3 cens de lieu manoir, gisant à Leers, tenus de la Royère. Déshérité le 19/02/1643 et adhérité le 05/03/1643.

De la vente faite par Melchior LIBERT à Valentin LEPLAT d'un lieu manoir et héritage, gisant à Leers et tenu de la Royère. Déshérité et adhérité le 26/02/1643.

De la vente faite par Guilbert MEUNIEBROUCQ à Guillame DEBOUSSU de 5 quartrons de jardinage, gisant à Leers, tenus de la Royère. Déshérité et adhérité le 11/07/1643.

De la vente faite par Jenne DELERUE à Pierre LEZUSTRE de 3 quartrons de lieu manoir et héritage, gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 26/04/1643.

De la vente faite par Gilles FRANCQHOME à Georges DISMAL de 2 cens de lieu manoir et héritage, gisant à Leers et tenus de la Royère. Déshérité et adhérité le 04/09/1643.

Quesnoy à Toufflers

De la vente faite par Pierre DELECHAMBRE à Jean CASTEL de 9 cens de terre à labeur, gisant à Leers, tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 16/03/1643.

De la vente faite par Gabriel PROVOST à Anthoine DECOTTIGNIES de 13 cens et demi de terre à labeur, gisant à Leers, tenus de la seigneurie du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 16/03/1643.

De la vente faite par les tuteurs des enfants Guilbert BAYART à Mathys DELESPIERE de la moitié de 4 cens de terre à labeur, gisant à Toufflers et tenus du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 15/07/1643.

De la vente faite par les curateurs aux biens de Fleury DELECROIX à Philippe MEURISSE de 14 petites verges de lieu manoir, gisant à Leers, tenues du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 24/12/1642.

CC bis 8-1 - 1584 - Hospital Sainte-Elisabeth

De Allardine WYBERT, veuve de Jacques LEFEBVRE, demeurant à Luingne pour la cense de 29 cens 3 verges de terre franc alloeux de Bourgomme gisant en plusieurs pièces en la paroisse de Luingne, assavoir 11 cens de terre pris en une pièce de 22 cens acquis par les dites soeurs à Jehan LEFEBVRE, fils de Nicaise et 3 cens acquis au dessus dit Jehan LEFEBVRE, et 4 cens acquis comme dessus, et 3 cens 23 verges acquis à Michiel DESCAMPS, et 4 cens 5 verges acquis à Jehan CARETTE, fils de feu Jacques, et 3 cens acquis à Josse DEBACKRE, gisant lez la Malle Cense.

De Guilbert BOURSUT, fils d'Andrieu pour 4 cens de terre de franc alloeux séant à Luingne, iceux 4 cens acquis à Joos DEBACKRE, fils de feu Andrieu.

De Lion DELAOUSTRE et Gabrielle LEZAIRE, sa femme, demeurant à Croix, lesquels doivent au dit hospital chaque an de rente héritière la somme de 33 livres 6 sols 8 deniers parisis au rachat de 600 livres, échéant le 28 de janvier, apparent par lettre obligatoire faite devant les hommes de fief du dit Croix par rapport d'un lieu manoir contenant parmi jardin un bonnier 4 cens 23 verges et 6 bonniers de terre à labeur, tenant le tout ensemble, gisant en la paroisse du dit Croix et tenus du fief et seigneurie de Lespesse en date du 28/01/1574. Les 300 livres venant de la donnation faite au dit hospital par feue Soeur Antonette MULIER, jadis religieuse au dit lieu.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

Des hoirs et enfants de feu Estienne DELESPAU, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 100 sols parisis de rente héritière au rachat de 100 livres apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant lieutenant et hommes de fief du dit Roubaix par rapport d'héritage assavoir 13 cens demi de terre à labeur en date du 01/04/1543.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

De Jehan DEBOUVINES et la veuve Jehan DELESPIERE, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 72 livres parisis de rente viagère durant la vie de Marye DEBOUVINES, leur sœur, demeurant au dit hospital, comme il appert par lettre obligatoire faite et passée par devant le lieutenant du souverain bailliage de Lille en date du 09/12/1551.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

De Antoine DUBAR, fils de feu Guillebert et Anne DELINCELLE, sa femme, demeurant à Flers, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 26 livres parisis de rente héritière au rachat de 500 livres échéant le 4ème de novembre, comme appert par lettre obligatoire faite et passée par devant auditeurs au dit Lille en date du 04/11/1573 et par lettre de main assise faite par Gratien DECROIX, sergent de la gouvernance de Lille et icelle décrétée le 12/02/1573 par devant Jehan VIRON, lieutenant sur un bonnier de terre à labeur pret bois tenus de la seigneurie de Roubaix nommé Lechel à Mons et un bonnier 11 cens de terre à labeur tenus de Croix et 12 cens tenus de l'échevinage d'Annappes.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

De Jacques DELOBEL, fils de feu Pierre et Jehenne ROUSSEL, sa femme, demeurant à Croix, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 21 livres parisis de rente héritière au rachat de 400 livres échéant le 8ème jour de janvier, apparent par lettre obligatoire faite et passée par devant auditeurs au dit Lille en date du 08/01/1573 et par lettre de main assise faite par Gratien DECROIX, sergent en la gouvernance de Lille sur un jardin manoir contenant un bonnier d'héritage, tant jardin que terre à labeur,

et encore 10 cens de jardin, ces deux parties tenues de Madame, et sur 7 cens demi de terre à labeur tenus de la seigneurie de Croix en date du 12/02/1573.
- payé 1585, 1586, 1587

De Madamoiselle Yzabeau DELAHAYE, laquelle a donné au dit hospital la somme de 40 livres parisis de rente viagère durant la vie de sœur Yzabeau DETRAMECOURT, sa fille, religieuse au dit hospital, comme appert par lettre obligatoire faite et passée par devant deux notaires impériaux de la ville d'Aire en date du 25/06/1554 sans main assise.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

De Madamoiselle Marye DESWASTINES au lieu de feu Hughes, son père, en son vivant escuyer, seigneur de Warlincourt les Pas en Arthois, laquelle doit au dit hospital chaque an la somme de la somme de 36 livres de rente viagère à la vie de sœur Jenne DESWASTINES, sa sœur, religieuse au dit hospital, comme appert par lettre obligatoire faite et passée par devant auditeurs de la ville de Lille en date du 28/04/1554 sans main assise le domicile d'Antoine DELARIVIERE, pour ce faire au dit Lille.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

De Jehan DEBOUVINE, laboureur, demeurant à Hem, lequel doit chaque an au dit hospital et qu'il a donné pour l'entretien de soeur Marguerite, sa fille, demeurant au dit lieu la somme de 36 livres parisis de rente héritière au rachat de 600 livres, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant hommes de fiefs de la seigneurie de Hem par rapport d'héritage ci-comme de 7 cens de jardin manoir et 12 cens de terre à labeur en date du 17/09/1563.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

De Jehenne MEURISSE, veuve de Jehan HOUZET et ses enfants, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 9 livres 6 sols 9 deniers parisis de rente héritière au rachat de 150 livres, comme appert par lettre obligatoire faite et passée par devant auditeurs en Lille en date du 18/07/1565 et main assise faite par Jehan DELERUE, sergent en la gouvernance le 13/07/1571 sur un bonnier un cent de terre à labeur de messieurs les doyen et chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille et par lettre de transport au profit du dit hospital passée par devant Antoine BONTENIER et Michiel LEROY, notaire pers et compagnons en l'échevinage en la ville d'Orchies le 19/02/1573.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

Des margliseurs et magnans de Roubaix, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 61 livres 2 sols 2 deniers au rachat de 1100 livres échéant au 27ème de juillet, comme appert par lettre obligatoire faite et passée par devant bailly et hommes de fief de Roubaix par rapport de 25 manoirs contenant 10 bonniers d'héritage ou environ et 3 bonniers de terre à labeur, les dits magnans sont en nombre de 54 obligé pour la sûreté de la dite rente, le tout gisant et tenus de la dite seigneurie de Roubaix en date du 27/07/1572, et la lettre de transport du 25/04/1579.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

De Charles FAUVARQUE, fils de Michiel et Jehenne DESURMONT, sa femme, demeurant au dit Roubaix, qui doivent chaque an au dit hospital la somme de 11 livres 2 sols 2 deniers 2 patars parisis de rente héritière au rachat de 200 livres, apparant par lettre faite et passée par devant bailly et hommes de fief du dit Roubaix par rapport de tout un lieu manoir amassé de 3 maisons et autres édifices tenant ensemble, contenant 4 cens demi de jardin en date du 18/07/1578 et la lettre de transport le 5ème jour d'août ensuivant la dite constitution.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

De la veuve et enfants de feu Pierre LEURIDAN, demeurant à Roubaix qui doivent chaque an au dit hospital le somme de 25 livres parisis de rente héritière au rachat de 400 livres, échéant au 19ème de février, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant les échevins du dit Roubaix, par rapport de 10 cens et 7 cens de terre à labeur en date du 19/02/1565 et la reconnaissance passée par devant bailly et hommes de fief du dit Roubaix, ratifiant de nouveau la dite rente datée du 01/10/1577, laquelle rente a été donnée par Marguerite FAUVARCQUE, fille de défunt Cornille et Anthonnette DESPLANCQ, à présent religieuse professe du dit hospital.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

Remontre la dite maîtresse qu'elle a presté à Marguerite FAUVARQUE, jeune fille de défunt Cornille et Anthonnette DESPLANCQ, ses feus père et mère pour le présent religieuse professe du dit hospital la somme de 300 livres parisis des deniers du dit hospital, somme que la dite Marguerite a promis de rendre et payer à la dite sœur maîtresse et religieuses du dit hospital le jour du trespas d'Anthonnette LEZAIRE, veuve de Pierre DESPLANCQ, sa grand-mère, et pour sûreté de la dite somme, la dite Marguerite a donné le quatrième partie qu'elle a en un tiers des héritages à elle échu par représentation contre ses frère et sœurs par le trespas de feu Pierre DESPLANCQ, son grand-père et dont Anthonnette LEZAIRE en est usufruitière et viagère, à savoir 4 bonniers 2 cens 2 verges demie de terre en plusieurs pièces, tant jardin pret que terre à labeur, le tout gisant et tenu de la seigneurie de Roubaix en date du 08/08/1578.

De Madame, laquelle a ordonné payer au dit hospital en suivant l'intention de ses prédécesseurs la somme de 16 livres 4 sols parisis pour 3 obits solemnels qui se célèbrent annuellement en l'église du dit hospital pour les âmes de défunts de noble mémoire feu monseur Nicolas DE WERCHIN, seneschalle de Haynault, Madame Yolente DE LUXEMBOURG, sa chierre espeuse et monseigneur de Faignoeulle, leur fils.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

CC bis 8-2 - 1584 - Hospital Sainte-Elisabeth

De Madame DE GLAIZON, Contesse de Herlies, laquelle doit chaque an au dit hospital la somme de 37 livres 10 sols parisis, monnaie de Flandres de rente héritière au rachat de 600 livres, échéant le 10ème jour de janvier, apparent par lettre obligatoire faite et passée par devant auditeurs du souverain baillage de Lille en date du 10/01/1579 sans main assise et domicile pour ce faire hostellerie des Trois Rois au dit Lille.
- payé 1585, 1586

De Lion DELAOUSTRE et Gabrielle LEZAIRE, sa femme, demeurant à Croix, lesquels doivent chaque an de rente héritière la somme de 33 livres 6 sols 8 deniers parisis au rachat de 600 livres, apparant par lettre obligatoire faite devant lieutenant, bailly et hommes de fief du dit Croix par rapport d'un lieu manoir contenant parmi jardin un bonnier de terre à labeur, gisant en la paroisse du dit Croix et tenus du fief et seigneurie de Lespesse en date du 28/01/1574.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, 1589

Des hoirs et héritiers de feu Gilles HOUZET et Ysabeau MULIER, sa femme, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 10 livres parisis de rente au rachat de 200 livres, comme appert par lettre obligatoire faite et passée par devant auditeurs au dit Lille en date du 08/07/1541 et par lettre de main assise faite par Gratien DECROIX, sergent en la gouvernance le 09/02/1576, et icelle décrétée sur deux lieux manoir contenant 18 cens demi d'héritage, un bonnier 13 cens de terre à labeur tenus de messieurs les doyen et prévost de Saint-Pierre de Lille.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, 1589

De Antoine ROUSSEL, fils de feu Michiel et Bestienne DUPONT, ses père et mère, lequel doit chaque an au dit hospital la somme de 10 livres parisis de rente héritière au rachat de 200 livres, échéant le 12ème de novembre, apparant par lettre passée par devant bailly et hommes de fief du dit Roubaix par rapport d'héritage, ci-comme d'un jardin manoir contenant 10 cens ou environ et 11 cens de terre à labeur fief et 8 cens de terre côtière, le tout gisant et tenu du dit Roubaix en date du 12/11/1543.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, 1589

De Philippe CORNILLE au lieu de Jacques CORNILLE, son père, lequel doit chaque an au dit hospital de rente 15 livres parisis au rachat de 300 livres, échéant le 8ème de février comme appert par lettre faite et passée par devant lieutenant et échevins du dit Roubaix, bailly et juges côtiers de la terre et seigneurie de Wasquehal par rapport de 8 cens demi de jardin manoir et 2 bonniers 8 cens demi et les deux tiers de cent de terre à labeur, tenus des dites seigneuries de Roubaix et Wasquehal en date du 08/02/1534.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, 1589

De Pierre DUGARDIN au lieu de feu Jacques DUGARDIN et Gillette DESCAMPS, ses père et mère, lequel doit chaque an au dit hospital la somme de 15 livres parisis de rente au rachat de 300 livres, échéant le 13ème de janvier, apparant par lettre faite et passée par devant bailly et échevins du dit Roubaix par rapport de 16 cens de jardin manoir en date du 13/01/1534.
- payé 1585, Charles DUGARDIN, son fils en 1587.

De Nicolas LECONTE au lieu de Pierre, son père, lequel doit chaque an au dit hospital la somme de 20 livres parisis de rente au rachat de 400 livres, échéant au pénultième jour de juillet, comme appert par lettre passée par devant bailly et échevins du dit Roubaix par rapport de 8 cens d'héritage, les 6 cens jardin manoir et 2 cens terre à labeur tenant ensemble et un autre lieu manoir contenant ..... (blanc) en date du 30/07/1535.
- payé 1585, la veuve Gilles ROUSSEL en 1587.

De Jehan POLLET, fils d'Antoine au lieu de Willame MATON et Thomasse CHASTEL, sa femme, lequel doit chaque an au dit hospital la somme de 100 sols parisis au rachat de 100 livres, échéant au 15ème de mars, apparant par lettre passée par devant les échevins du dit Roubaix par rapport de 3 lieux manoirs contenant 5 cens demi 2 verges d'héritage et par reconnaissance du dit Jehan POLLET, ayant acheté l'un des dits manoirs contenant cent et demi d'héritage par devant Denis DELECAMBRE, dit Ganthois, lieutenant de monsieur le gouverneur de Lille en date ci-comme la dite lettre en date du 15/03/1534 et la dite reconnaissance du 13/10/1559.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, 1589

Des hoirs et héritiers de feu Jehan DEQUARTES et Péronne DESVRIENDT, sa femme qui doivent chaque an au dit hospital la somme de 18 livres parisis de rente au rachat de 360 livres parisis, échéant au 14ème d'octobre, apparant par lettre obligatoire passée par devant lieutenant, bailly et échevins de Wattrelos par rapport de tout un lieu manoir contenant 8 cens demi d'héritage gisant devant la place et tenu du dit lieu en date du 14/10/1516.
- payé 1585, 1586, 1587, Nicolas DELEMARRE en 1588.

De Jacques DELAOUSTRE, fils de Jehan et Marye HESPEL, sa femme, demeurant à Wattrelos, lesquels doivent au dit hospital chaque an de rente la somme de 10 livres parisis au rachat de 200 livres, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant lieutenant et échevins du dit Wattrelos par rapport de 27 cens d'héritage en plusieurs pièces gisant et tenus du dit lieu en date du 20ème de mars.
- ses hoirs en 1585.

De Jehan FAUVARQUE et Marye DUHAMEL, sa femme par achat à la veuve Jacques LEGRANDT, lequel doit chaque an la somme de 25 livres parisis de rente héritière au rachat de 500 livres, échéant au 16ème de mars, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant bailly et échevins du dit Roubaix par rapport d'un lieu manoir contenant 9 cens 6 verges d'héritage et un autre manoir contenant 2 cens de jardin arrentement en date du 16/03/1552.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, 1589

Des héritiers de feu Jacques DASSONEVILLE, lesquels doivent au dit hospital de rente héritière la somme de 60 livres parisis au rachat de 12 livres, échéant au 27ème jour d'avril, apparant par lettre passée par devant lieutenant de bailly et échevins du dit Wattrelos par rapport de 5 bonniers 12 cens d'héritage en plusieurs pièces au dit lieu en date du 27/04/1540.
- payé 1585, 1586, 1587, damoiselle DEVELINE en 1588.

De Charles FAUVARQUE, fils de Michiel et Jehenne DESURMONT, sa femme, demeurant à Roubaix, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 16 livres 13 sols 4 deniers parisis de rente héritière au rachat de 3, échéant au 18ème de juillet, comme appert par lettre obligatoire faite et passée par devant bailly et hommes de fief du dit Roubaix par rapport de 3 manoirs contenant 4 cens demi de jardin ou environ en date du 18/07/1578 et la lettre de transport du 5ème jour d'août an que dessus.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, 1589

De la veuve Martin WANTELLE et ses enfants par achat à Pierre GODIN, fils de feu Jehan, lequel doit chaque an de rente 4 livres 6 sols au rachat de 86 livres, apparant par lettre passée par devant bailly et juges côtiers de la seigneurie de Favreulles et par autre lettre passée par devant lieutenant et juges côtiers de la seigneurie de Croix par rapport de 12 cens demi de jardin manoir et 9 cens de terre à labeur en trois pièces en date la première lettre du 04/05/1546 et la reconnaissance du 18/04/1579 par le dit Martin WANTELLE.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, 1589

De Jehenne MOEURISSE, veuve de Jehan HOUZET et ses enfants qui doivent chaque an de rente héritière la somme de 5 livres parisis au rachat de 100 livres, comme appert par lettre obligatoire faite et passée par devant auditeurs du souverain bailly de Lille en date du 11/01/1552 et main assise faite par Gratien DECROIX, sergent en la gouvernance sur un lieu manoir contenant 9 cens d'héritage et 16 cens de terre à labeur tenus de messieurs les doyen de Saint-Pierre de Lille, item encore un lieu manoir contenant 9 cens d'héritage et 13 cens de terre à labeur tenant du prévost de Saint-Pierre du dit Lille en date du 09/02/1576.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, 1589

Des héritiers et enfants Loys DESTOMBES et Olive ROUSSEL, sa femme, qui doivent chaque an au dit hospital la somme de 20 livres parisis de rente héritière au rachat de 400 livres apparant par lettre passée par devant bailly et hommes de fief de Roubaix par rapport d'un jardin manoir contenant 10 cens et 14 cens de terre à labeur en date du 14/03/1554.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, Philippe DESTOMBES, leur fils en 1589.

Des dessus dits hoirs et enfants Loys DESTOMBES, lesquels doivent encore au dit hospital la somme de 15 livres parisis de rente au rachat de 300 livres échéant au 14ème de mars, appararant par lettre obligatoire passée par devant bailly et juges cotiers de la seigneurie de Wasquehal par rapport des héritages déclarés en l'article précédent en date du 23/03/1545.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, Philippe DESTOMBES, leur fils en 1589.

De Pasquier et Nycolas LECOMPTE par achat à Michiel LECLERCQ et ses enfants qui doivent chaque an la somme de 12 livres 10 sols parisis de rente au rachat de 200 livres, échéant au 2ème de février, comme appert par lettre obligatoire passée par devant auditeurs en la ville de Lille en date du 07/03/1555 et par lettre de main assise faite par Nicolas TEVELIN, sergent en la gouvernance au dit Lille et icelle décrétée le 17/04/1556 par devant Antoine DE BEAULANCORT, lieutenant sur un lieu manoir contenant 2 cens et sur autres 3 cens d'héritage et par reconnaissance de Jacques et Nicolas LECONTE, frères en date du 20/07/1575.
- payé 1585, 1586, 1587, Pasquier et la veuve Nicolas LECOMPTE en 1588.

De la veuve de Hery LEZAIRE et la veuve de Roland DECARMON, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 55 livres 10 sols 10 deniers et demi patar de rente héritière au rachat de 1000 livres, échéant au 4ème de février, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant auditeurs en date du 04/02/1570 et main assise faite par Noël BAILLET, sergent en la gouvernance de Lille sur 8 cens de pret tenus de la seigneurie de Hem et un bonnier 12 cens de terre à labeur tenus de la seigneurie de Noeufville et sur le fief et seigneurie du Parcq se consistant en un lieu manoir contenant parmi jardin, tant pret bois que terre à labeur 16 bonniers d'héritage ou environ appartenant les deux dernières parties à feu Hery LEZAIRE et le reste à feu Rolant DECARMON en date du 04/02/1570.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, 1589

De Nicolas PICAVET par achat à Claude CUVELLE qui doit chaque an au dit hospital la somme de 10 livres de rente par achat de 200 livres, échéant au 10ème de janvier, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant bailly et échevin du dit Roubaix par rapport de 2 manoirs contenant parmi jardin un cent 3 quartrons d'héritage en date du 10/01/1552.
- payé 1585, ses hoirs en 1586.

De Jacques DUPONCHEL et Anne POTTIER, sa femme, demeurant à Sailly lez Lannoy qui doivent chaque an au dit hospital la somme de 10 livres de rente héritière au rachat de 200 livres, échéant le 7ème de mars, comme appert par lettre passée par devant auditeurs en date du 7ème de mars et main assise et décrétée sur un lieu manoir contenant 10 cens d'héritage et 8 cens de terre à labeur en date du 17ème d'avril ensuivant la dite constitution.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, 1589

Des hoirs et enfants de feu Fernand DELABARRE, escuyer, en son vivant seigneur de Mouscron, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 50 livres parisis de rente héritière au rachat de 1000 livres, échéant au 12ème d'octobre, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant bailly et hommes de fief du dit Roubaix par rapport de tout un fief nommé le fief de le Vigne gisant au dit Roubaix, contenant 18 bonniers d'héritage et un autre fief contenant 4 bonniers 5 cens en date du 12/10/1546.
- payé 1585, à Martin DELACROIX en 1586.

Des hoirs et enfants Jehan MASURE et Marye GROSSOUL, sa femme, demeurant à Saint-Léger qui doivent chaque an au dit hospital la somme de 20 livres parisis de rente héritière au rachat de 400 livres, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant tabellion du Roy, notre sire en Tournay en date du 23/08/1528 et mise de fait sur 7 bonniers 15 cens d'héritage en plusieurs pièces par Jehan CLEMENT, sergent du dit Tournay et Tournaisis le 05/03/1528 et depuis encore mise de fait sur 10 cens demi de jardin fait par Nicolas DUCHAMBREGIE, sergent du dit Tournay le 07/10/1538.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, 1589

De Jehan DELERUE et Jehenne DELAOUSTRE, sa femme, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 30 livres parisis de rente héritière au rachat de 600 livres parisis, échéant au 9ème jour de juin, comme appert par lettre obligatoire faite et passée par devant bailly et hommes de fief du dit Roubaix par rapport de 2 manoir, l'un contenant 14 cens d'héritage ou environ et l'autre 14 cens d'héritage et terre à labeur en date du 09/06/1573. payé 1585, 1586, François LAMIRAN et Franchoise DELERUE en 1587.

Des dits Jehan DELERUE et Jehenne DELAOUSTRE, sa femme lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 44 livres 8 sols 10 deniers 2 patars et les deux tiers de patars de rente héritière au rachat de 800 livres parisis venant de la donation en faite au dit hospital par Jacques BARBIEUR et feue Chaterine MULIER, ayant leur fille sœur Antonnette religieuse au dit lieu, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant lieutenant, bailly et hommes de fief du dit Roubaix par rapport de 2 bonniers 9 cens demi d'héritage, tant jardin que terre à labeur en date du 11/10/1569.
- payé 1585, 1586, François LAMIRAN et Franchoise DELERUE en 1587.

De Pierre DUJARDIN, fils de Jacques, lequel doit chaque an au dit hospital 10 livres parisis de rente au rachat de 200 livres, échéant au 19ème de septembre, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant lieutenant, bailly et hommes de fief du dit Roubaix par rapport de 2 manoirs, l'un contenant 15 cens un quartron et l'autre 2 cens d'héritage en date du 19/09/1559.
- payé 1585, 1586, Charles DUGARDIN en 1587

De Olivier DESOBRIS et Pacques DESROEULX, sa femme, demeurant à Croix, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 16 livres 13 sols 4 deniers de rente au rachat de 300 livres venant de la donation faite en faite au dit hospital par feu Arnoult DELEVARENT, ayant sa fille soeur Liévine religieuse au dit lieu, échéant au 19ème d'avril comme appert par lettre obligatoire passée par devant juges cotiers de messieurs les doyen et chapitre de l'église collégiale de St-Pierre de Lille par rapport de 17 cens de terre gisant au dit Croix et tenus des dits de Saint-Pierre en date du 19/04/1564.
- ses hoirs en 1585.

De Philippe BAYART et Jehenne LEFEBVRE, sa femme, demeurant à Wattrelos, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 100 livres parisis de rente héritière au rachat de 2000 livres, échéant au 14ème de mai, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant bailly et hommes de fief du dit Wattrelos par rapport de 3 bonniers 8 cens 3 quartrons d'héritage, tant jardinage que terre à labeur en date du 14 mai 1566.
- payé 1585, ses hoirs en 1586.

De Michiel et Jehan MATON, père et fils et Marye DELATTRE, femme au dit Jehan, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 16 livres 13 sols 4 deniers de rente au rachat de 300 livres, échéant au 19ème jour de juin, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant auditeurs en Lille en date du 19/06/1566 et main assise faite faite par Noël BAILLET, sergent en la gouvernance le 13/06/1567, icelle décrétée le 27/06/1567 sur un lieu manoir contenant 7 cens d'héritage tenant de la prévoté Desquesne et 12 cens de terre à labeur tenus du fief de Lespese et 6 cens de Hem.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, 1589

De Cornille DELERUE et Martine PREVOST, sa femme, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 20 livres parisis de rente héritière au rachat de 400 livres, échéant au 10ème jour de juillet, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant bailly et hommes de fief du dit Roubaix par rapport de 3 bonniers d'héritage et terre à labeur et 4 cens fief, le tout gisant et tenu de la seigneurie de Roubaix en date du 10/07/1573.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, 1589

Aux dits Cornille DELERUE et Martine PREVOST, sa femme, qui doivent chaque an au dit hospital la somme de 40 livres parisis de rente héritière au rachat de 800 livres, échéant au 9ème jour de septembre, comme appert par lettre obligatoire faite et passée par devant bailly et hommes de fief du dit Roubaix par rapport de 4 cens de terre fief et 3 bonniers de terre à labeur et un lieu manoir contenant 7 cens d'héritage ou environ, le tout gisant et tenu de la dite seigneurie de Roubaix en date du 9ème jour de septembre an de ce compte.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588, 1589

De Otte BONTE, fils de feu Mahieu et Marye FREMAULT, sa femme, demeurant à Wasquehal, lesquels doivent chaque an le somme de 50 livres parisis de rente héritière au rachat de 900 livres, échéant au 5ème jour d'octobre, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant auditeurs en Lille en date du 05/10/1575 et main assise faite par Gratien DECROIX, sergent de la gouvernance de Lille le 30/08/1576 et icelle décrétée le 7ème de septembre étant sur un lieu manoir contenant 10 cens d'héritage tenus en fief de la Blancquerie et 3 bonniers 11 cens de terre à labeur tenu de Madame à cause de son fief de Wasquehal.
- payé 1585, 1586, 1587

CC bis 8-3 - 1584 - Chapelle du Saint-Sépulchre

De Pierre ROUSSEL, fils de Gilles au lieu de Pierre BOURGOIS pour le parfait de la cense du dit BOURGOIS d'un bonnier de terre à labeur appartenant à la dite Chapelle, haboutant au chemin qui maisne de la Croisette du Pret au mollin du Fresnoy.
- Gilles DELORGE en 1585.

Du dit Pierre ROUSSEL pour la cense de 19 cens 9 verges de terre à labeur gisant à la Cailluiere, haboutant au chemin sus-dit.
- bail en 1585, 1586, Gilles DELORGE en 1588.

De la veuve Jehan LEVINGNIER, laquelle tient en cense 15 cens de terre à terrage gisant à Néchin, ci-devant échu au seigneur du dit Néchin par droit de confiscation, haboutant au chemin qui maisne des Billecocqs au Castillon.
- Nouvelle cense des dits 15 cens de terre à labeur à Garin LEMERCHIER, laboureur, demeurant à Néchin en 1585, 1586.

De Guillebert BOURSUT, fils de feu Andrieu, demeurant à Luingne pour la cense de 9 cens 24 verges de Franc Alloeux gisant à Luingne, venant par achat d'Allard LEMAIRE.
- bail en 1585, 1586

Guillame LEFEBVRE, fils de feu Jacques, demeurant à Luingne, lequel tient en cense 6 cens de terre Franc Alloeux, ci-devant acheté à Vinchant DESCAMPS, venant de feue Dame Ysabeau DEROUBAIX, dame de Richebourg.
- bail en 1585, 1586

De Bettremieu ESCROHART, lequel tient en cense 3 bonniers un cent de terre qui est fief appartenant à la dite Chapelle, gisant au dit Roubaix, tenant au chemin qui maisne de Gorguemetz au triez de le Petoire, duquel fief Adrien DUPLOYCH est responsible.
- bail en 1585, 1586, 1588

De Martin DEVIENNE, lequel tient en cense 15 cens de terre à labeur gisant à Hem, tenus de la seigneurie de Roubaix, de laquelle terre le dessus nommé Adrien DUPLOYCH est homme vivant et mourant.
- bail en 1585, 1586, Jehan LECLERCQ en 1588

De la veuve Jehan DUTRONCQUOY, laquelle tient en cense 10 cens 3 quartrons de terre gisant à Néchin. Est homme vivant et mourant pour cette partie Cornille DELEHAYE, fils de feu Adrien.
- bail en 1585, 1586, 1587, 1588

De Jehan MATHON et Philippe BRUSLOIS, laboureurs, demeurant à Hem, lesquels tiennent en cense l'un pour l'autre et chacun pour le tout le bois que l'on dit de Ribaubus gisant au dit Hem.
- bail en 1585, 1586, 1587, 1588

De Catherinne BRAQUAVAL, veuve de Jehan PLOUCQUET pour le louage de la petite maison de la dite Chapelle.
- bail en 1585, 1586

De la veuve Liévin SCHOLLART de Hombreteghem, censière de 2 bonniers 4 verges de terre à labeur gisant au dit Hombreteghem.
- bail en 1585, 1586

De Pierre DEMOL de 2 journens 53 verges de terre labourable et 2 jominens 36 verges de pret qu'il tient en cense.
- bail en 1585

De Robert DECOOMAN, laboureur, demeurant à Herzelles pour la cense de 2 bonniers et demi de terre à labeur gisant à Herzelles.
- bail en 1585, 1586

De Jehan POMAERT pour 2 jomineux de terre ou environ gisant à Sententelms.
- bail en 1585, 1586

De Jehan DEBUISNES au lieu de Pierre DEBUISNES, son père pour une année de rente héritière au rachat de 400 livres par lui due chaque an à la dite Chapelle du Saint-Sépulchre sur son lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens d'héritage ou environ, haboutant au chemin qui maisne du Petit Quesnoit à Hucquet, item sur un bonnier de terre à labeur, tenant au dit chemin, les deux parties gisant à Roubaix et tenus de la seigneurie de la Pontenerie, item sur 9 cens de terre à labeur, item sur 4 cens de terre à labeur, item sur 8 cens de terre, item sur 9 cens de terre, tenant au chemin qui maisne au hamel des Hucquet au petit Beaumont, item sur encore un lieu manoir contenant 2 cens d'héritage, tenant à la grand rue qui maisne de l'église du dit Roubaix à Wattrelos, ces cinq dernières parties tenues et gisant au dit Roubaix.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

De Lambert VANREUST, fils de feu Pierre au lieu des veuve et hoirs Martin FASCHET, lequel doit chaque an à la dite Chapelle de rente héritière 15 livres au rachat de 150 florins carolus sur un lieu manoir contenant un quartron d'héritage, gisant sur le marchié de Roubaix et tenu de la seigneurie du dit lieu.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

De Monsieur le Prince Despinoy, lequel doit chaque an à la dite Chapelle de rente héritière 37 livres 10 sols parisis au rachat de 300 florins comme appert par lettre passée par devant auditeur de la salle et baillage de Lille en date du 28/03/1574 et main assise faite par Jehan CRUGEOT, huissier du conseil d'arthois en date des 14, 15 et 16 de septembre 1575 sur les terre et seigneuries de Messencousture, Herremez et Beaumetz les Cambraisis se constituant en plusieurs manoirs et autres édifices, pret, bois et terre à labeur, tenus du Roy à cause de son château de Bapaume.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

De Charles DEMARCHENELLES, escuyer, seigneur du dit lieu Desmotte, lequel doit chaque an à la dite Chapelle de rente héritière 66 livres 13 sols 4 deniers au rachat de 1500 florins par lettre obligatoire passée par devant auditeurs de la salle et baillage de Lille en date du 28/06/1576 et main assise faite par Louys DELABARRE, sergent en la gouvernance de Lille en date du 02/07/1576 sur un lieu manoir nommé la cense de Marchenelles, contenant parmi jardin pret 4 bonniers 11 cens 18 verges trois quarts, tenant à la rivière de Marcq, item sur 15 cens 20 verges de pret nommé le Pret Basson, item 4 cens 10 verges demie de bois appelé le Bois de Marchenelles, item sur un bonnier 3 quartrons de pret appelé le Pret du Ghau, item sur 4 bonniers 12 cens 18 verges gisant devant la porte de la dite cense, item sur 4 cens16 verges de pret nommé le Bas Maretz, item sur 10 cens 10 verges de pret nommé Trenquis, item sur un fief contenant 7 bonniers 3 cens 17 verges de terre gisant en la coulture du mollin du dit Marchenelles, item

sur 7 bonniers de terre gisant devant Lhostel et lieu seigneurial du dit Marchenelles, item sur un fief et seigneurie Deleval gisant en la paroisse d'Ascq se comprendant en 8 bonniers 2 cens d'héritage et sur plusieurs rentes, reliefs, droits seigneuriaux appartenant au dit fief Deleval.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

De Margueritte DEBOUVINES, veuve de Jehan DELESPIERE au lieu de Jehenne DELETOMBE, veuve de Jehan DESROEULX, laquelle doit chaque an à la dite Chapelle de rente héritière 31 livres 5 sols parisis au rachat de 250 florins carolus comme appert par transport de lettre passée par devant auditeurs de la salle et baillage de Lille en date du 20/11/1573 et main assise faite par Jehan DELERUE, sergent de la gouvernance du dit Lille sur un lieu manoir contenant parmi jardin tout en une masse 2 bonniers 2 cens d'héritage, tenu du fief du Maretz, haboutant au chemin qui maisne de le Corbeille à le place de Croix, la piedsente passant parmi qui maisne de la Pinchardrie vers l'église du dit Croix, item sur 4 cens de pret nommé le Vivier, tenus du fief de Croix et sur un lieu manoir gisant en la paroisse de Flers contenant 8 cens d'héritage, haboutant au chemin qui maisne de Warwane vers Espinoy, item sur 12 cens de terre à labeur tenant au dit chemin de Warwane.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

De Jehenne DESFRENES, veuve de Guillebert PROUVOST, laquelle doit la somme de 55 livres 12 sols 2 deniers parisis au rachat de 500 florins comme appert par lettre passée par devant auditeurs de la salle et baillage de Lille en date du 06/08/1575.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

De Jehan LEBLAN et Margueritte PROUVOST, sa femme, demeurant au dit Roubaix, lesquels doivent par an à la dite Chapelle de rente héritière la somme de 12 livres 10 sols parisis au rachat de 200 livres parisis comme appert par lettre obligatoire passée par devant les bailly, lieutenant et échevins du dit Roubaix en date du 31/03/1579.
- payé 1585, 1586, 1587, 1588

CC bis 8-4 - 1585

Hospital Sainte-Elisabeth

Des hoirs et héritiers de feu Jacques DELAOUSTRE, lesquels doivent au dit hospital chaque an de rente la somme de 10 livres parisis au rachat de 200 livres, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant lieutenant et échevins du dit Wattrelos par rapport de 27 cens d'héritage en plusieurs pièces gisant et tenus du dit lieu en date du 20ème de mars.
- payé 1586, 1587, Marie ROUSSEL en 1588.

Des hoirs et enfants Olivier DESOBRIS et de Pacques DESROEULX, sa femme, demeurant à Croix, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 16 livres 13 sols 4 deniers de rente au rachat de 300 livres venant de la donation faite en faite au dit hospital par feu Arnoult DELEVARENT, ayant sa fille sœur Liévine religieuse au dit lieu, échéant au 19ème d'avril comme appert par lettre obligatoire passée par devant juges côtiers de messieurs les doyen et chapitre de l'église collégiale de St-Pierre de Lille par rapport de 17 cens de terre gisant au dit Croix et tenus des dits de Saint-Pierre en date du 19/04/1564.
- payé 1586, 1587, 1588, 1589

CC bis 8-5 - 1585

Hospital Sainte-Elisabeth

De Monsieur le Prince Despinoy lequel doit au dit hospital la somme de 300 livres parisis, monnaie de Flandres de rente héritière admortie sur la terre et seigneurie du Breucq. A été reçu par les mains de Franchois LAMIRAN, censier d'icelle terre.

De Jehan DELEMARRE et ..... (blanc) LEFEBVRE, demeurant à Luingne pour la cense de 29 cens 3 verges de terre que soloit tenir en cense Allardine WYBERT et aussi autres 4 cens que soloit tenir Guilbert BOURSSUT, le tout franc alloeux de Bourgoine, gisant en plusieurs pièces en la paroisse de Luingne, assavoir 11 cens de terre pris en une pièce de 22 cens acquis par les dites sœurs à Jehan LEFEBVRE, fils de feu Nicaise et 3 cens acquis au dessus dit Jehan LEFEBVRE, et 4 cens acquis comme dessus et 3 cens 23 verges acquis à Michiel DESCAMPS, et 4 cens 5 verges acquis à Jehan CARETTE, fils de feu Jacques, et 3 cens acquis à Joos DEBACKRE, gisant lez la Malle Cense, et les 4 cens que solloit tenir le dessus dit Guilbert BOURSSUT, fils d'Andrieu acquis à Joos DEBACKRE.
- bail en 1588

CC bis 8-6 - 1586

Chapelle du Saint-Sépulchre

De Gilles DELORGE, hoste de Bouttailles et Catherinne POLLET, sa femme au lieu de Pierre ROUSSEL, lesquels tiennent en cense un bonnier de terre à labeur appartenant à la dite Chapelle, haboutant au chemin qui maisne de la Croisette du Pret au mollin du Fresnoy.
- bail en 1587, 1588

CC bis 8-8 - 1586

Hospital Sainte-Elisabeth

De la veuve et enfants Nicolas PICAVET par achat à Claude CUVELLE qui doivent chaque an au dit hospital la somme de 10 livres de rente par achat de 200 livres, échéant au 10ème de janvier, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant bailly et échevin du dit Roubaix par rapport de 2 manoirs contenant parmi jardin un cent 3 quartrons d'héritage en date du 10/01/1552.
- payé 1587, Michel PICAVET, son fils en 1588.

De Martin DELACROIX par achat au seigneur de Mouscron, lesquel doit chaque an au dit hospital la somme de 50 livres parisis de rente héritière au rachat de 1000 livres, échéant au 12ème d'octobre, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant bailly et hommes de fief du dit Roubaix par rapport de tout un fief nommé le fief de le Vigne gisant au dit Roubaix, contenant 18 bonniers d'héritage et un autre fief contenant 4 bonniers 5 cens en date du 12/10/1546.
- payé 1587, 1588, 1589

Des hoirs et enfants Philippe BAYART et Jehenne LEFEBVRE, sa femme, demeurant à Wattrelos, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 100 livres parisis de rente héritière au rachat de 2000 livres, échéant au 14ème de mai, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant bailly et hommes de fief du dit Wattrelos par rapport de 3 bonniers 8 cens 3 quartrons d'héritage, tant jardinage que terre à labeur en date du 14 mai 1566.
- payé 1587, 1589

CC bis 8-10 - 1587

Chapelle du Saint-Sépulchre

Du dit DELORGE et sa femme, pour la cense de 2 cens 9 verges de terre à labeur gisant à le Cailenyers, haboutant au chemin sus dit.

De Garin LEMERCHIER, laboureur, demeurant à Néchin, lequel tient en cense 15 cens de terre à terrage gisant à Néchin, haboutant au chemin qui maisne des Billecocqs au Castillon.

De Jehan DELEMARRE, fils de Nicollas, demeurant à Luingne, pour la cense de 9 cens 24 verges et 6 cens de terre francq alloeux gisant à Luingne.
- bail en 1588

De Jehan LECLERCQ, demeurant à Hem au lieu de Martin VIENNE, lequel tient en cense 15 cens de terre à labeur gisant à Hem, tenus de la seigneurie de Roubaix, de laquelle terre Adrien DUPLOYCH est homme vivant et morant, haboutant au chemin qui maisne de le Leuvrye au dit Hem.

Des hoirs de Jaspar MARISSAL, en son vivant ministre de la dite Chapelle, lesquels doivent chaque an à la dite Chapelle 25 livres parisis de rente héritière, échéant le 13ème de juin au rachat de 400 livres comme appert par lettre obligatoire passée par devant les bailly et hommes de fief de Lobel à Néchin en date du 13/06/1586.

CC bis 8-11 - 1587

Hospital Sainte-Elisabeth

De Charles DUGARDIN au lieu de feu Pierre, son père, lequel doit chaque an au dit hospital la somme de 15 livres parisis de rente au rachat de 300 livres, échéant le 13ème de janvier, apparant par lettre faite et passée par devant bailly et échevins du dit Roubaix par rapport de 16 cens de jardin manoir en date du 13/01/1534.
- payé 1588, 1589

De la veuve Gilles ROUSSEL et ses enfants par achat de Nicolas LECONTE, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 20 livres parisis de rente au rachat de 400 livres, échéant au pénultième jour de juillet, comme appert par lettre passée par devant bailly et échevins du dit Roubaix par rapport de 8 cens d'héritage, les 6 cens jardin manoir et 2 cens terre à labeur tenant ensemble et un autre lieu manoir contenant ..... (blanc) en date du 30/07/1535.
- payé 1588, 1589

De François LAMIRAN et Franchoise DELERUE, sa femme, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 30 livres parisis de rente héritière au rachat de 600 livres parisis, échéant au 9ème jour de juin, comme appert par lettre obligatoire faite et passée par devant bailly et hommes de fief du dit Roubaix par rapport de 2 manoir, l'un contenant 14 cens d'héritage ou environ et l'autre 14 cens d'héritage et terre à labeur en date du 09/06/1573.
- payé 1588, 1589

Des dits François LAMIRAN et Franchoise DELERUE, sa femme lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 44 livres 8 sols 10 deniers 2 patars et les deux tiers de patars de rente héritière au rachat de 800 livres parisis venant de la donation en faite au dit hospital par Jacques BARBIEUR et feue Chaterine MULIER, ayant leur fille sœur Antonnette religieuse au dit lieu, apparant par lettre obligatoire

faite et passée par devant lieutenant, bailly et hommes de fief du dit Roubaix par rapport de 2 bonniers 9 cens demi d'héritage, tant jardin que terre à labeur en date du 11/10/1569.
- payé 1588, 1589

De Charles DUJARDIN au lieu de feu Pierre, son père, lequel doit chaque an au dit hospital 10 livres parisis de rente au rachat de 200 livres, échéant au 19ème de septembre, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant lieutenant, bailly et hommes de fief du dit Roubaix par rapport de 2 manoirs, l'un contenant 15 cens un quartron et l'autre 2 cens d'héritage en date du 19/09/1559.
- payé 1588, 1589

CC bis 8-12 - 1587

Hospital Sainte-Elisabeth

Jacques WILLOCQ et Willame DELEMOTTE hors de fief du dit Roubaix par rapport d'héritage assavoir 13 cens demi de terre à labeur en acte du 01/04/1554.

CC bis 8-14 - 1588

Hospital Sainte-Elisabeth

De Nicollas DELEMARRE par achat aux hoirs et héritiers de feu Jehan DEQUARTES lequel doit chaque an au dit hospital la somme de 18 livres parisis de rente au rachat de 360 livres parisis, échéant au 14ème d'octobre, apparant par lettre obligatoire passée par devant lieutenant, bailly et échevins de Wattrelos par rapport de tout un lieu manoir contenant 8 cens demi d'heritage gisant devant la place et tenu du dit lieu en date du 14/10/1516.
- payé 1589

De Marye ROUSSEL héritière de feu Jacques DELAOUSTRE, laquelle doit au dit hospital chaque an de rente la somme de 10 livres parisis au rachat de 200 livres, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant lieutenant et échevins du dit Wattrelos par rapport de 27 cens d'héritage en plusieurs pièces gisant et tenus du dit lieu en date du 20ème de mars.
- payé 1589

De Damoiselle DEVELINE, héritière de feu Jacques DASSONNEVILLE, laquelle doit chaque an au dit hospital de rente héritière la somme de 60 livres parisis au rachat de 12 livres, échéant au 27ème jour d'avril, apparant par lettre passée par devant lieutenant de bailly et échevins du dit Wattrelos par rapport de 5 bonniers 12 cens d'héritage en plusieurs pièces au dit lieu en date du 27/04/1540.
- payé 1589

De Pasquier et la veuve Nycolas LECOMPTE par achat à Michiel LECLERCQ et ses enfants qui doivent chaque an la somme de 12 livres 10 sols parisis de rente au rachat de 200 livres, échéant au 2ème de février, comme appert par lettre obligatoire passée par devant auditeurs en la ville de Lille en date du 07/03/1555 et par lettre de main assise faite par Nicolas TEVELIN, sergent en la gouvernance au dit Lille et icelle décrétée le 17/04/1556 par devant Antoine DE BEAULANCORT, lieutenant sur un lieu manoir contenant 2 cens et sur autres 3 cens d'héritage et par reconnaissance de Jacques et Nicolas LECONTE, frères en date du 20/07/1575.
- Veuves et enfants de Pasquier et Nicolas LECOMPTE en 1589.

De Michiel PICAVET au lieu de son père, lequel doit chaque an au dit hospital la somme de 10 livres de rente par achat de 200 livres, échéant au 10ème de janvier, apparant par lettre obligatoire faite et passée par devant bailly et échevin du dit Roubaix par rapport de 2 manoirs contenant parmi jardin un cent 3 quartrons d'héritage en date du 10/01/1552.
- payé 1589

De Jacques DELOBEL (? CHASTIEL en 1589) et Antonnette DESTOMBES, sa femme, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 43 livres 15 sols parisis de rente héritière au rachat de 700 livres, les deniers procédant de la vente de 900 livres faite d'un benoictie d'or et aultres baghes vendus du consentement de son excellence et religieuses du dit hospital échéant au 19ème de mars comme appert par lettre obligatoire faite et passée par devant ..... (blanc).

Remontre la dite maîtresse qu'elle a remployé 200 livres qui est le parfait des 900 livres de la vente des baghes ici dessus déclarés avec autres 200 livres donné par Jacques BARBIEUS, censier de Labeye à Sainghin pour l'entretien de sœur Antoinette, sa fille, religieuse au dit hospital et est mis en cours de rente au dit 16 sur Jacques LECAT et sa femme au compte prochain.

CC bis 8-15 - 1588

Hospital Sainte-Elisabeth

De Pierre DUHAMEL, censier de Maulfaict et Philippote FREMAULT, sa femme, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 37 livres 10 sols parisis de rente héritière au rachat de 600 livres parisis, échéant au 27ème de mars, comme appert par lettre obligatoire faite et passée par devant ..... (blanc)

CC bis 8-16 - 1588

Chapelle du Saint-Sépulchre

Du dit DELORGE et sa femme pour la cense de 19 cens 9 verges de terre à labeur gisant à la Cailluyere, haboutant au chemin sus-dit.

De Jehan LECLERCQ, demeurant à Hem au lieu de Martin VIENNE, lequel tient en cense 15 cens de terre à labeur gisant à Hem, tenus de la seigneurie de Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de le fosse de le Leuvrye au dit Hem, de laquelle terre le dessus nommé Adrien DUPLOYCH est homme vivant et morant.

CC bis 8-17 - 1589

Hospital Sainte-Elisabeth

De Philippe DESTOMBES au lieu de ses père et mère, lequel doit chaque an au dit hospital la somme de 20 livres parisis de rente héritière au rachat de 400 livres apparant par lettre passée par devant bailly et hommes de fief de Roubaix par rapport d'un jardin manoir contenant 10 cens et 14 cens de terre à labeur en date du 14/03/1554.

De dessus dit Philippe DESTOMBES, lequel doit encore au dit hospital la somme de 15 livres parisis de rente au rachat de 300 livres échéant au 14ème de mars, appararant par lettre obligatoire passée par devant bailly et juges cotiers de la seigneurie de Wasquehal par rapport des héritages déclarés en l'article précédent en date du 23/03/1545.

Des veuves et enfants de Pasquier et Nicolas LECOMPTE par achat à Michiel LECLERCQ et ses enfants qui doivent chaque an la somme de 12 livres 10 sols parisis de rente au rachat de 200 livres, échéant au 2ème de février, comme appert par lettre obligatoire passée par devant auditeurs en la ville de Lille en date du 07/03/1555 et par lettre de main assise faite par Nicolas TEVELIN, sergent en la gouvernance au dit Lille et icelle décrétée le 17/04/1556 par devant Antoine DE BEAULANCORT, lieutenant sur un lieu manoir contenant 2 cens et sur autres 3 cens d'héritage et par reconnaissance de Jacques et Nicolas LECONTE, frères en date du 20/07/1575.

De Jacques CHASTIEL et Antonnette DESTOMBES, sa femme, lesquels doivent chaque an au dit hospital la somme de 43 livres 15 sols parisis de rente héritière au rachat de 700 livres, les deniers procédant de la vente de 900 livres faite d'un benoictie d'or et aultres baghes vendus du consentement de son excellence et religieuses du dit hospital échéant au 19ème de mars comme appert par lettre obligatoire faite et passée au baillage de Lille par devant auditeurs en Lille en date du 20/03/1587 et main assise faite par Morand LEFEBVRE, sergent en la gouvernance de Lille le 14/04/1587 et décrétée par Jehan VIRON, escuyer sur un lieu manoir contenant 2 bonniers 7 cens et demi d'héritage tant jardin que terre à labeur.